This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

L Soc 1628.25.7

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE

DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Deuxième Série.

TOME IX. — 1866-1867.

DOUAI

LUCIEN CRÉPIN, ÉDITEUR

Imprimeur des Sociétés scientifiques et littéraires de Douai.

23, RUE DE LA MADELEINE, 23.

1868.

Digitized by Google

L Soc 1628.25.7

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Oct 24, 1930

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A DOUAI, LE DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. CORNE PÈRE.

L'an 1867, le 10 novembre, à une heure de l'après midi, la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts, et le Comice Agricole de Douai, ont tenu leur séance publique dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, mise gracieusement à leur disposition par la Municipalité.

Prennent place au bureau : MM. Corne père, Président de la Société; Preux fils, Secrétaire-Général; Vasse, Secrétaire du Comice; Maugin, 1er Secrétaire-Adjoint.

Etaient présents : MM. Fleury, Recteur de l'Académie; Asselin, Maire de Douai; Desjardins, Doyen de la Faculté des Lettres, et un grand nombre de membres honoraires et résidants de la Société; MM. Lambrecht, Député de l'arrondissement; de Bouteville, Conseiller-Général; Patoux, Maire d'Aniche, et de nombreux autres membres du Comice Agricole.

La population douaisienne avait témoigné, par son empressement à assister à cette séance, l'intérêt qu'elle prend aux travaux de notre compagnie, et un auditoire d'élite se pressait dans la salle.

Digitized by Google

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, a prononcé une allocution qui a été fort applaudie.

MESSIEURS.

Cette séance annuelle de notre Société, tire son plus haut intérêt de la distribution des récompenses aux propriétaires ruraux, aux cultivateurs, aux agents et serviteurs agricoles qui, au concours du comice, les ont méritées par leurs soins, leur habilité, leurs succès dans les diverses branches de l'économie rurale. Ce jour est véritablement pour notre contrée la fête de l'agriculture.

Mais les fêtes de ce genre, à Douai, (il faut bien le constater d'après l'expérience des dernières années,) se passaient un peu trop en famille, dans notre paisible et solitaire oasis du jardin des plantes. Cette année, l'Administration municipale en mettant obligeamment à notre disposition les salons de l'Hôtel-de-Ville, et un public nombreux, un public d'élite, en voulant bien répondre à notre appel, ont rendu à cette solennité toute la vie, tout l'éclat désirables.

Si c'est chose louable que d'honorer comme elle le mérite l'agriculture, n'est-ce pas une entreprise à un certain point scabreuse que de faire encore, de l'agriculture, le thème d'une allocution, si courte qu'elle puisse être ? Ici même plus d'un de ceux qui me font l'honneur de m'écouter, de trop bon gout pour dire que c'est là un sujet banal, vieilli et épuisé, au dedans inclinent à le penser sans doute.

Eh ! bien, j'ai là dessus, je le confesse, une conviction toute contraire ; il y a des sujets qui ne vieillissent pas, qui incessament se présentent, selon la marche des faits et des idées, sous des aspects nouveaux et rajeunis, et qui ouvrent

Digitized by Google

toujours à la pensée de plus larges horizons. Ainsi est il de l'agriculture, qui touche de si près aux sources mêmes de la vie des peuples. Dans l'étrange mouvement qui de nos jours entraine et modifie toute chose, l'agriculture se montre à nous transformée et agrandie. De question technique qu'elle fut longtemps, elle se pose aujourd'hui comme question sociale.

Un antagonisme dont les conséquences peuvent être redoutables, antagonisme à peine entrevu dans le passé, s'accuse fortement de nos jours entre la vie et le travail agricoles, et la vie au sein des villes, le travail appliqué aux manufactures, aux arts, aux professions libérales. Cependant l'équilibre entre ces deux modes d'expansion de l'activité humaine, et, l'état normal des sociétés, ne peut être rompu, sans qu'il n'y ait malaise, déperdition de force et de richesse publiques.

Eh ! bien, à notre époque, on reconnait à plus d'un signe que l'élément agricole fléchit, et perd du terrain dans sa lutte contre l'élément rival.

Au fond, l'agriculture est une industrie ; comme à toute industrie, il lui faut la science, le capital, les bras; il les lui faut d'une façon d'autant plus impérieuse. qu'elle *est la manufacture par excellence ;* en France elle a, pour matière première à mettre en œuvre 54 millions d'hectares, pour agents directs 25 millions d'hommes, et pour mission providentielle le pays tout entier à nourrir et mille industries à pourvoir de leurs éléments essentiels.

En réalité notre agriculture est-elle suffisamment dotée de ses moyens d'action ? Trouve-t-elle chez les populations qui lui sont vouées l'instruction nécessaire, l'instruction générale et spéciale ? réunit-elle tous les capitaux que ses

Digitized by Google

innombrables et dispendieuses opérations réclament? Dispose-t-elle de tous les bras dont elle a besoin? d'un autre côté le courant des idées, l'influence toute puissante des mœurs, sont ils en se faveur et lui viennent ils en aide?

Sur toutes ces questions, c'est « non » qu'il faut répondre, de l'avis de tous les hommes observateurs attentifs des faits.

La pénurie de bras pour les travaux agricoles, l'émigration des campagnes vers les villes ont été souvent déplorées de nos jours par les économistes, je ne ferai qu'effleurer ce côté de la question, et ce sera pour rappeler le sérieux avertissement qu'à cet égard la statistique nous donne : En cinq ans, dans l'intervalle d'un recensement à l'autre, tandis que les grandes villes attiraient à elles des habitants nouveaux par centaines de milliers, cinquante quatre départements essentiellement agricoles voyaient leur population décroître dans de fortes proportions. Le plus éprouvé de tous, la haute Saône, perdait 36,000 âmes, un dixième de sa population.

Circonscrit dans un court espace de temps, je n'examinerai pas les causes multiples de cette affligeante désertion des campagnes, au profit des villes. Mais je toucherai quelques mots de ce qui me semble la cause essentielle, la cause profonde du mal, je veux dire l'infériorité où tombe de plus en plus le village, si on le compare à la ville, sous le rapport de toutes les aisances, et de toutes les ressources de la vie matérielle et de la vie morale aussi. J'en parlerai sans crainte de faire prendre en dégoût les champs à ces agriculteurs d'élite venus ici pour recevoir le prix de leurs vaillantes luttes contre les difficultés de tout genre, j'en parlerai en homme convaincu qu'il est toujours bon de dire et de redire « Le mal est là, » parce que l'attention publique en éveil

Digitized by Google

est le meilleur acheminement vers toute amélioration, qu'elle doive venir des mœurs sociales, ou de l'initiative des hauts pouvoirs de l'état.

Les villes sont les privilégiées de la civilisation; à une époque surtout comme la nôtre où la recherche du bien être est universelle, ardente, peu de gens restent insensibles aux attraits de la vie urbaine. Je laisse de côté ce qu'elle donne, ou promet, aux classes riches; même pour le grand nombre, pour la masse des travailleurs, je vois dans les villes les difficultés de l'existence individuelle ou de famille singulièrement aplanies ou adoucies. Créches, asiles, écoles de tous les dégrés, et pour toutes les apitudes, institutions de patronage, de secours mutuels ou d'assistance publique; soins constants de salubrité et d'hygiène, secours prompts et gratuits de la médecine, à domicile ou dans les hôpitaux, enfin pour les infirmités et la vieillesse des refuges assurés, voilà ce que les plus pauvres et les plus déshérités trouvent au sein des villes. Au village, au contraire, que voyons nous? Exception faite de quelques riches communes dans des départements hors ligne tel que le nôtre, à côté des plus rudes labeurs, nous trouvons l'absence presque absolue de ressources, la privation de tout ce qui pourait venir en aide à la faiblesse et à la souffrance. Ce dénûment, le campagnard d'habitude sait le prendre en patience, aussi longtemps qu'il peut compter sur sa vigueur. Ses instincts plus près de la nature que les nôtres, un secret amour des champs, des moissons, du ciel sans bornes où il voit le soleil se lever et se coucher chaque jour, enfin l'air pur qu'il respire à pleins poumons semblent le dédommager de tout ce qu'il lui manque. Mais quand la maladie ou les infirmités l'atteignent, combien misérable et inférieure à celle des habitants de la ville, est

Digitized by Google

sa condition ! Sur sa triste couche, c'est à peine s'il peut espérer qu'un médecin de loin en loin le visitera; les médicaments sont à la ville ; qui ira les lui chercher? qui les paiera pour lui? à son chevet, il n'aura jamais une de ces admirables sœurs de charité qui sont la providence de l'indigent des villes. Un jour ce robuste laboureur, vaincu par l'âge n'est plus qu'un débile vieillard. S'il n'a rien amassé, (et c'est le plus souvent son lot) à grand peine trouve-t-il sous un toit étranger ou chez des parents, indigents comme lui, un misérable abri où il achève de s'éteindre, avec le sentiment amer que sa mort ne marquera que comme le terme d'une hospitalité onéreuse. Faut-il s'étonner que le village compte un grand nombre de déserteurs, quand à la ville on espère un travail moins rude et plus de jouissances, et quand on est sûr d'y trouver tout ce qui rend moins redoutable le poids des infirmités et de la vieillesse?

Si l'exploitation du sol, cette immense manufacture demande impérieusement des bras, la puissance des capitaux ne lui est pas moins nécessaire, à ce point de vue encore à quelle distance elle reste en arrière des industries qui s'exercent dans les villes ! Tandis que celles-ci, quoiqu'elles inventent dans leur ardeur fièvreuse, trouvent la commandite toujours prête à les servir, et qu'elles semblent n'avoir qu'à frapper la terre, pour en faire sortir des millions, combien sont timides les capitaux, quand il s'agit de s'engager à la suite même des cultivateurs les plus expérimentés qui, aidés à propos, accroîtraient singulièrement la production du sol et la richesse publique ! Nous savons tous les avances qu'une agriculture, en voie de progrès, réclame pour les dessèchements, l'irrigation, le drainage, le défrichement des

Digitized by Google

landes et bruyères, les engrais de toute nature, l'emploi en grand de la chaux qui fait des prodiges dans les plus mauvais sols. Et cependant pour ces opérations si utiles, les capitaux et le crédit se resserrent. L'agriculture presque partout ne vit guère que de l'épargne du petit propriétaire rural et du fermier. Dans nos mœurs trop indifférentes à tout ce qui touche le travail et la production agricoles, il n'est pas rare de voir même le possesseur de grands domaines, n'avoir d'autre souci, au sujet de sa terre, que de la bien louer. Sa fortune mobilière, il l'engagera, sans hésiter, dans l'industrie; il la risquera dans mainte spéculation aléatoire; et il croirait faire une mauvaise opération, s'il en appliquait une partie à seconder les efforts du fermier intelligent et courageux qui le supplée dans le soin et le devoir de mettre sa terre en valeur. Triste anomalie! Nous voyons une part considérable de la fortune publique se disperser et s'anéantir dans des affaires inventées tout exprès pour alimenter le jeu de la bourse, et l'agriculture, mère et nourricière des honnêtes industries, l'agriculture ne rencontre d'habitude chez le possesseur de capitaux que dédain ou défiance.

Au point de vue de l'instruction soit générale, soit professionnelle, combien est sensible encore l'infériorité où les campagnes sont retenues! à la ville, toutes les ressources pour la culture intellectuelle abondent. Une sollicitude élevée où se combinent le zèle religieux, l'esprit libéral et la prudence administrative veillent soigneusement à ce que la nourriture de l'esprit ne manque à personne, qu'elle soit du moins à la portée de tous. A la ville, sans difficultés à surmonter, sans fatigue, sous l'œil même des parents, l'enfance rencontre l'asile d'abord, puis l'école primaire toujours distincte pour les deux sexes et dans les meilleures

Digitized by Google

conditions. Mais si nous regardons du côté des campagnes, voici ce que nous montre une affligeante statistique. 1018 communes rurale où toute école est encore inconnue; 10,119 villages, où l'école est installée précairement, imparfaitement sous le premier toit venu qui s'est trouvé à louer; 18,147 communes qui manquent d'école distincte pour les filles, et comme résultante d'un si triste état de choses, 600,000 enfants, un huitième de la jeune génération, absolument dépourvus des premières éléments d'instruction.

Ne perdons pas de vue d'ailleurs que dans bon nombre de villages, alors même qu'il s'y trouve une école, une foule de pauvres enfants n'en peuvent profiter que lorsque le temps est beau, le printemps venu et le sol raffermi. Hormis ces beaux jours, trop rares dans nos climats, combien de fois la pluie, la neige, la tourmente, des chemins fangeux et quasi impraticables, des distances de plusieurs kilomètres à parcourir, empêchent absolument les enfants des chaumières éparses loin du centre de venir à l'école! Leurs noms cependant figurent sur la liste des écoliers, et font nombre. En réalité ceux-là sont condamnés à former ce triste fonds de tant de milliers de jeunes gens qui à 20 ans se rappellent bien que dans leur enfance, de loin en loin, à bâtons rompus, on leur a enseigné quelque chose, mais qui en définitive interrogés sur ce qu'ils savent, répondent avec trop de vérité : « Mettez que je ne sais ni lire ni écrire. »

Je viens de toucher à la grande plaie de nos campagnes. Oh! les chemins de villages! quelle cause d'infériorité, d'ignorance, et de misère matérielle et morale, pour les hommes de champs! En ville, parfois on ne dit pas trop de bien du pavé raboteux, des trottoirs disjoints; encore

Digitized by Google

trouve-t-on toujours moyen d'aller à ses devoirs, à ses affaires, d'entretenir ses relations, de jouir enfin de toutes les ressources de la sociabilité, sans perte de temps, sans encombre, sans gâter à fond ses vêtements, sans risquer sa santé. Dans combien de villages au contraire, au milieu des bois, des marais ou des gorges de montagnes, le campagnard ne se voit il pas condamné par le détestable état des chemins à tout espèce de malaises et de privations, à l'isolement, je pourrais même dire à une sorte de retour vers l'état sauvage! aussi a-t-on applaudi de toutes parts à la parole du chef de l'état lorsqu'il a exprimé le ferme dessein de faire que les campagnes aient enfin leur tour, que désormais les rues et chemins des villages soient mis dans de bonnes conditions de viabilité, il y a là, en germe un progrès social d'une valeur inappréciable.

Mais je n'ai fait qu'effleurer ce qui a trait à l'instruction. Que de choses il me resterait à dire sur l'enseignement spécial, sur le haut enseignement! à ce double point de vue, tandis que la science est si libéralement offerte à toute la jeunesse appelée à la vie urbaine, à ceux, qui se destinent aux arts, aux professions libérales, à la vaste carrière des emplois publics, du côté de la vie agricole, quelle indigence, quel dénûment! Oh! je sais bien que ce vide si regrettable laissé dans nos campagnes par l'absence presqu'absolue d'enseignement professionnel de l'agriculture préoccupe des hommes haut placés, et qu'il ne tiendra pas à eux, qu'un jour le jeune villageois ne recueille dès l'école primaire les plus indispensables notions de la science qu'il doit mettre en œuvre toute sa vie, de ce côté, le remède au mal est du moins entrevu, espérons le.

Mais le haut enseignement agricole, il n'a pas cette

Digitized by Google

même chance. Il a le passé contre lui, et il ne lui est fait aucune promesse d'avenir. Le courant même de l'opinion ne semble guère en sa faveur. Que de fois n'avons nous pas entendu dire à ce sujet des choses comme celles-ci : « pour être bon agriculteur, il faut être né aux champs. — La véritable école d'agriculture pour les fils du fermier, c'est la ferme paternelle. — Ce ne sont pas les savants qui enseignent à faire de la culture profitable » !

Le temps me manque pour discuter ces axiômes et séparer de ce qu'ils ont d'empirique et d'exagéré la part de vérité qu'ils contiennent Mais l'avenir agricole du pays ne repose-t-il vraiment que sur les hommes nés aux champs, et qui se seront façonnés à la culture, à l'école de leurs pères, vieux praticiens? Voyons les choses sans illusion, sans optinisme. L'agriculture française en somme n'est pas riche. Il est bon de songer pour elle aux précieux auxiliaires qui lui peuvent venir de la ville. Souvent impuissante pour le progrès, par l'exéguité des ressources de ses agens ordinaires, elle attend beaucoup des grands propriétaires ; ils peuvent lui apporter ce qui lui manque le plus ; la science de l'agronome, celle de l'ingénieur, les vues larges de l'homme, qui a beaucoup vu et beaucoup comparé, mais surtout le puissant levier des capitaux, et cette hardiesse d'entreprise, cette patience pour attendre les résultats, que la richesse rend toujours aisés. Voilà ce que peuvent pour la mise en valeur du sol les grands propriétaires, et ce que font heuheureusement, plusieurs d'entre eux sur divers points du territoire. Que l'on parcoure quelqu'une de ces provinces où l'on déplorait naguère une agriculture immobilisée dans la routine et la pauvreté de ses moyens d'action, la Vendée, certaines parties de la Bretagne, le Bourbonnais, le Berry,

Digitized by Google

la Sologne, on est frappé de progrès remarquables récemment accomplis ; à côté de misérables pacages communaux, de champs en friche, ou qui ne valent guère mieux par l'absence d'amendements, de fumûre et de labours profonds, on voit de riches cultures, des pâturages en bon état où s'élèvent les plus belles races de bestiaux, on trouve les traces vigoureuses d'une agriculture savante, perfectionnée qui n'a épargné ni les bras, ni la peine, ni la dépense. — Qui a fait cela? à qui est due toute cette renaissance agricole? — On répondra en vous citant les noms de grands propriétaires, gens venus de la ville, mais qui, aux champs n'ont pas voulu vivre seulement de la vie douce et élégante du château, et qui se sont faits, en agriculture, les initiateurs, les maîtres, la providence des pauvres colons au milieu des quels ils demeurent une bonne partie de l'année.

Sans aller si loin, chez nous pour ainsi dire, à quelques kilomètres de notre ville, nous avons l'exemple de ce que peut pour transformer une terre ingrate, un homme, une intelligente hardie, persévérante, aidée de toutes les forces du savoir, de l'industrie et du capital. La plaine de Lens, ce nom nous est bien connu. Il y a vingt-cinq ans, ce nom là, s'il rappelait la gloire d'une armée française conduite par le grand Condé, il servait par contre à exprimer la stérilité et la désolation. Aujourd'hui le miracle est fait : La plaine de Lens aujourd'hui est un modèle de culture améliorante, elle est désormais conquise à la production savante et riche, parce qu'il s'est rencontré un agriculteur, Mr de Crombeck (il est bon de proclamer une fois de plus ce nom là) qui voyait juste, qui avait une volonté forte et qui disposait de grandes ressources.

Dans notre arrondissement même, Mr de Crombeck a

Digitized by Google

d'honorables émules. Si leurs efforts et les résultats qu'ils ont atteints sont moins en saillie, parce qu'ils traitaient une terre moins primitive et moins ingrate, ils ont également bien mérité du pays, en doublant sur leurs exploitations la force productive du sol ; et leur secret, c'était le savoir agricole servi par tous les moyens d'actions que leur mettaient en main la grande propriété et la grande industrie.

Dans ma conviction, MM. ces exemples encore trop clair semés sur la surface de la France, seraient bien plus fréquents, si la grande propriété et l'agriculture avaient, comme l'industrie et les science exactes, leur école de haut enseignement. Oui, si mes vœux pouvaient être exaucés, il y aurait pour elles en France, tout au moins un foyer d'instruction élevée ; elles auraient leur école centrale, leur école polytechnique. Ne pensons pas trop de mal de notre société moderne. Mieux vaut songer à mettre à profit le fond de droite raison et d'honnête vouloir qui ne fait pas plus défaut à notre époque qu'à aucune autre. Si parmi les classes privilégiées de la fortune, il y a la jeunesse dorée, des âmes sans ressort, qui ne savent vivre que d'oisiveté, de fantaisie et de plaisirs, il se trouve aussi dans ce milieu de jeunes hommes de bonne trempe, à l'esprit sérieux, capables de comprendre la mission, le devoir et en même temps le vrai bonheur du grand propriétaire. Ceux-là, n'en doutons point, répondraient à un appel venu de haut, et ne demanderaient pas mieux que de dépenser leur activité, leur valeur intellectuelle, leurs généreuses passions au profit de l'art agricole, en vue d'accroitre le bien être de tous, la force et la grandeur de leur pays. Ceux là iraient volontiers, dans une école de haut enseignement agronomique apprendre à fertiliser les domaines paternels ; et ils seraient sensibles à l'hon-

Digitized by Google

neur d'être un jour des hommes éminemment utiles, de grands agriculteurs signalés à l'estime, au respect, à la reconnaissance publics.

Si noble et attrayant que soit ce sujet, il ne doit pas m'entrainer trop loin. Je le quitte..... ou plutôt il me ramène par un enchainement d'idées tout naturel à l'objet direct de cette solennité.

MM. au concours d'Aniches, une chose nous a surtout frappés, la louable communauté d'efforts qui faisait tendre au même but les hommes des positions et des vocations les plus diverses : cultivateurs, notabilités industrielles, grands propriétaires, instituteurs ruraux, simples ouvriers des champs, dans une sorte d'émulation fraternelle se disputaient les récompenses promises à qui aurait bien mérité de l'agriculture par un progrès, par une amélioration quelconque, ou par des preuves d'habilité pratique. Rien, comme l'agriculture, largement comprise, n'aide à rapprocher toutes les classes, à les pénétrer de l'utilité dont elles sont l'une à l'autre. Et vous pensez comme moi, messieurs, que ce n'est point là, de nos jours, le moindre de ses bienfaits.

En finissant, je dois, au nom du comice et de la société d'agriculture, payer un juste hommage à nos dévoués collègues qui, au prix de beaucoup de démarches et de travail ont habilement organisé et dirigé des épreuves nombreuses et de la nature la plus variée. Je suis heureux surtout, MM. d'être l'interprète de vos remerciments à la municipalité et aux habitants d'Aniches. Par l'accueil empressé qu'ils ont fait au comice, ils ont dignement justifié le choix de leur territoire, comme lice du concours; ils ont gracieusement inauguré ces fêtes de l'agriculture que vous allez tout à

Digitized by Google

l'heure couronner par la proclamation des vainqueurs et la distribution des récompenses.

M. le Président a ensuite donné la parole au Secrétaire-Général, qui a rendu compte des travaux de la Société depuis la séance publique du 12 novembre 1865; puis au Secrétaire du Comice qui a retracé les phases diverses des concours agricoles qui avaient eu lieu à Aniche, le 18 août précédent.

Ensuite, MM. Maugin, Dehaisnes et Desjardins ont lu tour à tour :

Le premier, une notice sur le *Valmuse*, Société littéraire qui existait à Brunémont près Douai, à la fin du XVIII[e] siècle.

Le second, des extraits du mémoire qu'il avait consacré dans les solennités de la Sorbonne, aux *Relations des Rois de France avec la ville de Douai avant 1667*.

Le dernier, un poëme inspiré par l'érection d'une statue au héros Gaulois d'Alise, au *Vercingetorix*.

L'auditoire a fait à chacun de ces morceaux l'accueil le plus sympathique, et ses applaudissements répétés ont prouvé le succès mérité qu'ils obtenaient.

Après ces lectures, il a été procédé à la distribution des médailles et des primes du concours d'Aniche, dans l'ordre indiqué au procès-verbal du 18 août, inséré au *Bulletin Agricole*. Chacun des lauréats est venu recevoir sa récompense des mains du Président qui, en la lui remettant, a sû toujours trouver d'heureuses paroles à lui adresser.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Général,
A. PREUX.

Le Président,
H. CORNE.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. A. PREUX FILS, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

De 1865 à 1867.

MESSIEURS,

L'historien Suétone, qui était cependant une assez mauvaise langue, rapporte de l'Empereur Titus un beau trait que vous connaissez tous : « Ce sage monarque croyait avoir perdu sa journée quand elle s'était écoulée sans qu'il eût fait le bien, sans qu'il se fût rendu utile à personne. » Faire le bien, être utiles, tel est aussi notre but : Être utiles en unissant par les liens d'une intime confraternité tous ceux qui dans cette ville, dans cet arrondissement, chérissent les distractions élevées de l'intelligence; en encourageant les efforts individuels vers les progrès de notre riche agriculture; en propageant les bonnes méthodes et les saines doctrines; en récompensant selon nos forces, tout à la fois les recherches du penseur, les labeurs du cultivateur et de l'ouvrier, la

Digitized by Google

probité et la fidélité du serviteur ; voilà notre programme. L'avons-nous rempli? Chargé par le titre que je dois à l'affection de collègues trop bienveillants, de vous rendre compte pour la seconde fois des travaux de notre compagnie, je viens faire, devant ce public d'élite, son examen de conscience ; puissé-je vous convaincre que pendant ces deux années nous n'avons pas « *perdu notre journée.* »

Toutefois, Messieurs, au moment de dire devant vous, trop brièvement pour elle, trop longuement peut-être pour vous, l'œuvre multiple des membres de notre société, je me rappelle avec douleur les vides nombreux qui se sont faits dans nos rangs,les collègues aimés qui nous ont été ravis. Permettez-moi donc de leur accorder, à la première page de cet exposé,un souvenir affectueux et de payer à leur mémoire le tribut de regrets auxquels vous vous associerez.

Pour en être moins directs, quelques-uns de ces coups n'en étaient pas moins sensibles. Comment ne pas déplorer la perte de correspondants tels que *Delezenne,* le savant physicien Lillois;(1) le baron d'Herlincourt, l'éminent représentant du Pas-de-Calais ; (2) Herbaville , le spirituel chroniqueur des rues d'Arras et des villages de l'Artois ; (3) le baron de S^{t} Genois, ce savant professeur de l'Université de Gand, l'ancien archiviste de la Flandre Orientale, cet homme chez qui l'érudition semblait être une tradition de famille;(4) le baron de la Fons-Mélicoq, cet infatigable pionnier qui fouillait avec une incessante ardeur les antiques archives de nos villes et de nos abbayes, et qui après avoir épuisé une

(1) Nommé membre correspondant dès avant 1830.
(2) Nommé membre correspondant le 23 novembre 1832.
(3) Nommé membre correspondant le 12 janvier 1838.
(4) Nommé membre correspondant le 24 décembre 1840.

Digitized by Google

de ces mines, transportait ses pénates vers de nouvelles ; (1) Victor Derode, autrefois le précepteur chéri de la jeunesse, le président de la société Dunkerquoise, l'historien élégant de Dunkerque et de Lille ? (2) Dans d'autres enceintes, d'autres voix diront d'une manière plus digne d'eux, leurs mérites et leurs talens ; mais c'est ici, c'est dans cette cité qu'il aimait tant, que doit retentir l'éloge d'un de nos plus chers correspondants, de M. l'abbé Capelle.

Né à Douai, le 30 avril 1810, de parents peu fortunés, Louis Capelle, dès son enfance, se livra à l'étude avec une ardeur qu'augmentait encore le but sacré qu'il se proposait ; car à peine âgé de 15 ans, il rêvait déjà la dignité et les labeurs du sacerdoce. Il les obtint en 1832, et d'abord vicaire d'Iwuy, puis curé d'Honnecourt, et bientôt de Preux-au-Bois, il déploya dans le saint ministère un zèle, une activité, une charité, dont ses anciens paroissiens ont conservé la fidèle mémoire. Mais la facilité, je dirai même l'entrain de sa parole, cette chaleur de cœur et de conviction qui font l'orateur, unis à ces dons physiques qui le complètent, tout l'appelait à répandre la parole divine du haut de la chaire. Mgr Giraud, ce bon juge en matière d'éloquence, le nomma en 1842 missionnaire apostolique. Pendant 15 années les habitants de plus de cent paroisses, se pressant dans les temples devenus trop étroits, ont entendu tour à tour sa voix, et quand, en 1857, il devint doyen de St-Gery à Valenciennes, sa robuste santé était déjà profondément altérée. Il ne la ménagea pas cependant davantage et il sacrifia les forces qui lui restaient dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Il a succombé le 7 octobre dernier, vénéré de

(1) Nommé membre correspondant le 14 octobre 1842.
(2) Nommé membre correspondant le 13 mars 1846.

Digitized by Google

ses paroissiens, pleuré des pauvres et ne laissant que l'argent nécessaire pour payer ses funérailles et son tombeau. A son dernier jour, il s'est encore souvenu de sa ville natale, (1) à laquelle il avait déjà dans deux circonstances surtout donné la preuve de son attachement.

Qui ne se rappelle la splendide procession qui, en 1855, parcourut notre cité, jubilé séculaire du miracle dont Thomas de Cantimpré fut le témoin et le narrateur. Elle avait été organisée, créée par notre concitoyen et il fallait son intelligence, son goût artistique, son activité, sa persévérance, il fallait aussi sa foi, pour mener à bonne fin cette importante et pieuse manifestation, qui clôturait avec tant d'éclat les trois grandes journées religieuses de notre temps dans ce diocèse. (2)

En 1849, M. l'abbé Capelle avait payé une dette de cœur, en retraçant la *Vie* pleine de bonnes œuvres de M. Edouard-Nicolas-Joseph de Forest de Lewarde, dont la Société avait mis l'éloge au concours. C'était dans une des écoles fondées par cet homme de bien que notre compatriote avait reçu l'éducation dont il fit un si noble emploi. Nous avions couronné cette œuvre de la reconnaissance et du talent et en 1851 nous nous étions plus étroitement attaché son auteur. (3) Heureux, si nous avions pu lui faire prendre place tout à fait parmi nous, comme les Copineau, les Thomassin, les Honoré, qu'aujourd'hui, hélas! nous n'y voyons plus.

(1) Par son testament, M. l'abbé Capelle a légué un tableau de sa galerie au musée de Douai.

(2) Les Jubilés séculaires de Notre-Dame-de-Grâce, à Cambrai, en 1852; de Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille, en 1854; et du Saint-Sacrement-de-Miracle, à Douai, en 1855.

(3) Par le titre de membre correspondant le 22 août 1851.

Digitized by Google

L'existence si bien remplie du premier a été retracée dans nos mémoires par M. Courtin, mieux que je ne saurais le faire. Né à Paris le 16 janvier 1798, issu d'une famille de magistrature picarde, Amédée Copineau avait préféré la carrière des armes à celle de ses pères. Il entra à l'âge de 17 ans dans la marine impériale, et en 1815, il faisait partie de cette généreuse phalange de jeunes officiers dévoués, qui avaient conçu le hardi projet d'enlever l'Empereur de l'Ile d'Aix, à la barbe des Anglais qui le guettaient, et de le conduire aux États-Unis. La Restauration destitua M. Copineau; une circonstance fortuite lui permit de rentrer en 1816 dans les cadres de l'armée de terre où il conquit, après son admission à l'école d'État-major en 1819, tous ses grades dans cette arme d'élite, jusqu'à celui de chef d'escadron. Pendant un laps de près de 30 années, il quitta peu notre département et la ville de Lille devenue par son mariage sa patrie d'adoption. Quand, en 1848, la mort glorieuse du chef qu'il aimait (1) le détermina à prendre sa retraite, il choisit notre ville, pour s'y livrer aux goûts qu'il n'avait jamais perdus : Celui des voyages qu'il satisfaisait du moins dans les livres, celui des fleurs :

Ne nous étonnons pas que Mars soit jardinier.

Sa bonté, son caractère ouvert et affable lui firent promptement de nombreux amis. En 1852, nous lui avons ouvert nos rangs avec empressement et il fut l'un des membres les plus actifs de notre commission des jardins ; mais toutes les associations utiles de notre ville réclamèrent aussi et obtinrent une part de son temps, jusqu'au jour, où après de longues souffrances qu'il dissimulait courageusement, il

(1) Le général Négrier, commandant de la division militaire de Lille et dont M. Copineau était l'aide de camp.

Digitized by Google

fut arraché le 10 janvier 1866 à l'affection de sa famille et à la nôtre.

C'est au contraire par un coup de foudre que M. Thomassin nous a été enlevé, à peine âgé de 60 ans. Doué du sentiment artistique le plus exquis, intelligence d'élite joignant à un ardent amour du beau le talent de l'exprimer sous ses deux formes les plus élevées, l'harmonie et le dessin, notre concitoyen avait visité Rome et l'Italie à 26 ans et dans ce milieu musical imprégné de science et de poésie, il avait composé, fait exécuter par les premiers sujets de la chapelle Sixtine une messe, « empreinte d'un senti- « ment vraiment religieux, tout en satisfaisant aux plus « hautes conditions de l'art. » (1) Au milieu de mille compositions diverses auxquelles se prêtait la flexibilité de son talent, le grand art, la musique sacrée fut toujours l'objet principal d'aspirations, dont les églises de Douai, de Cambrai, comme celles de Paris et de Rome, entendirent plus d'une fois l'expression. Ces études ne suffisaient point à l'activité de son esprit et rien de ce qui touche à l'art dans son expression la plus large ne lui était demeuré étranger. Sa demeure était comme un musée, que la piété filiale conservera intact et dont il faisait les honneurs avec une grâce charmante et spirituelle. Le 25 juillet dernier, sans avoir presque le temps de pousser une plainte, Amédée-Émile-Théophile Thomassin, notre collègue depuis 24 ans, (2) ce membre si brillant de notre commission des arts, succombait à un mal inconnu.

C'était aussi un esprit plein de finesse et de grâce que

(1) Lettre du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, du 3 janvier 1849.
(2) Né à Douai, le 23 mars 1808, M. Thomassin avait été nommé membre résidant le 14 juillet 1843.

Digitized by Google

celui de M. Honoré, mort le 5 août 1866 chargé déjà d'années, mais jeune encore par l'intelligence et par le cœur. Avocat à 20 ans, il avait pris place parmi nous en 1820. Trois ans après, les circonstances le séparaient de notre compagnie, mais il nous était revenu en 1844 comme membre honoraire. Pendant plus d'un demi-siècle, Adrien-Amé Honoré occupa au barreau de sa ville natale l'un des premiers rangs, et en maintes occasions les suffrages de ses concitoyens avaient attesté la légitime popularité dont il était entouré. Conseiller municipal, Maire de Douai, membre et vice-président du Conseil d'arrondissement, Bâtonnier de son ordre, il avait eu, de même qu'une des plus grandes illustrations du barreau, le rare privilége de pouvoir célébrer un exercice de 50 années, et il avait vu alors une distinction méritée décorer en lui, « non le plus vieux soldat du régiment » comme il disait modestement, mais le citoyen et l'orateur.

A côté de ces collègues regrettés, vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, d'oublier l'homme modeste qui pendant si longtemps nous prêta le concours de son dévouement et de son activité. Depuis plus de 40 ans, M. Brassart était attaché à notre Société. D'abord simple employé de son secrétariat, il avait été successivement investi des fonctions d'archiviste, de bibliothécaire, de conservateur des collections et des jardins. Il était pour ainsi dire la tradition vivante de cette compagnie, qu'il avait vue se renouveler presque toute entière, et dont il soignait les intérêts matériels avec une incessante sollicitude. L'Administration des Hospices et du bureau de Bienfaisance, dont il fut également le secrétaire pendant plus de 31 ans, le vit déployer les mêmes qualités d'ordre, de zèle, d'exactitude. Enfant de ses œuvres

Digitized by Google

dans toute l'acception du mot, M. Brassart aimait le travail pour les satisfactions qu'il donne et il employait ses rares loisirs à des études dont plusieurs fois vous avez couronné le fruit. Son *Inventaire des Archives des Etablissements charitables de Douai* fut l'un des premiers travaux de ce genre. Ses *Notes sur les Hôpitaux anciens*, son *Histoire de la Maison de Lallaing*, lui valurent le titre de membre de la Commission historique du département du Nord. Nous lui dûmes souvent de précieuses communications dont j'aurai tout à l'heure encore à rappeler quelques-unes. Il a été emporté lui aussi subitement par la mort. (1) Du moins nous avons trouvé dans son fils, en même temps notre collègue, son digne successeur.

A cette funèbre liste, le Comice ajoutera encore la sienne, aussi longue, aussi déplorable. M. Dovillers (Louis), associé à une importante culture, le Maire populaire et aimé de Montigny, (2) cet homme essentiellement bienveillant, qui ne voyait dans ses fonctions qu'un moyen de rendre service, et dont la mort fut un deuil public.

M. Billet, (3) de Cantin, cet industriel distingué, ce chimiste instruit, l'un des premiers de ceux qui avaient établi dans notre arrondissement la fabrication des alcools de betteraves. Chrétien profondément convaincu, père d'une famille qui faisait songer à celle des patriarches, il déployait envers les pauvres de sa commune une inépuisable charité.

M. Guilbert-Estevez, (4) l'ami de l'illustre compatriote qui siégea dans les Conseils de la royauté, le successeur de

(1) Le 24 septembre 1866, à l'âge de 63 ans.
(2) Membre correspondant le 27 septembre 1839.
(3) Membre correspondant le 10 novembre 1848.
(4) Membre correspondant le 11 mars 1841.

Digitized by Google

M. Martin du Nord dans la représentation d'une partie de cet arrondissement. M. Guilbert qui exerça dans la ville d'Orchies, dont il fut le Maire, dans le canton qui l'envoyait en Conseil général, une influence si grande et si justifiée, celle que donnent la capacité et l'intelligence des intérêts du pays.

M. Delhay (Henri-Charles-Albert), né à Cuincy, qui après avoir suivi d'abord une toute autre carrière, avait tourné son activité vers l'industrie et qui avait fondé à Aniche une verrerie, devenue depuis l'une des plus considérables de cette grande commune. Lui seul pourrait dire combien rudes furent les commencements de son entreprise, les angoises qu'il eut à supporter, les difficultés qu'il lui fallut franchir. La prospérité et la fortune avaient récompensé son intelligente persévérance; mais il avait usé sa vie et il mourait à 48 ans, le 25 décembre de l'année dernière.

M. Charles Hary enfin, enlevé par un affreux accident à l'affection d'enfants déjà privés de leur mère. Plus jeune encore que M. Delhay, car il n'avait que 46 ans, le grand agriculteur d'Oisy-le-Verger, l'élu du canton de Marquion au Conseil général du Pas-de-Calais, s'était senti poussé, par une irrésistible vocation, quoique fils de magistrat, vers la culture des champs. M. Hary, pour tout dire, se montrait le digne émule de M. Decrombèque et il savait dépasser, dans l'intensité de sa production rationnelle, les modèles si vantés de l'Angleterre.

La plupart de ceux dont nous déplorons la perte aujourd'hui assistaient encore l'année dernière à ces solennités départementales de l'agriculture, dont Douai était à son tour le théâtre. La Société et le Comice, réunis plus étroitement que jamais, en avaient préparé le programme et en

Digitized by Google

ont dirigé toutes le parties avec un soin couronné d'un éclatant succès.

Je ne retracerai pas ces fêtes dont vous avez gardé mémoire et dont nos publications conservent le tableau, mais je rappellerai une innovation due à notre initiative et qui a été acceuillie par les applaudissements unanimes du Département. Jusqu'ici la grande culture seule avait ses hautes récompenses. Nous avons voulu qu'il en fût de même pour la moyenne et nous avons trouvé juste de couronner les efforts, non moins méritants, de l'agriculteur qui, disposant de moins de ressources, est parvenu cependant à introduire dans son exploitation les bonnes méthodes, le matériel perfectionné, en un mot à suivre le progrès.

Cette année nous sommes entrés plus résolûment encore dans cette voie. Au concours cantonal d'Aniche une médaille par commune a été attribuée à la petite culture, à l'humble ménager qui, souvent à la sueur de son front, exploite le coin de terre qui le fait vivre. En outre, voulant exciter par ce moyen indirect la diffusion de l'instruction, inestimable auxiliaire des labeurs du corps, nous avons déclaré qu'à égalité de mérite la préférence serait accordée au concurrent qui aurait la comptabilité la mieux établie.

Vous recueillerez tout à l'heure, Messieurs, d'une bouche beaucoup plus compétente, les détails de ce concours d'Aniche. Je ne veux céder cependant à personne le plaisir de remercier publiquement le maire de cette importante commune, j'alllais presque dire de cette ville industrieuse, de l'aide empressée qu'il nous a prêtée. Il avait mis à notre disposition de vastes locaux, des emplacements bien appropriés et quelques unes des expositions s'étalaient dans la cour d'une école, qui est son œuvre, qui ferait honneur à plus

Digitized by Google

d'une grande cité. Je dirais encore à ceux-là qui doutent de l'utilité des concours et de l'intérêt qu'ils excitent chez l'habitant de nos campagnes. « Vous n'en douteriez plus si » vous étiez venu à celui d'Aniche. »

Notre rôle, du point de vue agricole, ne s'est pas borné d'ailleurs à l'organisation de ces luttes pacifiques. Tantôt nous donnions dans l'arrondissement la publicité et l'impulsion à cette exposition agricole collective du Nord, qui inspirait au visiteur du Champ de Mars une si haute idée de la supériorité de ce département, et dans laquelle se distinguaient entre tous les produits de la ferme de Manny. Tantôt nous prenions part à la grande enquête agricole, en répondant au questionnaire développé du ministre et en nous appuyant sur des faits certains plus que sur des hypothèses systématiques. Tantôt encore nous élevions de nouveau la voix en faveur de la liberté des transactions, dans l'enquête à laquelle notre municipalité procédait, sur cette question devenue si malheureusement irritante de la règlementation de notre marché aux grains ; ou bien enfin, défendant l'oiseau granivore contre des accusations imméritées, nous démontrions qu'il fait plus de bien en détruisant les insectes dont il dévore des milliers, que de mal en mangeant quelques grains de mil, et nous réclamions contre des projets qui eussent facilité la destruction des hôtes ailés de nos campagnes.

Ici M. Delplanque nous tenait au courant des progrès et des ravages de la terrible épizootie des bêtes bovines ; il nous apprenait à notre grande joie que, malgré notre voisinage de contrées cruellement frappées, le mal, grâces à l'énergie des mesures administratives, avait à peine franchi notre frontière, et que 5 cas reconnus n'avaient entrainé

Digitized by Google

l'abbattage que de 17 animaux, sans que le fléau se propageât davantage. M. Vasse, l'infatigable secrétaire du comice, venait chaque année lui dire les résultats ou les déceptions de la récolte et, aidé des observations qui s'échangeaient, il posait des éléments d'une grande statistique agricole de l'arrondissement, dont tout récemment il a commencé les développements en maître de la science.

Ailleurs M. Dupont recueillait pour nous mille faits nouveaux, soit dans les revues, soit dans les mémoires des autres sociétés, et il nous apprenait les résultats de plus en plus concluants de la méthode Thiry, qui prétend produire les sexes presque à volonté dans les animaux, ou bien il nous décrivait les verminières artificielles, au moyen desquelles on nourrit ailleurs les volailles par un procédé moins couteux et plus rémunérateur que l'élevage au grain. Provoquées par ces communications, des discussions instructives s'élevaient au sein du comice sur les causes de l'élévation toujours croissante du prix de la viande de boucherie, sur les moyens de produire et de récolter la meilleure graine de betteraves, espoir du cultivateur et du fabricant de sucre tout à la fois. Par notre collègue, passez-moi ce détail, neus apprenions que M. Decrombèque notre voisin, fait pâturer des volailles dans ses champs au moyen de poulaillers ambulants, mais que pour éviter les ravages dont se plaignait le Plaideur de Racine, on leur garnit les pattes de chaussures.

Nous avions autrefois récompensé l'introduction dans les étables du pays des bœufs sans cornes de la race *Sarlabot*. Mieux instruits depuis par l'expérience, nous avons cessé d'encourager la multiplication de cette race qui présente plus d'inconvénients que d'avantages. Mais le Comice, comme

Digitized by Google

notre Commission d'Agriculture, n'en étudie et n'en signale pas moins avec soin les machines ou les instruments nouveaux qui lui semblent utiles, comme les *semoirs à billons*, ou ces liens inaltérables et automatiques en corde, inventés par M. de L'Apparent, et qui paraissent plus faciles à employer, plus durables et par conséquent plus économiques que le lien de paille. Dans le but de répandre les améliorations de la mécanique agricole, nous avions promis de primer au Concours d'Aniche toute invention, toute importation dans l'arrondissement, de machines nouvelles ou perfectionnées, et nous avions décidé l'acquisition, aux frais de la Société, et la revente à perte aux cultivateurs, de celles dont la vulgarisation paraîtrait le plus désirable. Si nous n'avons pas trouvé cette année d'occasion d'appliquer ces libérales dispositions, elles montrent du moins que nous ne reculons pas devant les sacrifices pécuniaires quand il s'agit du bien de l'Agriculture. Un fait le prouvera d'ailleurs mieux que toutes les paroles. Dans chacune de ces deux dernières années le montant des primes distribuées dans nos Concours a dépassé, non-seulement les crédits fixés par nos budgets, mais même les sommes qui sont allouées à la Société par le Ministre et par le Conseil général.

Permettez-moi d'ailleurs de le dire à notre louange : jamais une œuvre généreuse ou utile ne nous a trouvés indifférents. Qu'il s'agit de faciliter à un instituteur la visite et l'étude des merveilles de l'exposition universelle de 1867, ou d'aider à de nouvelles tentatives d'expédition au Pôle Nord ; de sauver de la destruction dont elle semble menacée la tour où gémit Jeanne d'Arc, ou bien d'encourager par une souscription persistante l'association qui, à Douai, cherche à

Digitized by Google

répandre l'amour des beaux arts ; toujours notre caisse, cependant si modeste, s'est généreusement ouverte ; comme nos jardins se sont ouverts aux fêtes musicales de la Société Chorale ; comme nos serres ont garni de leurs beaux arbustes les bals brillants de cet Hôtel-de-Ville; comme encore nos cultures ont fourni les plantes qui décorent les squares élégants, établis par une intelligente municipalité sur plusieurs points de notre cité devenus ainsi pour l'ouvrier un lieu de salubre délassement ; comme enfin nous nous étions empressés de mettre à la disposition de l'arboriculteur distingué de Cuincy, de M. Maniez, le local dans lequel il faisait la partie théorique de son cours de taille des arbres. Jamais nous n'avons repoussé les appels motivés qui nous étaient faits, n'eussent-ils pour but que les plaisirs de nos concitoyens.

C'est ainsi encore que, dans un autre ordre d'idées, nous avions promis au Congrès que la Société française d'Archéologie songeait à tenir en août 1866, à Douai, entre les assises scientifiques d'Amiens et d'Anvers, une active coopération, et que nous avions préparé le programme varié des questions historiques qui y seraient débattues. Nous avions songé en même temps à profiter de cette occasion, pour placer sous les yeux de nos confrères des autres sociétés savantes les principaux trésorts d'art ou de curiosité, que recèlent dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais les collections des amateurs et les sacristies des églises. Déjà nous avions préparé les voies, discuté le programme et les moyens d'exécution de cette exposition rétrospective, quand le fléau qui nous éprouva à cette époque, mais qui ravagea la ville d'Amiens soutenue et consolée par la main de la Souveraine, mit un obstacle à la réalisation de

Digitized by Google

ce projet de temps moins assombris. Nous ne renonçons pas à le reprendre dans une occasion favorable, et les procès-verbaux de notre commission des arts faciliteront alors la tâche.

On eût vu dans ce musée improvisé bien des richesses inconnues. Heureux si nous avions pu y placer des objets comme ceux dont le regrettable M. Gentil-Descamps, de Lille, avait comblé sa vaste demeure, et dont son fils, notre collègue, nous a un jour donné un intéressant aperçu; ou bien encore les émaux, les poteries d'un collectionneur de l'Aisne, M, de Theiss, dont M. Tailliar a entretenu l'une de nos commissions. Nous aurions voulu y faire voir, ne fût-ce que par de fidèles photographies, ces belles tapisseries du Tribunal de Montdidier, qui, fabriquées au XVII[e] siècle par un artiste flamand pour les échevins de Douai, étaient, on ne sait comment, passées déjà avant 1789, dans un château de Picardie, et sur lesquelles M. Preux nous a donné des détails, ou cette vaste lentille de pierre polie et taillée de 60 cent. de diamètre sur 20 cent. d'épaisseur, découverte par notre érudit correspondant M. Peigné-Delacourt, qu'il nous a décrite lui-même et qui servait aux habitants primitifs de la Gaule à tailler les haches et les outils de l'âge de pierre.

Là encore peut-être aurions-nous pu exhiber, grâce à l'obligeance de leurs possesseurs, quelques-uns des spirituels chefs-d'œuvre du peintre Boilly, né à La Bassée, l'auteur de la série de portraits qu'a reproduits le *Magasin pittoresque*, et de cette page de l'apothéose de Marat, qui est aussi une réunion de portraits et dont s'est enrichi récemment le Musée de Lille. Nos collègues, MM. Dehaisne et Preux, en rappelant les principaux points de la biographie

Digitized by Google

du peintre, avaient énuméré, à Douai même, plusieurs de ses chefs-d'œuvre. M. Dehaisnes avait consacré aussi une notice étendue à une œuvre plus ancienne du pinceau d'un artiste du pays. C'est un tryptique qui resta longtemps oublié chez un coiffeur de Lille et sur lequel un peintre inconnu a représenté au XVI[e] siècle, avec leurs saints patrons, deux religieuses lilloises de la famille patricienne des Dablaing. Notre collègue a patiemment restitué une inscription à demi effacée qui lui a appris ces détails.

Vous le voyez, Messieurs, les ressources ne manquent pas pour une curieuse et utile exhibition. Je vous ai fait part de l'idée ; puissions-nous lui voir faire son chemin et arriver au succès.

Nos travaux, dans ce domaine combiné de l'art et de l'archéologie, ont d'ailleurs été nombreux au cours de ces deux années.

M. Cahier a détaillé devant la Commission des arts les objets si importants déjà, quoiqu'ils ne soient cependant qu'une première largesse, que notre Musée communal a dus à l'intervention d'un de ses bienfaiteurs M. Berthould, et à la générosité de la famille Boselli, et que le savant égyptologue Jomard avait recueillis dans ses voyages au bords du Nil ou dans les monuments colossaux du Mexique.

Dans une autre commission, le même membre nous a entretenus, d'après les Mémoires des Antiquaires de l'Ouest, de l'*archéogéologie* du Poitou, monographie dans laquelle M. Trouillet a décrit les instruments des époques antéhistoriques de sa province, ces armes et ces outils de pierre et ces ossements travaillés, dont les galeries de l'histoire du travail à l'Exposition de 1867 offraient des échantillons qui étaient comme une révélation.

Digitized by Google

M. Tailliar nous a signalé, avec la Société des Antiquaires de Picardie, les monnaies carlovingiennes de la trouvaille de Glisy. A ce propos, M. Preux a recherché quelles étaient les localités de nos contrées où l'on battait autrefois monnaie, puis, à l'occasion du 1er janvier 1867, il a exhibé quelques-uns de ces *jetons d'étrennes* qui se distribuaient autrefois à cette date.

Dans le domaine de l'art pur et de son histoire, nous avons entendu encore M. Cahier nous donner les prémices de l'introduction qui doit figurer en tête du Catalogue des tableaux du Musée de Douai, et dans laquelle il a raconté les origines, les accroissements et aussi les pertes de ces galeries, que la vente malencontreuse de 1818 dépouilla à jamais, pour une misérable somme de 1412 fr., des chefs-d'œuvre alors méconnus de nos artistes gothiques. MM. Dehaisnes et Brassart fils ont indiqué la part prise par les peintres de notre province à l'Exposition universelle et apprécié le rang qu'ils y occupent. M. Cahier a rappelé rapidement la vie, toute entière consacrée à l'art, d'Henri-Constant Dutilleux, un Douaisien, l'ami de Delacroix et de Corot, mort le 21 octobre 1865, dans toute la force d'un talent qui se révélait chaque jour davantage. Enfin, M. Asselin a entretenu notre section des arts, des projets divers du monument que l'affection d'un autre artiste douaisien, de M. Storez, pour sa ville natale, veut ériger sur l'une de nos places publiques, et qui doit montrer notre Cité protégeant et instruisant ses enfants.

Dans la science historique proprement dite, les études de nos collègues se sont naturellement portées, vous le pressentez, Messieurs, sur notre chronique et sur nos antiquités locales. M. Dehaisnes nous a retracé les incidents de l'élec-

Digitized by Google

tion de Jeanne de Boubaix, comme abbesse de Flines, en 1507. Puis franchissant un siècle et demi de distance, il a établi la comparaison entre ce choix de religieuses ne cherchant dans la nouvelle élue que la sainteté de la vie et le zèle pieux, et la faveur royale mettant plus tard à la tête du riche monastère une jeune fille, presque une étrangère, *Sophie de Berchiny*

M. Asselin, à propos d'une pierre tumulaire que l'on voit dans notre musée, nous a raconté la noblesse, la famille, la carrière militaire de comte Henri de Douglas, colonel du régiment de Provence et que son mariage avec une de Valicourt avait fait seigneur de Brunémont.

M. Brassart fils a retracé le tableau et recherché l'origine de cette bizarre cérémonie de la *Candouille*, dont les habitants du village de La Comté donnaient chaque année le spectacle dans l'église de St Amé, et dans laquelle une botte de cresson, portée au bout d'une lance, jouait un rôle dont la signification était déjà perdue au milieu du XVIII^e^ siècle.

M. Preux fils a montré à ses collègues un précieux exemplaire de ces *Opuscules poétiques* d'Antoine de Blondel, baron de Cuincy, dont on ne connaissait jusqu'ici qu'un volume incomplet acquis à grands frais par notre bibliothèque publique. Il nous a lû quelques unes de ces poésies dont le ton général, beaucoup plus mondain, diffère fort de celui de nos autres poëtes douaisiens de la fin du XVI^e^ siècle et du commencement du XVII^e^. Il nous a signalé tous les passages qui se rapportaient à notre ville, ou à quelqu'un de ses habitants, et il a nommé la dame des pensées du fondateur du Banc poétique de Cuincy. Une autre fois il a extrait d'un compte de la confrérie littéraire des Clercs Pari-

Digitized by Google

siens, pour l'année 1555, de nombreux détails sur l'organisation et sur les cérémonies de cette réunion de dévots et de poëtes, sur laquelle Plouvain lui-même savait si peu de choses. Une liste de plus de 200 confrères sortis de toutes les classes de la société, depuis les nobles et les abbés jusqu'à de simples fermiers, n'était pas le chapitre le moins curieux, comme trait de mœurs, de ce document instructif.

Enfin, dans un savant mémoire, dont il a puisé les preuves dans les travaux des Bollandistes eux-mêmes, M. l'abbé Dehaisnes nous a démontré que la pensée des *Acta sanctorum* surgit dans l'esprit d'un religieux de Douai, d'Herbert van Rosweg; que les premiers éléments furent tirés des archives des monastères d'Anchin, de Marchiennes et des environs, et que les abbés de Liessies furent les premiers protecteurs, les premiers bienfaiteurs, les amis constans de Bolland et de ses successeurs; qu'ils furent pour ainsi dire les pères de cette œuvre impérissable de critique historique et d'érudition religieuse.

Le même collègue nous a narré, d'après le manuscrit de notre bibliothèque communale, les premiers voyages à Rome et en terre sainte de Messire Jean Taccoen, seigneur de Zillebeke en la chatellenie d'Ypres, mais habitant souvent son hôtel de la petite ville de Comines, l'un de ces pieux pèlerins que notre Flandre compte si nombreux, depuis le XIII[e] jusqu'au XVI[e] siècle.

Enfin possédés toujours de cet amour du sol natal qui fait l'un des signes distinctifs de notre caractère, nous avions voulu faire reproduire par l'habile crayon d'un de nos jeunes compatriotes, M. Dutert, ce plan en relief qui l'on voit si mal dans les combles de l'Hôtel des Invalides et qui nous offre dans tous ses détails, bien modifiés depuis, la

Digitized by Google

physionomie de notre vieux Douai en 1711. Vous avez vivement regretté que malgré l'intervention bienveillante de M. le Surintendant des beaux arts, des raisons qu'il ne nous appartient pas d'apprécier aient paru un obstacle insurmontable à cette reproduction.

Mais bientôt le cercle de nos études s'agrandit et le président de notre commission des sciences morales et historiques traite, avec cette autorité que lui donnent ses vastes connaissances, la question de l'unité de la race humaine, et la résout affirmativement par l'identité physique, intellectuelle et morale. M. Tailliar nous expose ensuite la formation et la dispersion des races, et déduit de la filiation des peuples la filiation des langues. Un autre jour, il nous a fait l'histoire du droit électoral, dans la Grèce, à Rome, dans les premiers temps du christianisme, où le suffrage universel élisait les évêques, et enfin chez les Francks nos ancêtres. Tantôt il a examiné le rôle que jouaient dans l'organisation de nos vieilles Communes les *Jurati* à côté des *Scabini*. A propos du nom des premiers, notre collègue qui unit la science du légiste à celle de l'historien, à recherché ce qu'était au moyen âge le cautionnement, et il en a énuméré et défini les variétés : l'asseurement, le gage, le plège et enfin la *sécurité*, espèce de cautionnement politique par lequel en 1190 et en 1236, les communes de la Flandre garantissaient aux rois de France l'exécution des traités conclus avec leurs comtes.

A plusieurs reprises, M. Tailliar a repris cette grande question des origines du christianisme dans les Gaules qu'il a débattue solennellement, en juin dernier, devant le Congrès scientifique d'Amiens. Rappelons que les partisans de la doctrine, qui veut que les premiers saints de la

Digitized by Google

Gaule fussent contemporains des apôtres, n'ont pas soutenu la discussion et concluons avec notre collègue, que la religion reste en dehors de ce débat, qui n'a pour but que la recherche sincère de la vérité, cette émanation de Dieu, et que, à quelque conclusion qu'on arrive, l'Église de France n'en sera pas moins toujours en communion avec le siège de St Pierre, et la fille aînée de l'Église catholique.

Il faut que je me hâte, Messieurs, et je n'indiquerai plus que pour mémoire, une anecdote citée par M. Brassart père, sur l'aspirant Moncousin, compagnon de notre collègue M. Copineau dans le projet d'évasion de l'Ile d'Aix et 5 lettres autographes communiquées par M. Preux, et sorties de la plume du trop fameux acteur qui fut Collot d'Herbois, et dans lesquelles le sanglant terroriste, alors ardent royaliste, révèle déjà les passions aigries qui fermentaient dans son âme vaniteuse.

L'éminent doyen de notre faculté des lettres, M. Desjardins, a détaché une seconde fois pour nous une page de ces archives de Florence, dont il a fouillé tous les secrets, et, sous le titre d'*Épisode inédit du règne de Henri III*, il nous a peint au vif la cruauté, le défaut de sens moral de cette Renaissance si admirée. Les Florentins qui avaient fui leur patrie pour se dérober aux vengeances du grand duc de Toscane, étaient, qui le croirait? traqués, assassinés jusque sur le sol hospitalier de la France. Le poison ou le poignard de sicaires à gages étaient les armes du prince; son ambassadeur Saracini et son secrétaire Curzio étaient ses confidents et organisaient ces guet-apens, dont ils se donnaient à peine le soin de gazer le récit dans leur correspondance officielle. On leur envoyait ou ils cherchaient en France les agents de ces meurtres: ce furent presque tou-

Digitized by Google

jours des Italiens. *Dieu leur pardonne,* disait Saracini, quand au dernier moment ils avaient manqué de courage. Toutefois un jour on trouva un Français, un capitaine Gascon, de bonne famille, qui moyennant 2 ou 300 scudi payés d'avance et 4,000 scudi *après l'affaire faite* (cela faisait en tout 46,000 f.), se chargea d'une de ces expéditions. La justice française s'émut enfin et le secrétaire Curzio arrêté, convaincu de complicité, ne dut qu'à des intrigues de toutes sortes, de ne pas aller expier sur la roue son excès de dévouement. Significatif symptôme d'une profonde décadence morale, dit notre collègue, que de voir l'homicide érigé en moyen de gouvernement! Mais de cette étude ressort un autre enseignement. Vainement ceux qui avaient trempé dans ces actions lâches et perverses se flattaient de les ensevelir dans l'ombre; tôt ou tard la lumière se fait et l'infatigable histoire imprime à leur nom la flétrissure qu'il mérite.

Dans ces conférences publiques, dont je vous rappellerai tout à l'heure le programme si bien rempli, M. Corne père a fait pénétrer un public charmé, jusque dans l'intimité de l'existence des Grecs et des Romains. Dans une de nos séances, remontant le cours des âges, il nous a tracé d'après la Bible le tableau des mœurs des anciens peuples pasteurs. Cette étude attachante a prouvé que le commerce des échanges, une industrie peu développée, un luxe et une richesse relatifs ne leur étaient pas inconnus. Ils comprenaient aussi la nécessité d'une autorité régissant la famille ou la tribu; mais nous savons mieux qu'eux créer une force collective appliquée au maintien de la sécurité et au respect des lois.

Le nombre des infractions à ces lois, des atteintes à cette

Digitized by Google

sécurité, ne varie pas au basard selon les époques ou selon les nations. Quelles sont les causes qui influent sur le degré de criminalité de tel pays et de tel siècle ? quels sont les moyens d'y remédier? c'est ce que M. Corne fils s'est proposer de rechercher à l'aide des documents statistiques de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, des États-Unis même. On peut se défier de la statistique et n'accorder que sous toutes réserves sa confiance à une science qui, habilement maniée, fournit des arguments aux causes les plus opposées. Mais nous avons applaudi unaniment aux conclusions de notre jeune collégue, quand en s'appuyant sur les chiffres en même temps que sur les sentiments de la haute raison, il proclamait que la travail, la vie de famille, l'instruction sont les meilleurs préservatifs contre les séductions des passions mauvaises, contre le développement de la criminalité.

Il semble qu'il existe un intime lien entre les sciences philosophiques et les sciences exactes, ces deux manifestations les plus élevées des facultés de l'intelligence. Pascal, Leibnitz, Descartes ne furent ils pas en effet tout à la fois de grands philosophes, de profonds penseurs, et d'illustres mathématiciens? Vous me pardonnerez donc de passer sans autre transition aux travaux de notre section des sciences exactes et naturelles. Non pas qu'elle n'ait subi aussi la tendance générale de notre siècle, et qu'elle n'ait porté surtout ses méditations vers les applications pratiques plutôt que vers la théorie pure. Cette dernière toutefois n'a pas été négligée. Nous devons à M. Ricour les premiers fragments d'un *Traité des coordonnées homogènes réciproques*. Jusqu'ici, les coordonnées *Cartésiennes* ont été presque exclusivement employées; mais un choix judicieux de coordonnées facilitée la solution des problèmes. Les avantages de

Digitized by Google

celui de notre collègue ressortent surtout dans l'étude des propriétés projectives des corps. Il me serait difficile, vous le comprenez, Messieurs d'analyser et surtout de faire comprendre ici de semblables travaux, dont nous pouvons seulement pressentir la science.

M. Offret a poursuivi régulièrement le cours de ses observations météorologiques, dont il nous a périodiquement fait connaître les résultats comparés les plus importants. Il nous a lû une notice attlachante sur l'*Institution Smithsonnienne de Washington* ; employant à notre profit sa connaissance de la langue anglaise, notre collègue a puisé dans les publications mêmes de cet institut les éléments de son histoire. Fondée par l'Américain Smithson, qui lui a légué deux millions de francs, il n'est point une société savante proprement dite; il est établi surtout pour augmenter et pour répandre les connaissances scientifiques par des publications et par des échanges. Ni l'argent, ni le zèle ne lui manquent et cependant les Américains pourraient encore, nous affirme M. Offret, trouver à apprendre de la vieille Europe.

M. Maugin a tracé une rapide monographie de la *Trichinose*, cette maladie nouvelle qui a eu le privilège de devenir rapidement un épouvantail, en même temps qu'un sujet d'inépuisables caricatures. Le même collègue nous a entretenus, d'après des mémoires anglais, du *Gorille*, ce géant des mystérieuses forêts de l'Afrique intérieure. L'Histoire Naturelle, nous dit on, ne découvre aucune différence entre la constitution physique de ce terrible singe et celle de l'homme. Peut être ne partagerez vous pas cette opinion en allant voir les moulages de notre musée. En tous cas cette identité serait la meilleure preuve qu'il y a dans l'homme autre chose.

Digitized by Google

MM. Evrard et Offret ont commenté dans nos annales, une note, qu'un Douaisien, M. Paul Dislère ingénieur de la marine, nous avait adressée d'Amérique, sur la purification et sur l'emmagasinement du pétrôle, cette huile souterraine qui a donné son nom à des contrées entières.

M. Ricour nous a fait connaître non seulement ses propres travaux, mais encore ceux de deux de ses frères, qui marchent sur ses traces. L'un, officier du Génie, a dressé un tableau qui, par une simple lecture, donne la solution de toutes les questions relatives aux travaux de mines. L'autre, ingénieur sorti de l'école polytechnique et placé à la tête des chemins de fer de l'Espagne, a, par une invention d'une rare simplicité, paré à la plupart de ces accidents dont les journaux nous retracent trop souvent les effrayantes péripéties. Le chemin de fer du Nord de l'Espagne a des pentes considérables, qui exigeaient l'emploi de serre-freins spéciaux et une aggravation de dépenses. M. Théophile Ricour, par l'emploi régulier de la contre-vapeur, modère la vitesse des trains ou en produit l'arrêt sans serre-freins. Sa découverte, dont l'importance ne vous échappera pas, a déjà été adoptée par plusieurs compagnies en France, où, avec un désintéressement auquel vous applaudirez comme nous, M. Ricour n'a pas voulu prendre de brevet.

MM. Maurice fils, Ricour, Offret, Mercklein, Corne fils, Delannoy, Maugin, Gentil, Tailliar, Dupont, Vasse, Courtin, ont tour à tour accepté avec dévouement et rempli heureusement l'ingrate et difficile mission de nous rendre compte des mémoires des sociétés avec lesquelles nous sommes en communion, et de nous faire connaître par des analyses, qui souvent sous leur plume sont devenues des œuvres personnelles, les travaux agricoles, littéraires, scien-

Digitized by Google

tifiques ou historiques de nos confrères des autres départements.

Enfin, MM. Talon et Cahier, ont acquitté avec leur talent habituel la dette de votre affection envers deux collègues qui ne sont plus : MM. Bommart et Amaury de la Grange.

Telle a été, Messieurs, notre existence depuis deux ans, dans l'intimité de nos commissions et de nos séances générales. Il me reste à vous entretenir des manifestations extérieurs de notre activité. Chaque année, le Ministre de l'Instruction publique convoque à la Sorbonne, les membres des sociétés savantes de nos diverses provinces, et là, sous la présidence des sommités dont s'énorgueillit l'érudition française, ces délégués, unis déjà par les liens d'une ardeur commune, viennent établir de plus étroites relations et trouvent pour leurs travaux la récompense d'applaudissements d'autant plus appréciés qu'ils émanent de confrères et d'émules. En 1866 et en 1867, notre compagnie s'est vue dignement représentée dans ces *grands jours* de la science, comme elle le fut déjà, vous vous le rappelez, les années précédentes.

L'un de nos plus fidèles députés dans ces brillantes réunions, a encore été cette fois M. l'abbé Dehaisnes. En 1866, sous le titre d'*Essai sur les Relations Commerciales de Douai avec l'Angleterre au moyen âge*, il a montré les drapiers douaisiens allant au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle acheter aux riches abbayes de la catholique Angleterre, les toisons des moutons qui paissaient en bandes énormes dans leurs vastes pâturages, et les rois de cette contrée encourageant par des privilèges ces relations commerciales. Douai, avec les autres grandes cités manufacturières des Flandres, constituait une association puissante appelée la *Hanse de Lon-*

Digitized by Google

dres, qui protégeait au delà du détroit les intérêts de notre négoce. Douai, qui le croirait aujourd'hui ? fournissait de draps les grands seigneurs Anglais. Ces faits jusqu'ici peu connus, et que notre collègue a exhumés de nos vieilles archives municipales, expliquent aussi le rôle joué par les comtes de Flandre, dans les longues luttes de la France et de l'Angleterre. Quand nous nous montrions fidèles à notre suzerain, l'ennemi nous prenait par la famine, si je puis m'exprimer ainsi, et en refusant à nos fabriques la matière première, en vexant, en emprisonnant nos marchands, il mettait bientôt notre dévouement au Roi de France à la rude épreuve de l'intérêt le plus puissant, celui de notre prospérité industrielle.

M. Dehaisnes a donc été conduit par une pente naturelle à suivre l'histoire de ces rapports de notre Flandre Wallonne et principalement de notre cité avec la France, depuis les temps les plus reculés de notre histoire, jusqu'au moment où nous sommes entrés pour jamais dans la grande famille française. Son mémoire (1), lû en Sorbonne cette année, n'offrait pas un moins puissant intérêt que le précédent. On y voit d'un côté les rois de France, cherchant avec une persistance souvent couronnée de succès, à rattacher directement à leurs États des provinces que les nécessités de la politique en avaient distraites, et mettant en pratique à leur insu, ce principe des nationalités qu'Henri IV proclamait en ces termes : « *Tout ce qui est naturellement Français, doit être sujet du Roi de France.* » De leur côté les Douaisiens, dont les intérêts se trouvaient souvent en opposition avec ceux des sujets flamands de leurs comtes, eussent volontiers accepté leur réunion à la couronne, si des rigueurs

(1) Relations de la ville de Douai avec les rois de France avant 1667.

Digitized by Google

et des excès, si surtout dans les guerres de religion le sentiment catholique, ne les avaient jetés et retenus dans les bras des empereurs d'Allemagne et des rois d'Espagne, jusqu'au moment où Louis XIV, en vertu du droit de dévolution, réalisa cette profonde pensée du grand politique Mazarin : « Que la possession des Pays-Bas assurait à la » ville de Paris un boulevard inexpugnable, et que ce serait » véritablement alors que l'on pourrait l'appeler le cœur » de la France. »

En collaboration avec M. Asselin, M. Dehaisnes encore a redigé pour une autre section des mêmes solennités, deux études où l'art et l'archéologie se prêtaient un mutuel appui. Nous ignorions, jusqu'à ce qu'ils nous le révélassent, qu'un des plus remarquables spécimens de l'art religieux au XIII[e] siècle était l'œuvre d'artistes Douaisiens. Ils nous ont appris, comme au public de la Sorbonne, que la magnifique châsse d'argent qui renferme les reliques de S[te] Gertrude, et qu'on admire dans l'église de Nivelles en Belgique, fut conçue par un moine d'Anchin, Jacquemes l'orfèvre, qui en traça les dessins, et exécutée par un enfant de notre ville, *Colay de Douai*, l'associé d'un Belge, de Jacquemon de Nivelles. Après avoir mis en lumière et établi ce fait, grâces au cartulaire de l'antique monastère, nos collègues ont décrit dans tous ses détails ce magnifique témoignage de la piété de nos pères. (1)

Ceux-ci ne donnaient pas seulement dans les temples sacrés des preuves de leur amour par l'art. Le mobilier de leur demeures, les tentures qui les garnissaient, les miniatures de leurs livres d'heures, les joyaux de leurs com-

(1) *Étude sur la châsse de S[te] Gertrude, à Nivelles*, par MM. Dehaisnes et Asselin.

Digitized by Google

pagnes, tout attestait à la fois la richesse et le goût du bourgeois de Douai au moyen âge. Fouillant les vieux inventaires, les testaments, mille documents trop dédaignés. MM. Asselin et Dehaisnes, dans leur *Etude sur l'art à Douai, dans la vie privée des bourgeois du XIII^e^ au XIV^e^ siècle*, ont ressuscité, pour ainsi dire, tous ces objets que le temps a détruits et dont l'amateur recherche aujourd'hui avec passion les rares échantillons, et ils ont écrit ainsi un curieux chapitre d'archéologie artistique.

Mais l'histoire et les antiquités locales n'ont pas trouvé seules, parmi les membres de notre compagnie, des interprètes au Congrès des sociétés savantes des départements. L'érudition littéraire et les sciences mathématiques y ont eu aussi leurs organes. Sous la qualification modeste de : *Un point erroné de l'Histoire Littéraire de France par les Bénédictins*, M. Duchet a lu une notice digne de ces derniers par la sureté des recherches, par la finesse des aperçus, et si je puis m'exprimer ainsi, par cette abondance d'érudition qui convainc sans fatiguer un seul instant l'attention. Sous la logique rigoureuse de notre collègue, la liste des écrivains Français du XII^e^ siècle s'est appauvrie d'un nom, et il faut bien enlever à un *Jean de Colemieu*, qui n'a jamais existé, la *Vie de l'Évêque de Thérouane, Jean de Warneton;* mais M. Duchet l'a restituée non moins sûrement à un ami du saint Prélat, à *Gauthier, archidiacre du même diocèse.*

Enfin, la section des sciences du Congrès de 1866 devait entendre M. Offret résumer devant elle les *Études de Météorologie,* auxquelles il se livre depuis le 21 juin 1862, et exposer, en se basant sur l'application des données de la

Digitized by Google

physique et sur les résultats de ses expériences, les instruments dont il s'était servi, et les corrections qu'il avait dû faire aux indications qu'ils lui fournissaient. C'est, en effet, une erreur trop accréditée que de croire qu'il suffit de regarder quelquefois le jour ou la nuit un baromètre et un thermomètre, pour faire des observations météorologiques. Toutes les délicatesses de la science n'y sont pas de trop. Qui pouvait mieux les y apporter que M. Offret ? Par suite d'une complication d'organisation, que notre société a pris la confiance de signaler à l'attention de M. le Ministre de l'Instruction publique, notre collègue n'a pu que déposer sur le bureau son mémoire, où la précision des déternations, la perfection des instruments, et surtout la conscience et l'habilité de l'observateur, se réunissaient pour offrir toutes garanties de l'exactitude des résultats. Le dernier volume de nos mémoires fera du moins connaître cet important travail, augmenté des tableaux multiples qui reproduisent jour par jour les données de ses patientes observations.

Vous direz avec moi, Messieurs, j'en suis convaincu, qu'avec de pareils organes notre compagnie ne pouvait décheoir et vous me permettrez de remercier ici publiquement en son nom ceux qui ont tenu aussi haut son drapeau sur ce glorieux théâtre.

Il en est un autre plus modeste, où nous nous plaisons maintenant à revenir chaque année et où nous voyons sans cesse aussi nos efforts recevoir la plus douce des récompenses : les sympathiques applaudissements d'un public indulgent. Je veux parler, vous l'avez déjà deviné, de ces conférences publiques, dans lesquelles se sont unies l'économie politique dans ce qu'elle a de plus élevé, l'histoire

Digitized by Google

des mœurs de plus attrayant, les lettres avec leurs charmes divers, la science avec ses expériences et ses applications.

Mais j'aime mieux me fier, pour vous retracer les plaisirs intellectuels de ces soirées, à la fidélité de vos souvenirs, qu'à la sécheresse d'une pâle analyse et à l'insuffisance de ma parole. D'ailleurs, si nous avons parfois répondu à l'attente publique et suffi à la tâche que nous avons entreprise, nous savons que nous ne devons pas en attribuer le mérite à nous seuls, mais qu'une grande part en revient aux incessants encouragements du Recteur de notre académie, et aux brillants auxiliaires que nous avons trouvés, dans nos facultés de droit et des lettres et parmi les professeurs de notre lycée. Qu'ils acceptent tous ici le témoignage de la reconnaissance de notre compagnie, pour une précieuse collaboration que, vous le desirez, et nous l'espérons bien, ils nous accorderont encore cette année.

Ma mission est accomplie, Messieurs; j'aurais voulu la terminer plus promptement, car j'avais hâte de céder la parole à d'autres voix, convaincu qu'après avoir entendu celles là, vous vous diriez que vous non plus vous n'avez pas « perdu votre journée. »

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ACADÉMIE BOCAGÈRE DU VALMUSE

NOTICE HUMORISTIQUE

Lue dans la séance publique de la Société d'Agriculture du 10 novembre 1867.

Par M. le docteur MAUGIN

Membre résidant.

C'était un beau jour d'été ; le soleil qui n'avait pas encore jauni les feuillages égayait toute la nature ; les oiseaux chantaient, c'était une fête de lumière et de jeunesse. Je sortis des murs de Douai, laissant au hasard le soin de guider mes pas. La fantaisie devait m'être, par cette gaie matinée, une bonne conseillère. Insensiblement les parfums pénétrants de la campagne m'enivraient, les fleurs des moissons semblaient vouloir me raconter leurs amours, et tout entier à la contemplation de cette poésie vieille comme le monde et qui ne peut lasser, j'oubliais les mesquines préoccupations de la vie moderne tumultueuse et agitée.

Peu m'importaient alors le cours de la bourse, les menaçants cliquetis des épées qu'on tire du fourreau ; le nuage sombre que lancent les hautes cheminées au-dessus de nos prairies, s'effaçait devant mes yeux charmés et je ne rêvais plus que bergères bleu-de-ciel conduisant, le bouquet au sein, des agneaux enguirlandés de faveurs roses.

Tout cheminant et rêvant, j'avais gagné les bords de la

Digitized by Google

Sensée, charmant ruisseau ombreux, aux eaux claires et fraîches, qui court en serpentant comme une couleuvre sous un long berceau de saules, d'aunes et de peupliers. Soudain, à un détour de la rivierette, j'aperçois sur un petit côteau le clocher aigu du village de Brunémont; la rêverie m'avait conduit à mi-chemin de Cambrai! Fallait-il grimper vers le village? Eh non, par la chaleur du jour le frais vallon avait des charmes sans pareils; je le suivis et bien m'en prit.

A peine avais-je fait quelques pas que je me trouvai en face d'une grille ouverte, au-delà de laquelle s'étendait un jardin enchanteur où l'art le disputait à la nature pour récréer tous les sens à la fois. Fleurs aux teintes riches et aux enivrants parfums, bosquets touffus où chante la fauvette, allées capricieuses et soigneusement sablées, tout indique un maître dont la richesse n'a pas gâté le goût naturellement enclin aux belles choses.

Vous excuserez ma curiosité, Mesdames; j'entre sans invitation et me voilà parcourant, un peu timidement ce petit paradis. Légèrement inquiet cependant de mon indiscrétion, je cherchais quelqu'un auprès de qui je pus m'excuser, quand à travers le feuillage j'entrevis sur un banc de gazon deux amis qui causaient. Au bruit de mes pas, ils vinrent à ma rencontre. L'un portait d'une façon galante les épaulettes de major au corps royal du génie, la croix de Saint-Louis brillait sur l'habit à côté d'une petite branche de houx; lorsqu'il se découvrit pour me faire un gracieux salut, je vis une chevelure grisonnante; l'autre avait l'air maladif, et marchait avec peine, il portait le costume noir et le petit manteau des abbés; au collet était coquettement fixé un rameau de murier.

Digitized by Google

« Messieurs, » leur dis-je, en m'inclinant, « un heureux hazard m'a conduit jusqu'ici et j'ai hâte de remercier le propriétaire du plaisir qu'il m'a préparé sans le savoir en ornant ainsi que je le vois cette charmante vallée. »

« Vous êtes chez M. de Wavrechin, et cependant permettez-moi, Monsieur, de voir en vous mon hôte, » me répondit aussitôt l'abbé, et sur un mouvement de surprise : « permettez-moi de vous dire comment vous êtes à la fois chez M. de Wavrechin et chez l'abbé Roman.

Qui n'a rien en réalité
Doit tâcher d'être riche en songe,
Pourvu qu'en voyant le mensonge,
Son cœur ne soit pas attristé.
Un jour, sur une pierre assis,
Je laissais errer mes esprits
De la manière accoutumée,
Et se nourrir de la fumée
De l'un de mes projets chéris.
Peu de choses sait me suffire,
Disais-je; à mes modiques vœux
Puisse s'ouvrir la main des Dieux !
Voici tout ce que je désire
Pour être entièrement heureux.
Petit logis où je sois maître,
Ayant pour voisins des amis;
Petit jardin sous ma fenêtre
Où naissent des fleurs et des fruits.
Petit bois dont la solitude,
La fraîcheur et le demi-jour
Soient favorables tour à tour
Aux jeux, au repos, à l'étude,

Digitized by Google

Et s'il le faut, même à l'amour.
Petit ruisseau qui pour bordure
Ayant le gazon le plus frais,
Sur des cailloux jetés exprès,
Serpente avec un doux murmure,
Au bois, au logis, au jardin,
Ajoute une utile parure,
Puis sous un dôme de verdure,
Aille s'arrondir en bassin.
Petit clos où chaque matin,
Plus d'une famille emplumée
Vienne dérober sur ma main
Sa nourriture accoutumée.
Petite cave où de Bacchus
Vieillisse en tonneaux la cueillette;
Petit coffret où de Plutus
Parfois s'épanche la cassette,
Voilà tout. Que demain ces vœux
Soient exaucés par la fortune,
Demain plus de plainte importune;
Je suis parfaitement heureux.

— Aujourd'hui même tu vas l'être,
Me dit alors un châtelain
Qui tout-à-coup vient à paraître
Et me prend tendrement la main.
Suis-moi; si ton cœur ne s'abuse,
Tu n'as plus de vœux à former;
J'estime ton cœur et ta muse,
Je vais les couronner tous deux.
Pour ton Tibur et ton Vaucluse
Accepte le don de ces lieux.

Digitized by Google

— Je regarde, je vois Valmuse,
Valmuse, ô ciel, je suis heureux.

« Parfaitement, » m'écriai-je, tandis qu'il reprenait haleine, (ces poètes en effet ont une façon prolixe de dire les choses les plus simples), « mais Valmuse n'est point là sans doute seulement pour la rime et... » « Monsieur de Neuflieu, » interrompit l'abbé en me désignant le major, « voudra bien vous donner là-dessus quelques renseignements et vous dire comment ce vallon fut consacré aux Muses. Je cours pendant ce temps préparer la cérémonie de l'après-midi. »

L'officier m'offrit alors place à son côté sur le banc de gazon et tout en traçant des figures du bout de sa canne, me dit ce qui suit, si je me souviens bien : «

L'épouse du Mécène avait un perroquet,
Doux, caressant, donnant la patte,
Parlant très-franchement, lui disant : gratte, gratte,
Bonjour, baisez Jacquot, petit cœur... Son caquet
Amusait beaucoup sa maîtresse ;
Quand de sa main elle le caressait,
Il lui rendait caresse pour caresse,
Et de son bec crochu doucement la pinçait.
(Chacun a sa façon d'exprimer sa tendresse:)
Pour tout dire, en un mot, le *Vert-Vert* de Gresset,
Qui récitait si bien sa patrenôtre,
N'était au prix qu'un franc oison.
L'esprit, le sentiment, la douceur, la raison,
Etait le partage du nôtre.
Aussi de sa maîtresse, aimé, chéri, fêté,
Et de tous révéré, comme un oiseau d'élite,

Digitized by Google

Il jouissait d'un bonheur mérité.
Mais, grandeur d'ici-bas, que vous êtes petite !
Jacot était mortel. Le pauvre perroquet,
Sans presqu'avoir le temps de trousser son paquet,
Alla visiter le Cocyte.
Point ne peindrai la désolation
De tout le monde et surtout de la dame ;
On voit, pour moindre occasion,
En pleurs les beaux yeux d'une femme ;
Et je lui pardonne aisément
Ce signe d'attendrissement.
Du Mécénas l'épouse désolée,
Du cher oiseau pleurant la destinée,
On fit au Perroquet un bel enterrement,
Pompeux, j'ose dire charmant ;
Si pourtant charmant se peut dire,
Dans un sujet qui de tous est le pire.
Dans le vallon, en pompe il fut porté,
Suivi de mille voix plaintives,
Là, dans un endroit écarté,
Sur le penchant d'une de ses deux rives,
Le cortège, la larme à l'œil,
Déposa le triste cercueil.
On sanglota des hymnes à sa gloire,
Faits sur des airs choisis, tristes, comme on peut croire,
Tout entrecoupés de soupirs,
Et dont la lugubre cohorte
Se soulageait en lui servant d'escorte ;
Car, dans le deuil les pleurs ont leurs plaisirs.
Bref, on lui fit un mausolée,
Beau monument, mais de qui la durée,

Digitized by Google

Par le temps, destructeur de tout,
Avant dix ans fut terminée.
Mais ce qui dure encore, et qui plaira partout,
Ce sont les jolis vers, qu'en cette triste fête,
Maints beaux esprits tirèrent de leur tête.
L'un fit une épitaphe en style fort plaisant ;
Un autre, du défunt, dressa le testament ;
L'autre fit son apothéose...
Enfin, tragi-comiquement,
Un chacun, à l'envi produisit quelque chose,
Et quelque chose de charmant.
Alors Roman, en homme de génie,
Partit de là, se mit en fantaisie,
Ou plutôt il conçut le sublime projet,
En tirant parti du sujet,
D'en monter une Académie. »

Eh bien, Messieurs, je dois vous l'avouer, ce dernier mot me frappa. Quoi ! une académie dans des bosquets, sur des prairies en fleurs, une académie ornée de falbalas, car je voyais survenir derrière les charmilles de frais minois d'académiciennes. C'était du nouveau pour moi qui ne voyait d'académie qu'avec de graves visages d'hommes bien raides dans leurs habits noirs. Cette distraction me fut fatale ; une fois lancé, M. de Neuflieu ne s'arrêtait plus et de la fin de son discours je n'ai entendu que quelques mots. Les initiés se nommaient Valmusiens et Valmusiennes ou Bocagers et Bocagères, ils se réunissaient pour disserter de toutes choses et spécialement pour se réciter des vers galants, en se promenant à l'ombre des grands arbres ; et les journées se terminaient autour d'une table joyeuse ou devant un théâtre élevé dans le jardin.

Digitized by Google

Enfin le major se leva ; « vous plairait-il maintenant, » ajouta-t-il, « que je vous servisse de guide à travers le Valmuse ; » et sûr de mon assentiment il ne me fit grâce ni d'une allée, ni d'un cabinet de verdure. De ce côté voyez la grotte des muses, plus loin voilà l'étang où chacun peut prendre le plaisir de la chasse ou de la pêche ; ici c'est la salle de danse...

Mais chut ! un bruit de voix s'est fait entendre dans ce berceau de chèvrefeuille. Trois jeunes femmes en sortaient quand un beau cavalier les arrête en souriant ; mon guide tend l'oreille, pouvais-je ne pas l'imiter ?

« Vous êtes trois (disait l'académicien en manchettes)
Toutes trois reines du bocage ;
Vous êtes trois
Qu'il faudrait fêter à la fois ;
Je n'ai qu'un bouquet en partage,
A laquelle en offrir l'hommage !
Vous êtes trois !

L'une des trois
Pour mon bouquet serait l'affaire,
L'une des trois
Suffit pour décider mon choix.
Mais un tel choix, comment le faire ?
Est-il possible qu'on préfère
L'une des trois ?

A toutes trois
Si j'étais papillon volage
A toutes trois
Je l'offrirais en tapinois ;

Digitized by Google

Voltiger ainsi n'est point sage ;
Mon embarras plait davantage
A toutes trois.

Entre les trois
Rester, fleurs en main, c'est dommage.
Entre les trois
Comment finir sans faire un choix?
Si l'amour veut seul tout l'hommage,
L'amitié permet qu'on partage
Entre les trois.

Toutes les trois
Vous serez bientôt mieux servies.
Toutes les trois
Vous verrez l'amour faire un choix.
J'y perdrai moins, belles Maries,
Si vous me restez pour amies
Toutes les trois.

Là dessus elles s'enfuirent en riant aux éclats derrière leur éventail et le Bocager replaça le bouquet avec adresse dans les dentelles de son jabot. Mais moi, tirant l'officier par la manche : « Nommez-moi, je vous prie, » lui disais-je tout bas, « ces belles personnes qu'on doit louer d'avoir inspiré de si jolis vers. » — « Vous commencez à perdre votre timidité, » me répondit M. de Neuflieu d'un ton un peu railleur, « et je ne sais si je dois vous contenter.

Le Valmusien.....

Content de valoir par lui-même,
Quoi qu'il puisse avoir du renom,
N'est connu que par son emblème,
Et dépose en entrant son nom.

Digitized by Google

Pour que personne ne le sache,
Sous un nom d'emprunt il se cache.
L'un s'appellera le figuier,
L'autre le coudrier, un autre le palmier,
Myrthe, rosier, pècher, cornouiller, sureau, chène,
Mézéréon, lilas, seringat, charme, frène,
D'autres le chèvre-feuille, oranger, cerisier,
Aubépine, ozier, buis, noyer.....
Qui sont tous noms d'arbuste ou d'arbre.
Un autre a pris pour son arbre le houx,
(C'est moi chétif, et le moindre de tous).
Sur leur écorce, aussi bien qu'en un marbre
Le Valmusien s'est réservé
D'avoir son chiffre, ou son nom bien gravé ;
Et par ce memento que ces sages y laissent,
Eux seuls entr'eux se reconnaissent.

Pourtant comme ils sont tous vos compatriotes de naissance ou de position, il faut que vous les connaissiez ; et si je me taisais, quelqu'archéologue prendrait ma place dans quatre-vingt ans d'ici.

Je reviens donc à nos trois Marie. La plus petite, celle dont l'épaule gauche vous a peut-être frappé, mais dont les yeux sont si pétillants d'esprit, c'est mademoiselle Marie-Bonne-Joseph Balthazar ; je la soupçonne sous son emblème du *myrte* d'avoir remarqué que M. de Thomassin, capitaine au corps royal d'artillerie, n'a choisi le *chèvrefeuille* que pour marquer un attachement tendre.

Pour la seconde dont nous voyons encore la robe blanche au bout de l'allée, c'est mademoiselle Marie-Joachine-Ursule Remy. Son arbre, aux fleurs odorantes, le *seringat* em-

Digitized by Google

baume les bosquets. Elle court rejoindre son fiancé M. de Fréville, capitaine en 1er au corps royal du génie, et qui je gage, enlace les deux chiffres sur l'écorce du *maronnier* qu'il a pris pour parrain.

La troisième tenait les yeux baissés, pure modestie, croyez-le bien. Mais elle sait les lever quand passe certain docteur dont la verve et la science éblouissent tout le vallon, et je me trompe fort, ou sous peu, mademoiselle Marie-Joseph-André, le *cornouiller*, deviendra madame Taranget à l'ombre du *noyer*.

Maintenant hâtons le pas ; dans le grand salon de verdure doit avoir lieu en ce moment la réception d'une nouvelle Valmusienne, il faut que chacun occupe son poste. »

Le jardin s'emplissait de couples jeunes et charmants ; le bruissement de la soie se mélait aux chants des oiseaux et l'éclat des parures le disputait aux teintes vives des fleurs. Un élégant capitaine au régiment de Vintimille attirait le regard entre tous, il accompagnait chapeau bas une jeune fille dont les joues colorées par une marche rapide luttaient de fraicheur avec les cerises purpurines qui ornaient sa chevelure noire.

« Mademoiselle Joseph Caroline de Wavrechin, » me dit mon guide, qui n'avait plus besoin d'être interrogé, « la fiancée de messire de Gilède de l'Estang qui ne la quitte plus un instant. *L'acacia* et le *cerisier* pourraient en remontrer aux amants héroïques.

Mais qu'est-ce ceci? Notre Valmusien vient de laisser tomber un papier. En ma qualité d'historiographe, je dois en prendre connaissance.

Digitized by Google

A Mademoiselle le Cerisier.

Vendredi dans la matinée
Séance académique et déjeuner friand,
Même jour au soir, bal et concours bien bruyant,
Pour moi quelle bonne journée,
A dit Zélis, en souriant.
Ton calcul, o Zélis, s'accorde avec les nôtres
Et chaque Valmusien a dit de même en soi ;
Mais quoi ! pour ton plaisir tu comptes sur les autres
Et chacun pour les siens n'a compté que sur toi.

« Bah, c'est un peu fade, mais quand l'auteur l'aura récité lui-même, il devinera bien vite quel service nous lui rendons en mettant le madrigal dans nos archives. »

Enfin nous arrivons au lieu de la séance. Sous des arbres touffus, l'Académie entière se trouvait réunie, chacun placé suivant son caprice ou son goût. Les dignitaires seuls, (il faut que les honneurs se payent) les dignitaires occupaient l'extrémité opposée à celle par laquelle on entrait.

Sans mon aimable compagnon j'aurais eu peine à nommer tous les assistants et surtout à les reconnaître sous leur emblème ; comment savoir, par exemple, qu'à la droite de l'abbé Roman qui présidait, siégeait M. Casimir de Wavrechin, le Mécène dont on m'avait parlé et qu'il avait par faveur spéciale deux arbres pour parrains, le *chêne* et le *palmier*. Je reconnaissais bien à gauche le docteur Taranget qui tenait la plume de secrétaire sous le nom du *noyer*, mais au mépris de tous les usages académiques on ne fit pas d'appel nominal, on ne lut pas de procès-verbal. Je suppléerai donc de mon mieux à cet oubli regrettable en vous répétant l'énumération rapide de M. le Houx.

Digitized by Google

« Vous avez à votre droite, » me disait-il « M^me^ Casimir de Wavrechin, la *sensitive;* elle est entourée de ses trois fils. L'aîné, M. de Brunémont, c'est *l'aubépine*, le second, Louis, le *sycomore*. Le plus jeune, Charles, ce petit lutin blond et joufflu n'a guère que dix ans, on lui a consacré l'*Orme;* vous comprenez qu'il a jusqu'ici plus inspiré de vers qu'il n'en a fait. Cet original au costume de fantaisie mi-partie artiste et militaire, c'est Hackett, le *figuier*, capitaine au corps royal du génie. Un peu plus loin voyez cette figure franche et sereine; elle appartient à Brisset, médecin du Valmuse en résidence à Cantin, son arbre est le *sureau*. Il cause avec l'abbé Richard, *l'olivier*. A côté d'eux, un peu raide et de bonne tenue, passe un spirituel magistrat-poëte, Legay, le *pêcher*.

Vous n'avez pas oublié, je pense, les trois Marie du bosquet, en voici une quatrième : c'est mademoiselle Marie-Thérèse-Remy du Maisnil, devenue depuis quelques années madame d'Harlebecque; elle a pris pour emblème le *rosier* et elle ne pouvait mieux faire. Mademoiselle Remy, le *lilas*, et madame du Granval, le *bois-blanc* sont à gauche. — Ah, il était temps, voici l'ami de M. Taranget, M. de Fosseux, l'*oranger*, qui donne la main galamment à mesdames le *peuplier*, le *tournesol* et la *couronne impériale*. — Il nous manque encore le *trône* et l'*osier*. Mais silence maintenant, le secrétaire commence la lecture du diplôme qui introduit ici une nouvelle Valmusienne; écoutons, je finirai tout à l'heure. »

Le secrétaire s'était levé et après un profond salut, il lut la pièce suivante :

« Nous Bocagers et Bocagères,
Habitants du riant vallon

Digitized by Google

Où la folie et la raison,
Sur des canapés de fougères
Et sur des bancs de frais gazons,
Se bercent d'aimables chimères;
Dans ces lieux où tout Valmusien
Sous des arcades de verdure,
Plus rapproché de la nature,
S'instruit à fixer le vrai bien,
Sans avoir besoin d'Epicure;
Nous déclarons que désormais
Sur son écorce fortunée,
L'aimable fille de Pénée,
Va porter un nom fait exprès
Pour nous rappeler quelques traits
De sa brillante destinée.
Du haut des rochers orgueilleux
Que de ses fleurs elle couronne,
Qu'elle vienne occuper le trône,
Que lui destinaient tous nos vœux.
Aux parfums qu'exhale la coupe
De ses doux et simples bouquets,
Autour d'elle dans nos bosquets,
Elle verra voler la troupe
Des cœurs aimans et satisfaits.
Notre nouvelle bocagère
Fidèle au choix que nous faisons
Sera constamment la première
A nous présenter les fleurons
Dont sa tige modeste et chère
Trahit les précoces festons.
Et quand l'haleine de Borée
Blanchira nos tristes coteaux;

Digitized by Google

Quand la nayade consternée,
Se tiendra cotte aux fond des eaux;
Et que la sève emprisonnée
Engourdira nos végétaux;.....
Favorite de la nature,
Daphné, déjà de sa parure
Commençant les premiers essais
Sur des ébauches de verdure
Nous dévoilera ses attraits.
Voulons qu'une brillante lyre
Soit suspendue à ses rameaux
Pour que Daphné veuille redire
Les airs qui plaisent aux échos.
Et pour achever le prestige
Demandons que le gentil-bois
Souvent nous offre le prodige
De nous faire entendre sa voix
Au Valmuse, où chacun raffole
De Daphné dont nous faisons choix,
Où la décence fait les loix,
Où le doux plaisir tient école.
Fait au Vallon où le Noyer,
Aujourd'hui, contre l'ordinaire,
Obtient à force de prier
Le rôle heureux de secrétaire. »

Alors aux applaudissements de l'assemblée, précédée de trois Valmusiens que je sus être le *brouetteur*, le *sarcleur*, et l'*arroseur*, s'avança toute rougissante, pour recevoir l'accolade, la belle Daphné, M^lle^ Henriette-Louise Thomassin, épouse de messire Jean-Joseph-François Bessodes de Roquefeuille, capitaine au régiment de Savoie-Carignan,

Digitized by Google

fille de M. Thomassin, brigadier des armées du roi, et petite fille de M. le baron de la Grange, chevalier d'honneur au Parlement de Flandre.

Et c'est en rougissant encore plus fort qu'elle répondit, au milieu de cette brillante assemblée tout attentive.

« A ces accords doux et flatteurs
Que fait resonner votre lyre,
A ces petits vers enchanteurs
Qu'un frêle arbrisseau vous inspire,
Du Dieu que désola Daphné
Je reconnais la folle ivresse.
Hélas! partout l'infortuné
Pense être auprès de sa maitresse,
Dans chaque objet, dans chaque son,
Il croit ou la voir ou l'entendre;
Et plus éloquent et plus tendre,
Toujours il poursuit sa chanson. »

Sur ce, tous se levèrent pour féliciter la nouvelle arrivée. Dans le tumulte je perdis M. de Neuflieu à qui j'avais encore bien des questions à faire et que j'aurais voulu remercier avant de me retirer discrètement au moment où tous ces beaux esprits devaient gagner la salle à manger. Quelques énigmes closes se posaient irritantes; qui étaient ce brouetteur, ce sarcleur, cet arroseur? j'essayai de rejoindre mon guide complaisant; vaine recherche, je ne parvenais qu'à m'égarer dans le labyrinthe des charmilles.

En ce moment, le soleil, déjà sur son déclin, se couvrit tout à coup d'épaisses ténèbres; au sourd grondement qu'on entendait au loin, succèda un fracas épouvantable; du sein des nuées noires jaillit un éclair immense.

A sa lueur, je vis toutes ces figures pâlir. Depuis si long-

Digitized by Google

temps habituées au calme, ils avaient dédaigné les cris sinistres des oiseaux prophétiques, ces insouciants adorateurs de divinités vieillies. L'orage, maintenant, l'orage terrible et menaçant, les surprenait, brisait leurs dentelles et leurs plumes, broyait leur velours et leur soie. Cette pluie bienfaisante, quoique brutale, qui fécondait pour de plus utiles moissons les champs qui ne donnaient plus que des lys et des myrtes, c'était 1790, et elle emportait le pauvre Valmuse dans ses torrents avec bien d'autres épaves. Que sont-ils devenus ces bocagers et ces bocagères en ces jours d'épreuves? Les uns se trempèrent comme l'acier à ces eaux vivaces, d'autres se prirent à fuir et restèrent étourdis du choc jusqu'à la mort; quelques uns enfin plièrent la tête sans cesser de chanter ces petits vers mignards qui en une heure étaient devenus vieillots.

Plusieurs d'entre nous ont pu encore connaître quelque Valmusien, mais combien différents de l'heure de jeunesse que j'ai voulu tracer. M. Brisset n'a cessé de consoler les malades de Cantin qu'il y a une vingtaine d'années. M. Charles de Wavrechin a fait partie de notre compagnie, et chacun sait qu'il a péri en faisant son devoir (1816). Son père ne l'avait précédé dans la tombe que de quelques années. Ses frères s'expatrièrent; l'Amérique les reçut comme tant d'autres, effrayés des secousses que la vieille Europe donnait à ses chaines dont les anneaux ont tant de peine à s'ouvrir.

M^me^ de Lestang est morte en Bretagne; M^me^ de Fréville a succombé à Valenciennes; M. de Neuflieu s'est appuyé jusqu'en 1809 sur son bâton de houx; M. Roman est allé mourir comme le lièvre au gîte à Vaucluse, sa patrie. M. Taranget, nous l'avons vu, encore galant et disert dans

Digitized by Google

sa douillette de soie ; sa femme ne l'a laissé veuf qu'un an en 1836.

Le jeune secrétaire du Valmuse n'avait pas perdu son temps ; il atteignit à la gloire et à la science, sans perdre jamais l'estime d'aucun. Médecin très-écouté, recteur de l'académie, il avait encore le temps de cultiver les lettres pour se délasser et pour entretenir l'amabilité de son esprit.

Comme M. et M^me^ Taranget, M. et M^me^ Thomassin moururent à Douai à un an de distance en 1827-28.

Une pierre recouvre M^me^ D'Harlebecque, dans l'église de Waziers, depuis 1831.

L'abbé Richard donnait des leçons pour vivre. M. Legay resta poëte et magistrat jusqu'à la fin.

Le Vallon est devenu la propriété d'une honorable famille de notre ville. Y fait-on encore des vers? je l'ignore. Peut-être du sucre.

Et aujourd'hui que reste-t-il? Quelques manuscrits jaunis, quelques souvenirs qui s'effacent et qui bientôt vont disparaître ; c'est avec eux que j'ai fait mon voyage, c'est entre eux que j'ai entrepris cette promenade; entre eux, passé déjà lointain et vous auditeurs trop bienveillants qui êtes le présent et l'avenir.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES

SUR

LE VALMUSE, LES VALMUSIENS ET LES VALMUSIENNES.

Le morceau ci-dessus doit sa forme légère à la circonstance qui m'a engagé à le produire. Il était, en effet, difficile de lire une grave et pédantesque étude sur un sujet tel que l'*Académie bocagère du Valmuse*, surtout dans une séance publique où la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, n'avait pas convié que des archéologues. Mais comme le lecteur est quelquefois plus exigeant ou plus curieux que l'auditeur, et comme au pis-aller, il peut toujours fermer le livre quand il lui plaît, tandis que l'auditeur est retenu à sa place par l'amour-propre, j'ai jugé à propos d'ajouter quelques notes à cette boutade.

De ces notes recueillies un peu çà et là, je dois d'abord une bonne partie à mon père qui avait connu intimement quelques-uns des Valmusiens et qui s'était toujours promis de se reposer en mettant en ordre ces documents sauvés par lui. La mort, hélas ! fut son premier jour de repos, trop tôt survenu.

M^me^ Plazanet, née Remy du Maisnil, voulut bien se souvenir pour moi du temps où elle courait enfant sous les arbres de Brunémont, et m'introduire pour ainsi dire dans sa famille qui tint une grande place parmi les poètes réunis par l'abbé Roman. Qu'elle me permette de lui en témoigner ici ma reconnaissance.

Digitized by Google

Enfin j'ai retrouvé une partie des archives du Valmuse dans les papiers de M. le docteur Taranget et dans un certain nombre de pièces provenant de la famille de Thomassin et généreusement données à mon père par M^me^ Balthazar. Il y a encore des lacunes difficiles à combler ; je ne saurais trop regretter, par exemple, la perte des documents assez nombreux que possédait M. Brisset de Cantin. Lorsque cet ancien Bocager vint à mourir, tous les papiers relatifs au Valmuse furent brûlés comme inutiles !

L'existence de cette Académie poétique n'avait pas échappé à M. Arthur Dinaux. L'infatigable chercheur a publié sur elle une notice dans le tome IV^e^, nouvelle série, des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*. Cette notice a été reproduite dans l'*Histoire des Sociétés littéraires, bachiques et chantantes*, œuvre posthume de M. Dinaux, éditée par M. G. Brunet. Malheureusement il avait peu de renseignements et cette notice est très incomplète.

Parmi les documents imprimés, il ne faut surtout pas oublier un volume, petit in-8° de 32 pages, intitulé : *Académie bocagère du Valmuse,* poème, par M. B. de N.... L.-C. au C.-R. du G. (Monsieur Benoit de Neuflieu, lieutenant-colonel au corps royal du génie), 1789, au Mont Parnasse chez les Nœufs Sœurs (Douai, J.-P. Derbaix, neveu). L'auteur, qui faisait partie de l'Académie, décrit en vers libres l'origine de cette société, les jardins où elle tenait ses séances et les plaisirs des membres qui se réunissaient chez M. de Wavrechin. Ce petit livre est fort rare et j'ai cru ne pouvoir mieux faire pour en donner une idée que d'en extraire quelques passages que j'ai mis dans la bouche de M. de Neuflieu.

Digitized by Google

En entrant au Valmuse, chacun abandonnait son nom pour prendre un nom d'arbre ou de plante, à l'imitation de ce qui se faisait dans un certain nombre d'autres sociétés.

Ainsi, il existait autrefois à Florence sous le titre d'Académie des Humides (*Academica degl' umidi*), une association fondée en 1549 par Côme I^er^, dont chaque membre adoptait le nom d'un poisson. Cette académie a été plus tard incorporée dans l'académie *della Crusca*. Pour notre société de Brunémont, la plupart des pseudonymes nous sont connus, quelques-uns cependant restent à l'état d'énigmes. Nous croyons utile de donner d'abord le tableau aussi complet que possible des membres du Valmuse avec les noms de plantes choisis par eux. Nous reviendrons ensuite sur chacun d'eux en particulier pour leur consacrer quelques lignes de notice biographique qui accompagneront les pièces de vers inédites que nous avons pu recueillir.

SOCIÉTÉ DU VALMUSE.

Noms des sociétaires.	*Noms des végétaux sous lesquels ils étaient désignés.*
M. de Wavrechin, père....	Le Chêne, le Palmier, le Cèdre, le Coudrier, l'Oranger.
M^me^ de Wavrechin.....	la Sensitive.
M. de Brunémont.....	l'Aubépine.
M. Louis de Wavrechin....	le Sycomore.
M. Charles de Wavrechin..	l'Orme.
M. de L'Estang.....	l'Acacia.
M^me^ de L'Estang.....	le Cerisier.

Digitized by Google

Mme d'Harlebecque.....	le Rosier.
M. de Fréville.....	le Maronnier.
Mme de Fréville.....	le Seringat.
M. de Thomassin.....	le Chèvrefeuille.
Mme de Thomassin.....	le Myrte.
Mme de Roquefeuille.....	le Daphné Mézereum ou lauréole.
M. Taranget.....	le Noyer.
Mme Taranget.....	le Cornouiller.
Melle Remy.....	le Lilas.
Mme de Granval.....	le Bois blanc.
M. Haquette.....	le Figuier.
M. Brisset.....	le Laurier, le Sureau.
M. de Neuflieu.....	le Houx.
M. l'abbé Roman.....	le Murier.
M. l'abbé Richard.....	l'Olivier.
M. Legay.....	le Pêcher.
M. de Fosseux.....	l'Oranger.
N****.....	le Peuplier.
N****.....	le Troëne.
N****.....	l'Osier.
N****.....	le Tournesol.
N****.....	la Couronne impériale.
N****.....	le Brouetteur. — Buis-nain.
N****.....	le Sarcleur.
N****.....	l'Arroseur.

On rencontre de plus çà et là dans les pièces de poésies citées plus bas quelques autres noms de plantes sans qu'il soit possible de savoir à qui ils appartenaient. Ainsi, le Charme, la Spirée, le Géranium rose, etc. Mais il est probable qu'à l'imitation de M. deWavrechin père, d'autres sociétaires avaient plusieurs emblèmes.

Digitized by Google

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

M. DE WAVRECHIN PÈRE.

Casimir-Joseph de Wavrechin, écuyer, seigneur de Lompret, naquit à Douai sur la paroisse Saint-Nicolas le 21 octobre 1739. Il était fils de François-Joseph de Wavrechin, chevalier, seigneur de Lompret, conseiller au parlement de Flandres, et de Marguerite-Louise Lebreton. Il eut pour parrain Casimir-Joseph de Wavrechin-Dausy, chevalier, comte du sacré palais de Latran, protonotaire apostolique du Saint-Siége et docteur ès-droits de l'Université de Paris, son oncle paternel.

Il épousa à la paroisse Saint-Jacques de Douai, le 24 février 1766, sa cousine, Marie-Antoinette-Charlotte-Constance Remy de Lassus. Ses témoins furent M. Blondel d'Aubers, premier président au Parlement, et M. Franqueville d'Abancourt, procureur-général au Parlement; ceux de sa femme, M. Jacques-Joseph-Hippolyte Remy des Jardins, conseiller au Parlement, oncle paternel de l'épouse, et M. Jean-François Bérenger, écuyer, commissaire des fontes, oncle maternel de l'épouse.

M. Casimir de Wavrechin avait été nommé échevin de Douai le 21 janvier 1768. Il fut promu chef des échevins le 8 juillet 1769, par commission de l'intendant, remplacé le 9 novembre 1772, nommé de nouveau en temps que de besoin le 14 décembre 1774 par brevet du roi, et installé

Digitized by Google

par l'intendant le 12 janvier 1775. Il cessa ses fonctions lors des élections du 20 novembre 1780.

Il était propriétaire d'une terre à Brunémont, entre Douai et Cambrai. Ce fut là qu'il planta un jardin et qu'il bâtit une maison de campagne à la sollicitation de l'abbé Roman, précepteur de ses enfants. C'est à Brunémont qu'eurent lieu les réunions du Valmuse pendant quelques années. La Révolution les interrompit et dispersa les membres de la joyeuse Académie. — M. de Wavrechin mourut à Douai, en sa demeure, rue des Cotteries, le 21 février 1808, âgé de 69 ans. (Cette portion de la rue des Cotteries fait actuellement partie de la rue des Trinitaires.)

Nous avons trouvé quelques pièces de vers du propriétaire du Valmuse. Pour l'intelligence de ces bluettes, comme pour celles d'autres auteurs, il sera bon de se reporter au tableau donné plus haut.

LE COUDRIER AU HOUX.

AIR : *Du haut en bas.*

Monsieur le Houx
Trouve toujours le mot pour rire,
Monsieur le Houx
Doit faire ici plus d'un jaloux;
Aux tableaux qu'il aime à décrire
On connoit quelle muse inspire
Monsieur le Houx.

Monsieur le Houx
A votre comique langage,

Digitized by Google

Monsieur le Houx
On vous croiroit le roy des foux;
Mais chacun sait que le vrai sage
En goguette suit votre usage,
Monsieur le Houx.

—

Monsieur le Houx
Depuis le Pérou jusqu'à Rome,
Monsieur le Houx
N'a pas de pareil selon nous;
Il vous traite un saint comme un homme,
Jamais auteur n'écrivit comme
Monsieur le Houx.

—

Monsieur le Houx
On aime vos rimes badines,
Monsieur le Houx
Aucuns pourtant glosent de vous;
Donnez toujours fleurs purpurines
On vous passera les épines
Monsieur le Houx.

AU NOYER.

AIR : *J'aime mieux ma mie.*

Cher Tarenget grand merci
De vos chansonnettes,
Rien n'est plus frais, plus joli
Que ce que vous faites;

Digitized by Google

Mais vous vous plaindrez, je crois,
Je ne puis payer vos noix
Qu'avec des noisettes, oh gué !
Qu'avec des noisettes.

Mme DE WAVRECHIN.

Marie-Antoinette-Charlotte-Constance Remy naquit à Douai sur la paroisse Saint-Jacques le 11 décembre 1745. Elle était fille de Messire François-Eustache Remy, chevalier, conseiller au Parlement de Flandre, et de dame Marie-Barbe-Claudine Bérenger. Elle épousa le 24 février 1766 M. Casimir de Wavrechin et elle mourut veuve, en son hôtel, rue des Trinitaires à Douai, le 9 juin 1811 à 3 heures du soir. — Nous n'avons de Mme de Wavrechin aucune pièce de vers authentique.

M. DE BRUNÉMONT.

Il était l'aîné des fils de M. de Wavrechin. Quand la Révolution éclata, il prit le parti d'émigrer. Il mourut en Irlande où il vivait en copiant de la musique.

M. Léon DE WAVRECHIN.

M. Léon ou Louis était le deuxième fils de M. Casimir de Wavrechin. Il passa en Amérique, lors de la Révolution, et là il épousa une demoiselle de Villiers. Il mourut en Améri-

Digitized by Google

que, laissant plusieurs fils : 1° François, qui mourut avocat à la Guadeloupe ; 2° Henri, qui mourut officier à la Guadeloupe ; 3° Léon, qui mourut prêtre à Mantes ; 4° Louis, qui revint en France et devint inspecteur des Eaux et Forêts. Ce dernier a eu un fils, Henri, actuellement officier d'infanterie.

M. Charles DE WAVRECHIN.

Troisième fils de M. Casimir de Wavrechin. Il naquit à Douai, sur la paroisse de Notre-Dame, le 20 janvier 1777. Ses parents l'emmenèrent en émigration en Angleterre. Il prit un moment du service dans l'armée anglaise. Quelques années après son retour en France, il épousa M^me^ Aglaé-Isabelle-Sophie Ruyant de Cambronne, née à Douai, (paroisse Notre-Dame), le 28 mars 1779. Elle était fille de Denis-Joseph-Thomas de Ruyant, chevalier, seigneur de Cambronne, Foucquières-sous-Lens, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment du Roy infanterie et colonel d'infanterie ; et de Marie-Honorine-Françoise-Joseph Mousson.

Elle eut pour parrain Messire Guislain-Joseph de Ruyant, chevalier, seigneur de Foucquières, son frère, et pour marraine noble dame Anne-Isabelle-Joseph Despienne, veuve de Messire Anselme-François Mousson, chevalier, seigneur de la Gremerie, chevalier de Saint-Louis, sa grand'mère, habitant la paroisse Saint-Nicolas de Douai.

M. Duthillœul, dans la Galerie douaisienne, a consacré une notice biographique à M. Charles de Wavrechin ; nous nous contenterons de rappeler qu'il est mort assassiné à Douai le 12 avril 1816, par un nommé Dutilleux qui refu-

Digitized by Google

sait de monter une garde que M. de Wavrechin lui imposait. Il était chevalier de la Légion d'honneur, colonel de la légion de Douai, maire de Roost-Warendin, membre de la Société d'Agriculture de Douai, inspecteur-voyer de la justice de paix du canton ouest de Douai.

Sa veuve lui survécut longtemps. Elle succomba le 14 septembre 1855, à 6 heures du matin, en sa demeure, rue des Trinitaires, à Douai, laissant deux filles. L'une d'elles a épousé M. Genest de Chatenay, propriétaire à Bernicourt.

M. Charles de Wavrechin était bien jeune quand il faisait partie du Valmuse, et nous ne connaissons aucune pièce de vers qu'on puisse lui attribuer à cette époque. Mais si la Révolution avait tué les associations poétiques et légères, elle leur substitua bientôt des réunions plus sérieuses. Bien des aptitudes cachées se révélaient; les travailleurs abondaient et préparaient dans toutes les connaissances humaines le grand progrès du XIX^e^ siècle. La littérature avait sa place, et les penseurs et les savants ne dédaignaient souvent pas de se délasser en rimant.

Douai vit naître la Société libre d'amateurs des Sciences et Arts. M. de Wavrechin en fit partie et il y donnait cours à sa verve poétique en assez nombreuse compagnie, puisque nous trouvons en 1804 l'indication de diverses pièces de vers dues à huit membres de cette compagnie. Les titres seuls de ces pièces subsistent dans les comptes-rendus des travaux de la Société, mais nous avons été assez heureux pour retrouver les manuscrits de quelques-unes et il nous a semblé bon de montrer combien était resté galant un de ceux qui grandirent sous les poétiques ombrages du Valmuse. Je ne fais en outre que restituer à la Société d'Agriculture, héritière de la Société d'amateurs des Sciences et Arts, son bien légitime.

Digitized by Google

Le citoyen de Wavrechin, dit l'exposé des travaux pour l'an XI, a lu un ouvrage en prose et en vers, intitulé : *Quelques journées passées près d'elle*. Et plusieurs pièces de vers : *Epitre aux Dames*; *Romance Marotique*; *Epigramme imitée de Goldsmith*; *Fragment sur la ville*; *deux Epitres à Laure*: *Portrait de Sophie*. Nous donnons cette dernière dont l'autographe est contresigné par M. Moucheron, secrétaire-général de la Société. Elle fut lue dans la séance du 3 thermidor, an XI.

A SOPHIE.

Je voudrais peindre tes attraits,
Tes yeux charmants, ton teint de rose,
Et ton air simple et sans apprêts,
Et cette bouche demi-close
Appelant le baiser, commandant aux amours,
Faisant tout désirer et refusant toujours.
Mais pour faire un portrait fidèle,
Il faudrait te fixer, ne penser qu'au modèle!
Alors certain enfant
Viendrait à tire d'aile,
Et me dirait : jeune imprudent,
Tu vas gémir de ta folie,
Quand on osa la fixer un instant
Il faut l'aimer toute la vie.

Je ne ne sais si notre auteur fut aussi fécond l'année suivante ; il lisait cependant le 18 prairial an XII, la pièce ci-après dont l'autographe est contresigné Samson Michel, président, et Liégeard, secrétaire.

Digitized by Google

LES CONSEILS.

« D'une bergère de ton âge
« La sensitive dans nos champs
« A mon esprit offre l'image, »
Disait des mères la plus sage
A sa fille dont les quinze ans,
Et la figure et le corsage
Déjà commençaient au village
De fixer tous les yeux, d'inspirer tous les chants.
« Oui, cette plante solitaire
« De la pudeur offre les lois
« Mieux que ma bouche ne peut faire.
« Trompant le toucher téméraire,
« Sur elle-même tu la vois
« Se replier pour s'y soustraire
« Et par un instinct salutaire
« Dérober son feuillage à ton souffle, à tes doigts.
« A l'observer sois attentive,
« Imite-la, c'est encore mieux.
« Comme elle surtout sois craintive,
« Mon enfant : de toi s'il arrive
« Qu'un berger trop audacieux
« Semble approcher sa main furtive,
« Emule de la sensitive
« Voile ton front et fuis en invoquant les Dieux. »
« Le ciel m'aidera, je l'espère,
« A suivre le conseil prudent
« Que me donna ma tendre mère ;
« Je l'aime et veux la satisfaire. »
Seule, un jour, Cloé sagement
Ainsi parlait : quand d'une rose
Fraiche comme elle, à peine éclose,

Digitized by Google

Lycas lui vient offrir en ces mots le présent :

« Pour toi qui m'occupes sans cesse,
« J'ai cueilli ce bouton naissant ;
« Cloé, sous mon doigt qui le presse
« Vois-le déployer la richesse
« De son calice éblouissant.
« Ainsi la beauté pour éclore
« Attend, bouton de rose encore,
« La main, l'œil, et surtout les baisers d'un amant. »
Du moraliste peu sévère
Cloé bientôt reçoit le bras,
Puis un, deux baisers, sans colère ;
Puis en retournant près de sa mère,
Elle lui dit : « tu permettras,
« De la vertu rigide apôtre,
« Que sensitive pour tout autre,
« Je sois rose du moins pour le jeune Lycas. »

L'année suivante, la Société libre d'amateurs des sciences et arts se transformait en société centrale d'agriculture du département du Nord et M. de Wavrechin donnait lecture d'un monologue en vers intitulé : *Les dangers de la misère*, imité de l'anglais. Ce morceau, dit le secrétaire général, M. Liégeard, est aussi agréable par la finesse et la variété des idées que par l'aisance de sa versification.

Enfin, en 1813, M. de Wavrechin lisait encore à la Société d'agriculture : *La rose*, ode anacréontique.

M. ET Mme DE LESTANG.

Monsieur Joseph-Catherine-Gilède de Pressac de Lestang était né en 1755, sur la paroisse Saint-Étienne de Toulouse.

Digitized by Google

Il était fils de messire Louis-Dominique de Gilède de Pressac, conseiller au Parlement de Toulouse et de dame Elisabeth Roland. A l'époque où il faisait partie du Valmuse, nous le trouvons capitaine au régiment de Vintimille en garnison à Douai, et on peut supposer que l'Académie bocagère détermina son mariage, car le 18 mai 1790, il épousait à Notre-Dame de Douai, mademoiselle Josèphe-Caroline de Wavrechin, fille de M. Casimir de Wavrechin et de M^elle^ Remy, née à Douai le 2 juillet 1769. Elle avait eu pour marraine M^me^ Bodhain d'Harlebecque, sa tante maternelle. Tous les témoins du mariage étaient des officiers du régiment de Vintimille et le prêtre officiant était M. Jean-Laurent-Berthier de Chemilly, prêtre du diocèse de Langres, chanoine de S^t^ Pierre de Douai.

En 1816, M. de Lestang était lieutenant-colonel et chevalier de S^t^ Louis. L'époque de sa mort ne nous est pas connue ; il vivait encore en 1828, lors du mariage de sa fille; il était alors lieutenant-colonel en retraite, domicilié à Douai.

M^me^ de Lestang mourut à Ancenis dans sa 79^e^ année, le 11 novembre 1848.

De ce mariage était née une fille, M^elle^ Marie-Antoinette-Constance de Gilède de Lestang, née à Cork (Irlande), pendant l'émigration, le 18 mars 1806. Elle épousa, à Douai, le 4 juin 1828, Henry La Vallée de la Gilardrie, lieutenant au 43^e^ régiment d'infanterie de ligne, chevalier de S^t^ Ferdinand d'Espagne, en garnison à Perpignan, né à Nantes le 9 novembre 1798, fils de François Thérèse-Florentin La Vallée, mort à Nantes, le 27 septembre 1804 et de M^me^ Anne-Henriette-Aimée Louvel, d'Ancenis. Les témoins de ce mariage furent MM. François-Eustache-Ange de Wavrechin, âgé de 26 ans, avocat stagiaire, cousin germain

Digitized by Google

de l'épouse; le major Dubarry; M. Plazanet; M. le marquis de Jumelles, tous parents de l'épouse.

Deux enfants naquirent de ce mariage, Henri et Marie.

M. de Lestang n'a pas laissé trace de son passage au Valmuse où il n'entra que bien peu de temps avant la dissolution. A défaut de chansons, il a un autre titre littéraire : il avait assez appris l'anglais pendant l'émigration pour le professer à son retour au collège royal de Douai.

Mme D'HARLEBECQUE.

Marie-Thérèse-Françoise Remy, était née à Douai, paroisse St Jacques, le 18 février 1750. Elle était fille de Eustache-François Remy, chevalier, seigneur du Maisnil d'Evin, conseiller à la gouvernance, puis lieutenant général à la gouvernance, et enfin conseiller au Parlement en 1752; et de Marie-Barbe-Claudine Bérenger, fille du commissaire des fontes d'artillerie et qui mourut en 1761.

Elle épousa à Douai le 17 octobre 1768 François-Joseph-Alexandre Bodhain, écuyer, seigneur d'Harlebecque, gouverneur pour le roi de la ville de Marchiennes, âgé de 28 ans, né à Notre-Dame du Cateau-Cambresis et domicilié sur la paroisse St Waast, de Cambrai. Il était fils de feu Augustin-François Bodhain, écuyer, et de dame Françoise-Jeanne-Valentine Marcotte.

M. d'Harlebecque mourut jeune, avant la révolution, sans laisser d'enfant et sans avoir rendu sa femme heureuse. Mme d'Harlebecque dont nous ne connaissons aucune production poëtique, mourut au Frais-Marais, hameau de Douai, le 6 Mars 1831. Elle fut enterrée dans le cimetière de Waziers, où on peut lire encore son épitaphe.

Digitized by Google

M. ET Mme DE FRÉVILLE.

Messire Michel Roger, écuyer, sieur de Fréville, était fils de messire Alexis Roger, écuyer, sieur de Fréville, chevalier de St Louis, capitaine réformé à la suite du régiment d'infanterie de Luxembourg et ingénieur ordinaire en chef du fort St Louis du Rhin ; et de Marie-Catherine Jossey Dubreuil. Capitaine du génie, détaché à Gravelines en 1780 et à Amiens en 1781, il vint ensuite à Douai comme capitaine en 1er du génie. C'est alors qu'il épousa en la chapelle de l'Oratoire, paroisse St Jacques, le 4 septembre 1787, Mlle Marie-Joachime-Ursule Remy, sœur germaine de Mme d'Harlebecque, née à Douai le 12 juillet 1757.

Les témoins de ce mariage furent messire Jean-François de Marfaing, écuyer, chevalier de St Louis, brigadier des armées, commandant une brigade du corps royal du génie ; M. Hackette, officier du génie, que nous retrouverons plus loin ; M. Alexandre-Théophile Remy, écuyer, seigneur du Maisnil, ancien échevin, frère de l'épouse ; et M. François-Laurent-Auguste Remy, écuyer, seigneur de Lassus, autre frère de l'épouse. M. de Fréville mourut le premier, colonel-directeur du génie, à Valenciennes. Mme de Fréville mourut à Douai, en son domicile rue St Thomas, le 23 février 1829, à une heure du matin.

A défaut de pièces composées par ces Valmusiens, nous donnons quelques uns des couplets chantés à leur mariage.

COUPLETS.

Que d'instants délicieux
Ce jour nous rappelle !
L'hymen qui baisse les yeux

Digitized by Google

Craint qu'on le décèle.
A la reine du banquet
Offrons au moins un bouquet,
La fête est pour elle — oh gué!
La fête est pour elle.

2

Dans ce lieu règne l'amour
Mais l'amour fidèle;
Il voltige tour à tour
Près de chaque belle;
Pour épuiser son carquois
D'une seule il a fait choix.
Ce choix est pour elle — oh gué!
Ce choix est pour elle.

3

L'amour sçait l'art de fêter
L'épouse nouvelle;
Nous ne pouvons imiter
Ce qu'il fait pour elle;
Mais d'un groupe de flacons
Faisant voler les bouchons,
Vuidons-les pour elle — oh gué!
Vuidons-les pour elle.

4

De tous les amants connus
Mars est le modèle.
Eut-il été de Vénus
Le mari fidèle?
Le Mars fêté parmi nous,
De Fréville quoiqu'époux,
Reste amant pour elle — oh gué!
Reste amant pour elle.

Digitized by Google

5

Notre Mars se plait au camp
Où la gloire appelle.
Son œil aime à voir le sang
Qui tombe et ruisselle.
Le calme irrite son cœur.
Tout l'effort de sa fureur
Est tombé sur elle — oh gué !
Est tombé sur elle.

6

Ces flacons sont déjà bus
Qu'on les renouvelle !
Bacchus veut comme Vénus
Qu'on lui soit fidèle.
Buvons au papa Remy
Nous tenons encore de lui
Deux autres comme elle — oh gué !
Deux autres comme elle.

L'ACCOUCHEUR DU VALMUSE.

1

Le jour qu'on foule mille appas,
Gens de mon art ne viennent pas
Voir expirer la rose,
Eh ! bien
C'est encore feuille close,
Vous m'entendez bien.

2

Nous savons qu'après maint effort
Souvent la rose vit encore;

Digitized by Google

On voit parfois des dames
Eh ! bien
Etre filles et femmes,
Vous m'entendez bien.

3

Vous recevrez mes compliments
Quand je verrai naître au printemps
Par la métempsycose
Eh ! bien
Joli bouton de rose,
Vous m'entendez bien.

A LA MARIÉE.

En vérité je ne sais pas
Pourquoi chacun vous félicite ;
On sème des fleurs sur vos pas,
On court en foule à votre suite ;
Monsieur de Fréville, dit-on,
Fait qu'on vous appelle Madame ;
Il cesse, lui, d'être garçon
Et vous commencez d'être femme.
Un mot a produit tout cela.
Je ne conçois rien à la chose,
Mais je crains ce qu'il s'ensuivra
De pareille métamorphose.
Vous êtiez si bien tous les deux !
On croyait voir deux tourterelles,
Et toujours les amants entre eux
Vous citaient comme leurs modèles.
Tenez, croyez-moi, désormais

Digitized by Google

Soyez comme à votre ordinaire.
Changez d'état et de nom, mais
Gardez-vous de changer jamais
Vos cœurs et votre caractère.

(*Signé*) LOLO BUIS-NAIN,
ci-devant BROUETTEUR.

A LA MARIÉE.

Vous voilà dans le mariage.
On le dit un état charmant.
Mais c'est une énigme à mon âge.
Mon catéchisme seulement
M'apprend que c'est un sacrement
Par lequel successivement
On voit augmenter son ménage
Par maint joli petit enfant.
Puisque donc c'est chose facile,
Ma chère tante, arrangez-vous
Pour nous faire un petit Fréville
Bien joli, bien sage, bien doux,
Là, tout pareil à votre époux,
Pareil à vous, c'est tout de même;
Car dès qu'il vous ressemblera
Tout le monde alors l'aimera,
Comme tout le monde vous aime.

M. ET Mme DE THOMASSIN.

Monsieur François-Louis de Thomassin naquit à Douai, paroisse St Jacques le 21 juin 1754. Il était fils de messire

Digitized by Google

Jean-Etienne de Thomassin, seigneur de Monceaux et autres lieux, chevalier de S[t] Louis, brigadier des armées du roy, lieutenant du grand maitre de l'artillerie, commandant une compagnie d'ouvriers du régiment royal-artillerie ; et de dame Jeanne-Françoise de la Grange.

Sa marraine était dame Jeanne-Françoise Pioche, veuve de messire Étienne de Thomassin, commissaire provincial d'artillerie et capitaine général d'ouvriers du même corps. M. de Thomassin suivit comme son père la carrière de l'artillerie. Il était en 1780, lieutenant en second au régiment d'artillerie d'Auxonne, tenant garnison en Bretagne; et en 1781, lieutenant en premier au même régiment dont le 2[e] bataillon était alors en Amérique. La révolution l'arrêta dans sa carrière, il revint à Douai où il épousa le 7 vendémaire an III, Mademoiselle Marie-Bonne-Joseph Balthazar, née à Douai, paroisse S[t] Albin, le 18 avril 1750, fille de Corneille-Joseph Balthazar conseiller du roi et de Jeanne-Louise Malpaix.

On pourra consulter sur M. de Thomassin une notice insérée dans la galerie douaisienne de Duthillœul. Il suffit ici de dire qu'il mourut subitement à Douai, en sa demeure, rue des Foulons, le 4 Février 1827. Il était alors chevalier de S[t] Louis et membre du Conseil municipal.

Sa femme ne lui survécut que peu de temps. Elle mourut en sa demeure, rue des Foulons, le 26 novembre 1828, à 8 heures du matin.

M[me] de Thomassin était un peu bossue, mais elle rachetait ce défaut de nature par un esprit alerte et vif que vantent encore quelques rares contemporains de ses jeunes années. Malheureusement il reste peu de traces de cet esprit et ses vers sont rares dans les manuscrits du Valmuse ;

Digitized by Google

les deux pièces suivantes sont les seules que nous ayons retrouvées.

CHANSON DES ŒUFS.

Le Dieu qu'à Cythère on adore
Vient de m'enchaîner en ce jour
A la jeune et sensible Flore
Par le plus joli nœud d'amour.
Pour cette fille aimable et belle,
Dont chacun vante les attraits,
Comme mon ardeur est nouvelle,
Mon nœud d'amour est un œuf frais.

Quel est le plus grand avantage
D'être époux, ou bien d'être amant ?
Je veux tâter du mariage
Afin d'en parler savamment.
L'hymen est-il un esclavage
Ou la source d'un bonheur pur ?
Dirai-je après mon mariage :
Mon nœud d'amour est un œuf dur.

Lorsque le Dieu d'hymen nous donne
Pour compagne un maussade objet,
Il est simple qu'on abandonne
Cette moitié qui nous déplait.
Elle injurie, on la querelle,
De pleurs son visage est mouillé ;
Le nœud d'amour, grâce à la belle,
Devient alors un œuf brouillé.

Digitized by Google

IDYLLE.

Pareille aux amandiers fleuris
Elle brille dès l'aurore,
Aussi douce que ses brebis,
Elle est plus fidèle encore ;
Le lait a moins de blancheur
La gazelle est moins légère ;
De nos près elle est la fleur ;
C'est ainsi qu'elle sait plaire.

La rose et ses boutons naissants
Plaisent moins que sa présence,
Le souvenir de ses accents
Parle encore en son absence.
De nos champs aimés des cieux
Elle effleure la surface ;
Mon cœur bien plus que mes yeux
M'aide à deviner sa trace.

La voici ! L'aimable douceur
De la colombe plaintive
Rappelle à tous sa candeur ;
Et comme elle, elle est craintive.
On croit voir un jour serein,
Dans tes yeux, ma bien aimée,
Comme la fleur du matin
Ton haleine est embaumée.

Pour M. de Thomassin, nous ne sommes embarrassés que de l'abondance des matériaux. Ce sont presque toujours, du reste, des pièces de circonstance. Faisons remarquer en

Digitized by Google

passant, et l'observation s'applique à presque toutes les pièces que nous citons, que nous copions souvent des brouillons et que nous respectons les fautes de versification; les fautes trop grossières contre l'orthographe sont seules corrigées.

A M. DE WAVRECHIN.

Oranger merveilleux et seul de ton espèce,
Oranger, chêne, cèdre et palmier à la fois,
Arbre qui sçais nous faire admirer à ton choix
Élégance, fierté, vigueur, délicatesse,
Arbre cher à tous les climats,
Arbre partout dans ta patrie
Dont la tige en tous temps verdoyante et fleurie
Ne craint, ni l'âpreté des sols les plus ingrats,
Ni les sables brulants, ni les vents en furie,
Jusque vers nous étend tes bras;
Viens ombrager notre prairie.
Déjà par leur variété
Par leurs grâces surnaturelles
Tes fruits toujours exquis, tes fleurs toujours nouvelles
Ont surpris, confondu, le Valmuse enchanté.
Avec la pomme d'or qui vainquit Atalante,
Tu nous as fait cueillir sur l'un de tes rameaux
La groseille en rubis à sa grappe pendante,
Et l'ananas et le lotos,
Et l'amande de Perse à la pulpe odorante,
Et le désaltérant cocos.
Nous avons reconnu sous ses feuilles légères
Près du jasmin et du lilas,

Digitized by Google

Près des roses qui nous sont chères,
Les papillons groupés du tendre acacia,
Du cèdre résineux les cônes thurifères,
Et les nacelles solitaires
Qui parfument le catalpa.
Un plaisir plus touchant aujourd'hui nous amorce.
C'est trop peu d'admirer et tes fruits et tes fleurs,
Nous voulons voir ta tige, et contre ton écorce
Appliquer à l'envi nos lèvres et nos cœurs.

LE JARDINIER FLEURISTE.

Venez, venez dans mon parterre
Vous qui voulez cueillir des fleurs ;
J'en ai de toutes les couleurs
Et qui sont dignes de vous plaire.
Elles étalent à vos yeux
Leur élégante symétrie ;
Venez, venez, pour être heureux,
Il faut de fleurs (*3 fois*) semer la vie.

A tous les goûts avec adresse
Je sçais assortir mes bouquets ;
Pour les galants j'ai des Muguets,
Et des Myrtes pour la tendresse ;
Pour les jaloux j'ai des Soucis,
Des Pavots pour l'indifférence,
L'Immortelle pour les amis,
Pour les époux (*3 fois*) la Patience.

J'offrirai la pâle Narcisse
A beaucoup de nos jeunes gens ;

Digitized by Google

Le Tournesol aux courtisans,
Le Bouton d'or à l'avarice.
La Pensée à qui parle peu,
Au babillard une clochette,
Et d'après le commun aveu
De l'Ellébore (*3 fois*) à tout poëte.

A l'ombre d'un bois tutélaire,
Pour les amis du bon Rousseau,
Je protège le verd rameau
De la Pervenche solitaire.
Pour la beauté j'aurai toujours
Beaucoup de Roses purpurines,
Et pour l'objet de mes amours
J'en conserve une (*3 fois*) sans épines.

Les diverses pièces suivantes forment un seul cahier. Ce sont évidemment des à-propos destinés à égayer un repas que donnait M. de Thomassin. Nous laissons, au surplus, le champ libre aux conjectures et nous ne donnons la nôtre que pour ce qu'elle vaut.

LE DAUPHIN

A Mme DE GUERNE.

La nature m'a fait farouche et peu traitable;
Cependant sur tes pas un charme inexprimable
Du sein des flots m'attire, et me sçait émouvoir :
O douceur! ô bonté! raison, sagesse aimable,
Tel est sur tous les cœurs votre absolu pouvoir.

Digitized by Google

AUTRE A Mme DE GUERNE.

Le Dauphin lui chante : AIR : *que ne suis-je la fougère.*

Aux doux accords de la lyre
Je fus sensible autrefois;
Un enfant sçut me séduire
Et me soumettre à ses loix.
Mon penchant à la tendresse
Est aujourd'hui plus heureux,
C'est à l'aimable sagesse
Qu'il me fait porter mes vœux.

LE MELON

A Mme DE COURCELLES.

AIR : (*que ne suis-je la fougère*).

Du fruit que je vous présente
Dans ma précoce beauté
J'ai l'écorce séduisante
Et pas encor la bonté.
Mais tout ce qui le fait plaire,
Son sel et piquant et doux,
Son bienfaisant caractère.....
Je les trouverai chez vous.

A Mme DE LEWARDE.

AIR : *femmes voulez-vous éprouver.*

C'est un nectar doux et flatteur
Qu'en son sein la figue recèle;

Digitized by Google

Et ce sein cache aussi sa fleur;
Elle a craint de paraître belle.
Du plus modeste oubli de soi
La figue est le parfait emblême;
Zélis, quand elle vient à toi,
C'est pour te montrer à toi-même.

A Mme Taffin

avec un petit chien sur son coussin.

AIR : *daigne écouter.*

Joli toutou vient t'offrir le symbôle
Du dévouement, de la fidélité :
Lorsqu'amitié le chargea de son rôle,
Amour, hymen, pour toi l'avaient guetté.

Pour le gagner, amitié plus prudente
Lui vantant moins ton esprit, tes appas,
Peignit ton âme et tendre et caressante;
Toutou bientôt vers toi tourna ses pas.

Joli toutou, sois près de Rosalie
Le gage heureux d'un doux attachement;
L'amitié fait le charme de la vie,
Présente-lui ce charme à tout moment.

A Mme de Cambronne (avec une botte d'asperges)

AIR : *avec les jeux dans le village.*

L'hyver dans nos champs règne encore,
Et bravant frimas et glaçons

Digitized by Google

L'asperge pour vous vient d'éclore.
Vous donnez des lois aux saisons;
L'automne par votre art suprême
De Flore offre les dons charmants,
Des fleurs couronnent l'hyver même,
Et des fruits sont mûrs au printemps.

A Mme DE MORTAGNE

avec un enfant sur un coussin.

AIR : *charmantes fleurs.*

Sur ce coussin que parfume la rose
On m'a placé lorsque je vis le jour.
Il me trahit et contre moi dépose,
Mais n'ayez peur, je ne suis point l'Amour.

Je suis l'enfant d'une tendre immortelle
Plus digne encore de régner sur les cœurs;
C'est Amitié que sur terre on l'appelle;
J'ose en son nom compter sur vos faveurs...

AUTRE A Mme DE MORTAGNE.

AIR : *Des simples jeux de son enfance.*

A peine au sein d'un doux ménage
Hymen t'a donné sa leçon;
Au milieu de l'apprentissage
On te présente un nourrisson.
Pour cette erreur point de colère,
Ton cœur tendre a fait présumer
Combien sera parfaite mère
Celle qui se fait tant aimer.

Digitized by Google

UN NOUVEAU-NÉ A Mme D'ESTREUX (belle-fille).

AIR : *Charmantes fleurs.*

Un fruit d'hymen, votre amour, vos délices,
A votre sein bientôt va s'attacher ;
Ce ne sont point les trop chères prémices
D'un lait si doux qu'ici je viens chercher.

Il en est un encore plus désirable,
En le suçant, on suce le bonheur.
Ah ! de ce lait en vous intarissable
Veuillez nourrir ma raison et mon cœur !

LA ROSE A Mme DE BERNICOURT.

AIR : *Il faut des époux assortis.*

C'est à vous que je dois m'unir,
Le vœu de tous ainsi l'ordonne :
Pour moi quel fâcheux avenir !
Déjà tout espoir m'abandonne.
Ah ! près de vous que deviendra
L'éclat dont j'ai droit d'être vaine,
Près de vous, en moi qui voudra
Des fleurs reconnaître la reine.

Peut-être, un moment, on dira
Que je suis belle, ravissante ;
Bientôt sous vos doigts frémira
Une lyre, hélas ! trop sçavante ;
Vous formerez un pas brillant
Aux jeux que Terpsichore amène ;

Digitized by Google

Et près d'un magique talent,
Des fleurs disparoitra la reine.

Vous parlez : vos gentils propos
Peignent votre âme et douce et bonne;
Vous souriez : plus de repos,
Ce souris n'épargne personne.
Tout cède à vos regards vainqueurs ;
Non, non, ma frayeur n'est pas vaine;
Pour l'aimable reine des cœurs,
Des fleurs on oublîra la reine.

A Mme Duvelin (avec un épi).

AIR : *Femmes voulez-vous éprouver.*

De la déesse des moissons
Reçois, Mirthé, ce simple hommage,
Elle occupa de ses leçons
Les jours brillants de ton jeune âge.
Elle veut qu'un tribut des champs
La rappelle à son écolière ;
C'est ainsi que dès ton printemps
Tu semas pour ta vie entière.

Le plat de noix a Mme de La Grange.

AIR : *Loin du monde et de ses appas.*

J'annonce la simplicité
D'une table rustique,
Je plais à la frugalité

Digitized by Google

Dont le sage se picque.
Mais je puis tenir un grand prix
De la main qui me donne ;
Offrez-moi, je vaudrai, Cypris,
Tous les dons de Pomone.

A MA FEMME (avec une orange).

AIR : *Femmes voulez-vous éprouver.*

Tout ce qui brille et qui séduit
Chez toi c'est l'article inutile ;
Par tes soins, un chétif réduit,
Des jeux, des ris, devient l'asile.
Ici, lorsqu'avec quelqu'attrait
De ce jour la fête se chomme,
Cœur qui du tien a le secret,
A bon droit t'adjuge la pomme.

STANCES.

Plaignez un vieillard éperdu
Que le chagrin dévore.
Près de votre porte étendu
Il gémit dès l'aurore.
Le bras inflexible du temps
Vers la tombe l'entraîne
Et ses vieux membres chancelants
Le soutiennent à peine.

Lisez dans mes yeux obscurcis
Mes tristes destinées ;

Digitized by Google

Comptez par mes cheveux blanchis
Mes nombreuses années.
Je ne viens point par de grands mots
Etablir ma souffrance ;
Ces traits, ces rides, ces lambeaux,
Voilà mon éloquence.

Vous qui dédaignez mes pleurs,
Vous que le luxe énerve,
Riches, savez-vous les destins
Que le ciel vous réserve ?
Jadis j'ai coulé d'heureux jours ;
J'étais libre et tranquille,
Et me voilà seul, sans secours,
Languissant et débile.

Ah ! si vous saviez les malheurs
Que soutient ma misère
La pitié forceroit des pleurs
de l'œil le plus sévère.
Mais mes peines viennent du ciel,
Je souffre sans murmure,
Et j'adore l'ordre éternel
Dans les maux que j'endure.

Je cultivois avec gaieté
Un modeste héritage ;
Aisance, plaisirs et santé
Etoient là mon partage ;
Je saluois l'aube du jour
Au sommet des montagnes,
Et ma voix charmoit alentour
Les échos des campagnes.

Digitized by Google

La grêle, hélas, frappa mes blés,
Et dévasta la terre,
Et dans nos hameaux désolés
Un roi porta la guerre.
La guerre m'accabla d'impôts,
Je n'y pus satisfaire ;
Des soldats prirent mes troupeaux,
Brulèrent ma chaumière.

Il restoit encore à mon cœur
Une aimable famille ;
Pour ami, j'eus *un grand seigneur*
Qui m'enleva ma fille ;
Tu mourus alors de douleur,
O ma moitié chérie !
Et Dieu me laissa le malheur
En me laissant la vie.

COUPLETS.

Allons, de ton tambour aimable,
André (1), fais retentir le son ;
Des jeux, des ris, à cette table,
Assemble tout le bataillon.
Dans ma maisonnette
Nous faisons la fête
D'amitié, d'hymen et d'amour ;
C'est un beau jour *(bis)*.

Descends des cieux, troupe légère,
Ici viens prendre tes ébats ;

(1) M. Taranget.

Digitized by Google

De tant d'objets formés pour plaire
Viens seconder les appas.
Dans ma maisonnette etc.

EPITRE.

En vain ta bouche, ô séduisante Flore,
Éloquemment nous défend de t'aimer ;
Quand la raison ordonne qu'on t'adore,
Quel cœur pour toi craindra de s'enflammer ?

Contre tes loix conspirant la première,
En les dictant, tu combats ton dessein ;
Le ciel te fit pour triompher et plaire,
Et malgré toi tu remplis ton destin.

Pour échapper à ton pouvoir suprème
Tu veux qu'au loin nous allions t'éviter.
Ah! cet effort n'est qu'un vain stratagéme,
Ne plus te voir, ce n'est point te quitter.

Peut-être au fond d'une forêt sauvage
On ne craint plus ton regard enchanteur;
De tes attraits l'aimable et douce image
D'un antre affreux peut fuir la sombre horreur.

Mais ces vertus que nourrit ta belle âme,
Mais ta candeur, ton naïf enjouement,
Ce cœur sensible où la bonté s'enflamme
Dans quels déserts les fuir un seul moment ?

Au lieu d'éteindre une ardeur légitime,
Puissent tes feux cent fois me consumer !
L'indifférence à tes pieds est un crime,
Il faut haïr qui ne sçait pas t'aimer.

Laisse-moi donc t'offrir un libre hommage,

Digitized by Google

Mes vœux n'ont rien qui puissent effrayer,
Auprès de toi l'on devient bon et sage ;
C'est un secret dont je veux essayer.

Fantaisie.

Autrefois dans mon jardinet,
Pour un ami, pour ma Climène,
L'été, l'hiver, sans soin, sans gène,
Je pouvois cueillir un bouquet.
De l'aimable Erato quelque fille cadette
A mes ordres se trouvoit là
Pour aiguiser à ma fleurette
Quelques rimes en ré-mi-la.
Depuis qu'un jour à ma toilette,
Je ne sais quel plaisant fâcheux,
Sur mon front comptant mes cheveux,
Rendit sensible la retraite
Que commençoient déjà les amours et les jeux,
Flore qui n'aime pas les vieux,
Et de Valmuse la fillette,
Sans façon m'ont fait leurs adieux.
De leur procédé malhonnette
Bacchus m'a voulu consoler,
Et dans ma cave a fait couler
De son jus quelque boutillette.
Ce Dieu seul aujourd'hui se prête
Aux doux nœuds que je veux serrer ;
Ah ! qu'il vienne des bords où son thyrse moisonne
Les trésors les plus précieux :
Vif interprète de mes vœux,
Du fond de sa plus riche tonne

Digitized by Google

Qu'il les fasse vers toi jaillir en flots nombreux.
Mais quoi, dans cette conjoncture
Encore il faudra reculer.
Bacchus vient bien me consoler,
Mais en si petite mesure
Qu'il est prêt de me désoler.
Il ne me trouve pas la trogne
D'un intrépide et franc buveur,
Et croit m'avoir fait trop d'honneur
En m'envoyant de la Gascogne
Ce très modique essai de sa douce liqueur.
Il est un peu Gascon, ce grand Dieu de la treille.

LE DINDON D'UN PATÉ D'AMIENS.

chanson pour le souper du 30 frimaire, an 7.

(AIR : *je suis né natif de Ferrare*).

Je suis né dans la Normandie ;
Bientôt jusques en Picardie,
Sous le fouët d'un petit garçon,
Je viens jeune et faible dindon.
Là chaque jour faisant bombance
Et grossissant ma Révérence,
D'un bon moine j'acquis le nom :
Chacun m'appella dom Glouton.

J'étois content de ma carrière ;
Un jour certaine cuisinière
De moi voulut faire un chapon ;
Ah ! pauvre, pauvre dom Glouton !
Je m'enfuis, mais on me rattrappe,

Digitized by Google

On me loge sous une trappe,
Pâtes l'on m'y donne à foison ;
Ah ! bravo, bravo dom Glouton !

Tant de bonheur enfin me tue.
Sur ma carcasse trop dodue
Tombe un féroce marmiton ;
Ah ! c'est fait de toi dom Glouton !
Mais un vrai bien encor me touche ;
Dans un lit de graisse on me couche,
Et de fin lard double prison
Vous conserve frais dom Glouton.

(AIR : *la fanfare de St-Cloud*).

Mais sur moi, dieux, quel prodige
Jette un intérêt nouveau.
Chacun, c'est comme un vertige,
Vient visiter mon tombeau ;
Chacun me vante et se picque
De trouver en moi du bon ;
Chacun veut une relique
Du bienheureux dom Glouton.

Pour ajouter à ma gloire
De mon corps chaque morceau,
A peine j'ose m'en croire,
Pénètre en un corps nouveau
Par une métamorphose
Dont je suis enchanté.
Dans chacun je deviens chose
Que jamais je n'eusse été.

Voilà celui dont la fête
Me vaut un sort si brillant.

Digitized by Google

Dieux, quel triomphe il m'apprête
En m'appellant sous sa dent.
Ah! gonflé dans mon plumage,
Quand de moi j'étais si vain,
Plein d'un fortuné présage
J'entrevoyois mon destin.

Déjà du dieu de la lyre
Je me sens le digne fils,
Exerçant tout son empire
J'instruis, entraine et guéris.
M'élevant contre la règle
Qui me rabaissoit à tort
De dindon je deviens aigle.
Ah qu'il est bon d'être ainsi mort!

Aux attraits de Pélagie (1)
Je suis à peine enchassé,
Des arts qui charment la vie
En moi l'amour a passé.
A fondre un dessin j'excelle,
Comme à filer un bémol;
Xeuxis me prend pour Apelle,
Echo pour le rossignol.

A travers son doux sourire,
Si je descends chez Fanfan,
Son cœur m'anime et m'inspire,
A ce charme tout se rend.
Dans Fanchette, du jeune âge
Prenant toute la gaieté,
Je plais au fol, au sage,
Et partout je suis fêté.

(1) Mme Taranget.

Digitized by Google

Dans ce corps où la parole
N'est pas mon plus heureux don
Je puis, trop bien à mon rôle,
Être encore un peu dindon.
Mais tout de feu, tout de flamme,
Pour de bons et chers amis,
Je leur livre avec mon âme
Encore tout ce que je suis.

Mais pour m'assurer la chance
Si chère à mes sens glacés,
Au sein de votre existence
M'admettre n'est point assez.
Ma douce métamorphose
Manque si j'y reste à sec ;
De ce vin à large dose,
Amis, humectez mon bec.

Tour à tour faites moi boire
A tout ce qui dans ces lieux
Sert ou l'amour ou la gloire,
Charme ou l'esprit ou les yeux.
Par ce puissant stratagème
Dom Glouton multiplié
Deviendra l'heureux emblême
Des plaisirs de l'amitié.

IMPROMPTU.

D'un tendre souvenir trop faible monument,
Oui, cette rose défleurie
Offre en ce reste d'elle un trait du sentiment
Qui doit à jamais de ma vie

Digitized by Google

Être le charme ou le tourment ;
Elle espéroit, hélas ! te charmer un moment,
Cet espoir la trompoit, sa douleur l'a flétrie.

ENVOI.

Mes grâces, ma fraîcheur ont égalé tes charmes ;
Je devois mourir sur ton sein ;
Un contretemps cruel a changé mon destin.
Que ce voile teint de mes larmes
Te rappelle longtemps et mes vœux et ma fin ;
Je lui laisse l'éclat que m'avoit donné Flore ;
Daigne à le façonner prêter tes jolis doigts,
Ton bon goût, tes attraits lui rendront tous les droits,
Que j'eus, en vain, hélas ! à ma brillante aurore.

BOUTADE.

Et vous, et vous aussi, vous serez de la fête,
O mes arbrisseaux favoris !
De mes plus belles fleurs orner cette retraite
Est un plaisir pour moi sans prix.
Ici tous les objets que j'aime
Semblent m'offrir des biens plus doux ;
Ah ! seul en mon réduit, jouirois-je de vous,
Quand mon cœur à ces lieux s'est tout donné lui-même !

ENVOI.

Ecrit ingénieux qui sçut plaire à Marie
Interprète auprès d'elle et mes vœux et mon cœur ;
Et si ton feu brulant à son âme attendrie
De ma tendre amitié peut retracer l'ardeur,
Ah ! sois, sois à jamais sa lecture chérie.

Digitized by Google

CHANSON

POUR LA FÊTE D'UN ANDRÉ (1).

Bonjour,
Aimable André, qu'aujourd'hui chacun fête,
L'amitié vient te fêter à son tour ;
De l'amitié la douce chansonnette
Vient se mêler aux accents de l'amour ;
Bonjour.

Bonjour,
Aimant André, des amis le modèle,
Modèle aussi des époux d'alentour ;
Toi, que le pauvre en vain jamais n'appelle,
Fut-il ingrat ou manquant de retour,
Bonjour.

Bonjour,
Mon docte André, mon maître en l'art de faire
Discours sçavants ou couplets pour l'amour ;
Au nom sacré de la muse légère
Qui nous console au terrestre séjour;
Bonjour.

Bonjour,
Mon sage André, dont l'esprit sans foiblesses
Sçait voir en tout et le contre et le pour;
Toi qui trouvant en ton cœur les richesses,
Au vieux Plutus ne fit jamais la cour,
Bonjour.

(1) M. Taranget.

Digitized by Google

Bonjour,
Mon cher André; qne Ie dieu de la guerre
De nous éloigne et Croate et Pandour !
Longtemps, longtemps, d'une amitié sincère
Fêtons les nœuds sans trompette ou tambour.
Bonjour.

AUTRE.

Bonjour,
Mon cher André, ta fête recommence ;
D'être fêté chaque jour c'est ton tour ;
Sur tous les maux a-t-on dit ta puissance !
On veut chanter l'ami, le troubadour....
Bonjour (*bis*).

Bonjour !
A l'amitié ta présence le donne
Que Phébus soit absent ou de retour ;
Sur tous nos fronts, vois, la gaieté rayonne ;
Toi, l'astre heureux, charme de ce séjour,
Bonjour !

Bonjour
Aussi, bonjour, sensible Pélagie,
De notre ami la compagne et l'amour ;
Toi qui de fleurs pour lui sèmes la vie,
Prudent esprit, cœur simple et sans détour,
Bonjour.

Bonjour
Au verd André ; chasseur alerte et leste,
Pour tout gibier redoutable Pandour ;

Digitized by Google

Des ris, des jeux, le bataillon céleste
Dès le berceau t'a pris pour son tambour,
Bonjour.

Bonjour
A ton doyen, le vénérable Eustache,
Le plus galant des papas d'alentour ;
A sa santé tout en lui nous attache,
Le verre en main, disons-lui tour à tour:
Bonjour.

Bonjour
Tous nos amis ; votre cortège aimable
En lieu d'ivresse a changé mon séjour :
Vous qui formez autour de cette table
A l'amitié la plus riante cour,
Bonjour.

Bonjour ;
Lorsqu'en ces lieux, loin du bruit, des alarmes,
Ma voix célèbre un fraternel amour,
Si, près de nous, vous trouvez quelques charmes
Nous vous payons du plus fidèle retour.
Bonjour Bonjour.

AUTRE.

(AIR : *encore bonjour*).

Bonjour
Heureux André, c'est encore ta fête:
Les dieux charmants et d'hymen et d'amour

Digitized by Google

D'un myrte frais ont couronné ta tête ;
Et viennent dire à leur cher troubadour :
Bonjour.

Bonjour
Mon sage André qui sèmes fleurs à table,
Pour moissonner doux baisers tout autour ;
Heureux André ! puisse ta muse aimable
Longtemps sourire à ce charmant retour.
Bonjour.

Bonjour
Toi, de ces lieux, la dame et la maitresse,
Qui du bonheur en as fait le séjour ;
Toi qui filant sur les bords du Permesse
Sçais aux ennuis donner plus d'un détour.
Bonjour.

Bonjour
Joyeux André, qui toujours au bel âge
Fais résonner le pétulant tambour ;
Toi, dont la verve, au dieu du badinage
Toujours fournis bon mot ou calembourg.
Bonjour.

Bonjour
Jeunes époux, votre aimable présence
De l'amitié réjouit le séjour ;
L'amitié veut tendres soins et constance.
Qui mieux que vous peut embellir sa cour ?...
Bonjour.

Bonjour.
Lorsqu'à l'hymen vous paierez son salaire,

Digitized by Google

N'oubliez pas vos dettes à l'amour ;
Que vos doux jeux replacent à Cythère
Gente nymphe et joli petit pandour.
Bonjour.

Bonjour
Vous les témoins de cet oui sincère
Par deux époux prononcé sans retour ;
Que sans tarder, non moins heureux mystère
Au joug d'hymen vous range à votre tour.
Bonjour.

Bonjour
Vous tendres sœurs, dont l'âme peu commune,
Dont les bons soins consolent tour à tour
Celui qni pleure au sein de la fortune,
Celui qui souffre au coin d'un carrefour.
Bonjour.

Bonjour
Toi la moitié de mon cœur, de mon âme,
Par qui l'hymen sçait effacer l'amour :
En attendant que ma lyrique flamme,
Pour nos plaisirs prenne un plus heureux tour....
Bonjour.

Bonjour
Là bas, là bas, oh toi qui dans ta fuite
Craignant le contre as trop saisi le pour ;
Vois tous nos cœurs s'empresser à ta suite ;
Entends chacun demander ton retour.
Bonjour.

Digitized by Google

Bonjour
Tous nos amis ; si jamais infidèle
On peut me voir négliger votre cour ;
Lors on verra la tendre tourterelle
A son ramier préférer le vautour.
Bonjour-Bonjour.

CHANSON

POUR LE SOUPER DU MARDI-GRAS CHEZ LA CNE TAFFIN.

Du dieu d'amour, aux jours de ma jeunesse,
Mon luth chantoit jusqu'aux moindres faveurs :
Du dieu d'hymen, aux jours de ma sagesse,
Sans les chanter, je goûte les douceurs.

Pour l'amitié quelquefois je fredonne
Négligemment un bachique couplet ;
Mais, amitié pour ma muse est si bonne !
Un mot, un rien la rêvit et lui plait.

Si tu voulois être indulgent comme elle,
Dieu des festins, je dirois tes plaisirs ;
Je sens ici d'une sève nouvelle
Le cours nouveau seconder mes désirs.

Honneur, honneur, à ta douce puissance,
Divin Comus ! père de la gaieté !
Tes dons charmants réjouissent l'enfance,
De la vieillesse ils sont la volupté.

L'adolescent à tes banquets s'arrête ;
Malgré sa fougue il reconnoit tes droits ;
Au dieu d'amour ta main sçavante apprête
Le trait brulant qui part de son carquois.

Digitized by Google

De l'âge mur ta coupe enchanteresse
Joyeusement distrait la gravité :
Mais est-ce toi qui causes mon ivresse ;
Seul, en ces lieux, répands-tu la gaieté ?

Non, d'autres soins se mèlent à tes charmes,
Le dieu du goût t'a prêté son pouvoir ;
A plus d'un poste, amour est sous les armes
Et de charmer y remplit son devoir.

Douce amitié, je sens aussi ta chaine
De ses festons enlacer tous nos cœurs !
De son vin frais le bienfaisant Silène
Les arrosant éternise ses fleurs.

Restons, restons ici jusqu'à l'aurore ;
Un si beau jour ne doit jamais finir ;
Dans mes vieux ans j'en veux jouir encore
Et délirer de son doux souvenir.

CHANSON.

(AIR : *au coin du feu*).

Ah ! quelle peine extrème
D'avoir chère suprème
Sans appétit !
On languit aux cieux même
Si l'on tient ce qu'on aime
Sans appétit.

Au sein de l'abondance
L'article d'importance
C'est l'appétit ;
Trésors de l'opulence
Un bien seul vous compense
C'est l'appétit.

Digitized by Google

Sous le lin, sous la bure,
Ce qui sert la nature,
C'est l'appétit.
Vénus, à ta ceinture,
Qui donne sa parure ?
C'est l'appétit.

Vous qu'en ce lieu d'ivresse
Franche amitié caresse....
Bon appétit!
Et pour jouir sans cesse,
Que chaque mets vous laisse
Bon appétit!

La raison toujours fière
Dit : heureux qui modère
Tout appétit.
Ah ! plus heureux compère,
Qui trouve à satisfaire
Tout appétit.

Bien qu'ici tout réveille,
Du cœur ou de l'oreille,
Chaque appétit ;
Volupté sans pareille
Y flatte par merveille
Chaque appétit.

Oui, l'on est misérable
Près d'un mets délectable
Sans appétit!
Mais compagnie aimable
Fait qu'on n'est point à table
Sans appétit.

Digitized by Google

BONSOIR.

(*Imitation de l'allemand*).

Bonsoir.

Céleste objet, sensible créature,
Qu'avec amour pour son divin pouvoir
Voulut former l'auteur de la nature
Pour me charmer et combler mon espoir;
Bonsoir.

Bonsoir.

Nous nous quittons, mais tu sçais bien qu'en songe
Les vrais amants ne cessent de se voir:
Pour nous bercer du plus heureux mensonge,
A nos chevets les anges vont s'asseoir;
Bonsoir.

Bonsoir.

Des voluptés dont je tressaille encore
L'illusion viendra nous décevoir;
Jusqu'au moment où la vermeille aurore
S'éveillera sous son frais reposoir.
Bonsoir.

Bonsoir.

Regarde aux cieux ces brillants luminaires;
Ils nous ont vu donner et recevoir
De notre amour les marques les plus chères,
Gages charmants des baisers du revoir.
Bonsoir.

Bonsoir.

Quand cette nuit seroit ma nuit dernière,

Digitized by Google

Nulle terreur ne viendroit m'émouvoir ;
Car nos plaisirs, car notre vie entière
De l'innocence ont été le miroir.
Bonsoir.

Bonsoir.
Sur des amants vertueux et fidèles
Lorsque la mort jette son crêpe noir,
Leur âme monte aux voûtes éternelles....
Toi que là-haut, je suis sur de revoir,
Bonsoir !

CHANSON.

12 décembre 1821.

(AIR : *au clair de la lune*).

Heureux dans la vie
Qui voit de retour
Epouse accomplie
Payer son amour ;
Qui suivant ses traces
Voit dans sa maison,
D'esprit et de grâces
Briller la raison !

Heureuse la femme
Dont l'époux heureux
Pour elle en son âme
Nourrit tendres feux !
Que son sort l'enchante,
Lorsque ce mari,
Que partout on vante,
Partout est chéri !

Digitized by Google

Heureux le ménage
Qui, sans fuir le bruit,
Dans tous ses goûts sage
Aime son réduit !
Y joint à Minerve
Les jeux et les ris ;
Se fait et conserve
Vrais et bons amis !

Vous que foi sincère
En ce jour unit,
Ce destin prospère
Que ma chanson dit,
Oui, sera le vôtre,
Tout nous le promet ;
Le choix l'un de l'autre
Ainsi vous l'a fait.

Que pour vous parfaite
La faveur des dieux
A vos feux décrète
Cercles d'ans nombreux !
De votre tendresse,
Neuf mois écoulés,
Qu'un doux fruit paroisse !...
....Nos vœux sont comblés.

INSCRIPTION

Pour une écritoire en forme de ruche, offerte à mon ami André Taranget la veille de sa fête, 29 décembre 1822.

Cette ruche, à celui dont la plume brillante
Et réflétant les feux de l'arc-en-ciel,

Digitized by Google

Toujours a distillé le miel,
Vient d'une encre dorée, et dont le flux enchante,
Se prévalant d'un heureux soir,
Offrir modestement le digne réservoir.

LE SOUS-ENTENDU.

Esprit et sommaire des adresses du jour à S. M. Charles X, lors de son avènement.

Louis dix-huit, hélas ! n'est plus,
En qui brilloient tant de vertus ;
C'est ce qui nous désole ;
Charles-dix non moins en aura,
Et tout aussi bien règnera ;
C'est ce qui nous console.

Louis, d'un immortel renom,
Prince éclairé, fut sage et bon,
Oui, sa mort nous désole ;
Mais son aimable frère est là,
Qui nos beaux jours ramènera ;
C'est ce qui nous console.

Louis, maître d'un gros trésor,
Eut voulu ménager notre or ;
Oui, sa mort nous désole ;
Charle autant d'écus lèvera,
Digne part nous en reviendra,
C'est ce qui nous console.

Louis au peuple fourvoyé,
A charte propice octroyé,
C'est ce qui nous désole.

Digitized by Google

Charles pour nous si bien fera
Que le mot seul en restera,
C'est ce qui nous console.

MADAME DE ROQUEFEUILLE.

Henriette-Louise Thomassin, était la sœur de M. François-Louis Thomassin dont nous venons de donner les essais poétiques. Elle naquit à Douai, paroisse de Saint-Jacques, le 19 juillet 1755. Son parrain fut son grand-père maternel, François-Louis baron de La Grange, chevalier d'honneur au parlement de Flandres, chevalier de St.-Louis, seigneur de Moroveux et autres lieux. Son mariage eut lieu à Douai, le 29 octobre 1781; elle épousait messire Jean-Joseph-François Bessodes de Roquefeuille, capitaine au régiment de Savoie-Carignan, âgé de 30 ans, fils de messire Joseph seigneur de St.-Etienne et de dame Marie Barral, natif de la ville de Florensac, diocèse d'Agde.

Les témoins du mariage furent MM. Jean-Louis de Rassin, lieutenant-colonel au régiment de Savoie. — Jacques-Henri de Bessodes, frère de l'époux. — Valérien-Aimé-Claude-Louis, baron de La Grange, chevalier d'honneur au parlement de Flandre. — Pierre-Jacques D'Orbay, directeur de l'arsenal de Douai.

M. et M^me^ de Roquefeuille moururent à Montpellier où ils s'étaient retirés.

Nous avons donné dans la description du Valmuse la réponse de *Daphné* lors de sa réception. Elle était encore alors M^elle^ Henriette Thomassin, et la chronique raconte que sa gentillesse et sa beauté n'auraient pas été sans in-

Digitized by Google

fluence sur la création du Valmuse; elle aurait partagé la gloire de l'abbé Roman, en inspirant le propriétaire de Brunémont.

Mme de Roquefeuille maniait assez facilement les vers; à défaut de ceux qui sont sortis de sa plume et qui ne nous sont pas parvenus, nous croyons intéressant de donner quelques uns de ceux de ses fils. Nous verrons qu'elle les inspirait, et dans une de ces pièces, nous retrouverons un de nos Valmusiens.

VERS POUR LE JOUR DE L'AN.

Des vers, des compliments, des étrennes, des vœux,
Voilà de quels pompons recherchés quoique vieux,
On décore aujourd'hui le tombeau de l'année.
Loin d'imiter servilement
La tourbe des flatteurs par l'usage enchaînée,
Inspiré par mon cœur, je viens tout bonnement
A ma douce et tendre maman
Souhaiter une vie et longue et fortunée.
J'ose encor souhaiter quelque chose de plus ;
Je voudrois que maman pour charmer son veuvage
Pût entrevoir qu'un jour j'aurai pour apanage,
Sa douceur, sa raison, ses talents, ses vertus.

L'AMOUR MATERNEL.

Idylle en prose, mise en vers par Hippolyte.

Olympe parcouroit avec son bel enfant
De la Seine un beau soir le rivage riant.
Ils s'assirent enfin, non loin de la rivière,

Digitized by Google

Au pied d'un bel ormeau sur la molle fougère ;
Alors la tendre Olympe y chanta tendrement.

Bel enfant avant d'estre mère
Je venois chanter chaque jour,
Sur ce rivage solitaire,
Ma plainte aux échos d'alentour.
L'essaim des plaisirs réunis,
Les doux tableaux de la nature,
Les bois, les eaux et la verdure
Augmentoient encor mes soucis.

Si d'un rosier chéri de Flore,
J'apercevois sur un rameau,
Roses et boutons près d'èclore,
Je m'écriois : bel arbrisseau,
Combien mon cœur te porte envie !
Tu transmets la vie à des fleurs
Qui parent ta tige fleurie
Du vif éclat de leurs couleurs.

Si je voyois dans la prairie,
Des brebis avec leurs agneaux,
Broutant gaiement l'herbe fleurie
Sur le bord limpide des eaux,
Je m'écriois : brebis heureuses,
Hélas ! vons pouvez tous les jours
Offrir vos mammelles laiteuses
Au tendre fruit de vos amours.

Si par hasard en un bocage
Mes yeux surprenoient quelqu'oiseau
Construisant dans l'épais feuillage
Pour ses petits un doux berceau,

Digitized by Google

Je m'écriois : sort que j'envie !
Ils préparent pour leurs petits,
Auxquels ils vont donner la vie,
Un logis douillet dans ces nids.

En voyant une mère tendre
De son lait nourrir son enfant,
Allant ensuite le suspendre
Au cou d'un père caressant,
Je m'écriois : heureuse mère !
Tu sens que grâces à ce fils
Le nœud conjugal se resserre ;
D'hymen savoure bien les fruits !

De cette volupté suprème
Que m'offroient ces lieux chaque jour,
J'en peux jouir enfin moi-même !
Je suis enfin mère à mon tour !
Brebiettes toujours heureuses,
Oiseaux joyeux et beau rosier,
Mère si tendre et si soigneuse,
Je n'ai rien à vous envier.

IMITATION DE L'ODE D'HORACE.

O fons Blandusiæ.

O fontaine de Blandusie,
Ton onde est transparente autant que le cristal,
Aux plantes de nos champs par un large canal
Ton onde va porter la vie.

Digitized by Google

Demain je veux te faire offrande
D'un vin pur que longtemps recèla mon caveau,
Demain je veux t'immoler un chevreau
Que j'ornerai d'une guirlande.

Armé de deux cornes naissantes,
Aux plaisirs, aux combats, il se prépare en vain.
Il faut, que de son sang, il teigne dès demain
Tes eaux claires et transparentes.

D'arbres un groupe impénétrable
Te protège en été contre les plus grands feux ;
Près de toi les brebis, le laboureur, les bœufs,
Jouissent d'un frais agréable.

Je célèbrerai ces vieux chênes
Et ces rocs d'où tes eaux sortent en murmurant ;
Et mes vers à jamais t'assigneront un rang
Parmi les célèbres fontaines.

STROPHES.

Sur la mort d'un frère de l'instituteur, au nom de tous les élèves.

PAR ROQUEFEUILLE, ÉLÈVE.

Muse, en ce jour fatal de deuil et de tristesse,
Inspire nous des vers, mais des vers de douleur.
Il n'est plus ce parent qui faisoit ton bonheur,
Cher Roman, c'est en vain que ta vive tendresse
Le demande à la mort, elle est sourde à ta voix.
Du sort inexorable il faut subir les loix.

Digitized by Google

Le voilà donc plongé dans la nuit éternelle !
Malgré les vœux ardents qu'on faisoit pour ses jours,
L'inflexible Atropos en a tranché le cours ;
Nous prenons part, Roman, à ta peine cruelle,
Un frère t'est ravi, mais il te reste en nous
Des amis, qui du sort t'adouciront les coups.

M. ET Mme TARANGET.

André-Etienne-Louis Taranget naquit le 2 août 1752 à la citadelle de Lille, où son père Etienne-Mathieu Taranget exerçait les fonctions de chirurgien-major; sa mère se nommait Louise Destours. Il épousa, à Arras, au mois de mai 1787, Mlle Marie-Joseph-Pélagie André, née à Hesdin (Pas-de-Calais) le 17 décembre 1759, fille de Antoine-Norbert André, rentier, et de Marie-Florence-Pélagie Brassart.

Nous ne pouvons suivre ici M. Taranget dans sa brillante carrière. On consultera à ce sujet la notice biographique que lui a consacré M. Duthillœul dans la galerie douaisienne, et surtout l'éloge inséré par M. Maugin dans les mémoires de la Société d'agriculture, années 1837-38, 1er volume. C'est dans ces pages, inspirées par l'affection, que mon père, élève et ami de M. Taranget, a retracé la vie laborieuse du savant et de l'administrateur qui réorganisa l'instruction publique à tous les degrès dans le département du Nord, tout en rendant à la science médicale les plus signalés services et sans cesser de prodiguer ses soins éclairés à une nombreuse clientèle.

M. Taranget mourut à Douai, en son domicile, rue de la Comédie, le 26 août 1837, à 7 heures du soir. Il était alors

Digitized by Google

docteur en médecine, inspecteur général honoraire de l'Université de France et chevalier de la Légion-d'honneur. Sa femme l'avait précédé dans la tombe de peu de temps; elle mourut le 12 mars 1836.

Nous n'avons ici à montrer M. Taranget que comme membre de l'Académie Bocagère du Valmuse. Nous ajouterons au diplôme récité à M^me^ de Roquefeuille quelques autres pièces qui se rattachent directement à notre sujet, et choisies dans un volumineux recueil de poësies inédites sur bien des matières diverses ; nous réservant de mettre au jour dans une autre occasion ces preuves de l'esprit et de la gaieté de M. Taranget.

DIPLOME DE VALMUSIENNE.

A M^elle^ Pélagie André.

Nous, par la grâce d'Apollon
Et des neuf doctes immortelles,
Nous, résidens au gent vallon
Où les plus douces pastourelles
Sur des canapés de gazon,
Sont toujours aussi les plus belles ;
Nous, Bocagères, Bocagers,
Qui nous souciant peu de mémoire,
Prenons, pour voler à la gloire,
L'habit et le ton des bergers,
Mandons à notre Académie
Qui nous a députés exprès,
Que la modeste *Pélagie*
A su mériter les bienfaits

Digitized by Google

De notre illustre compagnie.
Savoir faisons que, désormais,
Le *Cornouiller* sera l'emblème
Qui nous rappellera ses traits,
A nous, au féal Académe,
A qui nous devons nos succès.
L'invitons à toujours répandre
Ses jets autour de nos berceaux,
L'invitons à toujours étendre
Ses frais et dociles rameaux,
Tantôt dans ces douces retraites
Où l'on s'égare pour rêver,
Tantôt sous les voûtes discrètes
Où l'on aime à les retrouver.
Elle entendra la pastourelle,
Tout bas, bénissant sa fraîcheur,
Ne jamais parler qu'avec elle
Des tendres besoins de son cœur.
A tous nos jeux associée,
Nous voulons remontrer partout
Sa tige sans art dirigée
S'élançant toujours avec goût.
Dans nos jeux, nos plaisirs, nos fêtes,
Voulons qu'elle soit tour-à-tour
A nos côtés, et sur nos têtes,
Pour embellir d'un demi-jour
Nos plus séduisantes retraites.
Et lorsque l'aimable saison
Cède le pas au froid Borée ;
Dès que l'haleine hyperborée
Commence à flétrir le gazon,
Et que la nayade effrayée

Digitized by Google

Voit qu'on ébauche sa prison,
Sur sa verdure aimable encore,
Voulons qu'elle laisse le fruit
Dont l'éclat vif, qui le colore,
Nous dédommage et nous séduit.
Ainsi, lorsque dans nos campagnes
Tout sera prêt à se flétrir,
Seule, au milieu de ses compagnes,
Elle a ses dons à nous offrir.
Au Valmuse, où chaque bergère,
Où chaque berger très courtois
Du *Cornouiller* fête le choix,
Pour fêter ce qu'y sait y plaire.

Au Valmuse.

C'est ici le boudoir du sage
Où, loin du faste et des désirs,
Il sait attrouper sous l'ombrage
Le cœur des aimables plaisirs ;
Sa main a créé ce bocage ;
Elle en a paré les contours :
Anacréon dans ses beaux jours
Aurait envié cet ouvrage.

Diplôme de Valmusienne.

Nous, francs amis des bons enfants
Sous quelque traits qu'ils se présentent,
Nous que séduisent et que tentent

Digitized by Google

Humeur folâtre, et cœurs aimans,
Vu de *Dugranval* la folie,
Et le bon sens, et la gaieté,
Avons d'une voix arrêté
De l'offrir à l'Académie,
Où le plaisir, l'aménité,
Forment la chaîne de la vie.
Voulons que le riche *bois-blanc*
Sur son écorce fortunée
Reçoive le chiffre parlant
De la bergère couronnée ;
Avons choisi ce monument
Pour en fixer la destinée.
Croyant que c'est porter bonheur
Aux arbres de notre bocage
De lui donner bergère sage
Qui sait avoir esprit et cœur.
Fait au Valmuse, où la bergère
Saura trouver dans tous les temps,
Sans y penser, moyens de plaire
A tous nos bergers, bons enfans.

Autre Diplôme.

Louis-Etienne Taranget,
En vertu d'édit du Parnasse
Où plus d'un Chaulieu, d'un Horace,
Des doux plaisirs a le secret,
Fait savoir à l'Académie
Où l'on est tout avec un cœur,
Que bergère aimable et jolie

Digitized by Google

A sollicité la faveur
D'entrer dans notre compagnie,
Dont l'entrée seule est un bonheur.
Mandons à nos féaux confrères,
Aux Valmusiens présens, futurs,
Que dans le grouppe des bergères
Dont les traits frappent à coups surs,
Cette nouvelle bocagère
Que je décide à s'enrôler,
A les plus grands moyens de faire,
De faire, à son gré, raffoler
Le berger qui ne croirait guère
Qu'avant mourir il faut aimer.
Nous donnons à la pastourelle
Le jeune et charmant *peuplier*
Dont la tige sait se plier
Lorsque le vent trop la harcelle.
Voulons qu'elle aime le jardin
Où nons fêtons l'Amour et Flore ;
Qu'elle ombrage un peu le chemin
Qu'elle sait embellir encore.
Nous aimons à contempler
Cette tête modeste et fière
Qui semble, au séjour du tonnerre,
Avec orgueil se balancer.
Nous aimerions à l'embrasser
Cet aimable et souple corsage,
Où l'on peut cesser d'être sage,
Si mieux ne valait l'adorer.
Jadis dans les bois de Dodone
Un arbuste dictait des loix.

Digitized by Google

Nous accordons les mêmes droits
Au *peuplier* que je couronne.
Qu'il dise et répète souvent
Que deux beaux yeux sont quelque chose:
Qu'un front de lys, qu'un teint de rose,
Ont un attrait bien séduisant,
Mais que l'esprit vaut mieux encore ;
Que l'esprit même est le bonheur
Quand la jeunesse le colore
Avec les sentiments du cœur.
Voilà l'intéressant mystère
Que le *peuplier* nous dira,
Et voilà comment la bergère
A plu toujours et saura plaire
Au Vallon qui la fêtera.

AUTRE DIPLÔME

Nous, députés pour le bonheur
Auprès de l'aimable bergère
De qui tous les moyens de plaire
Sont dans ses yeux et dans son cœur ;
Nous qui courons par tout le monde,
Pour enrôler d'aimables gens
Dans les doux plaisirs que seul fronde
Le grouppe envieux des pédans ;
A tout Valmusien à la ronde
Savoir fesons que vu des yeux
Au fin et séduisant langage ;
Vu des traits dont l'heureux partage
Éveille les plus tendres vœux ;
Vu l'esprit dont le doux parlage

Digitized by Google

S'énonce encore mille fois mieux ;
Vu le souple et svelte corsage
Qui tenterait même les dieux ;
Vu le cœur, que pour être heureux,
Il faut fêter de son hommage ;
Vu quelques talents dont l'usage
Et le plaisir sont tout au mieux ;
Enfin vu le rare apanage
De mille et mille dons heureux ;
Avons réuni le suffrage
Des Valmusiens jeunes et vieux
Sur la bergère jeune et sage
Qu'attendent nos plaisirs joyeux ;
Croyant que partout où les grâces
Ont fixé leur riant séjour,
Il est bon de voir sur leurs traces,
Au sein de leur brillante cour,
Près d'Anacréon, des Horaces,
La reine-mère de l'Amour.

Pour passe-port l'*Impériale*
Lui servira de caution :
Parmi les fleurs du doux canton
Aucune autre fleur ne l'égale.
De loin, le feu de sa couleur
Tranche sur un fond de verdure,
Et la bienfaisante nature
L'a couronnée avec splendeur.
Nous la verrons dans nos campagnes,
Belle, sans fard et sans apprêts,
Sans effaroucher ses compagnes,
Faire pardonner ses attraits.

Digitized by Google

Simple et modeste, elle s'abaisse,
De son sein cache les trésors,
Et n'en montre que les dehors
Que le zéphir empourpre et tresse.
Sa tige aimable et sans soutien
Mollement cède au fier orage,
Et toujours belle et toujours sage,
Elle fait aimer son maintien.
Autour d'elle, tout Valmusien
Viendra caresser sa parure
Et remercier la nature
De ce trésor, de ce vrai bien.
Chaque Valmusien, autour d'elle,
A l'envi viendra réunir
Le *jasmin* jaloux de fleurir,
Pour fleurir auprès d'une belle;
La *rose* que zéphir éveille,
Et qu'il ne voudrait qu'entrouvrir;
L'*œillet*, dont la couleur nouvelle
Vient payer sa part de plaisir.
Pour complèter de la bergère
La suite et la brillante cour,
Je vois s'élancer, à son tour,
Non moins avide de lui plaire,
L'arbuste où se cache l'amour.
Le *myrte* unira ses guirlandes
Aux tresses de ses beaux cheveux;
Le *myrte* en sera plus heureux,
Et des bergers le cœur joyeux
Chantera l'hymne des offrandes.

Sur l'autel où la bergerette

Digitized by Google

Recevra leur tribut nouveau,
On disposera la houlette
Et l'arrosoir et le rateau,
Et l'on dira : l'*Impériale*
Est souveraine du canton ;
Qu'elle règne dans le Vallon
Et qu'elle y règne sans rivale.

ÉPITRE DU NOYER AU COUDRIER

Jour de Saint-Casimir. — 4 mars 1788.

Bien qu'Hippocrate soit très peu
D'humeur joyeuse et poëtique,
Et que son front mélancolique
Se ride, et sans verve et sans feu ;
Pourquoi, son apôtre sévère,
Viendrais-je abjurer les chansons ?
Plus d'une muse bocagère
Date aujourd'hui d'autres leçons.
Oui, lorsque chaque main moissonne
Bouquets que le cœur doit offrir,
Ma fleur sera dans la couronne
Que l'on prépare à Casimir.
Vieillard, que la Grèce étonnée
Plaçait jadis au rang des dieux,
Ne viens point attrister les jeux
Qui consacrent cette journée,
Et que célèbrent tous nos vœux.
Ton art nous devient inutile ;
Le dieu du lierre épand ses flots,
Et nous buvons dans cet asile

Digitized by Google

L'heureux oubli de tous les maux.
Quand tu nous prêches l'abstinence,
Le maître qu'ici nous fêtons,
Nous dit: donnez la préférence
Au gazouillis de mes flacons ;
Et nous suivons en conscience,
Même à la lettre, ses leçons.
Mais si chacun est tant fidèle
A suivre le plan arrêté
De voir le fond de sa bouteille,
C'est qu'il la vide à sa santé!
Et s'il veut en croire à l'augure
Que nous portons tous à la fois,
Il peut se passer, je te jure,
De ta doctrine et de tes lois.
Tes aphorismes trop austères
Gourmandent nos joyeux accès ;
Tes froids et sombres caractères
Sont tracés avec du cyprès;
Ta raison est triste et sauvage,
Jamais, jamais tu ne souris :
Les amours, les folâtres ris,
En grimaçant sur ton visage
Attristeraient nos cœurs flétris.

Casimir retrouve au Valmuse
Un code aimable et plus heureux :
La troupe agaçante des jeux
Pour lui jamais ne s'y refuse
A satisfaire tous ses vœux;
C'est chaque jour nouvelle ruse.
Fleurs d'élite y font leur séjour,

Digitized by Google

Arbres touffus sont sur leurs traces,
Elles ont la fraîcheur d'amour
Et le modeste éclat des grâces.
Autour du charmant *coudrier*
Chaque arbre se presse à l'envie,
La *Sensitive* s'y marie
Aux frais rameaux du *cerisier*,
Et ce trio qui fait envie
Nous ramène au gentil *figuier*.
C'est là qu'avec un doux murmure
Entre des bancs de gazon frais,
Et sous des voûtes de verdure,
Une onde fraîche et toujours pure
Répète les brillants attraits
Des bergères qui pour parure
N'ont adopté que des bouquets
Et tous les dons de la nature.
C'est là que bientôt le printemps
Lui rendra toutes ses merveilles;
Dans ses odorantes corbeilles
Flore étalera ses présents;
Parmi les fleurs de sa ceinture,
Le *chèvrefeuille* brillera,
Et le *figuier* s'y trahira
L'enfant gâté de la nature;
Et chaque nymphe, sans murmure,
En grands bravos applaudira.
Le *coudrier* s'y cachera:
Mais en vain il fuit la lumière,
Son doux ombrage attirera
Le Bocager, la Bocagère,
Et chacun lui dérobera

Digitized by Google

Ce fruit, dont l'amande légère,
Toujours au Valmuse plaira.

Chantons en chœur, et sans sourdine,
Le *coudrier* notre patron.
Le sentiment qui nous lutine
Vaut mieux lui seul qu'un Apollon.
Bannissons loin de ces demeures
Les tristes soins et les soucis ;
Donnons à la troupe des ris
Le soin de nous marquer les heures.
Qu'ils veillent sur la destinée
Du *Coudrier* que nous chantons ;
Et que leurs immortels festons
Forment sa chaîne fortunée.

COUPLETS POUR LE MÊME

CHANTÉS AU SOUPER DU 7 MARS.

AIR : *La danse n'est pas ce que j'aime.*

Casimir est tout ce qu'on aime
Au Valmuse où l'on a bon cœur.
Il y fait régner le bonheur
Sans effort, surtout sans système.
Mais pour le dire à lui-même,
Faisons-lui cet aveu tout bas, etc...
Fêtons-le bien (*bis*) ne l'effarouchons pas (*bis*).

Vous trouverez dans ce Bocage
Esprit, beaux-arts, grâces, talents,

Digitized by Google

Des Bocagers très bons enfants
Qui n'ont que du cœur le langage ;
De Casimir c'est l'ouvrage ;
Mais ne le disons que tout bas, etc...
Chantons-le bien (*bis*) ne l'effarouchons pas (*bis*).

Ici je vois la *Sensitive*
Du *Coudrier* charmer les jours :
Sur ses pas, je vois les amours,
Et le *Cerisier* les captive.
Que ce trio toujours vive,
Mais ne le disons point tout bas, etc...
Un tel aveu (*bis*) ne lui déplaira pas (*bis*).

Air : *On doit soixante mille francs.*

Lorsque je veux faire un bouquet
S'échappe la fleur qui me plaît ;
C'est ce qui me désole (*bis*).
Mais Casimir est indulgent
Quand on lui dit ce que l'on sent :
C'est ce qui me console (*bis*).

Je voudrais un joli couplet,
Mais je trouve l'ouvrage fait ;
C'est ce qui me désole (*bis*).
Ainsi mon esprit est déçu,
Mais tout au moins j'aurai voulu ;
C'est ce qui me console (*bis*).

Aux bouquets qui furent offerts
J'osai confondre aussi mes vers,
C'est ce qui me désole (*bis*).
Je veux bien avouer mon tort,

Digitized by Google

Mais de l'amitié le transport
Aujourd'hui me console (*bis*).
Casimir peut-être dira :
Je n'aime point ce rimeur-là;
C'est ce qui me désole (*bis*).
Mais, du moins, s'il ne peut rimer,
Il me paraît savoir aimer.
C'est ce qui me console (*bis*).

A M. DE FOSSEUX

ATTENDU A UN DÉJEUNER, AU MOIS DE JUIN 1788

En lui offrant son arbre (l'oranger).

Jadis ma pomme a désuni
Un groupe de trois immortelles :
Je change de sort aujourd'hui
Et dans ces lieux, loin des querelles,
Je ne suis plus rien pour les belles;
On m'adjuge au meilleur ami.

AIR D'*Azémia*.

Oh ! pour le coup nous l'emportons,
Nous tenons le confrère :
Vous voilà donc dans nos cantons
Immortel secrétaire :
Que tous nos bouquets soient pour lui ;
C'est fête au Valmuse aujourd'hui.
C'est fête, c'est fête.
Le saint que notre amour y chôme,
Dès longtemps a reçu la pomme;

Digitized by Google

Et puis le cœur, et puis le cœur,
Et puis le cœur qui parle mieux,
Quand il parle à notre Fosseux. (*bis*).

O mes amis, voulez-vous bien
Qu'aujourd'hui je vous dise
Les goûts de notre Valmusien,
Et les talents qu'il prise.
Vous avez sa prose et ses vers,
Vous savez comme ils nous sont chers ;
Vous savez, vous savez.
Sage toujours en son délire,
Quel est donc le dieu qui l'inspire ?
Ah ! c'est le cœur ; ah ! c'est le cœur.
Oui, c'est le cœur qui parle mieux,
Quand il parle au nom de Fosseux. (*bis*).

Il a tout ce qu'il faut, vraiment,
Pour aimer nos bocages :
Allons lui confirmer le rang
Qu'il tient parmi nos sages ;
Il apporte au milieu de nous
Son parfum si pur et si doux,
Son parfum, son parfum.
Sa fleur y brille toujours belle,
Nous la trouvons toujours nouvelle ;
Et c'est son cœur, et c'est son cœur,
Oui, c'est son cœur assurément
Qui nous fit ce rare présent. (*bis*).

Mais déjà l'arbuste chéri
Va fuir loin du Valmuse.
Il n'est, pour l'enchaîner ici,

Digitized by Google

Ni prières, ni ruse.
Il échappe à chaque lien ;
Guirlandes, fleurs n'y font plus rien.
Guirlandes, guirlandes.
Pour lui faire abjurer sa fuite
Mettons-nous tous à sa poursuite
Avec nos cœurs, avec nos cœurs ;
Avec nos cœurs qui diront mieux
Les regrets qu'emporte Fosseux (*bis*).

A M. DE THOMASSIN

Le jour de sa fête.

Que dans son œuvre fantastique
Un cerveau creux, de nos plaisirs jaloux,
Immole à notre république
Les dates du cher mois d'août ;
Que dans son caprice il remplace
Auguste par son *Fructidor*,
Auguste a conservé sa place
En dépit de ses mois en *or*.
Ce savantasse aura beau faire,
En vain il brouillerait et la terre et les cieux,

Digitized by Google

Le neuf de *Fructidor* sera, quoiqu'il espère,
Le jour de mon Louis, et l'objet de mes vœux.
Auguste et *Fructidor* ont beau marcher ensemble,
Je n'y peux jamais être pris ;
Aucun rapport ne les rassemble
Puisqu'*Auguste* est le seul qui parle de Louis.

BOUQUET DE FÊTE A M. DE THOMASSIN.

A la chapelle de Louis
Je viens suspendre ma guirlande ;
Mon cœur me dit que mon offrande
Pour son cœur aura quelque prix.
Quand il est fête à sa chapelle
L'amitié seule en fait les frais ;
A son culte toujours fidelle
Elle a pour encens des bouquets.
Aimable saint qu'on y révère,
Cent ans encor reçois nos vœux;
On est, je crois, très bien aux cieux...
Nous te trouvons mieux sur la terre.

25 Août 1803.

Digitized by Google

A L'AMI THOMASSIN

La veille de St.-Louis.

Jadis un petit flageolet,
Essayant quelque chansonnette,
Trouvait un petit air de fête
Pour offrir un petit bouquet.
On fredonnait petit couplet.
Le nom de Louis s'y trouvait
Entremêlé dans la fleurette ;
Ami, le bon temps que c'était !
Tout est changé : le flageolet
Se tait ainsi que la musette.
Il vient tout seul petit bouquet,
Toute seule aussi la fleurette.
Mais cependant le cœur est là ;
C'est toujours lui qui fait la fête ;
Par lui notre bouquet vaudra,
Sans couplet et sans chansonnette.

MADEMOISELLE REMY.

Mesdames d'Harlebecque et de Fréville eurent trois sœurs qui moururent filles.

1° Barbe-Louise-Joseph Remy, née à Douai, paroisse

Digitized by Google

Saint-Jacques, le 2 avril 1743; et qui mourut le 10 décembre 1746.

2° Marie-Angélique-Robertine Remy, née à Douai, le 3 avril 1748.

3° Louise-Joseph Remy, née à Douai, le 1er août 1755; et qui mourut le 1er mai 1786, paroisse Saint-Jacques, à Douai.

Toutes trois étaient filles de Eustache Remy du Maisnil et de Claudine Bérenger.

C'est la seconde qui fit partie du Valmuse sous le nom du *Lilas*. Il n'est resté de cette Bocagère que la pièce suivante.

COUPLETS DU LILAS AU COUDRIER

JOUR DE ST-CASIMIR. 4 MARS 1788.

AIR : *avec les jeux dans le village.*

Parmi les jeux de ce Bocage
Dois-je mêler faibles chansons?
J'entends partout nouvel hommage
S'exprimer en aimables sons;
Un arbuste encor exotique
Et loin de Dodone planté
N'a point encor cet art magique
Qui pare et dit la vérité.

Digitized by Google

Aujourd'hui ma lyre muette
Ne hazarde point de chansons ;
Mais dans cette aimable retraite
Je viens dérober des leçons.
Fière du nom de Valmusienne,
J'en ai, non l'esprit, mais l'ardeur ;
Et je deviens plante indigène
Si pour ce titre il faut un cœur.

MADAME DE GRANVAL.

Madame de Granval ou du Granval habitait Arras. Le diplôme du *Bois-Blanc*, par M. Taranget est la seule trâce que M^me^ de Granval ait laissé de son passage au Valmuse.

M. HACKET.

Charles-Louis-Auguste Hacket, écuyer, était né à Douai, paroisse Saint-Nicolas, le 20 juillet 1744. Il était fils de Jacques Hacket, écuyer, capitaine au régiment irlandais de Buckley, à l'armée du comte de Saxe en Flandre, et de Marie-Catherine-Joseph Bridoult.

Dès 1780, Charles Hacket était capitaine au corps royal du génie, attaché à la place de Douai. Il avait encore ce même grade en 1787, lorsque nous le voyons assister comme témoin au mariage de M. de Fréville.

Digitized by Google

On doit à notre Valmusien les plans de la salle de spectacle de Douai. La tradition a conservé le souvenir de sa laideur et de son originalité de caractère qui lui avaient valu le surnom de l'*affreuse vérité*. Nous n'avons de lui aucune pièce de vers.

M. BRISSET.

Théophile Brisset était officier de santé à Cantin, où il est mort il y a environ vingt-cinq ans, et que sa famille habite encore aujourd'hui. Nous donnons ci-dessous la seule pièce qui nous soit parvenue avec sa signature.

CERTIFICAT.

14 août 1787.

Nous, Théophile Brissez,
Le médecin du Valmuse,
Dont les talents sont assez
Connus de plus d'une Muse,
Nous, appelé dans ce lieu
Vingt fois et même quarante,
(Nous pourrions dire soixante
Et ne mentirions qu'un peu)
Jurons par diable et par dieu,

Digitized by Google

Attestons au sieur Neuflieu,
Qu'un poëte que l'on aime,
Portant le nom de Roman,
Et qui reçut au baptême
Pour patron monsieur St.-Jean,
Est travaillé d'une fièvre
Qui depuis plus d'un quart d'an
Le rend maigre comme un lièvre,
Et dérange fort son plan
De grimper tout d'un élan
Au Pinde comme une chèvre ;
Qu'en conséquence il ne peut
Rien faire de ce qu'il veut,
Id est, à son ordinaire
Composer des vers charmants,
Bref des vers dignes de plaire.
A ses chers correspondants,
Nous certifions encore
Que nous l'avons menacé
De par le dieu d'Epidaure
D'être bientôt trépassé,
S'il touchoit crayon ou plume,
Si dans son joli volume
Un seul vers étoit placé ;
Rimer aussitôt allume
Son sang aussitôt glacé.

Signé, BRISSÉ DU SUREAU.

Digitized by Google

M, DE NEUFLIEU.

Antoine-Auguste Benoist de Neuflieu naquit à Ham en 1729. Il était fils d'Antoine-Auguste Benoist de Neuflieu et de Cécile Leflamand. Il embrassa la carrière des armes ; nous le trouvons à Lille en 1779 ; à Brisach en 1780; avec le grade de major au corps royal du génie et la croix de St.-Louis ; à St.-Malo en 1781, avec le même grade. Bientôt après il arrivait à Douai où il faisait élection de domicile pendant longtemps sans cesser d'être détaché en divers lieux. La Révolution n'interrompit pas sa carrière ; en l'an VIII, il était chef de brigade du génie et directeur des fortifications de Maestrick. Dans ses dernières années, M. de Neuflieu se retira à Cambrai, où M. Arthur Dinaux l'a connu, s'appuyant sur un bâton de houx, qui n'était autre que l'arbre auquel il devait son surnom de Valmusien. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 9 février 1809, colonel du génie en retraite et pensionné de l'Etat d'une somme de trois mille francs par an.

Il avait épousé mademoiselle Louise-Jeanne-Joseph Lepage ; de ce mariage était née, le 18 octobre 1779, une fille, Adelaïde-Marie-Louise Benoist de Neuflieu, qui épousa à son tour le 30 frimaire an VIII, à Douai, Ferdinand-Baptiste-Alexandre St.-Léger, officier du génie, né à Maubeuge.

Nous ignorons si M. de Neuflieu a laissé des pièces de vers inédites ; rappellons seulement qu'il a été le premier historien du Valmuse en publiant son poëme : *l'Académie bocagère du Valmuse*, dont nous avons donné quelques extraits dans la première partie de ce travail.

Digitized by Google

L'Abbé ROMAN.

Nous ne connaissons que peu de choses de la vie du fondateur du Valmuse. Né à Avignon, Jean Roman entra comme précepteur chez M. de Wavrechin, qu'il suivit en émigration. Sa santé était chancelante, ainsi que le prouve la pièce de vers de M. Brisset et une autre de l'abbé Richard, que nous donnerons plus loin. Sans pouvoir indiquer très exactement l'époque de sa mort, nous pouvons cependant affirmer qu'elle survint avant 1807, puisqu'en cette année on publia une de ses œuvres posthumes. La pièce de vers lue par le jeune de Roquefeuille à son instituteur nous apprend que l'abbé Roman avait un frère à Nîmes, et qui s'était également dévoué à instruire les jeunes gens. Ce frère, qui lui survécut, s'occupait aussi de poësie, car nous avons trouvé dans les manuscrits du Valmuse diverses pièces qui lui appartenaient.

L'abbé Roman ne rima pas seulement pour le Valmuse. Il était un des beaux esprits qui alimentaient l'*Almanach des Muses*; indiquons pour l'année 1780: *La coupe, ode traduite d'Anacréon*, et une *Imitation de Pétrarque*. Pour l'année 1783 : *A M. de Wavrechin*; c'est la pièce que nous lui faisons prononcer, presqu'en totalité, au début du récit humoristique. Pour la même année: *A M. le chevalier de B...*, en lui envoyant des médailles frappées par l'un de ses aïeux. Pour l'année 1786 : *Les flèches de l'Amour, imitation d'Anacréon*; *O Glycère, imitation d'Anacréon; Le disque, imitation d'Anacréon*. Dans d'autres années : *A une jeune provençale qui allait entrer dans le monde*; *A quelqu'un qui avait fait un travail philosophique.*

Digitized by Google

Notre Valmusien ne se contenta pas de ces bluettes ; en 1773, il fait imprimer un véritable livre, mais sans nom d'auteur : *L'inoculation, poëme en quatre chants, par M. L. R. A Amsterdam et se trouve à Paris, chez Lacombe*, un volume in-8° de XX et 242 pages, avec frontispice gravé. Le poëme est expliqué par de nombreuses notes historiques et scientifiques, l'auteur le dédie par une épître en vers à Catherine II, Impératrice de toutes les Russies, et il le fait précéder d'une préface en prose, qui est un petit traité de la poésie didactique. Cependant la question d'art ne le préoccupe pas exclusivement, car il termine la préface par ces lignes : « Si j'étais assez heureux pour inspirer à un seul de mes lecteurs le dessein de se faire inoculer (1), à une seule mère le projet de soumettre à l'insertion des enfants chéris que l'épidémie naturelle aurait peut-être moissonnés ; quel fruit précieux, quelle noble récompense de mon travail ! Jamais écrivain en a-t-il recueilli de plus touchante ? Je ne prétends point à la gloire, mais j'aspire à ce bonheur. »

D'autres ouvrages portent le nom de l'abbé Roman. Nous citerons : *La vie de Pétrarque*, publiée l'Athénée de Vaucluse — Avignon, 1804, petit in-12° avec portrait. — *Mémoires historiques et inédits sur les révolutions arrivées en Suède et en Danemarck pendant les années 1770, 1771, 1772*, — Paris, 1807, in-8° avec portrait. — Enfin, *Les échecs, poëme en quatre chants, par feu l'abbé Roman, précédé de recherches historiques sur les échecs, et suivi de notes.* — Paris, 1807. — Un volume in-12°, 183 pages. — Les recherches historiques sur les échecs et les notes sont

(1) Il est question de l'inoculation de la petite vérole, opération qui précéda et prépara l'admirable découverte de Jenner, la vaccine.

Digitized by Google

signées Auguste Couvret. L'abbé Roman aimait passionnément le jeu des échecs, après l'avoir appris à Saint-Assise, chez la comtesse de Verue, où il séjournait en même temps que Marmontel. Il composa son poëme en 1760, pendant le siège de Cassel, et il le garda en manuscrit jusqu'à sa mort, le retouchant par intervalles. En effet, il y fait mention d'une visite qu'il fit à Ferney en 1770, et d'une partie qu'il eut l'honneur de jouer avec Voltaire qui le vainquit. De là, il alla à Motiers-Travers, où il se mesura avec Jean-Jacques Rousseau, qui fut battu. La description de cette dernière partie est un véritable tour de force littéraire.

Pour nous, laissant de côté ces grands ouvrages, et ces vers pompeux de la poësie didactique, nous préférons mettre sous les yeux du lecteur une petite fantaisie inédite de l'abbé Roman, en lui demandant humblement pardon d'exhumer ainsi une bluette destinée à rester dans l'oubli. L'abbé Roman, comme un certain nombre des Valmusiens, faisait aussi partie d'une autre société littéraire qui siégeait alors à Arras et qu'on appelait la Société des Rosati, du nom de la rose, patronne ou emblême de ces académiciens anacréontiques. Les deux sociétés vivaient en fort bonne intelligence, on se communiquait ses travaux, on s'écrivait souvent et un mot parfois suffisait à exciter la verve des amis rivaux. Voici donc comment M. de Wavrechin écrivait à l'abbé Roman à propos d'une expression un peu piquante d'un de leurs confrères, et comment répondait le Bocager mis en cause.

Digitized by Google

VERS DU PALMIER

AU FONDATEUR DU VALMUSE.

A l'occasion d'une lettre du Rosati Le Gay qui appelait le fondateur très passif Rosati.

Que dis-tu, cher Roman, de ce ton décisif
Avec lequel Le Gay d'un coup de plumitif,
Pour jouir de ses droits, peut-être trop actif,
T'appelle sans façon *Rosati très passif* ?
O de la liberté le patron le plus vif!
Qui la prône partout jusqu'au superlatif,
Ne vas pas te moquant de cet accusatif
Faire le paresseux jusqu'à l'infinitif,
Pour réprimer ce ton par trop impératif.
Sur la Scarpe demain lance vite un esquif,
Va le prendre en défaut, et sur son substantif
Appuye avec vigueur un piquant adjectif;
Attaque-le sans craindre, et s'il fait le rétif,
En deux parts pourfend-le, fut-il dur comme un if.
S'il est fier, c'est de loin; son air rébarbatif
S'adoucira bientôt à ton impératif.

Digitized by Google

RÉPONSE DU FONDATEUR

le 10 décembre 1787.

Le vieux géant du Nord au front rébarbatif,
Des glaçons à la main, chasse vers Ténérif
De nos hôtes ailés le troupeau fugitif;
La cascade n'a plus ce murmure plaintif,
Et cet écoulement rapide et progressif
Qui près d'elle fixoit le poëte attentif.
Le fleuve même dort, sous la glâce captif,
Et le matelot glisse où voguoit son esquif.
Fuyant des champs déserts le stérile massif,
Le pinçon, que la faim a rendu moins craintif,
Vient familièrement pour quelque grain furtif
Auprès du laboureur étonné d'être oisif.
Tout être en ce moment est tristement passif.
Le Rosier d'Arras seul, toujours verd comme un if,
En dépit des frimas se montre encore actif,
Et couronnant son front de maint bouquet hâtif,
Du printemps à nos yeux offre un diminutif.
Le *Palmier*, s'honorant d'un goust imitatif,
Étale comme lui son rameau productif,
Et répare l'honneur du *Figuier* trop tardif.
Mais pourquoi voudroit-il qu'aujourd'hui, moi chétif,
Moi, qui suis du repos un enfant adoptif,
Je prisse du Rosier l'aiguillon offensif?
Sur le Pinde, où souvent mon Pégase poussif,
Malgré tous mes efforts n'est qu'un cheval rétif,
Je fais obscurément mon métier d'apprentif

Digitized by Google

Sans être adulateur, fat, ni vindicatif.
Le *Palmier* a beau prendre un ton persuasif,
Je veux être constant dans mon plan primitif :
La nature m'a fait un cœur très sensitif,
Mais c'est pour l'amitié qu'il est démonstratif.
Alors qu'au coin du feu, solitaire et pensif,
Des temps qui ne sont plus je suis mémoratif ;
Je vois que le bonheur pour l'homme est négatif,
Le bien est très douteux, le mal très effectif.
Ma raison veut en vain y mettre un correctif,
Que peut-elle trouver de justificatif ?
Plutus traite en tyran tout esprit inventif,
Le prix de la vertu n'est qu'un fruit avortif ;
Le pauvre est turbulent, le riche processif,
Nul ne veut s'en tenir à son droit respectif ;
L'envie imbibe tout de son suc corrosif,
L'homme enfin, pour qui l'âme est un titre exclusif,
L'homme porte cette âme en un corps maladif.
La gaieté, qui serait le meilleur lénitif,
N'est dans tous les états qu'un accès convulsif
Qui finit par l'ennui devenu portatif.
Que faut-il donc à l'homme ? Un doux palliatif.
Où le trouver ? dans l'art qui du Pinde est natif.
Le vrai sage est celui qui pour un seul motif
Ressuscite Racine ou Dorat ou Moncrif,
Et chantant l'amour tendre ou léger ou naïf
Ose se faire en vers un ample collectif.
Mais le droit de soumettre une muse au tarif,
Aux yeux des Valmusiens, est un droit abusif
Qui du plus beau des arts deviendrait destructif.
Si Le Gay, Rosati très rarement fautif,
Se montrant de ce droit trop zélé défensif,

Digitized by Google

Vend ses fleurs à ce prix, il vend ses fleurs en juif.
La liberté, voilà le seul droit positif,
La liberté, voilà mon désir le plus vif.

Par votre serviteur humble au superlatif,
ROMAN bien enchanté de vos rimes en if.

P. S. Pour pouvoir enfiler ce long récitatif
Il n'a pas moins fallu qu'un puissant vomitif;
Mais je laisse Valmuse, encre, plume et canif,
Et cours vous embrasser samedi, mort ou vif.

L'ABBÉ RICHARD.

Jean-Philippe Richard était né à Sailly (Nord) de Jacques-Théodore Richard et de Marie-Thérèse Tucquet. — Etait-il chez M. de Wavrechin en qualité de précepteur? Quelques-uns le pensent. — Après la dispersion des Bocagers, après le départ de ses amis pour l'émigration, sa vie fut obscure et pénible. Il mourut célibataire à Douai, à l'âge de cinquante-six ans, le 4 germinal an IX, en sa demeure, rue du Grand-Canteleu.

Il donnait alors des leçons de musique, et il tenait un pensionnat avec sa nièce, M^elle^ Liefquin, ex-religieuse de St.-Agnès, qui avait épousé un M. Laloux et qui mourut à Cambrai.

La pièce suivante, dont l'abbé Richard est l'auteur, fait encore allusion à la mauvaise santé de l'abbé Roman.

16 Août 1787.

Nous, jeune aumônier du Valmuse,
Ayant quelquefois le bonheur

Digitized by Google

De conter fleurette à la muse
De notre illustre fondateur,
Voyant qu'il va la rendre veuve,
Et voulant l'escroquer pour nous,
Allons, pour en faire l'épreuve,
Écrire au confrère le *Houx*.
Point ne pouvons prendre avec elle
Les libertés que prit jadis
L'Anacréon qui bat de l'aile
Pour décamper en paradis.
Habiller la folie en rime,
Célébrer Bacchus et l'Amour,
Pour un dervis serait un crime,
Et lui feroit perdre l'estime
De tous les dévots d'alentour.
Causons de notre ministère;
Essayons de peindre gaiement
Le triste et funèbre moment
Où notre fondateur charmant
Ira tomber en reculant
De son Valmuse dans la bierre
Et de la bierre au monument.
Toute la troupe bocagère
Marchant silencieusement,
Et de cyprès jonchant la terre,
Suivra le convoi tristement;
Les amours, en long habit blanc,
Chanteront l'hymne funéraire;

Digitized by Google

Et le *Houx*, pathétiquement,
Prononcera publiquement
Son triste et dernier compliment,
Que l'on gravera sur la pierre.
Sur un cyprès sera pendant
Le luth qui jadis plaisoit tant
A la gentille Bocagère ;
Chaque confrère en le voyant,
D'envie et d'espoir haletant,
Ira sautant, sautant, sautant,
Pour s'en rendre propriétaire.
Le style en stylet se changeant,
On se déclarera la guerre ;
Tout sauteur ira culbutant ;
Et sur le même monument
Expirera la troupe entière.

J'ai l'honneur d'être en attendant
Votre serviteur et confrère.

L'OLIVIER.

M. LE GAY.

M. Le Gay partageait ses productions poëtiques entre les Rosati d'Arras et le Valmuse. Il a publié un volume de vers: ***Mes souvenirs***. Pays de Vaud et se trouve à Caen, 1786, petit in 8°, 184 pages, sans nom d'auteur.

Bientôt une deuxième édition devint nécessaire, voici l'indication bibliographique : *Mes souvenirs et autres opuscules poëtiqaes, par M. Le Gay*. Pays de Vaud et se trouve à Caen et à Paris, 1788, 2 volumes in-16°, 214, 213 et X pages, avec figures. Ces deux petits volumes contiennent un

Digitized by Google

certain nombre de pièces qu'on ne trouve pas dans la première édition. On a notamment ajouté des opuscules de divers auteurs appartenant soit à la Société des Rosati, soit au Valmuse. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage pour juger M. Le Gay ou pour trouver quelques détails sur les rapports des deux sociétés poëtiques.

M. Le Gay mourut juge d'instruction à Béthune le 7 juin 1823.

M. DE FOSSEUX.

M. Dubois de Fosseux habitait Arras. Il était secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras et ami intime de MM. Le Gay et Taranget. Une correspondance en prose et en vers assez active existait entre ces trois Valmusiens. Malheureusement si nous possédons quelques unes des épîtres inédites de M. Taranget, si nous trouvons dans les *Souvenirs* de M. Le Gay une pièce dédiée à M. de Fosseux, nous n'avons pu trouver dans les manuscrits du Valmuse rien qui pût être attribué à ce dernier.

ANONYMES.

Quelques opuscules relatifs à l'Académie Bocagère ne portent pas de noms d'auteurs, et les manuscrits ne peuvent être attribués à tel ou tel d'après l'examen de l'écriture.

Digitized by Google

Quelques-uns paraissent même être une œuvre collective. Nous les donnons ci-dessous afin de compléter cette petite monographie et pour qu'on puisse juger en connaissance de cause ces divertissements spirituels de nos pères, un peu passés de mode aujourd'hui. Les séances poëtiques étaient du reste bien remplies, si nous en jugeons par l'étendue d'un programme que nous avons été assez heureux pour retrouver et qui ne contient pas moins de seize morceaux :

1° Ma chanson.

2° Celle du *Noyer*.

3° La Noisette du *Noyer*.

4° Le *Bois-Gentil*.

5° La Noisette du *Bois-Gentil*.

6° Le *Chèvrefeuille*.

7° Le *Chèvrefeuille* en Noisette.

8° La Noisette à la *Spirée* et au *Géranium*.

9° La Noisette à M. de Thomassin.

10° Le *Houx*.

11° La Noisette au *Houx*.

12 Le *Lilas*.

13° La Noisette au *Lilas*.

14° Aux Bocagères.

15° Lettre du *Jasmin*.

16° La Noisette au *Charme*.

Digitized by Google

AU CHÈVREFEUILLE.

AIR : *de la Baronne.*

Le Chèvrefeuille
M'a parfumé de ses odeurs.
Moi qui n'ai qu'une triste feuille,
Je deviens charmant sous les fleurs
Du Chèvrefeuille.

Sans Chèvrefeuille
Le Valmuse auroit peu d'attrait ;
Quand pour Vénus l'Amour y cueille,
Peut-il faire un bouquet
Sans Chèvrefeuille ?

Du Chèvrefeuille
Notre jardinière a grand soin,
Aux jours où l'amitié recueille
Le fondateur a grand besoin
Du Chèvrefeuille.

Le Chèvrefeuille
Vous demande-t-il d'embrasser,
Il faut tôt ou tard qu'on le veuille ;
Il est doux de voir s'enlacer
Le Chèvrefeuille.

Digitized by Google

MADRIGAL.

Aux fleurs qui parent la verdure
Par des charmes toujours nouveaux,
Il survient cent petits bobos
Qu'il faut supporter sans murmure.
Si votre cœur est attristé
Par la fièvre, hélas ! qui s'oppose
Au retour de votre santé,
Vous avez tort, en vérité;
On ne peut avoir de la rose
La fraîcheur, l'amabilité,
Sans qu'il en coûte quelque chose.

AU GÉRAGIUM ROSE.

Seigneur Jupin voulut un jour,
Dans une fête bocagère,
Aux déesses faire sa cour
Et posséder le don de plaire.
Une nymphe aussitôt accourt,
Et de la part de Cythérée,
Lui porte au céleste séjour
La ceinture tant célébrée.
Jupin grâce au brillant atour
Fut, dit-on, toute la soirée

Digitized by Google

Aussi séduisant que l'Amour.
Les plaisirs voloient sur ses trâces,
Il avoit talents, esprit, goût,
Il avoit... et n'a-t-on pas tout
Avec la ceinture des Grâces.
J'attendois même talisman
Dans une pareille aventure,
Mais je n'ai reçu qu'un ruban,
La nymphe a gardé la ceinture.

* *
*

Gisant dans ma couchette
Auprès du galetas,
N'ayant qu'une soupette
Pour mes quatre repas,
Buvant de l'eau bien nette
Quand le vin coule en bas,
J'ai tout l'air d'un poëte,
Mais je ne le suis pas.
Pour chanter votre fête
Rime qui le pourra ;
Je n'ai pas une tête
Faite à ce métier là.
Mais, ma foi, point de grâce
Pour le prix du bouquet ;
Si je suis sans couplet,
J'ai bon cœur et j'embrasse.

L'Arroseur.

Digitized by Google

* *
*

Je ne suis pas de ceux qui sitôt que leur forge
A scu façonner quelques vers,
S'en vont criant à pleine gorge
Pour en instruire l'univers,
Et semblent dire aux gens : oyez une merveille.
Moi, que mon compliment soit excellent ou non,
Je ne le dirai qu'à l'oreille... *(il embrasse)*.
Comment le trouvez-vous ?... (*très bon*).

LE BROUETTEUR.

---

* *
*

Moi qui ne peux, pour cause, aller dire à l'oreille
Ma pensée et mes sentiments,
Même quand je pourrois m'exprimer à merveille,
J'adresse ma supplique aux poëtes chantans
Pour qu'ils me servent d'interprète.
D'interprète ! et pourquoi ? Wavrechin de tout tems
Eut l'art de se connoitre en cœurs reconnaissans ;
N'est-il pas l'homme à la baguette ?

LE SARCLEUR.

Digitized by Google

AU CHARME.

Vos grands arbres des Tuilleries
Sont plus majestueux, plus beaux,
Que les timides arbrisseaux
Qui bordent nos vertes prairies.
Mais ceux-ci doivent valoir mieux ;
De fraîches fleurs, d'épais feuillages,
Ils ne décorent leurs branchages
Que pour en couvrir des heureux.
Le *Charme* y règne, ayant le *Lierre*
Qui l'enlace amoureusement,
Et notre troupe bocagère
Y trouve un exemple attrayant
De l'art de jouir et de plaire.
Nos chantres, à la vérité,
Rimant sans étude et sans gène,
Célèbrent moins bien la beauté
Que ceux des rives de la Seine.
Si vous n'avez point de couplet
Voilà qui peut servir d'excuse ;
Pour vous en offrir un bien fait
Tous nos beaux esprits du Valmuse
Ne valent pas votre bênet.

Digitized by Google

CHANSON.

Arbrisseaux de ce bocage,
Il faut encor quelques fleurs ;
Inclinez votre branchage
Pour de nouvelles faveurs.
L'hiver est au voisinage,
Le printemps règne en vos cœurs.

Chœur. { Arbrisseaux de ce bocage
Il faut encore quelques fleurs. } *bis.*

Sous votre ombre hospitalière
Cachez nos tendres ébats.
Quand le voile du mystère
Toujours précède nos pas,
La raison est moins austère
Les plaisirs plus délicats.

Chœur. { Sous votre ombre hospitalière
Cachez nos tendres ébats. } *bis.*

De tout arbre qu'on renomme
La fleur brille en ce pourpris ;
Mais mieux que le premier homme
Nous usons du paradis,
Nous ne touchons à la pomme
Que pour imiter Pâris.

Chœur. { De tout arbre qu'on renomme
La fleur brille en ce pourpris. } *bis.*

Digitized by Google

Donner comme Pâris donne
Fut trop longtemps un abus.
Souvent les appas qu'on prône
Ne sont qu'un défaut de plus ;
Au Valmuse l'on couronne
Des talents ou des vertus.

Chœur. { Donner comme Pâris donne
Fut trop longtemps un abus. } *bis.*

Heureux qui peut au Valmuse
Cultiver l'art de jouir.
L'art des vers n'est qu'une ruse
Qui cache un plus doux plaisir ;
Bientôt hélas ! l'esprit s'use,
Le cœur peut toujours sentir.

Chœur. { Heureux qui peut au Valmuse
Cultiver l'art de jouir. } *bis*

---

* *
*

Nous convoqués au Valmuse
Extraordinairement,
Etant instruit qu'on accuse
Notre cher fébricitant
D'avoir répondu néant
Aux requêtes d'une muse
Qui va toujours l'agaçant ;
Savoir faisons qu'il doit être

Digitized by Google

Innocenté pleinement,
N'étant pas précisément
Tout ce qu'il a pu paroître.
Mais comme il advient souvent
Qu'aux yeux de la médisance,
Quand il s'agit d'impuissant
On fait passer pour essence
Ce qui n'est qu'un accident,
Ne voulons aucunement
Qu'on agâce, qu'on raccroche,
Notre Fondateur charmant,
Attendu qu'il est un Jean
Et qu'un Jean est sans reproche.
Il mérite un compliment,
Surmonté d'une couronne,
Pour avoir comme à Dodone
Rendu son bosquet parlant;
Il mérite davantage
Pour le groupe sémillant
Qu'il rassemble sous l'ombrage
Au son du fifre bruyant,
Et qui folâtre gaiement
Sur le gazon odorant
Qui tapisse le bocage.
Pour sa gloire en ce moment
C'est assez, qu'il se repose
Anacréontiquement
Sur la pelouse et la rose;

Digitized by Google

Par un bras reconnaissant
Que son front à chaque instant
Soit ceint d'une fleur nouvelle,
Et que vieilli doucement
Entre l'amitié fidelle
Et le dieu toujours enfant
Il expire ! En attendant
De vivre éternellement,
Comme le vieillard galant
Qu'il a choisi pour modèle.

Après ces rimes en ant
Que la troupe bocagère
Vient de dicter en courant,
Ont signé légalement
Le *Coudrier*, secrétaire,
Et tout Bocager présent,
Parmi lesquels fièrement
Moi qui me voyois naguère
Brouetteur tant seulement,
Je peux signer maintenant :
Le *Buis-Nain*, sous-secrétaire.

---

* *
*

13 août 1787.

Je, qui pousse la brouette
Assez bien, sans vanité,
(Ce talent en vérité

Digitized by Google

Vaut bien celui d'un poète)
Au sieur le *Houx* attestons
Que souvent nous brouettons,
Dans les jardins du Valmuse,
Roman, dont la cornemuse
Enchantoit dans nos cantons
Bocagers et Bocagères,
Qui de leurs flûtes légères
Suspendoient les jolis tons.
Affirmons que sans notre aide
Il ne pourroit faire un pas,
Une fièvre, un mal, hélas !
Résistant à tout remède,
Lui rompant jambes et bras:
Que souvent dans notre route
L'entendons nommer Neuflieu,
Et bientôt après Chaulieu ;
Que Wavrechin qui l'écoute,
Nous disoit en dernier lieu :
« De Brisset trompant l'attente
« Il veut répondre sans doute ;
« S'il pouvoit savoir, ô Dieu !
« Ce que cet effort lui coûte,
« Il resteroit coi morbleu. »

En foi de tout quoi je donne

Digitized by Google

Le présent certificat,
Lequel signé j'abandonne
Pour qu'il, quoique plat. (1)

LE BROUETTEUR.

---

* *
*

15 août 1787.

Vû le charmant réquisitoire
De notre confrère le *Houx*,
Et son diplôme en vers que nous
Conservons dans notre mémoire,
Nous Bocagères, Bocagers,
Chacun assis près de son arbre,
Autour de la table de marbre,
D'où ressortissent nos vergers,
Avons d'une voix unanime,
Même par acclamation,
Du *Tournesol* donné le nom
A la beauté dont l'art sublime
Saisit le mouvement des cieux,
Lestement calcule une éclipse,
En jupon nous rend Juste-Lipse,
Sçait l'histoire et dessine au mieux.
Enjoignons au susdit confrère

(1) Cette pièce et la précédente, ayant trait à la maladie de l'abbé Roman, doivent être rapprochées des pièces de M. Brisset et de l'abbé Richard, citées plus haut.

Digitized by Google

D'amener au banc de gazon
L'aimable récipiendaire,
Dût notre jeune Anacréon,
Changeant de fièvre et de frisson,
Quitter le Pinde pour Cythère.
Car tel est notre bon vouloir.

Ont signé, comme l'on peut voir,
Avec Wavrechin, secrétaire,

Le Figuier.
Le Troène.
L'osier., etc, etc.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MONUMENT

DU

VERCINGÉTORIX

(Lu en séance publique le 10 novembre 1867.)

Manibus date lilia plenis

I

ALISE

Voici le point du jour, la colline est dans l'ombre ;
Sur la Brenne s'épand un brouillard froid et sombre
Qui dérobe sa course et son lit argenté ;
Déjà du mont voisin la blanche aube s'apprête
Lentement, par degrés, à couronner le faîte
De son incertaine clarté.

A l'entour, le reflet de quelque torche errante,
D'un foyer qui s'éteint la lueur expirante,
Le cliquetis lointain de l'airain et du fer,
Attestent sans relâche à l'héroïque Alise
Que César a juré sa perte, et qu'elle est prise
Comme en un cercle de l'enfer.

Digitized by Google

Après quarante jours de lutte et d'agonie,
L'impuissante cité succombe, ensevelie
Dans un sommeil sans rêve, ainsi qu'en un linceul ;
Contre un destin plus fort sa valeur s'est brisée,
De faim et de fatigue elle tombe épuisée :
Tout dort ; un homme veille seul.

—

C'est le grand chef, le jeune et généreux Arverne
Dont le bras a vaincu (1), dont la tête gouverne ;
Attentif et l'oreille ouverte au moindre son,
Sur le sommet désert de l'âpre forteresse,
Ainsi qu'un noir fantôme, immobile il se dresse,
Et son œil scrute l'horizon.

—

Pendant que son regard interroge l'espace,
Sa bouche murmure à voix basse :
» Les chefs sur les autels ont juré librement,
Et les chefs tiendront leur serment !
Ils m'ont dit : « Fils de l'antique Arvernie,
» Notre fortune à la tienne est unie ;
» Espère en nous, qui nous fions en toi.
» Nous détestons les discordes civiles
» Qui trop souvent ont affligé nos villes ;
» Nous n'aurons plus qu'un cœur et qu'une loi !
» Adieu ! Nous reviendrons selon la foi jurée,
» Entraînant sur nos pas la Gaule conjurée ;
» Nous avons fait le vœu de partager ton sort.
» Que la trentième aurore en ce lieu nous rassemble ;

(1) La retraite de Gergovie est un grave échec essuyé par César.

Digitized by Google

» Pour la patrie alors nous combattrons ensemble
» Jusqu'à la fin, jusqu'à la mort ! »

—

« Ce jour décidera de notre destinée,
C'est la quarantième journée
Ecoulée après leur départ.
Le désespoir, la faim, ne savent pas attendre ;
Dès ce soir il faudra nous rendre.
S'ils revenaient demain ?... Demain serait trop tard !...

—

« Ils reviendront aujourd'hui même ;
Ils préviendront l'heure suprême.
Les chefs entre mes mains ont juré librement ;
Je connais leur bravoure, ils tiendront leur serment ! »

—

Cependant le soleil fournissant sa carrière
S'élevait, inondant de sa vive lumière
Les cimes, les vallons, le camp et la cité.
Tout-à-coup le grand chef sent son ardeur renaître ;
Il tressaille, il a cru de loin voir apparaître
Quelque signal inusité.

—

Il attend... puis il pousse un long cri d'allégresse ;
La foule des guerriers autour de lui se presse
Et se répand sur les remparts :
Plus de tristesse, plus d'alarmes,
Des Gaulois ils ont vu les armes
Étinceler de toutes parts !

Digitized by Google

Oui, c'est la Gaule tout entière
Qui, de l'une à l'autre frontière,
S'ébranle et court défier le danger,
Revendiquer sa vieille indépendance,
De ses enfants tenter la délivrance,
Et repousser le joug de l'étranger.

—

Des rivages de l'Atlantique,
Et des landes de l'Armorique
Aux forêts que baigne le Rhin ;
Du doux pays des Tectosages
Jusqu'aux humides marécages
De l'Atrébate et du Morin ;
Tous sont venus : de l'Arvernie
Les fils nombreux et redoutés,
L'Edue aux puissantes cités,
L'habitant de la Séquanie,
Le Rème au cœur ambitieux, (1)
Et le Carnute aimé des dieux. (2)

—

Ainsi, dans un élan sublime,
La Gaule se lève unanime !
O combien ils sont beaux à voir
Ces guerriers, ces héros, accourus par cent mille,
Quittant, le cœur joyeux, leur foyer et leur ville
Pour accomplir un saint devoir !

—

(1) Eo tum statu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Remi obtinerent. — César VI. 12.

(2) Druides, certo anni tempore, in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato.— Id. Ibid 13.

Digitized by Google

Ces braves, sans délai, sans ordre, avec furie,
Assaillent l'armée ennemie
Dans ses vastes retranchements;
Le Vercingétorix et sa troupe fidèle
S'élancent de la citadelle,
Et secondent leurs mouvements.

—

En face du péril imminent, formidable,
César est calme, inébranlable
Comme l'arbitre des combats;
Il sait que cette aveugle rage
Expirera devant l'intelligent courage
Et le sang-froid de ses soldats.

—

Jusqu'à la troisième journée
La lutte se poursuit, implacable, acharnée,
Lutte d'extermination;
Il convient à César que la Gaule succombe,
Sous les remparts d'Alise il a creusé la tombe
Où doit s'ensevelir toute une nation.

—

C'en est fait! Le génie a fixé la victoire,
César tient en ses mains la fortune et la gloire,
Et devant lui l'armée immense des Gaulois
S'est dissipée, ainsi que les feuilles des bois
Au souffle impétueux d'un orage d'automne.
Alise doit périr, tout espoir l'abandonne;
Pour l'honneur de la Gaule et pour sa liberté,
Jusqu'au dernier soupir, vaillante, elle a lutté;
Mais demain, aussi loin que s'étendra la vue,
La campagne muette, ensanglantée et nue
Frappera ses regards mornes et désolés!

Digitized by Google

Ces rares défenseurs survivants, appelés
Par le chef, à pas lents s'assemblent sur la place ;
Le Vercingétorix leur parle ; son audace,
Que tempère un rayon d'ineffable bonté,
Jusqu'au bout, sans fléchir, brave l'adversité :
« Compagnons, tout ce que le courage a pu faire
» Nous l'avons fait, dit-il ; mais les destins jaloux
» Veulent une victime, il faut les satisfaire ;
» Je vais donc m'offrir seul pour le salut de tous.
» Votre trépas serait inutile ; il faut vivre.
» Qui vous reprocherait d'avoir manqué de cœur !
» Adieu, mes amis, je me livre
» Aux ressentiments du vainqueur. »

—

On l'entoure, on l'admire, on le couvre de larmes,
Sans songer à le retenir.
Il revêt ses plus belles armes ;
Comme pour une fête il part ; il fait venir
Son rapide coursier, qui s'élance et l'emporte.
Déjà du camp romain il a franchi la porte.
On le mène à César. Des rudes vétérans,
Sans détourner les yeux, il traverse les rangs.
César est monté sur son siège ;
La foule des soldats l'environne et l'assiège,
Laissant libre un espace étroit! ...

Or, c'est dans cet étroit espace
Que se trouvèrent face à face,
Ici la Force, et là le Droit.

—

L'héroïque vaincu s'avance,
S'arrête au pied du tribunal,

Digitized by Google

Jette son épée et sa lance,
Descend fièrement de cheval,
Et garde un dédaigneux silence.
Du général romain il connaît la clémence. (1).

—

II

ROME

Cinq ans sont écoulés ; sur Rome et sur le monde
L'heureux César étend son absolu pouvoir :
Dans l'ombre d'un cachot immonde
Son captif languit sans espoir.

—

Ce n'est plus le brillant vainqueur de Gergovie,
A l'œil d'aigle, au front radieux ;
C'est un pâle malade, au déclin de la vie :
Cinq ans de douleurs l'ont fait vieux !

(1) Que faut-il penser de la clémence tant vantée de César ?

Voici le curieux témoignage de Curion, de ce Curion que César avait acheté assez cher pour qu'il fut à lui ; il écrit à Cicéron que César est clément par calcul et cruel par nature : *Cæsarem non voluntate aut natura non esse crudelem, sed quod putaret popularem esse clementiam ; quod si populi studium amisisset, crudelem fore.* (Lettres à Atticus, X, 4.)

Veut-on recueillir les aveux de César lui-même ?

Les Nerviens sont exterminés ; ils comptaient six cents sénateurs, (comme les appelle César) ; combien en resta-t-il ? — Trois ! Sur soixante mille combattants, combien de survivants ? — Dix mille ! *In commemoranda civitatis calamitate, ex sexcentis ad tres senatores, ex hominum millibus sexaginta vix ad decem qui arma ferre possent, esse redactos esse dixerunt* (Bell. Gall. II. 28).

Les Aduatiques sont vendus à l'encan au nombre de trois mille cinq cents : *Ab his, qui emerant, capitum numerus ad eum relatus est millium tres et quinquaginta.* (Id. ibid. 31.)

Digitized by Google

Mais dans ce corps souffrant et brisé sa grande âme
Garde sa généreuse ardeur ;
Malgré ses longs tourments une céleste flamme
Échauffe encore son noble cœur !

—

Dans le cachot impur, dans l'infecte sentine
Qu'on nomme avec effroi : La Prison Mamertine,
Ne pénètrent jamais ni bruits ni mouvements,
Et pourtant le héros a des pressentiments :
Envers lui son geolier redoublant d'insolence,

Les Belges cessent de se défendre; on les massacre froidement et sans péril tant que le jour dure: *Ita sine periculo tantam eorum multitudinem nostri interfecerunt, quantum fuit diei spatium.* (Id. ibid. 11.)

Les Vénètes font leur soumission; les sénateurs sont égorgés jusqu'au dernier; tout le reste est vendu à l'encan : *Itaque se suaque omnia Cæsari dediderunt... Omni senatu necato, reliquos sub corona vendidit.* (Id. III. 16.)

Après de généreux efforts Avaricum a succombé : Les soldats de César n'épargnent ni le sexe ni l'âge. Sur quarante mille assiégés, huit cents seulement parviennent à se sauver : *Non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus perpercerunt. Ex omni eo numero, qui fuit circiter quadraginta millium, vix octingenti incolumes ad Vercingetorigem pervenerunt.* (Id. VII. 28.)

Les défenseurs d'Uxellodunum succombent après une lutte héroïque; César leur fait à tous couper les mains, et les renvoie ainsi mutilés pour servir d'exemple : *Exemplo supplicii deterrendos reliquos existimavit. Itaque omnibus, qui arma tulerant, manus præcidit; vitam concessit, quo testatior esset pœna improborum.* (Id. VIII. 44.)

Que penser du supplice de Vercingetorix, qui, après cinq ans de cruelle attente, fut égorgé le jour où César monta au capitole ?

Quelle est enfin l'opinion de Montesquieu ? « César, dit-il, pardonna à tout » le monde; mais il me semble que la modération que l'on montre, après » qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grandes louanges. » Et plus loin: « César, de tout temps ennemi du Sénat, ne put cacher le mépris qu'il » conçut pour ce corps, qui était devenu ridicule depuis qu'il n'avait plus » de puissance; par là sa clémence même fut insultante. On regarda qu'il ne » pardonnait pas, mais qu'il dédaignait de punir. (Grandeur et décadence. » Ch. XI. »

Les Romains étaient les plus durs des hommes. César n'a pas été plus cruel que ses compatriotes. Mais n'a-t-on pas le droit de douter qu'il ait été plus compatissant et meilleur ?

Digitized by Google

Semble lui présager sa prompte délivrance ;
Il juge qu'avant peu son exil doit finir,
C'est-à-dire qu'il doit achever de mourir.
En effet il apprend que le peuple est en fête,
Que pour le lendemain avec pompe s'apprête
Un quadruple triomphe, et que du grand César,
Au Capitole, à pied, il doit suivre le char.
C'est pour le fier Gaulois le plus cruel supplice !
Il offre à son pays ce dernier sacrifice ;
Il ne se dément pas, il est calme, il s'endort...
Ne doit-il pas demain s'endormir dans la mort ?

—

Il dort. Sur les parois de la prison sordide
Soudain une lumière éclatante, splendide,
Se répand. Un vieillard s'avance doucement ;
Il porte des pêcheurs le grossier vêtement,
Et cependant son front est ceint d'une auréole. (1)
Il s'approche : « Oh ! mon fils, écoute ma parole,
» Lui dit-il ; l'avenir te sera révélé ;
» De moi tu l'apprendras, et mourras consolé !

—

» Bientôt les hommes vont connaître
» Le Dieu qui, du haut de la croix,
» Soumettra l'univers, et deviendra le maître,
» Le juge et l'arbitre des rois.
» Il m'a légué son héritage ;
» L'affliction est mon partage,
» Pour trésor j'ai la pauvreté,
» Pour sceptre un bâton de voyage,
» Pour couronne l'humilité.

(1) St-Pierre n'est pas, à vrai dire, le contemporain du Vercingétorix ; mais il a vécu dans le même siècle. L'anachronisme paraîtra-t-il excessif ?

Digitized by Google

» En tous lieux s'étendra notre action féconde,
» Les peuples béniront notre divine loi ;
» Nous avons trois leviers pour soulever le monde :
» L'amour, l'Espérance et la Foi.

—

» Regarde plus avant : Rome chancelle et tombe,
» Son immense empire succombe
» Sous le courroux d'un Dieu vengeur,
» Et, dans l'universel naufrage,
» Tout a péri, rien ne surnage,
» Que la nacelle du pêcheur !

—

» L'apôtre simple et pacifique
» De l'orgueilleuse république
» Restera l'unique héritier ;
» Des peuples opprimés il prendra la tutelle,
» Les rois l'invoqueront, sous sa main paternelle
» S'inclinera le monde entier.

—

» De la Gaule entrevois la haute destinée ;
» Des nations elle est l'aînée,
» C'est ma fille ; à chaque danger,
» A chaque ennemi qui m'assiège,
» Son nom redouté me protège,
» Son bras est prêt à me venger !

—

» Grave au fond de ton cœur ma dernière parole :
» Infligeant aux Romains un douloureux affront,
» Tes ancêtres jadis ont pris le Capitole...
» Tes descendants y reviendront ! »

Digitized by Google

La sainte vision, de moins en moins sensible,
S'efface. Le héros goûte un sommeil paisible,
Bienfaisant, qui lui rend la force. A son réveil
Rome est pleine déjà de bruit et de soleil ;
Du triomphe attendu la pompe est toute prête :
« Le Gaulois ! Le Gaulois ! Seul il manque à la fête ! »
On se hâte, on l'arrache à son obscur séjour,
Et son œil ébloui revoit enfin le jour.
Au char du dictateur rudement on l'enchaîne,
Il n'entend que des cris de vengeance et de haine.
Sa fierté le soutient ; par un suprême effort,
Il dompte la souffrance, et sourit à la mort.
Sur son char triomphal le vainqueur le précède.
Quel sinistre penser le poursuit et l'obsède ?
Son œil est froid et morne et son front abattu.
Le destin t'a comblé, ta gloire est sans seconde ;
Seul maître de Rome et du monde,
O César, à quoi songes-tu ?

—

Songes-tu qu'à tes pieds s'agite et se déroule
D'ignobles affranchis une insolente foule,
Qu'il n'est plus de peuple romain ;
Que ces esclaves de la veille
Se façonneront à merveille
A l'esclavage de demain ?

—

Ou bien, en frémissant, reconnais-tu peut-être
Que, malgré tes dédains, ce vil peuple est ton maître,
Et qu'il veut sa victime, et qu'il faut la livrer,
Que sa basse fureur enchaîne ta clémence,
Que sauver ton captif n'est pas en ta puissance,
Et que le tigre attend sa proie à dévorer !

Digitized by Google

Le cortège a franchi le seuil du Capitole ;
L'incrédule César sacrifie à l'idole
Dont Rome a fait jadis le maître de ses dieux...
Du chef Gaulois le fer vient de trancher la vie,
Et, brisant le lien qui la tient asservie,
Son âme, libre enfin, s'envole dans les cieux !

III

L'APOTHÉOSE

La Gaule s'appelait la France. Son génie
Avait enfin dompté la fortune ennemie,
. Et surmonté tous les hasards.
Les vingt siècles d'efforts, de combats et de gloire,
Dont la suite formait sa merveilleuse histoire,
Se déroulaient sous ses regards.

—

Répondant aux accents de sa voix maternelle,
Ses illustres enfants se pressent autour d'elle,
Poëtes et guerriers, artistes et savants ;
Ne leur doit-elle pas son sceptre et sa couronne,
La grandeur de son nom, l'éclat qui l'environne ?
Elle les reçoit tous dans ses bras triomphants.

—

Elle ne veut laisser, dans sa reconnaissance,
Nul service sans récompense
Et nul mérite dans l'oubli ;

Digitized by Google

Pourtant au Panthéon, que de sa main puissante
Elle élève à ses fils, une gloire est absente,
Un siège, un seul, n'est pas rempli.

—

C'est celui du chef magnanime
Qui fut le dernier des Gaulois,
Celui du défenseur sublime
De la patrie et de ses lois;
Qui tint la victoire incertaine
Et l'arracha presque des mains
Du plus renommé capitaine
Qu'aient jamais connu les Romains;
Qui, dans sa fière indépendance,
A servir l'étranger ne put pas consentir;
Qui pour la Gaule, — pour la France,
Combattit en héros, et mourut en martyr!

—

La France émue et repentante
Proclame son nom par trois fois....
Or, après deux mille ans d'attente,
Il reconnaît sa grande voix.
Cette voix vénérée et chère,
Aux jours d'épreuve et de misère,
Jamais en vain ne l'implora.
Secouant sommeil et poussière,
Il se lève, et dit: « O ma mère!
» Tu m'as appelé, me voilà. »

—

C'est bien. C'est la Patrie en effet qui t'appelle;
Pour toi sa main prépare une palme immortelle;

Digitized by Google

Vers le temple, où bientôt elle t'introduira,
Comme un guide divin, elle te conduira.

—

Sur ses pas le Gaulois entre dans l'Elysée.
Parmi des champs de fleurs la foule dispersée
S'incline devant lui. D'innombrables guerriers
Se partagent en paix des moissons de lauriers.
D'une douce fierté leur visage rayonne,
Leur noble et mâle front est ceint d'une couronne.
Le nom que prend chacun de ces hommes de cœur
Est celui du combat dont il sortit vainqueur.
La Patrie a cessé de garder le silence :

—

« Ceux qui sont morts pour ma défense
» Dit-elle, me sont tous sacrés ;
» Aux héros inconnus ces lieux sont consacrés.
» Ignorant leur nom et leur race,
» Je donne à ces obscurs soldats
» Le nom conquis par leur audace
» Dans le baptême des combats.

—

» Lis aux fastes de mon histoire;
» Mes plus beaux titres sont ici,
» Ici j'inscris chaque victoire...
» Parfois mes défaites aussi.

—

» Jusque chez les vaincus j'honore la vaillance;
» De cet heureux séjour je leur ouvre l'accès,
» Car ma juste reconnaissance
» Se mesure à l'effort, et non pas au succès.

Digitized by Google

» Regarde, et crois à mon langage ;
» Voici mes témoins. » — Le Gaulois
Reconnaît dans son entourage
Ses vieux compagnons d'autrefois !

—

Il distingue auprès d'eux des soldats d'un autre âge,
Qui, sans fléchir jamais, vingt ans ont combattu,
Dont la fortune un jour a trahi le courage
Sans même ébranler leur vertu !

—

A ces grands vaincus la Patrie
S'adresse avec amour, sa voix est attendrie :

—

« De vos frères, mes fils ne soyez pas jaloux.
» De tous ceux qui, pour mon service,
» De leur vie avec joie ont fait le sacrifice,
» Ceux que je préfère, c'est vous !

—

» D'autres ont pu goûter les fruits de la victoire ;
» D'autres ont recueilli le prix de la valeur ;
» Ils ont combattu pour la gloire,
» Vous avez péri pour l'honneur.

—

» Vous êtes du devoir les augustes victimes ;
» Venez à moi, venez, mes champions sublimes,
» Dont le sang pour ma cause a coulé comme l'eau ;
» Ah ! désormais sur vous le sort n'a plus de prise ;
» Reposez dans mon sein, mes bien-aimés d'Alise,
» Et mes élus de Waterloo ! »

Digitized by Google

Elle dit : Aux accents de sa noble parole,
Le Vercingétorix a tressailli d'orgueil.
Dans sa marche rapide il semble qu'elle vole ;
Du Panthéon ils ont touché le seuil.

Ils entrent. Le héros émerveillé contemple
L'imposante harmonie et la splendeur du temple.
Soudain il reconnaît dans ce cercle enchanté
De ses braves Gaulois l'ennemi détesté !
« C'est César ! C'est lui-même ! » Il recule. Mais Elle :

« Mon fils, pourquoi nourrir une haine éternelle ?
» C'est moi, qui, surmontant de trop justes douleurs,
» Ai dû compter César parmi mes bienfaiteurs.
» Entre Rome et le monde abaissant la barrière,
» A tous il a donné la paix et la lumière.
» L'ordre qui fait ma force et ma sécurité,
» La loi qui prépara ma puissante unité,
« Sont autant de bienfaits de sa main tutélaire ;
» De l'empire romain je suis la légataire (1) !
» Ainsi, du Dieu vivant dérobant les secrets,
» César en ma faveur accomplit ses décrets ! »

—

Elle poursuit : « Est-il besoin que je te nomme,
» En te le signalant, mon fils, chaque grand homme ?
» Leur nombre te surprend ? Tous ils ont mérité
» D'être marqués du sceau de l'Immortalité.

« Vois ici mes penseurs, mes savants, mes poëtes ;
» Comment énumérer leurs brillantes conquêtes,
» Leurs succès éclatants, leurs utiles combats ?

(1) « Le but de la science historique, a dit Augustin Thierry, est la réha-
» bilitation de l'élément romain de notre histoire. »

Digitized by Google

» Pour armes ils ont eu la plume et le compas.
» Je leur dois mon prestige et ma gloire sereine,
» Du monde je leur dois d'être la souveraine.
» En les connaissant mieux, sans t'en apercevoir,
» Toi-même subiras leur charme et leur pouvoir.

» Des grands princes dont je suis fière
» Tu vois l'élite tout entière
» Au centre de mon Panthéon,
» Entourant avec déférence
» Deux souverains égaux en génie, en puissance,
» Charlemagne et Napoléon.

» Tu découvres plus haut l'angélique figure
» Du prince sage et bienveillant
» Qui joignit l'âme la plus pure
» A l'esprit le plus droit, au cœur le plus vaillant;
» Dont la douce physionomie
» Inspire une pieuse et tendre émotion :
» Qui fut saint, et pourtant plaça la *prudhomie*
» Même avant la dévotion. (1)
» Incline-toi, mon fils, devant son ombre auguste;
» Au-dessus du plus grand s'élève le plus juste !

» Entre les héros et les rois, —
» Telle est ma volonté suprême, —

(1) Quand le Roy estoit en joye, si me disoit : « Séneschal, or me dites les raisons pourquoy Preud'homme vaut mieux que Béguin. » Lors si encommençoit la tançon de moy et de maistre Robert. Quand nous avions grand piéce disputé, si rendoit sa sentence, et disoit ainsy : « Maistre Robert, « je vourroie avoir le nom de Preud'homme, mès que je le feusse, et tout » le remenant vous demourast. Car Preud'homme est si grand chose et si » bonne chose, que rien qu'au nommer emplist-il la bouche! » Joinville.

Digitized by Google

» Tu marqueras ton rang toi-même;
» Je souscris d'avance à ton choix. »

—

Or, parmi les guerriers que le Gaulois admire,
Un groupe a fixé son regard.
Il cède au charme qui l'attire
Vers Jeanne Darc et vers Bayard
Il siégera — plus d'un trait les rapproche :
Même vertu, même valeur —
Entre le Chevalier sans peur et sans reproche,
Et la vierge de Vaucouleur.

Abel Desjardins.

Digitized by Google

NOTICE

NÉCHROLOGIQUE

SUR

M. H. HONORÉ

Par M. DUPONT

MESSIEURS,

J'éprouve aujourd'hui plus que jamais le sentiment profond de mon insuffisance pour les compositions académiques. J'aurais voulu vous retracer en termes dignes de vous et de lui la carrière si longue et si pleine de notre regretté collègue M. Adrien Honoré. Mais au moment de prendre la plume pour accomplir ce devoir, je me suis senti accablé par l'importance de la tâche, et je me suis borné, me le pardonnez-vous? à une simple notice, dans laquelle, à défaut d'autre mérite, je me suis efforcé de réunir et de fixer les traits principaux de cette physionomie aimable, de ce caractère à la fois ferme et modéré que vos propres souvenirs vous rappellent bien mieux que ne saurait le faire cette esquisse incomplète.

M. Adrien Honoré est né à Douai le 19 octobre 1793, d'une famille occupant dans le commerce local une position

Digitized by Google

importante. Après de brillantes études à notre lycée, où ses facultés remarquables et son admirable facilité lui valurent de précoces succès, il fut reçu avocat le 26 septembre 1814, conquit le grade de docteur en droit, et prit bientôt au barreau de la Cour, où il rencontra pourtant de redoutables modèles dans M. Martin du Nord, les deux Leroy et tant d'autres qu'il serait trop long de citer, une place très honorable.

D'un savoir étendu, plein de littération, merveilleusement doué pour les luttes de l'audience, sa parole tour à tour insinuante, caustique, entraînante, servie par un organe puissant et souple, se complétait par un geste plein de noblesse et d'ampleur. Il se faisait surtout remarquer par la fécondité de ses ressources et le bonheur de ses soudaines inspirations. Dialecticien nerveux, serré, parfois subtil dans les causes de discussion, il savait lorsque le sujet s'y prêtait, s'élever jusqu'aux plus hautes considérations de politique, de morale ou d'économie sociale. Jamais il ne s'est montré inférieur à aucune des causes confiées à son talent et à son zèle, et peut-être est-il permis de dire qu'il ne lui a manqué que le vouloir pour tenir au barreau tout à fait le premier rang.

Mais ce que je puis affirmer, avec la certitude de n'être contredit par aucun des nombreux magistrats témoins de sa longue carrière, sûr de l'assentiment unanime de tous nos confrères, et en interrogeant mes propres souvenirs d'une confraternité de plus de 33 ans, c'est que nul plus que lui ne se montra loyal dans ses relations de palais, nul ne porta plus loin le désintéressement et la délicatesse, ni plus haut le sentiment de l'indépendance et la dignité du barreau.

Digitized by Google

Aussi ses confrères lui ont-ils avec bonheur multiplié les temoignages d'affectueuse estime. En 1830 ils l'appelaient jeune encore au Conseil de l'Ordre gardien de leurs règles et de leurs privilèges, et ils l'y ont maintenu sans interruption pendant 36 ans. En 1842 l'Ordre entier le nommait bâtonnier en assemblée générale, et quatre fois depuis il fut encore revêtu de cette dignité, soit par l'Ordre soit par le Conseil, avant l'anniversaire demi-séculaire de son admission au stage.

Ce jour a tenu dans sa vie une trop grande place pour que je n'en marque pas la date dans cette étude destinée à conserver son souvenir.

Reçu avocat le 26 septembre 1814, M. Adrien Honoré avait accompli sa 50e année d'exercice ininterrompu le 26 septembre 1864. Ses confrères et Messieurs les avoués ses collaborateurs, résolurent de lui offrir, à cette occasion une fête de famille, à laquelle voulurent bien prendre place, avec les autres magistrats, anciens membres du Conseil de l'Ordre, M. le Premier Président Dumon, longtemps son collègue et aujourd'hui Conseiller à la Cour suprême, et M. Pinard, alors Procureur général, à cette heure siégeant comme Ministre dans les Conseils du Souverain. Par une délicatesse infinie, dont la ville entière applaudit unanimement l'heureux à-propos, les deux chefs de notre magistrature avaient, pour la circonstance, sollicité et obtenu pour lui, de l'Empereur, la décoration de la Légion-d'honneur, et le 26 novembre, aussitôt les vacances finies, fut célébrée cette fête, dans laquelle il se montra si épanoui, si jeune, que notre bâtonnier, se faisant l'interprète de la pensée de tous, a pu lui dire, sans flatterie, qu'un étranger cherchant le héros de cette journée « ne songerait jamais à arrêter sur lui ses regards. »

Digitized by Google

Et quand il se leva pour répondre aux toasts que lui avaient portés Me Pellieux et M. le Premier Président Dumon, comme il était vert encore malgré son émotion, comme il se montra bien toujours lui-même, un peu sceptique, un peu narquois, et encore spirituel, aimable, cordial, combien surtout, heureusement inspiré dans le choix de l'image à la faveur de laquelle il affecta de reporter sur le barreau tout entier l'honneur de la distinction qui n'avait été accordée qu'à lui seul !

Mais pourquoi m'étendre sur ce sujet dont le souvenir vit et vivra toujours dans le cœur de tous ceux qui assistaient à la fête et se trouve textuellement conservé dans les archives de l'Ordre dont un extrait complet a été adressé à chacun des convives ?

Aussi bien ma tâche n'est pas finie, car je ne vous ai parlé jusqu'ici que de l'avocat, et je ne puis oublier que, bien que M. Honoré ait donné au barreau la meilleure partie de lui-même, il a occupé dans les conseils et dans l'administration de notre ville et de notre arrondissement une position trop marquée, pour qu'il soit permis de passer sous silence, cette page honorable et laborieuse de sa vie.

Conseiller communal depuis 1830, du jour où ce fut l'élection qui conféra le mandat de délibérer sur les intérêts de la cité, il n'a cessé depuis lors de faire partie de notre collége municipal, et de se faire remarquer par son aptitude aux affaires, son zèle pour les intérêts généraux et son esprit pratique. Plus tard, chargé comme maire de la ville du fardeau tout entier de l'administration, il apporta dans cette haute direction les habitudes d'ordre dans les finances et de sévère économie qui lui semblaient aussi nécessaires à la gestion de la fortune publique que de la fortune privée

Digitized by Google

(théorie toujours vraie à mon sens, quoiqu'il soit aujourd'hui de mode de la trouver un peu vieillie), et y marqua son passage de façon à laisser le regret qu'il n'ait pu la conserver plus longtemps. Nommé membre et bientôt vice-sident du Conseil d'arrondissement en 1862, il y resta comme au Conseil municipal, sans interruption jusqu'à sa mort, et il s'y montra également à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre de son expérience des affaires et de son dévouement aux intérêts publics.

La magistrature aussi, en lui ouvrant ses rangs avait été heureuse d'utiliser au profit de la justice ses éminentes qualités de juris-consulte. Nommé juge suppléant au tribunal de Douai le 3 mai, 1840, il n'a cessé d'en remplir les fonctions et de consacrer gratuitement son temps aux justiciables que le jour où la loi nouvelle vint l'enlever comme tant d'autres à son siège dans toute la vigueur de son intelligence et dans la plénitude de ses facultés.

Vous aviez deviné, Messieurs, presque à ses débuts, tout ce qu'il eût pu vous apporter d'utile concours à vous-mêmes, lorsque vous l'aviez, dès le 12 janvier 1820, appelé à l'honneur de faire partie de notre académie. Nourri des plus fortes études littéraires, nature élégante et fine, de goûts artistiques, sa place était marquée dans vos rangs où se presse l'élite des hommes qui s'adonnent au culte des lettres, des sciences et des arts.

Pendant le peu d'années qu'il resta alors parmi vous il prit à tâche de légitimer votre choix. D'une assiduité remarquable à vos séances, plusieurs fois secrétaire intérimaire, il est bientôt nommé secrétaire adjoint et maintenu deux ans de suite par vos suffrages dans ces fonctions qui exigent (vous le savez par une expérience de tous les jours),

Digitized by Google

pour être bien remplies, tant d'aptitudes diverses. Membre d'une Commission spéciale à l'effet d'étudier la méthode nouvelle alors de l'enseignement mutuel, c'est lui que ses collègues désignent comme rapporteur. C'est encore lui qui est chargé de vous rendre compte de la mission par vous déléguée à des commissaires de surveiller l'impression et la distribution du mémoire de M. Duthillœul sur Jean-de-Bologne, couronné par la Société. C'est à lui enfin que la Commission d'organisation de votre séance publique en 1822 confie le soin de vous présenter son rapport.

C'était, hélas ! le dernier témoignage de collaboration dévouée qu'il devait lui être permis de vous donner. Votre Société s'étant momentanément dissoute à la suite de quelques difficultés intérieures, M. Honoré, lors de la réorganisation, fut frappé d'ostracisme avec un grand nombre de ses collègues par l'administration préfectorale de l'époque pour cause d'indépendance; c'était déjà l'usage alors de considérer comme factieux les véritables amis de la liberté dans l'ordre, et son nom fut intentionnellement omis dans l'arrêté de rétablissement de votre compagnie, lequel procédant par épuration, n'y rappela que 18 des 40 membres qui en faisaient antérieurement partie. Amnistié d'ailleurs, M. Honoré n'eût pas accepté l'amnistie; comme MM. Lenglet, Escalier et Bonnal, il eût refusé de rentrer autrement qu'avec tous ses collègues.

Le jour de la justice arriva cependant. Vingt ans après, sous un autre gouvernement au libéralisme duquel, tant qu'il a duré, on n'a peut-être pas assez rendu justice, deux de nos honorables collègues, que je tiens à nommer dans ces pages que la publicité de vos mémoires sauvera de l'oubli, MM. Maugin, le père de notre savant collègue, et Minart

Digitized by Google

que nous sommes si heureux de voir encore à toutes nos séances aussi assidu, aussi fidèle qu'aux jours de sa jeunesse, proposèrent d'accorder aux survivans de l'ostracisme de 1823 une éclatante réparation en les nommant membres honoraires de la Société, et le 13 décembre 1844, M. Adrien Honoré, nous revenait à ce titre accompagné de MM. Bommart, Dequersonnière, Danel, Duthillœul et Escalier.

Etrange leçon, Messieurs, et bien faite pour nous tenir en garde contre l'intolérance politique et les excès de zèle de certains fonctionnaires, que cet exemple d'hommes comme ceux que je viens de nommer, exclus d'une société scientifique et littéraire pour cause d'opinions !

Dans cette seconde période, notre regretté collègue prit peut-être un peu trop au sérieux l'honorariat de son titre, mais il est toujours resté, pour chacun de nous, plein d'affectueuse cordialité, et pour notre compagnie, un administrateur rempli de bienveillance lorsque, soit comme maire, soit comme membre du Conseil municipal, il a eu l'occasion d'en servir ou ménager les intérêts.

Je me suis efforcé de vous montrer dans M. Honoré, l'avocat, l'administrateur, le magistrat, le collègue que vous avez perdu, je n'ai rien dit de l'homme privé, du chef de cette famille nombreuse dont les membres tiennent ou ont tenu dans la magistrature, le barreau, les affaires, une place honorable et qui témoigne de l'utile et bonne direction qu'il a su leur imprimer.

Ai-je besoin d'en parler dans cette ville où il a vécu presque les trois quarts d'un siècle, et dans cette compagnie où il comptait presque autant d'amis que de collègues? Qu'il me soit permis de me borner à vous rappeler qu'il avait choisi pour compagne de sa vie, pour mère de ses enfants,

Digitized by Google

une femme aussi digne de respect que d'estime, et qui a su former à son exemple deux filles dont l'une, dédaignant les succès qu'elle était si bien faite pour rencontrer dans le monde, n'a voulu chercher et trouver le bonheur qu'entre son mari et ses enfants, et dont l'autre, après s'être dévouée à sa mère frappée bien avant le temps d'un affaiblissement général, s'est consacrée toute entière à remplacer près de son père la compagne qu'il avait perdue.

M. Adrien Honoré a été brusquement emporté le 5 août 1866 par l'aggravation soudaine d'un mal qu'avec sa nonchalance d'*enfant gâté de la nature*, comme il le disait spirituellement le jour anniversaire de sa cinquantaine, il avait trop imprudemment négligé.

En lui les membres du barreau ont perdu un confrère distingué, affectueux, honorable; la ville et l'arrondissement, un administrateur éclairé ; notre Société, un excellent collègue; le pays, un bon citoyen. Esprit libéral, resté fidèle aux convictions de toute sa vie, adversaire aussi résolu de l'arbitraire que de la licence, il avait, dans les premières années qui ont suivi 1848, accepté l'un pour échapper à l'autre, mais depuis longtemps déjà il attendait impatiemment la réalisation des promesses du 24 novembre 1860 : qu'il eût été heureux de lire au *Moniteur* du 8 mai de cette année, cette déclaration faite à la tribune du Sénat, au nom du gouvernement, dans un si magnifique langage « que le régime de l'arbitraire n'a ni la grandeur, ni la liberté, ni les garanties de la justice, » et cette assurance « que les réformes du 19 janvier ne sont que la préparation au couronnement d'un grand règne. »

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. L'ABBÉ L. CAPELLE

Par M. l'abbé C. DEHAISNES

Membre résidant

Dans sa séance du 11 octobre 1867, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai a décidé qu'une notice nécrologique serait consacrée à rappeler la mémoire de M. l'abbé Capelle. M. l'abbé Capelle n'était que membre correspondant de la Société ; il n'avait paru qu'une seule fois dans son sein ; il ne s'était point fait remarquer par d'importantes publications d'érudition, d'art ou d'histoire : il m'a semblé qu'en lui accordant cet honneur d'une notice nécrologique, ordinairement réservé à ses membres résidants et à ses membres honoraires, la Société a voulu montrer qu'elle apprécie les services rendus par ce prêtre zélé dans le cours de sa vie sacerdotale. Prêtre moi-même, ami respectueux et parfois collaborateur de M. Capelle, je n'ai pas cru avoir le droit de refuser cette tâche ainsi comprise ; je l'ai acceptée, sans toutefois m'en dissimuler les difficultés. Elle m'a cependant été rendue plus facile par la bienveillance de plusieurs amis de M. Capelle, qui ont bien voulu me communiquer, non-seulement leurs souvenirs, mais

Digitized by Google

aussi sa correspondance, tous ses ouvrages publiés et tous ses travaux inédits (1). Plus de deux cents lettres autographes, un nombre considérable de discours, d'essais, de notes, d'écrits en vers ou en prose m'ont passé sous les yeux, ont été compulsés et étudiés pour cette courte notice. Elle abondera en citations : j'ai essayé de représenter M. Capelle peint par lui-même.

I.

Enfance et premières études de M. Capelle. Il exerce le saint ministère à Iwuy, à Honnecourt et à Preux-au-Bois.

M. Louis Capelle naquit à Douai, le 3 avril 1810, dans une modeste habitation, située au coin de la Petite-Place et de la rue de la Croix-d'or, où son père exerçait la profession de boulanger. Enfant encore, il fut choisi pour le service de l'autel dans l'Eglise Saint-Jacques sa paroisse ; et, sentant naître les premiers germes de sa vocation sacerdotale, il obtint la permission de suivre les cours du Collége

(1) Je dois des remerciments tout particuliers à M. Bonce, vicaire-général du diocèse, qui a bien voulu me communiquer le manuscrit intitulé : *Les Annales de la maison Saint-Charles ;* à M. Caron, fabricant à Valenciennes, qui garde précieusement une correspondance qu'il n'a cessé d'entretenir durant trente ans, avec M. Capelle, son ami d'enfance, à M. Delattre, receveur municipal de Cambrai, à M. Dechristé, imprimeur à Douai, qui ont mis à ma disposition un grand nombre de lettres, de papiers, de notes et d'œuvres inédites qu'ils conservent dans leur collections ; et à M. l'abbé Delassus, vicaire de Saint-Géry, qui non-seulement m'a communiqué plusieurs lettres, mais m'a envoyé une longue et intéressante note, à laquelle j'ai emprunté, en abrégeant, presque tout ce que j'ai dit des travaux de M. le doyen de Saint-Géry, à Valenciennes. J'ai encore mis à profit la touchante oraison funèbre prononcée par M. l'abbé Lasne devant la dépouille mortelle de M. Capelle ; j'ai cru aussi pouvoir reproduire certains détails que j'avais moi même publiés, il y a un an, dans une courte notice envoyée à la *Semaine religieuse du diocèse* de *Cambrai*.

Digitized by Google

royal. Mais son père lui ayant été ravi par une mort prématurée, il se vit sur le point d'être forcé d'interrompre ses études. « En 1823, raconte-t-il en parlant de lui-même « dans l'un de ses ouvrages, un enfant de Douai, fréquen- « tait le Collége royal de cette ville, où il avait obtenu la « gratuité de l'externat : le premier janvier 1825, il lui fut « signifié que cette faveur lui était retirée, sous prétexte que « sa famille était dans l'aisance. Sa mère, hélas! après « avoir été longtemps favorisée de la fortune dans son com- « merce, était devenue veuve ; des malheurs l'avaient ac- « cablée. Des ruines étaient cachées sous de belles appa- « rences. L'enfant pleurait ; il voulait continuer ses études. « Dès ses premiers ans, il avait rêvé les saintes joies et les « pénibles travaux du sacerdoce..... Forcé de quitter le « collége, il eut recours à M. de Lewarde, qui lui accorda « l'admission dans son école du Béguinage. » En cette école alors florissante, il rencontra un grand nombre de jeunes gens, appartenant comme lui à des parents honnêtes mais peu fortunés, et qui devinrent plus tard prêtres, médecins, professeurs, fabricants, chefs d'ateliers ; il s'y créa des amitiés qui lui furent fidèles jusqu'après sa mort. Deux ans plus tard, il entrait en seconde au séminaire de Cambrai ; sa facilité pour le travail et sa brillante imagination, son caractère ouvert et son intarissable gaîté lui valurent bientôt l'estime de ses maîtres et la sympathie de ses condisciples. En 1832, après avoir terminé ses études théologiques, il fut ordonné prêtre et nommé vicaire dans une importante paroisse de la campagne, à Iwuy, près Cambrai : il s'y occupa du saint ministère avec un zèle dont le souvenir vit encore dans ce village ; j'ai parcouru quelques-unes des instructions à la fois solides et pratiques qu'il composa alors ; elles sont préparées avec autant de soin que si elles

Digitized by Google

avaient dû être prêchées dans la chaire de la cathédrale. M. Capelle fut heureux dans cette paroisse : il y faisait le bien. Le 5 février 1833, il écrivait à l'un de ses amis : « Représentez-vous ce jeune vicaire, que l'on destinait à la « métropole, traversant les rues du village, les pieds dans « de lourds sabots, couvert de boue jusqu'à l'échine, d'une « main relevant sa soutane et de l'autre s'appuyant sur un « bâton à fourche ou sur les murs des habitations Eh bien ! « ce jeune vicaire est heureux : il dit à qui veut l'entendre, « que le ciel lui a accordé ce qu'il avait souvent demandé « avant son ordination, en répétant : Mon Dieu ! faites-moi » vicaire au village ! Il est au village, mais quelles larmes » il répandrait s'il devait quitter ces bons et simples fidèles ; » oui, au village, et que Dieu soit mille et mille fois béni » de l'y avoir envoyé ! Qu'il l'y conserve encore longtemps ! »

Ce souhait ne devait pas être réalisé : M. Capelle fut nommé, en 1835, curé à Honnecourt, paroisse du Cambrésis. La situation était triste et difficile : pas d'écoles, un presbytère inhabitable, un cimetière envahi par les eaux, une église humide, privée d'ornements et désertée par les paroissiens, où la parole de Dieu n'avait presque jamais retenti depuis la révolution. Le jeune prêtre n'épargne ni sa santé, ni sa fortune personnelle ; le presbytère et le cimetière sont réparés en partie à ses frais ; l'église devient moins indigne du Dieu qui l'habite ; la parole divine se fait entendre plusieurs fois chaque dimanche. « Je ne recule point devant « le travail, écrivait-il quelque temps après son arrivée, et « selon le précepte de l'apôtre, je console, je catéchise, je « parle (et même je tonne) *in patientiâ et doctrinâ.* » Déjà en 1836, il avait obtenu des résultats ; il écrivait, en date du 28 juin : « Mon église s'arrange ; on construit mon « presbytère : je suis toujours bien vu et respecté. Les con-

Digitized by Google

« versions sont peu nombreuses ; mais il y a une grande « tendance vers la religion. « En 1840, dans une autre lettre, il remerciait le ciel de voir le bien s'opérer enfin à Honnecourt ; à la Noël il avait eu la consolation de compter 121 personnes à la table sainte.

La création des écoles communales lui demanda de nombreuses démarches, lui suscita une vive opposition. Après avoir trouvé un instituteur, il dut lui donner lui-même des leçons pour le faire admettre au brevet de capacité. « J'aurai des écoles, écrivait-il encore le 29 janvier « 1840, mais ce ne sera pas sans peines ; encore trois affaires « de ce genre à traiter et je pourrai faire un fin diplomate... « Mon école de filles surtout rencontre des entraves, bien « que j'aie trouvé une institutrice qui aura bientôt son « brevet. Mais, vive Dieu ! nous en sortirons, malgré l'op- « position d'un pacha en sabots, en dépit des meneurs de « coteries et des orateurs de cabaret. »

Tant de travaux lui avaient valu quelques désagréments; il eut la consolation de voir combien il était aimé et vénéré, lorsque l'autorité diocésaine le nomma à la cure plus importante de Preux-au-Bois : ceux qui s'étaient montrés ses adversaires voulurent signer une pétition pour le retenir dans la paroisse.

A Preux-au-Bois, même zèle, mêmes travaux. Les sermons prêchés dans d'autres paroisses ne le satisfaisaient pas; il en composait de nouveaux. Voici ce qu'il écrivait en janvier 1842 : « le carême arrive ; mon plan d'instruction est « arrêté ; j'y travaille et j'espère que l'on m'écoutera volon- « tiers. Dieu veuille bénir les efforts que j'entreprends pour « sa gloire, et me laisser donner, ajoutait-il avec le style « familier qu'il aimait parfois à employer, une bonne volée « de coups de bâton au diable. »

Digitized by Google

A l'époque où il traçait ces lignes, Monseigneur Giraud venait d'être nommé archevêque de Cambrai « L'arrivée « de ce prélat pieux, zélé et savant, fut, comme l'a écrit « l'historiographe de notre diocèse M. Destombes, une « époque mémorable dans l'histoire ecclésiastique de la « contrée. Alors commencèrent à s'épanouir, dans les pa- « roisses, les dévotions et les pratiques religieuses toujours « chères à l'église et si propres au développement de la « piété; les missionnaires commencèrent à paraître au mi- « lieu de populations avides de les entendre. » M. Capelle semblait pressentir ce moment qu'il appelait de tous ses vœux; le 31 janvier 1842, quelques jours avant l'arrivée de Monseigneur Giraud, il écrivait : « Notre diocèse va chan- « ger de face; bientôt sans doute (et ce sera un grand bon- « heur pour les paroisses), nous aurons des prêtres auxi- « liaires chargés de donner des missions. » Non-seulement cette espoir ne fut pas trompé; mais Monseigneur Giraud, qui ne tarda pas à apprécier le talent, le zèle et le cœur du curé de Preux-au-Bois, le nomma lui-même missionnaire diocésain, au mois de juillet 1842.

II.

M. Capelle, missionnaire diocésain; ses prédications. Ses travaux historiques et littéraires. Les trois jubilés de Cambrai, Lille et Douai.

Au moment de s'élancer, ainsi qu'il l'écrivait, sur un océan inconnu et plein d'écueils, il hésita ; mais il se rappela le pêcheur du lac de Génézareth, saint Pierre, qui n'avait rien capturé en travaillant durant toute la nuit, et qui fit une pêche miraculeuse lorsqu'il eut obéi à la parole

Digitized by Google

du divin maître : « Conduis ta barque dans la haute mer et jette tes filets. » Lui aussi, pour obéir à l'ordre de son archevêque, il parla, et Dieu bénit sa parole. Il s'était montré prédicateur de talent dans les paroisses d'Iwuy, d'Honnecourt et de Preux-au-Bois; dans les missions il se révéla orateur. Ceux-là seuls qui l'ont entendu durant la première période de sa vie de missionnaire, peuvent se faire une idée des effets produits par sa parole. Pour moi, je n'oublierai jamais la mission qu'il donna, avec son confrère M. Crombé, dans la paroisse d'Estaires, en octobre 1843; j'étais bien jeune alors, mais je vois encore apparaître dans la chaire sa tête au front large, au regard étincelant, au port noble et majestueux; il se montre, et déjà il domine l'auditoire; il ouvre la bouche, et la vigueur de ses raisonnements, l'ardeur de ses convictions, l'ampleur de son geste, la sonorité harmonieuse de sa voix donnent à ses paroles une puissance presque irrésistible; parfois des frémissements courent parmi ces flots de toute une population qui a pris place dans les nefs de la vaste église. Ce fut pour moi une révélation : je compris pour la première fois le pouvoir de l'éloquence. Plus de cent paroisses du diocèse l'entendirent tour à tour prêcher des missions; j'ai suivi dans les *Annales inédites de la maison Saint-Charles* les courses apostoliques de M. Capelle; et j'ai vu presque partout ses prédications produire des résultats heureux et féconds. Son nom était devenu populaire dans le pays tout entier : à Armentières et dans plusieurs autres paroisses, son portrait ornait et orne encore aujourd'hui un grand nombre d'habitations. Mais tout cela ne pouvait s'obtenir sans peines et sans sueurs : plusieurs fois (et il en fut ainsi à Péronne et à Solre-le-Château), après des journées et des nuits de

Digitized by Google

fatigues passées dans la chaire et au confessionnal, le missionnaire tombait tout à coup malade, épuisé, comme un soldat à bout de forces, qui tombe sans blessure sur le champ de bataille. Mais il ne tardait pas à se relever; et bientôt il reprenait ses travaux et ses courses apostoliques. Et il ne prêchait pas seulement dans les paroisses : les colléges, les communautés religieuses, les réunions et les associations charitables entendaient aussi sa voix. Plusieurs fois il alla porter des consolations aux malheureux enfermés dans les prisons. L'une de ses missions les plus fécondes en résultats est peut-être celle qu'il prêcha en avril 1856, dans la maison de détention de Loos. Voici à ce sujet quelques détails recueillis dans les journaux de l'époque et dans les Annales de la maison Saint-Charles. « Pendant que son « confrère, M. Hallez, obtenait d'ineffaçables consolations « au milieu des jeunes détenus, M. Capelle prêchait aux « dix-huit cents hommes environ qui composent le person- « nel des prisonniers âgés de plus de vingt ans. Le sujet de « son premier discours fut la réhabilitation du prisonnier « avec Dieu, seul moyen de parvenir à sa réhabilitation « avec lui-même et avec la société; dans les autres instruc- « tions qui avaient lieu matin et soir, le missionnaire prê- « cha sur les principaux dogmes de la foi, en revenant sou- « vent sur les moyens que la religion fournit d'adoucir les » souffrances de la captivité. Rien de plus touchant que de « voir ces infortunés, agenouillés dans l'ancienne chapelle « de l'abbaye autrefois peuplée par les disciples de saint « Bernard. Le silence, le recueillement, l'attention avec « laquelle ils écoutaient la parole divine auraient suffi pour « dédommager le missionnaire des fatigues qu'il s'imposait: « dans cet auditoire il ne rencontrait guères que des hom- « mes de bonne volonté. Mais ce qui portait l'émotion à son

Digitized by Google

« comble, c'était l'éloquent murmure qui se faisait enten-
« dre après l'instruction du soir, lorsque les prisonniers
« allaient quitter la chapelle : le chœur entonnait le canti-
« que *Mon Dieu, pardon;* condamnés au silence par le
« règlement de la maison, les pauvres détenus se faisaient
« violence pour obéir à cette loi, et cependant leur cœur,
« touché vraiment de repentir, leur faisait prendre part à
« ce chant : et l'on entendait alors un pieux murmure que
« produisaient les paroles du cantique soupirées à demi-
« voix par les lèvres des prisonniers. Dès le 26, 8 prêtres
« s'étaient mis à la disposition des prisonniers pour enten-
« dre leur confession; dans la catégorie des hommes, plus
« de seize cents se présentèrent au tribunal de la pénitence:»
Nous avons trouvé, parmi les papiers de M. Capelle, plusieurs allocutions, des lettres et des pièces de vers, touchants témoignages de remerciments que les détenus offrirent au missionnaire.

Ces utiles travaux remplirent sa vie, durant huit à neuf mois chaque année, de 1843 à 1857. De juin à octobre, il se reposait dans la maison Saint-Charles, partageant ses loisirs entre sa famille, ses amis et l'étude. « Je suis toujours bien content dans notre solitude, « écrivait-il le 13 septembre 1844, avec mes chers con-« frères. Je sors pour aller voir ma mère; il ne m'en faut « pas davantage. » Sa mère l'avait suivi dans les presbytères d'Honnecourt et de Preux-au-Bois : aussi le jour où il avait été nommé missionnaire diocésain, M. Capelle avait hésité à accepter; il lui fallait quitter celle qu'il aimait tant. Mais, digne de son enfant, sa vieille mère lui avait dit : « Mon fils, puisque c'est la volonté de Dieu, partez. » Il lui avait, d'ailleurs, procuré une habitation à Cambrai, et, durant ses vacances, il allait fréquemment la visiter et

Digitized by Google

passer quelques heures auprès d'elle. Les autres membres de sa famille reçurent aussi des preuves de sa générosité qui ne connaissait point de bornes: il entourait des soins les plus tendres un neveu et une nièce, que la mort lui ravit en 1852. « J'éprouve en ce moment, écrivait-il en juin 1852, » une peine bien vive et bien profonde: mon pauvre neveu « est mort, et sa charmante sœur est atteinte de la même « maladie. Elle eté envoyée à la campagne où je suis allé la « voir avec un docteur de Douai ; et celui-ci, après l'avoir « auscultée, m'a déclaré qu'elle est attaquée de la manière « la plus grave. Je ne saurais dire combien je suis affligé : « ces deux enfants étaient pour ainsi dire le charme, la « poésie de mon existence ; et les voilà qui disparaissent « comme des fantômes qu'on ne peut saisir... Mais que la « volonté de Dieu soit faite... Puissent au moins mes amis « ne pas me manquer ! » L'amitié, comme il le désirait, ne lui fit jamais défaut : il aimait trop pour ne pas être aimé. Il écrivait encore en janvier 1855, à un ami d'enfance qui devait être plus tard l'ami de sa dernière heure : « Après l'amour de Dieu, ce qu'il y a de plus agréable, » c'est une amitié vraie... aussi, je t'en prie, garde-moi « bien ton amitié, toujours aussi bonne, toujours aussi « constante. » Et le 31 octobre 1866, à Toulouse où le retenait la maladie, il commençait une lettre par ces lignes : « Mon très-cher ami : Oui, très-cher, sur la page où j'ai « inscrit les noms de mes amis tu es à la première ligne, « et d'ailleurs cette liste n'est pas bien longue. Après le nom « du cher archevêque (Monseigneur Desprez, archevêque « de Toulouse,) vient le tien ; et puis il y en a encore deux « ou trois. O mon Dieu, que les vrais amis sont rares ! Et « combien je vous remercie de m'en avoir donné quelques-« uns qui m'aiment à cause de moi, rien qu'à cause de

Digitized by Google

« moi, comme je vous aime, ô Seigneur, à cause de vous. »

Le 8 septembre 1844, dans une autre lettre au même ami d'enfance, il disait : « Viens passer quelques jours avec « moi; nous causerons. Je te lirai quelques-unes de mes « compositions en prose et en vers : car, dans mes loi- « sirs, je me distrais toujours avec les muses, je remplis « mon temps par l'étude. » Depuis sa sortie du séminaire, au milieu des occupations qui avaient rempli sa vie, M. Capelle n'avait jamais perdu le goût des travaux littéraires et historiques. La paroisse d'Honnecourt, où il fut nommé à l'âge de vingt-six ans, abonde en souvenirs; le jeune curé étudia l'archéologie et la paléographie, entra en relation avec M. Leglay et d'autres érudits, et, après de longues recherches, commença à rédiger l'histoire de ce village. Transféré à Preux-au Bois, il abandonna cet ouvrage déjà presque achevé, et s'occupa principalement, de 1841 à 1845, de littérature et de poésie. Parmi les écrits et les notes retrouvés dans ses papiers après sa mort, nous avons rencontré, jetées çà et là au hasard, sur des feuilles volantes, un grand nombre de poésies, parfois incomplètes ou inachevées, *disjecti membra poetæ*; ce sont des strophes à la Sainte Vierge et de mélodieux cantiques, des regrets adressés aux amis qu'il venait de quitter, de spirituelles chansonnettes la plupart écrites en patois douaisien qu'il disait lui-même avec la grâce la plus charmante et l'entrain le plus communicatif, des descriptions, des fragments, improvisés devant une grande scène de la nature, au pied d'un antique monument. Des notes tracées au crayon nous apprennent qu'un soir en Italie, visitant le Colysée avec quelques jeunes gens et l'un de ses confrères, il improvisa les vers suivante où le prêtre s'unit au poète, pour

Digitized by Google

chanter le martyre des chrétiens et surtout celui de saint Ignace, évêque d'Antioche.

O toi qui dévoras nos pères, Colysée,
Voici donc à nos pieds ta grandeur abaissée :
Les martyrs ont du Ciel conquis le noble prix,
Et toi, tu n'offres plus qu'un immense débris.
Je te salue, Ignace ! Ici brilla ta gloire ;
Ici tu remportas la plus belle victoire.
Ce sol a bu ton sang ! Des lions irrités
Sur ta tête sacrée ici se sont jetés ;
Mais en broyant tes os, ils te donnaient la vie.
Ah ! nul trépas pour moi n'est plus digne d'envie !
Qu'il fut beau, qu'il fut grand, ce jour où les Romains,
De ton sang altérés, criaient, battant des mains,
« *Le chrétien aux lions !* » Défiant leur furie,
Le chrétien triomphant entrait dans la patrie !

Avec la poésie, M. Capelle faisait marcher de front les travaux d'érudition : les recherches dans les bibliothèques et les archives avaient pour lui un attrait singulier ; souvent il passait de longues journées dans le riche dépôt de Lille, avec son ami le savant M. Leglay. Celui-ci, qui lui témoigne dans ses lettres la plus haute estime, demanda même à Mgr. Giraud s'il ne pouvait point se l'attacher comme collaborateur dans les archives départementales. Ce projet ne put aboutir ; et M. Capelle ne fit que fournir des notes pour le *Cameracum Christianum*. Plusieurs travaux importants absorbaient d'ailleurs la plus grande partie de ses vacances et de ses loisirs. Depuis son entrée au séminaire jusqu'à la dernière heure de sa vie, M. Capelle a toujours conservé le culte le plus pieux, le plus fervent pour la sainte Image de Notre-Dame-de-Grâce de Cambrai : en

Digitized by Google

1845, fut publiée une brochure dans laquelle l'antiquité de cette Image miraculeuse et la bonne foi des chanoines étaient mises en doute. Blessé dans la dévotion qui lui était la plus chère, M. Capelle répondit à cette brochure avec autant de modération que de science, par sa *Lettre à M. E. J. Failly* (1). Plus tarp il étudia cette question plus complétement, et publia en 1851 un ouvrage qui a pour titre : *Notre-Dame de Cambrai ou Notice sur l'Image miraculeuse de Notre-Dame-de-Grâce* (2).

Ses recherches s'étaient portées dès 1846 vers un autre sujet. Durant ses courses apostoliques à travers le diocèse, il avait souvent entendu parler de ces prêtres généreux qui, aux jours néfastes de 1793, préférèrent à l'apostasie une vie errante et incertaine dans les bois et les fermes isolées, l'exil dans les pays étrangers, la captivité sur les pontons et à Cayenne, la mort sur les échafauds de Cambrai, de Valenciennes et d'Arras. Il recueillit pieusement ces souvenirs, les fit recueillir par plusieurs autres ecclésiastiques et publia en 1847 la *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai morts depuis 1800 ;* curieux ouvrage, dit M. Leglay, qui renferme des documents utiles pour l'histoire religieuse, et dont chaque biographie forme comme un épisode de cette période si tristement célèbre (3). M. Capelle avait aussi réuni des notes et des documents sur l'histoire du schisme constitutionnel dans le diocèse et sur la vie de Mgr. Belmas; il avait même écrit plusieurs chapitres de ces deux ouvrages ; par prudence, il renonça à les faire

(1) Lettre à M. E. J. Failly, Cambrai, 1845.

(2) Cet ouvrage a eu une nouvelle édition en 1852. Dans cette édition se trouve une *Introduction sur le Culte de la Sainte Vierge à Cambrai*, qui a pour auteur M. Destombes, alors professeur d'histoire au séminaire de Cambrai, aujourd'hui supérieur du collége Saint-Jean, à Douai.

(3) Leglay, *Cameracum Christianum, Introduction*, p. lxii.

Digitized by Google

paraître. Du moins, il publia la vie de l'un des plus illustres successeurs de Fénelon, de S. E. le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai ; ouvrage écrit d'après la volumineuse correspondance dn cardinal, et dans lequel M. Capelle montra tout ce qu'il avait de richesse dans l'imagination et dans le cœur. Vers la même époque, il avait acquitté une dette plus ancienne encore de son cœur, en composant l'éloge historique du fondateur du Béguinage de Douai et de tant d'autres institutions utiles, de *M. Edouard-Nicolas-Joseph de Forest de Lewarde ;* il me suffira de rappeler que cette notice a eté couronnée par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, qu'elle fut insérée dans ses Mémoires et valut à l'auteur le diplôme de membre correspondant (1). Nous nous contenterons de donner les titres des travaux que M. Capelle publia dans les années suivantes : en 1852 une nouvelle édition de la *Notice sur Notre-Dame-de-Grâce* et le *Souvenir du Jubilé séculaire de Cambrai;* en 1854, la *Notice sur Notre-Dame de la Treille* et le *Souvenir de ce second Jubilé séculaire ;* en 1855, les *Recherches sur l'Histoire du Saint-Sacrement de Miracle de Douai*, aussi avec le *Souvenir de ce troisième Jubilé séculaire*; en 1857, la *Vie de sainte Hiltrude avec une notice sur l'abbaye de Liessies.*

Plusieurs de ces derniers travaux nous reportent à l'une des époques les plus mémorables de la vie de M. Capelle. De 1852 à 1855, notre diocèse a vu célébrer trois jubilés séculaires qui ont réveillé les traditions antiques, ravivé la foi, enflammé la piété et excité un vif enthousiasme religieux dans le pays tout entier. Nous ne craignons pas de le déclarer : pour rendre possibles toutes ces grandes fêtes

(1) *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai,* 2e série.

Digitized by Google

séculaires qui rappelaient Notre-Dame-de-Grâce à Cambrai, Notre-Dame-de-la-Treille à Lille, et le Saint-Sacrement-de-Miracle à Douai, pour préparer et organiser ces trois processions aux groupes si riches, si variés et si nombreux, il a fallu l'intelligence, le goût artistique, l'activité, la foi et la piété de M. Capelle. D'autres ont pu prêcher avec autant d'éloquence, écrire avec autant de facilité, se dépenser avec avec autant de zèle : aucun peut-être n'aurait su, comme lui, mener à bonne fin ces trois imposantes manifestations religieuses qui jetèrent, ainsi qu'il le dit lui-même, *un défi à l'incrédulité, à l'indifférence de notre âge*. Les trois jubilés séculaires sont les trois grandes journées de l'histoire de notre diocèse au milieu du dix-neuvième siècle ; elles sont aussi les trois grandes journées de la vie sacerdotale de M. Capelle. Mais ce ne fut pas sans peine, sans d'immenses fatigues qu'il arriva à ce résultat : on peut compter par milliers les lettres qu'il écrivit ou fit écrire à ce sujet. Monseigneur l'Archevêque de Cambrai montra qu'il appréciait ses services éminents, lorsqu'après la procession de Notre-Dame-de-la-Treille, il lui conféra les insignes de chanoine honoraire ; la ville de Douai montra combien elle était fière de lui avoir donné naissance, en offrant à l'organisateur du jubilé du Saint-Sacrement-de-Miracle une magnifique chapelle en vermeil, ornée de riches émaux. Dans la fête célébrée à cette occasion, le 30 décembre 1855, M. Maurice, alors maire de la ville, adressa à M. Capelle un discours auquel nous empruntons les lignes suivantes : « Il fallait « pour réussir, comme vous l'avez fait, unir l'infatigable « ardeur du chrétien le plus fervent au goût épuré, aux « inspirations classiques d'un artiste d'élite ; il fallait en- « core aimer la ville de Douai, comme le plus dévoué de « ses enfants, pour entreprendre, sans faiblir, ce labeur

Digitized by Google

« immense, dont le résultat devait faire briller votre ville « natale d'un éclat si vif et si inattendu. (1) »

III.

Amour de Monsieur Capelle pour sa ville natale. Il est nommé doyen de Saint-Géry à Valenciennes; ses travaux dans cette paroisse; sa dernière maladie; sa mort.

Les dernières lignes que nous venons de citer mettent en lumière un trait que nous ne nous pardonnerions pas d'oublier dans le caractère de M. Capelle. Il était véritablement Douaisien, il aimait du fond du cœur sa ville natale, il répétait volontiers et souvent : *Je suis un enfant de Gayant.* Il prenait intérêt à tout ce qui passait dans notre cité; le souvenir de Douai lui était présent partout, lui fut toujours cher. En 1856, il était en mission à Denain, prêchant quatre ou cinq fois par jour : l'époque de la fête du Saint-Sacrement-de-miracle arrive; il trouve le temps d'y penser et d'écrire à l'un de ses amis : « Ah! que je voudrais être aujourd'hui à « Douai dans l'église Saint-Jacques : c'est la fête du Saint- « Sacrement-de-miracle ! Oh ! le Saint-Sacrement-de-mi- « racle ! Que de choses il y a pour moi dans ce mot ! Quel « beau, quel saint souvenir !

Aux derniers jours de sa vie, quand la maladie avait déjà épuisé ses forces et assombri sa gaîté, il suffisait d'un souvenir douaisien, d'un récit de sa jeunesse pour ramener un sourire sur ses lèvres, un rayon de bonheur sur son front. Durant cette triste période de son existence, l'un de ses amis était allé passer quelques heures avec lui et lui avait long-

(1) Ce discours se trouve reproduit *in extenso* dans *Le Souvenir du jubilé séculaire du Saint-Sacrement-de-Miracle.*

Digitized by Google

temps parlé de Douai; la force revint au malade avec la gaîté, et, après le départ de cet ami, il dicta, pour la lui envoyer, une charmante pièce de vers à laquelle nous empruntons la strophe suivante :

Que tu sais bien la corde de la lyre
Qu'il faut toucher pour ranimer mon cœur!
Après mon Dieu, c'est Douai qui m'inspire
Le doux émoi qui donne le bonheur.
Oh! parlez-moi des jours de mon enfance
Et de Douai, je suis Douaisien ;
Tout m'y rappelle aimable souvenance....
Mon cher ami, que tu m'as fait de bien !

Que l'on me permette, au sujet de l'amour de M. Capelle pour sa ville natale, d'emprunter une page à une lettre qu'il écrivit de Gênes durant un voyage en Italie.

Le 12 mars 1857.

« Vous qui êtes si bon Douaisien , vous me saurez gré de « vous associer au plaisir que j'ai éprouvé aujourd'hui. Je « passais ce matin devant l'un de ces palais construits en « marbre de Carrare, qui ont fait donner à cette ville le « nom de Gênes la superbe. Je demandai à mon cicerone « quel était ce palais; il me répondit : C'est l'Université; « c'était autrefois la résidence des Jésuites à qui il avait été « donné par la famille Balbi. — N'y a-t-il point d'objets « d'art, de statues? — Il s'y trouve, me dit le guide, quel- « ques bas-reliefs de Jean-de-Bologne. — Comment! de « Jean-de-Bologne! Et vous ne m'en disiez rien! Vite, « entrons. » Nous gravissons un large escalier de marbre, « et, après avoir traversé des galeries supérieures, nous « pénétrons dans la grande salle. Là sont conservées six

Digitized by Google

« statues en bronze de notre célèbre sculpteur Douaisien : « la Foi, l'Espérance et la Charité, la Prudence, la Force « et la Tempérance. Vous ririez peut-être si je vous disais « que le sauvage de l'Océanie contemple avec moins de « plaisir au Jardin-des-Plantes le palmier de son île na- « tale, que je ne contemplai ces œuvres d'un artiste de « Douai. C'était la première fois que je voyais des statues « de Jean-de-Bologne. Et quelles statues ! Ne ne demandez « point ce que j'en pense, je ne vous répondrais que par « des points d'exclamation... Ces statues sont de grandeur « naturelle ; celle de l'Espérance me paraît l'emporter sur les « autres. Je voulus ensuite visiter une porte en bronze « ornée de bas-reliefs de Jean-de-Bologne. Hélas ! pour- « riez-vous jamais imaginer ce que sont devenus les six bas- « reliefs de cette porte, ces bas-reliefs bien plus admirables « encore que les statues ? Encadrés dans des baguettes de « bois doré, ils sont appendus sur les murailles badigeon- « nées d'un petit cabinet de travail, où se tient un em- « ployé, un commis d'économat peut-être : ces bas-reliefs « me semblaient eux-mêmes s'étonner de l'oubli dans « lequel on les laisse. Leur largeur est de 70 centimètres « environ, leur hauteur de 40; ils représentent N. S. devant « Hérode, la flagellation, le couronnement d'épines, la « condamnation à mort, N. S. portant sa croix, le cruci- « fiement. L'on peut dire, sans aucune exagération, que ce « sont de véritables chefs-d'œuvre; ils ornaient autrefois la « porte de la chapelle. Je n'en ai ai pas encore vu d'aussi « remarquables; les personnages sont en un relief si puis- « sant que plusieurs statuettes se détachent presque com- « plètement. »

Nous passons à regret sous silence les pages dans lesquelles le voyageur douaisien a parlé de l'œuvre et du tombeau

Digitized by Google

de Jean de Bologne à Florence, et ajoutons seulement, sur son excursion en Italie, quelques mots empruntés à l'éloquent panégyriste qui a fait son oraison funèbre : « Ce « voyage de M. Capelle à Rome et en Italie ne devait pas « seulement contenter sa nature d'artiste par le spectacle « des chefs-d'œuvre de l'art ancien et moderne ; il devait « surtout donner une libre expansion à son profond dévoue- « ment pour la chaire de Saint-Pierre et pour la personne « sacrée de notre bien-aimé Pie IX. Et là encore, dans la « ville éternelle, au centre de toutes les lumières et de « toutes les grandeurs, il lui fut donné d'annoncer la parole « divine. C'était le vendredi-saint de l'année 1857, dans « l'église de Saint-Louis-des-Français ; il avait devant lui « l'armée française d'occupation. Après avoir rappelé « les souffrances du divin Maître et montré les rapports in- « times qu'elles ont avec les épreuves actuelles de son « vicaire sur la terre, il représenta vivement aux troupes « françaises tout ce que la cause qu'elles soutenaient avait « de grand, de touchant et de sublime ; et il arrachait à « ces braves soldats des larmes d'émotion et d'enthou- « siasme. »

Le jour même où, rentrant de ce voyage en Italie, Monsieur Capelle était allé saluer Monseigneur l'archevêque, il reçut sa nomination au décanat de Saint-Géry à Valenciennes. Aucun des habitants de cette ville n'a oublié son discours d'installation, dans lequel, par un hardi mouvement d'éloquence, il présenta sa main à la cité. L'union, créée dès ce jour entre le pasteur et le troupeau, dura dix ans sans s'altérer ; elle fut cimentée par de nombreux bienfaits. Les paroissiens de Saint-Géry voulurent consacrer la mémoire du jour de l'installation de leur nouveau doyen, par le don d'un riche ciboire orné d'émaux et de pierres

Digitized by Google

précieuses ; une magnifique croix processionnelle, chef-d'œuvre d'orfèvrerie, fut bientôt acquise par l'église ; deux missels et deux évangéliaires avec fermoir et coins en vermeil ciselé, des chandeliers pour l'autel et des ornements brodés dans le style du XIII[e] siècle, relevèrent la splendeur des cérémonies sacrées. L'église Saint-Géry, construite pour des Récollets dans la première période du style ogival, avait subi les transformations et les restaurations les plus malheureuses : M. Capelle lui rendit son caractère à l'intérieur et fit élever dans le chœur un autel en bois véritablement monumental, entouré de statues et de vitraux, qui symbolisent la foi prêchée dans l'univers, dans le diocèse de Cambrai ; il obtint, pour former les lambris, quarante bas-reliefs en chêne, sculptés avec art, épaves qui proviennent de de l'abbaye de Vicoigne. Huit jours avant sa mort, il se faisait apporter dans sa chambre le premier panneau d'un banc de communion qui devait relier au chœur les autels des nefs latérales et indiquait d'heureuses modifications qui furent introduites dans l'exécution de ce travail.

Il ne négligeait point les âmes. Le conseil lui avait été donné, dans l'intérêt de sa santé, de ne se laisser aller qu'avec modération à son goût pour la prédication de la parole de Dieu ; hélas ! il ne sut point y obéir. Non content de prendre sa très-grande part dans les instructions ordinaires, il profitait de toutes les occasions qui s'offraient de parler à son peuple, fêtes, jubilés, retraites, catéchismes de persévérances, premières communions, confirmation, associations de charité, réunions d'ouvriers ou d'anciens militaires. Le 5 mai 1861, les médaillés de Sainte-Hélène de la ville demandèrent un service pour l'empereur Napoléon I[er], M. Capelle voulut le chanter lui-même ; après l'évan-

Digitized by Google

gile il monta en chaire et parla à ces vieux débris de nos grandes armées, de l'empereur, de ses victoires, de sa foi et de sa mort chrétienne, avec tant d'émotion et d'enthousiasme, qu'à la fin du discours des applaudissements et des cris de *Vive l'Empereur !* retentirent sous la voûte étonnée de l'église. Nous n'oublierons point de rappeler, que, dans la direction des âmes, il était reconnu pour la prudence et la sagesse de ses conseils; ceux-là mêmes qui étaient éloignés de la pratique des devoirs religieux, allaient s'adresser à lui dans les heures critiques de leur vie, et ils ne le quittaient jamais sans avoir reçu un avis utile, une douce consolation, un parole amie. Auprès de ceux que l'infortune avait frappés, il ne se contentait point de l'aumône du cœur : les témoins de sa vie intime ne lui ont jamais reproché qu'une générosité parfois trop large et trop facile.

Altérée depuis longtemps par des travaux et des fatigues qui excédaient ses forces, la santé de M. l'abbé Capelle fut insensiblement ruinée par une anémie dont il ne pouvait se rendre compte. Parfois, après l'une de ces prédications dans lesquelles il dépensait tout son cœur et toute sa voix, il tombait dans un état de prostration qui durait plusieurs jours. Un climat plus doux, un ciel plus chaud lui furent conseillés par la science; cédant aux instances de l'un de ses amis d'enfance et de séminaire, Monseigneur Desprez, archevêque de Toulouse, il alla passer quelques mois dans cette ville et à Bagnères de Luchon. Mais, dans le midi comme dans le nord, il était le plus souvent triste, souffrant, épuisé; quelques éclairs de santé et de gaîté brillaient encore par intervalle dans son âme et sur son front, mais il retombait bientôt dans un accablement, augmenté par la douleur qu'il éprouvait de se voir éloigné de sa chère église de

Digitized by Google

Saint-Géry. Il revint dans sa paroisse en octobre 1866, et entra bientôt dans cette longue agonie d'une année, qui se termina le 7 octobre 1867, par une mort douce, pieuse et sainte.

Toute la population de Valenciennes assista à ses funérailles; un certain nombre de personnes de la paroisse versaient des larmes; la dépouille mortelle était portée par des prêtres de la ville; les autorités locales tenaient les coins du poêle. Monseigneur l'archevêque était représenté à cette triste cérémonie par M. Bonce, vicaire-général, qui chanta lui-même la sainte messe, et le clergé du diocèse par plus de cent ecclésiastiques; un grand nombre d'amis du défunt étaient venus des villes voisines unir leur douleur et leurs prières à celles des habitants de Valenciennes. Avant l'absoute, une voix éloquente et profondément émue, celle de M. Lasne, alors supérieur du collége Notre-Dame, prononça l'oraison funèbre, en prenant pour texte et pour pensée générale cette parole du psalmiste : *zelus domûs tuæ comedit me*, Seigneur, le zèle de votre maison m'a dévoré. Ces mots résument, en effet, toute la vie du prêtre, du missionnaire, dont nous avons essayé de faire connaître les œuvres et les vertus. Nous serions heureux, si ces pages, trop longues peut-être en elles-mêmes, mais trop courtes pour retracer une existence si pleine, pouvaient donner une idée de ce zèle sacerdotal qui a véritablement dévoré M. Capelle, si elles pouvaient contribuer à conserver la mémoire d'un nom qui doit rester gravé dans les annales religieuses du diocèse, dans les souvenirs de Lille, de Cambrai, de Valenciennes et de Douai.

Digitized by Google

L'INSTITUTION SMITHSONIENNE

DE WASHINGTON

RAPPORT PAR M. OFFRET,

Membre résidant.

Messieurs,

Notre compagnie apprit, il y a déjà plusieurs années, l'existence d'une société américaine ayant son siége à Washington, et dont le but était de répandre avec la plus grande libéralité possible les nombreuses publications qu'elle fait paraître chaque année. S'appuyant sur ces données un peu vagues, votre secrétaire-général écrivit à M. Henry, secrétaire de *l'Institution Smithsonienne*, pour le prier de comprendre notre société dans le nombre de celles auxquelles il faisait parvenir les travaux de cette institution.

La réponse se fit attendre bien longtemps ; c'est seulement au bout de 5 ou 6 ans que nous avons reçu deux volumes que vous avez bien voulu renvoyer à mon examen, et, malgré mon inexpérience dans la langue anglaise, je viens aujourd'hui vous en rendre compte.

Digitized by Google

Notre pays ne connaît guère ces sociétés ou établissements scientifiques, richement dotés par la générosité des particuliers, et dont l'Amérique compte un si grand nombre. Il y a dans cette contrée un esprit d'initiative qui pousse les citoyens à fonder de leurs propres deniers, et sans aucune intervention du gouvernement, des établissements puissants souvent capables de rivaliser avec ceux que nous voyons naître dans notre pays sous le patronage et la protection de l'Etat. Il y a deux ans à peine, — la guerre désolait encore le territoire des Etats-Unis, — des habitants de Boston voulurent fonder une société de géographie. En quelques mois les souscriptions s'élevèrent à 3 millions, et la société nouvelle put aussitôt organiser des expéditions maritimes dirigées dans les diverses parties du monde. Quelques-unes même doivent visiter les contrées de notre vieille Europe, non pas pour en étudier la géographie aujourd'hui bien connue, mais pour rechercher s'il ne serait pas possible d'imprimer une nouvelle activité aux relations commerciales entre l'Europe et le Nouveau-Monde.

L'institution Smithsonienne ne jouit pas par rapport au gouvernement de l'Union d'une indépendance aussi grande que celle des sociétés dont je viens de parler. Avant de vous entretenir, Messieurs, de ses travaux et de son organisation, j'ai cherché à me renseigner sur cet établissement, et voici les seuls documents que j'aie pu recueillir. Ils sont extraits d'une série d'articles publiés par M. Ampère dans la *Revue des Deux-Mondes* sont le titre « *Promenade en Amérique.* »

« L'Institution de Smithson, dit M. Ampère, est un établissement fort bien entendu ; il a déjà rendu et il est appelé à rendre de vrais services à la culture des sciences

Digitized by Google

aux Etats-Unis. On y forme une bibliothèque ; on y fait des cours. Le but principal est de publier des travaux scientifiques contenant des faits nouveaux....

« ....L'institut ne se borne pas à publier les résultats des recherches scientifiques ; il en provoque des nouvelles ; il a organisé un système d'observations météorologiques sur l'étendue presque entière des Etats-Unis. Déjà (1853), de 150 points différents des rapports mensuels lui sont transmis.

« Un physicien distingué, M. Hare, a donné à l'Institut une fort belle collection d'instruments de physique dont on permet l'usage à tous ceux qui savent s'en servir. Il peut en résulter, (lit-on dans un rapport), que des instruments seront perdus ou brisés ; mais la diffusion et le progrès de la science qui résulteront de cette manière d'agir compenseront largement les frais qu'elle pourra entraîner.

« Le secrétaire de l'Institut de Smithson est M. Henry, l'homme qui en Amérique s'est occupé de l'électro-magnétisme avec le plus de suite et de succès. » (1)

Ces renseignements, les seuls que j'aie pu obtenir, ne me mettaient qu'assez imparfaitement au courant de l'organisation de l'Institution Smithsonienne. Fort heureusement, l'un des volumes renvoyés à mon examen, — le rapport annuel de 1863 — contient en tête une introduction, répétée d'ailleurs dans tous les rapports annuels, et dans laquelle j'ai trouvé des indications assez complètes sur la création, l'existence et les actes de l'Institution de Smithson. Comme la partie scientifique de ces deux volumes ne pourra pas m'occuper longtemps, (j'aurai bientôt l'honneur de vous en exposer les motifs) j'ai pensé qu'il pouvait être d'un

(1) Arpiar. — *Promenade en Amérique. R. des Deux-Mondes.* Livr. du 1er juin 1853. — T. II. — P. 1016 à 1018.

Digitized by Google

certain intérêt d'étudier l'organisation de cette institution en m'appuyant uniquement sur les documents qu'elle publie elle-même.

Ainsi qne l'indique son nom, l'Institution Smithsonienne doit sa création aux libéralités de M. Smithson qui formula dans son testament le vœu suivant :

« Je légue aux Etats-Unis d'Amérique une somme de » 515,169 dollars (2,653,120 fr.) pour fonder à Washing- » ton, sous le nom d'Institution Smithsonienne, un établis- » sement destiné à *augmenter* et à *répandre* les connais- » sances scientifiques. Le genre humain tout entier doit » bénéficier de ce legs. Le gouvernement des Etats-Unis » n'est qu'un dépositaire chargé d'accomplir le mieux pos- » sible les désirs du testateur.

» L'Institution n'est pas, comme on serait tenté de le » croire, un établissement national, mais une œuvre pure- » ment individuelle, destinée à porter et à perpétuer le nom » de son fondateur. »

Le gouvernement de l'Union accepta le legs de Smithson, nomma un conseil de régence composé des hommes les plus marquants : le président, le vice-président des États-Unis, la plupart des ministres, l'avocat-général (attorney-général), le maire de Washington, plusieurs membres du Sénat et de la Chambre des Représentants, quelques savants comme M. Agassiz, que l'Europe a cédé à l'Amérique ; et c'est en présence de ce conseil de régence que M. Joseph Henry, nommé secrétaire de l'Institution, donna lecture le 13 décembre 1847 de son premier rapport destiné à formuler un programme réalisant le mieux possible les désirs de Smithson. Ce programme sert d'introduction au volume

Digitized by Google

dont je parle, et se trouve répété en tête de tous les rapports annuels.

Les vœux du testateur sont nettement formulés dans ces mots : 1° *Augmenter ;* 2° *Répandre* les connaissances scientifiques.

Le programme tracé par M. Henry n'est que le développement raisonné de ce double but. Je résumerai rapidement les moyens qu'il indique.

Pour augmenter le champ des découvertes, il propose d'offrir chaque année des prix pour les mémoires contenant des résultats nouveaux, de les publier sous le titre de *Contributions* ou *Apport de l'Institut de Smithson à la Science ;* seront rejetés les mémoires qui ne contiennent que de *pures spéculations non susceptibles de vérification.* Un résumé des mémoires couronnés sera joint au rapport présenté chaque année au Congrès par le Conseil de régence.

En dehors des recherches complètement abandonnées à l'initiative des savants, on pourra proposer de traiter des sujets choisis successivement dans les diverses branches des connaissances humaines, et reproduire aussi les mémoires présentés dans l'*Apport scientifique de l'Institution.* Voici quelques-uns des sujets à traiter :

Extension des observations météorologiques en vue de résoudre le problème de la marche des tempêtes en Amérique ;

Recherches se rapportant à l'histoire naturelle, à la géologie, à la topographie, à la distribution du magnétisme terrestre... le tout devant former les éléments d'un atlas physique des États-Unis ;

Solution de problèmes expérimentaux tels que de nouvel-

Digitized by Google

les déterminations de la densité moyenne de la terre, de la vitesse de la lumière, de l'électricité; analyses chimiques de fumiers et de plantes;

Recherches de statistique, de morale et de politique;

Recherches historiques sur les localités célèbres dans les annales de l'Amérique, accompagnées des plans de ces diverses localités;

Recherches ethnologiques se rapportant particulièrement aux races humaines de l'Amérique du Nord. Description et plans des endroits fortifiés et autres vestiges des anciens peuples de l'Amérique.

Tel est en résumé, Messieurs, l'ensemble des dispositions destinées à accroître la somme des connaissances humaines.

Voici maintenant celles qui sont relatives à la diffusion des connaissances déjà existantes.

La presse, cela est de toute évidence, doit être le grand moyen de vulgarisation. Aussi le programme commence-t-il par indiquer les diverses subdivisions de l'ensemble des connaissances humaines sur lesquelles il devra être fait des rapports, voire même des traités distincts. Ces traités, ajoute le programme, pourront être traduits d'après les mémoires écrits dans les langues étrangères, et nous verrons bientôt, Messieurs, que c'est surtout à ce dernier moyen qu'ont recours les Américains pour répandre des notions scientifiques dans leur pays.

Le Congrès des Etats-Unis, en adoptant le réglement précédent, formula en outre quelques demandes auxquelles le Conseil de Régence s'empressa d'acquiescer. Ces demandes se rapportaient à la création d'une bibliothèque, à la fondation d'une collection artistique et d'un muséum d'histoire naturelle.

Digitized by Google

La bibliothèque, d'après le programme que je résume, devait avoir un caractère tout particulier. Sans vouloir en proscrire les ouvrages anciens, rares ou curieux, on recommandait par dessus tout d'y rassembler les mémoires de toutes les sociétés savantes du monde.

A cette bibliothèque s'adjoignit plus tard, comme le dit M. Ampère, une collection d'instruments de physique et de recherches expérimentales, collection dûe à M. Hare.

Pour composer une galerie artistique, on devra commencer par se procurer les reproductions moulées des sculptures les plus célèbres, tant anciennes que modernes.

Dans le but d'encourager les arts, l'Institution organisera chaque année une exposition complètement gratuite.

Reste le Muséum d'histoire naturelle. Ici le programme présenté au Conseil de régence prévoit (et l'évènement lui a complètement donné raison) que les dons purement gratuits en objets d'histoire naturelle seront assez nombreux pour former rapidement une collection. Il est donc inutile de se réserver aucune ressource spéciale pour ce genre d'acquisitions, et il suffira de disposer un local convenable pour les classer.

Ajoutons que des lectures publiques seront faites sur des sujets d'un intérêt général, et qu'enfin, sur la demande formelle dn Congrès qui, vous le savez, siège à Washington, le secrétaire et ses adjoints seront invités à exposer aux représentants les découvertes nouvelles de la science, et à leur faire voir les nouvelles acquisitions artistiques.

Je ne vous cacherai pas, Messienrs, la satisfaction que me cause cette dernière disposition, J'aime à voir les législateurs réunis dans leur capitale pour travailler en commun

Digitized by Google

à la grandeur et à la prospérité de leur pays, se réserver d'avance le droit de se reposer de leurs travaux en parcourant une galerie d'objets d'art, ou en écoutant l'exposition des progrès les plus récents de la science. A coup sûr, la politique ne souffre pas de cette association, et les représentants, de retour dans leurs foyers à l'issue de chaque session, ne peuvent que contribuer d'une manière très-efficace à la propagation, à la diffusion de la science, l'un des deux buts proposés par Smithson.

D'après les développements qui précèdent, on voit que la création dûe aux libéralités de Smithson n'est ni une académie, ni une société savante, mais un établissement, une *institution*, — comme le dit son nom, — dans laquelle quelques hommes, et en particulier le secrétaire, M. Henry, sont chargés de réaliser pour le mieux les intentions du fondateur.

Les Américains comprirent que pour une institution de ce genre, et surtout pour la bibliothèque, le muséum, le laboratoire qu'on y annexait, il fallait un local, une résidence définitive. Aussi les intérêts des 8 premières années (de 1838 à 1846) furent consacrés à la construction d'un édifice qui doit être assez monumental, si l'on s'en rapporte à ce qu'il a coûté. Les 2,653,000 francs légués par Smithson, placés à 6 °/₀ dans le trésor des Etats-Unis, rapportent par an 159,187 francs. La construction du siège de l'Institution ayant absorbé les intérêts de 8 années, a donc coûté 1,247,000 fr.

A partir de ce moment, le revenu annuel fut partagé en 2 parties égales, l'une destinée à encourager la science par les moyens indiqués précédemment, l'autre à créer peu à peu la bibliothèque, le muséum, etc. Cette dernière partie

Digitized by Google

devait cesser d'avoir cette attribution au bout de quelques années.

Quelques chiffres en passant ; je les emprunte au compte de l'année 1864. Le service météorologique coûte 12,320 fr.; les lectures publiques, 5,600 fr.; le laboratoire n'absorbe que 650 fr. ; les impressions de tout genre montent à 46,000 fr.

Cette dernière dépense, bien que considérable, est loin de représenter la totalité de ce que coûtent toutes les publications de l'Institut de Smithson. J'ai remarqué dans le rapport du secrétaire pour 1864 un passage où il est dit que le rapport annuel avec son appendice, formant un volume très-compact de 550 pages, s'imprime chaque année aux frais de l'Etat. Autrefois, ce rapport et l'ensemble des comptes financiers ne formaient qu'une brochure de quelques pages (*pamphlet*); mais depuis 1853, le Congrès a désiré qu'à ces pièces officielles on ajoutât un certain nombre de travaux originaux ou de traductions de mémoires ayant paru à l'étranger, se chargeant d'ailleurs de solder tous les frais, à l'exception des gravures sur bois, si l'Institution Smithsonienne jugeait convenable d'en mettre dans le volume. Habituellement, ce volume se tire à 10,000 exemplaires dont 4,000 sont donnés à l'Institution qui les distribue suivant certaines règles déterminées. Le volume que nous avons reçu renferme en tête la reproduction d'un vote de la Chambre des représentants, qui décrète un tirage extraordinaire de 5,000 exemplaires dont 2,000 pour l'Institution Smithsonienne, et 3,000 pour les membres de la Chambre.

Il en est de même du 2e volume in-4° qui nous a été envoyé ; il renferme des observations météorologiques de

Digitized by Google

diverses natures. L'Institut de Smithson n'a pas eu de peine à convaincre le gouvernement des Etats-Unis des services continuels que rend à l'agriculture un ensemble d'observations météorologiques. Aussi lui a-t-on d'abord accordé une franchise complète pour le transport des registres d'observations. De plus, l'*Office des patentes* s'est chargé de l'impression des volumes relatifs à la météorologie, et en tête de ce beau volume in-4° est reproduite une décision du Sénat en date du 2 avril 1860, qui ordonne un tirage supplémentaire de 3,000 exemplaires de ce volume.

Vous le voyez, Messieurs, l'Institution Smithsonienne a plus d'une attache gouvernementale; mais loin d'y trouver une source de vexation et de gêne, elle ne rencontre dans cette quasi-dépendance qu'une protection toute bienveillante et pour ainsi dire respectueuse.

Le rapport du secrétaire nous permettra de nous faire une idée du genre de travaux auxquels l'Institution consacre les fonds considérables dont elle dispose.

Ce rapport débute par un état des finances de l'Institution. En dehors du legs de Smithson qui rapporte, comme je l'ai déjà dit, 159,187 francs par an, l'établissement possède une réserve de 150,000 francs, et a pu placer dans les banques de plusieurs États diverses sommes montant à 726,000 francs environ, portant intérêt à 5 ou 6 °/₀. Malheureusement la guerre civile qui a désolé l'Union pendant plusieurs années, a même eu son contre-coup dans les calmes régions de la science où se complaisent les directeurs de l'Institut de Smithson. A partir du commencement de cette guerre, les sommes placées dans les Etats de Virginie, de Tennessee et de Géorgie (tous *Etats du Sud*), ont cessé de produire aucun intérêt. C'étaient par bonheur les som-

Digitized by Google

mes les moins importantes. La banque d'Indiana (*État du Nord*) a fidèlement continué de servir les intérêts des 378,000 fr. qu'on y avait déposés, ainsi bien entendu que le trésor de l'Etat, qui contenait les ressources principales de l'Institution, savoir le legs de Smithson ou 2,653,000 francs.

Vient ensuite dans le rapport de M. Henry l'énumération succincte des publications dont la charge incombe à l'Institution seule.

Le 13^{me} volume de l'*Apport scientifique* contient les travaux originaux que voici :

1° Observations de marées dans les mers Arctiques, faites par M. Elisha Kent-Kane, pendant une expédition à la recherche de sir John Franklin, de 1853 à 1855.

2° Observations météorologiques dans les mêmes parages, de 1857 à 1859, par sir Léopold Mac-Clintock ;

3° Restes d'anciennes mines sur les bords du lac Supérieur, par Charles Whittlesey.

4° Discussion d'observations météorologiques et magnétiques faites au collége Girard à Philadephie, par M. Bache, directeur de la topographie des côtes.

5° Recherches concernant l'influence de la lune sur la déclinaison magnétique, par M. Bache.

6° et 7° Autres recherches sur le magnétisme terrestre, par le même auteur.

8° Recherches anatomiques sur les organes respiratoires des tortues de mer, par MM. Weir Mitchell, et George Morehouse.

Les auteurs de ce dernier travail expriment leur reconnaissance à l'Institution Smithsonienne pour la complai-

Digitized by Google

sance avec laquelle elle leur a fourni les sujets et spécimens dont ils avaient besoin.

M. Henry énumère ensuite les travaux qui composeront le 14e volume de la même série. Ce sont encore des observations magnétiques, des études d'histoire naturelle, de paléontologie, et même de photographie.

Sous le titre de *Miscellanées,* l'Institution continue une autre publication qui ne paraît se rapporter qu'à l'histoire naturelle. La 1re série se compose en effet de 13 mémoires relatifs aux coquillages de l'Amérique du Nord. Une seconde série comprend 10 travaux se rapportant aux insectes du même pays; enfin on prépare pour la même collection des travaux assez variés sur les minéraux, l'ethnologie, la philologie comparée, et une monographie des chauves-souris de l'Amérique septentrionale.

La philologie comparée paraît être l'un des objets dont s'occupe avec le plus de prédilection l'Institut de Smithson. Antérieurement à 1863, il avait déjà publié de nombreuses grammaires et les dictionnaires des langues appartenant à plusieurs contrées de l'Amérique, telles que la Sonora, les Missions de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Antoine dans la Californie, etc.

Dans le laboratoire de l'Institution, le secrétaire, M. Henry, a fait des expériences sur le pouvoir éclairant des huiles extraites des corps gras et des graines oléagineuses. Les premières coûtent moins cher aux Etats-Unis et éclairent mieux.

Les galeries du muséum n'ont cessé de s'enrichir pendant l'année 1863 comme pendant les années précédentes. Cet établissement, recevant fréquemment de nombreux spécimens du même individu, est même devenu une sorte

Digitized by Google

de centre qui distribue à d'autres établissements moins importants les nombreux échantillons dont il dispose. Parmi les objets les plus remarquables adressés à l'Institut de Smithson, il convient de citer un aérolithe de dimensions extraordinaires déjà observé en 1735 dans la Sonora par « le grand capitaine des provinces de l'Occident, don Jean-« Baptiste Anza, » revu ensuite par divers missionnaires et savants, et finalement transporté de la Sonora à Washington par l'isthme de Panama, le tout avec franchise complète de port. Cet aérolithe a 49 pouces de long sur 23 pouces et 17 pouces et demi ; il ne pèse pas moins de 1,400 livres.

En somme, le muséum de l'Institution Smithsonienne est fort riche, car il ne comprend pas moins de 72,657 espèces de tout genre.

Cette Institution a largement usé en 1863 d'un mode d'enseignement très en vogue aux Etats-Unis ; je veux parler des lectures publiques. Le révérend John Lord en a fait cinq sur la chûte de l'empire Romain.

Le professeur Louis Agassiz, de Cambridge, en a fait 3 sur la période glaciaire.

Le professeur Campbell en a fait une sur Galilée.

M. Reinhold Solger, 6 sur les races humaines.

Le professeur Whithney, 6 également sur la philologie. Elles sont reproduites *in extenso* dans ce volume.

Ajoutons enfin que la bibliothèque a, conformément au programme primitif, continué de se compléter par les échanges qu'elle fait avec toute l'Amérique et une grande partie de l'Europe.

Digitized by Google

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir rapidement des travaux contenus dans les deux volumes que nous possédons. Cette appréciation sera très-sommaire, car en somme l'Amérique a fort peu contribué à ces travaux, surtout sous le rapport scientifique.

Le rapport annuel ne contient en effet comme mémoires d'origine américaine qus les 6 lectures de M. Withney sur la *Philologie* (p. 95 à 116) ;

Un exposé sommaire de la *Théorie des types* en chimie, par M. Wetherill. Cet exposé n'est que l'abrégé des théories nouvelles de MM. Laurent, Gehrard, Dumas, Wurst ; on trouvera les mêmes détails bien plus complets dans les leçons de philosophie chimique de M. Wurst.

Un travail sur les *Instruments agricoles appartenant à l'âge de pierre*, découverts dans l'Amérique du Nord, par M. Rau, de New-York ; (6 pages, 379-384.)

Une note très-courte(3 pages, 404-407) de M. Titian Peale sur les *Moyens de conserver les papillons* ;

Et une note encore plus courte (2 pages 1/2, 407-409) de M. Figanierre è Morao, ministre plénipotentiaire du Portugal près des Etats-Unis. Cette note traite d'une *Accumulation extraordinaire de chauves-souris* dans une grotte près de Charleston.

Le reste du volume, c'est-à-dire les 5/6 au moins, se compose de travaux traduits en anglais d'après les mémoires des sociétés savantes de la France, de Genève, de Bruxelles, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne.

C'est, pour la France, la *Biographie de M. Beautemps-Beaupré*, par M. Elie de Beaumont ; les *Voyages aéronautiques*, par Arago ;

Digitized by Google

Pour la Belgique, le très-remarquable mémoire de M. Platean sur la *forme qu'adoptent les liquides soustraits à l'action de la pesanteur;*

Pour Genève, des recherches par M. de la Rive sur la *Propagation de l'électricité dans les gaz très-raréfiés*;

Un rapport de M. Marcet sur *les travaux de la Société des Sciences physiques et naturelles* de Genève;

Des recherches sur les *Nébuleuses*, par M. Gautier;

Pour l'Angleterre, une *Histoire de la Société royale de Londres*;

Pour l'Allemagne, une *Découverte relative au Magnétisme*, extraite du recueil intitulé : « *Aus der Natur* ou *Observations sur la nature* »;

Du même recueil, un travail sur la *Teinture en pourpre* dans les temps anciens et modernes;

Enfin pour l'Espagne, un mémoire de M. Miguel Mérino, sur *la Forme de la terre*, tiré de l'Annuaire de l'Observatoire royal de Madrid.

Je ne saurais songer, Messieurs, à faire l'analyse de ces œuvres diverses. La plupart sont très intéressantes, et, ce qui le prouve, c'est précisément le choix qu'en a fait l'Institut de Smithson pour enrichir le volume qu'il répand avec tant de profusion. Mais ce serait mettre votre patience à une trop rude épreuve que de vous condamner à en entendre une appréciation même sommaire. D'ailleurs, il nous est très facile d'en lire la plupart, — ceux de la France, de la Belgique et de la Suisse, — dans la langue même de ces pays, c'est-à-dire en français.

Quant au second volume in-4° que nous avons reçu, il est tout entier d'origine américaine, et comprend des obser-

Digitized by Google

vations météorologiques de divers genre. Ce volume a été précédé d'un autre de même format renfermant ce que l'on appelle à proprement parler les observations météorologiques, c'est-à-dire la température, la hauteur du baromètre, la quantité de pluie, le vent, etc. Nous ne l'avons pas reçu. Celui-ci n'est que le complément du précédent, et se compose tout d'abord de l'indication des époques (depuis 1854 jusqu'à 1859) où l'on a vu apparaître les premières feuilles d'un grand nombre de plantes dans les stations météorologiques ; puis vient la date de l'éclosion des fleurs, de la maturité des fruits, de la chute des feuilles ; enfin l'arrivée des oiseaux de passage, de quelques reptiles, comme les grenouilles, de quelques poissons voyageurs (esturgeon) et d'insectes comme les abeilles. Toute cette série d'observations remplit 214 pages. Il eût été très facile de rassembler ces résultats dans un espace moins étendu, en suivant l'exemple donné par M. Berghaus dans ses atlas, c'est-à-dire en figurant sur des tableaux mensuels les plantes, les oiseaux, les insectes, depuis le jour de leur arrivée jusqu'à celui de leur disparition.

La 2e partie du volume, de la page 233 à la page 538, (plus de 300 pages) ne comprend que les observations relatives à 3 tempêtes de 1859, l'une en mars, les deux autres en septembre. Les extraits des registres d'observations ont été mis en ordre par le professeur Coffin.

Dans son rapport annuel, M. Henry émet cette idée très juste que la marche des tempêtes paraît plus facile à suivre sur le continent américain qu'en Europe, car elles semblent venir en général de l'Ouest, et par suite peuvent facilement s'observer dans l'Amérique du Nord qu'elles traversent peut-être dans toute sa largeur, tandis que pour l'Europe leur

Digitized by Google

marche à travers l'Atlantique reste à peu près inconnue. Aussi l'Institution de Smithson a-t-elle donné une grande extension à son réseau d'observations météorologiques. De 150 observatoires, que l'on comptait à l'époque où M. Ampère visitait l'Amérique, le nombre s'en est élevé aujourd'hui à 350 environ.

Les tempêtes progressent-elles par uu mouvement gyratoire ou par un mouvement rectiligne, c'est là une question que pourra servir à résoudre l'important travail de M. Coffin, d'autant plus que tous les observateurs dont il a utilisé les données sont disséminés depuis la Nouvelle-Bretagne jusqu'à la Guyane. Cependant il ne conclut pas, et n'ajoute même aucune réflexion à ses tableaux numériques.

Il me semble qu'il eut été bien facile de tracer à l'aide de ces documents une carte sur laquelle on eût pu suivre la marche des tempètes. Le secrétaire est du même avis, et ne dissimule pas son admiration pour les cartes que publie chaque jour notre Observatoire impérial dans son bulletin international. Seulement, il ne prévoit pas encore que l'Institution qu'il dirige puisse en publier de semblables.

Enfin, Messieurs, ce volume contient en quelques pages (227 à 232) des renseignements authentiques sur les dates annuelles auxquelles les rivières et canaux de l'Amérique du Nord se sont trouvés débarrassés des glaces et par suite ouverts à la navigation. Ces séries de dates embrassent souvent un laps de temps assez long (près de 2 siècles). Ce tableau présente un certain intérêt, en ce qu'il montre combien l'hiver est plus rigoureux en Amérique qu'en Europe à égale latitude.

La rivière de l'Hudson à Albany n'est généralement

Digitized by Google

libre qu'en mars, parfois même le 10 avril (1856), et elle est fermée par les glaces dès le mois de décembre et quelquefois en novembre (1838). Or Albany est à la même latitude que Madrid et Naples.

Le canal du lac Erié à New-York ne s'ouvre guère qu'à la fin d'avril ou au commencement de mai, et est barré dès le commencement de décembre. La latitude est à peu près la même que celle d'Albany.

Les premières arrivées de navires à Québec (Canada) n'ont guère lieu qu'en mai, et même en juin ; Québec a la latitude de Nantes.

A l'île d'Edisto, dans la Caroline du Sud, près de Charleston, les premières gelées commencent à la fin d'octobre, et elles ne finissent qu'avec le mois de mars. Or Edisto est par 33° de latitude, c'est-à-dire plus au sud qu'Alger, et à à peu près à la hauteur de Maroc, de Tripoli et d'Alexandrie.

On sait que la température bien plus douce dont nous jouissons, est due au grand courant océanique qui nous apporte les eaux du golfe du Mexique, et aux vents d'ouest qui soufflent le plus souvent dans notre pays.

J'ai fini, Messieurs, de vous rendre compte des deux volumes qui m'avaient été confiés, et insensiblement ce rapport s'est souvent transformé en une sorte d'étude sur l'organisation d'un des établissements scientifiques, les plus anciens et les plus puissants de l'Union. J'ai souvent cité des chiffres, parlé de ressources financières ; mais il m'a semblé que ces chiffres avaient leur éloquence. Nul pays au monde ne fait peut-être plus que les Etats-Unis pour répandre l'instruction. On pourrait citer tel Etat dans lequel l'instruction primaire est plus largement rétribuée que dans

Digitized by Google

la France tout entière. Encouragements de toute nature, dotations splendides dues à la générosité de simples particuliers, rien ne manque au développement de la science dans ce pays. Les législateurs eux-mêmes se font un honneur de profiter des leçons des savants, de se tenir au courant de tous les progrès, de contempler les plus belles créations artistiques.

Tous ces encouragements ont-ils produit ce qu'on était en droit d'en attendre? Il est peut-être téméraire de juger l'Institution Smithsonienne d'après le peu que nous en savons. Cependant il me semble que les documents renfermés dans les volumes que je viens de parcourir, nous éclairent suffisamment sur les tendances de cet établissement. Or, voici pour ma part les réflexions que me suggère cet examen :

Parmi les travaux qu'encourage cet Institut, il n'est jamais question de mathématiques pures, ni même des sciences qui ne doivent leurs progrès qu'aux mathématiques, comme l'astronomie (dont tant d'Américains s'occupent cependant avec une sorte de passion), et la mécanique si féconde en applications. La chimie est presque complètement abandonnée, la physique n'est représentée que par des résumés d'observations.

Il reste donc la météorologie et l'histoire naturelle, c'est-à-dire les sciences qui ne constituent qu'un délassement de l'esprit, et qui n'exigent pas d'études profondes et suivies. Sans vouloir en effet nier l'importance de l'histoire naturelle, et la sagacité que doivent posséder ceux qui l'étudient, je n'hésite pas à mettre cette branche des connaissances humaines au dernier rang des sciences proprement dites.

En frappant d'ostracisme les travaux de pure spéculation,

Digitized by Google

l'Institut de Smithson me paraît donc avoir dépassé son but, qui consistait à se maintenir dans le domaine de la pratique. Les fondateurs ont oublié que c'est surtout dans les théories basées sur l'expérience et l'observation que se complaisent les hautes intelligences, et que des recherches de ces esprits d'élite découlent le plus souvent les applications les plus fécondes. Je ne demande pas à l'Amérique de produire à point nommé des hommes comme Laplace, Lavoisier, Ampère, Fresnel, Faraday, Herschell, Chevreul... Mais sans s'élever à de pareilles hauteurs, on aimerait à voir les Américains, si ardents en toute chose, chercher à s'en rapprocher, et suivre des exemples aussi illustres.

Que résulte-t-il de cette indigence, de cette pénurie d'esprits chercheurs ? C'est que pour remplir ce volume dont le Congrès répand tant de milliers d'exemplaires, l'Institut de Smithson est obligé de venir demander à nos savants d'Europe les travaux qui doivent instruire les citoyens de l'Union.

Loin de nous en plaindre, nous ne pouvons qu'en être fiers; mais au moins nous sera-t-il permis de dire en terminant ce travail, que pour cette jeune Amérique, si souvent dédaigneuse envers sa mère-patrie, la vieille Europe est encore l'*Alma parens*, la source féconde où viennent se retremper et les générations nouvelles et les peuples nouveaux, quand ils veulent remonter à l'origine du vrai dans la science et du beau dans les arts.

J. OFFRET.

Douai, le 8 janvier 1867.

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'EMPLOI RÉGULIER DE LA CONTRE-VAPEUR

POUR MODÉRER LA VITESSE OU PRODUIRE L'ARRÊT DES TRAINS

Par M. Auguste RICOUR,

Professeur de mathématiques au Lycée impérial de Douai.

Membre résidant.

Les nombreux accidents arrivés sur les chemins de fer n'ont cessé de préoccuper les savants et les praticiens qui ont imaginé différents systèmes de freins pour remédier aux dangers que présente la marche des trains sur les pentes rapides. Les mémoires des sociétés savantes contiennent de nombreux travaux sur ce sujet, et les journaux sont remplis de nouvelles inventions et de descriptions d'appareils destinés à prévenir ces accidents. Mais les différents systèmes proposés jusqu'à ce jour, n'ont pas réalisé les espérances qu'ils avaient fait concevoir; dans la pratique, ils sont impuissants pour conjurer les malheurs ou ils présentent des inconvénients tellement graves pour le matériel, que les mécaniciens n'y ont recours qu'avec répugnance et à la dernière extrémité.

M. Théophile Ricour, ingénieur des ponts-et-chaussées, a été conduit, par ses fonctions d'ingénieur en chef du ma-

Digitized by Google

tériel et de la traction au chemin de fer du Nord de l'Espagne, à étudier à fond cette question et à entreprendre une série d'essais pour résoudre cet important problème. Par une déduction réfléchie de la théorie mécanique de la chaleur, dont il a fait depuis longtemps son étude de prédilection, il est parvenu à trouver dans l'emploi régulier de la contre-vapeur un moyen puissant et économique pour modérer la vitesse et pour produire l'arrêt des trains à volonté.

C'est le 26 mars 1866, qu'il a rendu compte des expériences définitives en ces termes :

« Le 22 et le 24 mars, les trains n°s 2 et 5 ont été faits « entre Avila et Madrid et inversement sans qu'aucun frein « ait été serré : le mécanicien a ralenti sa marche, s'est « arrêté dans les gares, a conduit, en un mot, son train « exactement comme il l'a voulu, aucune pièce de la ma- « chine n'a chauffé, aucune garniture n'a fui; les boîtes « des tiroirs et les tiges n'étaient pas plus chaudes lorsque « la marche des tiroirs était renversée que lorsqu'elle était « directe. »

Nous nous proposons de faire connaître dans cette notice le système inventé par M. Théophile Ricour, et d'en apprécier en quelques lignes les conséquences au point de vue de l'application matérielle et de la théorie mécanique de la chaleur.

Le 11e volume de l'*Année scientifique et industrielle* contient sur cette invention un article que nous croyons utile de reproduire en commençant.

« Dans notre dernier volume, écrit M. Louis Figuier, « nous parlions de la locomotive Rarchaert qui peut con- « tourner des courbes de petit rayon sans ralentir la vitesse « et monter des rampes d'une pente assez forte.

Digitized by Google

« Il restait à résoudre une partie du problème : Entretenir d'une manière uniforme, la vitesse acquise dans une « pente d'une inclinaison quelconque. Des expériences faites « entre Avila et Madrid, le 22 et 24 mars 1866 semblent « donner le résultat cherché.

« Voici comment les ingénieurs de la Compagnie du « chemin de fer du Nord de l'Espagne ont procédé pour « régulariser et rendre pratique l'emploi de la contre-« vapeur.

« Un tuyau placé sur la chaudière va en se bifurquant « s'implanter sur les deux branches du tuyau d'échappement, le plus près possible de leurs orifices et des cylindres. Le train étant lancé sur une pente, le mécanicien « pour régler la vitesse ouvre le robinet additionnel, met le « levier de changement de marche à un des crans de la « marche en arrière, et ouvre le régulateur. L'air est chassé « du tuyau d'échappement par de la vapeur détendue dont « une partie s'échappe dans la cheminée et l'autre est refoulée dans la chaudière après avoir été aspirée dans les « cylindres.

« On combat l'élévation de température dans les cylindres, en lançant, dans le tuyau abducteur de la vapeur, « un filet d'eau froide que le mécanicien peut régler au « moyen d'un robinet.

« Dans les deux voyages effectués, la vitesse a été entretenue uniforme, et les arrêts aux stations n'ont nullement « nécessité l'emploi des freins, sans que pour cela les garnitures se soient échauffées. »

Cet article donne une idée sommaire de l'invention de M. Théophile Ricour. Pour en compléter la description et en apprécier les conséquences, nous allons nous servir du

Digitized by Google

mémoire de l'inventeur, qui vient d'être publié dans les *Annales des Mines*, tome X, année 1866; et nous nous attacherons à suivre autant que possible l'ordre des idées qui l'ont conduit jusqu'à la solution complète du problème proposé : « Utiliser d'une manière normale la contre-« vapeur pour modérer la vitesse et produire l'arrêt des « trains à volonté, en écartant les dangers et les inconvé-« nients que présente l'emploi de cette force. »

Lorsqu'on considère le profil du chemin de fer du Nord de l'Espagne, on est frappé des énormes différences d'altitude que présente cette ligne dans son parcours depuis Madrid jusqu'à la frontière française. En partant de la capitale située à 535 mètres au-dessus du niveau de la mer, la voie ferrée s'élève rapidement sur les flancs du Guadarrama jusqu'au tunnel de la Canada, dont l'altitude est de 1360 mètres, puis elle descend jusqu'à la station de Saint-Sébastien qui ne se trouve plus qu'à 3 mètres 50 au-dessus de l'Océan. Si cette pente de 1356 m. 50 était régulièrement répartie sur toute la longueur du parcours, il serait facile de modérer la vitesse des trains occasionnée par l'action de la pesanteur; mais il est loin d'en être ainsi : il y a sur cette ligne des pentes qui dépassent 10 millimètres par mètre sur de grandes longueurs. Dans la traversée du Guadamarra, la différence du niveau rachetée depuis le tunnel de la Canada jusque près d'Avila est de 238 mètres sur 18 kilomètres, et dans les Pyrénées il existe une pente continue de près de 15 millimètres par mètre sur environ 40 kilomètres entre Alsasua et Béasain.

A l'époque où M. Th. Ricour a entrepris ses expériences, la vitesse des trains à la descente de ces pentes si rapides était réglée à l'aide de freins à vis avec sabots de bois, ma-

Digitized by Google

nœuvrés par des gardes-freins conformément aux signaux d'appel donnés par le mécanicien.

Il fallait un garde-frein par groupe de cinq wagons. Le personnel attaché spécialement à ce service était d'environ 126 hommes et donnnait lieu à une dépense de 150,000 francs par an.

Dans de pareilles conditions, le matériel de la voie et le matériel roulant s'usent rapidement par l'emploi des freins : les bandages se couvrent de facettes planes qu'il faut enlever par de fréquents retournages, et ne durent guère entre Madrid et Avila que le tiers de la durée normale.

Malgré cette dépense de personnel et l'usure du matériel, les résultats obtenus, au point de vue de la régularité de la marche des trains, ne sont pas satisfaisants : la surveillance des gardes-freins est difficile, leur exactitude à obéir aux signaux d'appel est fréquemment en défaut ; les trains de marchandises, dont la composition s'élève jusqu'à 40 wagons chargés, parcourent alors les pentes avec des vitesses qui deviennent dangereuses dans les courbes, à cause des efforts latéraux sur la voie, et qui sont désastreuses pour les lourdes machines à 8 roues, à cause du jeu, des dislocations et des chocs qui se produisent dans les pièces du mouvement.

Le danger augmente encore lorsque le train est emporté au-delà d'une gare dans laquelle un croisement doit avoir lieu. La ligne n'ayant qu'une voie, une rencontre devient imminente : le train emporté au-delà de la gare une fois arrêté ne peut plus rétrograder, parceque la machine est impuissante pour le refouler. La voie est interceptée ; de là nécessité de couvrir le train et complication dans le service. Plusieurs trains de marchandises ont ainsi dépassé les gares

Digitized by Google

de Las Navas dans le Guadarrama et de Zumarraga dans les Pyrénées.

Lorsque, malgré des appels répétés aux freins, le mécanicien ne parvient pas à maîtriser la vitesse, il serre à fond le frein du tender, et si la résistance ainsi développée est encore insuffisante, il a recours au dernier moyen dont il dispose : il bat contre-vapeur ; la manœuvre est très-simple, l'effet est très-énergique et le train peut généralement être arrêté.

Les inconvénients qui résultent du renversement de la marche des locomotives sont les suivants :

D'un côté, l'air chaud et les gaz de la combustion qui remplissent la cheminée, aspirés par les cylindres et refoulés dans la chaudière font monter rapidement la pression d'une manière d'autant plus dangereuse que les soupapes de sûreté sont insuffisantes et que les limites des indications des manomètres sont dépassées.

D'un autre côté, ces mêmes gaz emprisonnés dans les cylindres et soumis à des pressions brusques au moment de l'ouverture des lumières d'admission atteignent des températures très-élevées qu'ils communiquent aux cylindres et aux tiroirs ; les frottements deviennent très-durs, les garnitures sont carbonisées et des grippements sont à craindre.

La répugnance avec laquelle les mécaniciens ont recours au renversement de la marche est donc parfaitement motivée. Ces inconvénients s'étaient présentés dans toutes les expériences faites par les ingénieurs du chemin de fer, dans le but d'utiliser l'emploi de la contre-vapeur. Mais ces savants avaient négligé d'en rechercher la cause et ne s'étaient pas appliqués à y remédier. Quelques essais faits par M.

Digitized by Google

Ricour sur la demande et d'après les indications de M. Le Chatelier, avaient également donné lieu à l'échauffement des cylindres et des tiroirs et à la détérioration des garnitures des presse-étoupes.

C'est en rendant compte de ces expériences, que M. Ricour annonçait le 14 septembre 1865 à M. Le Chatelier qu'il allait entreprendre d'autres expériences en ayant recours à un filet de vapeur qui, introduit avec l'air dans les cylindres, les lubrifierait et éviterait le grippement des pièces. Dès le 12 septembre, ce projet avait reçu un commencement d'exécution : M. Ricour avait donné l'ordre au chef du dépôt de Madrid de faire arriver à la base et dans l'axe du tuyau d'échappement, le tuyau souffleur de la machine d'expériences. Ce tuyau qui fournit un jet de vapeur assez fort pour activer le tirage est fermé par un robinet manœuvré par une tringle à la main du mécanicien. L'emploi de ce jet de vapeur donna des résultats plus satisfaisants ; mais il occasionnait encore une forte dépense de combustible et de graissage.

Bientôt une nouvelle série d'expériences conduisit à la solution définitive. Le 27 février 1866, l'auteur écrivait à M. Des Orgeries, directeur de la Compagnie, qu'il remplaçait le petit jet de vapeur par un plus abondant en faisant rentrer dans la chaudière une grande partie de la vapeur. La lettre annonçait que l'installation serait peu coûteuse et ne donnerait lieu à aucune dépense supplémentaire de charbon ou d'huile.

Voici par quelles idées théoriques l'inventeur avait été conduit à faire cette nouvelle série d'expériences.

Si au lieu d'aspirer de l'air et des gaz chauds dans les cylindres, on remplace cet air et ces gaz exclusivement par

Digitized by Google

de la vapeur prise sur la chaudière par un tube spécial, le refoulement de cette vapeur dans la chaudière ne produira pas l'élévation brusque de pression dûe à des gaz non liquéfiables; si l'on parvient en outre à faire entraîner par cette vapeur une quantité convenable d'eau en suspension, la vaporisation de cette eau empêchera l'élévation brusque de température dans les cylindres au moment de l'ouverture des lumières d'admission ; l'échauffement des pièces frottantes et la destruction des garnitures se trouveront ainsi complètement évités, bien que le refoulement ait lieu sous la pleine pression de la chaudière.

Ces idées sont essentiellement différentes de toutes celles qui avaient été émises jusque-là sur l'emploi soit de la vapeur, soit de l'eau pour refroidir les cylindres. On croyait que la vapeur étranglée à la sortie de la chaudière devait se dilater, se refroidir et se condenser en partie, et que le mélange d'air et de vapeur humide empêcherait le grippement des pièces, ou bien qu'un petit filet d'eau, projeté par la pression avec violence, contre la paroi du tuyau d'échappement, produirait une sorte de brouillard aqueux qui serait plus efficace que la vapeur pour rafraîchir les cylindres. Dans ces hypothèses l'eau devait jouer le rôle d'un simple réfrigérant appliqué sur un corps chaud. Dans la théorie de M. Th. Ricour, il n'en est plus ainsi. L'eau sert à rendre humide la vapeur qui, dans les conditions où elle se trouve, loin de se condenser, devient plus sèche par l'effet de la dilatation, et la chaleur développée par le travail de la machine est absorbée par la vaporisation de l'eau que la vapeur entraîne avec elle au moment de son entrée dans le cylindre d'où elle est refoulée dans la chaudière.

La vapeur et l'eau prévelées sur la chaudière reviennent

Digitized by Google

à leur point de départ en parcourant un circuit fermé. Par cette disposition la machine locomotive qui dans la marche ordinaire utilise la chaleur pour donner au train qu'elle remorque la puissance vive qui correspond à la vitesse de marche et pour vaincre outre les autres résistances, la composante de la pesanteur sur les rampes,devient une sorte de machine inverse, transformant en chaleur, d'une part le travail sur les pentes et d'autre part la puissance vive du train quand on veut l'arrêter complètement, soit dans les gares en service régulier, soit sur un point quelconque de la voie en cas de danger.

En appliquant le calcul aux nombreuses conditions du problème ainsi posé théoriquement, l'inventeur examina en détail les diverses phases d'aspiration et de compression qui se produisent dans les cylindres pendant un quart de tour de roue; il détermina exactement les volumes de vapeur aspirés par les cylindres aux différents moments de la course du piston, pour chaque position qu'on peut donner au levier de changement de marche; puis il étudia toutes les circonstances qui se présentent au point de vue du travail et de la température, depuis la sortie de la vapeur par le tube spécial, auquel il a donné le nom de tube d'inversion, jusqu'à son retour dans la chaudière; enfin il calcula le poids de l'eau nécessaire pour empêcher la vapeur de se surchauffer.

Cette courte notice ne nous permet pas de suivre l'auteur à travers les détails minutieux de ces savantes recherches, dont les résultats sont représentés dans son mémoire d'une manière très-facile à saisir, grâce aux épures qui les rendent sensibles aux yeux; nous pouvons toutefois constater que le calcul des effets d'aspiration qui se produisent dans

Digitized by Google

les cylindres d'une locomotive pendant la marche en arrière conduit à cette conséquence remarquable, que, en injectant dans les conduits de l'échappement la vapeur de la chaudière en volume convenable, cette vapeur est reprise en totalité par les cylindres et refoulée de nouveau dans la chaudière, malgré la communication libre de la tuyère avec l'air extérieur; l'air forme une sorte de piston qui s'élève ou s'abaisse dans la tuyère d'échappement selon que la vapeur est absorbée en plus ou moins grande abondance ; en descendant l'air restitue à cette vapeur le travail qu'il lui emprunte en montant.

Dans l'emploi habituel de la vapeur, celle-ci tend constamment à se charger d'eau parcequ'elle dépense du travail, c'est ce qui motive les dispositions prises pour la faire sortir sèche ou même surchauffée de la chaudière. Mais quand la marche des tiroirs est renversée, c'est l'inverse qui arrive : La vapeur tend à se surchauffer parcequ'elle absorbe de la chaleur. Le calcul démontre que la chaleur développée par la compression croît avec le numéro du cran de la marche en arrière où se trouve le levier, et qu'elle est suffisante pour élever la température au-delà du degré d'ébullition de l'huile.

Pour empêcher la température de s'élever dans les cylindres, lorsqu'on y introduit directement la vapeur de la chaudière, il est nécessaire de charger d'eau cette vapeur, afin que la chaleur dûe au travail de la compression soit employée à vaporiser l'eau entraînée. Le poids théorique de l'eau qu'il faut injecter pour empêcher la vapeur de se surchauffer varie avec le numéro du cran. Pour le 12e cran, ce poids, déterminé par le calcul, est de 10 g. 92 par cylindrée. Tous les éléments du problème étant ainsi déterminés

Digitized by Google

par le calcul, l'inventeur put procéder à l'application de sa théorie. Les nouvelles expériences eurent lieu le 17 mars 1866. Cette fois il ne rentrait plus d'air dans la chaudière ; la chaleur développée par la contre pression entretenait la tension de la chaudière sans aucune dépense de combustible. M. Ricour avait utilisé dans ces expériences l'un des robinets réchauffeurs pour la prise de vapeur, en sorte qu'il n'avait plus aucun robinet nouveau à mettre sur la chaudière. Pour rendre la vapeur humide il faisait déboucher dans le tube d'inversion le petit tube qui sert à purger le niveau d'eau. La section est juste satisfaisante pour écouler l'eau nécessaire, et le mécanicien a ainsi sous la main les deux robinets qu'il doit ouvrir dès qu'il veut renverser la marche de la locomotive. Dans les expériences du 17 mars aucune pièce n'avait grippé, cependant les garnitures du cylindre avaient été brûlées, la quantité d'eau injectée étant trop faible. Dans la pratique il convient d'augmenter le poids théoriquement nécessaire pour empêcher la vapeur de se surchauffer et de le porter de 15 à 20 grammes par cylindrée. Enfin les expériences faites les 22 et 24 mars 1866 ne laissèrent plus rien à désirer, et le problème de l'emploi normal de la contre-vapeur était complètement résolu.

La solution pratique de ce problème confirmait l'exactitude de la théorie de l'inventeur et tous les résultats prévus par lui étaient réalisés d'une manière plus complète que les savants les plus compétents n'avaient osé l'espérer. Ainsi à la date du 3 mars, M. Le Chatelier à qui avaient été communiquées les idées théoriques qui devaient servir de base à ces expériences, écrivait au directeur de la Compagnie du Nord de l'Espagne : Je ne sais pas si M. Ricour ne se

Digitized by Google

trompe pas quand il dit « le travail de la pesanteur sera en « quelque sorte utilisé pour combattre dans une certaine « mesure les diverses causes de refroidissement de la chau- « dière au lieu de produire un frottement nuisible sur les « roues et les rails. » C'est conforme à la théorie de l'équivalent mécanique de la chaleur, qui veut qu'à une certaine quantité de chaleur dépensée corresponde un certain travail produit et *vice-versâ*. Mais la vapeur pour sortir de la chaudière où elle est à 7 ou 8 atmosphères et tomber brusquement à la pression atmosphérique éprouve un rude frottement et doit laisser en route une bonne partie de la chaleur que la compression lui restitue. S'il est constaté que, une certaine quantité de la vapeur se perdant par l'échappement de manière à ce qu'on soit bien assuré qu'il n'entre pas d'air dans le cylindre et que la pression de la chaudière croisse d'une façon beaucoup plus sensible que lorsque la descente a lieu, le régulateur fermé, et le levier de changement de marche au point mort, ce sera très-intéressant. Si le fait est assez saillant, on pourrait faire un essai dans un train à 2 machines, en jetant le feu de la machine en expérience au faîte de la chaîne des Pyrénées ou à la Canada, la vapeur étant à sa pression normale ; si la température et la pression dans la chaudière augmentent, malgré la perte d'une quantité notable de vapeur par la cheminée, ce sera une des plus curieuses expériences faites sur la théorie mécanique de la chaleur.

Les résultats obtenus le 12 et 14 mars prouvèrent que les prévisions et les calculs de M. Th. Ricour étaient exacts et il fut ainsi démontré une fois de plus que les théories mathématiques appliquées à la résolution des problèmes de la physique et de la mécanique sont le meilleur moyen pour

Digitized by Google

arriver à la découverte de la vérité, lorsque les principes qui servent de point de départ sont inconstables comme celui de la transformation de la chaleur en travail et réciproquement du travail en chaleur.

La description de l'appareil inventé par M. Th. Ricour pour utiliser normalement l'emploi de la contre-vapeur peut se résumer en peu de mots. Il consiste en un tube d'inversion qui conduit la vapeur dans les conduits de l'échappement et qui complète ainsi un circuit inverse, permettant de transformer d'une manière pratique la locomotive en une sorte de générateur de chaleur. La prise de vapeur est faite au robinet réchauffeur de droite qui est remplacé par le tube d'inversion. Celui-ci se replie sur le devant de la chaudière, passe sous le manomètre, se relève ensuite pour passer derrière le levier au-dessus de la barre de transmission de changement de marche et se bifurque sous la boîte à fumée. Chaque branche se termine par un joint placé sous la face inférieure des conduits en fonte qui partent des cylindres et se réunissent dans la culotte d'échappement au-dessous de la tuyère. Dans le tube d'inversion débouche le petit tube qui sert à purger le niveau d'eau. Ces deux tubes sont munis de robinets placés sous la main du mécanicien, qui n'a qu'à les ouvrir dès qu'il veut renverser la marche de la locomotive. De petits cadrans gradués indiquent les poids de l'eau et de vapeur écoulés pour diverses ouvertures des robinets.

Telle est la disposition de cet appareil aussi simple que peu coûteux. Examinons les résultats qu'il produit.

En calculant le gain de la chaleur fait par la chaudière en kilogrammes de charbon, on trouve par kilomètre de parcours.

Digitized by Google

0 k. 92 pour le 3e cran,
1 k. 48 pour le 6e cran,
1 k. 96 pour le 9e cran,
2 k. 35 pour le 12e cran.

En admettant que les pertes de chaleur par rayonnement ou contact avec l'air et par les petites fuites qui existent toujours aux joints, correspondent à la consommation de 1 k. 25 de charbon par kilomètre, on voit qu'à partir du 6e cran, une machine conserve sa température et sa pression, sans aucune consommation de combustible. Pour un cran supérieur, pour le 12e par exemple, il y a une production surabondante, et l'on est conduit à écouler par le tube d'inversion un excès de vapeur égal à 6 ou 7 kilogrammes par kilomètre de parcours. Ce résultat est certes des plus remarquables et nous sommes complètement de l'avis de l'inventeur lorsqu'il dit dans son mémoire : C'est certainement une des applications les plus surprenantes de la théorie mécanique de la chaleur, de régler la marche d'un train à la descente d'une pente, de l'arrêter, d'en accélérer ou ralentir la vitesse à l'aide d'une machine qui ne brûle pas de combustible, qui conserve néanmoins sa température et sa pression, et qui écoule en outre constamment un excès de vapeur dans la cheminée.

Une expérience qui dure depuis deux ans permet déjà d'évaluer avec exactitude les conséquences économiques de l'application générale du tube d'inversion à toutes les machines de l'exploitation du chemin de fer du Nord de l'Espagne.

1° La suppression de quarante gardes-freins qui n'avaient pas d'autre occupation que de serrer ou desserrer les freins d'après les signaux d'appel du mécanicien a produit une

Digitized by Google

économie immédiate de 52,500 francs, et une suppression complémentaire de personnel résultant de l'amélioration introduite dans le service par cette nouvelle application a augmenté la première économie de 26,250 francs.

2° Par suite de la suppression presque complète du frottement de glissement, la durée des rails pourra être portée de 10 ans à 14, ce qui donnera une économie probable de 51,355 francs.

3° L'usure moindre des bandages a donné pour les wagons 12,376 francs et pour les tenders 5,824 fr. d'économie.

4° L'usure des sabots des freins est réduite à peu près à néant. L'économie probable par an peut être évaluée à 7,540 fr.

5° La diminution du combustible est de 360 tonnes, et le prix moyen étant en Espagne de 41 fr. 60, l'économie correspondante est de 14,976 fr.

La réunion de toutes les économies qui précèdent donne pour l'économie annuelle un total de 170,820 fr. savoir :

Suppression immédiate de 40 gardes-freins.	52,500 fr.
Suppression complémentaire.....	26,250
Matériel de la voie.....	51,355
Bandages de wagons.....	12,375
Bandages de tenders.....	5,824
Sabots de freins.....	7,540
Combustible	14,976
Total.....	170,828 fr.

Nous avons déjà dit que l'appareil qui permet d'obtenir tous les résultats que nous venons d'énumérer est peu coûteux. La dépense d'installation peut être évaluée de la manière suivante :

Digitized by Google

Poids du tube d'inversion 30 k. à 2 fr. 60.....	78 fr.
Robinet de prise d'eau.....	6
Tube de prise d'eau.....	3
Cadrans indicateurs des poids d'eau et de vapeur écoulés.....	4
Main d'œuvre de façon et pose.....	40
Frais généraux.....	27
Total.....	158 fr.

La dépense à faire pour munir d'un tube d'inversion les 180 machines de la Compagnie du chemin de fer du Nord de l'Espagne n'a été évaluée qu'à 28,421 francs, c'est une somme à peu près équivalente aux économies que procure en deux mois à cette Compagnie l'invention de son ingénieur en chef.

Les travaux de M. Th. Ricour et les services qu'il a rendus aux chemins de fer de l'Espagne ont été récompensés par le gouvernement espagnol qui lui a conféré successivement le titre de Chevalier de Charles III et celui de Commandeur de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Cette importante découverte commence à se vulgariser. Elle a fait le sujet de plusieurs conférences à l'Ecole des Mines de Paris. Une commission chargée par le Ministre des Travaux publics d'étudier cette question, a présenté un rapport très-favorable et a demandé l'insertion du mémoire de l'inventeur dans le *Journal des Mines*. Aussi l'emploi de la contre-vapeur comme moyen de remplacer les freins ne tardera pas à être utilisé non-seulement sur les voies ferrées dont le parcours est accidenté, mais sur toutes les lignes de notre vaste réseau. Plusieurs compagnies ont mis ce projet à l'étude, et déjà dans le courant de l'année 1867

Digitized by Google

toutes les machines du chemin de fer de Paris à Lyon ont été munies du tube d'inversion auquel, par un sentiment de justice et de reconnaissance, on a donné le nom de son inventeur.

Il résulte du dernier rapport de l'ingénieur en chef de la traction de cette compagnie, que le tube Ricour appliqué à 450 machines produit bien dans la pratique tous les effets analysés dans le mémoire de l'inventeur.

Cet appareil a aussi figuré à l'Exposition universelle sur trois machines neuves ; l'une était exposée par la Compagnie de l'Ouest, une autre par la Compagnie de l'Est et la troisième par la Compagnie d'Orléans.

Nous devons ajouter que le désintéressement de l'inventeur a contribué puissamment à faire adopter son système par toutes les Compagnies françaises. M. Th Ricour n'a pas voulu prendre de brevet en France où il a laissé dans le domaine public une invention qui aurait pu lui procurer de grands avantages pécuniaires, satisfait d'avoir résolu un problème aussi utile dans l'application pratique qu'il est important au point de vue de la théorie de la chaleur.

Douai, le 15 décembre 1867.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES TÉRATOLOGIQUES

Par M. E. DELPLANQUE

Médecin-vétérinaire, Conservateur du Musée d'histoire naturelle de Douai, Membre résidant.

IV

SUR LA POLYDACTYLIE.

Une première série de notices consacrées à la description de quelques monstruosités faisant partie de la collection de tératologie du Musée de Douai, a été présentée par moi, il y a déjà bien longtemps, à la Société Impériale et Centrale d'Agriculture, Sciences et Arts, de Douai, qui a bien voulu lui accorder une place dans ses mémoires (année 1849).

Reprenant aujourd'hui la suite de ce travail, que d'autres préoccupations m'ont trop longtemps forcé d'ajourner, je me propose de consacrer cette quatrième étude à la description d'un certain nombre de pièces offrant des exemples, quelques-uns assez remarquables, de l'augmentation du nombre des doigts sur des sujets appartenant à plusieurs classes d'animaux.

Mais avant d'entreprendre l'examen de ces pièces, il me paraît indispensable d'établir, comme terme de comparaison, quelle est la composition typique d'un membre, soit

Digitized by Google

thoracique, soit abdominal, chez les animaux vertébrés, et en particulier dans les classes des mammifères et des oiseaux, dont je dois m'occuper plus spécialement dans ce travail.

I.

Les découvertes des botanistes modernes, et notamment celles de Dupetit-Thouars, ont montré que tout végétal doit être considéré comme composé d'une réunion plus ou moins nombreuse d'organismes élémentaires, jouissant d'une vie particulière, et jusqu'à un certain point indépendante de celle de l'ensemble dont ils font partie; ce dont nous trouvons journalièrement la preuve dans la facilité avec laquelle la plupart des plantes se multiplient au moyen de boutures, de marcottes, d'œilletons, de bulbilles, etc.

L'application, à l'étude des animaux, inférieurs des mêmes principes d'anatomie philosophique, a amené Moquin-Tandon (1) à reconnaître que les animaux annelés ou articulés, comme la sangsue, le ténia, les myriapodes, etc., sont « formés de segments ou articles placés bout à bout, « dans lesquels on trouve les mêmes organes répétés..... « On dirait une série d'animaux distincts, symétrique- « ment alignés, mais intimement soudés et soumis à une « vie commune (2). » Ces organismes particuliers ont reçu de Moquin-Tandon le nom de *zoonites*.

Dugès, dans son *Mémoire sur la conformité organique dans le règne animal* (Montpellier, 1838), adopte la théorie des zoonites, qu'il généralise en l'appliquant aux ani-

(1) Monographie de la famille des hirudinés. 1826.

(2) Moquin-Tandon, *Eléments de Zoologie médicale*, (1860), p. 44.

Digitized by Google

maux vertébrés aussi bien qu'aux invertébrés. Pour lui : « un organisme ou une zoonite est un ensemble d'organes « qui suffit à la vie quand il est naturellement isolé ; qui « y participe plus ou moins solidairement, quand il est « réuni à d'autres, selon qu'il leur est plus ou moins « intimement soudé. Une zoonite est un animal simple ou « élémentaire ; et il est quelques êtres vivants, quelques « animaux vraiment simples, qui ne consistent qu'en un « seul organisme : tels sont certains infusoires, les mo- « nades, les volvoces ; tels sont encore des animaux plus « élevés dans l'échelle, les ascidies, les biphores ; ces der- « niers nous faciliteront l'intelligence du principe dont « il est ici question, car ils peuvent vivre isolément ou « réunis en groupes jouissant d'une vie commune, et repré- « sentant un animal unique mais composé (1). »

Dans les animaux d'une organisation un peu moins simple, comme le ténia, la sangsue, la néréide, chaque segment est formé de deux moitiés, dans lesquelles on retrouve les mêmes éléments, et qui constituent deux zoonites distinctes ; et le corps entier peut être considéré comme composé de deux séries parallèles d'organismes simplement juxtaposés.

La même disposition existe dans toute la série animale ; seulement, elle est plus difficile à reconnaître dans les animaux supérieurs, et notamment chez les vertébrés, parce que chaque segment pouvant se modifier dans sa forme et jusqu'à un certain point dans ses usages, se développer outre mesure ou s'annihiler tout-à-fait, l'existence de ces organismes élémentaires s'y trouve masquée par un grand nombre de changements de disposition, de modifications et de coalescences amenant dans la forme de chaque animal

(1) Dugès, Mémoire cité, p. 13.

Digitized by Google

des variations qui constituent ses caractères spécifiques, et dont le but n'est que l'appropriation des éléments primitifs de l'organisme aux conditions d'existence dévolues à chaque espèce. « La nature, a dit Condorcet, semble avoir formé les différentes espèces sur un seul plan, mais qu'elle sait varier à l'infini. »

« Malgré la fusion presque complète des zoonites chez « les vertébrés, la physiologie et l'étude des monstruosités « nous offrent pourtant encore des données bien propres à « prouver que leur composition élémentaire est la même « que celle des invertébrés; qu'ils sont formés d'organismes « soudés bout à bout en double série, mais dont on ne « trouve plus les traces anatomiques que dans quelques « systèmes particuliers, dans les origines des nerfs, dans « les ganglions du grand sympathique, dans les vertèbres « surtout. (1) »

Les modifications et les coalescences, soit des segments, soit de leurs appendices, qu'on observe dans les animaux vertébrés, comme dans presque tous les articulés, amènent Dugès à diviser l'animal en cinq régions principales, comprenant chacune un certain nombre de paires de zoonites, représentées, dans les animaux supérieurs, par un nombre égal de vertèbres. Ces régions sont : la tête, le cou, le thorax, l'abdomen et la queue. Le thorax et l'abdomen sont les seules de ces régions dont je veuille m'occuper ici, parceque ce sont elles qui donnent naissance aux membres.

Le thorax des vertébrés est divisé par Dugès, en deux régions distinctes: la première, qu'il appelle locomotrice, se compose des quatre dernières vertèbres cervicales et de la première dorsale, au niveau desquelles les cinq paires de

(1) Dugès, loc. cit. p. 17.

Digitized by Google

nerfs qui se réunissent pour former le plexus brachial, et se rendre de là dans toutes les parties des membres thoraciques, prennent leur origine à la moëlle épinière. La deuxième partie, nommée viscérale, comprend le reste des vertèbres dorsales.

L'abdomen est également divisé en deux régions, la première, viscérale, comprenant les vertèbres lombaires, la deuxième, locomotrice, formée par le bassin et supportant les membres abdominaux, dont l'appareil nerveux est fourni par la dernière paire lombaire et par les quatre paires sacrées.

D'après ce système, les membres, chez les vertébrés, tirent donc leur origine de cinq vertèbres, c'est-à-dire de cinq zoonites, et peuvent être théoriquement considérés comme composés de cinq appendices élémentaires, distincts et isolés les uns des autres, comme le sont les cinq pattes thoraciques des crustacés décapodes, des crabes ou du homard, par exemple.

Ces cinq appendices, qu'on voit séparés dans la portion digitale de la main et du pied de l'homme, se montrent soudés et confondus d'une manière de plus en plus intime à mesure qu'on se rapproche davantage du tronc.

« La fusion originelle de ces cinq appendices ne s'arrête « même pas toujours au point que nous montre la confor- « mation de l'homme; nous la voyons souder, de proche « en proche, les métacarpiens en trois, en deux, en un seul « os, soit que les doigts participent à cette réduction, comme « chez le cheval, soit qu'ils restent séparés, comme dans les « pieds postérieurs des gerboises et des oiseaux. Et remar- « quez que certaines de ces coalescences ne s'opèrent que

Digitized by Google

« par les progrès de l'âge, au canon des ruminants, par « exemple. (1) »

Dans un mémoire intitulé : *De la comparaison des membres chez les animaux vertébrés* (1853), M. Paul Gervais, adoptant et développant les vues théoriques de Dugès, admet aussi la quintuple origine des membres thoraciques et abdominaux.

Il démontre comment on peut retrouver, au bras et à la cuisse, à l'avant-bras et à la jambe, les vestiges des rayons multiples que montre si évidemment la partie dactylo-carpienne ou dactylo-tarsienne des membres, l'humérus, comme le fémur, n'étant uniques qu'à la manière du canon des ruminants et des oiseaux, et résultant comme lui de la fusion, de la coalescence de plusieurs rayons élémentaires.

Suivant l'éminent professeur du Muséum, « toutes les par- « ties des membres peuvent être regardées comme des répé- « titions d'éléments homologues différemment modifiés sui- « vant la place qu'elles occupent dans le membre ou la fonc- « tion qu'elles y remplissent, et aussi suivant le rang assigné « aux espèces dans l'échelle zoologique. On peut donc con- « sidérer les membres, aussi bien les antérieurs que les « postérieurs, chez l'homme, les quadrupèdes et les oiseaux, « comme résultant chacun de la coalescence plus ou moins « complète de plusieurs appendices tous unidigités, et qui « sont composés eux-mêmes de pièces aussi réellement ho- « mologues que le sont entre elles les trois phalanges d'un « même doigt. La partie terminale des membres, qui est « précisément formée par ces doigts, montre seule, isolés « les uns des autres, les rayons parallèles des membres « chez les animaux vertébrés; tandis que dans les animaux

(1) Dugès, loco cit. p. 45.

Digitized by Google

« articulés, chaque appendice élémentaire présente ce ca-
« ractère d'indépendance sur toute sa longueur. (1) »

J'emprunte encore au mémoire de M. P. Gervais, la courte citation suivante, qui complète en le précisant, l'ensemble des idées de ce savant naturaliste sur la composition théorique des membres : « (p. 9). L'analogie conduit à admettre que « chaque membre d'un animal vertébré, au « moins dans la classe des mammifères et dans celle des « reptiles, répond à cinq appendices élémentaires, dont « toutes les parties, pour chaque appendice, peuvent être « supposées distinctes les unes des autres, comme elles le « sont à la région digitale. Elle nous amène également à « penser que toutes les pièces osseuses d'un même appen-« dice élémentaire sont homologues entre elles, comme le « sont, par exemple, les vertèbres comparées les unes aux « autres, et comme le sont, d'autre part, les articles entrant « dans la composition des membres chez un entomozoaire « quelconque. Les doigts, lorsqu'ils sont au nombre de cinq « sur les animaux vertébrés, reproduisent, mais seulement « pour la partie terminale de chaque membre, la quintu-« ple composition, qui est au contraire tellement dissimulée « dans les parties qui précèdent, que les auteurs n'ont ja-« mais songé à en rechercher les traces au-delà du carpe « ou du tarse. C'est à la démonstration de cette composi-« tion typiquement quintuple du membre des mammifères « et de certains autres animaux vertébrés, que j'ai (dit « M. Gervais) principalement consacré ce travail. »

C'est aussi à la théorie de Dugès sur la constitution quinaire des membres, qu'il convient d'affilier une suite de travaux de la plus grande importance présentés à l'Acadé-

(1). P. Gerv. mém. cité, p. 8 et 9.

Digitized by Google

mie des sciences en 1852, par MM. Joly, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, et Lavocat, alors professeur, actuellement directeur de l'Ecole vétérinaire de la même ville, et insérés dans la collection des Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse (1).

Puisant leurs inspirations dans les mêmes principes philosophiques, dont ils se bornent à faire l'application à l'étude de la main et du pied, examinés comparativement dans l'homme et dans les animaux de la classe des mammifères, MM. Joly et Lavocat établissent de la manière la plus évidente, et en mettant à contribution la paléontologie, la tératologie et l'étude de l'âge embryonnaire, que ces appareils peuvent être facilement ramenés, quelle que soit, du reste, la forme qu'ils revêtent, au type uniforme de la pentadactylie.

L'exposé qu'il me reste à faire, de la composition typique des extrémités des membres chez les vertébrés, ne sera, pour la plus grande partie, que la reproduction quelquefois abrégée, mais toujours aussi fidèle que possible, des principes formulés par les deux savants professeurs de Toulouse, dont j'adopte sans restriction la manière de voir, sur presque tous les points. J'ai néanmoins cru devoir donner la préférence dans quelques cas, aux idées, au fond peu différentes, et surtout à la nomenclature plus simple et plus rationnelle de M. Paul Gervais.

(1) *Etudes d'anatomie philosophique sur la main et le pied de l'homme et sur les extrémités des mammifères, ramenées au type pentadactyle*, 4e série, t. 2 (1852), p. 358

Etudes paléontologiques tendant à ramener au type pentadactyle les extrémités des mammifères fossiles. — 4e série, t. 3, (1853(, p. 333.

Etudes anatomiques et tératologiques sur une mule fissipède aux pieds antérieurs. — 4e série. t. 3 (1853), p. 364.

Note sur la coalescence du métacarpien du pouce avec la première phalange de ce même doigt. — 5e série, t. 1 (1857), p. 437.

Digitized by Google

II.

La main et le pied de l'homme, considérés comme types des appareils qui leur correspondent dans les membres des vertébrés, doivent être divisés en deux régions distinctes et complètement homologues: (1).

1° La région carpienne ou tarsienne, subdivisée en trois rangées, composées chacune de cinq os juxtaposés ; la première de ces rangées, celle qui s'articule avec les os de l'avant-bras et de la jambe, a reçu les noms de procarpe dans les membres thoraciques et de protarse dans les membres abdominaux ; la deuxième, ceux de mésocarpe et de mésotarse ; la troisième ceux de métacarpe et de métatarse.

2° La région digitale, également composée de trois rangées de cinq os, auxquels Chaussier a imposé les noms de phalanges, phalangines et phalangettes, mais qu'on distingue le plus souvent, suivant leur ordre de superposition, en premières, deuxièmes et troisièmes phalanges.

La main doit être placée, pour l'étude, non pas dans l'état de supination, comme on l'a fait à tort jusqu'ici dans tous les traités d'anatomie humaine, mais bien dans l'état de pronation, qui permet seul de constater ses rapports d'homologie avec le pied du même côté, et d'analogie avec l'appareil qui lui correspond chez les vertébrés, et plus spécialement chez les mammifères. Dans cette position, qui est du reste si bien la plus naturelle, que les enfants la prennent d'eux-mêmes quand ils commencent à marcher à quatre pattes, *more quadrupedum*, les cinq os de chaque rangée doivent être désignés, d'après leur ordre numérique, en commençant par le plus interne (2).

(1) P. Gervais, ibid, p. 11.
(2) P. Gervais, ibid. p. 9.

Digitized by Google

Chacun de ces os forme avec ceux qui occupent la même place que lui dans les autres rangées, une série longitudinale dont l'ensemble constitue un doigt. Conséquemment, les cinq os de chaque rangée carpienne ou tarsienne correspondent d'une manière exclusive chacun à l'un des cinq doigts, ils en constituent une des parties essentielles, et ne sauraient être attribués à un autre doigt voisin. Un doigt complet se compose donc de six os ; un procarpien, un mésocarpien, un métacarpien, une phalange, une phalangine et une phalangette.

MM. Joly et Lavocat considèrent ces rapports entre les parties constituantes de la main et du pied comme si rigoureusement constants, qu'ils n'hésitent pas à poser en principe que « un doigt quelconque étant donné, on peut en » conclure certainement l'existence de l'os carpien ou » tarsien qui lui correspond, et réciproquement, tel os » carpien ou tarsien étant donné, il est possible d'en inférer » l'existence réelle ou virtuelle du doigt correspondant, » dont il constitue une partie essentielle. »

La composition typique de la main et du pied, telle que je viens d'en résumer la description, n'existe d'une manière évidente et complète, il faut se hâter de le dire, que dans un petit nombre d'animaux, et seulement parmi les mammifères. Le plus souvent, cette composition se trouve masquée par des avortements ou par des coalescences dont le but est de mettre la conformation des membres en rapport avec les usages si variés auxquels ils sont destinés, avec les convenances si diverses qu'ils doivent remplir dans les différentes espèces d'animaux.

Un ou plusieurs doigts peuvent diminuer considérablement de volume, ou même disparaître complètement.

Digitized by Google

Quand un doigt diminue d'importance, la décroissance de son volume se fait d'abord remarquer dans sa partie phalangienne, ensuite, dans le métacarpe ou le métatarse. Si un doigt devient rudimentaire, il perd d'abord ses phalanges, en procédant de la première à la troisième, et ensuite son métacarpien ou métatarsien. Ses pièces appartenant au mésocarpe et au procarpe, se montrant plus réfractaires à cette espèce d'arrêt de développement, disparaissent les dernières, en se soudant, le plus souvent, avec un ou plusieurs des os de la même rangée.

D'autres fois, au contraire, un doigt, augmentant d'importance, peut prendre, dans sa totalité ou dans quelqu'une de ses parties, un développement considérable; mais il n'existe pas d'exemple, même dans la classe des mammifères, d'une espèce présentant, dans son état normal, un nombre de doigts supérieur à cinq.

La démonstration la plus complète de ces principes nous est fournie par la Tératologie, qui nous montre des cas, sur lesquels j'aurai à revenir dans le cours de ce travail, où des parties atrophiées ont reparu, d'autres ou des parties coalisées se sont séparées, et où le pied et la main se trouvent ramenés plus ou moins complètement, par la monstruosité, vers le type pentadactyle.

III.

Il paraît, à première vue, difficile de rapporter à ce type uniforme les extrémités, si variées dans leur conformation extérieure, des membres des vertébrés. En effet, sans sortir de la classe des mammifères, nous trouvons des animaux qui présentent cinq doigts complets; d'autres qui paraissent n'en avoir que quatre, trois ou deux; quelques-uns même

Digitized by Google

semblent ne posséder qu'un seul de ces appendices. Un grand nombre de naturalistes, tant anciens que modernes, ont même cru pouvoir faire, du nombre apparent des doigts, le point de départ de leurs classifications.

L'étude plus intime et plus philosophique de ces organisations en apparence si différentes a amené MM. Joly et Lavocat à reconnaître que tous les animaux auxquels on avait imposé les noms de monodactyles, didactyles et tétradactyles peuvent être sans grande difficulté ramenés à la pentadactylie, et que ces dénominations, entachées d'erreur et émanées d'une observation superficielle et insuffisante, doivent être désormais exclues du langage scientifique.

La démonstration que j'ai entreprise resterait incomplète, si je ne reproduisais pas ici l'application que MM. Joly et Lavocat font de leur théorie aux différents ordres des mammifères; je le ferai le plus brièvement possible. en commençant par l'homme et par les animaux qui, comme lui, se rapprochent le plus de la conformation typique, dont j'ai donné plus haut la description.

La main et le pied de l'homme nous montrent, presque complètement réalisé, le type théorique de la pentadactylie, dont ces deux appareils ne s'écartent que par quelques coalescences affectant presqu'exclusivement les os des trois rangées carpiennes et tarsiennes.

Ainsi, pour ce qui concerne la main, la première rangée, ou le procarpe, ne paraît composée que de quatre os au lieu de cinq, parce que le premier et le deuxième os se sont soudés pour former la pièce désignée sous les noms de scaphoïde ou naviculaire. Dans la deuxième rangée ou mésotarse, le quatrième et le cinquième os se confondent dans l'os crochu ou unciforme.

Digitized by Google

Dans le pied, on ne compte, dans la rangée protarsienne, que trois os ; le calcaneum, qui se développe par deux noyaux d'ossification, résulte de la réunion intime du quatrième et du cinquième os ; et d'autre part, le premier et le deuxième os de la même rangée se trouvent réunis dans le scaphoïde. La deuxième rangée, ou mésotarse, ne nous offre qu'une seule coalescence, qui s'est opérée entre le quatrième et le cinquième os, constituant ensemble le cuboïde.

Dans la main comme dans le pied de l'homme, le pouce ou premier doigt a été jusqu'ici considéré comme ne possédant que deux phalanges. Un examen attentif amène à reconnaître que ce doigt est, comme les autres, muni de trois phalanges, et que c'est son métacarpien ou métatarsien qui paraît y manquer, cet os n'étant plus représenté que par l'épiphyse supérieure de la première phalange, avec laquelle il s'est confondu.

La même particularité d'organisation se retrouve du reste dans les extrémités des quadrumanes, de même que chez beaucoup d'animaux onguiculés ; elle existe même, comme état normal, à tous les doigts de l'aï.

La tératologie nous fournit la preuve de la réalité de cette coalescence, et par conséquent, de l'identité de composition du pouce et des autres doigts. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, dans son *Histoire des anomalies de l'organisation* (1), cite un enfant sexdigitaire chez lequel le pouce, égal en longueur aux autres doigts, avait comme eux un métacarpien et trois phalanges.

MM. Joly et Lavocat ont consigné dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse* (2) un fait du même

(1) Tom. 1, p. 672.
(2) 5e série, t. 1, 1857. p. 437.

Digitized by Google

genre, observé par eux sur un chien adulte, dont les membres postérieurs avaient le pouce complètement développé, et composé comme tous les autres doigts, d'un métatarsien et de trois phalanges.

Un troisième exemple de ce retour à une identité complète entre tous les doigts m'est offert par une pièce appartenant au Musée de Douai. C'est une chienne à terme (1), chez laquelle le membre antérieur gauche, avorté, est réduit à l'omoplate et à un rudiment d'humérus, et dont les membres postérieurs ont chacun six doigts, le pouce s'étant complètement développé, et même doublé dans quelques-uns de ses segments.

La dissection des deux régions digitées postérieures de ce petit monstre m'a fait constater la présence, de chaque côté, d'un métatarsien en forme de stylet s'articulant, comme les autres os de la même rangée, avec le mésotarse. A la suite de ce métatarsien, j'ai trouvé, à chaque membre, une première phalange, aussi en forme de stylet, mais dont la pointe est dirigée en sens inverse de celle du stylet métatarsien, sur laquelle elle vient s'appuyer en s'y rattachant par une partie d'apparence ligamenteuse. Cette première phalange est bifurquée à son extrémité inférieure, et porte deux surfaces articulaires, donnant naissance à deux doigts sur la disposition desquels j'aurai à revenir dans une autre partie de ce travail.

Chez le plus grand nombre des mammifères, chez ceux qui ont été rangés sous la dénomination générale d'onguiculés, les extrémités présentent, malgré des différences très marquées de *conformation* ayant pour but de les adapter aux usages si divers auxquels elles doivent servir, la

(1) Invent. sect. A, n° 645.

Digitized by Google

plus grande analogie de *composition* avec les mêmes parties chez l'homme ; et presque tous les naturalistes sont d'accord pour y reconnaître l'existence, *réelle* ou *virtuelle*, de cinq doigts. Un certain nombre d'entre ces animaux, comme la taupe, la marmotte, le cochon d'Inde, l'agouti, l'ornithorhynque, offrent même, dans leurs régions carpiennes ou tarsiennes, des exemples complets de l'existence indépendante des cinq os qui ont été théoriquement assignés à chacune des trois rangées dont se composent ces régions.

Le pouce, dans quelques genres de quadrumanes, de marsupiaux et de carnassiers, devient plus ou moins rudimentaire, et peut même disparaître extérieurement ; mais presque toujours, on retrouve des vestiges de son existence dans le carpe ou dans le tarse, où il reste représenté par les os qui lui sont propres.

A l'exception de l'éléphant, qui possède cinq doigts complets, et dont le carpe a la même composition que celui de l'homme, les mammifères ongulés sont plus difficiles à ramener au type pentadactyle, qui est dissimulé chez eux par un plus grand nombre de soudures, destinées à augmenter la force de résistance de la région digitée, dont la fonction est ici de servir, non plus à la préhension, mais seulement au soutien du corps.

Ainsi, pour commencer par ceux de ceux de ces animaux qui s'écartent le moins du type, l'hippopotame et les porcs ont quatre doigts complets, et ils présentent en outre un pouce rudimentaire, réduit à un seul osselet, mais qui se développe quelquefois par monstruosité chez le porc.

Les rhinocéros de l'époque actuelle n'ont que trois doigts apparents ; mais la présence d'un quatrième doigt a été constatée par M. Lartet, sur une espèce de ce genre, trou-

Digitized by Google

vée fossile à Sansan; et, de plus, le pouce se trouve à l'état rudimentaire, même sur le rhinocéros à trois doigts, où il est représenté par un os placé au côté interne de la rangée procarpienne.

Les ruminants, qui ont été à tort appelés bisulques ou didactyles, présentent, pour la plupart, un métacarpien ou canon terminé inférieurement par deux séries de phalanges, et sur les côtés duquel on trouve, articulés ou soudés à sa partie supérieure, un et quelquefois deux stylets représentant deux autres métacarpiens réduits à l'état rudimentaire. Ces deux métacarpiens latéraux se développent complètement chez les chevrotains, et y sont terminés par des phalanges.

Le canon des ruminants est formé de deux métacarpiens primitivement distincts dans le fœtus, et qu'on retrouve complètement séparés dans une espèce de chevrotain, l'*hyaemoschus palustris*. Il ne reste donc a trouver que le pouce, dont la partie digitale est complétement disparue, et qui n'est plus représenté, selon MM. Joly et Lavocat, que par deux os carpiens ou tarsiens soudés avec les os voisins, et extérieurement, par un épi de poils.

Le cheval et ses congénères, l'âne, le zèbre, etc., ont été longtemps considérés à tort comme monodactyles; c'est Daubenton qui a, le premier, exprimé l'idée que les canons des animaux du genre cheval équivalent à trois os métacarpiens. En effet, les deux stylets latéraux, terminés inférieurement par un bouton épiphysaire, et se prolongeant en une partie tendineuse qui descend des deux côtés jusqu'à la partie inférieure et postérieure du boulet, ou elle aboutit, sur la ligne médiane, à une production cornée désignée sous le nom d'ergot, correspondent évidemment à

Digitized by Google

deux doigts restés à l'état rudimentaire, et que la tératologie nous montre quelquefois complètement développés.

De plus, pour MM. Joly et Lavocat, le canon du cheval, considéré indépendamment de ses deux stylets latéraux, équivaut, comme celui du bœuf, à deux métacarpiens coalescents, et les trois phalanges qui font suite à ce canon représentent aussi chacune deux phalanges confondues en coalescence latérale. La preuve de cette complexité de composition est fournie par la configuration de la surface articulaire supérieure du métacarpien principal, disposée pour s'articuler avec les deux os métacarpiens affectés, dans tous les animaux, aux troisième et quatrième doigts; par la forme demi-circulaire de la troisième phalange, identique à celle des deux phalangettes juxtaposées des ruminants, ainsi que par la disposition du double appareil vasculaire de la région digitée; enfin, par la tératologie, dans les cas où elle nous fait voir, plus ou moins complètement séparés, les éléments doubles du doigt, en apparence unique, du cheval.

De même que chez le bœuf, le pouce, presque complètement effacé, n'est plus représenté que par quelques os carpiens ou tarsiens que leur soudure avec les pièces voisines ne laisse plus reconnaître qu'avec difficulté, et de plus, par une plaque cornée située à la partie interne du genou et du jarret du cheval, et qui a reçu le nom de châtaigne.

Chez les cétacés, les membres pelviens, devenus inutiles, manquent complètement; les membres thoraciques sont pourvus de cinq doigts qui peuvent présenter jusqu'à six phalanges, à cause de la persistance, chez ces animaux, de l'état dans lequel se trouvent, pendant l'âge embryonnaire, les doigts des autres mammifères, chaque phalange se

Digitized by Google

développant par deux noyaux d'ossification séparés. Par cette disposition, les membres des cétacés se rapprochent de ceux des poissons, dans lesquels chacun des éléments primordiaux, ou doigts, se subdivise, pour prendre la forme d'une nageoire, en un certain nombre de rayons, composés eux-mêmes de nombreux osselets, tous semblables entre eux, et disposés en séries linéaires.

Dans la classe des oiseaux, la pentadactylie ne se rencontre nulle part complètement réalisée à l'état normal. Les membres thoraciques, disposés pour le vol, ne présentent, dans le plus grand nombre des cas, que trois doigts rudimentaires. Dans les membres inférieurs, les seuls dont dont nous ayons à nous occuper ici, le protarse et le mésotarse manquent complètement, et la région tarsienne est composée seulement de deux métatarsiens : le premier, résultant manifestement de la coalescence de trois os, qui deviennent libres à leur extrémité inférieure, et s'articulant avec trois doigts ; un deuxième métatarsien, resté rudimentaire, est placé en appendice à la partie inférieure et interne du métatarsien principal, et porte le pouce.

Les phalanges s'écartent encore davantage, quant à leur nombre, de la composition typique assignée plus haut aux doigts des mammifères. En effet, le pouce n'en présente que deux, le deuxième doigt trois, le troisième quatre, et le quatrième, c'est-à-dire le plus externe, cinq.

J'ai dit que, dans la généralité des cas, il n'existe, à l'état normal, chez les oiseaux, que quatre doigts, tous incomplets et d'un développement inégal. Un des cinq doigts avorte donc constamment, sans qu'il soit le plus souvent possible d'en retrouver le moindre vestige.

On rencontre cependant, sur les oiseaux appartenant à

Digitized by Google

un certain nombre de genres de l'ordre des gallinacés, un organe qui a reçu les noms d'ergot ou d'éperon, et que son organisation, ainsi que l'endroit où il se trouve inséré, doivent faire considérer comme le rudiment d'un doigt avorté.

En effet, si l'on considère que l'ergot est formé d'un noyau osseux, conique, plus ou moins long, plus ou moins recourbé, terminé en pointe plus ou moins aiguë, et recouvert d'une couche de tissu kératogène sécrétant une corne identique, par sa nature, avec celle des ongles ; si d'autre part on observe qu'une ligne passant par le centre du point d'émergence de l'ergot, et se prolongeant dans le sens longitudinal du métatarsien principal, et parallèlement à ses bords latéraux, passe presque constamment derrière l'insertion du pouce, il paraît difficile de ne pas reconnaître dans cet organe une phalange onguéale, représentant un doigt avorté qui doit prendre rang dans la série avant le pouce.

L'ergot, d'après sa situation, peut donc être considéré comme représentant le premier doigt dans la série typique, et ce serait, par conséquent, le premier doigt qui avorterait constamment chez les oiseaux.

Un très jeune poulet, inscrit à l'inventaire du Musée de Douai sous le n° 935 (section A), nous montre les métatarsiens en grande partie dégagés de l'état de coalescence qui constitue, comme nous venons de le voir, leur condition normale chez les oiseaux. — Sur ce poulet, qui paraît avoir à peine vécu, les régions métatarsiennes, très élargies et très aplaties d'avant en arrière, et fortement recourbées en arc à convexité extérieure, sont composées de deux pièces principales qui paraissent séparées l'une de l'autre dans toute leur longueur. De ces deux pièces, l'externe, plus

Digitized by Google

épaisse et moins large que l'autre, se divise vers la moitié de sa longueur en deux branches s'articulant avec le troisième et le quatrième doigts. L'interne, très aplatie et très élargie, s'articule inférieurement avec le deuxième doigt et avec le pouce, qui se trouve ainsi reporté sur le même rang que sur les trois autres doigts, et qui est même réuni au doigt suivant par une palmature semblable à celle des autres doigts.

Il existe à la patte gauche un métatarsien rudimentaire qui se trouve placé contre l'extrémité inférieure du métatarsien interne, et avec lequel le pouce ne s'articule que partiellement; la surface articulaire supérieure de sa première phalange porte deux facettes, en rapport d'un côté avec le grand métatarsien interne, et de l'autre avec le métatarsien rudimentaire.

Les trois derniers doigts, sur ce poulet, ne présentent rien d'anormal, ni sous le rapport de leur composition et du nombre de leurs phalanges, ni sous celui de leur longueur. Le pouce, très long, est composé de quatre phalanges. Les ergots sont à leur place ordinaire et ont acquis le développement qu'ils offrent d'habitude au moment de la naissance.

IV.

Les anomalies par augmentation du nombre des doigts apparents dans chaque espèce, si on les considère au point de vue de la théorie dont je viens d'exposer les principaux éléments, se laissent répartir assez naturellement en trois groupes, suivant qu'elles constituent, pour l'espèce où on les observe, un retour plus ou moins complet au type pentadactyle; ou bien, qu'elles résultent de l'addition à la série normale d'un ou plusieurs doigts surnuméraires; ou bien

Digitized by Google

enfin, qu'elles trouvent leur explication dans la coalescence de deux membres, dont la région digitée présente, dans le nombre et la disposition de ses doigts, des traces plus ou moins distinctes de sa double origine.

Polydactylie par retour au type pentadactyle. — A cette première division, doivent être rapportés un certain nombre des cas de polydactylie enregistrés par Isidore Geoffroy St-Hilaire dans son *Histoire des Anomalies de l'Organisation*. Après avoir proclamé que plusieurs de ces cas ont leur origine dans « un simple développement de parties existant rudimentaires à l'état normal », le célèbre tératologue, abandonnant la voie qui devait le conduire à la découverte d'une théorie dont son père et lui peuvent être considérés comme les précurseurs, se borne à voir dans ces anomalies le résultat, soit d'une prolongation de la série digitaire, soit d'une bifurcation de la main ou du pied.

Le premier et le plus frappant exemple qui se présente à nous de cette réapparition de doigts ordinairement avortés, se trouve dans le développement complet, aux pattes de derrière du chien, du premier doigt ou pouce, qui, dans l'état normal, s'y trouve réduit à quelques rudiments cachés sous la peau.

La collection tératologique du Musée de Douai me fournit un exemple de cette réapparition du pouce, sur un fœtus de chien à terme, affecté en outre de rhinocépalie (1). Les quatre membres de ce chien sont tous terminés par cinq doigts, et les pouces des membres postérieurs ne diffèrent en rien, ni par leur disposition, ni par leurs apparences extérieures, de ceux des membres de devant.

(1) Invent., sect. A, n° 878.

Digitized by Google

La dissection m'a fait voir le pouce postérieur droit composé des mêmes éléments osseux que le doigt correspondant des membres antérieurs. Le pouce gauche, bien moins complet, ne possède qu'un métatarsien rudimentaire, en forme de stylet, aboutissant, par une production d'apparence ligamenteuse, assez longue, à une deuxième phalange également en forme de stylet, et articulée elle-même avec une troisième phalange normalement constituée.

Très-fréquente dans les races canines de grande taille, cette hémitérie se complique quelquefois du développement d'un sixième doigt.

J'ai déjà mentionné un peu plus haut un cas assez remarquable de cette intéressante anomalie, sur une chienne ectromèle appartenant au Musée de Douai (1). J'ai dit que sur cette chienne on voit les deux membres postérieurs terminés chacun par six doigts, dont quatre sont disposés, comme d'ordinaire, en une rangée antérieure Un cinquième doigt, un pouce complet dans toutes ses parties, se trouve placé un peu en arrière, sur le côté interne du membre, absolument dans la même position que le doigt qui lui correspond dans le membre antérieur. En outre, un deuxième pouce, réduit à deux phalanges, et muni d'un ongle bien développé, se détache du premier pouce dont je viens de parler, au niveau de l'extrémité inférieure de sa première phalange, et est dirigé en sens inverse, son extrémité onguéale étant tournée vers l'origine du membre.

Chez le porc, comme chez le chien, le pouce existe à l'état rudimentaire ; il est même constamment représenté, comme il a été dit plus haut, par un osselet particulier, qui

(1) Invent., série A. n° 645.

Digitized by Google

existe dans le carpe comme dans le tarse. Aussi les cas de pentadactylie ne sont-ils pas considérés comme rares dans les animaux de l'espèce porcine. Je me borne à en indiquer deux : MM. Joly et Lavocat citent, dans leur travail, un exemple de développement complet du pouce dans un porc; un fait semblable a été décrit par M. Goubaux, professeur d'anatomie à l'Ecole impériale vétérinaire d'Alfort, et se trouve consigné dans le bulletin de la Société impériale et centrale de Médecine vétérinaire (1).

Les exemples de retour au type pentadactyle ont été moins fréquemment observés chez les ruminants, dont la conformation normale s'éloigne davantage de ce type: et parmi les faits de polydactylie constatés sur les bisulques, dont il m'a été possible de me procurer la description, les deux seuls qui me paraissent pouvoir être considérés comme constituant un rapprochement évident vers cette organisation théorique, se trouvent consignés dans l'ouvrage d'Is. Geoffroy-Saint-Hilaire. Dans le premier de ces faits (2), il s'agit d'un agneau qui « avait cinq doigts aux pieds de « devant et quatre à ceux de derrière. A chaque pied, tous « les doigts étaient égaux entr'eux, très-serrés l'un contre « l'autre, et terminés par des ongles intimement unis et « même soudés les uns aux autres par leurs bords. Le « nombre des métacarpiens et des métatarsiens distincts « dans les canons s'était accru, mais non pas autant que le « nombre des doigts et des ongles, les deux doigts internes « étant portés par le même os du métacarpe ou du méta- « tarse. »

Le deuxième fait, publié par Jaeger, dans les Archives

(1) Année 1852, p. 180 séance du 9 décembre.
(2) *Hist. des anom. de l'organ.*, t. 1, p. 689.

Digitized by Google

d'anatomie et de physiologie de Meckel, (1) et reproduit par Is. Geoffroy St-Hilaire (2), « a été présenté par un veau » chez lequel, outre une bifurcation d'un pied en deux » portions composées chacune de deux doigts, il existait » un cinquième doigt isolé des autres sur toute la longueur » du pied, et comparable à un pouce séparé beaucoup plus » profondément qu'à l'ordinaire. »

A ces deux cas si remarquables, je m'estime heureux de pouvoir en ajouter deux autres, qui ne me paraissent pas moins intéressants. Le premier de ces faits m'est fourni par une préparation ostéologique, appartenant au Musée de Douai, et dont il m'a été impossible de découvrir la provenance. Cette pièce (3) représentée pl. 1re, fig. 1, comprend les régions métacarpienne et phalangienne du membre droit de devant d'une vache parvenue à l'âge adulte, ce que prouvent surabondamment ses dimensions et l'état des os qui la composent. Le canon est de longueur ordinaire, mais il est beaucoup plus fort et plus épais que l'os qui lui correspond dans un squelette de vache qui m'a servi de terme de comparaison.

Il est facile de reconnaître, au premier coup-d'œil, que ce canon résulte de la juxtaposition de deux canons ordinaires, soudés ensemble par la partie moyenne de leurs corps ou diaphyses, et restés libres à leurs deux extrémités. Le point de réuuion des deux os est indiqué sur toute la longueur des parties soudées, et aussi bien sur la face postérieure que sur l'antérieure, par un sillon très marqué, lequel sillon aboutit inférieurement, sur la face antérieure de

(1) 1828, p. 74; pl. III.
(2) Loc. cit., p. 698.
(3) Invent. sér. A, n° 258.

Digitized by Google

la pièce, à une sorte d'empâtement sur lequel se remarquent six petits trous nourriciers.

Les deux canons se séparent à environ quatre centimètres de leur extrémité supérieure, mais ils restent presque contigus, et paraissent même encore soudés ensemble par quelques points, et surtout par les arêtes rapprochées de leurs surfaces articulaires. Inférieurement, la séparation a lieu au-dessous des trous que je viens de signaler, et à environ sept centimètres de l'extrémité des deux os, qui s'écartent l'un de l'autre en formant l'éventail.

Sur chacune des parties latérales de cet appareil métacarpien, on retrouve toutes les particularités anatomiques qui caractérisent un canon normal : doubles surfaces articulaires inférieures, sillons médians antérieurs et postérieurs, trous nourriciers, etc.

La surface articulaire supérieure est beaucoup plus étendue que dans l'état ordinaire, et, d'après le nombre et la disposition de ses facettes, elle paraît avoir été en rapport avec un mésocarpe composé d'au moins cinq pièces. Il est bien regrettable que l'absence de ces os et de ceux de la rangée procarpienne nous prive de renseignements précieux, sans lesquels il est difficile d'assigner à notre pièce sa véritable signification.

La facette au moyen de laquelle le métacarpien rudimentaire s'attache, dans l'état normal, à la partie postérieure et externe du métacarpien principal, ne se retrouve ni sur l'autre moitié de notre canon.

Les deux branches inférieures de cet appareil métacarpien ne sont pas égales en volume ; la branche externe, la plus forte, offre à peu près les mêmes dimensions et la même conformation que l'extrémité inférieure d'un métacarpien

Digitized by Google

normal; mais elle est assez fortement déjetée en dehors, le sillon qui en occupe la partie médiane antérieure est plus profond et plus large, toutes les tubérosités qui avoisinent les surfaces articulaires sont plus développées, et les trous nourriciers des deux faces de l'os, situés à leur place ordinaire, sont beaucoup plus petits.

La branche interne, un peu plus courte et moins développée, est déjetée en dedans autant que l'autre est en dehors ; elle est en même temps contournée en arrière, de telle manière que le membre étant vu de face, elle se présente presque de profil. Un peu au-dessous de l'articulation, du côté externe, se détache une protubérance lobée, aplatie à sa surface, d'environ un centimètre de saillie, et qui ne paraît être que l'exagération d'une petite tubérosité destinée, dans l'état normal, à l'attache d'un ligament latéral de la première articulation phalangienne.

Chacun de ces métacarpiens supporte deux doigts, et la région digitée entière se compose donc de quatre doigts, tous complets, mais d'un développement inégal. La paire externe, plus forte et plus droite, a dû seule servir à l'appui du membre sur le sol; la paire interne, composée d'éléments plus courts et plus grêles, devait être, en raison de sa direction oblique, complètement inutile pour la marche.

Il me paraît difficile de ne pas reconnaître, dans la pièce que je viens de décrire, un exemple du développement des deux métacarpiens latéraux qui n'existent, dans le plus grand nombre des ruminants, qu'à l'état rudimentaire, et dont l'interne avorte même presque toujours complètement dans l'espèce bovine, sans laisser la plus petite trace de son existence. Les deux métacarpiens médians se montrent ici dans un état de coalescence moins complète que

Digitized by Google

dans l'ordre normal, et ont abandonné en grande partie leur adhérence mutuelle, pour en contracter une plus intime avec les deux métacarpiens latéraux arrivés à leur complet développement.

Dans le deuxième cas dont il me reste à parler, le stylet métacarpien externe s'est développé seul, et les deux métacarpiens médians ont conservé leurs rapports et leur coalescence ordinaires. — Ce cas m'est offert par une pièce très-intéressante, appartenant au Musée de Lille, et dont je dois la communication à l'obligeance du savant conservateur de cette riche collection, M. Dareste, professeur de zoologie à la faculté des sciences de Lille. (Voir pl. II, f. 2 et 3.)

Cette pièce comprend le métacarpe et les phalanges du membre antérieur gauche d'un veau à terme. Les deux premières rangées du carpe manquent; mais la seule inspection de la surface articulaire supérieure du métacarpe montre que la rangée mésocarpienne, tout au moins, devait posséder un os supplémentatre. En effet, cette surface présente trois facettes articulaires, au lieu de deux qu'elle montre ordinairement. Deux de ces facettes correspondent, par leur forme et par leurs dimensions, aux deux facettes qu'on voit dans l'état normal; la troisième, plus petite et située au côté externe, est portée par le métacarpien supplémentaire que je vais décrire tout à l'heure.

Le canon, de longueur ordinaire, mais très large, présente, sur le côté externe d'un double métacarpien normal, un troisième métacarpien, presque aussi long et aussi volumineux que les deux autres, auxquels il est simplement juxtaposé, sans adhérence aucune. Ce métacarpien, de forme

Digitized by Google

irrégulièrement prismatique, est courbé en arc, et ses deux extrémités, surtout l'inférieure, sont moins exactement appliquées, sur la pièce principale, que sa partie moyenne. L'extrémité inférieure, un peu déjetée en dehors, est même séparée du canon principal par une distance d'environ deux millimètres. Cette extrémité se termine par une surface articulaire en tout semblable à celle qui lui est contiguë, et porte trois phalanges complètes, identiquement conformées comme celles du doigt externe ordinaire, dont elles ne diffèrent que par des dimensions sensiblement moindres. Il en est de même de l'onglon que portait la troisième phalange. Le doigt surnuméraire, considéré dans son ensemble, est d'environ un centimètre plus court que les deux autres; il est un peu déjeté en dehors, et, le membre étant vu de face, ce doigt se présente à peu près de profil.

L'état peu satisfaisant de conservation de la pièce ne m'a pas permis de faire, aussi complètement que je l'aurais voulu, l'étude des tendons. J'ai seulement constaté la présence d'un extenseur commun aux deux doigts principaux, comme dans l'état normal, et d'un extenseur particulier pour le doigt supplémentaire. Sur la face postérieure de la région digitée, j'ai trouvé un seul tendon fléchisseur profond, se divisant en trois branches vers le quart inférieur du métacarpe. Il y existe, en outre, quatre branches tendineuses dont l'insertion m'aparu se faire à l'extrémité supérieure des premières phalanges du doigt interne et du doigt supplémentaire. Ces quatre branches me paraissent appartenir au muscle perforé ou fléchisseur profond des phalanges. Le doigt du milieu ne présente aucune trace d'insertion tendineuse sur sa face postérieure.

Le cheval, qui est, de tous les mammifères, celui dont les

Digitized by Google

membres s'éloignent le plus, dans l'état normal, du type *originel* de la pentadactylie, est aussi celui que la tératologie nous montre s'en rapprochant le plus difficilement et de la manière la moins complète. Tandis que toutes les autres divisions de la classe des mammifères nous ont présenté jusqu'ici des exemples du développement plus ou moins complet des cinq doigts, nous allons voir que chez les solipèdes, les plus grands écarts du type normal n'arriveront qu'à nous indiquer l'existence de quatre doigts ; et encore, ne les a-t-on jamais trouvés, que je sache, réunis sur le même individu. On n'a pas signalé jusqu'ici d'exemple de la réapparition du pouce sur aucune espèce appartenant à cet ordre.

Parmi les doigts qui ont plus ou moins complètement disparu dans le cheval, les deux qu'on a vus le plus souvent revenir à un complet développement sont le deuxième et le cinquième, c'est-à-dire ceux qui, dans l'état normal, se trouvent représentés par les stylets latéraux du canon.

Ces deux doigts reparaissent quelquefois en même temps; mais le plus souvent, un seul se développe, l'autre restant à l'état rudimentaire.

Sur un fœtus de cheval conservé à l'Ecole vétérinaire de Lyon, et dont la description a été publiée par Et. Geoffroy St-Hilaire dans les Annales des Sciences naturelles (1), le pied gauche était terminé par trois doigts à peu près égaux, et le droit n'en portait seulement que deux. Les membres postérieurs avaient conservé leur composition normale.

Quand un seul des doigts latéraux redevient apparent, c'est toujours, suivant M. Goubaux, le doigt interne qui se

(1) 1re série, t. II, p. 224.

Digitized by Google

développe. Je dois toutefois faire remarquer qu'un fait cité par MM. Joly et Lavocat, et dont j'aurai bientôt l'occasion de parler, prouve la possibilité de rencontrer des exceptions à cette règle, peut-être un peu trop hâtivement généralisée.

Le développement de l'un des stylets latéraux n'a été que très-rarement constaté sur les quatre membres à la fois, et on n'en rencontre même d'exemple décrit par aucun des auteurs modernes; il faut remonter, pour en trouver la mention, jusqu'à Aldrovande, qui parle d'un cheval portant deux doigts à chaque extrémité : — *Equus octo pedibus.* —Dans le plus grand nombre des cas, un seul des membres antérieurs est le siège de cette anomalie, dont Is. Geoffroy St-Hilaire a décrit un exemple remarquable, sur un pied de cheval appartenant au cabinet d'anatomie de l'Ecole d'Alfort, et qui se rencontre, du reste, assez fréquemment pour que M. Goubaux ait pu en énumérer douze faits dans un rapport présenté par lui, en 1855, à la Société impériale et centrale de Médecine vétérinaire (1).

Le doigt supplémentaire peut présenter un degré de développement plus ou moins complet. On le trouve composé, tantôt seulement de deux phalanges, terminées par un ongle imparfait, et se rattachant par des ligaments au métacarpien resté à l'état de stylet ; tantôt, d'un métacarpien encore grêle, mais s'articulant directement avec trois phalanges, tantôt enfin, de pièces égales en nombre, et presque semblables, pour les dimensions, à celles qui entrent dans la composition du doigt principal.

Dans une observation présentée à la Société Impériale et centrale de Médecine vétérinaire par M. Trélut, vétérinaire

(1) *Rec. de Méd. vétér. prat.*, 4e sér., t. 2, p. 547.

Digitized by Google

à Besançon, et au sujet de laquelle M. Goubaux a fait le rapport que j'ai eu occasion de citer un peu plus haut, le doigt supplémentaire avait son origine à la face interne du genou droit, au premier os de la rangée mésocarpienne, qui était doublé de volume. Les deux canons, d'abord juxtaposés et réunis par la peau, se séparaient dans leur moitié inférieure Les deux doigts avaient la même composition et la même longueur, et l'appui se faisait également sur les deux sabots, bien conformés et à corne lisse.

J'ai eu moi-même l'occasion d'observer une anomalie de ce genre, mais bien moins complètement caractérisée, sur une jument carrossière appartenant, vers 1845, à M. Prosper Chartier, propriétaire de verreries à Douai, et âgée alors d'environ huit ans. Cette bête portait, sur le côté interne du boulet antérieur gauche, une saillie très prononcée et dure au toucher, au sommet de laquelle existait une cicatrice, vestige de l'opération au moyen de laquelle on lui avait enlevé un doigt supplémentaire. Rien, dans l'apparence extérieure, n'indiquait que le métacarpien latéral interne eût atteint un degrè de développement plus complet que celui de l'autre côté. Le sabot était mal conformé, et présentait, sur à peu près le quart de son pourtour, vers le talon interne, un manque de substance intéressant non-seulement la paroi, mais encore la branche interne de la fourchette.

Le complet développement d'un des deux doigts rudimentaires coïncide, dans deux cas observés par MM. Joly et Lavocat, avec la séparation partielle des deux doigts qui, suivant ces auteurs, existent, à l'état de coalescence, dans le doigt principal des Equidés.

Le premier de ces faits si intéressants se trouve consigné

Digitized by Google

dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse* (1). Il a pour sujet une mule a peu près à terme, produit d'un avortement qui eut lieu, par le plus heureux des hasards, dans les hôpitaux de l'Ecole Vétérinaire, et dont MM. Joly et Lavocat ont donné une description aussi complète que possible. Cette mule avait, aux deux membres antérieurs, le doigt latéral interne composé de trois phalanges, se rattachant, au moyen d'un tissu fibreux, au métacarpien resté rudimentaire, et ayant conservé ses dimensions normales. Pour ce qui est du doigt principal, au pied gauche, sa première phalange, unique supérieurement, se divisait à sa partie inférieure en deux branches inégales : l'externe, plus longue, portant une deuxième et une troisième phalanges analogues, par leurs formes, à celles des ruminants; l'interne, plus courte de moitié, ne supportant qu'une phalangette semblable à l'autre, mais de plus petites dimensions. Au pied droit, la première phalange avait conservé sa forme normale; la phalangine, divisée inférieurement, portait deux phalangettes de même forme que celles de l'autre membre, et de volume inégal, l'externe plus forte, terminale, l'autre, très-petite, insérée vers le milieu de la longueur de son bord interne.

La deuxième observation (2) a été fournie à MM. Joly et Lavocat par un mulet âgé d'un an, faisant partie d'une ménagerie nomade, et qui, outre le développement du stylet *externe* en un doigt muni d'un ongle allongé et courbé en faucille, présentait aux deux membres antérieurs une bifurcation du doigt médian en deux branches égales, c'est-à-dire en deux doigts parfaitements distincts et ter-

(1) *Etudes anatomiques et tératologiques sur une mule fissipède aux membres antérieurs*,— 4e sér., t. 3, 1853, p. 364.

(2) *Mém. de l'Acad. des Sc. de Toulouse*. 5e série, t. 1, 1857, p. 430.

Digitized by Google

minés par des sabots ressemblant, jusqu'à un certain point, à des cornes frontales.

Dans l'un comme dans l'autre de ces deux faits, nous voyons le métacarpien principal s'articuler inférieurement avec deux séries de phalanges, et fournir, en se rapprochant ainsi, d'une manière frappante, de la conformation du double doigt des ruminants, la preuve la plus évidente de la réalité des vues exposées par MM. Joly et Lavocat sur la composition du doigt médian chez les *Solipèdes*.

Une pièce appartenant à la collection tératologique du Musée de Douai (1) me paraît compléter de la manière la plus satisfaisante la démonstration de cette complexité d'organisation du doigt médian ; c'est une région digitée complète, provenant du membre antérieur droit d'un poulain qui paraît avoir vécu plusieurs jours. (Pl. 3.)

La première rangée des os du carpe y est, comme d'ordinaire, composée de quatre os qui ne présentent rien d'anormal.

Dans le mésocarpe, on ne retrouve plus que deux pièces osseuses ; l'os interne paraît s'être soudé et confondu avec le deuxième os.

Le métacarpien principal, bien conformé dans sa partie supérieure, est divisé vers son tiers inférieur en deux branches à peu près égales, presque cylindriques à leur origine, et augmentant progressivement de volume jusqu'à leur extrémité. La moitié inférieure du canon a subi, sur son axe, et de dehors en dedans, une torsion équivalente à environ un huitième de circonférence, de sorte que si on l'examine de face, la branche interne se trouve à demi cachée par

(1) *Inventaire général*, série A, n° 94.

Digitized by Google

l'externe. Un sillon bien marqué, quoique peu profond, partant, sur la face postérieure du canon, du sommet de l'angle formé par les deux branches, remonte, en suivant une direction un peu oblique, vers le côté interne de l'articulation métacarpo-phalangienne, jusqu'au tiers supérieur de l'os, où il cesse d'être visible, et me paraît prolonger jusqu'à ce niveau les derniers vestiges de la séparation des deux doigts.

Le stylet ou métacarpien rudimentaire externe a conservé sa forme et ses dimensions ordinaires. L'interne a presque complètement disparu; il se trouve réduit à un osselet pyramidal très-peu saillant, n'ayant qu'une longueur totale de trois centimètres, et s'articulant, à sa partie supérieure, avec le deuxième os mésocarpien, qui a pris la place du premier os de la même rangée, avec lequel il s'est confondu, comme je l'ai déjà dit plus haut.

Chacune des branches inférieures du métacarpien principal, ou pour parler plus exactement, chacun des deux métacarpiens incomplètement dégagés de leur coalescence normale, porte trois phalanges bien développées et bien proportionnées, un peu plus grêles et moins longues au doigt externe, et rappelant, par leurs formes et leurs dimensions, les phalanges des ruminants. L'articulation métacarpo-phalangienne est complétée, de chaque côté, par un seul sésamoïde, et chaque phalangette porte un os naviculaire; mais l'état de la pièce, sur laquelle les ligaments articulaires ont été conservés, ne permet de juger, ni de la forme de ces sésamoïdes, ni de celle d'aucune des surfaces articulaires de la région phalangienne.

La face inférieure de chaque phalangette est coupée transversalement par une branche isolée de l'éminence en

Digitized by Google

forme de V ou de chevron qui porte, dans un pied normal, le nom de fourchette, Les deux ongles ou sabots, de même forme, mais de volume inégal comme l'ensemble des doigts, représentent chacun une moitié d'un sabot bien conformé, dont la paroi serait un peu repliée sur elle-même le long de son bord antérieur.

Les tendons extenseurs, mal disséqués et en très-mauvais état de conservation, se prêtent peu à une étude sérieuse ; la seule chose qu'il m'ait été possible d'y constater d'une manière à peu près certaine, c'est que ces tendons se divisent, au niveau de l'extrémité supérieure des premières phalanges, en deux branches, qui vont, en s'élargissant progressivement, s'insérer au bord supérieur des deux phalangettes. Il m'a été absolument impossible de reconnaître la part prise, dans cette bifurcation, par le tendon de chacun des deux muscles extenseurs des phalanges.

Les tendons fléchisseurs sont un peu mieux conservés, et il est plus facile de bien distinguer leur disposition. Les tendons du perforé et du perforant se trouvent, comme d'ordinaire, réunis dans une gaîne fibreuse à la face postérieure du boulet ; seulement les deux grands sésamoïdes, au lieu de former, par leur rapprochement, une gouttière pour recevoir la gaîne sésamoïdienne, se trouvent écartés l'un de l'autre d'environ un centimètre, et la gaîne dans laquelle glissent les deux tendons est logée plus profondément entre les deux os, et immédiatement appliquée sur les ligaments capsulaires des deux articulations métacarpo-phalangiennes.

Le tendon perforé, à sa sortie de la gaîne, se divise, comme dans l'état normal, en deux branches, qui paraissent prendre leur insertion, non plus à l'extrémité supé-

Digitized by Google

rieure, mais bien à l'extrémité inférieure des premières phalanges.

Le tendon perforant se trouve, au moment où il passe entre les deux tendons du perforé, divisé en deux branches qui descendent en suivant la direction des phalanges, et vont s'insérer en leur lieu ordinaire, au bord postérieur de chaque phalangette, derrière l'os naviculaire.

Les deux doigts, au lieu de conserver une direction parallèle, ont subi, dans leurs régions phalangiennes, de très notables déviations; leurs premières phalanges sont croisées en X, par suite de la luxation en sens contraire des deux phalanges suivantes. La phalangine du doigt externe est complètement luxée en dedans, et en raison de l'obliquité générale de la région digitée, elle se trouve dirigée obliquement en arrière. La phalangine interne est au contraire luxée en dehors et se dirige en sens inverse de l'autre, d'arrière en avant. Il y a tout lieu de penser que ces déviations ne sont pas congéniales, et qu'elles se sont produites pendant la vie de l'animal, dans les tentatives qu'il a dû faire pour s'appuyer sur son membre trop faible pour supporter le poids du corps.

La description que je viens de tracer de cette très intéressante anomalie suffira, je l'espère, pour en faire ressortir toute l'importance, dont je crois inutile de m'arrêter à faire ici la démonstration. Je me bornerai à constater que la séparation des deux doigts qui, dans l'état normal, se confondent pour constituer le seul doigt complet des solipèdes, remonte, sur notre pièce, jusque vers le milieu de la longueur du métacarpe, tandis que, dans les autres faits du même genre qui ont été cités jusqu'à présent, cette séparation ne s'étendait pas au-delà de la région phalangienne.

Digitized by Google

V.

POLYDACTYLIE PAR ADDITION A LA SÉRIE D'UN OU PLUSIEURS DOIGTS SURNUMÉRAIRES. — L'existence d'un sixième doigt à la main ou au pied de l'homme est, de toutes les anomalies, une de celles qui se rencontrent le plus fréquemment. Sans être obligé d'avoir recours aux nombreux faits de ce genre qui se trouvent décrits dans tous les recueils scientifiques, il me serait facile d'en consigner ici au moins dix exemples, pris sur des individus de tout âge, actuellement vivants, rencontrés par moi, presque sans recherches, à Douai et dans quelques-uns des villages les plus rapprochés de cette ville.

Le développement de deux doigts supplémentaires a été moins fréquemment observé; mais cette difformité ne peut pas encore être considérée comme étant d'une bien grande rareté : Morand, dans ses *Recherches sur quelques conformations monstrueuses des doigts de l'homme* (1), en relève, dans les auteurs anciens, des cas assez nombreux; et tout récemment, en 1866, M. Joly a publié la description d'un enfant affecté d'exencéphalie, qui portait en outre sept doigts à chaque main.

Morand, dans le mémoire que je viens de citer, décrit ou mentionne un certain nombre d'exemples de l'existence de huit doigts; il parle même d'une peuplade, habitant une montagne de l'Inde, pour laquelle cette anomalie serait devenue un caractère permanent de race.

Un squelette décrit et figuré par Ruysch (2) avait sept

(1) Mém. acad. sc. 1770, p. 137.
(2) Winslow, mém. acad. sc. 1743, p. 336.

Digitized by Google

doigts à chaque main, huit doigts au pied droit et neuf au pied gauche.

Saviard, cité par Is. Geoffroy. St-Hilaire parle d'un cas où il existait dix doigts à chaque main et à chaque pied.

Enfin, Rueff de Zurich (1) cite un enfant né avec douze doigts à chacune de ses quatre extrémités.

Nous verrons plus loin que ces nombres, tout élevés qu'ils paraissent, ne constituent pas encore, au moins en théorie, un *nec plus ultra* que ne puisse franchir la polydactylie.

Les mammifères onguiculés, dont le carpe et le tarse présentent, dans leur composition, tant de ressemblance avec les mêmes parties chez l'homme, ont offert aussi des exemples du développement d'un sixième doigt. Ces cas sont surtout très fréquents chez le chien, et il est remarquable, suivant l'observation d'Is. Geoffroy St-Hilaire, que ce soit toujours aux membres postérieurs, qui n'ont que quatre doigts visibles dans leur état normal, que se montre le sixième doigt, quand il se développe.

Chez les mammifères ongulés, la polydactylie est presque toujours, comme nous l'avons dit plus haut, la conséquence d'un retour au type pentadactyle. J'aurai cependant à citer quelques faits dans lesquels il sera possible de constater qu'un ou deux doigts surnuméraires se sont intercalés à la série typique.

Dans la classe des oiseaux, le développement de doigts supplémentaires a été jusqu'ici presqu'exclusivement constaté sur des espèces appartenant à l'ordre des Gallinacés, et nous verrons quelques-unes de ces espèces présenter une tendance très marquée à la production de cette anomalie.

(1) Morand, même mémoire.

Digitized by Google

Parmi les reptiles, des cas de polydactylie ont été cités sur des batraciens, et j'aurai plus loin l'occasion d'en signaler deux exemples sur des animaux d'une organisation moins parfaite, sur des crustacés.

L'observation attentive de tous ces faits tératologiques nous montre que l'addition ou l'intercalation, à la série digitaire, d'un ou plusieurs doigts surnuméraires, est amenée par une modification identique avec celle qui, dans l'ordre normal, produit la transformation des membres en nageoires chez tous les poissons et chez un certain nombre de reptiles.

Si nous considérons ce qui se passe dans la classe des poissons, nous voyons qu'il est le plus souvent impossible de retrouver, sur ces animaux, ailleurs que dans le procarpe ou dans le protarse, des traces de la quintuple origine et de la composition quinaire des membres. En effet, les cinq os qu'il est presque toujours facile de retrouver dans cette première rangée carpienne ou tarsienne offrent presque constamment à leur extrémité inférieure deux surfaces articulaires contigues, mais complètement distinctes l'une de l'autre, et supportent, par conséquent, chacun deux os, ce qui double le nombre des pièces osseuses composant la deuxième rangée du carpe et du tarse. Le même phénomène se reproduit, mais d'une manière assez peu régulière, dans les rangées suivantes ; et par suite de l'augmentation progressive qui en résulte dans le nombre des osselets compris dans ces rangées, la région digitée s'élargit en éventail, et revêt ainsi cette forme caractéristique qui la rend si propre à remplir la fonction qui lui est dévolue. Il convient de noter, en passant, pour se rendre compte du

Digitized by Google

grand nombre de pièces dont se compose chaque rayon des nageoires, qu'en même temps que le nombre de ces rayons, représentant des doigts, augmente par suite des bifurcations successives dont je viens de parler, chacun des os carpiens, métacarpiens, ou phalangiens se dédouble, se décompose en deux ou en un plus grand nombre de noyaux d'ossification distincts, qui restent disposés en séries linéaires.

Dans tous les cas de polydactylie qu'il m'a été possible de disséquer ou au moins d'examiner de près, de même que dans ceux décrits par les auteurs dont j'ai pu, au moyen de bonnes descriptions ou de figures, vérifier exactement les particularités anatomiques, j'ai toujours constaté que le développement d'un doigt supplémentaire avait lieu au moyen d'un dédoublement, d'une bifurcation offrant l'analogie la plus complète avec le phénomène qui produit, chez les poissons, la multiplication des rayons des nageoires.

Chacune des six pièces osseuses qui entrent dans la composition d'un doigt peut devenir le siége d'une bifurcation de ce genre, et les faits que j'aurai bientôt à signaler, montreront qu'un doigt supplémentaire peut indifféremment avoir pour base, soit une des trois phalanges, soit le métatarsien, soit les os du mésocarpe, ou du procarpe. Nous trouverons même des cas dans lesquels la bifurcation, remontant encore plus haut, prend son point de départ à un des rayons supérieurs du membre, et amène le développement, non plus seulement d'un ou de plusieurs doigts en plus, mais bien d'une région digitée supplémentaire, plus ou moins complète, mais bien distincte et complètement séparée de l'autre.

Un doigt surnuméraire n'est ordinairement composé que d'un nombre d'éléments osseux égal à celui des pièces qui,

Digitized by Google

dans le doigt frappé d'anomalie, viennent à la suite de l'os bifurqué. Cette règle ne doit cependant pas être considérée comme générale ; nous y rencontrerons des exceptions.

Plusieurs des pièces osseuses dont la réunion en série longitudinale constitue un doigt peuvent se trouver simultanément frappées de la même anomalie, et nous trouverons à citer des exemples de la bifurcation de deux os du même doigt, amenant le développement, à côté de lui, de deux doigts supplémentaires. On peut même prévoir le cas où, toutes les pièces composant la région digitée se dédoublant de la même manière, le nombre des doigts pourrait se trouver porté à vingt-cinq ou trente ; et cela ne constituerait pas encore l'extrême limite du possible, les pièces composantes d'un doigt adventice pouvant se subdiviser à leur tour, comme on l'observe sur les poissons.

Lorsqu'un des os de la région digitée devient le point de départ d'une bifurcation, on le voit toujours plus ou moins profondément modifié dans sa forme et dans son volume. Sur les os appartenant aux deux premières rangées du carpe ou du tarse, la modification peut se borner à une légère augmentation de volume, et à la présence d'une facette articulaire en plus. Il peut se faire aussi, pour les pièces résultant de la coalescence de deux os d'une même rangée, que ces deux os se montrent séparés et tout à fait indépendants l'un de l'autre. S'il s'agit d'un métacarpien ou d'une phalange, ou bien l'anomalie peut, comme dans le cas précédent, se borner au développement de deux surfaces articulaires contiguës, et à un épaississement plus ou moins prononcé de l'extrémité inférieure; ou bien l'os peut se trouver divisé plus ou moins profondément en deux branches, partant d'un point quelconque de sa diaphyse. Ces deux branches

Digitized by Google

peuvent être tout à fait égales en longueur ; mais, dans certains cas, elles se développent très inégalement, et l'une des deux peut même se trouver réduite à une surface articulaire appliquée latéralement sur un point du corps de l'os ; elles peuvent être juxtaposées et parallèles, ou bien être plus ou moins divergentes, et prendre quelquefois même une direction en sens contraire l'une de l'autre.

Chacun des cinq doigts des mammifères a fourni, sur l'un ou sur l'autre des six os dont il se compose, des exemples de bifurcation ; mais les cas jusqu'ici connus de cette difformité se répartissent entre les cinq doigts de la manière la plus inégale. Les deux doigts qui se trouvent placés aux deux extrémités de la série, le premier et le cinquième, paraissent, plus que les trois autres, disposés à se dédoubler, et le pouce a présenté, à lui seul, l'immense majorité des cas de duplication connus. Nous verrons même que la duplication du pouce peut se transmettre par hérédité, et d'une manière assez constante pour devenir un caractère de race.

L'existence d'un pouce surnuméraire a été assez fréquemment observée sur l'espèce humaine ; malheureusement, les cas, en assez grand nombre, qu'on en trouve cités, manquent de détails anatomiques, et il est souvent difficile, sinon impossible, de reconnaître auquel des os de ce doigt commence la bifurcation. Le musée de Douai possède deux pièces offrant des exemples de cette anomalie ; je vais en donner une description sommaire, dans laquelle je devrai aussi me borner à la constatation des caractères extérieurs.

La première de ces deux pièces, donnée au musée par

Digitized by Google

M. le docteur Maugin (1), consiste en un très-beau moulage en plâtre pris par lui à Paris, pendant son internat, sur la main d'un ouvrier pâtissier. On y voit très distinctement que l'os métacarpo-phalangien, resté simple dans la plus grande partie de sa longueur, s'articule avec deux phalangines contiguës à leur base, s'écartant ensuite en forme de V, et supportant deux phalangettes qui vont au contraire en se rapprochant, de manière que leurs deux extrémités libres se trouvent superposées l'une à l'autre. L'ensemble des quatre phalanges circonscrit donc un espace libre dont la forme est celle d'un lozange.

La deuxième pièce offre avec la précédente la plus complète ressemblance; c'est le moulage, pris par moi à Douai, de la main droite d'un ouvrier zingueur (2) qu'il m'a été possible d'examiner sur le vif, et au pouce de laquelle j'ai pu m'assurer qu'il existait un seul os métacarpo-phalangien, portant à son extrémité inférieure deux surfaces articulaires, et donnant naissance à deux phalangines et à deux phalangettes disposées comme dans le cas précédent. La phalangette du doigt externe était tombée par suite d'un panaris, mais son ongle conservé avait continué à croître irrégulièrement.

La seule différence importante qu'il m'ait été possible de noter entre ces deux faits, c'est que, dans le premier, les deux pouces paraissaient avoir leurs tendons extenseurs déjà isolés l'un de l'autre dès le niveau du poignet, tandis que dans le second, il paraissait n'y avoir qu'un seul tendon extenseur se rendant au pouce interne.

(1) Inv. gén. série A, n° 921.
(2) Inv. gén. série A, n° 918.

Digitized by Google

Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, le pouce de la main gauche était resté simple.

Les deux observations que je viens de rapporter nous ont fait voir la duplication du pouce prenant son origine par une bifurcation du métatarso-phalangien. Je crois pouvoir citer comme offrant une bifurcation de la deuxième phalange, un fait décrit avec trop peu de détails par Morand (1) « et observé par lui sur une dame dont la troisième « phalange du pouce de la main est, comme disent les « latins, *bifida,* chaque portion ayant un os et un ongle « particuliers. » Enfin, je trouve un exemple de bifurcation de la troisième phalange dans un travail publié par M. Richelot dans l'*Union médicale* du 25 janvier 1868. Un jeune homme de 21 ans portait à l'extrémité du gros orteil de son pied gauche une tumeur assez volumineuse dont on fut obligé de faire l'ablation. En examinant la partie amputée, on reconnut que la phalangette, normalement conformée d'ailleurs, portait à son extrémité libre et à son côté interne une tumeur osseuse offrant la moitié du volume de la phalange elle-même, et se dirigeant horizontalement en dedans. Cette tumeur formait corps avec la phalange, sans aucune ligne de démarcation. La même opération avait été faite deux ans auparavant sur l'autre pied, et la dissection de la tumeur avait fait reconnaître qu'elle se continuait aussi avec la phalange sans aucune trace d'articulation. La phalange surnuméraire du pied droit était plus volumineuse que celle du pied gauche, plus détachée de l'os, et offrait en quelque sorte, dit M. Richelot, un degré plus avancé de polydactylie.

La duplication du pouce se montre assez fréquemment

(1) Mém. acad. sc. 1770, p. 150.

Digitized by Google

sur les chiens de grande taille, comme les dogues et les mâtins, et sur tous les faits de ce genre que j'ai recueillis, j'ai pu vérifier l'exactitude de cette remarque d'Is. Geoffroy St-Hilaire, que c'est toujours sur les membres postérieurs, tétradactyles à l'état normal, qu'on voit le nombre des doigts s'élever jusqu'à six.

On voit aussi, chez le chien, la bifurcation partir tantôt de l'un, tantôt de l'autre des os qui entrent dans la composition du pouce. Les deux exemples de duplication de ce doigt chez le chien, qui figurent au musée de Douai, nous présentent sous ce rapport des différences importantes à constater.

La première de ces pièces (1) comprend les deux pattes postérieures d'un chien mâtin de forte taille sur lesquelles on voit deux métatarsiens presqu'égaux, juxtaposés, terminés en pointe à leurs extrémités supérieures qui sont très rapprochées l'une de l'autre, et se rattachant à la région tarsienne au moyen d'un appendice ligamenteux unique.

Le deuxième cas nous est fourni par la chienne ectromèle que j'ai déjà citée plus haut (2), et sur laquelle on trouve une deuxième phalange unique se rattachant, au moyen d'une double articulation inférieure, à deux doigts composés chacun d'une deuxième et d'une troisième phalanges.

L'ergot des gallinacés, que je me crois fondé à considérer comme représentant le premier doigt de ces animaux, peut exister en double, ou même en plus grand nombre; et cette multiplicité constitue même pour ces animaux un de leurs caractères génériques. Il existe en effet deux ou plusieurs éperons sur les tarses des oiseaux rangés dans les genres

(1) Inv. gén. série A, n° 369.
(2) Inv. gén. série A, n° 645.

Digitized by Google

Polyplectron, Ithaginis, *Rollulus* et *Francolinus;* et on en compte jusqu'à six chez quelques éperonniers (*Polyplectron*). Presque toujours, sur les animaux de ce dernier genre, deux des ergots se trouvent rapprochés, soudés ensemble par leurs bases, et libres par leurs pointes, comme s'ils résultaient de la bifurcation d'un de ces organes.

L'existence d'un double pouce s'observe assez communément sur les oiseaux, ou, pour mieux préciser, chez les gallinacés, qui ont fourni presque exclusivement tous les cas jusqu'ici signalés de cette conformation anormale. La duplication du pouce se rencontre surtout fréquemment sur le coq domestique, chez lequel elle se transmet même par hérédité avec assez de constance pour fournir à certaines races gallines un de leurs meilleurs caractères distinctifs; telles sont, entr'autres, la race française de Houdan et la race anglaise de Dorcking.

Il m'a donc été facile de me procurer et de disséquer un grand nombre de pattes offrant cette duplication; je me bornerai à citer les pièces qui existaient d'avance ou que j'ai cru utile de déposer moi-même dans la collection tératologique du musée de Douai.

Sur chacune des deux pattes d'une jeune poule (1), je trouve un double pouce basé sur deux métatarsiens de forme à peu près ordinaire, superposés et étroitement rapprochés l'un de l'autre, et portant chacun à sa partie inférieure une série de phalanges composée, pour le doigt supérieur, de trois phalanges, et seulement de deux pour le doigt inférieur. Ces deux pouces sont placés l'un au-dessus de l'autre dans le même plan vertical; l'inférieur, plus

(1) Invent. série A, n° 940.

Digitized by Google

grêle et plus court, a sa pointe dirigée vers le sol ; l'autre, plus fort et plus long, se dirige en sens contraire.

Sur un coq de la race de Houdan (1), je vois également de chaque côté deux métatarsiens, libres dans toute leur étendue et superposés, portant, le supérieur un doigt à trois phalanges, l'inférieur un doigt plus court et composé seulement de deux phalanges.

Une poule de la même race ne portait qu'un seul pouce à la patte droite, tandis que la gauche (2) en présentait deux, libres dans toutes leurs parties comme dans les cas précédents, et composés de deux métatarsiens superposés et de deux séries inégales de phalanges : l'inférieure courte à deux articles, la supérieure plus longue et plus grêle, offrant une pièce de plus.

Les deux pattes d'une pintade (3) présentent, l'une comme l'autre, des pouces doubles ayant pour base un métatarsien unique, court, triangulaire, muni à son bord intérieur de deux surfaces articulaires, dont la supérieure donne attache à un doigt long de quatre centimètres, dirigé en haut, composé de quatre phalanges, tandis que l'articulation inférieure porte un doigt à deux phalanges seulement, long de deux centimètres, et dirigé vers le sol. La première phalange de ce dernier doigt est très forte, très épaisse, et, à la patte gauche, s'élargit dans sa portion inférieure, comme si elle tendait à se bifurquer à son tour. Un repli cutané ou palmature réunissait les deux pouces jusque vers le milieu de leurs premières phalanges.

Une poule adulte, de la race de Houdan (4), offre, de

(1) Invent. série C, n° 5556.
(2) Invent. série A, n° 48.
(3) Invent. série A, n° 634.
(4) Invent. série A, n° 922.

Digitized by Google

chaque côté, comme le sujet qui précède, un double pouce supporté par un métatarsien unique ; le doigt inférieur est, comme à l'état normal, composé de deux phalanges, tandis que le doigt supérieur en a trois.

Aux deux pattes d'une jeune poule née chez moi du croisement d'un coq Houdan avec une poule de race espagnole (1), je trouve aussi un métatarsien unique portant à son extrémité inférieure deux surfaces articulaires juxtaposées, la postérieure donnant naissance à un doigt plus grêle et plus court que l'autre, surtout à la patte droite. Les deux pouces sont placés à peu près dans le même plan horizontal ; le postérieur est seulement un peu relevé ; ils sont composés chacun de deux phalanges.

Sur un jeune coq, issu du même croisement, chaque patte (2) porte un double pouce dont la disposition mérite d'être signalée : un métatarsien unique, de forme ordinaire, se termine par une articulation normalement constituée portant un doigt à deux phalanges. Au-dessus de cette articulation, l'angle inféro-postérieur du métatarsien se prolonge en un appendice en forme de bouton très saillant, qui porte le deuxième pouce, composé de deux phalanges à la patte droite, et de trois à la patte gauche.

Je consigne, en passant, cette observation, que, sur douze poulets éclos chez moi de la même couvée et se rapprochant tous, par la plupart de leurs caractères, de la race maternelle, six avaient les pouces doubles de la race de Houdan.

Des deux pattes d'un jeune coq de race indéterminée (3),

(1) Invent. série A, n° 939.
(2) Invent. série A, n° 923.
(3) Invent. série A, n° 612.

Digitized by Google

la droite présente un métatarsien unique et une première phalange bifurquée, dont la branche inférieure ne comprend que la phalange onguéale, la supérieure étant composée de deux phalanges. A la patte gauche, un métatarsien unique à double articulation inférieure donne naissance à deux pouces, l'inférieur composé de deux phalanges, et le supérieur de trois.

Les pattes d'une poule, également de race inconnue (1), présentent les mêmes particularités : le pouce droit, à la suite d'un métatarsien unique et à double articulation, se divise en deux doigts, l'inférieur à deux phalanges, le supérieur à trois. A la patte gauche, le métatarsien ne montre inférieurement qu'une seule surface articulaire très allongée, portant une première phalange unique, mais très large à sa base, et se divisant vers le premier tiers de sa longueur en deux branches inégales, l'inférieure ne portant que la phalange onguéale, la supérieure, un peu plus courte, composée de deux phalanges.

Une patte gauche provenant d'un coq adulte (2), présente un seul métatarsien et une première phalange unique, un peu élargie et aplatie à son extrémité inférieure, qui montre à sa face postérieure un sillon médian, indice d'une bifurcation ébauchée. Des deux surfaces articulaires contigues qui terminent cette phalange, l'inférieure donne naissance à une onguéale seulement, tandis que la supérieure supporte encore deux phalanges.

Une poule naine à duvet (3), n'offre d'anomalie qu'à la patte droite, dont le métatarsien est unique et normal, et

(1) Invent. série A. n° 613.
(2) Insent. série A, n° 47.
(3) Invent. série C, n° 3036.

Digitized by Google

dont la première phalange, bifurquée, porte deux phalanges onguéales à peu près égales en longueur.

Dans les deux faits qui vont suivre, il ne s'agit plus seulement d'une duplication, mais bien d'une triplication du pouce, anomalie dont Is. Geoffroy St.-Hilaire n'a trouvé à citer qu'un seul exemple, consigné par Bechstein, et qu'il n'en registre même qu'avec doute.

Le premier de ces faits m'est fourni par une poule dont les deux pattes à pouces triples (1) ont été données au musée de Douai par M. Foulon, président actuel de la section d'histoire naturelle de la commission administrative de cet établissement. Cette poule était de la race commune du pays, et appartenait à un cultivateur de Lambres, près Douai.

Sur l'une comme sur l'autre de ces deux pattes, le métatarsien du pouce est attaché très haut, vers le milieu de la longueur du métatarsien principal ; il est très long et très large, de forme triangulaire, et sa surface est divisée dans sa longueur, par un sillon très marqué, en deux parties très inégales, terminées supérieurement par deux pointes séparées, et portant à leurs extrémités inférieures deux surfaces articulaires distinctes. La portion inférieure du métatarsien, qui est la plus étroite, porte deux phalanges à la patte droite, et trois à la patte gauche, constituant de chaque côté un doigt court et très grêle que, d'après sa situation, l'on doit considérer comme représentant le pouce normal. La portion supérieure, beaucoup plus large que l'autre, donne attache à une première phalange longue et très forte, terminée à son extrémité inférieure par deux surfaces articulaires portant chacune une série de trois phalanges plus

(1). Invent. série A, nº 632.

Digitized by Google

longues et plus épaisses que celles du doigt inférieur. Les deux pouces supérieurs, très longs, se dirigent horizontalement, en laissant entre eux un intervalle occupé par une palmature s'étendant jusqu'à la naissance des ongles.

Chacune des trois branches du pouce possédait un tendon fléchisseur et un extenseur. Le tendon fléchisseur était fourni par le fléchisseur profond des phalanges, qui se bifurquait successivement à l'origine du pouce inférieur et à celle des deux doigts supérieurs. L'extenseur était fourni par le tendon extenseur des phalanges, qui se ramifiait absolument de la même manière.

Nous trouvons, dans cette très intéressante pièce, un exemple de la bifurcation successive de deux des segments constituants du pouce; c'est d'abord le métatarsien qui se dédouble presque complétement, et qui donne naissance à deux premières phalanges, dont la supérieure, se bifurquant à son tour, supporte deux doigts composés d'un nombre de phalanges plus considérable que celui de l'état normal.

Un deuxième exemple de l'existence d'un pouce triple se trouve au musée de Lille sur un coq appartenant à la race persane Vallikikili (1). La description que je vais donner de cette curieuse monstruosité manquera nécessairement de précision, à cause de la difficulté que me présentait l'examen de la région digitée à travers les plumes qui la recouvrent jusqu'aux ongles. A la patte droite, le métatarsien du pouce, attaché très haut, est placé sur le côté interne du métatarsien principal dans une direction oblique d'avant en arrière, et remonte, comme les stylets du cheval, jusqu'à l'articulation tarso-métatarsienne. Vers le milieu de la lon-

(1) Invent. n° 1553.

Digitized by Google

gueur du métatarsien principal, le métatarsien du pouce donne naissance à deux doigts d'une longueur presque égale; l'antérieur, plus grêle, paraissant avoir trois phalanges, reste appliqué contre le métatarsien principal dont il suit la direction, et est terminé par un ongle long et recourbé. Le doigt postérieur, plus volumineux et un peu plus long, dirigé en arrière, paraît avoir trois ou quatre phalanges, et porte un ongle très fort On voit en outre, à l'extrémité inférieure de son avant-dernière phalange, un deuxième ongle bien développé, mais plus petit, qui paraît s'insérer sans articulation mobile sur le côté postérieur de la face dorsale de la phalange. La patte gauche porte un pouce normal attaché vers l'extrémité inférieure du métatarsien principal. L'éperon gauche est, comme d'habitude, inséré derrière le pouce, et sa pointe est dirigée en dedans; celui du côté droit est beaucoup plus court, s'insère en dessous du point où le pouce se bifurque, derrière la branche courte, et se dirige en dehors.

Des faits assez nombreux de duplication du pouce sur l'espèce galline que je viens de passer en revue, me paraît ressortir la confirmation de ce principe énoncé plus haut, que tous les segments composant un doigt peuvent devenir le siége d'une bifurcation et la base d'un doigt supplémentaire. J'y trouve en effet des exemples de bifurcation et même de dédoublement complet du métatarsien du pouce. Quelques autres cas nous font voir la bifurcation de la première phalange, et des suivantes quand elles existent. L'onguéale est la seule phalange dont la bifurcation n'ait pas été observée jusqu'ici. Cette anomalie, devant se réduire à l'existence d'un ongle bifide, a pu, du reste, échapper facilement à l'observation.

Digitized by Google

Je ne crois pas sans intérêt de consigner ici une autre remarque, c'est que dans tous les cas cités plus haut, c'est toujours le doigt inférieur qui conserve le nombre normal des phalanges. Le pouce supérieur, c'est-à-dire celui qui doit être considéré comme surnuméraire, a presque toujours deux ou trois phalanges de plus que l'autre.

Le pouce ou premier doigt des vertébrés correspond, comme cela a été dit dans la première partie de ce mémoire, à la portion terminale de la première paire des pattes thoraciques des animaux articulés. C'est donc encore à la duplication de la dernière phalange du pouce que doit être rapportée l'existence, chez les crustacés, d'un appendice placé à la base de la branche mobile de la pince. Le musée de Douai possède deux exemples de cette curieuse anomalie. C'est en premier lieu un crabe tourteau *(platycarcinus pagurus, Edw.* (1) arrivé à peu près à moitié de sa taille ordinaire. La pince gauche est un peu plus faible que la droite, moins développée dans toutes ses parties. La branche mobile de cette pince, qui représente la dernière phalange, est plus grêle, un peu moins longue et un peu plus recourbée vers son extrémité que la partie correspondante de la pince droite. Elle porte à la base de son bord supérieur, tout à fait contre la cavité articulaire d'où elle émerge, un appendice plus gros et plus long qu'elle, solidement fixé, sans traces d'articulation, et formant avec elle un angle presque droit. Cet appendice se compose d'une tige à peu près cylindrique, aplatie légèrement d'un côté à l'autre, et terminé par deux branches courtes, non mobiles, peu divergeantes, formant la fourche, et dentelées le long

(1) Invent. série A, n° 899.

Digitized by Google

de leur bord interne de la même façon que les deux branches d'une pince normale. Par sa forme aussi bien que par sa coloration, cet appendice représente évidemment une pince supplémentaire, mais incomplète et sans usage possible, à cause de la fixité de toutes ses parties. (Pl. 4, f. 10.)

Le deuxième cas de cette monstruosité m'est fourni par une branche mobile isolée (1), ayant appartenu à la pince droite d'un crabe d'espèce indéterminée (Voir pl. 2). Cette branche porte à la base de son bord postérieur, juste au même endroit que dans le fait précédent, une pince supplémentaire, non mobile, faisant corps avec elle, et composée de deux branches présentant avec elle-même la plus parfaite ressemblance, tant pour la forme que pour les dimensions, la couleur, et la dentelure de leur bord interne. Ces deux branches sont insérées directement sur le *mordant* qui les supporte, sans l'intermédiaire d'une tige comme celle que j'ai signalée dans le cas précédent.

Les exemples de la duplication du deuxième doigt chez l'homme sont très rares, et je n'en ai même trouvé, dans les ouvrages que j'ai pu consulter, qu'un seul présentant quelque certitude, c'est celui qui est offert par le pied à huit doigts représenté par Morand, dans ses planches XI et XII. J'ai cru utile de reproduire le dessin donné par Morand dans sa planche XII, des os composant ce pied, en indiquant par des numéros d'ordre le rang que je crois pouvoir assigner à chacune desnombreuses pièces osseuses qui entrent dans la composition de cette curieuse région digitée (Voir pl. 5.). D'après ce dessin très net et très clair, mais qui n'est malheureusement accompagné d'aucun texte explicatif, les deux os qui se

(1) Invent. série A, n° 914.

Digitized by Google

réunissent d'ordinaire pour former le scaphoïde se trouveraient dégagés de leur coalescence, et la partie de cet os qui correspond à la deuxième pièce du protarse se serait bifurquée, et aurait donné naissance à deux os mésotarsiens; le premier de ces os, placé contre celui du pouce serait le supplémentaire; il porte un métatarsien, et seulement deux phalanges. Le deuxième os supporte un doigt normal qui correspond au deuxième doigt, bien qu'il se trouve au troisième rang dans la série.

Je ne connais, dans les mammifères aucun fait qu'on puisse rapporter avec quelque certitude à la duplication du doigt qui nous occupe.

Dans un cas cité par Is. Geoffroy S^{t}.Hilaire, et sur lequel il est assez difficile de se prononcer faute de détails suffisants, il serait possible de reconnaître la réapparition complète du premier ou du deuxième doigt sur une poule. Ce fait se rapporte à « l'existence d'un cinquième doigt « naissant de la partie supérieure et antérieure du tarse, « séparé et isolé des autres dans toute sa longueur, venant « se terminer au niveau de l'ongle du pouce, et se pré- « sentant sous la forme d'une tige grêle et allongée, paral- « lèle au tarse, et enveloppée comme lui d'écailles en « écusson et de plaques. (1).

La duplication du troisième et celle du quatrième doigt ont été rarement signalées chez l'homme ; nous en trouvons un exemple, pour le troisième doigt, sur le même pied figuré par Morand, et dont il vient d'être question plus haut. On voit par l'examen de la figure (planche V) que la bifurcation a lieu au métatarsien, qui paraît se diviser en deux branches vers sa base, et dont la branche interne supporte

(1) Hist. des anom. de l'organ. T. 1. p. 698.

Digitized by Google

deux phalanges seulement. Ce doigt interne, pour ses moindres proportions et pour sa situation, doit être considéré comme le surnuméraire.

Percy, dans le *dictionnaire des sciences médicales* (1), donne la figure d'une main sur laquelle le troisième et le quatrième doigts sont réunis. Le quatrième doigt, qui, sur le dessin, paraît double dans toutes ses parties, n'est signalé dans le texte qui accompagne la planche, que comme *biphalangettien*; « l'ongle était marqué d'une fêlûre mé-« diane, et chaque phalangette avait son articulation bien « sensible. »

Chez les animaux, il a été signalé un certain nombre de cas dans lesquels il me paraît possible de reconnaître une bifurcation du troisième ou du quatrième doigt.

Is. Geoffroy St-.Hilaire cite (2) une chèvre examinée par lui en 1829, et qui présentait trois doigts à chacun des pieds de devant. Le doigt médian était le surnuméraire et devait sans doute son origine à la bifurcation de la première phalange de l'un des deux autres doigts, qui portent dans la série typique les numéros 3 et 4.

Un agneau nouveau-né, envoyé à Geoffroy St.-Hilaire en 1828, avait cinq doigts aux pieds de devant et quatre à ceux de derrière. L'absence complète de détails sur la disposition et la composition anatomique de ces doigts empêche d'attribuer à ce fait sa véritable signification tératologique; cependant, l'examen de la figure qui a été donnée par Is. Geoffroy St.-Hilaire (pl. III, f. 6) de l'un des pieds antérieurs de cet agneau, peut autoriser à y reconnaître une bifurcation de la première phalange de chacun des doigts normaux, c'est-à-dire du troisième et du quatrième.

(1) T. 44. 1820, p. 142.
(2). Hist. des anom. de l'organ. T. 1, p. 689.

Digitized by Google

Le sanglier que Is. Geoffroy St-Hilaire signale comme faisant partie de la collection du Muséum portait au membre antérieur droit, outre les deux ergots normaux, quatre grands sabots, les deux surnuméraires situés sur le côté interne du membre; et au membre antérieur gauche, les deux ergots normaux et trois grands sabots, dont un seul surnuméraire situé au côté interne du membre. La présence de ces doigts surnuméraires, attribuée par Is. Geoffroy St-Hilaire à une bifurcation de la région digitée, me paraît pouvoir s'expliquer, pour le membre gauche, par une bifurcation, pour le droit, par une trifurcation du doigt interne ou troisième doigt, dans sa région métacarpienne, ou peut-être même dans le carpe.

Is. Geoffroy St-Hilaire cite encore (1) des exemples de l'existence de six doigts sur un porc, sur une biche adulte, et sur un jeune chevreuil. Ces trois cas paraissaient présenter la plus grande ressemblance avec celui que je viens de citer, et pourraient peut-être s'expliquer de la même manière. Ici encore, le manque de détails et de précision dans les descriptions empêche d'interpréter rigoureusement ces faits.

Je trouve au musée de Douai un exemple de la duplication du troisième doigt dans un oiseau. Le poulet (2) qui porte cette anomalie en présente en outre d'autres plus compliquées qui le rangent dans la famille des monocéphaliens, mais il ne peut rentrer dans aucun des genres indiqués dans cette famille par Is. Geoffroy St-Hilaire.

L'un des deux sujets composants de ce monstre à corps double a la patte gauche plus petite que la droite, et constituée de la manière suivante :

(1) Ibid. T. I, p. 697.
(2) Inv. série A, n° 662.

Digitized by Google

Le premier doigt, représenté pour moi par l'éperon, existe à l'état de bouton sur le métatarsien principal.

Le pouce, représentant ici le deuxième doigt, est réduit a un rudiment de phalange caché sous la peau à la base et au côté interne du troisième doigt.

Le troisième doigt, bifurqué, paraît se composer d'une première phalange unique à sa base, et divisée en deux branches, l'interne plus longue, portant encore trois autres phalanges, l'externe plus courte, n'ayant que deux phalanges seulement.

Le quatrième doigt a quatre phalanges, et il est un peu plus long que la branche interne du doigt précédent.

Le cinquième doigt, très court, a comme d'ordinaire cinq phalanges.

La branche interne du troisième doigt est celle qui doit être considérée comme ajoutée à la série; ici encore, comme dans le cas de duplication du pouce, nous voyons le doigt supplémentaire avoir une phalange de plus que le doigt normal sur lequel il prend naissance.

Chez l'homme, le cinquième doigt est, après le pouce, celui dont on rencontre le plus souvent la duplication. J'ai eu plusieurs fois déjà l'occasion d'observer cette anomalie à Douai même, sur des individus encore vivants aujourd'hui, et rien n'est moins rare que d'en trouver la description dans les ouvrages relatifs à la tératologie. Le musée de Douai possède les moulages, pris sur des pièces appartenant au musée de Lille, d'une main et d'un pied droits (1) paraissant avoir appartenu au même enfant, âgé de trois à quatre ans environ A la main comme au pied, les quatre premiers doigts sont bien conformés et

(1) Inv. série A, nos 924 à 926.

Digitized by Google

proportionnés. Le cinquième doigt, un peu plus court et plus grêle qu'à l'état normal, est suivi d'un sixième doigt encore plus court. Le pied, comme la main, d'une dimension ordinaire au poignet et au talon, ne commencent à s'élargir que vers le milieu de la longueur de la région métacarpienne et métatarsienne, et tout dans leur forme autorise à supposer que le petit doigt supplémentaire prend son origine à une bifurcation du cinquième os du métacarpe et du métatarse.

Winslow, dans les mémoires de l'académie des sciences, (1) décrit ainsi d'une manière très sommaire les mains et les pieds hexadactyles d'un petit garçon de seize mois qui avait été présenté à l'Académie dans le courant de cette année : « Le sixième doigt de la main droite était à côté du petit « doigt, et articulé avec le même os du métacarpe qui, « vers son extrémité, était plus large qu'à l'ordinaire, « et s'y terminait par deux petites éminences ou têtes, dont « l'une soutenait le petit doigt ordinaire, et l'autre le doigt « surnuméraire. A la main gauche, le doigt surnuméraire « était à côté du petit doigt, mais articulé sur un os parti- « culier ou surnuméraire du métacarpe. Le sixième doigt « de chaque pied était, comme aux mains, à côté du petit « doigt ordinaire, mais ils avaient chacun leur os propre « du métacarpe. »

Morand, dans son mémoire déjà cité (2), donne les figures des mains et du pied droit du même sujet, mort à 18 ans. On y voit qu'à la main gauche, le sixième doigt était soutenu par un os surnuméraire du métacarpe ; Mo-

(1) 1743, p. 336.
(2) Mém. Acad. des Sc. pour 1770, p. 142 et 143.

Digitized by Google

rand dit que « le quatrième os de la première rangée du « carpe était plus large que dans l'état normal, et présentait « deux facettes pour fournir aux articulations du cinquième « et du sixième doigts. » Il y avait donc bifurcation de l'os mésocarpien correspondant au cinquième doigt, c'est-à-dire de l'unciforme, qui correspond déjà à deux doigts dans l'état normal. Cet os devait donc porter trois facettes, ou bien s'il n'en portait que deux, c'est que l'os correspondant au quatrième doigt s'était développé séparément. C'est ce sur quoi Morand ne s'explique pas, et ce qu'il est impossible de distinguer sur la planche, le dessinateur ayant représenté le mésocarpe tout d'une pièce, sans la moindre trace de séparation entre les os qui le composaient.

A la main droite, figurée à la pl. VII de Morand, le métacarpien du cinquième doigt « était beaucoup plus gros et plus large que dans l'ordre naturel, bombé du « côté du doigt annulaire et creusé de l'autre côté. » Cet os présentait, vers le milieu de son bord externe, une facette pour recevoir le doigt surnuméraire, qui se composait de trois phalanges. Nous voyons ici une bifurcation du métacarpien, dont la branche externe se trouve réduite à sa surface articulaire, tandis que l'interne a pris tout son développement.

Pour ce qui est des deux pieds, Morand dit que les os du tarse y étaient bien conformés, excepté que le quatrième était plus large du côté du métatarse, pour soutenir le quatrième os et un cinquième très large, se divisant vers son tiers supérieur en deux branches égales en longueur, l'externe plus forte, portant chacune trois phalanges.

Dans sa planche VI, Morand figure une main à cinquième doigt double, qui présente une disposition sin-

Digitized by Google

gulière. Le métatarsien se divise en deux branches vers le milieu de sa longueur, mais au lieu de suivre la même direction que l'interne, la branche externe remonte du côté du poignet ; cette branche ne porte que deux phalanges.

Le pied à huit doigts dont il a été question plus haut paraît, dans le dessin de Morand, avoir les deux os qui se trouvent d'ordinaire réunis pour former le cuboïde, complément dégagés de leur coalescence ; de ces os, le plus interne est affecté au quatrième doigt, devenu ici le sixième; l'externe porte un métatarsien bifide dès sa base, et commun aux deux derniers doigts.

Pour résumer ici ce qui concerne ce pied très curieux, si l'on veut se rendre un compte exact de sa composition ostéologique, on doit s'en rapporter uniquement à la planche, Morand ne l'ayant expliquée que par un texte par trop concis. Si donc nous examinons le dessin heureusement très clair et très fini qui présente l'ostéologie de ce pied, dessin qui se trouve reproduit dans notre planche V, nous voyons que la rangée protarsienne paraît se composer de quatre os au lieu de trois qu'elle comporte à l'état normal; le scaphoïde paraît montrer isolés les deux os qui le constituent d'ordinaire, et chacun de ces deux os s'articule avec deux os mésotarsiens. Le mésotarse se compose de six os bien distincts, le premier s'articule avec l'os métatarsophalangien du pouce; le deuxième porte un doigt supplémentaire composé d'un métatarsien et de deux phalanges, et devant être, à mon avis, considéré comme résultant d'une bifurcation de la portion du scaphoïde qui représente le deuxième os protarsien. Le troisième mésotarsien appartient sans conteste au deuxième doigt de la série normale, qui se trouve ici relégué au troisième rang.

Digitized by Google

Le quatrième os, correspondant au troisième doigt normal, s'articule avec un métatarsien bifurqué dont la branche interne, la supplémentaire, plus grêle, paraît ne supporter que deux phalanges, tandis que la branche externe possède sa composition et ses dimensions normales.

Le cinquième et le sixième os sont formés de la désunion des éléments ordinaires du cuboïde; le premier de ces os s'articule avec le quatrième doigt normal, qui devient ici le sixième; l'autre supporte un métatarsien déclaré bifide par Morand, et dont les deux branches constituent deux doigts complets.

En résumé, nous trouvons dans cette pièce : 1° un exemple du retour au type pentadactyle, fourni par la séparation et l'existence à l'état d'isolement des deux os que l'état normal nous montre coalescents, dans le protarse, pour former le scaphoïde, et dans le mésotarse pour le cuboïde. Le calcaneum seul parmi les os tarsiens a conservé sa conformation et sa composition ordinaires; 2° Une bifurcation du deuxième os protarsien et des troisième et cinquième métatarsiens.

La planche X du mémoire de Morand représente la configuration extérieure d'une main à sept doigts dans laquelle les quatre premiers de ces appendices, de proportions normales, sont suivis de trois petits doigts très rapprochés les uns des autres, le premier ayant la longueur ordinaire du cinquième doigt, le deuxième un peu plus long, et le troisième beaucoup plus court. Cette anomalie paraît résulter d'une bifurcation profonde des deux derniers doigts normaux, ou, ce que pourrait faire supposer l'accolement des trois derniers doigts, d'une trifurcation du cinquième doigt

Digitized by Google

normal. Vu l'absence de détails anatomiques, je ne m'arrêterai pas plus longtemps à discuter ce fait malgré tout l'intérêt qu'il présente.

VI.

Bifurcation des rayons supérieurs des membres. — mélomélie. — J'ai dit que dans certains cas la bifurcation remonte plus haut que la région digitée, et qu'elle peut affecter soit les os de l'avant-bras ou de la jambe, soit l'humérus ou le fémur, soit enfin l'omoplate ou les os coxaux. On trouve en effet dans les publications tératologiques un certain nombre de faits dans lesquels on voit un membre normal porter un et quelquefois même deux membres supplémentaires plus ou moins complets.

Is. Geoffroy St. Hilaire a vu, sur un mouton adulte, deux membres postérieurs gauches presque complets, mais réunis sous des téguments communs, à travers lesquels on sentait les os des deux jambes séparés dans toute leur longueur.

Superville, et après lui M. P. Gervais ont observé la même monstruosité sur des batraciens. Dans ces deux faits, le membre frappé de duplication était l'antérieur gauche, et dans tous les deux, le membre supplémentaire était attaché à l'épaule.

M. P. Gervais a trouvé, également sur un batracien, sur un *Pelobates cultripes* (1), un membre supplémentaire presque complet, dont l'epaule, comprenant un coracoïdien et une omoplate réunis en une seule pièce, s'articulait par son extrémité coracoïdienne au coracoïde du membre normal.

(1) Ctes rdus hebd. Acad. sc., séance du 14 novembre 1864.

Digitized by Google

Meckel décrit un canard chez lequel deux pattes surnuméraires se trouvaient soudées dans une grande partie de leur longueur à une des pattes normales.

Is. Geoffroy St. Hilaire a vu, sur un mouton adulte, l'épaule droite volumineuse et difforme porter à la fois trois membres, tous mal conformés.

M. Joly, dans une note qu'il a présentée récemment à l'académie des sciences (1), signale deux faits du même genre observés par lui sur des moutons vivants, qui portaient, l'un sur l'épaule gauche, l'autre sur l'épaule droite, deux membres surnuméraires prenant naissance à deux omoplates réunies en une seule, et soudées au scapulum du sujet principal, qui était d'ailleurs normalement conformé dans toutes ses parties.

Le Musée de Douai possède un poulet sur lequel la patte gauche mal conformée porte également deux pattes supplémentaires (2).

Tous ces faits, sur la plupart desquels il est à regretter qu'il n'ait pas été donné des détails plus complets, me paraissent présenter, quant à leur mode de production, la plus grande analogie avec ceux dont il a été question dans le paragraphe précédent.

Is. Geoffroy St. Hilaire en avait formé son genre mélomèle, et les avait ainsi rangés à tort, à mon avis, dans la classe des monstres composés, et dans sa famille des polyméliens. Il expliquait leur développement, comme pour les autres polyméliens, par l'union intime de deux sujets, « l'un » principal, généralement bien conformé et autosite, l'autre

(2) Séance du 8 février 1869.
(1) Inv. sér. A, n° 87.

Digitized by Google

» accessoire, incomplet, greffé sur le premier et vivant » parasitiquement à ses dépens. »

M. Joly, dans la note qu'il a présentée à l'Académie des sciences, déclare qu'il ne lui paraît guère possible de ne pas regarder les monstres polyméliens comme de vrais monstres doubles, dont la production, dûe simplement à un excès de substance embryogène, n'exige nullement la présence dans le même œuf d'un double vitellus.

M. P. Gervais, dans le travail que je viens de citer plus haut, émet l'avis que l'explication de Geoffroy St. Hilaire, applicable aux autres polyméliens, ne saurait l'être avec certitude à ceux dont il est ici question, c'est-à-dire aux mélomèles; et pour ce qui concerne en particulier les batraciens, il fait remarquer que dans les premiers temps de leur vie, les têtards de ces animaux sont privés de membres, et qu'on ne peut donc admettre à leur égard la fusion de deux germes dont l'un serait précisément réduit à un membre.

Il me semble plus naturel d'admettre que, dans les cas ou il existe un ou deux membres supplémentaires insérés sur un des membres, il s'est produit, chez un sujet normal et unique, une bifurcation sur un ou sur deux des rayons supérieurs du membre.

Ces bifurcations, constatées sur les parties osseuses qui forment la base des différents rayons d'un membre, ne peuvent être considérées, il faut bien le reconnaître, que comme les effets de causes qui restent à déterminer. En attendant que des dissections minutieuses et attentives aient permis de reconnaître ces causes, il me semble qu'il n'y a rien que de probable a penser que, conformément aux données théoriques consignées dans la première partie de ce

Digitized by Google

travail, la bifurcation d'un membre dans un de ses rayons supérieurs aurait pour cause soit une bifurcation du tronc nerveux principal de ce membre, soit une duplication complète de ce même tronc nerveux dès son point d'émergence du plexus, soit enfin une augmentation dans le nombre des racines nerveuses que ce plexus reçoit de la moëlle épinière, et par conséquent, une augmentation du nombre des zoonites qui lui sont affectées.

Dans cette hypothèse, la bifurcation ou l'augmentation en nombre des troncs nerveux ou de leurs ramifications aurait pour conséquence nécessaire la bifurcation des troncs ou des divisions vasculaires correspondants, et le développement plus ou moins complet, en proportion avec le développement des branches nerveuses elles-mêmes, de parties osseuses, musculaires et cutanées supplémentaires.

VII.

POLYDACTYLE PAR FUSION OU COALESCENCE DE DEUX MEMBRES TERMINÉS PAR DEUX RÉGIONS DIGITÉES PLUS OU MOINS COMPLÈTES. — Les faits de polydactylie qui doivent être classés dans cette troisième division sont ceux dans lesquels deux membres, plus ou moins intimement réunis et confondus ensemble dans toute leur étendue, sont terminés par une région digitée manifestement double et composée d'un nombre de doigts supérieur à celui de l'état normal.

La fusion plus ou moins complète des deux membres d'une même paire a été indiquée par Geoffroy S^{t}. Hilaire, comme caractère distinctif de la famille des monstres symé-liens; et dans cette famille, les seuls qui présentent une région digitée double ont été rangés par lui dans le genre

Digitized by Google

symèle. Le nombre des doigts qui entrent dans la composition de cette région digitée double a été trouvé de sept, de huit, de neuf, de dix, et même d'onze.

La coalescence de deux membres se rencontre aussi assez fréquemment, comme complication, dans un certain nombre de genres appartenant à la classe des monstres doubles. Ainsi, dans les ischiopages, l'un des deux membres pelviens d'un des sujets peut se réunir avec le membre opposé de l'autre sujet, et leur pied commun peut porter un nombre de doigts variant de sept à dix.

Chez les ectopages, ce sont les bras qui peuvent se confondre de la même manière, c'est-à-dire que le bras gauche de l'un des sujets se soude plus ou moins complètement avec le bras droit de l'autre, et Regnault cite un ectopage dont le bras double était terminé par neuf doigts.

Au musée de Douai figure un fœtus humain xiphodyme (1) sur lequel on trouve confondues la jambe droite de l'un des deux sujets avec la jambe gauche de l'autre. Le membre qui résulte de cette réunion anormale est terminé par un pied à sept doigts sur la disposition duquel je me propose de donner de plus amples détails, après dissection, dans un autre travail.

Chez les hétéradelphes, un des membres, et quelquefois les deux membres antérieurs du sujet accessoire peuvent se trouver réunis avec un des membres antérieurs du sujet principal. Is. Geoffroy St. Hilaire a observé deux exemples, chez le chien, de l'existence, sur l'un des côtés du corps, d'un membre thoracique triple, portant dans l'un des deux

(1) Inv. sér. A, n° 267.

Digitized by Google

cas onze doigts, dont un double, et dans l'autre cas jusqu'à quatorze doigts, dont un pareillement double.

Il existe au Musée de Douai un chat hétéradelphe (1), dont le sujet parasite présente trois membres bien conformés, le quatrième s'étant réuni avec la patte antérieure gauche du sujet principal, laquelle patte se trouve bifurquée au-dessus du carpe, et se termine par deux régions digitées distinctes, composées ensemble de neuf doigts.

Enfin les monstres pygomèles peuvent aussi présenter des exemples de la réunion sur la ligne médiane des deux membres supplémentaires que supportent leur bassin. Is. Geoffroy St. Hilaire cite plusieurs faits de ce genre, et je trouve au Musée de Douai deux poulets pygomèles (2), portant un membre supplémentaire manifestement double et muni, dans l'un, de cinq doigts inégaux avec deux pouces rudimentaires; et dans l'autre, de cinq doigts seulement, sans aucun vestige de pouce.

Je crois devoir me borner à mentionner ces monstruosités, en faisant remarquer qu'au point de vue de l'anatomie philosophique, elles ne possèdent de la polydactylie que l'apparence; en effet, chacune des moitiés latérales de la région digitée de ces membres doubles, ne porte, dans presque tous les cas, qu'un nombre de doigts inférieur à celui que devrait avoir le membre qu'elle représente.

---

(1) Inv. sér. A, n° 720.
(2) Inv. sér. A., n°s 262 et 900.

Digitized by Google

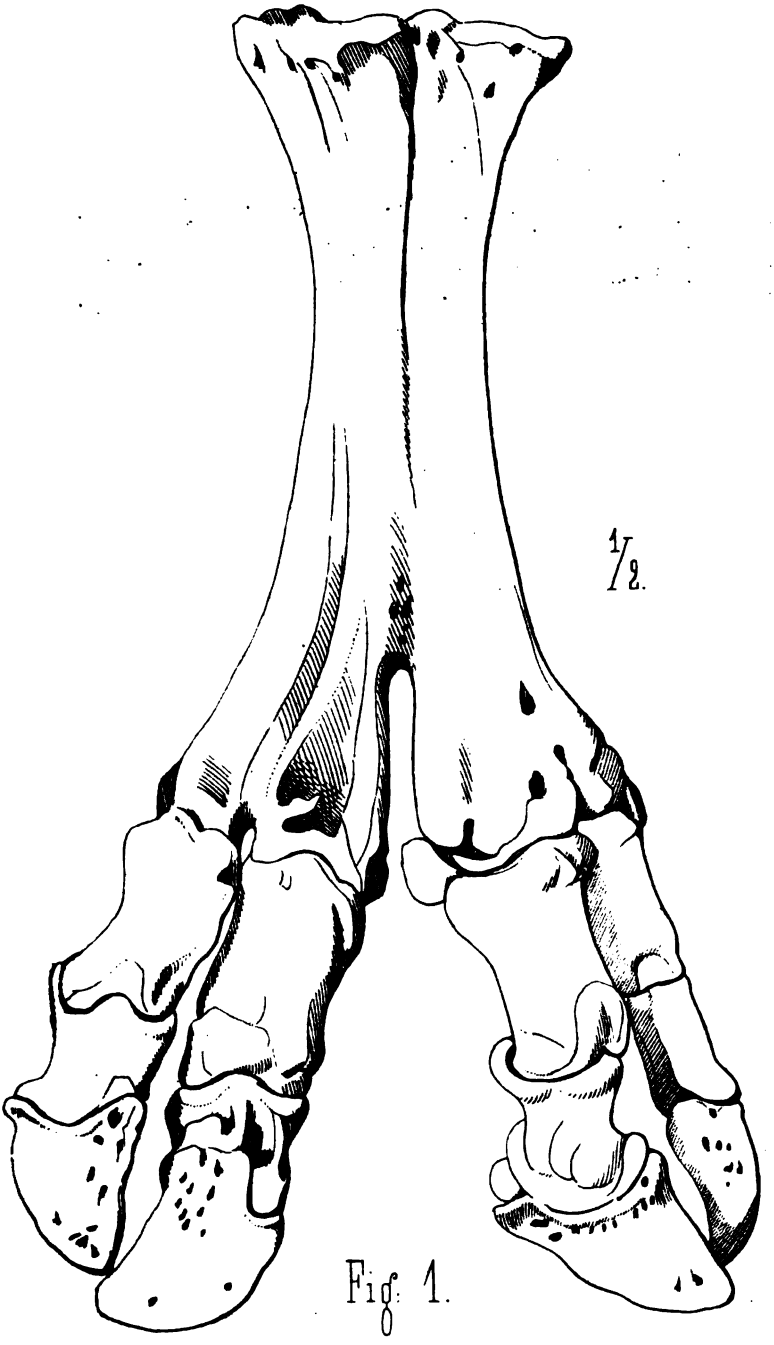

Fig. 1.

Librairie & Imprimerie de H. Legros, Rue de la Mairie 37 a Douai.

VACHE TÉTRADACTYLE

Digitized by Google

Digitized by Google

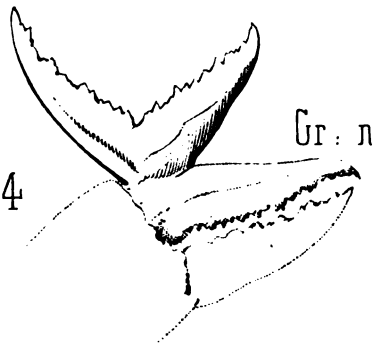

Fig. 4

Gr : nat.

Fig. 2.

6/10

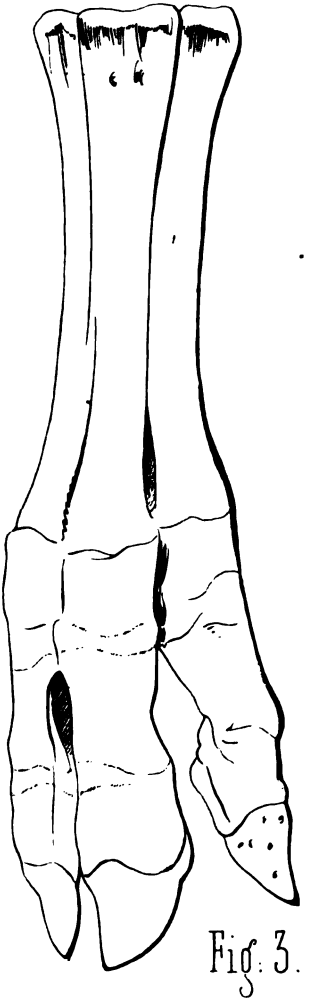

Fig. 3.

Imp H. Legros à Douai.

VEAU TRIDACTYLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Gr. nat.

Fig. 7.

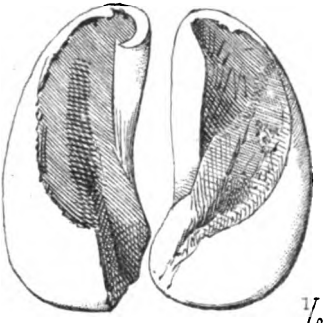

1/2

Fig. 6.

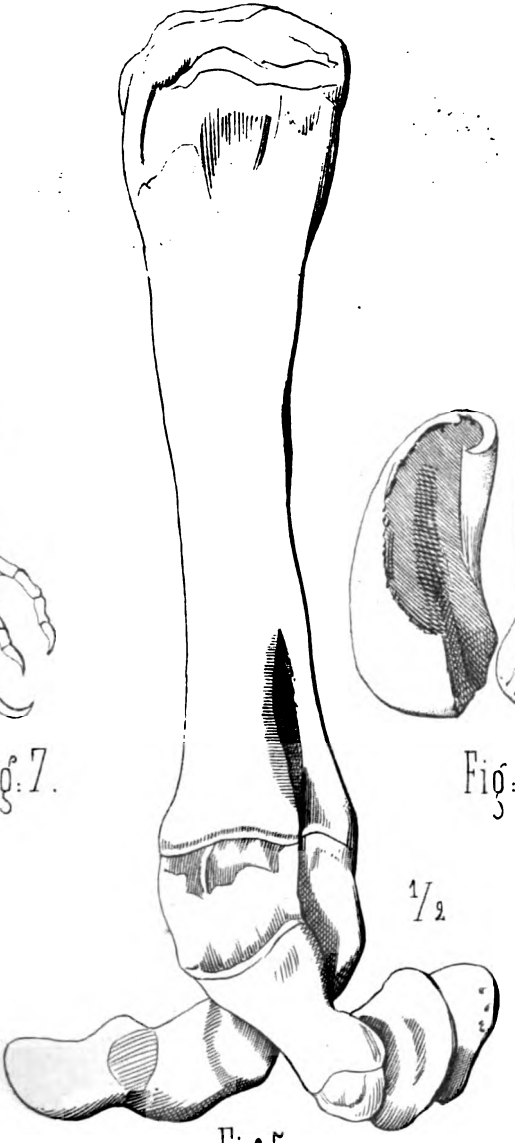

1/2

Fig. 5.

Imp. H. Legros à Douai.

Digitized by Google

Digitized by Google

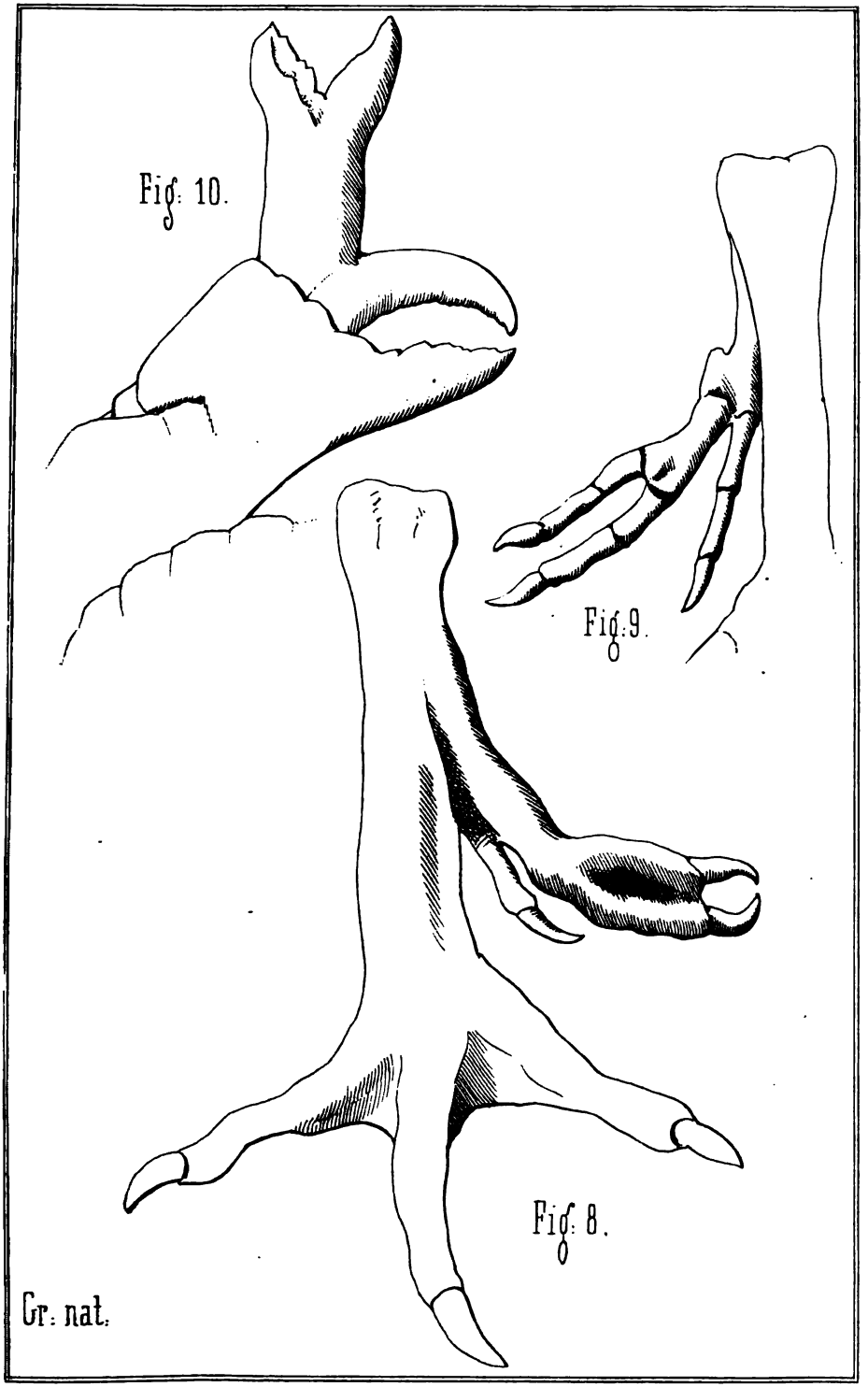

Imprimerie & Librairie de H Legros 37 Rue de la Mairie Douai.

Digitized by Google

POULE A POUCE TRIPLE

Digitized by Google

Fig. 11.

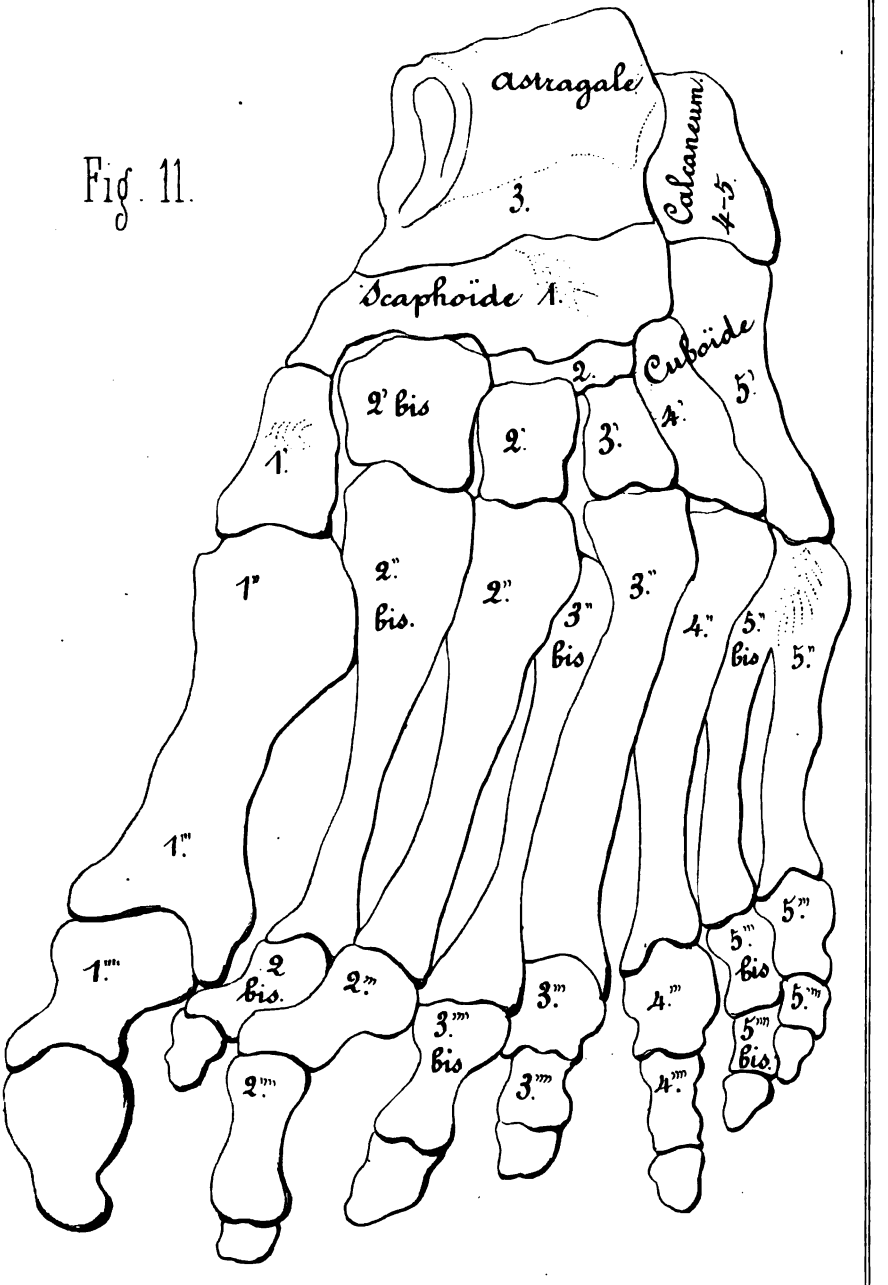

Imp. H. Legros à Douai.

PIED HUMAIN A 8 DOIGTS.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE 1re. — Fig. 1. — Région digitée tétradactyle d'une vache adulte. (demi-grandeur).

PL. II. — Fig. 2. — Région digitée tridactyle d'un veau mort-né ; face postérieure. (6/10 de grand. natur.)

Fig. 3. — La même pièce, vue par sa face antérieure.

Fig. 4. — Mandibule supérieure de la pince gauche d'un crabe d'espéce indéterminée, portant à sa base une pince supplémentaire. (grand. nat.)

PL. III. — Fig. 5. — Région digitée didactyle d'un poulain ayant vécu quelques jours (1/2 nat.)

Fig. 6. — Les deux sabots du membre représenté fig. 5, vus par leur face plantaire. (1/2 grand.)

Fig. 7. — Patte droite d'un très jeune poulet, présentant une séparation presque complète des métatarsiens. (grand. nat.)

PL. IV. — Fig. 8. — Patte droite de poule portant un pouce triple. (grand. nat.)

Fig. 9. — Patte gauche de la même poule, montrant la disposition des os de son pouce triple. (grand. nat.)

Fig. 10. Pince gauche d'un crabe tourteau (Platycarcinus pagurus, Edw.) portant à la base de sa mandibule supérieure une pince surnuméraire. (grand. nat.)

Digitized by Google

PL. V. — Fig. 11. — Pied humain à huit doigts. —
1, 1', 1'', 1''', 1'''', pièces appartenant au 1er doigt.
2, 2', 2'', 2''', 2'''', pièces du 2e doigt.
2', 2'', 2''', *bis*, pièces du 2e doigt surnuméraire.
3, 3', 3'', 3''', 3'''', pièces du 3e doigt.
3'', 3'''' *bis*, pièces du 3e doigt surnuméraire.
4, 4', 4'', 4''', 4'''', pièces du 4e doigt.
5, 5', 5'', 5''', 5'''', pièces du 5e doigt.
5'', 5''', 5'''' *bis* pièces du 5e doigt surnuméraire.
1, 2, 3, 4, 5, protarse.
1', 2',2' *bis*, 3', 4', 5', mésotarse.
1'', 2'', 2'' *bis*, 3'', 3'' *bis*, 4'', 5'', 5'' *bis*, métatarse.
1''', 2''', 3''', 4''', 5''', 5''' *bis*, phalanges.
1'''', 2'''', 2'''' *bis*, 3'''', 3'''' *bis*, 4'''', 5'''', 5'''' *bis*, phalangines.

Les phalangettes ne portent pas de numéros.

ERRATA

P. 287, ligne 26, lisez : ni sur l'une ni sur l'autre moitié....
P. 302, ligne 28, complètement — lisez : tout-à-fait.
Pl. V. sur l'avant dernière pièce du 2e doigt, au lieu de 2 *bis*. lisez : 2'''' *bis*.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

Par M. OFFRET

Professeur de physique au Lycée impérial, membre résidant.

Les observations suivantes font suite à celles qui ont été publiées dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, de Sciences et d'Arts de Douai, tome VIII, 1863-65. Les premières s'étendaient du 21 juin 1862 au 31 décembre 1865; les nouvelles observations sont relatives aux deux années suivantes, 1866-1867. Les instruments qui ont servi à ces observations sont les mêmes que ceux dont j'ai exposé la construction et au besoin la vérification dans le mémoire rappelé ci-dessus. Je ne puis donc que renvoyer le lecteur à ce travail. J'ajouterai cependant que pendant les années 1866-67, la cuvette du baromètre a occupé nne station plus élevée que la précédente de $3^{m},60$; comme le poids spécifique du mercure vaut 10925 fois celui de l'air dans les conditions moyennes où il se trouve à Douai (1), la correction que devront subir les hauteurs barométriques pour

(1) Voir tome VIII, page 300.

Digitized by Google

devenir comparables à celles de la période précédente, vaudra $\frac{3m.60}{10025}$ ou $0^{mm},33$. Cette correction devra bien entendu être ajoutée aux pressions atmosphériques indiquées dans les tableaux suivants. C'est ce que je ferai dans la comparaison des moyennes que l'on trouvera dans les remarques imprimées à la suite des tableaux mensuels de 1866 et 1867.

Quant à la valeur absolue de la correction d'altitude, elle est maintenant égale à $\frac{26m\ 8}{10025}$ ou $2^{mm},45$. Si l'on fait en outre la correction relative à la variation de la gravité avec la latitude, il faut encore ajouter aux nombres que l'on vient d'obtenir $0^{mm},40$ (1).

(1) Voir tome VIII, pages 301 et 303.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A Douai du 1er janvier 1866 au 31 décembre 1867.

LISTE

DES PRINCIPALES ABBRÉVIATIONS ADOPTÉES DANS LES TABLEAUX SUIVANTS.

---

ap.	après.
av.	avant.
a. b.	assez beau.
a. fo.	assez fort.
b.	beau.
bro.	brouillard.
co.	couvert.
dep.	depuis.
fai.	faible.
fo.	fort.
g. pl.	grande pluie.
gr.	grêle.
grs.	grésil.
j.	jusqu'à.
ma.	matin (de minuit à midi).
mo.	moyenne.
mod.	modéré.
mo. g.	moyenne générale.

Digitized by Google

nei.	neige.
or.	orage.
p. pl.	petite pluie.
pl.	pluie.
pl. int.	pluie intermittente.
q. go.	quelques gouttes de pluie.
s.	soir (de midi à minuit).
t. b.	très beau.
t. co.	très couvert.
t. fai.	très faible.
t. fo.	très fort.
t. p. pl.	très petite pluie.
tem.	tempête.
temp.	température:
ton.	tonnerre.
var.	variable.

N. B. Dans toutes les hauteurs barométriques, le premier chiffre 7 a été supprimé : ainsi 58,45 devra se lire $758^{mm},45$.

Digitized by Google

Janvier 1866.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	49,43	54,79	58,65	4,3	6,5	o fai.	co.	b.	a. b.		p. pl. à 5 h. s
2	64,68	64,81	62,97	1,5	5,3	s mod.	a. b.	b.	co.	0,3	pl. et v. le s
3	59,16	61,54	63,05	3,3	7,1	so t. fai.	co.	a. b.	co.		
4	62,11	60,33	59,31	3,5	7,5	s t. fai.	co.	b.	a. b.		
5	58,52	58,37	59,43	2,1	6,9	s mod.	a. b.	a. b.	co.		
6	60,28	60,60	60,92	4,7	6,1	o fai.	co.	br.	t. co		
7	58,97	53,78	51,35	2,7	5,7	o fo.	co.	pl.	t. co		
8	46,14	43,77	44,84	4,6	8,2	o fo.	pl.	co.	co.	9,3	pl. la nuit.
9	38,65	37,51	38,14	1,7	2,7	o mod.	nei.	b.	a. b.	24,4	pl. et tem. ap. min
10	39.34	41,51	43,05	0,3	4,1	o mod.	a. b.	pl.	a. b.		pl. ap. midi
11	32,66	30,96	32,02	2,2	6,0	s fo.	a. b.	p. pl	t. co	12,8	nuit sereine
12	51,90	51,54	55,91	0,3	2,1	so a. fo.	b.	nei.	co.	8,0	
13	60,52	55,75	52,56	—0,7	5,3	s fo.	co.	pl.	pl.		
14	60,25	61,07	60,48	2,2	9,6	so a. fo.	t. co	t. co	t. co	6,7	
15	59,54	61,35	63,87	8,4	10,0	so mod.	a. b.	b.	b.		
16	63,33	58,57	55,90	5,0	7,6	sso a. fo.	pl.	pl.	pl.		pl. à 3 h. s.
17	67,15	67,42	66,10	3,7	7,3	so fai.	t. b.	co.	co.	10,2	
18	66,86	65,46	63,40	7,4	9,0	so fai.	co.	co.	co.	1,2	p. pl. ap. midi
19	57,69	57,73	58,67	4,3	9,3	so a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.		pl. la nuit.
20	55,40	55,27	55,71	5,8	9,8	so a. fo.	a. b.	co.	t. co	0,3	
21	59,78	60,70	61,31	7,4	10,2	sso fai.	a. b.	b.	b.	5,0	pl. et t. de 6 à 9 h. s
22	62,14	60,70	56,87	6,4	10,4	so a. fo.	a. b.	a. b.	pl.		
23	59,97	63,96	68,11	5,6	8,8	NO a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.	5,8	
24	74,06	74,74	75,50	3,5	7,1	o fai.	t. b.	a. b.	a. b.		
25	76,51	76,22	76,37	1,1	6,1	so mod.	bro.	b.	a. b.		
26	75,42	75,22	74,64	4,8	6,4	nul.	bro.	co.	co.		
27	71,96	68,97	68,33	2,4	3,6	SE fai.	bro.	bro.	bro.		
28	64,43	62,75	59,95	1,3	5,5	sso mod.	co.	a. b.	a. b.		
29	54,96	56,72	54,38	5,5	8,5	o mod.	co.	co.	co.		
30	62,44	62,92	61,83	3,8	7,4	so fai.	a. b.	a. b.	p. pl	0,6	
31	56,47	53,52	52,22	6,0	8,8	SE mod.	co.	co.	pl.	1,0	
10	59,06	58,66	58,58	3,71	7,04				Somm	85,6	
MG		58,77			5,36						

Digitized by Google

Février 1866.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL.			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum.	Maximum.	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	49,32	47,51	47,56	7,3	11,4	so a. fo.	pl.	t. co	pl.	4,4	g. pl. à 7 h. s
2	49,06	46,43	50,21	10,0	13,2	so fo.	co.	co.	co.	4,5	pl. et tem. à 3 h. s
3	59,73	57,17	52,66	4,6	8,6	so a. fo.	b.	b.	pl.	3,8	pl. à 7 h. s.
4	63,11	63,67	59,69	2,4	8,8	so mod.	b.	co.	pl.	6,0	tem. de 10 s. à n.
5	56,82	59,82	61,16	4,7	8,3	ono a. fo.	b.	b.	a. b.	5,8	pl. la nuit.
6	57,14	57,70	58,11	5,3	11,7	o fo.	co.	co.	co.	1,0	pl. la nuit.
7	55,93	53,45	54,38	9,0	10,6	o fo.	pl.	pl.	co.	5,0	
8	58,79	59,77	60,94	5,0	9,0	o a. fo.	t. b.	a. b.	b.		
9	60,46	57,57	56,22	4,5	9,6	s mod.	t. co	a. b.	t. co	0,7	p. pl. à 10 h. n.
10	52,03	51,90	52,15	6,3	8,5	s fai.	co.	p. pl	a. b.	1,4	p. pl. à 10 h. n.
11	48,48	41,91	36,77	4,7	7,9	s t. fo.	co.	p. pl	t. co	7,2	pl. et gr. à 7 h. s
12	42,96	45,09	48,09	4,5	7,9	so mod.	t. b.	a. b.	a. b.		
13	50,56	52,83	55,01	1,3	6,1	o mod.	a. b.	grs	b.	1,7	
14	56,07	54,84	53,34	—0,4	5,6	so mod.	b.	a. b.	a. b.		pl. la nuit.
15	46,50	47,81	49,94	1,8	5,4	o mod.	co.	p. pl	co.	4,0	
16	49,65	50,24	51,22	3,2	9,9	oso mod.	p. pl	p. pl	co.	5,2	pl. la nuit.
17	53,34	56,66	59,15	6,8	8,6	ono mod.	co.	a. b.	b.		
18	59,39	58,89	58,71	1,6	5,4	n t. fai.	b.	co.	a. b.		
19	59,73	60,61	60,63	0,5	6,2	ne t. fai.	b.	b.	b.		
20	59,98	58,64	58,56	0,2	5,8	ene mod.	t. b.	t. b.	a. b.		
21	61,64	63,56	65,92	1,0	2,6	ne a. fo.	co.	t. co	t. co		
22	67,30	65,60	62,69	—2,8	2,2	oso mod.	t. b.	co.	p. pl		
23	61,08	58,12	55,42	4,0	8,0	so mod.	co.	co.	p. pl	0,3	
24	56,96	58,49	59,19	2,1	6,2	no mod.	pl.	co.	a. b.	2,3	
25	54,89	52,67	48,06	1,7	7,3	so a. fo.	a. b.	co.	co.		
26	45,25	46,31	46,17	4,2	7,6	so mod.	a. b.	co.	pl.		gr. et pl. à 2 h. s
27	45,82	45,37	44,99	3,4	6,8	so fai.	a. b	a. b.	a. b.	1,9	halo à 8 h. s.
28	35,45	34,96	39,84	1,0	1,6	no mod.	nei.	nei.	p. pl	20,4	
MO	54,19	53,84	53,81	3,49	7,53				Somm	75,6	
MG		53,95			5,51						

Digitized by Google

Mars 1866.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dtr. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL. A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	47,83	47,25	46,97	—1,2	3,8	ENE mod.	a. b.	b.	a. b.		
2	48,97	50,08	50,36	0,6	5,6	ENE a. fo.	b.	t. b.	b.		
3	51,45	50,58	50,45	0,0	4,6	NE mod.	a. b.	co	co.		
4	51,44	51,39	50,87	1,0	5,3	ENE fai.	b.	a. b.	a. b.		
5	51,92	52,68	52,23	0,6	5,0	NE fai.	co.	a. b.	t. b.		
6	51,87	48,13	44,43	—0,3	5,3	sso fai.	t. b.	b.	a. b.		pl. à 7 h. s.
7	42,50	42,32	41,34	1,4	6,6	sso a. fo.	b.	a. b.	co.	3,1	or. et pl. à 4 h. s
8	43,19	45,66	48,15	1,8	5,0	NE fai.	bro.	pl.	co.	3,0	nei. à 11 h. s
9	53,42	56,17	57,02	0,9	4,3	NE mod.	co.	co.	co.	5,6	
10	63,07	63,81	65,59	1,4	3,6	NE a. fo.	co.	co.	co.		
11	67,65	66,73	66,29	0,4	5,2	NE fai.	b.	co.	co.		
12	61,87	58,54	53,75	4,5	6,7	O mod.	co.	t. co	t. co		
13	48,45	47,49	46,05	2,7	7,9	O mod.	co.	pl.	a. b.	1,1	pl. et nei. la nuit.
14	47,19	47,59	48,24	0,2	4,6	NE mod.	t. b.	b.	nei.		
15	47,59	46,15	44,50	—0,5	5,1	SE a. fo.	b.	a. b.	a. b.	1,0	
16	44,14	43,23	42,00	2,5	11,1	ESE a. fo.	b.	b.	co.		
17	40,05	41,46	42,44	7,3	11,3	S mod.	pl.	b.	a. b.	5,2	tem. SSE au mat.
18	43,53	43,53	43,54	3,8	7,8	SE mod	co.	pl.	pl.	0,4	
19	42,96	40,04	37,70	4,6	9,0	ENE mod.	co.	co.	co.	0,8	
20	42,13	44,02	44,04	4,5	6,9	NE fai.	co.	co.	co.		
21	44,67	45,56	46,18	3,6	7,2	E mod.	co.	co.	co.		
22	51,12	53,21	55,76	2,0	5,8	ONO a. fo.	b.	a. b.	b.		
23	60,52	58,90	50,60	0,7	7,1	SE a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.		pl. et t. de 9 h. à m.
24	41,08	41,45	41,01	3,8	10,4	SO a. fo.	a. b.	pl.	co.	6,4	pl. la nuit.
25	47,67	52,96	59,00	5,5	8,9	NNO fo.	pl.	pl.	a. b.	6,0	
26	66,08	66,99	66,26	4,9	9,5	SO mod.	co.	a. b.	a. b.		
27	64,44	63,65	64,11	7,3	12,5	ONO mod.	pl.	a. b.	b.	6,6	
28	65,34	65,24	64,96	6,9	12,3	O mod.	co.	p. pl	a. b.	0,3	pl. à 10 h. s
29	62,63	63,59	64,71	9,3	12,5	N t. fai.	t. co	a. b.	a b.	8,3	
30	65,29	64,74	64,25	9,1	13,3	NO fai.	co.	co.	co.		
31	58,78	55,78	53,71	9,1	12,3	SO mod.	pl.	pl.	t. co	13,0	pl. à 6 h. s.
MO	52,22	52,22	51,82	3,17	7,63				Somm	60,8	
MG		52,09			5,41						

Digitized by Google

Avril 1866.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL.			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum.	Maximum.	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	49,08	48,36	47,73	7,2	10,2	sso fai.	p. pl	co.	a. b.		pl. la nuit
2	45,92	46,69	47,37	5,5	9,5	s mod.	a. b.	a. b.	a. b.	1,4	
3	49,30	49,17	49,25	4,3	9,9	so mod.	b.	a. b.	a. b.		
4		51,50		2,9	10,1	so t. fai.		a. b.			
5		56,12		4,8	14,0	NE fai.		b.			
6		57,99		7,6	15,0	NE mod.		b.			
7		57,31						b.			
8		59,31						a. b.			or. éloig. à 9 h. s
9		55,70		10,2	13,5	s a. fo.		co.			
10		56,62		7,4	12,5	o mod.		p. pl		5,0	dep. le 2.
11	55,78	52,68	50,56	6,2	15,4	SE a. fo.	co.	a. b.	pl.		
12	53,37	56,32	58,17	8,3	13,5	o fo.	co.	a. b.	co.	2,6	
13	59,82	59,27	58,31	10,1	17,3	sso fai.	a. b.	a. b.	co.		écl. à 8h. s.; pl.
14	60,49	60,87	62,15	11,1	13,7	o mod.	co.	co.	b.	1,4	9 h. s.
15	67,48	67,76	68,19	7,9	15,1	o mod.	a. b.	a. b.	a. b.	0,6	pl. le m.
16	64,82	62,15	59,62	9,0	18,0	so fo.	a. b.	b.	t. b.		
17	60,84	60,89	60,26	9,4	15,4	o a. fo.	co.	a. b.	b.		
18	60,38	59,84	59,73	7,7	14,7	o fai.	co.	a. b.	b.		
19	59,42	57,47	55,86	7,4	17,0	s fai.	b.	b.	b.		
20	56,94	58,10	59,04	10,6	16,6	o mod.	a. b.	b.	b.		pl. à 10 h
21	62,03	62,74	64,63	7,9	16,3	o fai.	a. b.	a. b.	a. b.	0,6	
22	68,32	68,31	68,27	6,2	15,0	NE mod.	a. b.	a. b.	a. b.		
23	68,86	66,79	65,28	3,8	12,4	NE fo.	t. b.	t. b.	b.		
24	65,31	63,38	62,63	5,2	16,0	ENE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
25	62,66	61,72	60,68	7,5	17,5	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
26	60,63	59,52	58,55	12,1	20,0	ESE mod.	t. b.	b.	t. b.		
27	56,60	55,10	53,43	12,4	21,4	ESE fai.	b.	b.	co.		
28	47,86	47,50	47,85	15,3	22,3	so a. fo.	b.	b.	a. b.		or et pl. à 8 h.
29	52,37	52,85	52,98	10,3	10,7	NE a. fo.	co.	co.	pl.	1,2	
30	53,06	51,52	49,90	5,4	8,4	NE a. fo.	co.	p. pl	pl.	8,4	
MO	60,20	59,79	59,50	7,99	14,69				Somm	22,2	
MG		59,83			11,34						

Digitized by Google

Mai 1866.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	45,02	44,49	43,33	4,9	8,1	SSE fai.	co	t. co	pl.		
2	46,04	48,50	51,13	6,0	11,0	o mod.	co.	a. b.	b.	0,8	
3	52,40	52,12	52,12	4,4	12,0	s a. fo.	a. b.	pl.	a. b.		Or. à minuit et à 2 h. s
4	55,81	56,13	57,04	6,6	8,6	s fai.	co.	co.	pl.	7,2	
5	63,15	64,16	64,35	4,4	12,2	o mod.	t. b.	p. pl	a. b.	7,0	Gr. à midi.
6	65,82	65,16	65,88	5,8	16,8	NE fai.	t. b.	b.	co.		
7	66,30	65,63	64,96	5,4	18,0	NE fai.	t. b.	b.	a. b.		
8	63,68	61,85	60,01	6,7	16,9	so mod.	t. b.	b.	a. b.		
9	56,96	56,76	56,21	9,5	12,1	so fai.	t. co	pl.	b.	6,5	
10	59,29	59,62	60,80	8,4	13,6	o a. fo.	a b.	co.	a. b.		
11	57,70	54,19	53,58	7,5	12,7	so a. fo.	co.	pl.	b.	3,0	Vent O fe. à 8 h. s
12	52,06	51,68	51,99	7,4	11,0	o a. fo.	pl.	pl.	b.	2,4	
13	56,68	58,16	60,37	7,3	9,0	NO a. fo.	pl.	p. pl	co.	3,2	
14	63,16	63,01	66,62	5,4	11,2	ONO fai.	co.	a. b.	a. b.		
15	64,90	66,12	67,65	5,4	10,2	N mod	co.	co.	a. b.		
16	69,03	68,68	67,99	5,2	12,6	NE mod.	t. b.	a. b.	a. b.		
17	67,92	66,57	65,63	5,8	13,2	E fai.	t. b.	a. b.	t. b.		
18	65,00	64,36	63,78	7,2	17,0	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
19	64,90	64,45	63,96	8,6	17,4	ESE fai.	t. b.	t. b.	t. b		
20	65,19	66,08	67,01	9,6	18,6	E a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
21	68,00	67,96	67,26	8,5	17,5	NE fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
22	66,78	64,97	64,09	8,6	16,6	ENE fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
23	63,39	61,22	58,03	8,2	17,0	E fai.	t. b.	b.	t. b		
24	55,8[illegible]	56,30	55,59	8,0	12,0	NE fo.	co.	co.	co.		
25	54,34	51,78	49,69	5,9	14,9	E fo.	t. b.	b.	a. b.		
26	48,56	49,38	49,93	10,6	14,2	E fai.	co.	co.	co.		Pl. à minuit
27	52,25	52,38	53,54	10,4	15,0	o mod.	co.	co	a. b.	5,0	
28	56,32	56,22	55,78	7,3	17,3	o fai.	b.	a. b.	b.		
29	53,78	53,53	54,30	11,2	19,4	NNE fai.	co.	co.	a b		
30	57,91	57,00	56,33	9,8	16,8	NE fai.	b.	b.	b.		
31	54,39	53,27	52,12	10,9	18,1	SE fai.	co.	co.	p. pl	0,4	p pl. à 11 h. s
30	59,11	58,76	58,74	7,45	14,23				Somm	35,5	
		58,87			10,80						

Digitized by Google

Juin 1866.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL. A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	51,71	51,50	52,38	12,3	19,5	E mod.	b.	pl.	b.	4,8	or. de 10 h. m. à 2 h. s.
2	56,80	56,38	55,71	14,1	20,9	E mod.	a. b.	b.	b.		q. go. à 7 h. s
3	55,47	55,28	55,28	16,6	24,0	SSE mod.	b.	b.	b.		or. et pl. de 11 h. s. à 3 h. m.
4	55,99	55,59	58,32	17,4	21,0	so fai.	or.	t. co	pl.	4,2	
5	60,06	59,98	60,07	11,7	18,5	s a. fo.	b.	b.	b.	9,9	
6	62,58	63,04	63,01	12,4	18,6	so fai.	a. b.	p. pl	a. b.	1,2	pl. à 2 h. s.
7	64,22	64,18	64,03	13,8	21,2	so mod.	t. b.	b.	b.		
8	65,87	65,86	65,83	15,4	22,8	NE t. fai	t. b.	a. b.	b.		
9	65,91	65,26	64,77	16,7	24,3	NE fai.	t. b.	b.	b		
10	62,88	62,26	61,36	18,5	25,7	so t. fai.	b.	a b.	a. b.		
11	62,63	61,70	60,45	16,5	21,3	so mod.	a. b.	a. b.	b.		
12	55,52	53,16	50,13	14,7	24,1	s a. fo.	t. b.	b.	a. b.	5,0	or et pl. à 6 h. s
13	54,14	54,98	55,61	14,0	18,5	so a. fo.	a. b.	a. b	a. b.		
14	59,53	59,16	59,25	12,4	19,0	o mod.	co.	a. b.	b.		
15	60,85	59,90	58,57	11,7	18,9	o a. fo.	b.	a. b.	co.		
16	55,01	53,73	52,34	14,6	18,8	o fo.	t. co	a. b.	a. b.		
17	45,93	51,05	55,01	9,7	14,1	NO t. fo.	co.	pl.	a. b.	4,1	pl. au ma.
18	54,88	54,32	53,52	9,6	14,8	o a. fo.	co.	pl.	t. co		
19	54,14	55,93	57,73	13,2	18,0	so mod.	pl.	co.	b.	1,0	
20	62,04	62,86	61,92	11,7	18,3	SE fai.	a. b.	a. b.	co.		
21	59,50	58,56	57,79	14,3	23,1	sso fai.	b.	a. b.	b	6,6	or. et pl. à 2 h. m.
22	56,17	57,59	59,37	18,2	21,6	o mod.	t. co	a. b.	b.		
23	62,37	62,38	62,37	13,4	21,4	E fai.	t. b.	t. b.	b.		
24	62,46	62,55	62,27	15,5	22,7	NE mod.	t. b.	b.	t. b.		
25	61,12	60,09	58,75	18,1	24,5	ENE fai.	b.	b.	b.		or. et pl. de 2 h. ma. à 5 h.
26	59,41	58,65	57,33	18,5	25,1	ENE a. fo.	t. b.	b.	t. b.		
27	56,90	56,08	56,02	19,4	23,0	s fai.	pl.	p. pl	t. b.	13,8	or. éloig. à 8 h. m.
28	57,31	57,20	57,25	17,7	23,1	o fai.	b.	b.	b.		
29	58,09	58,19	58,07	18,0	21,2	ONO fai.	t. co	t. co	a. b.		
30	58,14	56,60	55,56	17,2	22,2	o t. fai.	t. co	b.	b.		
MO	58,55	58,47	58,36	14,81	21,34				Somm	50,6	
MG		58,47			17,96						

Digitized by Google

Juillet 1866.

	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL.			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum.	Maximum.	Dtr. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	51,78	50,12	49,20	16,0	18,6	o a. fo.	pl.	p. pl	b.	14,5	pl. ap.-m. et la n.
2	48,50	47,05	45,99	13,5	16,1	o a. fo.	a. b.	pl.	pl.	10,0	or. de 1 h. à 4 h. s.
3	46,38	47,19	46,27	11,6	16,8	o a. fo.	a. b.	pl.	co.	22,3	
4	45,91	49,59	50,93	12,9	17,3	o fo.	co.	pl.	a. b.	7,7	
5	49,97	49,94	50,30	12,6	16,4	o fo.	a. b.	pl.	b.	1,2	
6	51,25	51,05	52,57	12,2	17,0	o fo.	a. b.	pl.	b.	4,4	or. à midi.
7	56,53	59,27	60,76	12,3	17,6	NO mod.	a. b.	a. b.	a. b.	0,7	p. pl. au m.
8	63,67	65,75	65,57	11 1	16,9	o mod.	a. b.	co.	co.	0,2	p. pl. à 3 h. s.
9	65,44	65,75	66,08	11,4	16,2	o mod.	co.	co.	co.		
10	67,12	66,81	66,50	15,1	22,1	ONO fai.	b.	b.	t. b.		
11	66,84	66,17	66,12	16,8	23,8	NE fai.	t. b.	b.	b.		
12	65,27	64,35	63,86	18,6	25,4	E fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
13	62,53	61,56	61,45	19,6	26,4	S t. fai.	t. b.	t. b.	b.		
14	62,79	62,19	61,60	18,4	25,2	o fai.	b.	b.	b.		
15	62,32	61,98	61,55	18,3	25,5	E fai.	a. b.	b.	b.		
16	61,21	60,21	59,15	19,9	25,0	E mod.	t. b.	t. b.	a. b.		
17	59,10	58,74	57.88	18,4	23,2	NE fai.	b.	a. b.	a. b.		
18	58,11	57,85	56,94	16,9	21,3	ENE fai.	co.	b.	t. b.		
19	56,46	55,90	56,52	14.0	18,8	N mod.	co.	b.	co.	0,1	pl. à 7 h. s.
20	58.83	59,60	60,47	14,6	17,8	o mod.	co.	co.	co.		
21	61,52	61,03	61,07	13,8	20,0	N fai.	a. b.	b.	b.		
22	61,89	61,32	60,76	16,0	19,6	NO mod.	co.	a. b.	a. b.		
23	59.54	58,34	58,34	15,9	20,1	NNE mod.	a. b.	b.	b.		
24	58.26	57,95	57,64	15,4	19,0	N fai.	co.	a. b.	a b.		
25	62,30	62,88	63,37	14,7	19,7	NNO fai.	co.	a. b.	b.		
26	63,69	61,78	60,19	14,8	18,2	NO fai.	co.	a. b.	a. b.		
27	57,04	55,46	54,32	15,2	19,0	o fai.	a. b	co	p. pl	2,4	pl. la nuit.
28	52.17	51,78	51,34	15,6	18.4	nul.	t co	pl.	pl.		
29	49.65	49,00	50,32	15,8	19,0	o a. fo.	t. co	pl.	co.	7,9	
30	54,07	54,72	54,73	13,6	18,4	o fo.	co.	a. b.	b.		
31	53,16	51,86	51,77	13,9	17,7	o mod.	pl.	a. b.	pl.	4,7	
	57,86	57,65	57,53	15,07	19,85				Somm	76,1	
		57,68			17,46						

Digitized by Google

Août 1866.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	55,80	56,55	56,81	12,7	17,9	o mod.	t. co	a. b.	b.		
2	52,18	51,18	50,20	14,0	17,0	s mod.	co.	p. pl	pl.	3,0	
3	54,36	55,48	56,61	15,5	18,1	o fo.	a. b.	co.	co.	0,1	pl. à 9 h. s.
4	55,33	54,49	54,05	13,9	18,3	o fo.	co.	a. b.	b.		
5	52,32	53,27	55,74	12,3	17,5	o a. fo.	b.	a. b.	b.	4,5	averse à 10 h. m.
6	56,08	55,96	54,59	11,4	16,0	so fai.	a. b.	pl.	t. co	1,0	
7	50,76	50,26	49,96	12,7	16,1	so fo.	co.	pl.	a. b.	4,4	
8	55,14	55,19	53,30	11,3	16,9	o mod.	co.	co.	a. b.	0,4	p. pl. à 10 h. m.
9	50,36	50,23	50.99	13,7	17,5	o mod.	pl.	t. co	a. b.	4,3	pl. la nuit.
10	51,38	51,30	51,32	12,5	16,7	oso fai.	a. b.	pl.	a. b.	0,7	or. et pl. à 3 h. s
11	59,36	61,17	62,41	10,8	16,6	NNO a. fo.	b.	a. b.	a. b.	1,5	
12	56,51	52,04	47,81	12,0	15,8	s mod.	pl.	pl.	t. co	9,0	
13	53,43	56,07	57,73	12,1	17,1	NE fai.	co.	co.	a. b.		
14	55,90	53,59	53,22	12,1	16,0	s t. fai.	p. pl	p. pl	p. pl	0,3	
15	57,04	58,24	58,37	13,3	17,0	o mod.	co.	co.	co.	3,0	
16	57,38	55,44	53,04	13,5	17,1	so mod.	co.	co.	p. pl		pl. le soir.
17	53,31	54,56	55,65	11,3	16,3	NO a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.		
18	58,87	59,46	58,44	10,8	16,6	o fai.	t. b.	a. b.	b.		
19	56,85			11,2	18,0	E fai.	t. b.				or. éloig. et pl. le s
20						so mod.					
21						o mod.	pl.	pl.	pl.		
22	58,27	58,83	59,50	15,3	19,5	o fai.	co.	co.	a. b.	24,4	depuis le 16
23	60,99	60,77	59,46	13,9	20,9	NE fai.	bro.	b.	b.		
24	59,41	59,97	60,63	15,9	22,1	NE t. fai.	bro.	b.	b.		
25	60,61	61,23	61,23	16,8	22,2	NE t. fai.	b.	b.	b.		
26	61,44	60,92	54,49	16,6	22,0	s fai.	t. b.	b.	b.		halo à 9 h. 1/2 s.
27	56,55	56,24	56,65	18,0	21,0	o fai.	a. b.	pl.	b.	6,0	or. et pl. à 10 h. m
28	52,34	50,16	47,57	16,4	20,2	SE mod.	p. pl	a. b.	pl.	8,2	or. à 5 h. m. et à 1 h. s
29	44,42	44,40	44,46	13,8	16,6	o fo.	co.	pl.	t. co	5,0	pl. la nuit.
30	47,76	53,15	55,88	12,8	15,0	NO fo.	pl.	t. co	a. b.	16,0	
31	56,76	56,18	56,24	13,3	16,3	SE fai.	t. co	co.	a. b.	0,3	pl. au m.
MO	55,20	55,28	55,11	13,33	17,88				Somm	94,3	
MG		55,20			15,61						

Digitized by Google

Septembre 1866.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ETAT DU CIEL A 8 h. m.	ETAT DU CIEL A 12 h. 30	ETAT DU CIEL A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	58,24	58,92	58,34	12,8	17,8	E fai.	t. b.	co.	a b.		
2	53,19	50,73	48,34	13,8	17,6	so a. fo.	a. b.	co.	pl.		
3	54,57	56,68	57,49	10,7	15,9	o fo.	t. b.	b.	q. go	7,4	Or. él à 8 h. s.
4	56,86	54,57	53,30	11,8	16,8	so a. fo.	q. go	p. pl	p. pl	1,0	
5	50,91	48,68	50,04	15,3	20,7	so a. fo.	p. pl	a. b.	a. b.	1,1	
6	54,30	54,12	52,99	14,1	19,1	o a. fo.	a. b	co.	pl.		
7	52,08	53,10	53,48	14,8	18,8	o fo.	a. b.	a. b.	co.	1,4	pl. à 7 h. s.
8	50,57	51,06	52,94	14,6	18,0	o mod.	pl.	t. co	a. b.	7,4	Or. él. et pl. à 7 h. s
9	55,13	54,99	54,94	15,0	18,4	so fai.	co.	co.	a b.	2,0	
10	51,71	51,64	51,48	14,3	16,7	s mod.	pl.	pl.	pl.	4,8	Ton. à 3 h. s
11	55,18	53,67	52,76	11,7	14,5	o a. fo.	a. b.	pl.	co.	7,6	
12	57,56	58,68	58,92	12,0	14,4	ONO mod.	co.	co.	co.		p. pl. à 8 h. s
13	55,54	56,17	56,27	11,7	16,9	o mod.	co.	a. b.	co.	0,1	q. go. à 11 h. m.
14	49,55	50,78	51,50	13,1	15,5	o a. fo.	pl.	t. co	a. b.	2,0	
15	55,37	55,03	55,02	11,1	16,3	oso fai.	a. b.	a. b.	b.		p. pl. à 3 h. s
16	54,20	52,33	47,69	10,4	15,8	so fo.	b.	a. b.	pl.	0,1	
17	49.49	53,41	57,48	11,0	14,6	o mod.	pl.	pl.	b.	8,5	Or. él. à 10 h. s.
18	62,28	63,10	63,16	9,0	15,2	o t. fai	t. b.	b.	b.		
19	61,88	61,48	60,75	12,0	15,2	so mod.	co.	p. pl	t. co	0,6	
20	61,31	60,55	58,81	11,6	15,7	o mod.	a. b.	a. b.	a. b		
21	52,54	52,39	52,44	12,5	14,1	so mod.	pl.	p. pl	a. b.	2,0	
22	42,43	41,26	45,48	11,1	17,7	s t. fo.	pl.	co.	pl.	13,7	Pl. au m.
23	43,91	46,39	49,41	11,9	13,5	NE t. fai	pl.	pl.	t. co	13,7	
24	52,68	54,86	57,18	11,1	15,1	SE t. fai	t. co	a. b.	a. b.		
25	60,48	60,16	60,20	10,7	15,5	ENE t. fai	b.	b.	b.		
26	60.37	59,66	58,97	12,1	17,5	SE t. fai	t. b.	b.	b.		
27	58,71	58,00	58,27	12,3	18,0	so fai.	t. b.	b.	a. b.		
28	56,83	55,39	54,87	12,2	19,0	SE fai.	bro.	b.	b.		
29	57,37	57,41	57,62	14,8	19,8	s fai.	b.	b.	b.		
30	58,72	59,29	59,87	14,8	21,6	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
	54,80	54,82	55,00	12,48	16,76				Somm	73,4	
		54,87			14,67						

Digitized by Google

Octobre 1868.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL.			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum.	Maximum.	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	59,74	58,99	58,07	14,2	18,8	NE t. fai.	bro.	bro.	t. b.		
2	58,46	58,59	59,89	13,9	16,1	SSE t fai.	bro.	bro.	bro.		
3	60,88	60,42	60,90	14,9	16,1	ENE t. fai.	bro.	co.	co.		
4	60,79	61,88	63,12	14,0	16,0	NE t. fai.	bro.	bro.	bro.		
5	64,31	65,08	66,49	13,9	15,5	NNE fai.	t. co	t. co	t. co		
6	68,94	69,23	69,87	14,1	16,5	NE t. fai.	co.	co.	co.		
7	70,43	69,71	68,76	11,1	16,5	NE fai.	a. b.	b.	t. b.		
8	69,09	67,76	66,81	8,9	15,5	ENE t. fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
9	64,96	63,98	62,55	8,3	12,3	NE mod.	a. b.	a. b.	a. b.		
10	60,51	59,82	59,13	7,4	11,4	NE fai.	bro.	a. b.	a. b.		
11	59,14	59,57	59,57	7,8	9,6	NE mod.	bro.	co.	co.		
12	59,60	59,39	59,39	7,9	8,3	E fai.	t. co	t. co	t. co		
13	59,03	58,27	57,44	6,8	8,0	ENE fai.	bro.	t. co	t. co		
14	57,53	57,85	59,39	6,9	10,1	oso t. fai.	t. co	t. co	t. co	1,3	dep. le 1er.
15	62,05	62,50	63,55	6,9	11,3	NE t. fai.	t. b.	b.	b.	0,1	q. go. au m.
16	64,80	64,60	64,83	6,6	11,0	ENE t. fai.	bro.	t. b.	t. b.		
17	64,31	62,32	61,27	4,1	11,3	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
18	60,28	59,49	59,99	5,5	11,1	E mod.	co.	a. b.	co.		pl. à 7 h. s. et ha
19	62,07	62,71	63,88	9,6	12,6	SE mod.	t. co	t. co	t. co	4,5	
20	66,10	65,37	64,64	9,2	14,4	SE fai.	co.	a. b.	b.		
21	63,58	62,54	61,56	10,6	13,8	S fai.	t. b	t. b.	t. b.		
22	59,82	59,52	59,87	8,5	12,9	S mod.	co.	co.	pl.	0,2	p. pl. à 9 h. s
23	64,42	64,31	63,81	10,1	15,1	O mod.	b.	b.	co.	1,6	
24	60,41	59,05	57,90	10,8	13,2	oso fai.	co.	co.	co.		
25	53,43	51,69	51,21	7,9	11,1	SSE fai.	a. b.	co.	a. b.		
26	54,85	55,61	56,81	6,3	9,1	N fai.	bro.	b.	b.		
27	59,70	59,88	60,78	2,3	6,3	N fai.	bro.	t. b.	t. b.		
28	60,08	59,78	63,23	2,3	8,3	oso fai.	pl.	pl.	a. b.	5,0	
29	69,29	69,26	69,23	4,3	9,1	ONO mod.	b.	b.	b.		
30	63,20	59,58	57,40	6,0	10,6	SO fo.	a. b.	co.	pl.		tem. de 3 à 4 h.
31	64,07	62,96	62,89	9,2	12,8	ONO fai.	a. b.	a. b.	a. b.	0,4	
MO	62,12	61,67	61,75	8,72	12,41				Somm	13,1	
MG		10,55		61,85							

Digitized by Google

Novembre 1866.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ETAT DU CIEL. A 8 h. m.	ETAT DU CIEL. A 12 h. 30	ETAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	62,62	60,88	59,89	8,0	11,8	so t. fai.	co.	co.	co.		
2	57,82	57,28	56,45	10,5	12,5	so t. fai.	co.	co.	co.		
3	56,42	55,90	55,97	10,1	13,9	so mod.	co.	b.	a. b.		
4	59,21	59,99	61,61	8,0	11,8	oso mod.	co.	a. b.	co.		
5	61,77	60,74	60,75	8,0	11,4	so mod.	co.	co.	co.		
6	61,87	61,99	64,46	9,8	14,0	so a. fo.	p. pl	p. pl	co.	0,3	
7	64,62	63,56	63,53	8,2	11,2	o fo.	a. b.	co.	co.		
8	61,69	59,63	57,52	10,1	12,3	so a. fo.	a. b.	t. co	t. co		
9	55,28	56,85	58,43	8,0	9,8	NO a. fo.	a. b.	b.	a. b.		pl. au ma.
10	64,74	65,29	64,86	4,5	8,3	o t. fai	t. b.	t. b.	t. b.	4,6	pl. et tem. SO ap. minuit.
11	53,22	53,48	57,44	5,3	10,7	so mod.	t. co	t. co	a. b.	4,2	
12	60,51	59,66	57,47	6,2	10,2	so t. fai.	t. co	t. co	co.		pl. à 1 h. s.
13	53,43	51,51	51,77	12,8	14,0	so a. fo.	co.	p. pl	pl.	3,2	pl. le soir.
14	54,81	57,06	61,41	6,8	9,2	o fo.	t. b.	a. b.	t. b.	4,6	
15	64,59	63,34	61,32	4,0	8,4	o mod.	t. b.	b.	co.		
16	51,41	47,01	41,81	6,2	10,4	so fo.	co.	co.	pl.		tem. de 2 à 8 h. s.
17	58,46	63,30	66,93	4,2	6,2	NNO mod	p. pl	a. b.	a. b.	5,5	
18	60,69	55,44	52,67	2,2	8,4	so fo	t. co	pl.	pl.		tem. à 8 h. m.
19	54,28	55,28	56,47	3,5	4,7	NNO mod.	co.	t. b	b.	10,8	p. pl. à 9 h. s.;
20	60,24	61,61	62,70	1,4	4,0	o mod.	t. b.	a. b.	a. b.	5,0	neige après-min.
21	61,72	60,91	61,16	1,0	3,8	o mod.	b.	co.	co.		pl. à 8 h. s.
22	64,33	64,15	64,37	2,2	5,8	o t. fai.	co.	co.	co.	0,4	
23	60,91	57,33	52,99	5,3	6,3	oso mod.	co.	co.	co.		pl. le soir.
24	55,55	57,91	58,84	3,9	5,5	NO mod.	b.	t. b.	a. b.	2,8	
25	51,05	47,61	46,75	5,0	8,4	so fo.	pl.	pl.	a b.	5,4	
26	52,47	55,51	58,55	4,3	7,0	NO mod.	a. b.	p. pl	p. pl		
27	54,32	54,32	58,81	6,0	7,8	NO fo.	t. co	pl.	co.	3,0	p. pl. le s.
28	62,26	64,58	66,08	6,0	7,6	NE fai.	a. b.	t. b.	a. b.	2,8	
29	65,09	66,29	66,21	3,2	6,0	N t. fai.	t. co	t. co	t. co		
30	64,05	61,57	59,57	0,0	2,2	ENE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
Moy.	58,98	58,66	58,89	5,82	8,79				Somm	53,5	
Moy.		58,84			7,30						

Digitized by Google

Décembre 1866.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL.			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum	Maximum.	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	56,05	55,76	55,19	—1,1	2,3	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
2	55,41	56,67	58,44	0,2	5,0	oso fai.	p. pl	p. pl	co.	0,8	
3	59,43	59,41	59,30	1,5	4,5	so mod.	a. b.	co.	co.		
4	59,01	57,98	57,79	5,5	10,3	so a. fo.	t. co	t. co	t. co		p. pl. à 2 h. s.
5	58,46	58,36	57,72	9,6	11,6	so a. fo.	a. b.	co.	co.	0,7	
6	59,62	59,10	59.97	9,4	10,6	sso mod	co.	co.	co.		
7	52,40	50,11	51.07	8,3	10,6	o mod.	pl.	pl.	a. b.	9,5	
8	63,32	65,97	69,83	4,5	6,3	o mod.	a. b.	t. b.	t. b.		
9	72,90	70,33	67,83	1,0	2,2	NO mod.	co.	co.	co.		Vent S fo. à 10 h. s
10	58,91	60,20	62,54	5,4	11,0	NNO mod.	a. b.	a. b.	a. b.		
11	66,21	66,90	67,05	3,8	6,4	NO fai.	a. b.	b.	b.		
12	59,41	55,41	55,73	2,8	9,0	so mod.	pl.	pl.	co.	5,7	
13	53,53	49,67	45,12	8,8	11,0	so fo.	p. pl	t. co	pl.		
14	46,96	45,20	48,34	6,3	7,5	NO a. fo.	pl.	pl.	a. b.	12,6	pl. à 9 h. s.
15	51,15	49,56	46,23	4,2	8,0	sso mod.	a. b.	co.	pl.	0,7	
16	52,54	53,90	54,88	6,0	7,8	o mod.	a. b.	t. co	co.	3,6	pl. à 11 h. m
17	65,22	66,65	67,14	3,2	7,6	o fai.	a. b.	co.	co.		p. pl. à 9 h. s.
18	68,86	68,40	68,57	7,5	9,3	s fai.	t. co	t. co	t. co	0,7	
19	66,38	67,62	70,60	4,6	9,0	oso fai.	t. co	p. pl	t. b.	0,1	
20	72,87	72,16	71,60	1,2	3,6	SSE t. fai.	bro.	t. co	t. co		
21	69,18	68,21	68.36	0,7	1,3	SSE fai.	bro.	t. co	bro.		
22	69,54	69,64	70,01	0,3	0,5	SE fai.	co.	co.	co.		
23	70,40	70,55	70,77	—0,6	0,2	SE t fai.	co.	co.	co.		
24	69,82	68,92	67,97	—0,6	—0,2	SE fai.	bro.	t. co	t. co		t. p. pl. à 10 h. s.
25	66,92	66,57	66,64	1,0	2,6	sso t. fai.	t. co	t. co	t. co	0,1	
26	63,93	61,74	60,16	2,2	6,4	oso mod.	t. co	t. co	t. co		tem. et pl. la nuit.
27	52,29	55,08	57,17	6,2	7,0	o fo.	b.	t. b.	t. b.	2,2	p. pl. à 10 h. s.
28	58,68	58,77	58,13	5,9	8,5	o mod.	b.	a. b.	a. b.	0,1	
29	56,71	54,92	51,69	6,8	9,0	o mod.	co.	co.	co.		
30	46,89	44,82	42,83	5,4	6,4	so mod.	co.	pl.	pl.		
31	42,66	42,17	41,74	2,2	3,6	sso fai.	nei.	pl.	co.	11,1	
MO	60,18	59,70	59,63	3,91	6,41				Somm.	47,9	
MG		59,84			5,16						

Digitized by Google

Janvier 1867.

JANVIER.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	42,50	41,33	41,32	0,6	2,0	so fai.	a. b.	t. co	nei.		
2	39,73	37,70	38,27	—1,3	1,5	SE mod.	nei.	nei.	a. b.		
3	50,16	51,77	54,25	—3,6	—1,0	N t. fai.	a. b.	a. b.	b.		
4	57,64	58,26	59,74	—4,6	—3,8	so fai.	co.	co.	bro.		
5	62,90	62,25	59,84	—7,2	—5,0	oso fai.	co.	co.	co.		tem. et nei. la nuit
6	51,07	47,86	47,94	—5,8	5,0	s a. fo.	t. co	pl.	pl.		
7	48,82	45,41	42,73	5,2	9,1	s fo.	pl.	t. co	a. b.	16,0	tem. la nuit.
8	35,17	36,94	40,64	7,9	10,3	s fo.	pl.	t. co	a. b	8,0	cal. à 5 h. s.
9	40,79	40,20	39,92	4,9	7,7	so a. fo.	a. b.	b.	b.		pl. à 7 h. s.
10	36,08	38,89	43,27	4,5	6,3	so a. fo.	pl.	t. co	co.	1,0	
11	47,98	48,69	49,01	1,4	3,8	NO fai.	a. b.	a. b.	co.		nei. le soir.
12	51,74	51,78	50,58	—1,3	1,1	o fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
13	49,65	49,67	51,99	—2,1	—0,1	NO mod.	a. b.	t. b.	t. b.		
14	54,91	55,67	56,41	—3,9	—1,1	NO fai.	b.	t. b.	t. b.		
15	55,60	54,70	54,47	—3,9	—1,5	NNO t. fa.	bro.	a. b.	a. b.		
16	48,70	47,35	46,86	—2,0	—0,4	N mod	nei.	nei.	nei.		
17	44,09	43,95	43,62	—2,0	0,6	ONO mod.	nei.	nei.	nei.		
18	46,48	47,99	49,16	—2,0	—0,0	so t fai.	co.	nei.	co.		
19	54,66	55,57	57,32	—2,9	—1,1	sso fai.	t. co	a. b.	a b.		
20	57,82	56,77	56,85	—6,9	—4,4	NE a. fo.	b.	b.	b.		
21	55,72	55,72	56,84	—9,4	—6,0	NE mod.	b.	t. b.	t. b.		vent SE mod. à 5 h. s.
22	62,19	61,85	61,70	-11,4	—4,0	E mod.	a. b.	b.	a. b.		
23	55,95	56,16	56,35	0,5	3,0	oso fai.	t. co	t. co	t. co		
24	53,16	52,06	51,09	2,9	6,7	s mod.	a. b.	a. b.	co.	28,0	depuis le 10
25	47,39	48,86	52,57	3,7	8,1	oso mod.	co.	co.	pl.		
26	60,89	64,52	63,88	4,2	8,4	o fai.	co.	co.	co.	1,8	g. pl. dep. 9 h. s.
27	59,80	59,54	62,31	8,4	9,2	o fai.	p. pl	t. co	t. co	19,2	pl. à 11 h. s.
28	61,65	59,43	58,03	9,2	9,6	oso fai.	p. pl	t. co	p. pl	1,4	
29	63,01	62,56	61,98	5,4	9,0	oso mod.	a. b.	a. b.	co.	1,4	pl. et vent la nuit.
30	59,38	58,17	52,74	7,6	10,4	oso a. fo.	p. pl	t. co	pl.	1,0	tem. dep. 6 h. s.
31	59,79	63,97	66,53	5,5	8,3	o a. fo.	a. b.	b.	b.	5,6	cal. à 8 h. m.
	52,14	52,12	52,52	0,04	2,96				Somm	83,4	
		52,26			1,50						

Digitized by Google

Février 1867.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ETAT DU CIEL. A 8 h. m.	A 1 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	66,45	66,28	66,24	4,1	8,9	s a. fo.	co.	co.	t. co	1,0	pl. ap. min.
2	66,93	68,86	70,12	6,2	10,4	o a. fo.	co.	b.	b.	1,2	
3	73,58	73,16	70,44	3,1	7,3	oso fai.	t. b.	b.	b.		
4	60,14	54,23	49,85	2,0	7,2	s a. fo.	a. b.	co.	pl.		
5	51,31	48,95	43,84	3,2	9,6	sso a. fo.	b.	co.	pl.	2,1	
6	35,14	36,09	37,00	9 3	9,7	o t. fo.	pl.	a. b.	p. pl	10,4	tem. dep. 3 h. s.
7	45,72	50,04	55,31	4,0	6,8	NO fo.	a. b.	a. b.	a. b.	1,2	pl. à 1 1 h. m
8	48,29	48,54	48,75	3,3	10,3	so fo.	t. co	pl.	pl.		tem. de 5 h. s. à 8
9	56,56	59,57	61,96	7,6	10,0	ONO a. fo.	a. b.	a. b.	co.	8,9	p. pl à 9 h. s
10	63,63	63,83	61,93	7,9	10,3	sso fai.	co.	co.	co.	0,3	
11	57,19	63,16	66,60	6,0	8,2	NO a. fo.	pl.	b.	b	3,2	Halo. à 9 h. s
12	66,97	66,86	67,66	5,0	9,2	o fai.	p. pl	p. pl	t. co	0,5	
13	69,45	68,82	68,35	8,2	9,6	nul.	t. co	co.	co.		
14	68,24	67,90	67,44	7,3	10,5	SE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
15	63,25	60,94	58,49	4,8	10,8	E mod.	t. b.	b.	p. pl		pl. à 11 h. s.
16	57,87	57,67	57.25	8,6	14,0	s fai.	b.	t. b.	b.	3,4	
17	58,21	59,42	61,64	9,5	12,7	sso fai.	b.	co.	co.		
18	67,80	69,34	70,65	8,8	10,6	ONO t. fai.	co.	co.	t. co		
19	69,96	69,39	68,94	9,3	10,7	NNO t. fai.	bro.	t. co	p. pl		
20	70,34	71,53	72,36	7,5	11,5	NO fai.	co.	a. b.	co.	2,0	
21	74,13	74,23	73,78	7,6	8,8	o mod.	co.	t. co	t. co		q. go. à 9 h. s.
22	72,66	72,26	71,13	7,8	9,6	o mod.	t. co	a. b	co.		q. go. à 1 h. et 5 h. s
23	70,62	71,30	71,78	7,5	11,1	N mod.	a. b.	b.	b.	0,2	
24	70,46	68,47	66,45	5,3	9,1	so mod.	co.	co.	co.		
25	65,25	65,22	62,94	6,7	9,9	o mod.	a. b.	a. b.	co.		
26	58,40	59,01	59,65	6,9	8,5	NO mod.	pl.	t. co	pl.	3,4	vent O fo. à 8 h. du s
27	61,16	61,25	61,46	3,3	5,7	o fai.	a. b.	co.	co.	3,7	Vent N fai. à 5 h. s
28	62,81	65,23	65,71	1,1	4,1	E mod.	co.	b.	co.		
MO	62,61	62,91	62,77	6,14	9,47				Somm	41,5	
MG		62,76			7,81						

Digitized by Google

Mars 1867.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	69,90	71,26	72,49	—0,2	2,2	NNE mod.	co.	nei.	co.		grs. à 9 h. m.
2	76,20	76,39	76,07	—1,3	2,3	NE a. fo.	b.	t. b.	t. b.		
3	74,91	73,55	73,29	—2,2	1,2	NE fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
4	69,64	68,30	67.00	—0,8	4,2	NE a. fo.	t. b.	t. b.	t. b.		
5	61,15	59,83	58,64	1,0	6,2	NNE mod.	t. co	b.	b.		
6	52,76	51,30	50,36	0,9	3,1	NNE fai.	co.	nei.	co.	1,0	grs. à midi.
7	49,07	49,59	49,07	—1,0	2,4	ENE mod.	co.	co.	a. b		
8	49,15	47,98	45,80	—2,0	0,8	ENE mod.	bro.	co.	co.		nei. la nuit.
9	47,58	46,96	46,28	0,7	7,3	E fai.	co.	co.	co.	0,9	vent SO mod. à 8 h. matin.
10	41,85	41,19	42,35	8,0	9,2	O mod.	pl.	p. pl	pl.	9,8	vent N fai. à 5 h. s. cl à 8 h. m.
11	47,97	49,85	51,34	5,0	6,2	O fai.	t. co	t. co	p. pl	0,7	
12	53,13	53,43	53,91	2,6	3,0	ENE mod.	nei.	nei.	nei.	0,7	
13	57,77	56,71	54,70	—1,6	1,8	ENE mod.	co.	a. b.	co.	4,4	
14	49,45	48,28	46,90	0,8	5,8	E t. fai.	pl.	t. co	pl.	5,2	
15	51,87	52,04	52,79	0,7	3,5	NE mod.	co.	co.	co.	3,2	
16	56,37	56,79	57,60	0.6	3,6	NE mod.	co.	a. b.	a. b.		
17	60,09	57,93	55,46	—1,5	3,3	ENE a. fo.	t. b.	t. b.	co.		
18	48,05	47,21	46,87	0,2	1,6	E a. fo.	nei.	t. co	nei.	1,0	
19	45,09	43,18	41,86	1,0	4.8	E fai.	pl.	pl.	t. co	4,4	
20	43,79	45,72	48,50	3,4	6,0	ENE t. fai.	t. co	t. co	t. co		
21	53,79	56,01	57,43	1,7	5,3	SE fai.	co.	a. b.	co.		vent NE fai. à 5 h. soir.
22	55,40	54.83	54,92	0,2	4,4	SE fai.	nei.	p. pl	a. b.	2,2	
23	57,20	56,33	53,60	3,0	10,2	SE fai.	co.	co.	co.		ton. vers 8 h. m.
24	48,90	51,56	53,34	9,2	12,0	SO fai.	pl.	co.	a b.	6,0	pl. à 7 h. s.
25	56,61	55,81	52,89	6,4	13,0	S mod.	a. b.	a. b.	p. pl	0,5	pl. à 8. h. s.
26	49,76	49,36	49,02	10,1	13,7	O mod.	a. b.	b.	pl.	3,3	pl. le soir.
27	47,87	46,37	44,09	7,6	12,8	SO fai.	a. b.	b.	b.	3,2	
28	45,30	45,82	47,16	5,8	11,8	O mod.	p. pl	b.	t. b.	0,2	
29	50,21	50,81	51,71	4,6	11,8	O mod.	b.	a. b.	b.		pl. et gr. à 10 h. m. et h. s.
30	54,25	54,60	53,95	5,0	10,6	O fo.	co.	a. b.	b.	0,4	
31	58,37	61,84	65,34	4,1	7,5	NO fo.	co.	pl.	b.	3,2	cal. à 5 h. s.
MO	54,30	54,20	54,04	2,32	6,17				So mm	50,3	
		54,18			4,23						

Digitized by Google

Avril 1867.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT	ÉTAT DU CIEL			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum.	Maximum.	A MIDI. Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	71,32	70,89	70,42	2,2	9,8	ONO fai.	b.	a. b.	b.		
2	66,32	64,03	61,86	5,7	9,9	so mod.	p. pl	t. co	pl.		
3	64,57	64,99	64,63	6,5	11,9	oso mod.	a. b.	co.	a. b.	5,4	
4	59,04	56,33	54,56	8,5	11,1	o fo.	co.	p. pl	co.	0,4	
5	61,45	62,24	61,03	6,3	10,1	so mod.	co.	co.	co.		p.pl.à 10 h.s.
6	59,59	59,89	59,82	8,3	11,9	o mod.	co.	p. pl	p. pl	0,1	
7	60,10	59,14	58,23	9,1	11,1	o mod.	co.	co.	co.	0,1	
8	51,35	49,50	44,99	8,1	11,1	o fo.	pl.	t. co	pl.	0,9	48,74 à 10 h. s tempête.
9	51,01	53,30	53,71	7,3	12,1	o fo.	b.	a. b.	b.	6,8	
10	58,29	58,56	56,05	6,2	10,6	o fai.	b.	b.	a. b.		
11	50,22	50,71	56,24	8,2	12,8	o t. fo.	a. b.	a. b.	pl.	5,2	pl. le s.
12	64,81	65,12	65,02	3,3	11,0	o fai.	t. b.	b.	b.	0,6	cal. à 6 s.
13	62,34	61,19	60,52	5,6	12,0	o a. fo.	a. b.	co.	p. pl		
14	55,89	52,09	46,83	8,8	13,0	so fo.	a. b.	a. b.	p. pl	0,1	
15	47,67	48,93	50,66	9,0	12,6	o fo.	p. pl	t. co	a. b.	2,2	pl.à 11 h.m.
16	54,36	53,52	51,98	8,3	11,3	oso mod.	co.	t. co	pl.		
17	53,83	56,05	58,21	10,3	11,3	NNO t. fai.	t. co	p. pl	co.	7,3	
18	59,09	57,96	55,58	9,4	15,6	ESE fai.	a. b.	b.	b.		
19	52,12	51,92	51,78	10,2	15,8	o mod.	a. b.	co.	b.		
20	47,68	44,10	41,49	11,9	18,9	sso fo.	pl.	b.	pl.	2,0	
21	44,78	47,29	50,31	7,7	11,1	o fo.	pl.	a. b.	pl.	2,0	
22	54,83	56,27	56,32	7,1	11,9	o mod.	a. b.	co.	a. b	4,0	
23	56,19	56,35	56,58	9,9	15,7	o a. fo.	co.	b.	b.		
24	55,27	53,96	53,18	11,1	15,9	so mod.	pl.	b.	pl.	3,0	
25	53,44	53,98	54,29	10,4	15,4	o mod.	pl.	co.	a. b.	3,6	
26	55,05	55,15	53,11	8,8	13,4	N fai.	co.	co.	b.		
27	50,06	48,75	49,31	8,7	13,1	s t. fai.	pl.	pl.	b.		
28	50,42	49,63	49,58	8,1	15,1	ESE mod.	b.	a. b.	pl.	6,8	pl. la n.
29	52,63	54,52	56,40	10,0	11,0	NNE fai.	pl.	pl.	pl.	23,9	j. au 29 à 7 h. m.
30	55,66	54,75	54,98	6,8	12,6	so mod.	a. b.	p. pl	co.	10,2	pl. à 2 h. s.
MO	55,98	55,70	55,25	8,06	12,64				Somm	84,6	
MG		55,65			10,35						

Digitized by Google

Mai 1867.

DATE	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL. A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	57,41	58,22	59,34	7,6	12,6	ONO a. fo.	pl.	pl.	co.	8,7	pl. à 3 h. s.
2	60,80	61,34	61,70	6,9	13,1	N fai.	a. b.	a. b.	t. b.	2,4	
3	63,96	63,60	62,94	6,2	14,2	E fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
4	63,84	62,57	62,12	8,7	15,7	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
5	61,36	60,74	60,31	8,4	18,2	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
6	59,94	59,77	59,73	11,6	21,6	SSE fai.	t. b.	b.	t. b.		
7	60,21	59,88	59,70	14,7	24,3	O mod.	t. b.	t. b	t. b.		
8	58,42	58,05	57,50	15,2	24,0	SSE fai.	t. b.	t. b.	b.		
9	58,50	57,87	56,99	17,4	23,0	ONO fai.	a. b.	a. b.	a. b.		
10	55,98	55,13	53,05	16,6	24,0	E t. fai.	t. b.	t. b.	b.		
11	48,82	50,28	50,78	18,2	23,2	O a. fo.	pl.	b.	b.	0,4	
12	48,10	46,48	41,21	14,6	21,0	SE mod.	a. b.	a. b.	pl.	3,6	pl. au m. Or. et pl. à 4 h. s.
13	47,75	48,07	49,83	12,5	17,9	NE fai.	a. b.	co.	pl.	29,0	
14	51,16	52,52	53,21	8,8	10,2	NE a. fo.	co.	co	co.	12,0	
15	54,23	54,72	54,92	6,1	8,3	NE a. fo.	pl.	t. co	t. co	0,9	pl. la nuit.
16	56,89	56,99	58,21	5,8	10,4	NE fai.	co.	co.	co.	0,5	
17	61,92	62,38	62,33	6,8	12,6	O mod.	a. b.	a. b.	a. b.		
18	61,96	60,57	58,62	6,7	15,1	E fai.	t. b.	b.	b.		
19	56,16	55,01	53,62	9,6	19,0	E fai.	b.	a. b.	co.		
20	51,29	51,25	50,76	13,4	17,0	O mod.	pl.	p. pl	co.	21,6	or. et pl. à 6 h. m.
21	48,37	48,76	49,15	12,6	15,4	O fai.	co.	pl.	pl.		
22	55,03	56,31	56,99	6,7	10,3	N a. fo.	co.	co.	pl.	35,9	gr. à 6 h. s.
23	57,79	57,28	59,84	3,5	10,7	SO fai.	t. b.	a. b.	a. b.	4,6	
24	61,33	62,33	62,03	5,3	10,7	E fai.	a. b.	co.	co.	5,0	pl. à 3 h. s.
25	62,51	60,82	58,97	5,1	12,9	E fai.	t. b.	a. b.	t. b.		
26	52,91	52,71	52,48	9,0	19,0	SSO fai.	p. pl	co.	pl.	0,4	or. à 5 h. s.
27	51,55	52,64	53,00	14,0	18,6	O a. fo.	a. b.	a b.	pl.	1,7	or. et pl. à 4 s.
28	57,88	58,52	58,25	11,0	19,0	SSO a. fo.	t. b.	b.	t. b.	2,2	
29	59,02	58,27	57,54	14,3	24,1	SE mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
30	58,31	58,40	60,02	17,4	25,2	O fai.	t. b.	b.	pl.		or. et pl. à 4 h. s., pl. la nuit.
31	61,67	62,45	62,45	14,2	21,0	SO fai.	b.	b.	b	28,2	
Moy.	56,94	56,93	56,69	10,61	17,14				Somm	157,1	
Moy.		56,85			13,87						

Digitized by Google

Juin 1867.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ETAT DU CIEL. A 8 h. m.	ETAT DU CIEL. A 12 h. 30	ETAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	63,71	63,68	62,75	14,0	22,0	so fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
2	60,59	59,08	56,50	17,1	24,5	ENE fai.	t. b.	t. b.	p. pl		or. él. à 10 h. s.
3	52,18	53,35	54,73	19,0	27,0	o mod.	co.	co.	co.	0,1	
4	58,61	59,43	59,66	13,6	19,4	o a. fo.	co.	b.	b.		
5	60,44	59,63	58,11	11,9	19,3	oso a. fo.	t. b.	a. b.	co.		
6	56,02	55,76	53,03	16,0	20,2	NNO mod.	co.	p. pl	pl.		
7	54,98	54,74	55,28	13,3	18,5	oso mod.	co.	a. b.	pl.	4,0	
8	60,73	62,07	63,25	11,5	16,3	ONO mod.	co.	b.	b.	5,8	pl. à 6 h m.
9	62,59	64,28	65,58	12,3	18,9	o fai.	a. b.	b.	t. b.		
10	67,24	67,12	67,10	12,1	20,5	o fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
11	67,30	66,69	65,34	15,8	23,0	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
12	62,80	61,73	61,42	16,0	26,4	sso fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
13	61,39	60,89	59,59	16,5	18,1	NNE fai.	a. b.	pl.	co.	1,2	pl. à 9 h. m.
14	55,93	55,46	54,46	13,5	15,9	o mod.	co.	co.	co.	4,2	pl. à 9 h. m.
15	55,86	57,20	58,14	10,0	14,2	NO a. fo.	pl.	pl.	p. pl	15,0	
16	59,88	60,32	60,57	9,5	12,9	NO fai.	pl.	pl.	co.	1,4	pl. à 2 h. s.
17	62,10	62,35	62,44	10,0	15,0	o fai.	co.	co.	co.	0,9	pl. à 9 h. m.
18	62,84	62,05	60,76	10,6	17,4	E fai.	b.	a. b.	a. b.		
19	60,04	58,70	57,76	14,6	20,0	NE mod.	t. co	a. b.	co.		
20	58,25	58,74	59,27	13,5	19,9	NE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
21	59,32	59,96	60,40	11,5	19,1	NE fai.	co.	co.	a. b.		
22	61,32	61,03	60,80	13,3	19,7	NNO fai.	co.	a. b.	b.		
23	59,24	58,32	57,43	13,4	16,0	NO fai.	co.	co.	co.		
24	56,65	56,64	56,81	13,3	17,5	N a. fo.	co.	co.	pl.		pl. le soir.
25	59,99	62,26	63,76	13,6	16,4	NE a. fo.	co.	co.	co.	0,1	q. go. à 11 h.
26	70,00	69,85	69,74	12,9	17,9	NE mod.	a. b.	b.	b.	0,1	et 7 h. s.
27	70,10	71,17	70,78	13,1	20,5	NE fo.	t. co	a. b	b.		
28	70,00	70,36	70,75	10,7	17,0	NNE t. fai.	a. b.	t. co	co.		
29	70,12	69,08	66,83	11,0	18,2	NNE fai.	b.	t. b.	t. b.		
30	62,44	60,16	57,43	13,1	20,7	SE t. fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
MO	61,43	61,30	61,01	13,29	18,91				Somm	41,5	
MG		61,25			16,10						

Digitized by Google

Juillet 1867.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL. A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	55,93	55,31	54,98	15,0	23,4	SSE fai.	t. b.	b.	b.		pl. la nuit.
2	53,61	53,64	54,72	18,9	22,5	SO mod.	co.	a. b.	pl.	0,7	
3	59,29	61,08	61,21	16,7	19,7	OSO fai.	t. co	co.	a. b	3,5	
4	59,59	58,39	58,24	15,4	22,0	S fai.	a. b.	a. b.	co.		pl. la nuit.
5	59,01	59,98	61,02	15,4	18,2	ONO a. fo.	co.	co.	a. b.	1,8	
6	63,94	64,05	63,73	13,9	19,1	O a. fo.	b.	a. b.	a. b.		
7	64,26	64,65	65,71	13,9	19,1	NE t. fai	b.	b.	b.		
8	66,73	66,61	65,75	12,1	16,9	NO mod.	a. b.	b.	b.		
9	66,74	66,56	66,19	10,4	16,1	N fai.	a. b.	a. b.	a. b.		
10	64,63	64,09	63,48	9,9	17,9	ENE fai.	b.	t. b.	t. b.		
11	63,32	61,97	60,54	11,7	20,9	E mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
12	57,45	54,99	53,23	14,6	22,0	E mod.	a. b.	a. b.	co.		
13	53,17	53,64	53,83	17,7	21,1	O fai.	pl.	co.	a. b.	17,2	pl. la nuit.
14	54,94	55,53	56,53	15,7	19,9	SO fai.	a. b.	b.	b.	4,0	or. et pl à 11 h. m.
15	55,05	52,46	51,52	15,4	19,8	SE mod.	pl.	t. co	pl.	1,8	tem. pend. la nuit.
16	52,06	52,63	51,38	14,4	18,8	SO fo.	co.	co.	pl.	4,0	pl. à 9 h. m.
17	52,30	54,61	55,68	13,4	19,0	O fo.	a. b.	a. b.	a. b.	10.2	
18	53,77	52,78	51,49	14,7	17,9	SO a. fo.	pl.	pl.	pl.	4,2	
19	50,51	52,10	54,43	13,3	17,9	O fo.	pl.	co.	co.	13,2	pl. à 2 h. s.
20	56,44	56,42	56,38	14,5	19,1	O a. fo.	b.	b.	b.	1,0	
21	54,78	54,41	53,54	16,5	21,1	SO a. fo.	pl.	co.	a. b.	4,0	
22	55,05	54,86	54,53	17,2	22,0	SSO mod.	a. b.	a. b.	a. b.		
23	52,96	52,79	52,71	17,0	22,0	SO mod.	t. b.	a. b	b.		
24	52,56	53,20	53,75	16,6	20,0	SO fai.	a. b.	co.	pl.		pl. à 8. h. s.
25	55,04	54,67	53,42	15,2	20,0	SE fai.	b.	a. b.	a. b.	6,4	
26	50,44	49,92	50,72	16,5	19,9	S a. fo	a. b.	a. b.	a b.	4,0	pl. à 11 h. m. et 5. h. s.
27	58,09	59,64	60,11	14,4	17,0	NNO mod.	t. co	a. b.	a. b.	6,0	
28	62,31	62,39	62,10	12,2	17,0	O mod.	t. b.	co.	co.		q. go. le s.
29	60,18	60,18	60,20	10,3	15,7	ONO mod.	b	co.	b.	0,1	
30	60,22	59,92	59,96	10,3	17,1	ONO mod.	a. b.	a. b.	a. b.		
31	60,34	59,80	59,58	10,8	17,8	O fai.	b.	b.	b.		
MO	57,67	57,52	57,47	14,33	19,39				Somm	81,1	
MG		57,49		16,86							

Digitized by Google

Août 1867.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum.	Maximum.	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	58,80	57,40	56,24	12,3	17,1	NE mod.	co.	co.	b.		
2	56,28	56,59	57,75	12,5	16,1	NE mod.	a. b.	co.	co.		
3	60,18	60,69	60,70	13,2	16,0	NNE mod.	q.go	t. co	co.		
4	61,14	61,14	61,14	12,0	17,4	s t. fai.	co.	co.	pl.		
5	61,16	61,01	60,91	13,3	18,5	so fai.	co.	a. b.	a. b.	3,2	
6	57,43	56,20	55,16	13,4	18,4	so a. fo.	co.	pl.	a. b.		
7	56,07	55,66	55,16	13,3	17,1	oso mod	co.	pl.	pl.	4,2	
8				12,3	22,2	oso mod.				4,8	
9				13,9	24,7	oso mod.				0,9	
10				12,2	24,6	ONO fai.		b.			
11				12,1	25,7	SE t. fai.		t. b.			
12				14,2	27,4	E fai.		t. b.			
13				15,6	29,6	SE fai.		t. b.			
14				15,9	32,6	SE fai.		t. b.			
15				18,9	23,5	so mod.					
16				15,4	24,2	so fai.				3,5	
17				12,3	24,3	oso mod.					
18				13,6	26,0	so t. fai.					
19				14,2	28,9	SSE t. fai.					
20				16,9	30,2	o mod.				1,1	
21				17,2	24,6	o fai.					
22				11,4	24,7	SE t. fai					
23				13,2	25,9	NE fai.					
24				12,9	26,0	NE fai.					
25				13,2	26,2	NE t. fai.					
26				14,0	28,3	NO fai.					
27				15,4	20,6	NO t. fai.				21,2	
28	64,57	64,72	64,93	12,7	19,3	o fai.	t. b.	t. b.	b.		
29	65,50	65,54	65,72	14,5	19,5	o t fai.	co.	co.	co.		
30	63,86	62,17	60,30	17,0	20,4	« nul.	co.	co.	a. b.		
31	57,51	56,36	55,19	15,2	23,0	SE fai.	b.	t. b.	t. b.		
MO	60,23	59,77	59,38	14,01	23,32				Somm.	38,9	
MG		59,79			18,66						

Digitized by Google

Septembre 1867.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 0° A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL. A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	56,23	57,35	58,37	18,4	21,2	s t. fai.	pl.	co.	b.	11,6	or. él. à 9 h. m.
2	60,63	60,98	60,93	18,5	23,9	s t. fai.	b.	b.	b.		
3	60,86	59,91	59,10	18,6	22,8	nul.	b.	co.	b.		p. pl. à 3 h. s
4	56,85	56,02	57,00	19,4	21,4	o fai.	a. b.	pl.	a. b.		or. et pl. à 11 h. m
5	58,99	58,65	58,33	15,3	19,5	s mod.	a. b.	co.	co.	14,1	pl. à 3 h. s.
6	58,14	57,93	56,55	16,0	20,0	o mod.	t. b.	b.	a. b.	3,6	
7	59,76	61,30	61,87	14,3	19,1	o a. fo.	t. b	b.	a. b.		
8	62,49	61,31	59,65	14,3	19,8	s t. fai.	t. b.	b.	a. b.		or. et pl. v. minuit
9	57,85	57,75	56,69	15,6	21,2	oso fai.	t. b.	a. b.	a. b.	6,3	
10	55,94	57,84	58,82	16,1	19,7	o mod.	b.	b.	b.		
11	60,67	59,94	59,41	13,3	19,5	so fai.	co.	a. b.	b.		
12	56,46	57,05	57,32	14,0	19,8	so fai.	a. b.	p. pl	b.		
13	56,68	57,60	58,32	15,0	19,4	N fai.	pl.	co.	pl.	11,6	or. et pl. à 6 h. m.
14	62,42	62,19	60,69	12,7	18,1	o mod.	t. b.	a. b.	co.	10,6	
										0,2	
15	65,48	64,04	62,92	11,5	15,1	ENE a. fo.	co.	co.	co.		p. pl. à 9 h. s.
16	62,65	62,31	61,98	12,4	16,2	E fai.	a. b.	co.	b.		
17	61,60	61,61	61,60	11,8	16,4	N t. fai.	t. co	t. co	t. co		
18	62,53	62,40	61,79	13,0	17,4	ENE fai.	b.	b.	b		
19	60,06	59,69	59,34	11,8	14,6	oso mod.	pl.	p. pl	t. co	0,2	
20	62,38	61,80	59,15	10,7	16,5	so mod.	t. b.	co.	p. pl		pl. à 10 h. s.
21	59,08	60,37	65,29	12,3	14,7	NNO fo.	t. b.	co.	a. b.	1,9	pl. à 1 h. et à 10 h. s.
22	69,35	69,51	69,56	9,6	13,2	N fai.	co.	co.	t. co	0,7	
23	70,19	70,31	70,32	10,5	14,1	NNE mod.	t. b.	b.	co.		
24	69,92	68,85	67,74	7,6	12,8	E t. fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
25	66,30	66,14	66,26	7,7	14,1	o fai.	a. b.	co.	b.		
26	66,22	65,67	65,00	10,5	15,9	oso a. fo.	a. b.	co.	co.		
27	63,54	62,49	61,55	11,5	15,3	o a. fo.	t. co	co.	co.		
28	61,60	61,52	61,32	13,41	17,99				Somm	61,3	
		61,48		15,70							

Digitized by Google

Octobre 1867.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h. m.	BAROM. A 0° A 12 h. 30.	BAROM. A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	TEMP. DE L'AIR Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	ÉTAT DU CIEL. A 12 h. 30	ÉTAT DU CIEL. A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations
1	66,73	68,50	69,69	11,6	14,6	NNO a. fo.	a. b.	a. b.	a. b.		
2	64,50	61,47	58,48	6,1	13,9	so a. fo.	t. b.	b.	co.		pl. la nuit
3	56,09	55,90	55,88	8,9	13,9	o mod.	a. b.	a. b.	a. b.	2,0	pl. à 9 h.
4	58,36	59,29	59,45	5,7	9,3	N mod.	a. b.	b.	pl.	8,0	pl. à 9 h. n
5	59,26	59,10	59,41	4,7	8,1	NO mod.	pl.	p. pl	p. pl	6,5	
6	60,11	59,68	58,32	4,6	9,6	so mod.	b.	co.	co.	3,2	
7	53,41	50,55	49,48	7,1	11,3	so fai.	pl.	pl.	t. co	12,9	
8	46,63	47,38	46,75	6,1	9,5	o a. fo.	t. b.	a. b.	a. b.		pl. à 9. h.
9	55,32	55,70	54,60	5,3	9,7	o mod.	pl.	a. b.	co.	2,1	pl. de 8 à 10 h.
10	48,70	52,58	57,55	6,5	8,9	NE a. fo.	p. pl	co.	co.	4,4	
11	63,84	62,85	62,37	4,4	9,6	o fai.	pl.	a. b.	co.	2,1	
12	56,99	55,90	54,58	5,6	10,0	oso t. fai.	co.	b.	a. b.		
13	50,17	50,14	51,29	6,8	10,0	oso fai.	co.	pl.	pl.		
14	54,69	55,47	55,57	8,0	14,8	s fai.	b.	a. b.	t. co	7,4	pl. à 5 h.
15	57,11	57,94	56,61	11,7	16,8	s t. fai.	a. b.	b.	b.	1,0	pl. la nui
16	57,15	59,03	59,30	13,8	15,6	sso mod.	a. b.	t. co	co.	0,2	
17	58,19	57,46	57,37	11,3	15,1	sso a. fo.	co.	b.	a. b.		q. go. à 8 h
18	56,91	56,24	55,30	11,8	15,2	so mod.	a. b.	a. b.	b.	0,1	pl. de 8 à 10 h.
19	54,12	53,90	54,01	9,6	14,0	so a. fo.	t. b.	co.	pl.	0,7	
20	56,40	57,31	58,86	9,8	14,0	sso fai.	co.	a. b.	b.	2,2	
21	64,79	65,57	66,62	6,2	12,2	o mod.	b.	b.	b.		
22	67,56	67,17	66,48	8,2	13,4	s fai.	a. b.	b.	b.		
23	62,69	60,08	57,91	6,3	12,5	s fai.	t. b.	co.	co.		
24	58,03	58,89	59,89	8,4	13,4	SE fai.	t. b.	t. b.	t. b.		
25	62,74	63,22	63,94	8,4	14,0	SE fai.	a. b.	t. b.	b.		
26	66,42	64,98	61,79	7,2	12,8	SSE fai.	a. b.	t. b.	t. b.		
27	54,91	51,45	47,37	8,6	13,6	o fo.	a. b.	a. b.	co.		pl. à 8 h.
28	53,17	57,00	60,37	6,3	10,1	N a. fo.	b.	a. b.	b.	3,0	
29	61,14	59,82	59,54	4,9	10,9	o a. fo.	p. pl	t. co	t. co	0,6	
30	59,84	60,01	61,34	9,9	12,5	o mod.	t. co	pl.	p. pl		
31	61,23	60,85	60,96	10,8	12,4	so mod.	p. pl	t. co	a. b.	2,0	
MO	58,29	58,24	58,10	7,89	12,31				Somm	58,4	
MG		58,21		10,10							

Digitized by Google

Novembre 1867.

DATES.	BAROM. A 0° A 8 h m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	TEMP. DE L'AIR Minimum.	Maximum.	VENT A MIDI. Dir. et force	ÉTAT DU CIEL. A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30	Pluie en millim.	Observations.
1	59,82	58,60	58,25	8,3	13,1	so fai.	b.	a. b.	co.		pl. à 8 h. s.
2	64,41	65,74	69,37	6,6	10,2	NO a. fo.	t. b.	co.	b.	1,4	pl. à 3 h. s.
3	73,40	72,63	71,96	3,6	8,6	o t. fai.	b.	b.	b.	0,2	
4	67,94	66,11	64,64	4,0	9,2	o mod.	t. co	co.	co.		pl. à 11 h. s.
5	65,34	65,19	65,59	5,9	8,5	NNO mod.	a. b.	t. co	a. b.	0,4	q. go. à 10 h. s.
6	68,13	69,15	70,29	4,3	8,1	NE mod.	b.	t. b.	a. b.		
7	73,38	73,75	73,75	2,1	6,5	o fai.	b.	b.	t. b.		
8	73,88	73,88	73,88	2,5	8,3	N mod.	a. b.	b.	b.		
9	73,83	73,65	73,65	5,1	9,5	NO fai.	bro.	t. co	t. co		
10	71,78	71,47	71,27	7,3	9,9	NO fai.	bro.	co.	t. co		
11	67,73	66,68	65,67	7,4	9,0	nul.	co.	co.	co.		
12	64,75	63,74	62,89	6,9	9,1	NE fai.	co.	b.	b.		
13	60,65	59,51	58,46	2,7	6,5	E fai.	b.	t. b.	t. b.		
14	55,98	54,57	53,36	3,7	9,9	SE fai.	b.	a. b.	co.		
15	53,09	53,94	52,88	8,5	12,3	SE fai.	a. b.	co.	a. b.		
16	49,42	48,08	49,81	8,8	10,6	SE fai.	pl.	t. co	p. pl	15,4	q. go. la n.
17	51,63	53,93	57,13	5,8	6,0	NE fo.	t. co	q. go	t. co	0,7	
18	63,39	64,61	65,61	0,5	4,7	NE mod.	b.	a. b.	q. go	0,3	
19	66,31	66,16	65,84	4,4	7,4	NO mod.	co.	co.	co.		pl. à 2 h. s. et la n.
20	66,04	66,00	66,82	4,4	5,4	NO a. fo.	pl.	co.	a. b.	0,5	
21	67,06	67,64	69,54	3,3	5,5	N fai.	co.	co.	a. b.	1,4	
22	70,74	69,54	68,69	2,3	5,7	oso mod.	q. go	co.	co.		p. pl. le s.
23	68,26	68,46	70,91	5,5	7,3	NE mod.	pl.	a. b.	a. b.	0,8	
24	74,51	75,13	74,61	0,8	3,2	SE t. fai.	b.	a. b.	co.		
25	73,10	71,80	69,91	2,5	4,1	o fai.	t. co	t. co	t. co		
26	67,87	66,01	63,88	3,4	5,6	so fai.	t. co	t. co	t. co		pl. à 8 h. s.
27	61,64	64,04	66,39	4,2	7,2	ONO mod.	b.	a. b.	b.	0,6	
28	69,20	69,11	69,40	2,5	4,5	N fai.	co.	a. b.	b.		
29	69,20	69,09	68,88	0,2	3,0	so fai.	a. b.	co.	a. b.		
30	66,02	62,78	58,79	0,2	2,8	SSE fo.	co.	co.	co.		à mia. 58,60 v. fo.
MO	65,95	65,70	65,74	4,26	7,39				Somm	21,8	
G		65,79			5,82						

Digitized by Google

Décembre 1867.

DATES.	BAROM. A 0°			TEMP. DE L'AIR		VENT A MIDI.	ÉTAT DU CIEL			Pluie en millim.	Observations.
	A 8 h. m.	A 12 h. 30.	A 5 h. 30.	Minimum.	Maximum.	Dir. et force	A 8 h. m.	A 12 h. 30	A 5 h. 30		
1	48,73	45,98	37,98	2,7	11,1	so fo.	pl.	t. co	t. co	7,2	tem. de 4 h à 11 h à 9 h 30, 31,79
2	44,79	48,33	48,56	2,0	2,4	NO a. fo.	nei.	t. co	nei.		
3	55,00	62,73	62,69	—0,5	2,3	NE fai.	co.	a. b.	co.		
4	67,48	67,82	66,20	—2,8	—1,0	E fo.	b.	b.	t. b		
5	60,40	58,90	57,40	—6,6	—2,0	SE mod	a. b.	co.	nei.	16,5	dep. le 1er.
6	50,79			—1,8	1,4	o mod.	t. co				
7	57,17			—1,3	1,4	o fai.	b.				
8	59,74			—2,3	—1,0	NE t. fai.	t. b.				
9				—8,8	—5,0	NE mod.	t. b.				
10				-10,0	—1,0	so mod.	t. co	pl.	bro.	3,1	
11		58,65		1,4	3,2	NO fai.	t. co	a. b.	co.		
12			62,47	3,0	7,6	o mod.	co.	co.	a. b.		
13	63,01	63,32	64,32	3,1	6,5	NO mod.	t. b.	t. b.	t. b.		
14	63,51	62,11	58,63	1,4	5,6	o mod.	co.	p. pl	pl.		
15	52,33	54,38	56,52	10,2	10,4	ONO a. fo.	pl.	t. co	pl.	7,8	tem. de min. à 7 h. mat.
16	56,96	56,60	56,33	8,0	10,2	o mod.	co.	co.	co.	10,1	
17	54,88	54,76	53,12	8,0	9,0	oso a. fo.	co.	p. pl	co.		pl. à 10 h. s.
18	48,45	47,24	48,53	5,3	5,4	oso fai.	pl.	t. co	a. b.	8,4	pl. à 2 h. s.
19	51,79	52,60	53,80	—0,6	2,0	o mod.	a. b.	a. b.	nei.	1,0	
20	57,22	58,58	61,58	—1,0	1,0	o fai.	a. b.	bro.	co.	3,8	
21	62,16	61,52	60,27	—1,9	1,5	s mod.	co.	co.	nei.		
22	58,21	57,31	58,20	—0,3	5,7	SSE fai.	p. pl	t. co	pl.	5,0	
23	65,82	66,90	67,19	—0,1	3,5	E mod.	b.	t. b.	bro.	2,1	
24	66,20	66,03	66,31	—0,7	2,1	s fai.	b.	t. b.	t. b.		
25	66,30	65,86	65,42	—2,6	1,2	E t. fai.	t. b.	b.	t. b.		
26	66,21	66,35	66,66	—2,0	3,0	NE mod.	bro.	bro.	a. b.		
27	66,37	68,37	68,42	—2,0	—0,6	ENE fai.	co.	b.	co.		
28	66,94	66,40	64,34	—2,6	—2,0	NO fai.	co.	bro.	bro.		
29	61,38	61,32	62,26	—2,8	2,0	NE a. fo.	t. co	t. co	t. co		
30	65,19	64,94	66,16	—2,0	—1,0	NE a. fo.	co.	co.	a. b.		
31	66,76	64,63	63,81	—7,4	—3,6	NE mod.	t. b.	a. b.	co.		
MO	59,52	59,73	59,45	-0,48	2,62		.		Somm	65,0	
MG		59,57			1,07						

Digitized by Google

REMARQUES

SUR QUELQUES-UNES DES CONCLUSIONS QUE L'ON PEUT TIRER DES OBSERVATIONS PRÉCÉDENTES.

I.

Pression atmosphérique.

La valeur moyenne de la pression mesurée par mon baromètre est pour 1866 de $757^{mm},52$, et de $757^{mm},46$ à midi 30 minutes, c'est-à-dire au moment de la journée correspondant le plus exactement à la valeur moyenne de la pression. Pour l'année 1867, les deux valeurs correspondantes sont notablement plus élevées, savoir : $758^{mm},76$ et $758^{mm},80$.

Augmentées de $2^{mm},45$ pour une altitude de $26^{m},8$ au-dessus de la mer, (1) ces valeurs deviennent :

	Moyenne de la journée.	Moyenne à 12 h. 30 m.
Pour l'année 1866	$759^{mm},97$	$759^{mm},91$
— 1867	$761^{mm}.21$	$761^{mm},25$

En faisant entrer ces deux nouvelles années dans la détermination de la valeur moyenne de la pression à Douai, réduite au niveau de la mer, on trouve $76{}^{mm},21$ pour moyenne générale résultant des trois observations faites chaque jour à 8 h. du matin, à 12 h. 30 m. et à 5 h. 30 m.

(1) $2^{mm},45 = \frac{26^{m},8}{10925}$. Voir, tome VIII, p. 300.

Digitized by Google

Quant à la moyenne relative à l'heure de 12 h. 30 m,, elle a très-sensiblement la même valeur : $761^{mm},20$.

Cette donnée résulte de cinq années et demie d'observations, et par conséquent doit se rapprocher de la moyenne vraie.

En tenant compte de la correction due à la variation de la gravité avec la latitude (1), on se trouve amené à augmenter la valeur précédente de $0^{mm},40$. ce qui donne définitivement pour mesure de la pression atmosphérique à Douai, $761^{mm},61$.

Les observations ayant commencé seulement le 21 juin 1862, l'année 1862 ne compte que pour un semestre dans le calcul précédent ; il vaut peut-être mieux l'omettre entièrement, afin que le calcul de la moyenne générale ne repose que sur des moyennes se rapportant à des années complètes ; en un mot je me servirai seulement des cinq années 1863-67, et la moyenne devient ainsi :

$761^{mm},17$ sans la correction due à la gravité ;
$761^{mm},57$ avec la correction etc.

Les mêmes données se rapportant à l'heure de 12 h. 30 m. sont $761^{mm},16$ et $761^{mm},56$.

Bien que je n'eusse en 1866 que trois années d'observations à ma disposition, et que les déterminations recueillies pendant cet intervalle de temps m'eussent conduit aux moyennes $761^{mm},56$ sans la correction due à la gravité, et $761^{mm},96$ avec cette même correction (2), je crus pouvoir assigner $761^{mm},05$ et $761^{mm},45$ pour valeurs définitives de la pression atmosphérique à Douai. J'étais amené à cette

(1) Voir, tome VIII, page 301 à 304.
(2) Voir, tome VIII, p. 366.

Digitized by Google

conclusion par une série de déductions que le lecteur trouvera développées dans le tome VIII, page 362 à 376. En voici le résumé :

La pression moyenne annuelle de chacune des trois années 1863-65, a varié suivant la même loi à l'observatoire de Paris et à Douai. En calculant de combien la moyenne de ces trois années diffère de la moyenne générale de Paris, on obtient donc la correction qui donne d'une manière très-probable la moyenne générale de Douai, tout en ne prenant pour point de départ que les résultats relatifs à 1863-65.

Mais les traités de physique et de météorologie ne donnent comme moyenne générale de Paris que le chiffre $762^{mm},00$ ou $762^{mm},29$ (selon que l'on tient compte ou non de la correction due à la gravité), reposant sur les observations faites par Bouvard de 1816 à 1826. Malgré la confiance que l'on accorde aux déterminations de Bouvard, j'ai démontré que ses chiffres sont inexacts (1), et j'ai substitué à une moyenne qui n'embrassait qu'une période de onze ans (1816-1826) celle que donnent cinquante années, 1816 à 1865. J'ai obtenu $755^{m},90$, valeur qui doit encore subir les correction d'altitude et de latitude, et devient ainsi $761^{mm},90$ et $762^{mm},20$. Telle est la pression barométrique à Paris, et il est peu probable que cette détermination qui repose sur une période de cinquante années d'observations régulières faites avec le même instrument, éprouve désormais aucune modification sensible. Tout en effet est réuni dans ces observations pour inspirer la plus grande confiance; les instruments employés sont d'une construction parfaitement soignée; on les a vérifiés à diverses reprises; quant aux

(1) Voir tome VIII, p. 374 et 375.

Digitized by Google

observateurs eux-mêmes, je crois tout à fait superflu d'en faire l'éloge.

La moyenne générale de Paris ayant surpassé la moyenne de 1863-65 de la quantité $0^{mm},51$, je retranchai cette dernière quantité de la moyenne $761^{mm},56$ obtenue a Douai pendant les trois années 1863-65, et j'obtins le nombre $761^{mm},05$ (ou $761^{mm},45$ avec la correction due à la gravité), qui me sembla devoir être regardé comme la moyenne très-probablement exacte de la pression atmosphérique à Douai.

Mes conjectures commencent à se réaliser, car l'influence des deux années 1866-1867 a donné pour moyenne $761^{mm},17$ et $761^{mm},57$, nombres qui ne diffèrent plus que de $\frac{1}{10}$ de millimètre des moyennes calculées.

La connaissance de la moyenne barométrique à Douai me permettra maintenant de traiter différentes questions exigeant la détermination préalable de cette moyenne. Telles sont la dépendance qui peut exister entre la hauteur du baromètre et la direction du vent, peut-être même la corrélation entre l'indication du baromètre et l'état du ciel. Je me propose de traiter successivement ces questions dans des travaux qui paraîtront dans la suite de nos mémoires.

Je me bornerai cette fois à mentionner les deux hauteurs barométriques *maximum* et *minimum*, que j'ai observées depuis le 21 juin 1862 jusqu'au 31 décembre 1867 et même jusqu'aujourd'hui (mai 1868). La hauteur la plus grande s'est présentée le 15 décembre 1865 ; elle a valu $777^{mm},13$. La plus petite s'est montrée dans la même année, le 14 janvier 1865. Ce jour-là, à midi et demi, le baromètre est tombé à $729^{mm},66$. Placé au niveau de la mer, le baromètre aurait marqué dans le premier cas $779^{mm},25$ et dans le

Digitized by Google

second 731^{mm},78. Au moment du *maximum* le ciel était *assez beau*, le vent était *faible* et soufflait du *nord;* la température (5°,1) n'était pas très-basse eu égard à la saison.

Le *minimum* a coïncidé avec la plus furieuse tempête que j'ai observée. De 1 h. à 3 h., le vent soufflait de l'*ouest* avec une violence inouie, et à quelques pas de la maison que j'habitais, il a pu arracher d'un toit et projeter dans la rue une feuille de zinc de 4 mètres de long. Il pleuvait fortement, et il y a eu des éclairs dans la soirée, bien que l'on fût au mois de janvier.

Le *maximum* a surpassé la moyenne de Douai 761^{mm},17 de 18^{mm},08, tandis que le *minimum* s'est abaissé au-dessous de cette même moyenne de 29^{mm},39.

II.

Marche de la température en 1866 et en 1867.

Je donnerai d'abord le tableau des températures moyennes de cinq en cinq jours pour chacune des deux dernières années.

Digitized by Google

Douai. Température en 1866.

Janvier	4°8	4,1	4,4	6,9	6,7	4,9	
Février	8,1	7,8	5,2	4,9	3,0	3,6	
Mars	2,8	3,1	4,5	6,6	5,9	10,5	
Avril	7,9	11,1	11,9	13,0	10,8	13,8	
Mai	7,8	11,3	8,7	11,5	11,7	13,2	
Juin	17,5	17,5	18,5	14,3	18,0	20,9	
Juillet	16,2	14,4	21,1	20,1	17,2	17,0	
Août	15,9	14,6	14,5	14,5	16,5	19,1	15,0
Septembre	15,8	15,0	13,6	13,4	13,8	16,5	
Octobre	14,9	9,7	8,3	11,1	8,8	8,2	
Novembre	11,0	8,8	8,8	3,9	5,4	4,0	
Décembre	6,8	6,0	7,1	4,8	1,2	6,1	

Température en 1867.

Janvier	—2°2	5,5	—0,6	—2,1	—0,5	8,1	
Février	6,3	7,4	8,2	10,0	8,6	4,8	
Mars	1,5	3,7	2,1	2,6	8,2	8,2	
Avril	8,2	9,6	9,6	12,3	11,6	10,8	
Mai	11,2	19,2	14,0	11.8	9,3	17,2	
Juin	18,7	15,8	17,8	13,4	15,7	15,1	
Juillet	18,7	15,5	17,2	16,5	18,6	15,8	
Août	14,3	15,6	20,0	20,7	20,6	18,8	19,2
Septembre	18,6	17,3	16,3	14,0	12,0	12,1	
Octobre	8,3	7,6	12,4	11,4	10,5	9,9	
Novembre	6,9	6,8	7,9	4,7	4,0	3,8	
Décembre	—0,7	—2,4	6,6	2,9	1,0	—2,2	

Digitized by Google

J'ajouterai à ces deux tableaux un troisième contenant les températures moyennes correspondant aux mêmes dates, calculées à l'aide des observations des trois années 1865-66-67. La période n'est pas encore longue; mais en attendant qu'elle s'étende, ce troisième tableau pourra montrer en quoi chacune des trois dernières années s'est écartée de la marche normale de la température dans notre pays.

Douai. Marche de la température de cinq en cinq jours, calculée pour la période 1865-66-67.

Janvier	0,8	4,2	3,0	2,5	2,0	5,2	
Février	6,6	5,9	3,7	5,2	4,7	4,4	
Mars	3,0	3,4	3,4	3,6	5,4	7,0	
Avril	8,0	11,5	12,5	14,5	16,6	13,3	
Mai	11,7	16,4	12,2	13,0	13,7	16,5	
Juin	18,0	17,1	17,3	14,1	16,9	17,9	
Juillet	17,3	17,1	18,2	19,4	17,9	17,6	
Août	15,6	15,4	17,8	17,4	17,8	18.6	17,0
Septembre	17,9	17,2	16,5	14,9	13,9	14,5	
Octobre	11,5	10,5	10,4	11,0	9,8	8,8	
Novembre	8,1	7,4	7,6	5,6	6,6	4,4	
Décembre	3,7	2,3	5,0	4,0	0,6	2,5	

Il résulte de ce tableau que la température est loin de progresser et de décroitre d'une manière parfaitement régulière. L'avenir nous montrera si les irrégularités ressortant de l'inspection des nombres précédents disparaîtront ou si elles sont permanentes, et dans ce dernier cas, il restera à en chercher les causes. Constatons toutefois que jusqu'ici du moins le *maximum* de froid paraît se produire du 22 décembre au 3 janvier environ, et que le *maximum* de chaleur a lieu du 17 au 22 juillet.

Digitized by Google

Le tableau suivant contient les moyennes mensuelles pour Douai dans les trois années 1865-66-67 ; j'y ai ajouté les moyennes calculées pour l'ensemble de ces trois années et, comme terme de comparaison les moyennes de Paris calculées à l'aide de vingt et une années d'observations.

	DOUAI.				PARIS
	MOYENNE MENSUELLE EN			calculée de	Moyen. de
	1865	1866	1867	1865 à 1867	21 ann.
Janvier	2°17	5,36	1,50	3,01	2,0
Février	1,91	5,51	7,81	5,08	4,8
Mars	3,00	5,41	4,23	4,21	6,6
Avril	14,73	11,34	10,35	12,14	9,7
Mai	17,23	10,84	13,87	13,98	14,4
Juin	16,76	17,96	16,10	16,94	17,0
Juillet	19,02	17,46	16,86	17,78	18,5
Août	16,95	15,61	18,66	17,07	18,3
Septembre	18,06	14,67	15,70	16,14	15,8
Octobre	11,45	10,55	10,10	10,70	11,3
Novembre	7,39	7,30	5,82	6,84	6,8
Décembre	2,99	5,16	1,07	3,07	4,0
Moyenne	10,97	10,60	10,17	10,58	10,8

Deux méthodes différentes (1), l'étude des lignes isothermes et la comparaison de la moyenne générale de Paris avec celle de la même ville pour 1865, m'avaient permis de fixer entre 10°,4 et 10°,3 la moyenne probable pour Douai.

Les chiffres inscrits dans la ligne inférieure du tableau ci-dessus montrent qu'en effet nous nous rapprochons de cette valeur.

(1) Voir tome VIII, page 380.

Digitized by Google

On peut en outre remarquer que les deux dernières années n'ont plus offert les anomalies extraordinaires observées dans la marche du thermomètre en 1865. Les variations de la température ont été plus régulières. Malheureusement la moyenne annuelle, et surtout celle des mois chauds, ont été fort inférieures à ce qu'elles étaient en 1865. Les productions de la terre s'en sont ressenties, d'autant plus que cet abaissement de température a coïncidé avec une plus grande somme d'humidité, comme on le verra dans le chapitre suivant.

III.

Quantité de pluie en 1866 et en 1867.

Je réunirai d'abord dans un même tableau les quantités d'eau tombées de mois en mois à Douai pendant chacune des années 1865-66-67, puis les moyennes mensuelles calculées au moyen de ces trois années; enfin j'y ajouterai comme terme de comparaison les moyennes de chaque mois pour Paris. Le tout est exprimé en millimètres.

Digitized by Google

	DOUAI.				PARIS
	MOYENNE MENSUELLE EN			calculée de	—
	1865	1866	1867	1865 à 1866	Moyen.de 21 ann.
Janvier	67,2	85,6	83,4	78,7	38
Février	47,0	75,6	41,5	54,7	41
Mars	48,7	60,8	50,3	53,3	28
Avril	6,9	22,2	84,6	37,9	53
Mai	40,5	35,5	157,1	77,7	60
Juin	15,8	50,6	34,9	33,8	61
Juillet	153,1	76,1	82,1	103,8	59
Août	91,6	94,3	38,9	74,9	51
Septembre	4,0	73,4	61,3	46,2	51
Octobre	86,5	13,1	58,4	52,7	37
Novembre	19,9	53,5	21,8	31,7	47
Décembre	12,6	47,9	65,0	41,8	38
Total. .	593,8	688,6	779,3	687,2	564

On remarquera d'abord que les années 1866 et 1867 ont donné bien plus de pluie que la précédente. D'après les résultats de 1865, Douai ne dépassait guère Paris, soit que l'on prît pour terme de comparaison la moyenne générale de cette ville, (564^{mm}), ou bien encore le total relatif à Paris pour 1865 (576^{mm},76). Mais le total de 1866 surpasse de 22 °/₀, et celui de 1867 surpasse de 38 °/₀ la hauteur annuelle de la pluie à Paris. S'il était permis de prendre pour moyenne à Douai 687^{mm},2 obtenu à l'aide des trois dernières années, on serait conduit à un résultat qui surpasserait de 22 °/₀ celui de Paris. Ce nombre 687^{mm},2 est du reste presque identique avec celui que M. de Gasparin (1) assigne à

(1) Voir tome VIII, page 385.

Digitized by Google

nos contrées, savoir une moyenne de 681^{mm} pour la France du nord, la Belgique, et une partie notable de l'Allemagne. Il est encore très-rapproché des deux moyennes que je trouve dans un volume des *Œuvres complètes d'Arago* (*Mélanges*, p. 447), pour deux villes dont Douai n'est guère éloigné. C'est d'abord Lille, qui aurait pour moyenne annuelle 685^{mm}, d'après une période de douze années d'observation; puis Bruxelles, qui aurait une moyenne de 715^{mm}, d'après dix-sept années d'observation.

Il est vrai que par suite d'une période de même durée, Cambrai (même volume) n'aurait annuellement que 456^{mm} d'eau. En acceptant ce résultat, Cambrai serait de toutes les villes de France citées dans Arago, et même de presque toutes celles de l'Europe, celle où il pleut le moins. Il est fort difficile de l'admettre, et c'est très-probablement à un vice de construction ou de disposition du pluviomètre qu'il faut attribuer un résultat aussi inattendu.

Afin de rendre plus facile la comparaison entre les trois dernières années, je réunirai dans les deux tableaux suivants la distribution des jours pluvieux en distinguant les jours à *petite pluie* (moins de 1/2 millimètre) des jours où il en tombe davantage (1). Le tableau relatif à 1865 est dans le tome VIII, p, 384.

(1) Voir tome VIII, page 483.

Digitized by Google

DOUAI. — *Tableau des jours pluvieux en* 1866.

	Jours de pet. pluie (moins de 1/2 mill.)	Jours de pluie (plus de 1/2 mill.)	TOTAL.	QUANTITÉ D'EAU du mois.	QUANTITÉ D'EAU par jour de pluie.	OBSERVATIONS.
Janvier	4	11	15	85,mm6	7mm,8	
Février	3	15	18	75, 6	5, 0	
Mars	1	12	13	60, 8	5, 1	
Avril	1	9	10	22, 2	2, 5	
Mai	3	8	11	35, 5	4, 4	
Juin	3	9	12	50, 6	5, 6	
Juillet	3	10	13	76, 1	7, 6	
Août	4	13	17	94, 3	7, 2	
Septembre	4	13	17	73, 4	5, 6	
Octobre	2	3	5	13, 1	4, 4	
Novembre	4	11	15	53, 5	4, 9	
Décembre	5	12	17	47, 9	4, 0	
TOTAL . . .	37	126	163	688, 6		

Digitized by Google

DOUAI. — *Tableau des jours pluvieux en* 1867.

	Jours de pet. pluie (moins de 1/2 mill.)	Jours de pluie (plus de 1/2 mill.)	TOTAL.	QUANTITÉ D'EAU du mois.	QUANTITÉ D'EAU par jour de pluie.	OBSERVATIONS.
Janvier	2	14	16	83mm,4	6mm,0	
Février	4	11	15	41, 5	3, 8	
Mars	2	14	16	50, 3	3, 6	
Avril	6	15	21	84, 6	5, 6	
Mai	2	11	13	157, 1	14, 3	
Juin	1	9	10	34, 9	3, 9	
Juillet	2	12	14	82, 1	6, 8	
Août	1	6	7	38, 9	6, 5	
Septembre	5	8	13	61, 3	7, 7	
Octobre	4	15	19	58, 4	3, 9	
Novembre	5	6	11	21, 8	3, 6	
Décembre	1	11	12	65, 0	5, 9	
TOTAL . .	35	132	167	779, 3		

Digitized by Google

Rien n'est plus variable que la quantité de pluie qui tombe pendant un même mois de plusieurs années consécutives; c'est peut-être de tous les éléments qui forment le climat d'un pays celui qui subit les plus grands écarts. Ainsi, en consultant les tableaux qui précèdent, on voit le mois de mai passer de 35^{mm} à 157^{mm}, c'est-à-dire à un nombre environ cinq fois plus grand; décembre passe de 12^{mm} à 65^{mm}; avril de 6^{mm},9 à 84^{mm},6; septembre, de 4^{mm} à 73^{mm}.

En présence de variations aussi énormes, les moyennes mensuelles perdent presque toute valeur. La moyenne annuelle, sans être constante, reste plus rapprochée de la hauteur d'eau recueillie chaque année. A Paris, la période de vingt et un ans qui a donné pour moyenne 564^{mm} a présenté comme valeurs extrêmes 470^{mm} et 690^{mm}. A Douai, dans un intervalle de trois années seulement, la quantité annuelle varie de 593^{mm} à 779^{mm}.

Le nombre des jours pluvieux d'une année varie beaucoup moins que la quantité de pluie. Ainsi dans la période que j'étudie il y a eu :

	1865	1866	1867	Moyenne
Jours de pluie	116	126	132	125
id. de pet. pluie	42	37	35	38
Total. . . .	158	163	167	163

En somme les jours pluvieux forment donc la moitié environ (plus exactement les $\frac{9}{20}$) des jours de l'année. La qantité d'eau qui tombe en moyenne par jour de pluie est 5^{mm},4.

Si l'on considère la répartition de la pluie par saison (1),

(1) Voir t. VIII, page 385.

Digitized by Google

on trouve que Douai appartient bien à la zône que M. de Gasparin appelle *zône des pluies d'été*, car la moyenne des années 1865 à 1867 représente pour les trois mois d'été (juin, juillet, août) 212^{mm},5 c'est-à-dire à peu près 31 °/$_0$ du total moyen annuel. En revanche, notre ville s'éloignerait considérablement de la *zône des pluies d'automne*, puisque la quantité de pluie correspondant en moyenne à cette saison (septembre, octobre, novembre) n'est que les 19 centièmes de la pluie annuelle.

IV.

Orages.

En 1866, j'ai observé des orages plus ou moins rapprochés de Douai aux dates suivantes :

En mars. . . . le 7.
En avril . . . . le 8, le 13, le 28.
En mai . . . . le 3.
En juin . . . . le 1, le 3, le 4, le 12, le 22, le 27.
En juillet . . . le 2 et le 6.
En Août. . . . le 10, le 19, le 27, le 28, et encore le 28.
En septembre . le 3, le 8, le 10 et le 17.

Soit en tout vingt-deux orages pendant l'année.

Je dois faire remarquer que plusieurs de ces orages ont éclaté tellement loin de Douai qu'ils ne devraient peut-être par compter parmi nos orages : mais j'ai cru devoir tenir note de toutes les circonstances où j'ai aperçu des éclairs, lors même que ces éclairs se bornaient à illuminer l'horizon, et qu'aucun bruit ne les accompagnait.

Un de ces orages très-éloignés a été noté le 8 septembre

Digitized by Google

1866, vers sept heures et demie du soir. Les lueurs électriques aperçues (grâce à la nuit) à peu prés dans la direction du sud-est, étaient suivies au bout d'un intervalle de temps fort long d'uu roulement tellement sourd que ce bruit m'aurait échappé, si la lueur de l'éclair n'avait pas attiré mon attention. J'appris quelques jours plus tard que le 8 septembre un orage violent éclatait à Valenciennes et à Saint-Saulve, que le tonnerre était tombé en différents points de la ville, en particulier dans les rues de Famars et du Quesnoy.

La distance à vol d'oiseau de Douai à Valenciennes est de 31 kilomètres. Ainsi dans un pays de plaine, un orage a pu être aperçu à une distance de 31 kilomètres, et le bruit du tonnerre a même été entendu, *une minute et demie*, il est vrai, après l'apparition de l'éclair.

Voici les orages observés en 1867 :

En mars. . . . le 23.
» Mai . . . . le 12, le 20, le 26, le 27 et le 30.
» Juin. . . . le 2.
» Juillet. . . le 14.
» Septembre. le 4, le 8, et le 13.

Soit onze orages pour l'année entière.

Une seule fois, le 8 septembre, le tonnerre est tombé à Douai sur une maison de la place d'Armes, et une partie du toit a été démolie.

La moyenne de ces deux années en donne seize par an, ce qui est bien d'accord avec le nombre d'orages que, d'après la carte de M. Berghaus, ou compte annuellement dans notre pays.

Digitized by Google

BOUTADE

A l'occasion de la

LOI GRAMMONT

Par M. COURTIN

Membre résidant honoraire.

MESSIEURS,

Je viens vous demander humblement la permission de vous lire quelques vers... Ce n'est pas sans dessein que j'ai recours à cette formule pour obtenir quelques moments de votre bienveillante attention... Nous ne sommes plus au temps, peu éloigné de nous cependant, où tout ce qui tient à la poésie, où tout ce qui était mis en vers, était reçu avec une faveur marquée ; le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, et même une partie du XIX^e^, étaient favorables aux muses, et voyaient avec un intérêt soutenu les moindres productions de l'esprit qui avaient revêtu la forme d'une versification plus ou moins heureuse... l'abus n'a pas tardé à se manifester, et a amené la réaction... D'ailleurs, autres temps, autres aspirations ; notre époque, il faut le reconnaître, s'intéresse, avant tout, aux progrès de la science et de l'industrie... Le

Digitized by Google

public des poètes est devenu bien rare... On a congédié Apollon et les neuf sœurs ; et Pégase, expulsé du Parnasse, a été placé sous la remise... Disons-le toutefois, l'arrêt est loin d'être sans appel ; on revient aujourd'hui à des idées moins exclusives, et des essais nouveaux nous ramènent peu à peu vers les anciennes traditions ; car dans toute société bien organisée, la poésie aura toujours droit à une place au soleil... Il y a un grand charme attaché à la forme poétique... Les hommes de goût ont su l'apprécier dans tous les temps, et ont continué d'accueillir, avec faveur et intérêt les communications de ce genre, malgré l'espèce d'ostracisme dont on a essayé de les frapper... Quoiqu'il en soit, celui qui, sans même avoir à braver l'opinion du moment, se décide à confier aux autres le résultat de ses travaux poétiques, n'entend-il pas toujours bruire à ses oreilles ces deux vers du *Misanthrope* :

« J'en pourrais, par malheur, faire d'aussi méchants,
» Mais je me garderais de les montrer aux gens. »

Il est bien difficile sans doute d'atteindre les hauteurs de l'*Hélicon*, et il n'est donné qu'à un petit nombre de privilégiés de prétendre au titre pompeux de poëte ! Boileau l'a dit au début de son art poétique :

« C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
» Pense de l'art des vers atteindre la hauteur ;
» S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
» Si son astre, en naissant, ne l'a formé poëte,
» Dans son génie étroit il est toujours captif ;
» Pour lui Phœbus est sourd, et Pégase est rétif. »

Mais ces difficultés, ces obstacles qui doivent arrêter les plus ambitieux, ne sauraient effrayer ceux plus modestes que leur goût naturel et l'amour de l'art animent de leur souffle

Digitized by Google

inspirateur... Pour n'être pas les émules des *Lamartine*, des *Victor Hugo*, des *Ponsard*, et de bien d'autres dont les ouvrages sont la source de tant de jouissances, on peut céder à certains entraînements; on peut être attiré vers cette manière toujours neuve et piquante d'exprimer sa pensée, et qui permet de sortir de la monotonie et des sentiers battus où tout le monde a déjà passé... Les règles de l'hémistiche et de la césure, la nécessité des inversions et des transpositions qui ne sont pas sans grâce; les exigences de la rime trop souvent capricieuse et rebelle, quoiqu'au dire de Boileau, elle ne soit qu'une esclave, et ne doive connaître que l'obéissance; enfin, cette harmonie tant recherchée, cette espèce de langue musicale qui plaisent aux oreilles sensibles et délicates; tout cela sera toujours apprécié, non-seulement par ceux qui trouvent du charme à ces sortes d'exercices, mais encore par les personnes qui, comme vous, Messieurs, pleines de sympathie et d'indulgence, accueillent favorablement les travaux de chacun, et savent goûter, en dépouillant tout rigorisme, les agréments qui naissent de la culture des arts et de la poésie.

Avant la lecture de ce faible travail, j'ai encore quelques observations à vous présenter sur le fond même du sujet qui me l'a inspiré : il ne faut pas qu'il y ait entre nous la moindre équivoque. Ce que j'intitule une *boutade* à l'occasion de la loi *Grammont*, n'est pas une critique sérieuse de la loi existante; la loi, quelle qu'elle soit, a droit au respect de tous, et celle-ci, en réprimant des actes de cruauté exercés le plus ordinairement par des conducteurs de chevaux ou d'autres animaux confiés à leurs soins, s'est mise d'accord avec le sentiment général que révoltaient les scènes de barbarie, dont la voie publique est le plus souvent le théâtre.

Digitized by Google

Mais n'est-il pas permis de s'étonner de certaines contradictions qui paraissent exister entre ses prohibitions et ses tolérances? Ne peut-on pas se demander pourquoi il est défendu de frapper, de maltraiter les animaux, quand on peut impunément les tuer, même sans l'excuse de la nécessité? Les habitudes douces et paisibles de ces êtres de la création, les services qu'ils nous rendent, exigent les plus grands égards, les plus grands ménagements; et les hommes qui, au mépris des lois de la nature, usent de violences envers eux, sont responsables aux yeux de la loi pénale... Très-bien... J'applaudis de grand cœur à cette disposition... Mais pourquoi celui qui fait bien plus que blesser, qui égorge de sang-froid un animal destiné à vivre longtemps encore, et qui, comme on l'a dit, lèche la main de celui qui lui enfonce un couteau dans le cœur, pourquoi celui-ci échappe-t-il à toute répression? Ainsi, l'homme qui, en en conduisant une victime à l'abattoir, la maltraite plus ou moins pour hâter sa marche, peut être traduit en justice, et condamné très-sévèrement; et quelques minutes après, le même animal est assommé ou égorgé sans pitié, et dépecé, peut-être même vivant encore... témoin la lutte récente et vraiment scandaleuse qui a existé entre des bouchers de *Lille*, pour savoir qui expédierait le plus lestement, chacun dix moutons avec lesquels ils étaient renfermés; témoin encore la coutume barbare introduite depuis quelque temps dans la pratique de l'art vétérinaire, sous le nom de *vivisection*, et qui consiste à faire des opérations expérimentales sur des animaux *vivants*! Et l'on trouve cela tout naturel et très-licite! — Sans doute la contradiction que je signale sera plus apparente que réelle, si le droit et le devoir de tuer sont reconnus, car qui veut la fin veut les moyens; et si l'on permet de se nourrir avec la chair des

Digitized by Google

animaux, il faut bien nécessairement admettre qu'on pourra impunément leur donner la mort... D'ailleurs, en définitive, dira-t-on, l'homme a besoin d'une nourriture substantielle; il ne peut pas vivre de fruits et de racines... Et comment faire renoncer jamais à ces mets succulents qui garnissent nos tables? Voilà le grand argument, la grande difficulté, le grand prétexte, disons-le... J'avoue que ces raisons sont décisives, quant à leur application en fait... Mais si on examine le droit et les devoirs de l'homme envers les autres êtres de la création, n'y a-t-il pas lieu à discussion. Est-il bien vrai qu'il soit entré dans les desseins de Dieu que nous fassions servir à nos besoins corporels certains animaux traditionnellement désignés pour notre usage? C'est un point très-contestable, et qui a donné lieu aux plus graves controverses : — Depuis *Plutarque*, d'ordinaire si sage, qui a fait sur ce sujet des dissertations que l'on a traitées, je le sais, de déclamations déraisonnables, bien des auteurs, entre autres *J.-J. Rousseau*, lui sont venus en aide, pour démontrer que l'homme, tout maître de la nature qu'il se dit et qu'il est en effet, abuse de l'ascendant de ses facultés intellectuelles et de sa force, lorsqu'il fait servir les animaux à sa nourriture, et qu'il regarde comme un droit naturel et une sorte de devoir de leur ôter la vie... Enfin, *Roucher*, dont le talent poétique, connu de tous, a produit des œuvres remarquables, s'élève énergiquement contre ce prétendu droit... Son indignation se traduit par ces vers que *Laharpe* a bien tort, selon moi, de critiquer. Ils sont extraits de son poème *des Mois*, 1er chant :

« Ils seront l'élément d'un festin sanguinaire,
» Où l'homme s'arrogeant un droit imaginaire,
» Tyran des animaux, étale sans remords

Digitized by Google

» Ses meurtres déguisés, et se nourrit de morts...
» Arrête, homme vorace; arrête; ta furie
» Des tigres, des lions, passe la barbarie!... » etc.

Mais en admettant le principe contraire à la thèse que ces auteurs soutiennent, si encore on limitait la permission de tuer à ce qui constitue l'alimentation; mais non... on l'étend au contraire à tout ce qui peut contribuer aux plaisirs futiles, aux vaines distractions des hommes!... Voilà ce que ma raison, un instant confuse, n'a pu admettre; voilà ce qu'à un moment donné, cédant à un mouvement d'impatience excusable, mais contrairement, je dois le reconnaître à toutes les idées reçues, contrairement aussi à ce que moi-même je mets tous les jours en pratique, je n'ai pu accepter, et ce que j'ai essayé de combattre, en employant les armes du sarcasme et de l'ironie. — *Boileau,* l'un de mes auteurs favoris, qui a été si sévère pour l'humanité, qui ne recule pas devant l'exagération, et qui s'exprime ainsi, au commencement de la 8me satyre :

« De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
» Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme ; »

N'a pas parlé de ses injustices et de ses cruautés envers les animaux; c'est une lacune que j'ai essayé de combler, en restant, je n'ai pas besoin de le dire, à cent lieues de mon modèle.

Encore une fois (j'éprouve le besoin de me répéter), ce n'est pas sur la loi même que porte la satyre, mais bien sur son insuffisance; sur ce qu'elle tolère et couvre de sa protection; et je suis assez porté à croire qu'à raison des difficultés qu'elle présente, et des contradictions dans lesquelles elle ne pouvait éviter de tomber, il eût peut-être été aussi prudent de n'en pas faire du tout.

Digitized by Google

Sous le bénéfice de ces observations que j'ai peut-être un peu étendues, mais qui auraient pu recevoir bien d'autres développements, je confie à votre indulgence ces quelques vers écrits, dans un moment d'humeur chagrine, persuadé que vous voudrez bien, en me pardonnant ce qui pourra paraître à beaucoup d'entre vous fort paradoxal, faire la part de l'exagération inséparable d'un pareil sujet. — D'ailleurs, ne suis-je pas rassuré, encouragé même par le personnel qui me fait l'honneur de m'écouter. Les sociétés comme la nôtre ne sont-elles pas composées d'éléments homogènes, et ne formons-nous pas en quelque sorte une famille devant laquelle toutes les idées peuvent se produire et s'échanger? Voici donc celles qui ont un moment arrêté mon esprit, et auxquelles je me suis permis d'imposer la forme poétique :

BOUTADE

A l'occasion de la loi *Grammont*.

---

lit de la Loi.

De l'immortelle loi que l'on doit à Grammont
Admirez, s'il vous plaît, le sens grave, profond...
Pris d'un tendre intérêt pour la gent animale,
Par une faveur sans égale,
Il fait punir d'amende et d'emprisonnement
Le plus futile emportement
Contre le moindre chien, ou bien toute autre bête;
Car, selon lui, se mettre en tête
De, par le fouet ou le bâton,
Faire avancer cheval, bœuf, âne, ou bien mouton,
C'est montrer une âme cruelle;
Le moraliste se rebelle

Digitized by Google

Contre celui qui, sans savoir,
Commet l'attentat le plus noir
En pressant l'animal par un excès de zèle,
Ou par un geste malheureux ;
Le maltraiter... ah, c'est affreux !

Permis de tuer pour l'alimentation.

D'accord... Mais le tuer ? Oh, c'est toute autre chose...
Je ne vous dirai pas la cause...
Mais l'assommer, ou l'égorger,
Le dépecer, et même le manger
Est très permis... le bœuf comme l'agneau timide
Ne sauraient éviter une main homicide ;
Et c'est même un devoir
De les conduire à l'abattoir...

Plaisirs de la chasse.

Il faut bien nourrir l'homme... et puis, en temps de chasse,
Le bon législateur vous passe
La plus noire inspiration,
Et les affreux instincts de la destruction :
Voyez-vous de chasseurs mainte et mainte cohorte
Préparer, aiguiser armes de toute sorte ;
Et dès que l'ordre du Préfet
Le permet,
Sur les êtres vivants que notre terre porte
Fondre avec cruauté...
L'ami des animaux se plaît dans le carnage ;
Rien n'échappe à sa rage,
Et tout devient soumis à sa brutalité !

Chasses princières.

Ce n'est pas tout encor... dans nos chasses de prince,
La fureur va croissant :
Au son du cor retentissant,
Daim, cerf, biche, chevreuil, hôtes de la province,
Sous les coups répétés tombent en gémissant ;

Digitized by Google

De plaisirs si charmants prolongeant la durée,
Le maître veut montrer un spectacle plus beau...
Le soir, à la lueur des torches, du flambeau,

La Curée. A son noble entourage il offre... la curée !
Sur les restes fumants de cent corps réunis,
La meute ivre de sang, et parmi mille cris,
Disperse en déchirant leurs entrailles, les mange ;
On ne voit plus qu'un tas d'os, de sang et de fange !
Vrais protecteurs des animaux,
Voyez-vous ce spectacle avec indifférence ?
Aux représentants de la France
Signalez donc ces maux.

Courses de chevaux. Il est d'autres plaisirs licites
Que procurent aux Grands leurs courses favorites ;
Tous leurs chevaux les plus fringants,
Leurs jockeys les plus élégants
Dans l'arène lancés, arrivent aux limites,
En quel état ? bon Dieu ! tout brisés, haletants,
N'en pouvant plus, tout hors d'eux-mêmes ;
Dans des douleurs extrêmes
Succombant trop souvent, vainqueurs et triomphants !

Combats de coqs. Je pourrais peindre aussi ces plaisirs de village
Où le sang de nos coqs excités aux combats
Rougit la terre humide, et sans qu'aucun visage
Exprime le dégoût qu'inspire un tel outrage...
Ce sont là jeux permis... que n'excuse-t-on pas ?

Combats de pinsons. Jusqu'aux pauvres oiseaux qu'au printemps on admire,
Et qui plaisent surtout par leur chant répété.
De leurs nids adorés il faut qu'on les retire ;
On leur ravit la liberté...

Digitized by Google

Et puis, horrible chose à dire !
Souvent, pour que tu chantes mieux,
O malheureux pinson, on te crève les yeux !
L'impatient public en groupes se divise ;
Tu dois chanter alors, chanter, chanter longtemps ;
Chanter jusqu'à la mort de l'un des combattants !
Maint pari s'organise ;
Et les prix sont acquis aux heureux assistants !
Pour cet abus la loi toute compatissante...
Ferme les yeux encore, et demeure impuissante...
Détournons nos regards de tableaux si navrants !

Combats de taureaux.

Et maintenant reportons la pensée
Vers ces combats sanglants où la foule pressée
Voit des hommes braver la fureur des taureaux,
L'exciter à dessein par de rouges lambeaux,
Expirer sous leurs coups... quelle horrible souffrance !
Sujets d'amusements au midi de la France...
Dans leurs arts, leurs exploits, imitons les Romains,
Mais ne les suivons pas dans leurs jeux inhumains ;
Et ne transportons pas sur les bords de la Seine
Et les combats du cirque, et l'horreur de l'arène.

Animaux suspendus.

Enfin, j'y pense en frisonnant...
Pendant nos jours de fête,
Que voyons-nous souvent ? une innocente bête
Qu'on lie et qu'on suspend,
Qu'on blesse froidement,
Et dont le plus adroit doit abattre la tête !
Et fort impunément ;
Le tout pour plaire au peuple et pour son agrément ;

Chevaux livrés aux sangsues.

Ai-je fini ? Non, non ; un récit lamentable
Affreux à rapporter, qui n'a pas son semblable,

Digitized by Google

Vient encor s'imposer à mon faible pinceau,
Et joindre son horreur à ce hideux tableau;
Je le livre à regret... détestable symptôme
Pour tout être sensible, et qui porte un cœur d'homme...
Il existe en Gascogne un immense terrain
Que la mer, autrefois, retenait dans son sein,
Et qui n'est aujourd'hui couvert que d'eaux bourbeuses
Où la sangsue abonde en ces cavernes creuses;
Et pour la vendre cher, il est des éleveurs
Qui recourent sans honte aux moyens les meilleurs...
C'est du sang qu'il leur faut... du sang? oh, l'industrie
Va leur en procurer... Voyez, quelle furie
Pousse ce noir cortége au fond de l'horizon...
Est-ce une ombre bizarre? est-ce une illusion?
Non... Ce sont des chevaux à l'allure incertaine,
Osseux, pelés, blessés, presque morts à la peine;
Un homme les poursuit de gestes menaçants;
Son bâton rebondit sur des os grimaçants...
Aux hôtes des marais pour servir de pâture
Ils sont là réunis... l'innombrable piqûre
Leur donne le vertige. . Ils vont s'évanouir...
Mais leur supplice, hélas! n'est pas près de finir!
Chassés par le bâton, on répare leurs forces...
Il faut du nouveau sang, de nouvelles amorces;
Au bout de quelques jours le marais les revoit
Pour la seconde épreuve. . Et l'annélide boit
Au corps toujours vivant de l'animal qui tombe...
On le retire encor, de peur qu'il ne succombe!
Enfin on le dispose au troisième repas
Qui sera le dernier... On l'enfonce plus bas...
Avec son dernier sang il exhale sa vie,
Et meurt dans les tourments d'une affreuse agonie!

Digitized by Google

Voilà ce que le lucre inspire à l'éleveur...
Je vois bien des bourreaux... mais je cherche un sauveur...
Et pourtant la plupart de ces pauvres victimes
Ont noblement servi ; et quels sont donc leurs crimes ?
Ils ont, dans les palais, à la ferme, aux combats,
Secondé vos efforts, sans reculer d'un pas...
Et vous, avant que l'âge et les fane et les souille,
Vous ouvrez leur artère, ou vendez leur dépouille !
Et vous vous prévalez de votre amour pour eux ?
Protestez donc enfin contre ce sort affreux...

CONCLUSION.

Concluons... Voilà l'homme... il peut, par un caprice,
Punir, même par le supplice,
Celui qui brave ses décrets...
C'est un facile sacrifice ;
On oubliera bientôt de rigoureux arrêts...
Mais si, pour sa défense,
Le coupable se dit lié
A l'intérêt de l'homme, à sa propre existence,
Il est vite justifié,
Et peut compter sur l'indulgence ;
Car s'il n'a fait qu'agir
Pour le bien-être humain, ou pour son seul plaisir,
Point de regrets, de repentir...
On proclame son innocence !

A. C.

Digitized by Google

MŒURS DES HÉBREUX ET DES ARABES PASTEURS

d'après la Bible

PAR M. H. CORNE

Membre honoraire.

Si nous en étions réduits aux seuls documents de l'histoire profane, nous n'arriverions à nous faire des sociétés primitives, qu'une idée bien incomplète. Heureusement sur ce point la lumière nous vient d'ailleurs ; les Livres saints, annales du peuple juif dès l'antiquité la plus reculée, nous retracent l'histoire des anciens âges avec une incomparable vérité de détail et de couleur ; pour l'ère patriarcale principalement nous ne saurions prendre de guide mieux informé ni plus sûr.

En ce qui touche la Bible, gardons-nous d'un esprit exclusif et timoré qui n'y voudrait voir qu'un sujet d'édification pieuse et une préparation à la doctrine évangélique. La Bible, en même temps qu'elle est le livre sacré des Juifs et des Chrétiens, est encore le plus précieux des monuments historiques.

Quand nous voulons recueillir d'exactes notions sur les temps les plus reculés de la Grèce, ou des contrées de l'Asie en contact avec elle, nous sommes heureux de rencontrer

Digitized by Google

des témoignages d'une haute ancienneté, des poètes comme Homère et Hésiode, un historien comme Hérodote. Nous les consultons curieusement, nous les croyons l'expression sincère des âges rapprochés d'eux. Nous notons avec soin les traits de mœurs qu'ils rapportent ; même leurs légendes les plus fabuleuses, nous les étudions pour y saisir des vérités de détail. Mais Hérodote, surnommé le père de l'histoire, n'a dévancé l'ère moderne que de cinq siècles, Homère et Hésiode vivaient au IXe siècle avant J.-C., et Moïse, l'auteur de la Genèse, racontait la vie des patriarches, la primitive histoire des Hébreux, mêlée à celles des autres peuples de l'Asie centrale, huit cents ans avant la venue d'Homère et d'Hésiode, douze cents ans avant Hérodote. A ce mérite, d'une antiquité bien plus haute s'ajoute, pour les Livres saints, l'autorité d'un langage calme, grave, sans l'ombre d'un artifice historique ou littéraire. S'il est souvent sublime dans ses images, dans ses aceents partis du cœur, il n'en reste pas moins toujours simple, profondément vrai, et la lumière qu'il jette sur les hommes, sur leurs pensées et leurs actes montre toujours impartialement ce qui est, le bien et le mal, la beauté et la laideur morales. Même au point de vue purement humain, il n'est pas de témoignage écrit qui commande à un pareil degré la confiance.

Dans l'étude des Sociétés à leur berceau, les Chaldéens se montrent à nous les premiers; mais l'empreinte la plus originale et la plus forte des caractères et des mœurs primitifs, c'est dans un autre peuple issu de la Chaldée même, le peuple hébreu, que nous la rencontrons. C'est là que les chefs de famille, à qui appartient originairement le nom de patriarches, ont offert au monde le type le plus achevé de la simplicité dans les sentiments, dans les gouts, dans tous

Digitized by Google

les actes de la vie. Le premier, en date, des livres saints, la Genèse, est tout entier consacré à nous retracer la vie de ces patriarches; étudions-le donc avec une religieuse curiosité; recueillons soigneusement ce qu'il nous apprend sur ces hommes des anciens jours.

Abraham est le patriarche qui forme le trait d'union entre l'histoire profane et l'histoire sacrée des premiers âges, Abraham, le nom d'homme sans contredit le plus vénéré dans le monde. Trois religions l'invoquent et l'honorent comme leur fondateur, pour les Juifs, il est le père du peuple choisi de Dieu; pour les Chrétiens, c'est le trône Sacré d'où le Christ lui-même est sorti. Les Musulmans enfin révèrent en lui l'auteur de la famille Arabe, l'ancêtre de Mahomet. Abraham est né dans la ville d'Ur, en Chaldée (2366 ans avant J.-C.) d'après l'Écriture, il avait soixante-quinze ans quand il quitta, par l'ordre de Dieu, son pays, pour aller avec tous les siens prendre possession de la terre de Chanaan. Entre la mission d'Abraham et la naissance de Moïse, cinq siècles environ se sont écoulés. C'est surtout de cette époque que la Genèse nous présente le tableau, en déroulant à nos yeux la vie des patriarches, chefs de la grande famille qui fut le peuple hébreu.

Ce qui frappe par-dessus tout dans la constitution sociale de ce peuple, c'est la théocratie à sa plus haute expression. Pour lui Dieu n'est pas une idée abstraite, une puissance mystérieuse, inaccessible, qui régit l'univers par des lois générales et d'une impartialité souveraine, une puissance en dehors de laquelle il soit possible de concevoir l'indépendance des lois purement humaines et du gouvernement des peuples. Non, Dieu, pour les patriarches et leur descendance, c'est une personnalité vivante, une providence tou-

Digitized by Google

jours en éveil et toujours à l'œuvre en faveur du peuple qu'elle a choisi, sur qui elle a ses desseins particuliers, et qu'elle couvre d'une protection toute spéciale. Le Dieu des patriarches intervient jusque dans les détails de leur vie intime, souvent il leur apparaît, il leur parle, il les réprimande ou les réconforte, il les ramène dans la voie droite par des menaces ou par des promesses. Le patriarche, lui, est dans la main de Dieu. Dès qu'il a entendu la voix d'en haut, il s'incline, il obéit, fallut-il quitter sa patrie, s'exiler avec tous ceux de sa race dans une terre lointaine, inconnue, fallut-il de ses propres mains immoler son fils unique. Mais le patriarche n'est pas seulement le père de famille ; il est aussi le chef souverain de sa tribu, il en est le prêtre et le sacrificateur. Par cette triple chaine de la paternité, de la souveraineté, du sacerdoce, lui-même il se rattache à Dieu, et il y rattache tout le peuple qui est issu de lui. Ce peuple donc, même dans le cercle de ses intérêts terrestres, Dieu le gouverne sans partage.

X.

La puissance paternelle, chez les patriarches, avec le reflet d'autorité divine qui lui est propre, est un trait de mœurs digne d'attention. Cette corrélation entre la volonté du père de famille et celle de Dieu se fait voir surtout dans la bénédiction que le patriarche donne à ses enfants. Que sa bénédiction soit aussitôt ratifiée de Dieu, et qu'elle devienne comme un décret d'en haut, et partant immuable, il ne le met pas en doute, même alors qu'elle a été donnée par erreur, par l'effet d'une surprise.

Ainsi Jacob vient d'user de ruse pour détourner sur lui, au préjudice de son frère aîné, Esaü, la bénédiction pater-

Digitized by Google

nelle. Esaü se plaint amèrement; il demande à son père « s'il ne lui a pas aussi réservé une bénédiction. » Isaac reconnaît qu'il a été trompé par Jacob; mais que dit-il a Esaü avec une tristesse résignée?

« Je l'ai établi votre seigneur, et j'ai assujéti à sa domination tous ses frères; je l'ai affermi dans la possession du blé et du vin; et après cela, mon fils, que me reste-t-il que je puisse faire pour vous? »

Quand Joseph eut présenté ses deux jeunes fils, Manassé et Ephraïm à leur aïeul Jacob, pour qu'il les bénit, « voyant, dit la Genèse, que son père avait mis sa main droite sur la tête d'Ephraïm (qui était le plus jeune), il en eut de la peine; et prenant la main de son père, il tâcha de la lever de la tête d'Ephraïm pour la mettre sur la tête de Manassé, — en disant à son père : « Vos mains ne sont pas bien mon père, car celui-ci est l'aîné; mettez votre main droite sur sa tête. » — Mais Jacob refusant de le faire, lui dit : « Je le sais bien, mon fils, je le sais. Celui-ci sera aussi chef de peuples et sa race se multipliera, mais son frère, qui est le plus jeune, sera plus grand que lui, et sa postérité se multipliera dans les nations. « — » Jacob les bénit donc alors.... et ainsi il mit Ephraïm devant Manassé. »

L'autorité paternelle sans limites, nous la retrouvons à chaque pas dans la Bible; le patriarche assigne à ses fils les territoires qu'ils devront habiter; il leur désigne les femmes qu'ils devront prendre pour épouses; il partage à son gré entre eux les biens qu'il laissera après lui; il n'y a d'autre loi de succession que sa volonté suprême; enfin sur tous les membres de sa famille il a le droit de vie et de mort. Qui ne connaît l'holocauste qu'Abraham est prêt à faire,

Digitized by Google

quand l'ange du Seigneur arrête son bras, et l'obéissance d'Isaac, la victime déjà liée sur le bûcher, qui ne fait entendre ni une réclamation, ni une plainte? Un des douze fils de Jacob, Juda, apprenant que Rhamar, la veuve de son fils aîné, est, malgré son veuvage, sur le point d'être mère, prononce contre elle une sentence terrible. Il ordonne qu'en expiation de sa faute « on la produise en public et qu'elle soit brûlée. » Elle n'échappe à cet arrêt de mort que parce que celui qui l'a prononcé vient à reconnaître qu'il a eu une grande part dans la faute qu'il voulait ainsi punir.

L'ère patriarcale touche de bien près à l'origine du monde, à la naissance du moins des sociétés. La nécessité impérieuse alors, c'est de faciliter les unions et de favoriser par tous les moyens la propagation de l'espèce humaine. On ne connaît pas alors ces réserves et ces interdictions qui, à mesure que les hommes se multiplieront et arriveront à un état de civilisation plus avancée, deviendront des règles strictes, des principes d'ordre social. Chez les patriarches, le mariage entre très-proches parents, loin d'être interdit est encouragé. Abraham a épousé sa sœur consanguine, Sara; quand il s'occupe du mariage d'Isaac, il envoie chercher pour lui, en Mésopotamie, son pays natal, une petite fille de son frère Nachor. Isaac à son tour dit à son fils Jacob : « Allez en Mésopotamie, en la maison de Bathuel, père de votre mère, et épousez une des filles de Laban votre oncle. » — Enfin nous voyons, dans l'épisode de Juda et de Thamar, qu'il était de règle chez les Hébreux, que le frère puîné fût tenu d'épouser la veuve de son frère aîné, et que cette obligation passait d'un frère à l'autre, selon l'ordre de leur naissance.

L'unité d'épouse, fondement si essentiel de la famille,

Digitized by Google

telle que nous la comprenons, n'est pas connu des patriarches. Abraham, il est vrai, n'a qu'une femme, avec titre d'épouse; mais parce que d'abord elle est stérile, il prend pour concubine une des servantes de sa femme, Agar; et, chose qui peint bien ces mœurs inspirées d'un tout autre esprit que les nôtres, Sara, l'épouse en titre, est elle-même la première à suggérer à Abraham de prendre ce parti, afin de s'assurer une postérité. — Nachor, ce frère d'Abraham demeuré en Chaldée, a de sa femme Melcha huit fils, et quatre de sa concubine Roma. — Esaü et Jacob pratiquent aussi la polygamie. Esaü a épousé deux filles de Chanaan, particulièrement désagréables à leur belle-mère, d'après ce verset de la Genèse : « Rébecca dit ensuite à Isaac : la vie m'est devenue ennuyeuse à cause des filles de Heth qu'Esaü a épousées; si Jacob épouse une fille de ce pays-ci, je ne veux plus vivre. » — L'Écriture, un peu plus loin, nous dit à propos d'Esaü : « Ayant vu par expérience que les filles de Chanaan ne plaisaient point à son père, il alla vers la maison d'Ismaël, et outre les femmes qu'il avait déjà, il épousa Mabeleth, fille d'Ismaël, fils d'Abraham, et sœur de Nabajoth. » — Quant à Jacob, non-seulement il épouse les deux sœurs, Lia et Rachel, mais encore nous voyons que ses deux femmes, dans une sorte d'émulation de maternité indirecte, lui donnent pour épouses de seconde main leurs servantes Bala et Zelpha, et sont fières chacune des enfants qui naissent de ces unions, comme s'ils étaient les leurs.

XI.

Chez les Hébreux comme chez les Chaldéens, les habitudes, les goûts, les occupations, la richesse, les difficultés de l'exis-

Digitized by Google

tence, tout procède de la vie pastorale où s'y rapporte. En vingt endroits la Genèse mentionne les richesses en troupeaux que possédaient les patriarches. Elle nous fait particulièrement juger du chiffre considérable de leurs animaux domestiques par le détail qu'elle nous donne de ceux que Jacob, à son retour de Mésopotamie, envoya en cadeau à son frère Esaü pour l'apaiser, savoir : deux cents chèvres, vingt boucs; deux cents brebis et vingt béliers; trente femelles de chameaux avec leurs petits; quarante vaches, vingt taureaux; vingt ânesses et dix ânons. Pour assurer à leurs immenses troupeaux une nourriture suffisante, les familles patriarcales se tiennent à distance les unes des autres et mènent la plupart du temps une vie nomade. « Loth qui était avec Abraham, nous dit l'Écriture, avait aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs et des tentes; le pays ne leur suffisait pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens étaient fort grands, de sorte qu'ils ne pouvaient subsister ensemble. — « C'est pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abraham et ceux de Loth.—« Abraham dit donc à Loth : « qu'il n'y ait pas, je vous prie, de dispute entre vous et moi, ni entre mes pasteurs et les vôtres, parce que nous sommes frères.—« Vous voyez devant vous toute la terre, retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi, si vous allez à la gauche, je prendrai la droite; si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche. »

Dans des contrées où l'eau est rare, où la plupart des rivières se dessèchent sous l'action d'un soleil ardent, les puits creusés pour recueillir les eaux de source sont, pour l'entretien des troupeaux, une nécessité de premier ordre, et par cela même deviennent chez les peuples pasteurs un

Digitized by Google

sujet de convoitises, de discussions et de violences. Aujourd'hui encore les déserts de l'Arabie, le Sahara dans notre colonie d'Afrique, nous montrent ces mœurs-là en action. Dans l'histoire d'Abraham et de ses descendants, nous voyons plus d'une fois se produire ce sujet de querelle. Abraham entre en pourparlers avec un roi de Chanaan, Abymêlech, à cause de la violence dont quelques serviteurs de ce roi ont usé pour lui ôter un puits. Les bergers d'Isaac sont molestés par les Philistins de Gérara, et obligés de creuser successivement plusieurs puits, parce que ces gens de Gérara les leurs enlevaient l'un après l'autre.

Les patriarches, véritables chefs de tribus, étaient riches et puissants à l'égal des petits rois de la contrée qu'ils habitaient. L'écriture nous dit d'Abraham « qu'il était fort riche, et qu'il avait beaucoup d'or et d'argent. » Nous le voyons en effet envoyer en Mésopotamie dix chameaux chargés de toutes sortes de présents pour être offerts à la jeune fille qui acceptera Isaac pour époux, et à ses parents. Son envoyé donne à Rebecca des pendants d'oreilles d'or, et des bracelets d'or aussi d'un grand poids. Quand il a perdu sa femme Sara, il achète pour elle et pour lui-même un champ de sépulture, au prix de 400 sicles d'argent. C'est la vente des produits de leurs troupeaux qui faisait arriver aux mains des patriarches ces métaux précieux. Ils avaient encore d'autres produits naturels à livrer au commerce. Nous en pouvons juger par les présents que le vieux Jacob, pour se concilier la faveur « de celui qui commande en Egypte, » charge ses fils de lui porter : « c'était, nous apprend la Genèse, de la résine, du miel, du storax, de la myrrhe, de la térébenthine, des amandes. » Les Hébreux étaient bien placés d'ailleurs pour tirer parti des denrées qu'ils avaient à vendre. Ils con-

Digitized by Google

finaient d'une part aux Phéniciens, (les *Philistins* de la Bible), facteurs du commerce de l'Asie centrale, et de l'autre aux Arabes, dont les caravanes visitaient incessamment les pays situés sur la mer rouge et sur le golfe persique.

Les patriarches « avaient, nous dit l'Écriture, beaucoup de tentes, beaucoup de serviteurs et de servantes. » Cette foule attachée à leur service se composait d'esclaves achetés ou nés en servitude. Les hommes, pour la plupart étaient pasteurs, endurcis aux fatigues et aux hazards de la vie nomade, pourvus d'armes sans nul doute pour combattre les bêtes féroces et les hordes de pillards qui rôdaient autour de leurs troupeaux, ils pouvaient au besoin, composer une troupe guerrière. A la suite d'une défaite subie par les rois de Sodome et de Gomorrhe en guerre avec d'autres rois chananéens, « Abraham ayant su que Loth, fils de son frère, avait été pris, choisit les plus braves de ses serviteurs au nombre de 318, et poursuivit ces rois jusqu'à Dan, il forma deux corps de ses gens et de ses alliés, et venant fondre sur les ennemis durant la nuit, il les défit et les poursuivit jusqu'à Hoba qui est à la gauche de Damas. » — C'est à la tête d'une troupe de 400 hommes qu'Esaü s'avance au-devant de Jacob. quand celui-ci avec tous les siens revient dans la terre de Chanaan, et cette imposante escorte ne laisse pas que d'inspirer à Jacob d'assez vives appréhensions. — Ce patriarche lui-même a guerroyé à la tête de sa tribu; car, tout près de sa fin, voici comment il parle à son fils Joseph : « Vous voyez que je vais mourir. Dieu sera avec vous et il vous ramènera au pays de vos pères. Je vous donne de plus qu'à vos frères cette part de mon bien que j'ai gagnée sur les Amorrhéens avec mon épée et mon arc. »

Digitized by Google

XII.

Mais si les patriarches ont de grandes richesses, un grand pouvoir, des serviteurs nombreux, si parfois ils entreprennent des expéditions guerrières et conquièrent des territoires, ils conservent néanmoins une extrême simplicité de goûts et de mœurs. Il est curieux d'observer la manière dont Abraham entend et pratique l'hospitalité ; un jour il était assis pendant la grande chaleur du jour à la porte de sa tente, lorsque, levant les yeux, il aperçoit trois hommes voyageant dans la vallée de Mambré, il va avec empressement vers eux, les prie de ne pas passer devant sa demeure sans s'y arrêter, et de se reposer sous un arbre, pendant qu'il ira chercher un peu d'eau pour leur laver les pieds ; puis entrant dans sa tente, il dit à Sara : « pétrissez vite trois mesures de farine et faites cuire des pains sous la cendre. » — Il courut en même temps à son troupeau, et il y prit un veau très tendre et fort excellent qu'il donna à un serviteur qui se hâta de le faire cuire. — « Ayant pris ensuite du beurre et du lait avec le veau qu'il avait fait cuire, il le servit devant eux, et lui cependant se tenait debout auprès d'eux sous l'arbre où ils étaient. »

Lorsque pour apaiser Sara, qui ne voit pas sans jalousie le fils de sa servante Agar grandir à côté de son fils, à elle qui a le titre d'épouse, Abraham s'est décidé à congédier Agar et Ismaël, « il se leva dès le point du jour, nous dit la Genèse, prit du pain et un vaisseau plein d'eau, le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils et la renvoya. »

La scène du sacrifice d'Isaac n'est pas retracée avec une moins grande naïveté : « Abraham se leva donc avant le jour, prépara son âne, et prit avec lui deux jeunes serviteurs

Digitized by Google

et Isaac, son fils; et ayant coupé le bois qui pouvait servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avait commandé d'aller. »

Jacob est tout aussi simple dans sa manière de vivre. Envoyé par son père en Mésopotamie pour y épouser une des filles de son oncle Laban, ce voyage, qu'on a calculé avoir été d'environ deux cents lieues, il l'entreprend à pied, sans se faire accompagner d'aucun serviteur. La nuit venue et se sentant fatigué, il se couche sur la terre nue, et pour reposer sa tête il ne lui faut qu'une grosse pierre qui se trouve là par hazard. — Chez Laban, pour obtenir la main de la femme qu'il préfère, il accepte la dure condition de longues années de service comme pasteur des troupeaux de son oncle. Il est curieux d'entendre Jacob lui-même, dans une altercation avec Laban, détailler les rudes labeurs de la vie qu'il a menée en Mésopotamie; c'est une peinture vivante des mœurs de l'âge pastoral : « Est-ce donc pour cela, dit Jacob à Laban, que j'ai passé vingt années avec vous. Vos brebis et vos chèvres n'ont point été stériles; je n'ai point mangé les béliers de votre troupeau. — Je ne vous ai rien montré de ce qui avait été pris par les bêtes; je prenais sur moi tout ce qui avait été perdu, et vous en tenais compte; et vous exigiez de moi tout ce qui avait été dérobé. — J'étais brûlé par la chaleur pendant le jour, et transi de froid pendant la nuit; et le sommeil fuyait de mes yeux. »

Dans l'histoire si émouvante de Joseph, les traits de simplicité patriarcale abondent. Nous retrouvons des détails de mœurs d'une charmante naïveté, même dans le palais de Joseph, au faite des grandeurs, alors que Pharaon « l'a établi pour commander à toute l'Egypte. » Les frères de

Digitized by Google

Joseph, à leur second voyage en Egypte, où ils ont eu ordre d'amener Benjamin, sont inquiets de l'accueil qui les attend ; ils craignent que « pour les opprimer, on ne les réduise en servitude et qu'on ne se saisisse de leurs ânes. » — L'intendant de Joseph les rassure par de bonnes paroles. — « Après les avoir fait entrer en la maison, il leur apporta de l'eau ; ils se lavèrent les pieds, et il donna à manger à leurs ânes. — « Cependant ils tinrent leurs présents tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi, parce qu'on leur avait dit qu'ils devaient manger en ce lieu-là. — « Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents qu'ils tenaient en leurs mains, et ils l'adorèrent en se baissant jusqu'en terre. — « Il les salua ensuite en leur faisant bon visage, et il leur demanda : votre père, ce bon vieillard dont vous m'aviez parlé, vit-il encore ? se porte-t-il bien ? — « Ils lui répondirent : notre père, votre serviteur, est encore en vie ; et il se porte bien ; et en se baissant, ils l'adorèrent. — « Joseph, levant les yeux, vit Benjamin, son frère, fils de Rachel sa mère, et il leur dit : Est-ce là le plus jeune de vos frères dont vous m'aviez parlé ; mon fils, ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il vous conserve et vous soit toujours favorable. — « Et il se hâta de sortir, parce que ses entrailles avaient été émues en voyant son frère, et qu'il ne pouvait plus retenir ses larmes ; passant donc dans une autre chambre, il pleura. »

La condition des femmes chez les Hébreux, leurs habitudes, les occupations qui remplissent leur vie répondent bien à la simplicité générale des mœurs : — Sara se plaint à Abraham de ce que sa servante Agar la méprise, parce qu'elle se sent près de devenir mère. Abraham lui répond : « Votre servante est entre vos mains ; usez-en avec elle

Digitized by Google

comme il vous plaîra. » Sara inflige une correction à sa servante Agar, qui ensuite s'enfuit. — Plus haut nous avons vu comme Sara se montre bonne ménagère, pétrissant elle-même les pains, et les faisant cuire sous la cendre pour aider à bien recevoir les hôtes de son mari. — La jeune et belle Rébecca vient à la fontaine qui est à la porte de la ville, et elle s'en retourne, ainsi que les autres filles, ses compagnes, emportant sur son épaule un vase plein d'eau. — Nous retrouvons Rébecca quand elle est devenue l'épouse d'Isaac, s'occupant aussi de cuisine. C'est de ses mains que sont accommodés les deux chevreaux que Jacob doit servir à son père aveugle, en lui faisant accroire que c'est du gibier que lui, le faux Esaü, a tué à la chasse. — Rachel, qui sera la femme de Jacob, ne vient pas seulement chercher de l'eau à la fontaine. Elle est bergère d'un troupeau; elle le mène paître, elle le mène aussi, pour qu'il se désaltère, au puits autour duquel tous les troupeaux du voisinage se réunissent chaque jour. C'est là que Jacob la voit d'abord, et qu'il s'empresse, pour lui être agréable, d'ôter la pierre qui fermait l'orifice du puits.

Je recueille en passant sur la condition de la femme dans la famille patriarcale quelques autres notions appuyées également sur le texte sacré. Là, l'épouse n'entre pas dans la maison conjugale sur le pied de l'égalité, comme nos mœurs l'ont voulu, en apportant sa part de biens pour défrayer l'existence commune il semble qu'on *l'achète* de ses parents ou par un certain temps de service domestique, ou par des cadeaux, ou même par une somme d'argent déterminée, Sichem, quand il veut obtenir de Jacob qu'il lui donne en mariage sa fille Dina, dit au père et aux frères de la jeune fille: « Faites monter *ses droits* aussi haut que vous vou-

Digitized by Google

drez, et demandez tels présents qu'il vous plaira, je vous les donnerai volontiers. » Cette coutume qui assimilait trop la femme à l'esclave qu'on possédait absolument parce qu'on en avait payé le prix, fut commune d'ailleurs à presque tous les anciens peuples.

Dans l'intérieur de la famille, la femme chez les hébreux avait quelque chose de l'existence qui est encore aujourd'hui le partage des femmes de l'Orient : Elle avait dans la maison ou sous la tente comme un appartement séparé ; d'habitude, l'étranger ne communiquait point avec elle ; elle ne prenait point ses repas en commun avec les hommes, si elle se montrait au dehors, elle devait être voilée.

XIII

La simplicité, ce caractère distinctif, ce véritable cachet des mœurs patriarcales, nous frappe à bon droit, mais souvent aussi nous induit dans une erreur contre laquelle il importe d'être en garde. D'une part, nous peuples très anciennement policés, nous sommes attristés du spectacle des passions et des vices qui s'engendrent et pullulent parmi nous ; d'autre part, un orgueil malentendu nous pousse à mettre au compte de la civilisation ces misères inhérentes, à vrai dire, à l'humanité même. Rencontrant alors, tout près de l'origine du monde, des hommes d'une simplicité primitive, il nous plaît de supposer, bien gratuitement, qu'ils ne connaissaient pas ces vices et ces passions qui nous travaillent. Leur naïveté, leur rudesse même, volontiers nous les interprètons comme droiture de cœur, comme pureté absolue de sentiments. Cette erreur, les Anciens l'avaient commise avant nous ; leurs poètes du moins l'avaient mise

Digitized by Google

en honneur. Elle nous a valu cette charmante fiction de l'âge d'or où le cœur de l'homme n'était qu'innocence, où sa vie n'était que paix et félicité, ce sont là de beaux rêves qui malheusement ne tiennent pas devant la moindre étude des faits.

En ce qui touche les Patriarches Hébreux, si nous nous attachons à faire équitablement la part du bien et du mal, il nous faut reconnaître d'abord que ces hommes, bien plus près que nous du point de départ, n'avaient ni tous ces besoins, ni tous ces stimulants de la vanité qui, dans un état de civilisation avancée, engendrent la plupart de nos misères morales. L'absence des complications et des choses factices est surtout ce qui repose notre esprit quand nous lisons la vie des Patriarches. En outre, cette simplicité même, cette vérité native que rien n'altère encore, imprime je ne sais quel cachet de noblesse à leurs paroles et à leurs actions, quand ils marchent dans la voie droite, et qu'ils sont honnêtement inspirés.

Nous avons vu l'élan généreux d'Abraham, lorsqu'apprenant que son neveu Loth est emmené captif, il arme à la hâte ses domestiques, ses bergers, et à leur tête, se jette intrépidement sur une armée victorieuse et lui arrache ses prisonniers et son butin. Un des rois de Chanaan a qui profite cette généreuse intervention veut en récompenser Abraham : — « Donnez-moi les personnes, dit-il, et prenez le reste. — « Abraham lui répondit : je lève la main et je jure par le Seigneur, le Dieu Très-Haut, possesseur du ciel et de la terre, — « que je ne recevrai rien du tout ce qui est à vous, depuis le moindre fil jusqu'à un cordon de soulier, afin que vous ne puissiez pas dire que vous avez enrichi Abraham; — « j'excepte seulement ce que mes

Digitized by Google

gens ont pris pour leur nourriture, et ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi. Que ceux-là prennent leur part du butin. »

Le Seigneur a laissé éclater devant Abraham la colère que lui inspire les iniquités de Sodome ; il est prêt à détruire la ville perverse, Abraham s'émeut à l'idée d'une peine terrible qui frapperait l'innocent comme le coupable. Il s'approche donc et dit au Seigneur : « perdrez-vous le juste avec l'impie. Non, vous ne confondrez pas les bons avec les méchants ; jugeant comme vous le faites toute la terre, vous ne pourrez exercer un tel jugement. » Puis s'animant dans sa généreuse hardiesse, il pose des chiffres. Il a commencé par supposer dans Sodome cinquante justes, et le Seigneur lui a répondu que s'il y avait cinquante justes, Sodome ne périrait pas, progressivement il se rabat à des nombres bien moindres ; en dernier lieu, il dit : Seigneur, ne vous fâchez pas, je vous supplie, si je parle encore une fois : et si vous trouviez dix justes dans cette ville ?... — Je ne la perdrai pas dit le Seigneur, s'il s'y trouve dix justes. »

L'affection, la douleur paternelle, tous les dévouements, tous les élans du cœur empruntent aussi à cette simplicité des mœurs primitives un caractère singulièrement élevé et pathétique. Jacob lorsqu'on lui apporte la robe ensanglantée de Joseph, et qu'il croît que son fils bien-aimé a été dévoré par une bête féroce ; le même, lorsque plus tard il ne veut pas se laisser arracher son plus jeune fils Benjamin, pour qu'il soit emmené en Egypte ; Ruben, lorsque pour faire accepter par son père ce départ nécessaire au salut commun, il s'écrie : « faites mourir mes enfants, si je ne vous le ramène. » Juda, lorsqu'il supplie Joseph de ne pas retenir Benjamin prisonnier, de ne pas accabler la vieillesse de son

Digitized by Google

père d'une douleur qui le mènera au tombeau, et qu'il s'offre lui-même pour rester esclave à la place de cet enfant dont il s'est porté caution; Joseph enfin lorsqu'il ne peut retenir ses larmes en présence de ses frères, qu'il se jette dans leurs bras, et ne se venge d'eux qu'en les comblant de bienfaits, tous ces personnages bibliques ont alors des accents d'une émotion si vraie et si profonde qu'elle dépasse tout ce que peut produire comme effet littéraire l'art le plus consommé.

L'hospitalité est surtout la vertu des âges primitifs. A vrai dire elle était alors fortement encouragée par les calculs de l'intérêt bien entendu. Recueillir des hôtes, c'était se créer le droit d'être reçu et protégé par eux, si l'on venait à voyager dans leur pays, et cette réciprocité qui devenait des deux parts un lieu sacré n'était pas à dédaigner à une époque où l'industrie des hôteliers était généralement inconnue. La Genèse pourtant parle d'une *hôtellerie*, où les frères de Joseph s'étaient arrêtés, mais cela se passait en Egypte, pays de civilisation alors tout exceptionnelle. — quoiqu'il en soit, l'hospitalité était pratiquée de la façon la plus large par les Patriarches, déjà nous avons vu comment Abraham l'exerçait. Le récit naïf de l'accueil hospitalier fait par Rebecca et son frère à l'envoyé venu en Mésopolanie chercher une femme pour Isaac, comme peinture de mœurs, mérite au plus haut degré notre attention: — « De qui êtes-vous fille, dit l'envoyé à Rebecca; dites-le moi, je vous prie. Y a-t-il dans la maison de votre père du lieu pour me loger? — « elle répondit, je suis fille de Bathuel, fils de Melcha et de Nachor son mari. — « Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille et de foin, et bien du lieu pour y demeurer. — « Cet homme fit une

Digitized by Google

profonde inclination et adora le Seigneur, — Labor, le frère de Rébecca, averti par elle, vient vers l'étranger. — « Lorsqu'il était encore près de la fontaine avec les chameaux, et lui dit : entrez, vous qui êtes béni du Seigneur, pourquoi demeurez-vous dehors ? j'ai préparé la maison et un lieu pour vos chameaux — « il le fit aussitôt entrer dans le logis ; il déchargea ses chameaux, leur donna de la paille et du foin, et fit laver les pieds de cet homme, et de ceux qui étaient venus avec lui. — « Et en même temps on lui servit à manger. »

XIV

Mais à côté de ces vertus, à côté de cette simplicité de cœur, et de cette foi religieuse si profonde et si vive chez les Patriarches, nous trouvons trop fidèlement reproduites en eux toutes les passions de l'humanité, la jalousie, la haine, l'amour de la vengeance, la cupidité, l'astuce, la dissolution des mœurs ; et quand ils ne savent pas réprimer ces passions, les crimes qu'elles enfantent sont empreints d'une brutalité, sauvage comme l'existence même de ces hommes primitifs. A l'appui de ce jugement, l'écrivain sacré qui jamais ne cache, ni n'atténue la vérité ne me fournit que trop d'exemples. Dans le sens de la violence, c'est Esaü qui veut tuer Jacob ; les frères de Joseph qui complotent sa mort, puis qui le vendent à des marchands étrangers ; Siméon et Lévi qui pour venger leur sœur outragée par le fils d'un chef de tribu ourdissent une trame à l'aide de laquelle ils surprennent sans défense et massacrent tous les mâles de cette tribu ; dans le sens de la ruse, c'est Jacob et Rebecca, sa mère, s'entendant pour tromper la bonne

Digitized by Google

foi du père de famille, et enlever au fils aîné la bénédiction paternelle ; c'est Laban qui trompe Jacob, en substituant, au moment du mariage, une autre de ses filles à celle qui lui était promise; c'est enfin Rachël qui, en se séparant de son père, lui dérobe ses idoles.

Dans le sens de l'immoralité, depuis le rapt jusqu'à l'inceste, depuis Onan jusqu'à l'infâme Sodome, j'aurais trop à citer. Je crois utile cependant, pour bien faire juger de la grossièreté des mœurs, à l'époque et dans le milieu où vivaient les Patriarches, d'emprunter encore à la Genèse deux passages : qui tous deux se réfèrent à la vie d'Abraham.

Sur le point d'entrer en Egypte, Abraham, dit à sa femme Sara :

« Je sais que vous êtes belle, et que quand les Egyptiens vous auront vue, ils diront : « C'est la femme de cet homme-là ; ils me tueront et vous réserveront pour eux. » Il prie en conséquence Sara de se faire passer pour sa sœur. Il en arriva comme le patriarche ne l'avait que trop bien prévu. Les Egyptiens ne manquèrent pas de remarquer la beauté de Sara. « Et l'ayant fort louée devant Pharaon, elle fut enlevée et menée au palais du roi. »

Longtemps après, lorsque lui-même et Sara étaient déjà avancés en âge, « Abraham étant allé à Gérara, pour y demeurer quelque temps, il dit, en parlant de Sara, sa femme, qu'elle était sa sœur, Abimélech, roi de Gérara, envoya donc chez lui et fit enlever Sara. » — Un peu plus tard, Abimélech averti de son erreur, se plaint à Abraham de ce qu'il ne lui a point fait connaître que Sara était sa femme, et non pas sa sœur. Ecoutons la réponse du Patriarche : — « j'ai songé et j'ai dit en moi-même : il n'y a

Digitized by Google

peut-être point de crainte de Dieu dans ce pays-ci, et ils me tueront pour avoir ma femme.

« D'ailleurs elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon père, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mère ; et je l'ai épousée. — « Or, depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon père, je lui ai dit : vous me ferez cette grâce, dans tous les pays où nous irons, de dire que je suis votre frère. — « Abimélech donna donc à Abraham des brebis, des bœufs, des serviteurs et des servantes ; il lui rendit Sara sa femme. — « Et il lui dit : vous voyez devant vous toute cette terre. Demeurez partout où il vous plaira, — « Il dit ensuite à Sara : j'ai donné mille piéces d'argent à votre frère, afin, qu'en quelque lieu que vous alliez, vous ayez toujours un voile sur les yeux devant tous ceux avec qui vous serez ; et souvenez-vous que vous avez été prise. »

Après tous ces exemples, il est bien impossible de conserver encore des illusions sur l'innocence de ces temps primitifs.

A l'avantage de cette époque, l'on peut dire seulement qu'alors le champ ouvert aux passions et aux convoitises était beaucoup plus restreint que de nos jours, et que dans les âmes qui se maintenaient pures la vertu gardait un cachet de simplicité dont nous sommes d'autant plus frappés que tous les raffinements de la sociabilité moderne nous en éloignent davantage.

XV

Le tableau des mœurs des Patriarches si naïvement retracé par la Genèse aide beaucoup à mettre en lumière certains usages communs aux peuples d'une antiquité très

Digitized by Google

reculée. Ainsi à cette époque où l'écriture, si elle existait déjà, était renfermée comme un mythe religieux dans quelque caste sacerdotale de la Chaldée ou de l'Egypte, nous voyons les Hébreux, à la manière de tous les peuples primitifs, constater les faits les plus importants par un monument élevé sur les lieux mêmes, où ils se sont passés.

Un patriarche veut-il consacrer le souvenir d'une apparition et d'une promesse du Seigneur, il dresse *un autel*, nous dit la Genèse; et sur cet autel d'ordinaire il répand du vin et de l'huile. Veut-il attester sa prise de possession d'un territoire, ou un pacte quelconque conclu avec le chef d'une tribu voisine? Ou bien il dresse une grosse pierre, ou bien d'accord avec l'autre partie contractante, on élève en commun un monceau de pierres qui servira de témoin de la foi jurée. Pour consacrer le souvenir de l'échelle mystérieuse qu'il a vue en songe, et des promesses que le Seigneur lui a faites à cette occasion, Jacob dresse, en forme de monument la pierre sur laquelle il a reposé sa tête. — Lorsqu'il est sur le point de se séparer de Laban et des fils de celui-ci, après l'apaisement de leurs querelles « Jacob, dit la Genèse, prit une pierre, et ayant dressé un monument, — « il dit à ses frères : apportez des pierres. Et en ayant ramassé plusieurs ensemble ils en firent un lieu élevé et mangèrent dessus. — « Et Laban dit : ce lieu élevé sera témoin aujourd'hui entre vous et moi. C'est pourquoi on a appelé ce lieu Galaad, c'est-à-dire *le monceau du témoin.* »

Parfois l'on ne se contente pas de pierres dressées ou amoncelées; c'est un bois que l'on plante pour assurer le souvenir d'un pacte solennel. Ainsi fit Abraham pour constater un arrangement à propos d'un puits qui lui avait été enlevé par violence. Je rapporterai le texte même de la Genèse à ce sujet; je ferai ainsi également à propos du con-

Digitized by Google

trat par lequel Abraham acquit un terrain de sépulture pour sa femme Sara. Il n'est peut-être pas dans la Bible de pages qui peignent avec des couleurs plus vraies les mœurs des Hébreux, et qui réflètent mieux la vie antique.

« Abraham, dit la Genèse, fit ses plaintes à Abimélech de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avaient enlevé un puits. — « Abimélech lui répondit : je n'ai point su qui vous a fait cette injustice; vous ne m'en avez pas vous-même averti, et jusqu'à ce jour je n'en ai point entendu parler. — Abraham donna donc à Abimélech des brebis et des bœufs, et ils firent alliance ensemble. — Abraham ayant mis à part sept jeunes brebis qu'il avait tirées de son troupeau. — « Abimélech lui demanda : que veulent dire ces sept jeunes brebis que vous avez ainsi mises à part? — « Vous recevrez, dit Abraham, ces sept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage que c'est moi qui ai creusé ce puits. — « C'est pourquoi ce lieu fut appelé Bersabée, c'est-à-dire, *puits de jurement*, parce qu'ils avaient juré là tout deux. — « Et ils firent alliance près le puits du jurement. — « Abimélech s'en alla ensuite avec Phicol, général de son armée. et ils retournèrent au pays de Philistins. Mais Abraham planta un bois à Bersabée, et il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur le Dieu éternel. »

L'autre passage de la Bible, relatif à l'achat d'un terrain de sépulture, outre qu'il nous instruit des formes suivies pour les contrats publics, nous donne aussi de curieux renseignements sur ce qui touche aux funérailles chez les Hébreux :

« Sara ayant vécu cent vingt sept ans, mourut en la ville d'Arbée, qui est la même qu'Hébron, au pays de Chanaan;

Digitized by Google

Abraham la pleura et en fit le deuil. — « Et s'étant levé, après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts, il vint parler aux enfants de Heth, et leur dit : — Je suis parmi vous comme un étranger et un voyageur, donnez-moi droit de sépulture au milieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte. — « Les enfants de Heth lui répondirent : Seigneur, écoutez-nous : vous êtes parmi nous comme un grand prince ; enterrez dans nos plus beaux sépulchres la personne qui vous est morte. Nul d'entre nous ne pourra vous empêcher de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte. » Abraham désigne la caverne double qu'Éphron, fils de Séor, possède à l'extrémité de son champ. Éphron qui se trouve présent « à l'assemblée réunie à la porte de la ville » non-seulement accorde la sépulture qu'Abraham lui demande, mais il veut lui en faire le don gratuit. — « Abraham fit une profonde révérence devant le peuple du pays — « et il dit à Ephron, au milieu de tous : écoutez-moi, je vous prie. Je vous donnerai l'argent que vaut le champ ; recevez-le, et j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte. — « Éphron lui répondit : mon seigneur écoutez-moi ; la terre que vous me demandez vaut 400 sicles d'argent. C'est son prix entre vous et moi. Mais qu'est-ce que cela? Enterrez celle qui vous est morte. — « Ce qu'Abraham ayant entendu, il fit peser, en présence des enfants de Heth, l'argent qu'Éphron lui avait demandé. c'est-à-dire 400 sicles d'argent en bonne monnaie, et reçue de tout le monde. — « Ainsi le champ qui avait été autrefois à Éphron, dans lequel il y avait une caverne double qui regarde Mambrée, fut livré à Abraham, tant le champ que la caverne, avec tous les arbres qui étaient autour ; — « et lui fut assuré comme un bien qui lui devint propre, en pré-

Digitized by Google

sence des enfants de Heth, et de tous ceux qui entraient dans l'assemblée, à la porte de la ville. »

Il était d'usage chez les Hébreux que les fils, rendant les derniers devoirs à leur père mort, le portassent eux-mêmes à son tombeau. — « Abraham, dit la Genèse, les forces lui manquant, mourut dans une heureuse vieillesse et un âge très avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours; et il fut réuni à son peuple. — « Isaac et Ismaël, ses enfants, le portèrent dans la caverne double, situé dans le champ d'Éphron, fils de Séor, héthéen, vis-à-vis de Mambré. »

Jacob et Ésaü observent le même devoir envers leur pere Isaac. — Quand Jacob meurt à son tour rempli d'années, des circonstances particulières qui méritent d'être rappelées, marquent ses derniers moments et ses funérailles. « Or Jacob, dit la Genèse, appela ses enfants, et leur dit : « Assemblez-vous tous afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps; venez tous ensemble, et écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël, votre père : il s'adresse alors nominativement à chacun de ses douze fils, et leur distribue, selon leurs mérites, les reproches, les félicitations, les promesses de protection divine. « Leur père leur parla de cette sorte, ajoute l'Ecriture, et il bénit chacun d'eux en leur donnant les bénédictions qui leur étaient propres. — « Il leur fit aussi ce commandement, et leur dit : je vais être réuni à mon peuple; ensevelissez-moi avec mes pères dans la caverne double qui est dans le champ d'Éphron, héthéen, — « qui regarde Mambré, au pays de Chanaan, et qu'Abraham acheta avec tout le champ où elle est pour y avoir son sépulcre. — « C'est là qu'il a été enseveli avec Sara sa femme. C'est aussi où Isaac a été enseveli avec Rebecca sa femme, et où Lia est encore ensevelie.— « Après

Digitized by Google

avoir achevé de donner ses ordres et ses instructions à ses enfants, il joignit ses pieds sur son lit et mourut; et il fut réuni avec son peuple. — « Joseph, voyant son père expiré, se jeta sur son visage et le baisa en pleurant. — Il commanda aux médecins qu'il avait à son service d'embaumer le corps de son père, — et ils exécutèrent l'ordre qu'il leur avait donné, ce qui dura quarante jours, parce que c'était la coutume d'employer ce temps pour embaumer les corps morts... — « Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avait commandé, et l'ayant porté au pays de Chanaan, ils l'ensevelirent dans la caverne double qu'Abraham avait achetée d'Ephron, héthéen, avec le champ qui regarde Mambré, pour en faire le lieu de son sépulcre. »

Nous remarquons dans ce passage de la Genèse une pratique que l'histoire des patriarches signale pour la première fois, l'embaumement des corps, c'est que nous ne sommes plus dans la terre de Chanaan, mais en Egypte, où ce mode de conserver indéfiniment les restes mortels était en honneur.

XVI.

Nous avons vu dans les précédentes citations le peuple s'assemblant à la porte de la ville. Il y a là un côté des mœurs antiques qui doit être remarqué.

Une assemblée du peuple dans des tribus soumises à l'autorité absolue d'un chef, cela paraît étrange au premier abord. Sous un régime, ou tous les pouvoirs sont dans une seule main, quel rôle le peuple peut-il encore avoir à remplir, quelle affaire peut-il avoir à traiter en assemblée publique? La justice aussi, dans ces anciennes sociétés, appar-

Digitized by Google

tenait au souverain ; parfois il l'exercait lui-même, parfois chargé de soins trop nombreux, il la déférait à des vieillards, à des hommes que recommandaient leur expérience et leur renom d'intégrité. Quelquefois enfin, le droit de rendre la justice était un des priviléges de la caste sacerdotale. Le peuple donc n'avait pas, comme on le vit plus tard dans les cités républicaines de la Grèce et de l'Italie, à s'assembler pour se faire juge souverain des procès civils ou criminels.

Mais il y a dans l'œuvre de la justice, comme dans les contrats qui font loi entre les parties, un élément essentiel auquel on sentait dès lors la nécessité de pourvoir, je veux dire l'authenticité, à une époque où tout se reglait verbalement, sentences de juges ou conventions particulières. La présence du peuple avait pour motif et pour effet de certiorer ce qui avait été décidé ou promis. Le peuple assemblé était là comme un imposant témoin sous la foi duquel on plaçait jugements et contrats.

Ces assemblées du peuple se tenaient à la porte de la ville; en maint passage l'Écriture sainte nous l'apprend. Les villes d'alors n'avaient-elles donc pas de places publiques, à l'intérieur de leur enceinte? Il est à noter que c'est à la porte de la ville que nous voyons se passer la plupart des scènes de la vie extérieure des patriarches, quand ils n'habitent pas sous la tente. Là est la fontaine publique où les jeunes filles viennent puiser l'eau nécessaire aux besoins de chaque famille; c'est là que se réunissent les pasteurs avec leurs troupeaux à l'heure accoutumée où ces troupeaux doivent s'abreuver. Enfin c'est là que devant le peuple assemblé se rendent les jugements et se passent les conventions, tout indique que les villes de ces âges si reculés étaient autant de petites forteresses, postées au sommet d'un rocher

Digitized by Google

accrochées au flanc d'une montagne et où l'espace était fort parcimonieusement ménagé. Telles se montrent encore de nos jours aux voyageurs les vieilles bourgades des pays méridionaux, celles des Calabres, de la Sicile, de l'Atlas, en Afrique, du Liban, en Asie, au lieu même qui était, du temps des Hébreux, la terre de Chanaan. Là les maisons serrées, pressées les unes contre les autres, laissent à peine entre elles des ruelles étroites comme des couloirs, et par cela même moins en prise à un soleil dévorant. Il n'y a là rien qui ressemble à une place publique et qui en puisse remplir l'objet. C'est seulement hors des murs, à la porte de la ville, que se trouve assez d'espace, pour de grandes réunions d'hommes.

Les meubles qui garnissaient les habitations devaient être d'une extrême simplicité. On est porté à croire que, suivant l'usage si général en Orient, les patriarches, eux aussi, se contentaient de s'asseoir à terre sur des nattes. Leur habillement se composait de la tunique et du manteau. La tunique à manches larges et sans plis couvrait immédiatement le corps. Le manteau consistait, comme cela se voit encore dans la plupart des pays de l'Orient, en une longue pièce d'étoffe dont on s'enveloppait pour se défendre ou de l'ardeur du soleil, ou du froid. L'habillement particulier des femmes ne nous est pas connu ; nous savons seulement, comme on l'a vu plus haut, par différents textes de l'Écriture sainte qu'elles portaient des voiles.

Les patriarches n'étaient pas étrangers à une certaine recherche en fait de vêtements et de toilette. Quand Rébecca médite de détourner sur son fils préféré la bénédiction d'Isaac, « elle fait prendre à Jacob de très-beaux habits d'Esaü qu'elle gardait elle-même au logis. » — L'usage des

Digitized by Google

parfums étant dès lors fort répandu, ces vêtements s'en trouvaient imprégnés. « Or, Jacob s'étant approché d'Isaac pour le baiser, celui-ci aussitôt qu'il eût senti la bonne odeur qui sortait de ses habits, lui dit en le bénissant : l'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein de fleurs que le Seigneur à comblé de ses bénédictions. » — Dans l'histoire de Joseph nous lisons que « Jacob aimait Joseph plus que tous ses autres enfants, parce qu'il l'avait eu étant déjà vieux ; et il lui avait fait faire une robe de plusieurs couleurs. » Cette marque de préférence était au nombre des causes qui avaient excité la jalousie des frères de Joseph.

Au temps d'Abraham, comme de nos jours encore dans le Levant, les vêtements, à raison de leur forme très simple et qui ne variait pas, faisaient dans les maisons riches comme une réserve d'objets de prix, propres à être offerts en présents. — Des vêtements figurent au nombre des cadeaux qu'offrit le serviteur d'Abraham à Rebecca, la fiancée d'Isaac. — Quand Joseph qui a pardonné à ses frères veut les traiter magnifiquement, « il commande qu'on donne deux robes à chacun d'eux ; mais il en donne cinq des plus belles à Benjamin et trois cents pièces d'argent.

XVII.

Le principal luxe des patriarches consistait dans la possession de quelques objets d'orfévrerie, coupes d'or et d'argent, et bijoux tels qu'anneaux, bracelets et pendants d'oreille. Les hommes eux-mêmes portaient de ces bijoux. Les personnages de marque, chez les Hébreux comme chez les Chaldéens, avaient en main d'ordinaire un bâton, signe de leur dignité.

Digitized by Google

Les plus anciens livres de l'Ecriture sainte, la Genèse, le livre de Job parlent en plus d'un endroit des maladies qui ont affligé les personnages dont ils s'occupent ; jamais ils ne parlent de moyens curatifs ni de médecins. On en peut conclure que l'art médical n'était pas encore connu. La maladie d'ailleurs, aux yeux des patriarches, était moins un accident physique, l'effet d'une altération des organes, qu'une marque de la colère de Dieu et un châtiment. Pour la guérison, le point capital était de désarmer le courroux céleste par des prières, par la pénitence. Le paganisme aussi était imbu de cette idée. Celse, un célèbre médecin de Rome, du temps des empereurs, dans la préface du livre qu'il a laissé sur la science médicale signale ce fait : « que les anciens rapportaient aux Dieux toutes les maladies internes, et que c'était aux Dieux seuls qu'ils s'adressaient pour en obtenir la guérison. »

On croyait cependant du temps des patriarches à la vertu médicinale de certaines plantes ; ainsi, d'après la Genèse, Lia et Rachel avaient foi certainement dans l'efficacité de la mandragore pour combattre la stérilité. Enfin, la chirurgie, cette première forme sous laquelle l'art de guérir s'est d'abord offert aux hommes exposés à tant de causes d'accidents et de violences, s'exerçait nécessairement à l'époque où vivait Abraham. Alors déjà il y avait des guerres, des combats sanglants, des blessures à soigner. Nous voyons d'ailleurs une véritable operation chirurgicale, la circoncision, pratiquée sur Abraham lui-même et sur tous ses descendants mâles. Mais les instruments dont les opérateurs disposaient restèrent longtemps bien grossiers. En Egypte, d'après Hérodote, pour pratiquer les embaumements on ouvrait les cadavres avec une pierre d'Éthiopie

Digitized by Google

bien aiguisée. Chez les Hébreux, nous voyons Séphora, la femme de Moïse, « prendre une pierre très aigüe et circoncire la chair de son fils. »

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler ici un fait de plus en plus mis en évidence par les découvertes de la science moderne, je veux dire l'emploi exclusif de la pierre, pour armes et outils, pendant de longs siècles, même quand les hommes se furent aperçus du parti qu'ils pouvaient tirer des divers métaux, ils furent longtemps à accorder au fer la préférence qu'aujourd'hui nous lui donnons pour une foule d'usages. Ils appliquaient plus volontiers à ses usages le cuivre pur, ou mélangé d'un alliage d'étain, l'argent et enfin l'or lui-même, parce qu'ils les trouvaient faciles à fondre et à affiner. Le fer était malaisé à mettre en fusion, et après une première fonte il restait cassant et intraitable. Ce ne fut qu'après beaucoup de temps et d'essais, et lorsqu'on eût trouvé le moyen de l'adoucir par de nombreuses manipulations qu'il devint l'indispensable agent de l'agriculture, de presque tous les arts, et à la guerre, le plus redoutable instrument de destruction.

La monnaie était certainement connue et d'un usage constant du temps des patriarches. De nombreux textes de l'Écriture établissent que des pièces de métal servaient dès lors de moyens d'échange ou étaient données en présent. Tantôt nous voyons que pour en déterminer la valeur on les pesait, comme fit Abraham à la mort de Sara, lorsqu'il acheta un champ de sépulture; tantôt il est simplement question de la quantité et du nom des pièces comptées par l'acheteur au vendeur, ce qui indiquerait que ces pièces avaient leur valeur déterminée et indiquée par une marque. Les savants s'accordent à considérer l'art de marquer d'une

Digitized by Google

empreinte les pièces de monnaie, comme remontant à une très-haute antiquité. Il en est qui, par une interprétation un peu hazardée, croient que du temps de Jacob cette empreinte figurait un agneau. Ils se fondent sur le texte sacré qui porte que Jacob pour prix d'un champ qu'il achetait « paya cent *agneaux* aux enfants d'Hémor. »

Quant aux arts libéraux, ils étaient alors à peine soupçonnés, il n'y avait point place, et on le conçoit sans peine, pour l'architecture, la sculpture, la peinture, sous la tente des patriarches, ou dans les grossières habitations dont se composaient les bourgades du pays de Chanaan. La musique seule faisait exception. L'amour de l'harmonie et de la cadence semble tellement inhérent à notre nature que partout les chants et la musique se retrouvent au berceau des peuples : « Pourquoi dit Laban à Jacob son gendre, ne m'avez-vous pas averti que vous vouliez vous retirer, afin que j'allasse vous reconduire, avec des chants de joie, au bruit du tambour et au son des harpes? »

XVIII

La Genèse n'est pas le seul des livres saints qui, contemporain des Patriarches, mette en lumière les hommes de cette époque, avec leur physionomie propre et leurs mœurs. Il en est un autre où nous trouvons, a ce même point de vue, des documents non moins précieux. C'est le livre de Job. Suivant l'opinion commune, Job a précédé Moïse ; il vivait vingt siècles environ avant l'ère moderne. Non-seulement son livre confirme beaucoup des notions que nous fournit la Genèse, mais comme il émane d'un homme d'un autre pays et d'une autre nationalité que le peuple Hébreu,

Digitized by Google

il nous présente des aspects et un intérêt nouveaux. Job était d'une des tribus d'Arabes pasteurs qui passaient pour descendre d'Esaü. Il habitait la terre de Has, aux confins septentrionaux de l'Arabie. Tout le monde sait que le livre de Job est le drame émouvant de l'homme juste au milieu des épreuves auxquelles il a plu à Dieu de le soumettre. Ce livre où se résument tout les maux qui peuvent fondre sur l'humanité, où éclate le cri de douleur d'un cœur d'homme dont toutes les attaches sont brisées, est d'une puissance d'accent et d'images qui n'a pas été surpassée. En même temps il abonde en pensées profondes sur le néant de l'homme, sur la grandeur de Dieu manifestée par ses œuvres.

En ce moment, je passe, bien à regret, sans m'y arrêter à côté de cette magnifique poésie. Je ne dois demander au livre de Job que la part d'enseignements qu'il peut nous donner sur la vie intérieure des peuples primitifs. Pour abréger cette étude, je m'abstiendrai de tout commentaire ; je me bornerai à détacher du texte même quelques courts passages qui ont trait à tel ou tel côté des mœurs antiques.

Sociabilité : « Job avait sept fils et trois filles.... Ses enfants allaient les uns chez les autres, et ils se traitaient chacun à leur jour, ils envoyaient prier leurs trois sœurs de venir manger et boire avec eux.

— Les épreuves de Job étant terminées, — « tous ses frères et toutes ses sœurs et tous ceux qui l'avaient connu dans son premier état vinrent le trouver et mangèrent avec lui dans sa maison, ils lui témoignèrent leur compassion, et ils le consolèrent de toutes les afflictions que le Seigneur lui avait envoyées. »

Hospitalité : — « L'étranger n'est point demeuré dehors ; ma porte a toujours été ouverte au voyageur. »

Digitized by Google

L'humanité : — « L'œil qui me voyait me rendait témoignage en publiant que j'avais délivré le pauvre qui criait, et l'orphelin qui n'avait personne pour le secourir. — « Celui qui était près de périr me comblait de bénédictions, et je remplissais de consolations le cœur de la veuve. »

Justice : — « Je me suis revêtu de la justice, et l'équité de mes jugements m'a servi comme d'un vêtement royal et d'un Diadême. — J'ai été l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux. — J'étais le père des pauvres, et je m'instruisais avec un extrême soin des affaires que je ne savais pas. — « Je brisais les mâchoires de l'injuste, et je lui arrachais sa proie d'entre les dents. »

Iniquité : — « Ils (les méchants) saisissent l'âne des pupilles, et ils emmènent pour gage le bœuf de la veuve... — d'autres sont comme des ânes sauvages dans le désert. Ils vont au butin comme à leur ouvrage. Ils cherchent leur proie dès le matin pour donner de quoi vivre à leurs enfants. — Ils moissonnent le champ qui n'est point à eux, et ils vendangent la vigne de celui qu'ils ont opprimé par violence. »

Misère : — « Maintenant je suis opprimé par des gens tout secs de faim et de pauvreté, qui allaient dans le désert chercher ce qu'ils pourraient ronger, dont l'affliction et la misère avaient défiguré le visage; — « qui mangeaient l'herbe et les écorces des arbres, et qui se nourrissaient de racines de génévriers; — « qui allaient ravir ces choses dans le fond des vallées, et qui en ayant trouvé quelqu'une y accouraient avec de grands cris: — qui habitaient dans les creux des torrents, dans les cavernes de la terre ou dans les rochers. »

Digitized by Google

Deuil : — « Alors Job se leva, déchira ses vêtements, et s'étant rasé la tête, il se jeta par terre et adora Dieu. »

— Ses amis sont venus le visiter sur son fumier : — « Lors donc que de loin ils eurent levé les yeux pour le considérer, ils ne le reconnurent point ; et ayant jeté un grand cri ils commencèrent à pleurer ; ils déchirèrent leurs vêtements, ils jetèrent de la poussière en l'air pour la faire retomber sur leur tête — « ils demeurèrent avec lui assis sur la terre durant sept jours et durant sept nuits ; et nul d'eux ne lui dit aucune parole, car ils voyaient que sa douleur était excessive. »

Malédiction : — « Les compagnons de celui qui n'est plus (Le maudit) habiteront dans sa maison et on y répandra le souffre : — « Sa mémoire périra de dessus la terre, et on ne parlera plus de son nom avec honneur dans les places publiques. »

Assemblées publiques : — « Lorsque j'allais prendre ma place à la porte de la ville, et qu'on me préparait un siège élevé dans la place publique, les jeunes gens me voyant se retiraient par respect, et les vieillards se levant se renaient debout. »

Danses — instruments de musique : — On voit sortir en foule de leurs maisons, leurs enfants qui dansent et qui sautent en se jouant. — « Ils tiennent des tambours et des harpes ; et ils se divertissent au son des instruments de musique. »

Le livre de Job, nous fait du cheval une magnifique peinture, citée souvent comme un modèle achevé de poésie descriptive. Son ardeur guerrière est ainsi dépeinte : — « Il

Digitized by Google

écume, il frémit, et semble vouloir manger la terre. Il est intrépide au bruit des trompettes. »

Richesses : — « Job possédait 7000 moutons, 3000 chameaux, 500 paires de bœufs et 500 ânesses, il avait de plus un très grand nombre de domestiques, et il était grand et illustre parmi les Orientaux. »

Métaux précieux — pierreries — objets de luxe : — « La sagesse ne se donne point pour l'or le plus pur ; elle ne s'achète pas au poids de l'argent. — « On ne la mettra pas en comparaison avec les marchandises des Indes, dont les couleurs sont les plus vives, ni avec la sardoine la plus précieuse, ni avec le saphir, — on ne lui égalera ni l'or, ni le cristal.... ni la topaze d'Éthiopie. »

— Quand les frères, les sœurs, les amis de Job furent venus pour le consoler, — « ils lui donnèrent chacun une brebis et un pendant d'oreille d'or. »

— « Dieu ôte le baudrier aux Rois et il ceint leurs reins avec une corde. »

Armes — instruments divers : — « Si l'impie fuit d'un côté les pointes de fer, il sera percé par un arc d'airain — « l'épée tirée du fourreau, l'épée foudroyante le percera cruellement. »

— A propos du léviathan, monstre marin, être mystérieux que Job se plaît à décrire avec les plus énergiques images il dit :

« Son corps est semblable à des boucliers d'airain fondu... Si on veut le percer de l'épée, ni l'épée, ni les dards, ni les cuirasses ne pourront subsister devant lui... — « L'archer le

Digitized by Google

plus adroit ne le mettra point en fuite. Les pierres de la fronde sont pour lui de la paille sèche ; et le marteau n'est encore pour lui qu'une paille légère. — « Pourrez-vous enlever le Léviathan avec l'hameçon? lui mettrez-vous un cercle au nez, et lui percerez-vous la mâchoire avec un anneau ? »

Tombeaux : — Job dans son désespoir regrette de n'être pas mort quand il était encore à la mamelle : — Je dormirais maintenant, dit-il, dans le silence, et je me reposerais dans mon sommeil, avec les Rois de la terre qui durant leur vie se bâtissent des tombeaux dans les solitudes. » — Arrêtons un instant sur ce dernier trait. Comme il nous révèle un Contemporain de ces Pharaons à qui il fallait les pyramides pour sépulcres ! celui qui parle ainsi peut être a vu lui-même élever dans le désert de Djiseh une de ces montagnes de pierre dans les flancs de laquelle on retrouve encore de nos jours, après quarante siècles quelque momie de Roi.

Je pourrais pousser plus loin les citations, montrer : — le sel servant à assaisonner les aliments ; — le vin et l'huile qui coulent en ruisseaux sous le pressoir ; — la trame sur le métier du tisserand ; — le linge foulé dans une fosse pour le laver ; — le cachet déjà inventé puisqu'on l'applique pour sceller un sac ; — l'écriture tracée avec un stylet sur des lames de plomb ; etc. Mais je dois me borner. Les emprunts que j'ai faits au livre de Job ont justifié, je pense, ce que j'en disais plus haut. Cet étrange et magnifique poëme non-seulement nous donne une grande idée du souffle inspirateur qui l'a produit, mais encore il nous instruit des choses domestiques, des arts industriels, des usages sociaux ; il nous

Digitized by Google

révèle à plus d'un égard les mœurs des peuples de l'Asie au temps des Patriarches, et pour l'étude qui nous occupe il complète la Genèse.

XIX.

Arrivés au terme de ce travail, si nous résumons les impressions qu'il nous laisse sur les sociétés primitives, nous y trouvons l'homme aussi près que possible de l'état de nature, borné dans ses besoins, guidé, pour les satisfaire, par ses instincts les plus simples, naïf dans ses pensées, dans ses sentiments et dans l'expression qu'il leur donne. Une industrie toute rudimentaire suffit à ses goûts que rien encore n'a surexcités ni raffinés. Cependant cet âge est marqué par de grandes découvertes. Déjà l'esprit humain a pris son essor, il aspire à connaître et il veut conquérir tout son domaine. Sans doute les procédés de ces nouveaux inventeurs parfois nous semblent naïfs jusqu'à provoquer notre sourire; mais n'oublions pas que voilà quatre mille ans que nous élevons l'édifice de nos arts et de nos sciences sur les bases que ces génies ignorés ont su poser, alors que des auxiliaires de tout genre leur manquaient. D'ailleurs ceux qui ont découvert les lois de l'astronomie et du calcul, qui ont créé l'art de la navigation et qui ont inventé l'écriture alphabéthique ne peuvent dans tous les siècles recueillir que des respects.

On est frappé de la justesse de sens qui se fait voir et dans les paroles et dans les résolutions des personnages que l'histoire de ces temps si reculés met en scène, pour eux, les situations ne sont pas complexes, les rapports que leur esprit doit saisir ne sont pas multipliés à l'infini; c'est une double raison pour que leurs idées ne soient ni subtiles ni fausses. Plus les hommes sont voisins de l'état de nature,

Digitized by Google

plus ils portent directement la peine d'un calcul erroné, d'un faux jugement ; la droiture de l'esprit alors ne peut être rare ; car elle est nécessaire.

L'art proprement dit, l'art qui est la recherche et l'expression du beau idéal, n'appartient point par sa nature à l'enfance des sociétés, à ces temps où l'homme est incessamment aux prises avec les soins et les difficultés de la vie matérielle. La poésie fait à cet égard une éclatante exception. Il se trouve que chez les hommes primitifs elle a atteint sans efforts un niveau dont se rapproche à grand peine dans nos siècles les plus favorisés, l'art littéraire porté à sa perfection. C'est que la poésie est avant tout l'expansion des émotions de l'âme. Plus l'âme et neuve est sincère, et spontanément inspirée des grands spectacles de la nature, du sentiment religieux, des fortes passions prises à leur source, plus la poésie est pleine de cet éclat, de cette chaleur, de cette puissance qui nous charment ou qui nous exaltent.

Au point de vue moral, l'ère patriarcale sérieusement observée, ne conserve pas le prestige dont notre imagination, amoureuse des contrastes, s'est plu à l'entourer ; et nos sociétés modernes, si méritées que soient les censures qu'on ne leur épargne pas, n'ont rien à envier, en fait de douceur ou de pureté des mœurs, à ces âges trop vantés, sans doute alors les vertus de quelques-uns tiraient de leur simplicité même une grâce naïve ou un air de grandeur que nous ne retrouvons pas chez les meilleurs parmi nos contemporains. Mais les faits nous disent trop bien que le niveau de la moralité commune était alors fort abaissé. Les passions dans leur apreté native ne rencontraient pas ces freins puissants qui chez les peuples policés arrêtent ou atténuent du moins leur violence. En finissant, ne crai-

Digitized by Google

gnons pas d'être juste envers la civilisation, même mise en regard de l'époque patriarcale. Sans doute elle n'a pas le don de changer le cœur de l'homme et de n'y laisser que des penchants honnêtes; mais elle a créé, pour le bon ordre et le repos des sociétés, ce qui était à peu près inconnu des peuples primitifs, je veux dire l'empire des lois, la puissance de l'opinion, le châtiment à peu près infaillible, enfin, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, la force collective appliquée sans cesse à combattre les instincts égoïstes et vicieux.

FIN.

Digitized by Google

LES

ORIGINES DES ACTA SANCTORUM

ET

LES PROTECTEURS DES BOLLANDISTES

DANS LE NORD DE LA FRANCE

PAR M. L'ABBÉ DEHAISNES

Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, archiviste de la même ville.

Importance des Acta sanctorum. — Jugements portés par des écrivains modernes. — Les nouveaux Bollandistes.

La plus importante des grandes collections historiques, celle qui a rendu à la science de l'érudition les services les plus sérieux, celle qui honore surtout le génie de l'homme, c'est la collection des *Acta sanctorum* réunie par les Bollandistes.

Les saints ont tous exercé, durant leur vie ou après leur mort, une influence plus ou moins grande sur la société. Plusieurs ont joué un rôle important dans l'existence religieuse, civile ou politique des nations chrétiennes : par leur parole et leurs exemples, leurs institutions et leurs disciples, leur vie ou leur mort, ils ont contribué à répandre, parmi les peuples, la foi, la piété et la civilisation; depuis la chûte de l'empire romain jusqu'aux croisades et même jusqu'au XVI[e] siècle, la scène historique est presque toujours oc-

Digitized by Google

cupée par les grandes figures de ces hèros du christianisme.

Leurs vies offrent souvent les seuls documents originaux que l'érudit peut consulter sur les époques les moins connues et les plus importantes : celui qui s'occupe d'histoire, de littérature, d'architecture, de peinture, de musique, rencontre partout, dans ses recherches, des saints. Où trouver des détails sur les mœurs, les coutumes et les usages d'autrefois, si ce n'est dans ces légendes écrites, par quelque moine anonyme, avec une naïve simplicité ? Et d'un autre côté, la vie d'un saint n'est-elle pas le plus souvent un admirable poème? n'élève-t-elle point l'âme vers de hautes et sereines pensées, bien mieux encore que les plus sublimes inspirations de Corneille et de Racine ? Un auteur dont le témoignage n'est pas suspect, M. Renan, a écrit ces lignes : « L'intérêt » des *Acta sanctorum* est immense. Il me semble que, » pour un philosophe, une prison cellulaire, avec ces cinquante-cinq volumes in-folio, serait un vrai paradis ; » on peut dire que parmi les légendes qui les remplissent (M. Guizot s'est donné la peine d'en faire le » compte, et en a trouvé 25,000) il n'y en pas une qui n'ait » son intérêt et ne mérite l'attention du penseur.

» Quelle incomparable galerie, en effet, que celle de ces » 25,000 héros de la vie désintéressée ! quel air de haute » distinction ! quelle noblesse ! quelle poesie ! il y en a » d'humbles et de grands, de doctes et de simples, d'obscurs » et d'illustres ; mais je n'en connais pas un seul qui ait » l'air vulgaire ! tous m'apparaissent tels que les pose Giotto » grandioses, hardis, détachés des liens terrestres et déjà » transfigurés. Ils plaisent peu au sens positif, je l'avoue... » Mais qu'ils ont, après tout, mieux compris la vie, que ceux

Digitized by Google

» qui l'embrassent comme un étroit calcul d'intérêt, comme » une lutte insignifiante d'ambition et de vanité (1). »

Les Bollandistes ne se sont pas contentés de publier ces vies et ces légendes en entier et dans toute la pureté des textes; ils les ont accompagnées des notes critiques les plus savantes, de commentaires qui sont des chefs-d'œuvre de clarté, de méthode et de science, de dissertations dans lesquelles sont étudiées les origines de toutes les nations chrétiennes, de leurs institutions, de leur littérature et de leurs arts. Un savant historien belge, M. de Reiffenberg, a dit avec beaucoup de vérité : « quelle que soit l'opinion que l'on » professe, croyants ou sceptiques, zélés ou indifférents, » catholiques ou disciples de Luther, et de Calvin, pourvu » qu'ils aiment les lettres et ne renient pas le passé, tous » vénèreront les *Acta sanctorum* comme un des monu- » ments les plus étonnants de la science, comme les archi- » ves d'une grande époque de l'histoire de l'humanité. Leib- » nitz en jugeait de cette manière; et un autre grand » homme dont la puissance rehaussait encore le gigantes- » que génie, Napoléon Ier, avait désiré que le recueil » des Bollandistes, laissé incomplet, fût achevé sous son » règne (2). »

M. Pertz, le directeur de la bibliothèque royale de Berlin, l'éditeur des *Monumenta Germaniæ Historica*, dit en parlant des *Acta sanctorum* que cette œuvre « continuera d'être » l'objet de l'admiration des générations futures, comme » elle l'a été des deux siècles qui se sont écoulés depuis le » commencement de cet ouvrage aussi utile que magni- » fique (3). » M. Chodzko, chargé du cours des langues et

(1) Ernest Renan, *Etude d'Histoire religieuse*, Paris, 1858, p. 305.
(2) Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouske*, T. 1, Préface, p. 29.
(3) Lettre écrite à M. de Ram, recteur de l'Académie de Louvain.

Digitized by Google

des littératures Slaves au Collége de France, regarde le recueil des Bollandistes comme « une œuvre des plus » sérieuses qui furent jamais tentées, trop vaste pour » exclure une nationalité quelconque, trop universelle » pour ne pas être à l'abri de prédilections étroites en fa- » veur d'une nation. » Son cœur de polonais s'émeut en retrouvant, dans les *Acta sanctorum* avec l'histoire de sa patrie, celle des autre peuples slaves, les Russes, les Tchèches, les Moraves, les Serbes, et les Bulgares (1). Pour connaître ce que pensent à ce sujet les savants de l'Angleterre, il suffit de citer quelques paroles de la lettre écrite au gouvernement Belge par les conservateurs du *British Museum*, quand il fut question de faire suspendre la publication de *Acta sanctorum* : « Pour l'histoire du moyen-âge, le secours » de cet ouvrage est inestimable (*its aid is invaluable.*) Il » fournit des matériaux souvent introuvables partout ail- » leurs, et il répand la lumière, non-seulement sur les » institutions et les affaires religieuses et monastiques, » mais aussi sur les questions civiles et politiques, sur la » chronologie, la topographie, la biographie, la généa- » logie, les mœurs et les usages; le philosophe, comme » l'archéologue, trouve dans ces volumes les trésors les plus » riches; et l'immense érudition déployée par les éditeurs » contribue à donner à leurs travaux la plus grande valeur » (*contributes to render them of the utmost value*). » (2)

Le savant dom Pitra, aujourd'hui cardinal, a exprimé sa pensée sur les *Acta sanctorum* dans les lignes suivante : « Les Bollandistes ont suivi, pour glorifier les » saints, la méthode de l'Eglise, autrement le plan de

(1) A. Chodzko, *Etude sur les Bollandiste au point de vue de l'hagiographie Slave, publiée dans la Revue de Posen*, 1859, p. 156.

(2) Lettre datée du 23 mai 1860, et signée de MM. D. F. Madden, Edw. A. Bond, et S. Winter Jones, *Keepers of the British Museum*.

Digitized by Google

» Dieu..! Il semble que la pensée du Tout-Puissant ne s'est » point détachée des Acta. C'est bien son œuvre, comme » les héros mêmes dont ces actes publient la gloire ! Ici et » là se trouve empreint ce triple caractère qui reluit en tous » ses ouvrages, la puissance, la sagesse, l'amour. De même » qu'un saint est l'homme innocent rendu plus abondam- » ment à sa vie première et retraçant plus purement l'image » du Créateur : ainsi ce sanctuaire, que l'on appelle *Acta* » *sanctorum*, reproduit à son tour, par sa plénitude, sa » belle ordonnance et les délices cachées qui s'y trouvent, » comme une ressemblance des saints. Qu'on veuille avec » un cœur droit, en toucher seulement le seuil, il en sortira » une vertu ; ce sont, de page en page, les saints qui pas- » sent pour guérir nos langueurs, nous raffermir et nous » consoler. Bien qu'en nos jours on ait fait à ces hôtes cé- » lestes plus d'un accueil hospitalier, c'est encore trop peu. » Veut-on tenter une œuvre de vie ou de résurrection pour » le présent et pour l'avenir ? Donnez une *fleur des saints*, » pieusement et fidèlement détaché des actes choisis des » Bollandistes..... La Société de Jésus, n'eût-elle laissé » pour sa part que les *Acta sanctorum* inachevés, elle peut » dire : *Exegi monumentum ære perennius*. Revienne la » lumière et que la poussière tombe, au grand jour appa- » raîtra, autour de ces trophées des saints, la devise des » Bollandistes : *Omnia ad majorem Dei gloriam.* » (1)

Après ces citations, que nous aurions pu facilement multiplier, il suffira de rappeler que plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus continuent, à Bruxelles, l'œuvre de leurs devanciers ; les cinq derniers volumes d'octobre, publiés depuis 1838, sont dignes des travaux de Van Roswey, de Bolland et

(1) Dom Pitra. *Etudes sur les Bollandistes*, p. 189 et 191.

Digitized by Google

de leurs premiers collaborateurs. La *Bibliothèque de l'École des Chartes* le déclare expressément dans plusieurs comptes-rendus. (1) Le chevalier *dei Rossi*, connu dans le monde entier par ses ouvrages sur les catacombes et sur les origines chrétiennes, fait le plus grand éloge des nouveaux Bollandistes « au point de vue de leur critique indépendante et » sévère; non-seulement, dit-il, leurs publications ne le » cèdent en rien à celles des anciens Bollandistes; mais, à » ma manière de voir, ils les surpassent en quelques points. » Mon jugement pourra paraître exagéré; mais il est sin- » cère et réfléchi. » (2)

Nous n'ignorons pas que l'on a reproché des longueurs à ces cinq dernières volumes; l'on a souvent parlé du travail sur sainte Thérèse qui occupe 680 pages grand-in-folio. Voici ce qu'en pense M. Renan : « Tel est l'intérêt de ce » récit de la vie de sainte Thérèse, que, malgré ses 680 pa- » ges, on ne songe pas un moment à l'accuser de pro- » lixité (3). »

Peut-être, devrions-nous nous faire à nous-même ce reproche de prolixité, à cause de la longueur de ces réflexions préliminaires; mais établir sur des preuves solides l'importance du *Recueil des Bollandistes*, n'était-ce pas d'avance, faire l'éloge de ceux qui ont été, dans notre pays, les protecteurs, les conseillers et les collaborateurs de cette grande œuvre? Puis, nous l'avouons, au milieu de ces mille productions éphémères que notre âge voit éclore avec éclat pour mourir bientôt dans l'obscurité, nous nous sommes laissé aller au plaisir de reposer nos regards sur ces savants religieux que nous avons vus plus d'une fois travailler dans

(1) Bibliothèque de l'École des Chartes, t. III, 2e série, p. 347.
(2) Lettre du chevalier *dei Rossi*, écrite en date du 10 mars 1860.
(3) Ernest Renan, œuv. cit. p. 314.

Digitized by Google

leur pauvre cellule, sur cette œuvre immense entreprise depuis plus de deux siècles par la Compagnie de Jésus et continuée par des générations successives d'érudits, sans que des attaques violentes et des calamités inouïes aient pu les empêcher de reprendre, après bien des interruptions, leurs longs et utiles labeurs.

I.

Le P. Herbert Van Roswey. — Les Acta sanctorum *commencés à Douai et dans les abbayes de Marchiennes et d'Anchin. — Premiers travaux du P. Van Roswey.*

Ce n'est pas, comme l'on pourrait le croire, le père Bolland qui a conçu l'idée de publier le recueil des *Acta sanctorum* ordinairement désigné sous son nom, qui a tracé le plan d'ensemble de cet ouvrage et recueilli les manuscrits et les livres formant le fonds le plus ancien de la bibliothèque des Bollandistes; c'est un autre religieux, appartenant comme lui, à la Compagnie de Jésus, le P. Herbert Van Roswey. Cette grande œuvre n'a point pris naissance à Anvers, dans la résidence que l'on s'accorde à regarder comme son berceau, mais dans une ville de l'ancienne Flandre-Wallonne appartenant aujourd'hui au département du Nord, à Douai, au sein d'un collége que les religieux de l'abbaye d'Anchin avaient confié à la direction des enfants de saint Ignace.

Né à Utrecht, Herbert Van Roswey avait été admis au noviciat dans une résidence de la Compagnie de Jésus le 21 mai 1588; deux ans plus tard il suivait le cours de philosophie à Douai dans le collége d'Anchin dirigé par la Compagnie de Jésus; il y fit ses premiers vœux le jour de la sainte Trinité, 17 juin 1590, et acheva son cours en rece-

Digitized by Google

vant le titre de docteur ès-arts, *magister ac doctor artium creatus*; c'est aussi dans la ville de Douai qu'il fut ordonné prêtre par l'évêque d'Arras, monseigneur Mathieu Moulart (1).

C'est dans cette première période de sa vie, que Van Roswey eût la première idée de réunir des documents pour la publication des *Acta sanctorum*; le biographe des écrivains de la Compagnie de Jésus, le P. Alegambe, donne à ce sujet les renseignements les plus explicites : « Le P. Herbert Van Roswey, dit-il, montra, tout jeune encore, les » germes de la vocation qui l'appelait à tirer de l'oubli les » vies des saints : durant son scolasticat, lorsqu'il étudiait » la philosophie à Douai, on le voyait souvent, les jours où » ses frères en religion prenaient l'exercice de la promenade, » se diriger vers les monastères voisins de la ville, et là, dans » la poussière des bibliothèques, dans les manuscrits les » plus anciens, rechercher et copier avec soin les Actes des » saints encore inédits. » Chargé ensuite d'enseigner la philosophie aux élèves du même collége, il consacrait aux mêmes travaux les moments de loisir que lui laissait le professorat (2). Le Père Bolland, en rappelant ces derniers détails dans la préface générale des *Acta sanctorum*, nous

(1) Nous restituons au créateur des *Acta sanctorum*, son véritable nom. Ecrivant en latin, il avait pris le nom de *Rosweydus*; la plupart des auteurs ont traduit ce mot par *Rosweyde*; en français nous devons lui rendre son nom hollandais *Van Roswey*. — Nous devons une partie des détails bibliographiques que nous venons de donner à l'obligeance du R. P. Waldack, de la résidence de Gand.

(2) Alegambe, *Bibliotheca scriptorum S. J.* Jam, inde à tyrocinio Duaci, cum philosophiæ navaret operam, quibus diebus commilitones religiosâ ambulatione se relaxabant, ipse ad vicina urbis monasteria evolabat, et inter obsoletos in bibliothecis manuscriptos codices collegebat... Philosophiam postmodum Duaci professus est...

Digitized by Google

dit expressément que, déjà à cette époque, Van Roswey avait l'espoir de publier un jour un recueil de Vies des Saints, et il nous fait connaître en outre que les abbayes dans lesquelles le jeune religieux allait étudier appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît (1). Pour ceux qui connaissent Douai et les environs de cette ville, les monastères dont il est question dans ces deux passages, sont Marchiennes et Anchin ; nous en avons trouvé d'ailleurs, la preuve la plus certaine, en voyant, à Bruxelles, dans la bibliothèque des Bollandistes et dans celle de Bourgogne, la copie faite par Van Roswey, de la plupart des manuscrits contenant des vies de saints que possédaient ces deux abbayes. Selon nous, ce n'est pas un médiocre honneur, pour la ville de Douai et pour Marchiennes et Anchin, d'avoir fourni les matériaux qui ont formé les premières assises de ce gigantesque monument, d'en avoir peut-être inspiré la première idée ; nous l'avouons, en retrouvant, en recueillant ces détails ignorés jusqu'ici ou du moins perdus dans les pages de quelques in-folio, nous avons été heureux et fier de pouvoir rattacher, par un lien si intime, à la conception et au commencement des *Acta sanctorum*, le nom de la ville de Douai, ceux des abbayes de Marchiennes et d'Anchin, et les manuscrits du riche dépôt dont le soin nous est confié.

Le P. Van Roswey agrandit bientôt le cercle de ses recherches : nommé professeur de philosophie à Anvers, il parcourut les abbayes de la Flandre occidentale, et, quelque temps après, il obtint de ses supérieurs l'autorisation de

(1) Acta SS, t. I, *Jan. Præfat.* p. IX. Quo tempore Heribertum Roswey-dum philosophiam profitentem Duaci audiebas, si quid erat a scholis vacui temporis ad vicina ordinis vestri antiquissima monasteria itabat; ibi se in bibliothecam abdebat; si quæ acta divorum vulgo ignorata reperiret, describebat diligenter : jam tùm in spem venerat posse à se opus illud elaborari,...

Digitized by Google

quitter l'enseignement pour se consacrer tout entier à ses travaux. Il voyagea, dans toutes les provinces des Pays-Bas, de monastère en monastère, de bibliothèque en bibliothèque, étudiant ou plutôt, comme le dit Bolland, dévorant les manuscrits les plus anciens, prenant la copie ou l'indication des vies de saints, des translations de reliques et des récits de miracles, que Surius n'avait point reproduits ou dont il n'avait donné qu'un texte tronqué et altéré.

Il avait tout compulsé dans la savante abbaye de St -Vaast à Arras, sans doute lorsqu'il était à Douai; ses lettres nous apprennent qu'il avait longtemps travaillé à Hautmont et à Soignies, en 1606 et en 1607 (1). C'est en cette dernière année qu'il publia à Anvers, un ouvrage qui a pour titre : *Fasti sanctorum, quorum vitæ in Belgicis bibliothecis manuscriptæ; item Acta præsidialia sanctorum martyrum Tharaci, Probi et Andronici* (2). Dans ce travail le P. Van Roswey voulait donner tout à la fois une idée générale et un essai du grand ouvrage qu'il méditait. Le plan des *Acta sanctorum*, tel qu'il le concevait, en dix-sept volumes grand in-folio, était tracé d'une manière très complète dans la préface ; le livre offrait ensuite l'indication des 1300 vies, consultées dans les bibliothèques des Pays-Bas, qui devaient servir principalement de matériaux pour exécuter l'œuvre; et à la fin, se lisaient, comme spécimen, les actes des saints martyrs Tharacus, Probus et Andronicus. Van Roswey disait qu'en faisant imprimer ses *Fasti sanctorum*, il avait voulu imiter les peintres qui tracent d'abord une ébauche de leur tableau et l'exposent ensuite aux yeux du public, pour recevoir des conseils et des inspirations; il demandait,

(1) Acta SS., julii, t. III, p. 666; oct. t. VIII, p. 480.
(2) Antwerp. ex officinâ Plantinianâ apud J. Moretum.

Digitized by Google

lui aussi, l'avis et les observations de tous ceux qui s'intéressaient aux actes des saints (1).

Il eut soin d'offrir cet écrit, accompagné d'une lettre d'envoi, au cardinal Bellarmin, l'auteur des *Annales ecclésiastiques*, l'une des lumières du monde savant. Après avoir étudié le plan de l'ouvrage annoncé dans la préface, le célèbre cardinal demanda quel était l'âge de celui qui osait promettre une telle œuvre. On lui répondit qu'il avait quarante ans. « A-t-il donc l'espoir, répliqua Bellarmin, de vivre encore deux cents ans? Car il lui faudrait ce temps pour achever cette immense entreprise. » Et dans une lettre écrite à Van Roswey, en date du 7 mars 1608, il lui fit part des mêmes doutes, en lui disant qu'il était effrayé et par l'immensité de l'ouvrage et par la grandeur des dépenses (2). Heureusement l'auteur des *Fasti sanctorum* trouva des conseillers et des amis qui, loin de le décourager, l'exhortèrent et l'aidèrent, par tous les moyens possibles à ne pas abandonner ces vastes projets : c'est à cette occasion que nous devons parler de l'abbaye de Liessies.

II

L'abbaye de Liessies. — L'abbé dom Antoine de Winghe se déclare le protecteur du P. Van Roswey. — Travaux et mort du P. Van Roswey.

Dans une vallée solitaire et sauvage, au milieu de prairies, d'étangs et de bois, s'élevait, non loin d'Avesnes et de

(1) Acta SS., januar. t. I, p. 10. — *Fasti sanctorum;* præfat.

(2) Acta SS., octobr. t. I, p. 1. Bellarmin écrivit en 1608 : « Duo me terrent, immensitas operis quæ tempus præpe infinitum requiret, et magnitudo sumptuum qui in tanto opere concinendo faciendi erunt. »

Digitized by Google

Solre-le-Château, l'abbaye de Liessies (1). Dom Pitra a tracé un délicieux tableau de la vie religieuse dans cette savante et sainte retraite au commencement du seizième siècle : « Un pieux et docte abbé, qu'on serait tenté d'appe-
» ler le dernier des saints Belges, Louis de Blois, venait
» d'y mourir; il y avait institué une école de saints ; long-
» temps après lui on respirait à Liessies comme une odeur
» de sainteté. La régulière et calme beauté du couvent ré-
» formé, l'ensemble harmonieux et persévérant de l'obser-
» vance, la majesté des saints offices, la splendeur des
» fêtes, les rites bénédictins et le chant du chœur faisaient
» accourir là de préférence, au sortir des labeurs d'une
» année scolaire, les pieux jésuites des colléges voisins.
» Rosweyde (van Roswey), y avait ses délices ; et son ima-
» gination découvrait, sous ce pur horizon, comme en un
» lointain mirage, toutes les anciennes solitudes et leurs
» merveilles : qu'est-il besoin, s'écriait-il, d'errer dans les
» profondeurs de l'Egypte pour chercher les Paul et les
» Antoine, de franchir les déserts de la Palestine pour visi-
» ter les Hilarion, de grimper aux rochers et aux grottes de
» la Syrie pour y surprendre les Ephrem ? Voyez Liessies,
» aimez Liessies, baisez la poussière de Liessies. » (2)

Les relations des abbés de Liessies avec la Compagnie de Jésus étaient déjà anciennes ; le V. Louis de Blois, et saint Ignace de Loyola avaient l'un pour l'autre, la plus profonde vénération ; le saint abbé avait beaucoup contribué à répandre le nouvel Institut dans la Flandre et dans les provinces voisines. Plusieurs jeunes religieux de Liessies avaient été envoyés au collége d'Anchin pour suivre les

(1) Liessies est aujourd'hui situé dans le département du Nord ; de l'abbaye, il ne reste plus même des ruines.

(2) Dom Pitra. *Etude sur les Bollandistes*, p. 10 et 11.

Digitized by Google

cours professés par les jésuites ; dom Thomas Luytens, sur lequel nous reviendrons plus tard, y avait étudié la philosophie sous le P. Van Roswey, et en 1607, nous trouvons encore parmi les élèves qui s'occupaient de la même science, Chrétien le Roy, autre religieux de Liessies qui devait aussi se faire remarquer par ses travaux hagiographiques. Lorsque le P. Van Roswey, dans ses excursions à la découverte des vies des saints, arriva pour la première fois à Liessies, il y fut accueilli avec empressement et comme prêtre de la Compagnie de Jésus et comme professeur du collége de Douai : il trouva des auxiliaires dévoués dans ses anciens élèves et surtout dans dom de Winghe.

Antoine de Winghe, qui fut abbé de Liessies depuis le 2 septembre 1610 jusqu'au 31 août 1637, mérite un rang distingué parmi les religieux qui se sont constitués les protecteurs, les Mécène des lettres et des arts. On lui doit une édition complète des *Œuvres de Louis de Blois*, à laquelle il a lui-même beaucoup travaillé ; l'important ouvrage qui a pour titre *Vitæ Patrum*, a été inspiré par lui ; c'est grâce à sa générosité que le P. Halloix a pu faire paraître sa *Vie du P. Camille de Lellis* et les volumes qui ont pour titre : *Illustres ecclesiæ Orientalis Scriptores qui sanctitate et eruditione floruerunt ;* André du Chesne a reçu de lui des lettres qui le recommandaient aux autres religieux de l'ordre de saint Benoît, avec prière de mettre à sa disposition toutes les chroniques et tous les manuscrits dont il pourrait avoir besoin ; non moins ami des arts que des lettres, il entretenait une correspondance avec Théodore Galle d'Anvers, graveur célèbre comme son père Philippe Galle ; il fit ciseler en 1616 une châsse en argent doré qui coûta 5,495 livres et 13 sols, un buste en argent représen-

Digitized by Google

tant sainte Hiltrude, et une châsse renfermant les ossements de la fondatrice de l'abbaye qui coûta 5,493 livres et 13 sols; le pays tout entier l'entourait de sa vénération, les archiducs Albert et Isabelle lui montraient la plus grande estime, et le pieux évêque de Cambrai, Van der Burch, lui était uni par les liens d'une étroite amitié : à sa mort le P. Bolland, qui se connaissait en saints, n'hésita pas à déclarer qu'il le croyait au nombre des bienheureux. (1)

Ce savant et saint abbé devait comprendre le projet du Père Van Roswey. Il appréciait déjà les qualités de ce religieux auparavant; mais quand il sut qu'il voulait entreprendre la publication des *Acta sanctorum*, alors il le prit en affection d'une manière toute spéciale, *unicè carum eum habuit* (2). Il l'encouragea dans son dessein; l'aida de ces conseils et de ses observations; lui fournit de l'argent pour payer le travail des copistes, acheter des livres et subvenir aux dépenses des voyages. Les comptes généraux de l'abbaye de Liessies n'ayant pas été conservés, nous n'avons pu retrouver les mentions particulières des sommes dont il est ici question; mais dans les comptes particuliers du Refuge de l'abbaye à Ath, nous avons rencontré en 1615, l'indication de quatre cent quarante livres remises au P. Van Roswey pour l'aider dans ses travaux littéraires, et, en 1627, celle de quatre mille cinquante livres payées au supérieur de la résidence de Halle ()3.

(1) Acta SS. t. I, p. 41. — Comptes de l'abbaye de Liessies, conservés à Lille, année 1615. n° 158. — Leglay, *Mémoire sur les archives des abbayes de Liessies et de Maroilles*, p. 11 et 12. — Brasseur *Cimeliarchium Lætiensis ecclesiæ, passim.*

(2) Acta SS. jan. t. I, p. 41.

(3) Acta SS. loc. cit. — Archives de Lille, Comptes de l'abbaye de Liessies, année 1615, n° 158.

Digitized by Google

Cependant le P. Van Roswey avait été souvent détourné de son œuvre principale. En 1613, il avait publié deux ouvrages importants le *Vetus martyrologium romanum* et le *Martyrologium Adonis* travaux qui se rattachent d'ailleurs aux *Acta sanctorum*, ainsi que les *Vitæ Patrum*, qu'il édita en 1615 et qu'il dédia à l'abbé Antoine de Winghe; des livres de controverse contre les hérétiques et plusieurs autres travaux d'érudition remplirent en partie sa vie de 1615 à 1621; en 1622, il fit paraître une édition des œuvres de S. Paulin de Nole; en 1623, une histoire ecclésiastique dédiée à Urbain VIII; en 1626, *les Vies des saintes Vierges* qui ont pieusement vécu dans le monde et en 1628 une seconde édition de ses *Vies des Pères*. En même temps de 1607 à 1629, rencontrant autour de lui tout un monde d'ennemis soulevés contre l'Église, il avait guerroyé en véritable paladin littéraire; plus de vingt opuscules avaient été lancés contre les calvinistes; dans plusieurs pamphlets il avait vigoureusement attaqué Casaubon, Scaliger et Cappel; il avait rompu des lances pour A-Kempis, rêvé une bibliothèque ascétique des Pères et une collection des premiers apologistes, promis à l'abbé de Liessies un Tertullien, un Arnobe, un Minucius Félix et un Lactance (1).

En 1628, dans la préface des *Vitæ Patrum* qui était encore dédiée à l'abbé Antoine de Winghe, le P. Van Roswey disait qu'ayant réuni de toutes parts, depuis 1607, de nouveaux documents pour les *Acta sanctorum*, il était enfin prêt à commencer la publication de ce grand ouvrage. « Le » mois de janvier, disait-il, est sur mon pupitre; je vais le

(1) Sotwel et Alegambe, *Biblioth. scriptor. S. J.* p. 334. — Dom Pitra, *Etudes* sur les Bollandistes, p. 16.

Digitized by Google

» disposer pour l'impression (1). » A la même date ses confrères d'Anvers l'entendaient souvent répéter : « Chaque » année je pourrai faire paraître un volume des *Acta sanc-* » *torum*. Je commencerai en octobre (2). » En effet, n'ayant rien perdu, malgré ses soixante ans, de sa robuste santé et de son activité infatigable, il pouvait encore se promettre de longs jours. En ce même mois d'octobre 1629, où il devait s'occuper de la publication des *Acta sanctorum*, le P. Van Roswey apprend « que Bois-le-Duc a été pris par » les Hollandais, que les jésuites en sont expulsés par les » hérétiques, que tous leurs livres gisent entassés dans des » barques étroites. Il court à ces trésors avariés, en aspire » avidement les miasmes délétères; malade, il est appelé » auprès d'un moribond atteint de contagion ; une violente » fièvre l'emporte lui-même en quelques jours le 5 octo- » bre 1629 (3). »

III.

L'abbé de Liessies fait continuer, après la mort de Van Roswey, l'œuvre des Acta sanctorum. — *Secours et conseils qu'il donne au P. Bolland. — Impression des premières feuilles.*

Tous les hommes de bien, comme le dit le P. Bolland, gémirent sur la mort d'Herbert Van Roswey; elle fut surtout pleurée par dom Antoine de Winghe, qui, depuis si longtemps, espérait de ce génie créateur et fécond la publication des *Acta sanctorum*. Craignant que l'œuvre commencée ne fut délaissée par la Compagnie de Jésus, dom

(1) Rosweydus, *Vitæ Patrum*, 1628, præfat.
(2) Acta ss, octobr, T. I, p, 1.
(3) Dom Pitra, ouv. cit. p. 16 et 47.

Digitized by Google

de Winghe fit part de ses inquiétudes à l'abbé de St.-Vaast d'Arras, dom Philippe de Caverel; puis. au nom de cet abbé et au sien, il écrivit au provincial de la Compagnie dans la Gaule Belgique, une lettre dans laquelle il disait : « Ne trouvez-pas quelqu'un pour remplacer Van Roswey ? » Pourrait-il se faire que vous n'eussiez point un religieux » capable de reprendre, de continuer et de publier l'œuvre » importante qu'il avait conçue et préparée (1)? »

Cette lettre arriva bien à propos. En voyant la masse énorme des documents et des écrits laissés par Van Roswey, qui encombraient la bibliothèque de la résidence d'Anvers, les supérieurs de la province s'étaient demandé sérieusement si tout ce bagage d'antiquaire ne devait pas être abandonné aux mites et aux vers. (2) L'avis de l'abbé de Liessies, qui était celui de l'un des plus zélés protecteurs de l'ordre en Belgique et en même temps celui de la raison, de la science et de la piété, finit par prévaloir dans l'esprit de tous : le P. Bolland fut chargé de recueillir le lourd héritage laissé par Van Roswey.

Jean Bolland, après avoir demandé en 1816, à l'âge de 20 ans, l'autorisation de suivre en Chine un missionnaire douaisien, le P. Trigault, avait été conduit, par la volonté divine, dans une autre voie. L'universalité de ses connaissances et de ses travaux le désigna au choix de ses supérieurs : philosophe et théologien habile, il cultivait aussi avec succès la poésie, la géographie et les langues orientales;

(1) Acta SS. t. I, jan. Præfat. gener. p. 9 et 41.

(2) *Hæc chartarum non spernanda moles superiores qui tunc præerant S. J. in Belgio induxit, ut serio secum deliberarent an suppellex antiquaria tam copiosa, ut videbatur, tineis esset blattisque relinquenda.* Acta SS. Oct. t. VII, præfat. p. 4; jan. v. I, p. 41; mart. t. I. *De vitâ et operibus. J. Bollandi*, cap. IV.

Digitized by Google

la publication d'une édition d'auteurs classiques l'avait formé au latin du siècle d'Auguste, et celle d'une collection de chroniques belges l'avait familiarisé avec l'histoire des âges chrétiens et mis en relation avec plusieurs érudits ; en 1626, il débutait à son insu dans la carrière hagiographique en corrigeant, pour son usage personnel, un martyrologe(1).

Appelé par ses supérieurs, il quitta Malines, et se rendit à Anvers : « Il alla, il vit, il revint comme le dit Papebroch, *ivit, vidit, rediit Bollandus :* il avait accepté de continuer les *Acta sanctorum*. Il avait accepté, mais à condition qu'on le laisserait libre de choisir une méthode, et de classer, comme il le voudrait, ces papiers qu'il comparait au cahos, en les appelant *rudis indigestaque moles*. Il avait accepté, à condition qu'on lui abandonnerait, sous les combles de la maison, deux mansardes, réduit haut placé, étroit, éclairé par de petites lucarnes, si sombre qu'en plein jour il fallait une lumière pour en visiter les recoins. C'est là qu'il reccueillit tout ce qui venait de Van Roswey, et qu'il rangea les manuscrits et les livres, mais, à cause de l'exiguité du local, par masses si pressées, qu'au jour même on avait peine à les discerner et à les compter (2). C'est là aussi, que l'abbé de Liessies alla encourager son ardeur et soutenir son courage.

A peine Bolland était-il installé à Anvers, que dom Antoine de Winghe lui témoigna cette affection particulière qu'il avait toujours montrée à van Roswey, et, dans la suite, il ne cessa de le soutenir par ses faveurs et de lui fournir,

(1) Acta SS. Mart. V. I. *De vitâ, operibus et virtutibus Joannis Bollandi*, cap. II et III.

(2) Acta SS. Cap. III et IV. Nous avons profité, pour cette partie de notre travail, des *Etudes sur les Bollandistes* par le *R. P. dom Pitra*, Paris, Lecoffre, 1850, p. 19 et 52.

Digitized by Google

comme à son prédécesseur, l'argent nécessaire pour l'achat des livres, pour les frais de copie et de voyages : « Jamais, » dit Bolland, je ne pourrai exprimer avec quel zèle, avec » quelle ardeur infatigable il favorisait cette entreprise : » l'on aurait cru qu'il s'agissait pour lui de la conservation » de son abbaye et du salut de la patrie (1). »

Mais ce que le successeur de Van Roswey appréciait à bien plus haut prix, c'étaient les conseils de dom Antoine de Winghe, la pénétration et la sûreté de son jugement. L'abbé de Liessies se rendait souvent à Anvers, dans les mansardes qui formaient alors le musée Bollandien ; il examinait en détail tous les rayons de cette sombre bibliothèque, il se faisait expliquer toutes les méthodes suivies dans le classement, le système, si difficile à établir, des catalogues, et il se permettait des observations, des critiques, avec une clarté et une aimable finesse d'esprit auxquelles les Bollandistes ont rendu hommage (2). Ensemble, Bolland et Antoine de Winghe discutèrent les changements à introduire dans le plan primitif ; l'œuvre s'agrandit ; et il fut décidé que l'on réunirait des manuscrits de toutes les parties de la catholicité. C'est tout particulièrement à l'abbé de Liessies que l'on doit l'idée des longues et importants études qui précèdent la vie de chaque saint sous le titre de *Commentarius prævius* ; Bolland et son premier collaborateur étaient d'avis de publier ce travail sous

(1) Acta SS. Jan. t. I. Præfat, p. 41. « Ubi ad id ego accessi, inquit Bollandus, ille me intimè complexus, omni deinceps favore erexit, consilio instruxit, sumptu, ut anteà, in libros et amanuenses sublevavit; neque conquievit unquàm quin assiduè hortaretur et stimularet, ut quamprimùm ederem partem operis aliquam. Hand facilè verbis assequar, quanto ille studio, quàm indefesso animi ardore, eam rem procuraret, quasi eâ monasterii ipsius imo et patriæ universæ salus ageretur. »

(2) Acta SS. Oct. t. VII, p. 4 et sqq.

Digitized by Google

forme de notes assez brèves : par égard pour dom Antoine de Winghe, ils suivirent ce conseil, et, plus tard, ils se félicitèrent de l'avoir adopté. Le P. Hensschen le mit en pratique pour la première fois dans son préambule de la *Vie de S. Amand*, travail de quatre-vingt-huit pages in-folio, à deux colonnes compactes, chef-d'œuvre de lucidité et d'érudition, qui fut, comme ledit dom Pitra, un événement dans l'histoire des *Acta sanctorum*, dont il changea le plan une troisième et dernière fois (1).

C'est encore à l'abbé de Liessies que l'on doit l'adjonction d'un collaborateur à Bolland. Ce dernier avait plus d'une fois exprimé devant son Mécène le désir de voir associer l'un de ses confrères à ses travaux : quel secours n'en pourrait-il pas obtenir? Les recherches étaient si variées et la correspondance si étendue; dans la confection des catalogues et des tables, au moment de l'impression de l'ouvrage, seul pourrait-il suffire? Puis, s'il succombait à la tâche, avant d'avoir achevé, l'œuvre serait peut-être encore exposée à être abandonnée, parce que personne ne serait initié à la méthode suivie jusque-là? Telles avaient été, dans de fréquentes causeries, les pensées échangées entre le P. Bolland et l'abbé de Liessies. Ce dernier alla trouver le provincial, et lui exposa ses craintes et son désir à ce sujet. On hésitait surtout à cause de la pauvreté de la résidence d'Anvers ; mais l'influence de l'abbé, et surtout l'offre généreuse qu'il fit d'une fondation de 800 florins pour subvenir aux dépenses de ce nouveau religieux, décidèrent enfin le provincial : et le P. Bolland eut pour collaborateur l'un de ses

(1) Acta SS. Oct. t. VII, p. 4 et 5. Bollandus repugnabat consiliis Antonii Winghii qui optabat ut non brevissima solùm scholia, sed luculentiores commentarii darentur. Winghii consiliis successores Bollandi, fortassis inviti, obtemperarunt initio; ast posteà lubenter.—*Dom Pitra*, ouv. cit. p. 25.

Digitized by Google

anciens élèves le P. Godefroi Henschen, religieux aussi versé dans les langues que dans la science théologique, aussi remarquable par ses talents et sa vaste mémoire que par son aptitude au travail et sa robuste santé (1). Quelque temps après, de nouveaux collaborateurs allaient être adjoints, qui travailleraient dans le musée d'Anvers ou exploreraient les bibliothèques de l'Europe. Les Bollandistes existaient enfin; et ils existaient, grâce aux sacrifices, au zèle et aux efforts de dom Antoine de Winghe.

Nous devons encore rappeler que l'impression des premières feuilles des *Acta sanctorum* est due aussi à l'abbé de Liessies. Le P. Bolland voulait achever au moins une partie assez importante de l'ouvrage avant de rien livrer à l'imprimeur; mais comme nous le dit la préface générale, dom Antoine de Winghe souffrait de voir toujours différer et retarder l'apparition du commencement de l'ouvrage; il disait que ces délais successifs faisaient douter de l'entreprise, détournaient d'envoyer des documents, exposaient à se laisser prévenir par une publication qui déflorerait le sujet; et il demandait si, en conscience, l'on se croyait le droit de priver plus longtemps les âmes des bonnes inspirations que leur donneraient les exemples des saints; il ajoutait souvent: « Ne verrais-je donc paraître aucune partie de cette œuvre » avant de mourir (2)? » Il eut la consolation de recevoir en 1635 et en 1636 les premières feuilles du tome premier de janvier, que Bolland fit imprimer pour le satisfaire; mais il ne devait pas voir la fin de ce commencement du travail.

(1) Acta SS. Martii t. I, p. 12. Lætiensis abbas, Antonius Winghius, nunquam nobis nisi cum debitâ honoris et gratitudinis præfatione nominandus,.... octingentos præposito florenos obtulit, quibus domus hæc minori cum onere suo aleret socium, P. Bollandi adjutorem.

(2) Acta SS. Januar. t. 1. Præfat. p. 12.

Digitized by Google

En 1637, durant la guerre de trente ans, les armées françaises, après la prise de Landrecies, menacèrent d'envahir le monastère de Liessies; Antoine de Winghe et ses religieux durent chercher un refuge dans la ville de Mons. Agé de 75 ans, accablé de souffrances et de douleurs, le pieux abbé mourut dans cette ville, au milieu de ses frères, le 31 du mois d'août. Il fut enterré près du maître-autel de l'église de la Compagnie de Jésus (1).

IV.

Les autres protecteurs et collaborateurs des Bollandistes dans l'abbaye de Liessies, Chrétien Le Roy, Thomas Luytens, etc.

A l'exemple de leur supérieur, les religieux de Liessies s'occupaient aussi de la publication des *Acta sanctorum*. Le P. Bolland, qui, comme Van Roswey, était allé plusieurs fois faire des recherches dans la riche bibliothèque de l'abbaye, témoigne de sa reconnaissance envers tous; tous, ils s'étaient montrés pour lui pleins de bon vouloir, et plusieurs avaient pris part d'une manière active à ses travaux (2). En feuilletant le récueil des Bollandistes, nous avons trouvé plusieurs noms de savants moines de l'abbaye qui leur ont fourni des documents. Le premier, par ordre de date, est dom Pierre Lorignart, bibliothécaire de l'abbaye, qui, en 1620, envoya au P. Van Roswey les leçons de S. Etton (3). Dom Antoine de Winghe, qui appartenait à une famille d'érudits et dont le frère Jérôme de Winghe, chanoine de Tournai, possédait une bibliothèque riche en manuscrits

(1) Acta SS. Januar. t. I, Præf. p. 11.
(2) Le Glay. *Mémoires sur les archives de Liessies et de Maroilles*, p. 28.
(3) Acta SS. Januar. t. I. Præfat. gener. p. 12, Id., p. 42.

Digitized by Google

précieux, sut trouver le temps nécessaire pour corriger la vie du B. Louis de Blois, imprimée dans le tome premier de janvier et envoyer des notes sur les reliques de S. Druon et de S. Lambert (1).

L'un des noms qui méritent le plus d'être sauvés de l'oubli, est celui de dom Chrétien le Roy. Né à Lille, élève de philosophie au collége de Jésuites à Douai en 1607, Chrétien le Roy fit profession à l'abbaye de Liessies, où il exerça les fonctions de bibliothécaire et de professeur de théologie. Le monde savant connaissait son érudition; il était en correspondance avec le chanoine d'Ypres, Antoine Sander, à qui il envoya pour la *Bibliotheca Belgica manuscripta*, un catalogue des manuscrits de Liessies fait avec beaucoup de soin et de méthode; un savant jésuite de la Bourgogne le P. Jacques Vignier lui écrivit pour le consulter sur les *Acta sanctorum*. Pour ce dernier recueil il a transcrit les seize premiers livres de l'ouvrage de Fulgence évêque de Carthage; il a fourni la vie de S. Etton, imprimée dans le tome III de juillet; il a collationné, d'après les manuscrits originaux conservés à l'abbaye de Marchiennes, une vie de S^te^ Rictrude ainsi que les curieux ouvrages du moine Gualbert. Le P. Bolland et ses collaborateurs, à qui il avait envoyé d'autres documents que nous ne pouvons tous indiquer ici, ont fait à plusieurs reprises l'éloge de ce religieux; c'était, disent-ils, un prêtre singulièrement érudit et pieux, d'un cœur excellent, d'une activité infatigable, tout dévoué à nos travaux, et qui nous fut d'un grand secours pour nos recherches : il faisait la gloire du couvent de Liessies et de

(1) Acta SS. Jul. t. III, p. 49.
(2) Acta SS. Januar. t. I, p. 41. Apr. t. II, p. 440.

Digitized by Google

l'ordre des Bénédictins tout entier (1). Aussi plusieurs années après sa mort, le P. Bolland ne pouvait se rappeler sa perte qu'avec la plus vive douleur. Dom Chrétien le Roy avait succombé à Mons, le 8 septembre 1637, neuf jours après l'abbé de Winghe, auprès duquel il fut enterré, dans l'église de la Société de Jésus. Citons encore, parmi les religieux de Liessies qui se sont occupés des *Acta sanctorum*, dom Bernard de Haussy, qui, à la date du 12 mai 1638, écrivit au P. Bolland, pour lui dire qu'il approuvait en tout le travail que celui-ci lui avait envoyé pour recevoir ses observations (2).

Dom Thomas Luytens, fut le successeur de l'abbé Antoine de Winghe : ancien élève du P. Herbert Van Roswey au collége de Douai, il se montra protecteur aussi zélé des Bollandistes que son prédécesseur, et collaborateur non moins actif que dom Chrétien le Roy. Étant encore maître des novices, il avait envoyé au P. Bolland des travaux et des notes curieuses sur le culte de sainte Monegunde, recluse, sur l'office de saint Etton, sur les actes de saint Arnould, sur le symbole attribué à sainte Marguerite, sur sainte Amalberge, sainte Rainfroi de Denain et saint Dodon de Wallers (3). Lorsqu'il eût pris en main l'administration

(1) Acta SS. Jan, t. I, p. 12, Id. p. 42; p. 972; Jul. t. III, p. 58, etc. Christianus Leroy Lætiensis in Hannoniâ monachus, vir eruditus cumprimis ac religiosus, gnavusque operis nostris de sanctorum Vitis adjutor, eòque cristiori funere elatus 8 septembris 1637, cùm ob bellicos tumultus, occupato tam à Francis Landericiaco, ad urbem Montes se ricipere Lætienses essent joacti. (Bollandus *Acta SS.* Januar. t. I, p. 972). — *Bibliophile belge.* t. II, p. 159.

(2) Lettre conservée dans les archives des Bollandistes.

(3) Acta SS. Jul. t. I, p. 311; t. III, p. 51; t. IV, p. 400; t. V, p. 30; oct. t. IV, p. 296.

Acta SS. *Belgii*, t. IV, p. 635, t. VI, p. 372.

Digitized by Google

de l'abbaye, il ne cessa, comme dom Antoine de Winghe, de s'occuper de la publication des *Acta sanctorum*. Dans la préface générale de leur ouvrage, les Bollandistes le remercient, avec une véritable effusion, de ses utiles conseils, de ses nombreuses et savantes observations toujours inspirées par la bienveillance et l'amour de la vérité, des vies des saints qu'il a extraites pour eux de divers manuscrits. Ils lui rendent non moins d'actions grâces, pour les secours pécuniaires qu'il leur a souvent et si généreusement accordés ; s'il leur a été possible de subvenir aux frais de voyage, de transport de livres, de transcription de manuscrits, c'est principalement à lui et à son vénérable prédécesseur qu'ils le doivent. Ils lui disent qu'à beaucoup de titres leur ouvrage doit lui être dédié (1).

Aussi, en 1643, lorsque parurent les deux tomes de janvier qui contenaient 1120 vies de saints, c'est sous les auspices de l'abbaye de Liessies qu'ils furent publiés. En tête de la longue et importante préface, qui présente le but de l'ouvrage, le plan de l'ensemble, l'aperçu général des méthodes suivies, les noms des auteurs et des livres le plus souvent consultés, on lit cette inscription : *De Actis sanctorum, eorumque dilucidatione et editione, ad Adm. Reverendum Dominum ac Patrem Thomam Luytens monasterii Lætiensis ord. S. Benedicti abbatem, et religiosissimum ejus conventum, Joannis Bollandi Præfatio.* Et plus bas, se trouve cette phrase : *Vestrum hoc est opus; vobis multiplici nomine debitum;* cet ouvrage est le vôtre ; il vous est dû à beaucoup de titre. Et dans cette parole, il faut

(1) Acta SS. Jan. t. I, Le P. Bolland, en s'adressant à dom Thomas Luytens lui dit dans la préface des *Acta :* « Tuæ quàm multæ, quàm eruditæ quantâ fide et benevolentiâ suggestæ observationes ! Quot vitæ è variis codibus tuâ manu descriptæ.... »

Digitized by Google

voir autre chose que l'une de ces louanges banales qui se lisent trop souvent dans les préfaces ; elle est l'expression de la vérité vraie. Une étude sérieuse des origines de l'ouvrage des Bollandistes nous a donné la conviction, que sans les encouragements les exhortations, les secours pécuniaires des abbés et des religieux de Liessies, le P. Herbert Van Roswey n'aurait pas continué et agrandi ses recherches ; le provincial des jésuites n'aurait pas fait reprendre son œuvre interrompue par la mort; le P. Bolland n'aurait pu agrandir suffisamment le cercle de ses travaux ; le P. Hensschen ne lui aurait pas été donné comme collaborateur; les ressources auraient manqué à chaque pas pour les frais de première nécessité: et cet immense ouvrage, commencé depuis tant d'années déjà, aurait dormi, pour toujours peut-être, au fond de quelque grenier obscur du couvent d'Anvers, abandonné aux vers, *tineis blattisque relictum*. Nous le disons sans la moindre hésitation : la chrétienté et l'érudition sont redevable à l'abbaye de Liessies de la publication des *Acta sanctorum*.

Les successeurs d'Antoine de Winghe et de Thomas Luytens marchèrent sur leurs traces. A Gaspard Roger, qui administra l'abbaye de 1644 à 1660, furent dédiés, en 1658, les trois volumes des *Acta sanctorum*, consacrés au mois de février; nous savons, par la préface que cet abbé avait aussi aidé les Bollandistes de ses conseils et de son argent, et que les religieux du couvent avaient encore fourni des travaux importants. (1)

Labbé François le Louchier, (1660-1676) s'occupait aussi

(1) Acta SS. Jebruar. t. I, prœfat. — *Mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille*, séance du 16 nov. 1853; lettre du P. Bolland à l'abbé dom Gaspard Roger.

Digitized by Google

de travaux d'érudition : c'est de lui que Mabillon, a reçu la vie de sainte Hiltrude qu'il a publiée dans les *Acta sanctorum ord. S. Benedicti* et qui a été reproduite par les Bollandistes. Il nous reste une preuve de son amour pour l'œuvre immense inspirée par ses prédécesseurs : c'est la lettre qu'en date du 12 septembre 1665, il écrivit de sa propre main au supérieur de la résidence d'Anvers, après avoir reçu la nouvelle de la mort du P. Bolland En voici la traduction : Nous n'avons pu apprendre sans douleur la mort de l'excellent P. Bolland, qui nous était à tous si attaché, et à qui tous, par un juste retour, nous rendions amitié pour amitié. Sans doute, il n'est point permis de douter de son salut, et tous les saints pour la gloire desquels il a supporté tant et de si grandes fatigues, lui auront fait cortége à son entrée dans le ciel ; néanmoins, comme le juste est à peine sûr, tous nous avons célébré la sainte messe à l'autel privilégié pour le repos de son âme ; nous l'avons fait non-seulement, par amitié, mais par devoir. Veuillez croire que le souvenir d'un religieux si illustre, d'un ami si cher, sera toujours béni dans notre couvent, et que jamais il ne tombera dans l'oubli. Ceux, qui ont pu jouir de sa conversation durant sa vie éprouvent encore un sentiment de douce gaîté au seul nom du R. P. Jean Bolland, même en pleurant sa mort. Puisque la mort peut seule nous ouvrir l'entrée du ciel, ce saint vieillard, qui si bien mérité de l'Eglise, qui a tant travaillé à la gloire des saints, qui a été si zélé pour le service de Dieu, qui a toujours montré un cœur si pur, doit, en quittant ce monde, être félicité plutôt que pleuré (1). »

Seize ans plus tard, le 11 septembre 1681, le successeur

(1) Acta SS. Martin t. I, *Vita R. P. Bollandi.*

Digitized by Google

de François le Louchier, dom Lambert Bouillon (1678-1708) alla visiter sur son lit de mort, le P. Henschen, qui s'éteignait à l'âge de 81 ans. Aveugle depuis plusieurs années déjà le collaborateur de Bolland était là dans sa cellule, accablé par la souffrance, affaibli par les années ; mais lorsqu'on lui eut fait savoir que l'abbé de Liessies était auprès lui, il retrouva un reste de voix, et, au nom de ses frères ainsi qu'au sien, il le remercia de tous les bienfaits que ses prédécesseurs Louis de Blois, Antoine de Winghe et Thomas Luytens avaient accordés à la Compagnie dans les provinces de la Belgique; il le remercia des secours qu'ils avaient, les premiers, donnés à l'œuvre des *Acta sanctorum*; et quand en terminant, d'une voix défaillante, le mourant demanda sa bénédiction, le bon Prélat, le cœur touché d'affection plus encore que de douleur, ne put s'empêcher de pleurer ; il était profondément ému en voyant un vieillard de cet âge, à l'heure de la mort, déjà presque sans vie, conserver encore un souvenir si vif du passé ; en l'entendant faire humblement la promesse de ne pas oublier de prier pour la prospérité de Liessies, si un jour le Seigneur daignait l'admettre en sa présence. (1) Touchant souvenir, qui semble unir les religieux de Liessies aux Bollandistes dans le ciel comme sur la terre !

V.

Autres collaborateurs des Bollandistes. — Dom Benoît Lempereur, religieux de Maroilles, Dom Bevenot, religieux de S. André du Câteau. — Noms de plusieurs autres érudits. — Le Père de Sticker, bollandiste de Dunkerque.

Parmi les protecteurs des Bollandistes dans le nord de la

(1) Acta SS. Maii. t. VI. — *Vita Henschenii.*

Digitized by Google

France, les abbés et les religieux de Liessies occupent le premier plan ; mais au-delà, sur divers points de la contrée, nous avons rencontré d'autres érudits qui ont travaillé pour les *Acta sanctorum*, et nous avons cru bien faire en essayant de tirer leur nom de l'injuste oubli dans lequel, pour la plupart, ils sont restés jusqu'aujourd'hui. L'abbaye de Haumont, comme celle de Liessies dont elle était voisine, avait accueilli le P. Herbert Van Roswey dans sa bibliothèque ; le P. Bolland, qui y avait fait un court séjour, reçut de deux religieux dom Philippe Froymont et dom François Selpin, la promesse d'obtenir des documents sur S. Vincent, fondateur du monastère. Cette promesse fut remplie comme le prouvent les actes de ce saint et une lettre datée du 4 septembre 1633. Dom Philippe Froymont ou Fromont, né à Mons et mort en 1636, est l'auteur d'un manuscrit aujourd'hui perdu qui avait pour titre : *Annales abbatiæ Altimontensis cum gestis abbatum* (1).

Les *Acta sanctorum* citent, plusieurs fois et avec les plus grands éloges, le nom de dom Benoît Lempereur, prieur de l'abbaye de Maroilles, né à Viesly. Des religieux de ce monastère avaient déjà envoyé au P. Hensschen trois manuscrits de S. Humbert, leur patron ; dom Benoît Lempereur compulsa avec patience les archives de l'abbaye, trouva de nouveaux documents et les donna en communication au P. Ghesquière. Il lui fit parvenir plus tard un important travail qui avait pour titre : *Chronologica abbatum Maricolensium series, digesta à R. D. Benedicto Lempereur, Maricolensi priore hodierno.* Cet ouvrage, écrit d'après des pièces originales, a été publié en partie par le P. Ghes-

(1) *Acta SS. Belgii*, t. IV, p. 26 et sqq. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 1032.

Digitized by Google

quière qui témoigne le désir de le voir imprimé en son entier : comme celui du religieux de Hautmont dont nous venons de parler, le travail du prieur de Maroilles est aujourd'hui perdu ou anéanti (1).

Il n'en a pas été ainsi des *Actes de Sainte Maxellende*, recueillis par dom Humbert Bevenot, religieux de l'abbaye de Saint-André du Câteau. S'inspirant de la méthode des Bollandistes, ce savant religieux recueillit les vies des Ste Maxellende, les compara entre elles, les copia en les annotant, et les accompagna d'un long et curieux commentaire : tout ce que les autres documents et les traditions locales pouvaient offrir sur cette sainte servit à enrichir ce travail. Dom Bevenot communiqua ensuite son œuvre aux Bollandistes; le P. Ghesquière lui accorda l'honneur de l'insérer dans les *Acta sanctorum*, en la faisant précéder d'une courte préface dans laquelle il donne à l'auteur des éloges mérités. Devenu, après la révolution, doyen de Maubeuge, dom Bevenot possédait encore d'importants manuscrits, qu'il a donnés au savant archiviste du Nord, M. Leglay (2).

Le nom de Cambrai est plusieurs fois cité, à l'occasion de deux érudits qui ont aussi aidé les Bollandistes dans leurs travaux. Un chanoine de la métropole, nommé Preud'homme, envoya au P. Van Roswey un codex renfermant la vie de S. Géry, et aux Bollandistes deux manuscrits concernant la vie de S. Etton, et un autre sur celle de S. Vincent. Henri-Denis Mutte, doyen du chapitre de Saint-Géry donna en communication au P. Ghesquière les vies de

(1) *Acta SS. Belgii*, t. II. p. 18; t. IV, p. 9, 108, 122. 126 et sqq.

(2) Acta SS. Belgi, t. III, p. 566 et 199; t. V. p. 190 et 191. — Voy. aussi le *Mémoire sur les Bibliothèques publiques du département* par M. Leglay, p. 434 et 425.

Digitized by Google

S. Vindicien et de S. Ursmar, des notes précieuses sur S. Géry et plusieurs autres saints, sur l'histoire de la ville de Cambrai et de tout le diocèse. Les Bollandistes ont vanté et son aimable bienveillance et ses connaissances étendues; M. Leglay a rappelé plusieurs autres travaux qui sont dûs à cet érudit (1).

Nous avons déjà dit que la ville de Douai et les abbayes d'Anchin et de Marchiennes peuvent s'honorer d'avoir vu naître l'idée première d'où devaient sortir les *Acta sanctorum*; durant son long séjour au collége des Jésuites, le P. Herbert Van Roswey avait transcrit lui-même tout ce qu'il y avait d'important dans les manuscrits de la ville et des abbayes voisines. Les Bénédictins anglais, qui ne s'établirent à Douai qu'en 1603 quelque temps après son départ, envoyèrent plus tard aux Bollandistes les Actes curieux de S. Yves et de S. Guthlake (2).

Nous croyons ne pas sortir de notre sujet, en rappelant que les *Acta sanctorum* offrent un grand nombre de passages ou de notes empruntés aux ouvrages d'Arnould de Raches, de Georges Colveneere, de Chrétien Massew, préfet des écoles de Cambrai, de Raphaël de Beauchamps, ainsi qu'aux manuscrits du savant prieur d'Anchin, dom François de Bar (3); de même ils ont mis à profit, parmi les autres historiens du département, Buzelin, Malbrancq et

(1) Acta SS. Belgii, t. II p. 7, et 267; t. III, p. 668; t. IV, p. 27, et 361; t. V, p. 521; t. VI, p. 213. — Voy. aussi Leglay, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*, et *Mémoire sur les bibliothèques publiques du département du Nord*, p. 72, 87, 106 et 441.

(2) Acta SS. Apr. t. II, p. 37.

(3) Acta SS. Belgii, t. I, p. 521, 542, 619, 198, 144, etc.; t. II, p. 27, 370; t. III, p. p. 205, 450, 654; t. IV, p. 113, 205, 550, 655, 571 etc. etc. — Les renseignements sur Fr. de Bar, avaient été communiqués par le P. de Lossy, bibliothécaire de la ville de Douai.

Digitized by Google

parfois Martin Lhermite (1). Un chanoine régulier de Cysoing leur transmit une vie de S. Fiat qu'il avait lui-même copiée sur un manuscrit de son monastère : c'est dom Auguste Gosse, prieur de Beaurepaire et plus tard abbé de Cysoing, qui entretenait une correspondance active avec le P. Ghesquière et qui écrivit, en date du 1 octobre 1783, un travail intitulé : *Lettre à M. l'abbé Ghesquière, bollandiste, sur le diplôme donné en 877 à l'abbaye de Denain par l'Empereur Charles-le-Chauve* (2).

Nous rappellerons enfin que Dunkerque peut s'honorer d'avoir donné le jour à un bollandiste. Né dans cette ville le 11 septembre 1707, Urbain de Sticker entra dans la Compagnie de Jésus le 4 octobre 1733; successivement professeur de littérature et de théologie et recteur d'un collége, ce religieux, qui avait déjà composé plusieurs ouvrages, fut donné comme collaborateur aux Bollandistes en octobre 1751. Après s'être initié à leurs travaux, il avait débuté par une vie très remarquable, celle de sainte Catherine de Gênes, et il avait ensuite préparé et écrit en partie celle du B. Victor III, pape, quand le 25 octobre 1753, il mourut, jeune encore, après dix-sept jours de maladie.

En recueillant avec un soin pieux les noms des savants du Nôrd de la France qui ont été les collaborateurs et les protecteurs des Bollandistes, en les réunissant dans ces pages, nous avons cru ne pas faire un travail complètement inutile pour la gloire de notre contrée. Et surtout lorsque dans les soixante-deux volumes in-folio des *Acta sancto-*

(1) Acta SS. Belgii, t. I, p. 97, 146, 377, 445 etc., etc.
(2) Acta SS. Belgii, t. II, p. 18, t. V. p. 237 et 238, t. VI, p. 2.

Digitized by Google

rum, et dans les archives de Lille et de Bruxelles, nous avons rencontré les documents qui établissent que Douai a été le berceau de cet ouvrage, et Liessies, son foyer, nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire connaître les liens qui rattachent notre département, plusieurs de ses anciennes abbayes, la ville de Douai et le riche dépôt de manuscrits qui nous est confié, à la création et au développement de la plus importante des grandes collections historiques.

Digitized by Google

QUELQUES LETTRES INÉDITES

DE

COLLOT D'HERBOIS

Par M. A. PREUX

Membre résidant,

Un phénomène particulier marque souvent les temps de troubles et d'agitation politique. Ignoré jusque-là, un homme devient presque subitement ou puissant ou célèbre. Un acte hardi ou héroïque, une phrase éloquente, une pensée généreuse, un mot heureux, déchirent tout à coup les nuages dont son obscurité avait été voilée. La passion populaire, dont il devient ainsi, dans un moment favorable, soit l'instrument soit l'organe, l'adopte et le pousse ; elle lui fait une force passagère, une éphémère renommée, jusqu'à ce que se calme l'effervescence qui remuait le pays et qu'elle laisse retomber dans le néant ce météore trompeur qu'elle en avait tiré. Telles, sous les brûlantes effluves des tropiques, la plante atteint en une saison de surprenantes hauteurs et meurt sans presque laisser de traces. Trop heureux quand le favori de la multitude ne périt pas lui-même victime de ces passions qu'il a excitées ou servies.

La révolution de 1789 et surtout celles qui la suivirent offrent plus d'un exemple de ces vicissitudes. Peu me pa-

Digitized by Google

raissent plus saisissants que celui de Collot-d'Herbois. Longtemps obscur comédien, errant de théâtre en théâtre et de province en province, sa réputation ne dépasse pas les journaux littéraires qui rendent compte des quelques drames qu'il compose (1). Venu à Paris, si les nouvelles pièces qu'il fait jouer sur le théâtre de Monsieur provoquent des applaudissements contestés, c'est plutôt par leurs allusions politiques que par leur mérite (2). Membre en 1791 du club des Jacobins, il n'est comme tant d'autres qu'un orateur violent, emphatique et audacieux. Il ne figure même pas dans cette brillante phalange de journalistes qui propagent les idées nouvelles. Soudain, le 23 octobre de la même année, son *Almanach du père Gérard* l'emporte sur quarante-deux concurrents (3), dans le concours ouvert par cette trop fameuse société des Amis de la Constitution (4). La popularité des hommes de désordre s'attache à lui, et, dans cette *Assemblée nationale* qu'il a insultée à la tête de députations tumultueuses (5), une voix peut s'écrier : « Quel est le départe» ment, la ville, le canton où le nom de Collot-d'Herbois » ne soit pas connu, chéri! (6) » La sombre parade du

(1) *Almanach des Muses*, année 1781, p. 301; année 1784, p. 281. — *Les Affiches de Paris*. — *L'Année littéraire*. — *Le Journal des Théâtres*.

(2) Le *Moniteur*, 19 juillet 1790; 13 nov. 1790; 17 fév. 1791: 26 avril 1792.

(3) *Moniteur* du 20 nov. 1791.

(4) « *La Société des Amis de la Constitution*, séante à Paris aux Jacobins » rue St-Honoré, a fait proposer vers la fin du mois de septembre dernier » un prix de 25 louis pour un Almanach qui *renfermant des instructions* » *d'un genre simple et facile à saisir*, surtout pour les habitants des cam» pagnes, développerait avec clarté les principes de la Constitution de la » France, et les rendrait ainsi d'autant plus familiers et chers à tous les » hommes. » (*Moniteur* du 20 nov. 1791.)

(5) *Moniteur* du 9 avril 1792, etc.

(6) *Moniteur* du 13 juillet 1792.

Digitized by Google

triomphe des soldats de Chateauvieux, dont il s'est constitué l'apologiste, achève d'en faire l'idole et l'incarnation de l'anarchie. Encore deux mois à peine et il siégera dans la commune de Paris; il deviendra (qui le croirait !) membre du Conseil de Justice auprès du ministre du département de Paris (1) et la Convention le verra dans son sein. Quel rôle terrible le sanguinaire tribun joua, je n'ai point à le redire ici; les tueries de Lyon restent attachées comme un stigmate indélébile à sa mémoire abhorrée. Mais laissez passer deux années: le membre tout puissant du Comité du salut public est transporté à Cayenne. Il suffit d'un ordre du jour pour étouffer la voix de sa femme qui demande sa liberté (2), et deux lignes du *Moniteur*, où l'indifférence le dispute à l'ironie, seront sa seule oraison funèbre (3).

Ce serait cependant une erreur de croire que, dans ces météores brillants ou terribles, des étincelles n'avaient pas déjà auparavant révélé la flamme latente, et que ces hommes manifestent par un brusque changement les grandeurs ou les vices de leurs âmes, sans que rien eût pu jusque là les faire pressentir. Il faut donc étudier et connaître leurs antécédents et leur jeunesse et l'on y trouvera presque toujours, ou je me trompe fort, des symptômes précurseurs des passions qui en feront plus tard des Héros ou des monstres. C'est à ce titre qu'il m'a paru intéressant de faire

(1) *Moniteur* du 22 août 1792; il y avait pour collègues Barrère et Robespierre.

(2) Au conseil des Cinq-Cents, 13 frimaire an VII. (Voir le *Moniteur,)*

(3) N° 58 de la *Gazette nationale* ou *le Moniteur universel*. « Paris, » 28 brumaire (1796). Une lettre officielle de Cayenne annonce que Collot- » d'Herbois est mort le 20 prairial dernier. Il a légué de vive voix les » divers effets qu'il possédait à Billaud-Varennes. Celui-ci vit dans un petit » endroit à huit lieues de Cayenne. Sa principale occupation consiste à éle- » ver des perroquets. »

Digitized by Google

connaître quelques lettres heureusement retrouvées de la jeunesse de Collot-d'Herbois, du temps où il n'était qu'un acteur, presque un débutant. Notre ville d'ailleurs, comme je le démontrerai, le vit paraître sur son théâtre et cette circonstance peut ajouter à cette communication un attrait de curiosité de plus.

Disons d'abord comment nous avons découvert ces pièces. Dans le travail de dépouillement que nous avons entrepris, nôtre collègue M. Brassart et moi, des archives de l'ancien Parlement de Flandre, au greffe de la Cour, je mis un jour par hasard la main sur une caisse remplie de papiers de toute sorte. Engagements d'acteurs et d'actrices, distributions de rôles, notes de fournisseurs depuis le peintre de décorations jusqu'aux gargotiers, listes d'abonnements : c'étaient en un mot les archives d'un ancien directeur de théâtre. Toutefois les lettres y dominaient et on y trouvait là toute sa correspondance avec ses amis, avec sa famille et principalement avec les comédiens et comédiennes, qui, des quatre coins de la France et même de l'étranger, lui offraient le concours de talents plus affirmés que certains. Mais comment, pour parler le langage du temps, le temple de Thémis était-il devenu le dépositaire des secrets de Melpomène et de Thalie? Hélas ! l'explication n'est que trop facile ! *Nicolas Duval*, issu à ce qu'il semble d'une honorable famille de bourgeoisie des environs de Paris, et qui, sous le pseudonyme d'*Armand Desroziers*, fut successivement acteur à Amiens et à Lille, puis directeur de la troupe de comédie à Abbeville, à Amiens, à *Douai*, *Nicolas Duval* eut le double malheur de faire de mauvaisee affaires et de plaider en séparation contre sa femme.

En feuilletant les lettres nombreuses qu'il conservait

Digitized by Google

soigneusement, j'en trouvai cinq d'une belle et ferme écriture signées d'*Herbois*, avec paraphe. Je ne m'y serais peut-être pas arrêté si, en les parcourant, le nom de *Lucie* n'avait frappé mes yeux. J'acquis ainsi, comme on va le voir, la certitude qu'elles émanaient du trop fameux Collot-d'Herbois. Avant de les reproduire textuellement, qu'il me soit permis d'en extraire et d'y signaler ce qu'elles contiennent de plus intéressant.

Elles sont toutes renfermées dans la période d'avril 1772 à juillet 1774. Collot-d'Herbois était encore alors fort jeune, puisqu'il est né, d'après les biographies, vers 1751. On voit qu'il connaissait Desroziers depuis longtemps et que, selon toute apparence, ils avaient fait leurs débuts ensemble dans quelque troupe comique de bas étage. Ces commencements avaient été assez pénibles, car il dit dans une lettre du 28 juillet 1772 : « Lorsque vous parlerez de notre ancienne » connaissance, je crois inutile de parler des six mois que » nous avons passé dans la troupe de Bellement. Nous » ne devons pas avoir beaucoup de plaisir à nous rappeler » ces époques... »

Peut-être d'Herbois était-il comme son ami quelque fils de famille qui avait préféré les agitations de la vie comique au calme du foyer paternel.

Nous apprenons ensuite que de la troupe de Bellemont il partit pour Avignon ; « c'est là qu'il a réellement commencé la comédie. » En 1771 il était à Bordeaux.

En avril 1772, il se trouve momentanément à Paris ; il attend un ordre de début pour la Comédie-Française. Mais jusque-là il a du maréchal de Richelieu la permission de disposer de lui, et il s'offre à Desroziers pour venir jouer pendant deux mois dans la troupe d'Amiens.

Digitized by Google

Au mois de juillet cependant il est retourné à Bordeaux; c'est la troisième année qu'il y passe et il se déclare très décidé à ne point y rester une quatrième. Il espère encore que le Maréchal réalisera sa promesse l'hiver suivant. Mais le 28 août les choses sont changées. Il a été malade; il a contracté des dettes; il lui faut des avances pour se libérer; or, des avances on n'en obtient que des directeurs de province ou de l'étranger. A défaut de Marseille ou de Brest, il se déciderait pour Saint-Pétersbourg; mais s'il est encore en vie, il retournera sûrement à Paris en 1774.

Sa lettre suivante nous apprend pourtant qu'aucun de ces projets ne s'est réalisé. C'est à Nantes que d'Herbois est engagé. Il poursuit toujours sa chimère; le maréchal de Richelieu le protège; « il est très décidé que je débuterai à Pasques à la Comédie-Française. » Pâques se passe cependant et nous le retrouvons en juillet 1774 faisant, selon son expression, la navette entre Caen et Angers.

On a dit souvent que Collot d'Herbois était un méchant acteur et qu'à Lyon les excès du proconsul avaient été la vengeance des sifflets prodigués au comédien. J'ignore sur quoi se fonde cette assertion, mais elle me paraît démentie par les faits. Non pas que je prenne absolument pour argent comptant les éloges d'ailleurs peu exagérés, que d'Herbois se donne à lui-même et ce qu'il raconte de ses succès près du public. L'argument serait peu décisif; il en est de plus certains. En 1772 à Bordeaux, âgé de 21 ans, il partage déjà les premiers rôles. Dans un projet de composition de troupe, qui fait partie des papiers de Desroziers et qui par conséquent n'est pas postérieur à 1775 (1), on le voit figurer

(1) Les papiers et documents divers provenant de Desroziers et déposés au Parlement de Flandres s'arrêtent à l'année 1774.

Digitized by Google

comme premier rôle en titre et ses appointements sont de 2400 livres. (1) C'est le chiffre le plus élevé accordé aux acteurs ; les actrices sont mieux payées. Si donc le futur membre du Comité de Salut public ne fut pas un comédien hors ligne, du moins il était supérieur au portrait qu'une horreur légitime en a tracé.

Jusqu'ici rien qui prouve que le correspondant de Desroziers soit effectivement le trop fameux révolutionnaire. Mais, dans ces mêmes lettres, le comédien va raconter qu'il se livre à l'étude ; il parle d'une pièce de *Lucie*, qu'il a composée ; il remercie son ami de s'y intéresser ; elle vient d'être représentée, non sans succès. Fréron, dans son *Journal littéraire*, en a fait l'éloge et l'a mise au-dessus de tous les drames qui ont paru jusqu'à présent, même du *Père de Famille* de Diderot (2). Mais le jeune homme ne se fait pas, dit-il, illusion à ce point ; il sait ce qu'il faut rabattre de cette appréciation trop bienveillante.

En présence de ces indications le doute n'est plus possible, il n'y a eu à cette époque qu'un drame de *Lucie*, celui qui porte le titre de : *Les Parens Imprudens*, celui dont Fréron a parlé, celui auquel l'abbé de Querlon a consacré un article dans les *Affiches de Paris* (3), qui de 1772 à 1780

(1) « *D'Herbois* premier rôle 2,400 liv. — *Huin*, second, jeune premier » 1,500 liv..... *Valville*, financiers, rôles à manteau, païsans 2,400 liv. » — Mesdames *Jodin*, reines, mères-nobles, grands premiers 3,000 liv. » — *Durand*, caractères, confidentes, duègnes, 2,400 liv. — Opéra. *Joubert*, » basse-taille 1re et 2e, 2,400..... » (*Papiers de Desroziers*, feuille double petit in-4° non signée ni datée et donnant toute une composition de troupe dramatique et d'Opéra.

(2) Voir la lettre du 28 août 1772.

(3) L'*Année Littéraire de Fréron*, 1772, t. iv. p. 84. — Les *Affiches de Paris*, n° 13, 1er oct. 1773. — Le *Journal des Théâtres*, n° 13, 1er oct. 1776.

Digitized by Google

a eu jusqu'à quatre éditions (1), en un mot l'Œuvre de Collot d'Herbois, qui eut, il faut bien le reconnaître, un véritable succès.

Que vont nous apprendre ces lettres sur le caractère, sur les instincts de celui qui les a écrites et dont nous savons maintenant le nom? N'oublions pas, pour les juger, qu'il a 24 ans à peine quand il écrit la dernière, 21 ans quand la première sort de sa plume.

Il paraît éprouver pour Desroziers une amitié sincère et qui ne se borne pas à des protestations; mais elle est susceptible et exigeante. Il règne dans l'ensemble de la correspondance un ton honnête et sérieux. Les bonnes mœurs n'y sont jamais offensées; pas un de ces détails de coulisses, pas un récit de ces petits scandales de théâtre, comme on s'attendrait à en trouver dans les confidences de deux acteurs. Une gravité précoce, et qui ne se déride jamais qu'à demi, l'amour de l'étude, la régularité de la conduite, telles sont encore les qualités que ces lettres semblent attester chez celui que plus tard cependant le *Noël de la Gironde* appelait par dérision *le sobre Collot*. (2) Mais quelles ombres à ce tableau favorable! La vanité et l'amour-propre, un dégoût profond de sa profession, l'amertume du cœur mêlée à une sorte de sensiblerie maladive, la haine des classes aisées, qu'il exhale contre ces riches bourgeois de Bordeaux

(1) *Le Paysan Magistrat*, autre drame de Collot d'Harbois, imité de l'*Alcade de Zalamea*, de Calderon, en était également à sa cinquième édition en 1783, (Almanach des Muses de 1784. p. 281).

(2) Comme appréciation du caractère de Collot d'Herbois, voir au *Moniteur* du 26 avril 1792, la lettre que *Rœderer* lui écrivait: « J'ai beaucoup » dit, Monsieur, en public et en particulier, que vous étiez un honnête » homme; vous avez dit et vous persistez à dire que je ne le suis pas..... » Je vous cite au tribunal et je vous y accuse d'être un calomniateur.... »

Digitized by Google

qui ne consentent pas à le traiter comme un égal : combien nous découvrons de symptômes naissants de ces mauvais sentimens qui, développés par des influences que nous ignorons, feront de l'acteur ambitieux, de l'écrivain médiocre, d'abord un révolutionnaire ardent puis un tyran avide de sang, jusqu'au jour où la peinture de ses cruautés viendra remplacer sur le théâtre les drames vertueux de son propre répertoire (1).

Il n'entre pas dans mon sujet d'examiner ici le bagage littéraire du défenseur officieux (2) des soldats révoltés de Chateauvieux ; il fut assez considérable et l'étude ne manquerait peut-être pas d'intérêt (3) ; mais j'ai hâte de laisser la parole à Collot lui-même. Ce ne sera pas toutefois sans avoir dit un mot de ce qui, dans l'existence du comédien, touche directement à notre ville. Dans sa lettre du 23 juillet 1774 il faisait allusion à un engagement qu'il aurait été sur le point de contracter avec son ami, alors directeur de la troupe de Douai. C'est même probablement à cette occasion que Desroziers dressa la liste que j'ai citée tout à l'heure. Rien ne nous autorise néanmoins à affirmer que d'Herbois, en quittant Nantes soit venu dans notre ville. Les papiers de Desroziers ne peuvent rien nous apprendre à ce sujet, car ils ne vont pas plus loin que le milieu de l'année 1774. D'après les lieux d'impression de quelqes-unes des productions de Collot d'Herbois, on peut conjecturer qu'il

(1) Après le 9 thermidor Fonvielle aîné de Toulouse composa, sur les massacres ordonnés par le Proconsul, une tragédie en 5 actes et en vers intitulée *Collot dans Lyon* (H. Lucas. *Hist. du Théâtre-Français* p. 317.)

(2) C'est la qualification que le *Moniteur* donne à plusieurs reprises à Collot d'Herbois en avril 1791.

(3) Voir dans les *Biographies Universelles* de Michaut et de Didot la liste de ces œuvres dramatiques.

Digitized by Google

jouait à Avignon en 1777. Mais en 1779 et en 1780, nous le retrouvons et cette fois dans nos murs. C'est en effet à Douai et à Lille, qu'il fit simultanément représenter, le 20 septembre 1779, la petite piéce de circonstance dont voici le titre et l'avant-propos. Le permis d'imprimer émane de M. de Wavrechin alors chef du magistrat; il suffit d'ailleurs de jeter un coup-d'œil sur la brochure pour reconnaître qu'elle sort des presses de Willerval.

« Les Français à la Grenade ou l'impromptu de la guerre » et de l'amour, comédie divertissement en deux actes et en » prose, mêlée de chants, de danses et de vaudevilles, com- » posée à l'occasion des avantages remportés par les armées » de sa majesté très-chrétienne en Amérique, pendant la » campagne de l'année 1779; jouée sur les théâtres de » Lille et de Douai le 20 septembre de la même année et » successivement sur les autres théâtres de province, par » M. C***** d'H******. — A Lille et à Douay ainsi qu'à Paris » chez les marchands de nouveautés, MDCCLXXIX. (1) »

L'intrigue de cette pièce de circonstance est des moins compliquées. Miss Mack Bell, jeune anglaise habitant le port de la Grenade, a distingué, lors de la conquête de l'île par les français, un jeune officier de la flotte de M. d'Estaing; mais elle est promise à sir Foorbrick, anglais ridicule et lâche. La femme de chambre Betzi, qui trouve fort à son gré le gascon Léveillé domestique du chevalier, favorise l'inclination des deux amants; l'absurdité de la tante de miss Mack Bell et la poltronnerie de son soupirant anglais font le reste.

(1) M. Duthillœul cite cette plaquette sous le n° 1133 de sa *Bibliographie douaisienne*, mais avec un titre très abrégé et sans en indiquer l'auteur. Nous ignorons sur quoi il se fonde pour en attribuer l'impression à *Derbaix frères*. Cette plaquette se trouve dans les bibliothèques de M. le docteur Maugin et de l'auteur de cet article.

Digitized by Google

Au moment de la conclusion on aperçoit la flotte ennemie; les Français vont la battre et reviennent à temps pour chanter le couplet final.

Le trait le plus saillant de cette bluette, qui ne brille ni par la finesse ni par le bon goût des plaisanteries, c'est le chauvinisme et l'enthousiasme monarchique qui y sont versés à pleines mains et qui éclatent à chaque scène. Quelques citations me suffiront de preuves.

L'auteur s'exprime ainsi dans l'avant-propos :

« Si l'on pouvoit supposer qu'il y eût un seul Lecteur peu » disposé à l'indulgence pour une Production de ce genre; » on lui diroit que cette petite Pièce, dont l'effet n'est pas » désagréable, a été faite, apprise et jouée par les Acteurs » de Lille en moins de quatre jours. Mais quel mérite y a- » t-il dans cette diligence, lorsqu'il est prouvé que Monsieur » le COMTE D'ESTAING a employé moins de temps à con- » quérir *la Grenade* et à battre l'Amiral Byron, que les Ga- » zettiers n'en ont mis à raconter ses Victoires? Quel Français » bien né, vivant sous *Louis XVI*, ne se sent disposé, lors- » qu'il entend raconter de tels succès, à faire pour le ser- » vice de son Roi, quelque chose de mieux que des Pièces » de Théâtre. Mais au moins y a-t-il un peu de Patriotisme » à donner de tels Spectacles; et c'est dans leur succès, que » ceux qui s'y emploient trouvent leur récompense. »

Le vaudeville final a pour refrain *Vive Louis, vive Antoinette!* et quand le Chevalier s'est écrié : « C'est aux » pieds de notre Reine que la gloire dépose les lauriers » cueillis pour la patrie ! » il chante :

» Tout Français au nom de *Louis*
» Devient terrible aux ennemis;

Digitized by Google

» Mais pour les cœurs c'est une fête
» D'entendre celui d'*Antoinette!*
» Que la Parque, au gré de nos vœux
» Ne cesse de filer pour eux! »

Les soldats des régiments de Dillon et de Haynaut *dansent la fricassée* sur ce refrain :

« Vivent not' Reine et notre Roi,
» Viv' les Princes du Sang de France.
» Vivent not' Reine et notre Roi
» Chacun de nous l's aime plus que soi! »

Pendant l'entr'acte, les manœuvres d'un vaisseau sur la scène s'accomplissent à ces accents des matelots :

« Chantons *Bourbon*, fêtons les Lys :
» Pour tout Français c'est le cri de la gloire
» Vive *Louis*, vive *Louis*! »

Et pourtant, l'auteur de tout ce lyrisme royaliste, c'est l'homme qui plus tard, assez heureux pour être éloigné par une mission des séances où s'agitait le sort de l'infortuné Louis XVI, adressait par écrit à la Convention un vote impitoyable.

Je m'arrête sur cette réflexion. Il me resterait à m'excuser d'avoir trop longtemps entretenu d'un pareil homme le lecteur indulgent. Mais si l'étude des monstruosités de l'ordre physique contribue au progrès des sciences naturelles, l'étude des monstruosités morales peut n'être pas moins profitable pour la connaissance des replis de l'âme humaine.

PREMIÈRE LETTRE.

» Je m'occupe de tes affaires mon cher Desroziers quoique je sois persuadé que tu ne penses gueres à moi. Je te le par-

Digitized by Google

donnes en faveur des grands occupations de ton entreprise. J'ai appris avec satisfaction que ta troupe avait debuté et que tu avais été particulièrement très bien accueilli du Public. J'ai parlé encore hier à M^lle^ Montensier de l'affaire en question et j'aurai une réponse décisive sous trois jours. Mais j'ai quelque chose de mieux encore à te proposer pour l'hyver car je t'avouerai que mon inclination me porte à m'occuper de tes intérêts. Il s'agit du privilége de Grenoble. Tu sçais combien il est excellent et il le serait encore sous les conditions du traitté que tu pourrais faire, puisque les principales seraient d'empêcher dici au temps où tu y conduirais ta troupe aucun autre spectacle d'y venir et qu'on joindrait cette année aux recettes de la comédie la perception des bals et concerts que se réservaient autrefois les associés possesseurs de la salle. La Personne à qui le Privilége a été accordé n'en a pas encore disposé bien qu'on lui ait demandé et si tu me réponds promptement à ce sujet il faut que tu me charges de terminer et que tu me dises au juste a quel prix tu peux te fixer pour en faire l'acquisition. C'est a dire a quelles charges tu voudrais l'accepter. Je ne te caches point qu'il faudrait donner l'état d'une troupe un peu forte, ton opéra bouffon serait bien comme il est mais il faudrait donner de la vigueur a ta comédie et surtout avoir de la tragédie. On dit que tu cherches un premier rôle en femme. Je pourrais encore te servir dans cette occasion. Il y a à Paris une demoiselle Duvivier qui joue le grand emploi c'est à dire les reines dans les pièces où il n'y a point de premier rôle fort, et les premiers rôles dans les autres tragédies ainsi que l'emploi de M^de^ Préville dans la comédie. Elle a joué ses emplois *4* années de suitte a Valenciennes ainsi elle peut ne pas têtre inconnue. On en dit du bien et je lui ai moi-même trouvé un talent assez agréable et qui

Digitized by Google

peut être accueilli par tout. Si tu veux me charger de lui parler mandes moi les propositions que tu peux lui faire je ne desires mon ami que de te prouver que je suis toujours le tien.

Mes affaires se débrouillent, M. le Maréchal de Richelieu qui voulait absolument me faire retourner à Bordeaux ma permis enfin de disposer de moi. Je dois avoir mon ordre de début la semaine prochaine mais selon les apparences je ne pourrai pas débuter avant le mois de juillet car on a suspendu les ordres de ceux qui en avaient déjà; on veut que les débutants puissent suppléer cet été à l'absence de plusieurs acteurs qui vont en province. Je ferais volontiers un voiage pour t'aller voir, lorsque cela sera décidé et je resterais avec toi les deux mois s'il pouvait en résulter un avantage pour tes intérêts. Nous n'aurions pas de dispute pour les miens, ce que je voudrais gagner est de ne pas dépenser et ce qui me flatterait serait le plaisir de te voir, fais moi réponse mon cher ami et crois que je te suis attaché pour toujours.

D'HERBOIS.

L'affaire de Grenoble ne nuirait pas à celle de Caën celà ne ferait que remplir plus avantageusement ta campagne.

P^is^ ce 24 avril 1772.

Mes compliments à Delaunay / mon adresse
Rüe traversière S^t^
honoré hôtel d'alençon
A Paris (1)

(1) In-4° double feuille dont trois côtés seulement sont écrits : l'adresse est sur la 4^me^ page. « A Monsieur, Monsieur Desroziers comédien du Roi, » directeur de la troupe de comédie actuellement à Amiens, Picardie. » Cachet banal en cire rouge.

Digitized by Google

IIme LETTRE.

Bordeaux, le 28 juillet 1772.

On a eu raison, mon cher Deroziers de vous apprendre que j'étais dans cette ville, puisque cela vous a donné occasion de m'écrire, mais vous avez eû tort de penser que je vous avais oublié. Non mon ami vous n'avez jamais cessé de m'être cher, les hommes sont si rarement disposés (1) à devenir de vrais amis, qu'on ne doit jamais (2) cesser de chèrir celui qu'on a reconnu pour tel. J'ay été trompé, depuis que je n'ai pas été instruit de votre sort bien des fois et toutes ces épreuves m'ont rappelé le souvenir d'une amitié qui fit mes délices, et que je cherche vainement dans des cœurs paîtris d'orgueil, d'ambition et dévorés du désir de nuire à celui qui ne se défie pas de leur méchanceté. J'ai déjà parlé de vous à Belmont, la circonstance est assez favorable d'autant que le troisième emploi n'est pas encore rempli pour l'année prochaine, on doit faire part à nos actionnaires de vos propositions et de mes recommandations à la prochaine assemblée. Si cela réussit j'aurai le regret de vous voir venir dans un pais que je quitterai au moment où je pourrais jouir de la douceur de vous y embrasser. Mais je suis très décidé à ne point rester ici L'année prochaine et je crois que vous ne ferez pas trois ans comme moi sans avoir envie de le quitter. Quel pays mon ami que celui ou la vertu n'est point estimée, et ou les talens sont sans considération ; l'ignorance et la débauche forme le mérite et le caractère des plus opulents citoiens de

(1) Collot avait d'abord écrit *propres*.

(2) Collot avait d'abord écrit ici *chérir* qui faisait un contre sens et qu'il a effacé.

Digitized by Google

cette ville. Les comédiens y sont dans l'avilissement, si un honnête homme car il y en a quelques-uns, vous trouve des qualités estimables, il n'ose le dire hautement, il n'ose se dire votre ami que lorsqu'il n'y a pas de témoins. Les intérêts de notre état ne sont jamais décidés suivant les Lois et L'équité, et l'homme sans appuy, et sans bassesse, est toujours sacrifié a une femme malhonnête, impudique, deshonorée, lorsque les droits de l'un pourront contrarier les caprices de l'autre. Je vous instruis pour que vous ne maccusiez pas de vous avoir trompé. Belmont doit me rendre réponse demain mais je n'ai pas voulu retarder le plaisir que jai a vous écrire. Je suis a peine convalescent d'une maladie de 3 mois, engendrée par le chagrin et la mélancolie. Sans la Protection dont m'honore Monseigneur le maréchal de Richelieu, je vous assure quil y a longtemps que j'aurais quitté ce païs. S'il y avait sù quelqun pour me remplacer, il me ferait débuter cet hyver à Paris, son dessein est de m'y faire venir à Pasques (que ceci soit secret je vous prie). Vous comprenez que mon humeur doit être devenue un peu sombre, oui mon ami je commence à être raisonnable. Les succès dont jai joui constamment dans cette ville, m'ont engagé a me livrer a l'étude, et on dit que je ne suis pas un mauvais comédien. Je partage cette année les premiers rôles et on trouve que je fais bien. Instruisez moi je vous prie des succès de Lemoyne, on dit quils n'ont pas été prodigieux. Faittes lui bien mes compliments. Il doit être fort aimable actuellement qu'il est garçon, nous aurions été plus liés ici s'il n'eut pas été marié; les talents de sa femme ont été extraordinairement accueillis à Cadix elle a eu une réussite complette. Il a emporté avec lui plusieurs exemplaires d'une pièce que j'ai fait jouer il y a 3 mois sur notre théatre et qui y a réussi au delà de mes espé-

Digitized by Google

rances, il vous l'aura sans doutte communiquée elle a été jouée dans plusieurs villes de provinces avec les mêmes avantages; il m'avait promis de la faire jouer à Lille mandez moi sil s'y prépare et joignez vos soins à ceux quil voudra se donner à cet effet. Nous entrerons dans quantité dautres détails quand notre correspondance sera mieux établie, mais dans celle ci j'aurais voulu mettre a touttes les lignes que je vous aime, aimez moi de même votre ami.

D'HERBOIS.

Mes compliments à Dessaux et à Lovil.

J'apprens actuellement que Granger le père est engagé ici pour l'année prochaine et quon lui a envoié hier son engagement. Cela renverserait vos espérances. Son fils vient aussi sans doute me remplacer. C'est son beau frère qu'aura conduit cette opération. Je vous en dirai davantage par ma première. Répondez moi vite.

(*En marge de la 3e page*) Lorsque vous parlerez de notre ancienne connaissance je crois inutile de parler des six mois que nous avons passé dans la troupe de Bellement. Nous ne devons pas avoir beaucoup de plaisir a rappeller ces époques; je ne compte avoir commencé la comédie qu'en vous quittant, lorsque je partis pour Avignon. Si ces malheureux temps ne m'avaient pas procuré votre amitié je voudrais les oublier toujours. (1)

(1) Feuille in-4° double dont 3 pages seulement sont écrites : l'adresse sur la 4me est ainsi conçue : « A Monsieur Monsieur Desroziers comédien du Roi, » actuellement à Lille, Flandre. ». Cachet en cire rouge fruste.

Digitized by Google

IIIème LETTRE.

Si vous trouvez quelque plaisir, mon bon ami, a recevoir de mes nouvelles je vous assure que j'en trouve beaucoup a vous écrire rien de ce qui vous touche ne me sera jamais indifférent. Il me paraît que votre situation est actuellement agréable et jen ressens vraiment de la joie car j'ai toujours souhaitté de bon cœur que vous soiez heureux. Je suis bien éloigné de l'être. Je n'ai jamais senti mon cher Desroziers comme depuis ma maladie le Vuide affreux de notre état. Ne tenir a personne toujours exposé a être victime de son bon cœur ou des basses manœuvres des autres, être plaint sans intérest, jamais loué sans fausseté, être souvent obligé de se montrer dur, et forcé de paraitre méchant ou déraisonnable. Voilà nos affections, voilà ce qui nous occupe, le plus honnête homme de nous, est celui qui cache le plus finement la haine secrette et l'envie qu'il porte a ses camarades, nous nous secourons sans nous aimer, et le grand art est de rendre service tout haut à ceux que nous déchirons tout bas. Que de raisons mon cher ami pour netre pas content de moi ni des autres, quelle amertume les regards que je jette quelquefois sur mes premières années, et le souvenir de mes parents ne jette til pas dans mon coeur. Je suis même privé des ressources consolantes de l'amitié. Celui que je croiais capable de ce sentiment est parti a Pasques et depuis ce temps je porte seul le poids de mes chagrins. Le degoût qui me suit jusques dans l'étude, empêche qu'elle puisse m'en distraire. Je crois qu'il serait bien doux pour moi de rencontrer ici un caractère qui vous ressemblât, mais la franchise et la simplicité, ne se trouve que dans la médiocrité, et si les progrès que nous avons fait ne nous ont pas changé nous sommes deux hommes rares, je me trouve

Digitized by Google

même si différent du temps ou je vous ay connu, que je doutterais de mes sentiments, si je ne sentais pas vivement que je vous aime, et si cet heureux temps ou nos confidences et notre attachement faisaient nos plaisirs, ne se retraçoit avec un charme inexprimable a mon imagination. En verité le souvenir m'en parait délicieux, et me fait faire quelquefois des rêveries bien agréables. Je voudrais pour rendre mon bonheur plus réel que nous puissions nous rejoindre.

L'état actuel mes affaires me force, mon bon ami, a rester encore en province l'année prochaine. Je dois beaucoup ici et il n'y a que des avances qui puissent m'en tirer. Jirai surement a Marseille ou a Brest. On m'amuse depuis longtemps a Marseille on me fait des propositions assez séduisantes pour Brest et je crois qu'elles me détermineront. Je vous y proposerai si vous voulez c'est actuellement une très bonne troupe, belle salle, et depuis qu'il y a une escadre d'évolution nos princes du sang et les étrangers y font souvent des voiages. Je dois finir sous quatre jours on y attend mon engagement. On m'en avait proposé un pour une Cour étrangère (c'est Petersbourg mais que celà soit secret) comme je ne puis en avoir réponse que dans six semaines je m'assurerai toujours d'une place en France, si l'autre réussit, j'en serais quitte pour paier mon dédit, si cela peut ne pas faire de tort au directeur, qui serait encore a temps de me remplacer. Le seul motif qui me déciderait a aller chez l'étranger, est la considération des grosses avances qu'on pourrait m'envoier, si cela avait lieu, je vous verrais en passant, mais je me vois privé de cette satisfaction pour un temps qui me paraitra bien long, je retournerai seurement à Paris en 1774. Si je suis en vie (1).

(1) Cette dernière phrase est évidemment ajoutée après coup.

Digitized by Google

Je suis charmé que vous vous intéressiez deja a *Lucie* je vous prie de lui continuer votre bienveillance. Fréron en dit un bien infini dans sa dernière feuille il la met au dessus de touts les drâmes qui ont paru jusqu'a présent même du Père de famille, mais celà ne m'en fait pas accroire je scais que ce n'est pas sa place. On se prépare a la jouer sur les principaux theâtres de la province, mandez moi si on lui fera le même honneur sur le vôtre, si cela était je serais flatté que vous fussiez chargé du rôle du père. Faittes bien mes compliments a Lemoine, Lovil et Dessaux. On dit que ce dernier a eu une très mauvaise affaire avec votre garnison. On lui aurait rendu justice sans doutte sil était possible qu'un seul homme n'eut pas tort quand il dispute contre dix batataillons. Je vous embrasse mille fois mon cher et bon ami — Comptez sur moi toutte la vie.

D'HERBOIS.

Bordeaux, ce 28 aoust 1772.

Il faut me rendre un service mon cher ami jai un petit étourdi de frère qui vient de sengager dans le régimentde Beaujolois. Mandez moi si ce régiment est toujours a Arras, et si par hazard vous n'y connaitriez point quelqu'officier. Je vous chargerais alors de quelques petits soins que je suis sûr que vous prendrez avec plaisir. Faittes vos lettres plus longues.

Granger et sa famille sont engagés ici et Dufresnel reste ainsi il n'y a absolument rien a espérer pour vous. Il m'a paru que vous en étiez dejà consolé (1).

(1) Feuille in-4° de 4 pages, dont 3 écrites et la fin du Postscriptum sur la 4ème avec cette adresse « A Monsieur, Monsieur Desroziers comédien du Roi actuellement à Lille, Flandre. » Cachet ovale en cire rouge représentant une tête.

Digitized by Google

IV^eme^ LETTRE.

Ta lettre est timbrée d'Abbeville, et datée d'Amiens, mon cher Desroziers, ce qui m'embarasse un peu pour t'adresser ma réponse, enfin dans quelquendroit que tu sois je te pries d'être persuadé que je suis toujours constant dans l'amitié que je t'ay voué. Je voudrais que tu fusses un peu plus prodigue de ta prose et que tu me dises aussi quelque chose de tes sentiments. C'est un vilain métier que d'être directeur de Comédie. s'il empêche un honnête garçon comme toi de faire quelques protestations a ses amis ; car je t'avouerai que je suis un peu sensible a la froideur de ton style mon cher Armand. Mon zèle pour te servir n'est pas moins pur et moins actif malgré ton indifférence, et voici a peu près ce que je peux te dire dans ce moment ci pour te satisfaire au sujet de ce que tu me demandes. Tu dois te dépêcher d'abord decrire a la duègne que je vais t'indiquer son talent est reconnu et elle a mille qualités agreables elle se nomme, M^lle^ Sophie Auzou, elle est dans une troupe actuellement a Valence en Dauphiné elle a été tout l'hyver dernier a Grenoble, ou elle a eu un grand succès tant dans l'emploi des duègnes que dans celui des soubrettes, elle a débuté a Lyon, et a été payée d'une réussite brillante; j'en avais entendu parler à Bordeaux ou elle devait être engagée et je viens de prendre encore ici des renseignements sur son compte qui ne lui sont pas moins avantageux. Les amoureuses d'opéra bouffon sont fort rares comme tu le scais mais voici un avis qui pourrait te servir et dont tu feras usage ainsi que tu le jugeras convenable pour tes intérêts. Nous avons ici une jeune personne nommée Dumoncy qui partage l'emploie des premieres, et secondes amoureuses dans le genre que tu demandes, ainsi que les rôles

Digitized by Google

de M^lle^ Doligny dans la comedie. Il serait difficile de trouver une plus jolie figure que celle de l'actrice dont je te parles, elle a la voix agreable et assez étendue de l'ame un jeu fin qui n'est pas encore fini, et surtout beaucoup de graces et d'ingenuité. C'est une nimphe charmante, et elle a fait du bruit à Paris. Le Public de Nantes l'aime beaucoup ce qui accelere ses progres qui sont etonnants. Elle joüe souvent des premieres amoureuses surtout de celles qui demandent un caractere tendre et naive comme Lise, isabelle, etc. Je t'assures que ce serait une charmante acquisition a faire. Et je ne doutte pas que ce petit astre n'attire d'heureuses influences sur ta direction. Tu lui écriras si tu veux. Tu peux lui offrir hardiment jusqua trois mille livres, elle en a deux ici cette année. Tu dois etre assez consommé dans ton art pour scavoir mener ces sortes de negociation. Je n'ay parlé de toi a aucun de nos ecrivains perodiques, je ne suis point engagé l'année prochaine, il est très décidé que je debuterai à Pasques à la Comedie française tu scais qu'il n'y a que l'état de mes affaires qui m'en a empèché cette année, M. le maréchal de Richelieu me protege beaucoup. Je desires que nous puissions nous retrouver ensemble quelques jours, mais je crois qu'il faudra que je fasse les frais de cette reunion, car Monsieur Desroziers directeur du spectacle d'Amiens, n'est pas mon ami Desroziers de St-Brieuc. Je suis toujours moi comme dans ce temps là ton ami sincère.

D'HERBOIS.

Nantes le 14 *aoust* 1773.

Écris moi je te prie et envoyes moi l'etat actuel de ta troupe. Tu peux dire à M^lle^ Auzou que je te l'ai indiqué (1).

(1) Double feuille in-4° dont 3 pages seulement sont écrites, la 4^me^ ne porte que l'adrese : « A Monsieur Monsieur Armand, directeur de spectacle actuellement a Abbeville, Picardie » et un cachet ovale en cire rouge a moitié fruste et offrant des traces d'un écusson.

Digitized by Google

V^eme^ LETTRE.

Caen ce 23 *juillet* 1774 (1).

Monsieur, ou mon ami, qui promettez toujours, et ne tenez jamais. Je voudrais pourtant bien recevoir de vos nouvelles. Voilà comme vous m'avez ecrit apres deux mois de campagne. Si vous ne le deviez en directeur, du moins vous le deviez en ami. Je m'interesses beaucoup cependant a ce qui vous regarde et je voudrais être instruit de votre situation. Il y a six semaines que je suis ici ou je suis venu remplacer Neuville, qui m'a remplacé à Angers. Et ainsi ferons nous la navette toutte l'année. J'ai eû de bons succès dans touttes les villes ou nous avons été, quoique j'ayes toujours paru apres des acteurs dont la memoire etait chère au Public ecrivez moi et faittes moi scavoir si j'entre toujours dans vos arrangements. Je suis votre ami

D'HERBOIS.

Adresses moi ta Lettre a Angers (2)

(1) Le dernier chiffre de la date est douteux. Mais le 3 de 1773 dans la lettre de Nantes n'est pas fait ainsi. D'un autre côté la correspondance de Desroziers ne contient pas de lettres de 1775.

(2) Double feuille in-4° dont la 1re page seule est écrite, les 2e et 3e en blanc la 4eme porte l'adresse : « A Monsieur Monsieur Desroziers directeur de la » comédie a Amiens ou a Abbeville. » Une main tierce a effacé les deux mots Amiens ou Abbeville et y a substitué *Douay*. — Cachet en cire noire semblable a celui de la lettre de Nantes, mais où on voit au centre un écu ovale de... a 3 fleurs de lys mal ordonnées. Voir le fac-simile ci-joint dû à l'habile crayon de M. Alf. Robaut.

Digitized by Google

Caen le 23 juillet
1774

DEB-
DAMIENS

…uettes toujours, et
…tant bien revoir
… vous n'avez
…pagne. Si vous
…du moins vous
…ns beaucoup
…de et je voudrais
…lion. il y a
… où je suis
…qui m'a remplacé
…r la navette
…ous jouez dans
… été, quoique
…teurs dont la
…ie écrivez moi
…re toujours dans
…tre ami
Herbert

Monsieur Bonnard
Directeur de la Comédie

Digitized by Google

Imp. Lith. A.J. Rehault a Paris

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX

DU CLERGÉ SÉCULIER ET DU CLERGÉ RÉGULIER

QUI ONT EXISTÉ A DOUAI

AVANT LA RÉVOLUTION

Par M. l'abbé DANCOISNE,

Membre correspondant de la Société Impériale d'Agriculture Sciences et Arts de Douai et de la commission historique du département du Nord.

OUVRAGE COURONNÉ

Par la Société Impériale des Sciences et Arts de Douai.

Etiam periere ruinæ!

Lucain, Phars. liv. IX. v. 969.

Digitized by Google

PRÉFACE.

La révolution qui a visité la France, il y a soixante-dix ans, a détruit les nombreux établissements religieux qui étaient l'une des gloires de notre cité, et qui avaient largement contribué à son développement matériel et moral. Depuis lors presque tous les témoins de cette grande catastrophe ont successivement disparu, emportant avec eux dans la tombe les derniers échos des traditions qui se conservaient dans nos couvents, et qui, si on les avait recueillies, auraient permis d'en reconstituer complétement l'histoire. La *Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts* a cru qu'il était temps d'essayer de retracer cette page intéressante de nos annales, et elle a mis au concours l'histoire des établissements du clergé séculier et du clergé régulier qui existèrent à Douai avant la révolution française. Cette étude présentait des difficultés qui, si elles s'étaient révélées pleinement à nous dès le principe, nous auraient empêché d'entreprendre un travail, qui n'était en rapport ni avec notre faiblesse, ni avec les loisirs dont nous pouvions disposer. Une première difficulté résultait de l'insuffisance des documents. Outre qu'un certain nombre de nos maisons religieuses, entièrement absorbées par les devoirs de leur vocation, étaient plus soucieuses de travailler humblement pour la gloire de Dieu que de mettre par écrit leur histoire, les archives de nos établissements religieux les plus anciens et les plus considérables, ravagées déjà par des incendies, ont été détruites ou dispersées dans les jours mauvais de la révolution, et plusieurs d'entre eux sont à peine représentés par quelques pièces dans nos dépôts publics : des documents d'une importance majeure qui nous étaient signalés par nos

Digitized by Google

devanciers ont ainsi échappé à toutes nos investigations. Le grand nombre d'établissements dont nous avions à nous occuper — établissements si divers par leur origine, par le genre de vie de ceux qui les habitaient, par leurs travaux, par leurs destinées — constituait, au point de vue de la disposition des matières, une difficulté non moins grande que la première. Nous avions espéré d'abord pouvoir faire marcher de pair l'histoire de nos différentes maisons, et présenter ainsi dans une suite de tableaux synchroniques l'histoire religieuse de notre cité ; mais nous avons dû renoncer à un plan qui, entre autres inconvénients, avait celui de fractionner outre mesure l'histoire de chaque établissement, et qui n'eût point permis d'en saisir facilement l'ensemble. Nous nous sommes donc résigné, mais non sans regret, à faire à part l'histoire de nos différentes maisons religieuses, en suivant dans ces notices l'ordre chronologique de leur formation. Nous nous sommes fait un devoir, bien que cela dût multiplier les notes à l'excès, d'indiquer les sources, si diverses et si nombreuses, auxquelles nous avons emprunté les éléments de notre travail. Un *Supplément* réunit les plus importantes et les plus curieuses des *pièces justificatives* que nos recherches nous ont permis de recueillir.

Nous regrettons vivement que les convenances sévères du concours ne nous permettent pas de nommer ici, en leur témoignant notre reconnaissance, les différentes personnes qui ont bien voulu nous diriger de leurs conseils ou nous communiquer des documents, grâce auxquels nous avons pu remplir plusieurs des lacunes de notre travail.

Douai, 30 avril 1865.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Objet de cette introduction.

Avant de considérer à part chacun des établissements du clergé séculier et du clergé régulier que Douai vit naître et se développer dans son sein depuis ses origines jusqu'à l'époque de la révolution francaise, il nous a paru utile d'indiquer brièvement la suite chronologique de ces fondations et de grouper ensemble un certain nombre de faits généraux, relatifs à l'objet de nos études, qui trouveraient difficilement place dans les notices particulières.

Collégiales.

Les premiers établissements religieux considérables que nous voyions se former à Douai sont les deux collégiales ou chapitres de Saint-Amé et de Saint-Pierre. Les bénédictins

Saint-Amé.

de Bruyle, fuyant devant les pirates scandinaves, mirent en sûreté à Douai les reliques de saint Amé, leur patron (870). Après avoir cherché à Soissons une sécurité que nos ancêtres ne pouvaient plus leur garantir, ils revinrent dans nos murs, et y furent fixés par le concert des deux pouvoirs, les princes et les évêques ; mais le ministère paroissial dont ils étaient investis les obligea à modifier la forme de leur institut, et, cessant d'être religieux bénédictins, ils se transformèrent en chanoines réguliers, pour devenir ensuite cha-

Saint-Pierre.

noines séculiers. Vers l'époque où s'opéra ce dernier changement, l'église Saint-Pierre, centre spirituel d'une agglomération nombreuse qui s'était formée sur la rive gauche de la Scarpe, recevait aussi le titre de collégiale (1072 ou 1113) ; de son territoire où la population devenait de plus en plus considérable, se détachèrent bientôt les paroisses de Saint-Jacques (1225), de Saint-Nicolas (1228), de Notre-Dame (1257) sur lesquelles le chapitre devait conserver les droits et les prérogatives du patronat. Moins

Digitized by Google

riche que Saint-Amé, et moins indépendante dans l'ordre spirituel, puisqu'elle ne jouit jamais du privilége de l'immédiation, la collégiale de Saint-Pierre dut à son droit de patronat une grande partie de son influence.

Les premiers établissements du clergé régulier qui se forment a Douai, ceux des Templiers et des Trinitaires,
Templiers. n'offrent à l'historien qu'un intérêt mediocre. La maison de Notre-Dame, fondée par les Templiers en 1155 — il est douteux qu'ils aient possédé la maison de Saint-Samson, dirigée d'abord par une congrégation gréco-latine, et, en tout cas, ils ne firent qu'y passer — ne fut jamais qu'une modeste succursale, destinée à héberger les frères dans leurs voyages et à leur offrir une retraite dans leurs vieux jours.
Trinitaires Quant aux Trinitaires, voués à une œuvre spéciale, le rachat des chrétiens tombés au pouvoir des Musulmans, ils n'eurent presque jamais avec la population les relations directes et intimes des ordres consacrés spécialement à l'enseignement et à la prédication.

13e siècle. Nous devons arriver au treizième siècle pour trouver dans notre ville des congrégations religieuses qui exercent sur les habitants une grande et sérieuse influence. A cette époque, de graves périls menaçaient l'Eglise. Des sectaires,
Hérésies. héritiers des doctrines gnostiques, non contents de censurer le luxe et les désordres trop réels d'un grand nombre de membres du clergé, s'efforçaient de séduire les fidèles en leur proposant un symbole plus simple et une morale plus commode. L'Esprit de Dieu conjura le mal par un remède puissant, la création des deux instituts religieux de saint François et de saint Dominique : ces deux ordres opposèrent à l'erreur une prédication, tour-à-tour simple et savante, qui se transformait suivant les besoins de ceux

Digitized by Google

à qui elle s'adressait et au mépris qui, de la personne des ecclésiastiques rejaillissait jusque sur la doctrine qu'ils enseignaient, une vie non-seulement régulière, mais sainte jusqu'à l'héroïsme, présentant à tous, aux clercs comme aux laïques, un type, un modèle parfait de vie évangélique. Nos contrées, où les erreurs, en même temps anarchiques et impies, des Albigeois avaient essayé de se propager et attiré sur leurs fauteurs la répression cruelle d'une législation encore trop étrangère à l'esprit chrétien (1), reçurent avec joie les deux instituts naissants, dont on ne pouvait

Franciscains et Dominicains.

méconnaître la mission providentielle. Les Frères Mineurs (1230?) et les Frères Prêcheurs (1232?) accueillis avec empressement par nos pieux ancêtres et protégés par nos comtesses, Jeanne et Marguerite, créèrent bientôt de vastes établissements. Par leurs cathéchismes, leurs prédications incessantes, leurs associations du tiers-ordre, enfin par l'exemple de leur vie pauvre et mortifiée, ils exercèrent sur tous, sur les petits comme sur les grands, une légitime et heureuse influence. Cependant les développements que ces congrégations n'avaient pas tardé à prendre, soulevèrent plusieurs fois des questions délicates, dont nous aurons à

Relations avec l'échevinage.

nous occuper en détail. Tandis que nos échevins, préoccupés de concilier avec les priviléges des sociétés religieuses

(1) Mai 1234. Voir sur ces supplices *Buzelin, Annales*, p. 279. — Le fr. Robert, inquisiteur en Flandre, dont parle le *Codex Argenteus*, et dont Petit, *Fondation du couvent de Sainte-Croix*, p. 116-117 et Choquet, *Sancti Belgii ordinis Prædicat.*, p. 269-270 font un saint et un martyr, fut renvoyé de l'ordre de S. Dominique en raison de sa dureté envers les hérétiques, contre lesquels il provoquait la peine de mort, tandis que ses confrères tendaient à les soustraire aux châtiments portés par la loi civile : il finit misérablement après avoir promené d'ordre en ordre sa triste existence. Voir sur lui le P. Echard, *Biblioth. Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 543, et Paquot, *Mém. litter.*, t. III, p. 245.

Digitized by Google

établies dans nos murs les garanties que réclamaient les intérêts des bourgeois et de la commune, portaient, pour régler la mesure dans laquelle il leur était permis d'acquérir, une ordonnance qui, appliquée d'abord aux seuls Dominicains, fut ensuite étendue aux autres maisons religieuses (1), le clergé séculier — les curés des paroisses et le chapitre de Saint-Pierre — s'éleva à plusieurs reprises contre les prérogatives octroyées par le Saint-Siége aux religieux mendiants; enfin, grâce à l'intervention des évêques et des papes, des concordats furent signés entre les parties contendantes : la paix se rétablit, et nos populations n'eurent plus sous les yeux le triste spectacle de la discorde entre ceux que le Père de famille avait appelés à défricher le même champ.

siècle. Le quinzième siècle nous présente, sous le rapport religieux, un tableau affligeant. Le désordre qui remplit la société civile déborde de toute part. Les doctrines hérétiques vaincues au 3e siècle reparaissent et font de nouveau des

résies, ordres et formes. prosélytes; le manichéisme albigeois, renforcé de la sorcellerie, enfante la secte des Turlupins et celle des Vaudois, dont les adeptes essayent de s'établir au milieu de nous, et sont frappés par le bras séculier (2). Thomas Connecta, de l'ordre des Carmes, le Savonarole du xve siècle (3), dans ses étonnantes prédications de la place du Temple et du

(1) Voir ces deux ordonnances du Magistrat au *Supplément*, n° 2.

(2) Voir sur les Turlupins, *Archives du Nord*, t. XVI, p. 369 et *Pilate-Prevost, Table Chronolog. des Archives de Douai*, n° 774, et sur les Vaudois, *Brieve Description*, 1re *partie*, p. 32.

(3) Accusé d'hérésie, le père Thomas Connecta mourut sur le bûcher, regretté du pape Eugène IV. En présence des jugements contradictoires qui ont été portés sur son compte, il est difficile de se prononcer, et on est réduit à dire avec l'estimable auteur de la *Bibliothèque des Carmes : Res Dei judicio, cui omnia reservantur incerta, relinquenda. Biblioth. Script. Carmelit.* t. II. col. 811-812.

Digitized by Google

cimetière de Saint-Jacques, s'attaque non-seulement aux laïques, mais encore aux clercs et aux religieux (1). En effet, la corruption avait pénétré dans le sanctuaire et jusque dans les cloîtres de nos couvents, comme le prouvent et nos Archives municipales, où se trouve consignée, en de honteux documents, l'incontinence de plusieurs membres du clergé douaisien, et les annales de nos maisons religieuses, où, vers cette époque, les supérieurs durent opérer des réformes urgentes (2).

Protestantisme

Enfin, après des manifestations timides, l'esprit d'indépendance religieuse agit avec plus de hardiesse, et le drapeau de protestantisme fut arboré. Le bon sens de nos populations répudia ces systèmes qui, rejetant une tradition unanime de quinze cents ans, refaisaient, au gré du caprice individuel, la révélation de Jésus-Christ. Les réformateurs ne trouvèrent à Douai qu'un petit nombre d'adhérents, dont le plus connu est cet infortuné Jean Garcette, curé de Saint-Pierre, que la curiosité, sans doute, plus que tout autre mobile, avait entraîné dans des conciliabules hérétiques : livré au bras séculier, (23 juillet 1538), il certifia, en mourant, « sur le chresme et baptême et sur sa part de paradis, » qu'il avait toujours administré les sacrements « en la forme et manière que fait l'Église catholique, et qu'elle entend les administrer (3). » Des châtiments terribles, infligés aux rares sectaires que l'on avait surpris, intimidèrent les autres et les engagèrent à prendre la fuite ou à dissimuler.

Concile de Trente.

Cependant la gravité même des périls que la foi courait dans une grande partie de l'Europe avait suscité à l'Église

(1) « N'espargnant ni seigneurs et dames, ni bourgeois et bourgeoises, ni prebstres, clercgs et religieux. » *Briesve Description, ibid.*, p. 26.

(2) *Voir* plus bas, *Dominicains* et *Franciscains*.

(3) *Petite Chronique, 2e partie, p. 22-23.*

Digitized by Google

de courageux et ardents défenseurs. Comme toujours, l'impulsion était venue de Rome ; et un concile œcuménique, réuni malgré d'immenses difficultés, avait dans ses longues et laborieuses sessions, vengé et exposé le dogme, en même temps qu'il avait pris des mesures énergiques pour assurer dans le clergé et le peuple le rétablissement de la discipline. Douai était appelé à jouer un rôle considérable dans cette œuvre de restauration catholique qui est la principale gloire du seizième siècle. Les princes qui gouvernaient les Pays-Bas songeaient depuis longtemps à établir dans une ville
ıuration de langue française une université dans laquelle les jeunes
olique. gens de la contrée pussent se former aux études littéraires et philosophiques avec moins de dangers pour leur foi que dans ces brillantes universités françaises où le dogmatisme protestant avait trop souvent pénétré sous les dehors de l'érudition classique (1). Après de longues hésitations, on jeta enfin les yeux sur Douai. Ce projet, vraiment entravé par le prince d'Orange, qui s'effrayait de voir un nouveau boulevard dressé contre le protestantisme aux portes des Pays-Bas (2), put enfin être mis à exécution ; et le 5 octobre 1562, on inaugura, par une procession solennelle que nos chroni-
lissement queurs décrivent avec complaisance (3), cette université qui
de
iversité. qui devait jeter un si vif éclat sur notre cité et rendre tant de services à la cause du catholicisme. Importante en elle-même et sous quelqu'aspect qu'on la considère, cette création l'est spécialement au point de vue de nos études,

(1) *P. Séguier, Laurea Domini., p. 116.*— Nous avons consulté avec intérêt et profit, sur les Origines de l'Université de Douai, un savant *Mémoire* inédit de M. l'abbé Dehaisnes.

(2) « L'enfer et ses supposts en frémirent deux ans : ce nonobstant, la vertu du ciel surmonta le tout. » *P. Martin l'hermite, p. 591. — Confer Laurea Dominic., p. 123.*

(3) *P. Martin l'hermite,* p. 590. — *Petite chronique,* 2e partie, p. 42-43.

Digitized by Google

l'Université, avec ses professeurs illustres et ses exercices publics, ayant attiré à Douai la plupart des congrégations religieuses du pays, qui vinrent y puiser, comme à une source féconde, « les trésors des lettres et des vertus (1). » Dans la pensée des hommes éminents qui avaient le plus contribué à la formation de cette grande institution, l'Université devait être complétée par l'établissement à Douai des religieux de la Compagnie de Jésus qui, nés d'hier, étaient déjà partout, remplissant le monde catholique de leurs missions, de leurs prédications, de leur enseignement, en même temps qu'ils l'édifiaient par leur vertus, et qu'il en reculaient les frontières par leur zèle apostolique. Des difficultés sérieuses retardèrent d'abord l'exécution de ce projet ; mais enfin (1568), grâce à l'habileté de Jean Vendeville et à la générosité de D. Lentailleur, abbé d'Anchin, les jésuites furent établis dans notre ville où, pendant près de deux siècles, ils devaient exercer une action prépondérente. Presque à la même époque, le Dr Allen, avec le concours du même Jean Vendeville, ouvrait à Douai ce Collége Anglais, où se formèrent tant de martyrs et de savants illustres, et dont la création eut pour conséquence l'établissement dans notre ville de plusieurs autres maisons britanniques. En vain, au plus fort des troubles des Pays-Bas, un parti, dont la plupart des membres cachaient des tendances calvinistes sous les dehors du patriotisme, essaya-t-il d'entraver à Douai le mouvement catholique. Son triomphe ne fut que passager : les échevins, regrettant de lui avoir accordé l'expulsion des membres du Collége Anglais (22 mars 1578) et celle des Jésuites (17 oct. 1578), prirent enfin des mesures énergiques, et obligèrent les mécontents à quitter une ville où ils ne formaient qu'une infime minorité. Bien-

Les jésuites à Douai.

Collége Anglais

(1) *P. Martin l'hermite*, p. 603.

Digitized by Google

tôt la ville de Douai, comme celles de Lille et d'Orchies, s'adjoignit aux députés du Haynaut et de l'Artois pour souscrire en commun à une pleine et parfaite reconciliation avec la cour d'Espagne, 1579 (1).

Les archiducs Albert et Isabelle.

Quinze ans plus tard, une ère nouvelle s'ouvrait pour les Pays-Bas espagnols à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle, qu'un édit de Philippe II avait investi du gouvernement de la province avec une autorité presque royale (2). L'archiduc-cardinal, marié à l'infante Isabelle, la fille chérie de Philippe II, — « la Minerve sortie tout armée du cerveau de Jupiter, » que, dès l'âge de douze ans, le roi d'Espagne avait initiée à la pratique des affaires, — travailla, de concert avec elle, à assurer en nos provinces les progrès de la restauration catholique, que les troubles civils avaient longtemps entravés. Elles jouirent, sous l'archiduc Albert (1596-1621), d'une tranquillité qu'elles ne connaissaient plus depuis longtemps. Les historiens protestants eux-mêmes (3) se sont faits ses panégyristes, et ont rendu hommage à l'élévation de ses vues et à la sagesse de son gouvernement. Rien de ce qui touchait aux intérêts matériels, mais surtout aux intérêts moraux de ses sujets ne lui était indifférent. En même temps qu'il régularisait l'administration de la justice par la promulgation d'un nouvel Édit Perpétuel, il multipliait les établissements destinés à l'éducation de la jeunesse, il encourageait la réforme des instituts religieux, enfin il favorisait la création de nou-

(1) Les articles de paix furent préparés à l'abbaye du Mont-St.-Eloi et signés à l'abbaye de St.-Vaast d'Arras. Voir M. de Cardevacque, l'*Abbaye du Mont-St.-Eloi*, p. 91-92.

(2) Il arriva en Belgique le 11 février 1596.

(3) Voir en particulier, l'intéressant ouvrage de Shaw sur les *Pays-Bas Autrichiens*.

Digitized by Google

veaux monastères. En 1621, il descendit dans la tombe, revêtu, ainsi qu'il l'avait demandé, de l'humble habit de St-François (1). Volontiers, l'archiduchesse se serait retirée dans un cloître pour pleurer son époux et se préparer à la mort; mais l'amour de ses peuples la conserva au maniement des affaires; et, pendant douze ans encore, elle continua, dans le gouvernement de la province, les traditions de son époux, et demeura constamment fidèle à la charmante devise qu'elle avait adoptée : *Con Blanduras* (2).

Développement des maisons religieuses.

Le règne des Archiducs est l'époque du plus grand développement des institutions religieuses dans nos provinces et, en particulier, dans notre ville. Sous leur impulsion énergique, grâce à leurs pressantes recommandations et souvent à leurs libéralités personnelles, — les limites de notre sujet nous obligent à ne parler que des communautés d'hommes, —la plupart des congrégations monastiques des Pays-Bas réclamèrent et obtinrent leur place au soleil de l'Université de Douai; « et ce n'estoit merveille, nous dit un chroniqueur, si toutes sortes de religieux taschoient de s'y placer, veu que d'entre mil auditeurs de la philosophie (autant y en avoit-il pour l'ordinaire), chacque religion trouvoit de quoy se pourvoyr d'une belle jeunesse, de façon qu'on pouvoit dire à bon droict que l'Université estoit une pépinière de religieux (3). » Les Carmes déchaussés introduits dans les Pays-Bas par les Archiducs, les Augustins mendiants, les Moines blancs de Furnes, les Minimes, les Brigittins, les Oratoriens, les Carmes chaussés; puis de généreux exilés auxquels intéressaient leurs malheurs et leur dévouement, les Bénédictins et les Récollets-Anglais,

(1) *Histoire de l'archiduc Albert, Cologne,* 1690, in-12, p. 362.
(2) *Ibid.*- p. 315.
(3) Dans la *Collection Derasière,* t. II, p. 4.

Digitized by Google

les Jésuites écossais, des prêtres séculiers irlandais, formèrent successivement au milieu de nous des séminaires, des noviciats, des maisons conventuelles plus ou moins considérables. Ainsi tous les types de la vie religieuse, les moines proprement dits et les frères mendiants, les clercs réguliers et les séculiers vivant en communauté, les ordres contemplatifs et les ordres militants avaient reçu à Douai droit de cité. Parfois nos échevins, se préoccupant des difficultés qui pouvaient résulter dans des circonstances données (l'avenir devait justifier leurs craintes) de la réunion, dans une ville relativement pauvre et de population médiocre, d'un nombre trop considérable de religieux qui, pour la plupart, n'avaient pas de ressources assurées et vivaient au jour le jour, opposèrent quelque résistance aux desseins des princes (1); mais de nouvelles requêtes jointes à l'intervention de personnages hauts placés, dont la ville avait intérêt à se ménager les bonnes grâces, finissaient le plus souvent par triompher de ces difficultés. En même temps, et encore sous les auspices des archiducs, les anciens instituts religieux se développaient, se réformaient ou réorganisaient leurs maisons d'études : ainsi les capucins et les jésuites achevaient ou agrandissaient leurs constructions; les Frères Mineurs observantins « embrassoient la belle récollection, » les Trinitaires s'adonnaient aux études avec une ardeur nouvelle, enfin les Dominicains organisaient leur magnifique collége de St. Thomas. A côté des établissements réguliers, des collèges et des séminaires s'ajoutaient de toutes parts à ceux que la magnificence des princes, des abbés, des évêques avaient ouverts antérieurement (2). D'illustres bienfaiteurs:

Séminaires et collèges.

(1) Voir plus bas Carmes déchaussés et Récollets écossais.

(2) Voici, dans l'ordre chronologique, les principaux séminaires fondés antérieurement :

Digitized by Google

des évêques, Mathieu Moulart, Antoine d'Hennin et Maximilien de Gand ; des prélats monastiques, Dubois, abbé de St-Amand et Philippe de Caverel, abbé de St-Vaast; de savants docteurs, Bossémius et de la Torre ; de pieux laïques, De la Mothe et de Mundé, créaient et dotaient à l'envi ces beaux établissements d'éducation, la gloire de notre université, où, grâce à leurs fondations libérales, les plus pauvres pouvaient suivre la carrière des études et acquérir les connaissances dont ils avaient besoin pour se rendre utiles dans leurs diocèses ou dans les familles religieuses auxquelles ils s'associaient. Si jamais les congrégations religieuses ne furent plus nombreuses que durant cette période, jamais non plus elles ne furent plus ferventes, plus actives, plus influentes pour le bien. C'est l'époque des grands travaux littéraires et théologiques, des grandes joutes scolastiques, des grandes pompes sacrées, des grandes vertus. Enfin, la vie religieuse déborde des couvents et exerce son action au dehors non-seulement par la prédication et la direction, mais encore par ces confréries et ces sodalités, appropriées aux âges, aux sexes, aux conditions, aux vocations diverses, où presque tous les habitants de la ville venaient chercher des enseignements et des exemples. Aussi a t-on pu dire que, à cette époque, Douai, « muni de beaux collèges, rempli de séminaires, orné de priorés, renforcé de monastères, embelli d'escoles religieuses, peuplé d'un nombre d'escoliers non pareil, refuge de la piété, foire des bonnes lettres,

Apogée de la de la vie religieuse à Douai.

Collége de Marchiennes fondé par l'abbé de Marchiennes vers 1566;
Collége d'Anchin, fondé par l'abbé d'Anchin en 1568.
Séminaire du Roi, fondé par Philippe II en 1582.
Séminaire des évêques ou Brulé, fondé en 1586 par les évêques de la province ecclésiastique de Cambrai, conformément aux prescriptions du Concile de Trente.

Digitized by Google

estoit, en quelque sorte, le paradis de la religion (1). »

Dangers de ces développements.

Mais bientôt on s'effraya de cette multiplication et de ces développements des établissements religieux. Même avant la mort de la pieuse archiduchesse, une ordonnance souveraine du 1er octobre 1630, motivée « sur des plaintes receues journellement de la grande multiplication des maisons religieuses à la subcharge de subjects et l'intérest tant des anciens monastères que du publicque, » défendit d'en recevoir de nouveaux « sans lettres d'octroy et permission en forme deue et accoustumée (2 » Quelques années plus tard, le cardinal-infant Ferdinand, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas et Bourgogne depuis la mort d'Isabelle, se plaignait de l'inobservation de l'ordonnance précédente et la publiait de nouveau dans toute l'étendue de son gouvernement (3). Vers le milieu du même siècle, le procureur et l'avocat fiscal de la ville de Douai, dans une requête adressée à Philippe IV, dénonçaient les échevins comme coupables de complaisance pour les gens de main morte et les accusaient d'avoir autorisé des agrandissements préjudiciables à la ville et à l'État (4). Aussi, quand les Chartreux se présentèrent pour profiter des libéralités d'une pieuse bourgeoise de Douai, Mlle Loys, eurent-ils à vaincre des difficultés que la plupart des autres instituts n'avaient pas rencontrées à l'époque de leur établissement.

Ordonnances relatives aux maisons religieuses.

Ces réclamations et ces précautions étaient justifiées, du

(1) *P. Martin l'hermite*, p. 597 et 648 : « Douay luy semblait (à Mgr. Boudot, évêque d'Arras) le paradis de la religion, » c'est-à-dire des congrégations religieuses.

(2) Voir *Supplément*, n° 3.

(3) Voir *Supplément*, n° 4.

(4) Voir au *Supplément* n° 5, cette requête et la lettre adressée par le roi d'Espagne, à cette occasion, au gouverneur de Douai.

Digitized by Google

moins en partie, par la situation critique dans laquelle on se trouvait alors. Depuis le commencement du siècle, les choses étaient changées. A la tranquillité dont les Pays-Bas espagnols avaient joui sous le gouvernement d'Albert et Isabelle, avait succédé une période de troubles et de calamités de tout genre. Nos contrées, théâtre de la guerre entre l'Espagne et la France, avaient été cruellement éprouvées. Depuis la conquête d'Arras surtout (1640), le pays douaisien, devenu frontière, avait eu à subir une désastreuse occupation militaire. Les relations entre les différentes parties du pays étaient difficiles; plusieurs de nos colléges et de nos séminaires avaient été transformés en casernes et en hôpitaux; et ceux qui avaient été épargnés avaient vu diminuer le nombre de leurs élèves. Enfin la plupart de nos maisons religieuses avaient été atteintes dans leurs intérêts; les ordres mendiants surtout, habitués à vivre au jour le jour, s'étaient trouvés souvent dans une situation précaire (1).

Conquête de la Flandre par Louis XIV.

La conquête de la Flandre par Louis XIV (1668), qui devait rendre au pays la sécurité qu'il avait perdu depuis si longtemps, causa d'abord une certaine perturbation dans la plupart de nos établissements religieux, en les obligeant à modifier leurs relations provinciales. Louis XIV, voulant faire cesser entre les maisons de ses nouveaux états et celles des provinces démeurées soumises à l'Espagne des rapports dont sa politique pouvait s'alarmer, invita les chefs des différents ordres à rattacher les maisons religieuses de la Flandre-Wallonne aux provinces françaises déjà existantes ou à en former de nouvelles provinces.

Une conséquence indirecte et éloignée (mais bien autre-

(1) Abbé Legroux, *Flandre Gallicane* (Biblioth. de Lille), t. II, p. 129.

Digitized by Google

ment fâcheuse) de la conquête française fut d'introduire à Douai, dans le sein même de l'université, le jansénisme et avec lui la division et le scandale. Jusqu'à cette époque, notre université, malgré les avances qui lui avaient été faites à plusieurs reprises, avait su se tenir en garde contre ces tristes et dangereuses doctrines; et quand le docteur Recht, l'un des chefs du parti, avait adjuré notre illustre Silvius de défendre St. Augustin, celui-ci lui avait répondu que ce qui était en cause, ce n'était point l'Augustin d'Hippone, mais celui d'Ypres (1). Louis XIV, voulant introduire l'enseignement des Quatre Articles dans l'université de Douai qui l'avait repoussé énergiquement (2), pria l'évêque d'Arras de lui indiquer un professeur qui fût disposé à remplir ses vues. L'évêque, Mgr. de Sève de Rochechouart, qui n'était pas ennemi des jansénistes (3), lui désigna un prêtre de son diocèse, M Gilbert, curé de Beaumetz. Ce fut lui qui inaugura à Douai l'enseignement janséniste : il fit des adeptes et réunit autour de sa chaire un certain nombre de jeunes ecclésiastiques qui nouèrent des intelligences avec les chefs du parti, Arnauld et Quesnel. En même temps qu'il se montrait hostile aux jésuites dont on connaît l'opposition aux doctrines des jansénistes, l'évêque d'Arras accordait à ceux-ci une protection qui excitait les plus vives

Le jansénisme dans l'Université.

(1) Paquot, *Mémoir. littér.* t. I, p. 180.

(2) *Mémoire du Recteur et Conseil de l'Université de Douay*, mars 1683. Ce document, d'une grande importance, a été publié par M. l'abbé Hautcœur, d'après les *Mémoires* du baron de Vuoerden dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. III, p. 359 et suiv. (année 1861). La déclaration du clergé de France avait été registrée au Conseil souverain de Tournay le 25 avril 1682. *Six et Plouvain*, t. I, p. 557-563.

(3) Voir Fénélon, *Mémoires sur l'état du diocèse de Cambrai par rapport au jansénisme. Œuvres complètes*, édit. Lille, 1851, t. IV, p. 450-454.

Digitized by Google

inquiétudes de Fénélon (1). Les Oratoriens de la paroisse Saint-Jacques qu'il patronnait et chez lesquels il logeait d'ordinaire quand il venait à Douai, se firent les défenseurs avoués du jansénisme. Après la publication de la bulle *Unigenitus*, ils reçurent chez eux des appelants de leur congrégation ; et, dans leurs catéchismes et leurs prédications, ils s'efforcèrent de faire prévaloir leurs nouveautés, au grand scandale du peuple qui attribuait, sans hésiter, à ces résistances les maux qui, depuis le commencement du XVIII^e^ siècle, ne cessaient de peser sur la France (2). Ces divisions, dont le spectacle affaiblit considérablement la foi de nos populations, se prolongèrent longtemps encore parmi nous. Près de vingt ans après les faits que nous venons de rappeler, deux chanoines de Saint-Amé, qui moururent presque en même temps, le docteur Deligny à Arras où il était exilé (3) et l'autre, le docteur Rivette, à Douai (4), furent, en leur qualité d'appelants obstinés, privés de la sépulture ecclésiastique; force resta à la loi religieuse, malgré les réclama-

(1) En 1702, Fénélon, effrayé des progrès du jansénisme dans l'université de Douay et par conséquent dans le diocèse de Cambrai qui en recevait la plus grande partie de ses prêtres, adressa à son ami, le duc de Chevreuse, un *Mémoire* confidentiel que nous avons déjà cité. En voici quelques passages : « L'université est fort affaiblie et fort gâtée. Les gens qu'on avait exilés pour l'affaire du Faux Arnauld sont revenus. M. Gilbert lui-même, quoique relégué bien loin, donne, depuis quelques années, en pleine liberté les canonicats de Saint-Amé qui sont à sa nomination; et il y a déjà mis les sujets les plus ardents pour le jansénisme, de sorte que Douay est rempli des plus forts sujets de ce parti. Aussi toute la jeunesse s'élève-t-elle dans ces sentiments sans garder de mesure... Tout ce qui a un peu de talent et d'étude se trouve prévenu. » *Œuvres complètes*, édit. de 1852, t. IV, p. 450-451.

(2) Abbé Legroux, t. II, p. 147.

(3) P. Ignace, *Mém.*, t. VIII, p. 223.

(4) *Documents histor. sur Saint-Amé*, n° 31 bis (Bibliothèque de Douai).

Digitized by Google

tions du Parlement de Paris (1).

Sièges de 1710 et 1712.

Les deux sièges de 1710 et 1712 furent désastreux pour plusieurs de nos maisons religieuses : les couvents des Carmes déchaussés, des Dominicains et des Capucins subirent surtout de grands dommages que les malheurs des temps ne leur permirent pas de réparer complétement (2). Le comte de Hompesch, gouverneur de la ville pour les Hollandais, avait semblé un instant vouloir favoriser le jansénisme; mais le bon esprit du peuple et de la majorité du clergé douaisien l'avait obligé à agir avec prudence et réserve (3).

Situation des maisons religieuses au 18e siècle.

Les guères ruineuses qui signalèrent le milieu du dix-huitième siècle et l'affaiblissement des idées religieuses aggravent encore la situation de nos maisons monastiques. A cette époque beaucoup de nos couvents sont en décadence, le nombre des novices, et, par conséquent, des religieux diminue (4); les études sont moins florissantes ; nos presses douaisiennes, alimentées surtout autrefois par le clergé régulier, demeurent inactives. Cependant l'esprit religieux

(1) *Remontrances du Parlement au Roi sur... et sur l'affaire schismatique arrivée à Douay au mois de février* 1737, *présentées le* 6 *avril* 1737. Paris, in-4. « Sous prétexte de....., on traite comme hérétiques, on excommunie, on prive de la sépulture ecclésiastique, on condamne aux peines les plus flétrissantes ceux que l'on n'a convaincus d'aucune erreur. » *Ibid.* — Voir aussi Picot, *Mém. ecclésiast.*, t. II, p. 389 et suiv.

(2) Abbé Legroux, t. II, p. 145. — P. Ignace, *passim.*

(3) P. Ignace.

(4) Malgré une diminution notable, le nombre des religieux fixés à Douai était encore très-considérable au XVIIIe siècle. On s'étonnerait même de leur grand nombre si l'on ne se rappelait que, sauf deux ou trois exceptions, nos maisons monastiques renfermaient des noviciats et des scolasticats, où l'on envoyait les jeunes religieux de toute la province. Voir au *Supplément* n° 6, l'état général du personnel de ces établissements en 1744, d'après le dénombrement officiel conservé aux *Archives Municipales.*

Digitized by Google

se conserve dans la plupart des couvents; et si quelques scandales isolés viennent nous attrister dans nos recherches, rien n'indique que nos congrégations monastiques, considérées dans leur ensemble, aient cessé d'être ce qu'elles avaient toujours ou presque toujours été depuis l'époque de la restauration catholique du XVIe siècle.

Suppression des jésuites.

En 1762, le Parlement de Paris supprima les jésuites dans toute l'étendue de son ressort. Un arrêt bienveillant du Parlement de Flandre les conserva à nos provinces jusqu'à l'édit royal de 1764, qui les supprima dans tout le royaume. Cette suppression fut un coup terrible porté à la vie religieuse dont les jésuites présentaient l'un des types les plus parfaits et les plus attrayants, à la piété dont ils étaient les ardents promoteurs, enfin à l'éducation de la jeunesse dans laquelle ils excellaient. Comme les autres colléges de la province dirigés antérieurement par les jésuites, le collége d'Anchin, passé en d'autres mains, ne tarda pas à offrir le spectacle d'une triste décadence (1).

Commission des Réguliers.

Les travaux de la Commission des réguliers, nommée le 21 juillet 1766, déterminèrent des modifications considérables dans les constitutions de la plupart des congrégations religieuses de France (2); nous n'avons pas à apprécier ici l'esprit qui présida à ces réformes. L'édit royal de Mars 1768 modifia aussi, touchant un grand nombre de points la situation des religieux en face de la loi civile. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ses dispositions : disons seulement que l'article, d'ailleurs fondé en raison, de cet édit qui défendait la coexistence dans une même ville de plusieurs maisons du même institut, obligea les Domini-

Edit de 1768.

(1) Leglay, *Camer. Christ., Introduct.*, p. 49.
(2) Picot. *Mém. eccléS.* t. IV, p. 214.

Digitized by Google

cains de Douai à fermer leur beau collége de St.-Thomas-d'Aquin.

Révolution française.

L'orage qui s'annonçait depuis longtemps à l'horizon éclata enfin. Un ensemble de décrets portés par l'Assemblée constituante déclara la guerre à l'état religieux et l'attaqua sous toutes ses formes. Un décret des 13 et 19 février 1790 proscrivit les vœux solennels et supprima les congrégations et les ordres dans lesquels on faisait de ces vœux, déclarés contraires aux droits inaliénables de l'homme. Les religieux qui se trouvaient dans ces établissements pouvaient en sortir moyennant une déclaration faite devant la municipalité; ceux qui ne voulaient pas user de la liberté que la loi leur donnait, devaient se retirer dans telle maison qui leur serait indiquée. Un décret du 28 octobre 1790 déclara biens nationaux les biens du clergé; un autre du 11 mars 1791 abolit le costume religieux. Le décret des 23 et 25 mai 1791 désignait les maisons de retraite destinées aux religieux et aux religieuses du département du Nord qui voulaient rester, malgré tout, fidèles à la loi de la vie commune. Les Bénédictins de St.-Vaast devaient demeurer à l'abbaye de Vicogne; nos Trinitaires à l'abbaye de Liessies; nos Carmes tant chaussées que déchaussés à celle de Crespin; nos Augustins et nos Minimes dans la maison des Augustins d'Hazebrouck; nos Dominicains chez les Carmes de Trélon, nos Capucins chez les Capucins de Condé; nos Récollets à l'abbaye de Vauxelles; enfin les Chartreux, tant de Douai que de Valenciennes, à la Chartreuse de la Bouthillerie, non loin de la Bassée (1). Le 4 juillet 1791, nos maisons religieuses furent évacuées. Enfin, le 18 août 1792, on ordonna la fermeture et la vente de toutes les maisons occupées par

Abolition des ordres religieux.

Maisons de retraite.

(1) Plouvain, *Recherch. Histor.*, p. 516 et suiv.

Digitized by Google

des religieux et des religieuses et même de celles où l'on avait promis un asile à vie à ceux qui avaient refusé de rentrer dans le monde.

Nos religieux pendant et après la révolution.

Comme notre clergé séculier (1), notre clergé régulier s'honora par son attachement à sa foi et à ses vœux. Au jour où l'on ouvrit les portes des couvents, un grand nombre de religieux, pour obéir à leur conscience, refusèrent d'user de la liberté qui leur était donnée. Au reste, on ne peut rien conclure contre la fidélité de ceux qui hésitèrent à accepter une hospitalité précaire dans des maisons étrangères à leurs mœurs et à leurs habitudes religieuses. La plupart de nos religieux, après s'être cachés durant les mauvais jours de la révolution ou avoir cherché sur la terre étrangère la liberté de prier Dieu, reprirent, quand l'ordre fut rétabli, les fonctions ecclésiastiques, et furent employés dans le ministère paroissial par les évêques d'Arras et de Cambrai.

Etablissements britanniques.

Les membres de nos différents établissements britanniques avaient d'abord été épargnés par la révolution à cause de leur qualité d'étrangers. Mais, à la suite du 21 janvier, les scellées furent apposés sur leurs biens (février 1793). Quelques mois après, ceux qui n'avaient pu prendre la fuite, furent mis en état d'arrestation, et ce ne fut que le 9 février 1795 qu'un arrêté du Comité de Salut Public leur rendit la liberté. Leurs biens avaient été confisqués (2). Sous la restauration, la plupart des établissements anglais, moins bien inspirés que les Bénédictins, recoururent, malgré les conseils de Talleyrand, au Foreign-Office pour obtenir du gouvernement français les réparations pécuniaires auxquel-

(1) Seizure of Doway College, *The Catholic Magazine*, 1831, p. 20.
(2) Plouvain, *Souvenirs*, p. 311—313.

Digitized by Google

les ils pouvaient prétendre. Une indemnité de 5,000,000 de francs fut accordée par la France au gouvernement britannique qui, pour empêcher que tant d'argent ne servît à des usages superstitieux (*sic*), l'adjugea au roi Georges ; celui-ci employa cette somme à bâtir des palais somptueux (1).

Revenons aux établissements français. Les biens ecclésiastiques et religieux avaient été confiqués. Les objets en or et en argent, parmi lesquels se trouvaient des raretés inappréciables, furent envoyés à la monnaie ou dérobés par des mains avides ; les reliques, objet du culte respectueux de tant de générations, furent profanées ; les tableaux, les plus belles pages de nos grands maîtres, furent oubliés ou anéantis ; les parchemins des Archives et les livres précieux des bibliothèques, entassés dans les magasins militaires, furent transformés en gargousses ou vendus ensuite sans intelligence. Enfin nos couvents furent aliénés à vil prix et pour la plupart démolis avec leurs chapelles et leurs églises, dont à peine quelques vestiges se sont conservés jusqu'à notre époque : *Etiam periere ruinæ !*

(1) Correspondance du *Journal le Monde*, 7 oct. 1862. — Voir *Weale, Belgium*, cité par le nouveau *Guide de l'Etranger dans Douai*, p. 121.

Digitized by Google

I

Collégiale, ou chapitre de Saint-Amé (1).

Première Chapelle de Notre-Dame.

Le premier centre de l'agglomération douaisienne fut le *castrum*, sur l'emplacement duquel on bâtit ensuite ce château dont les vestiges subsistaient encore, il y a deux siècles, à l'endroit occupé maintenant par la fonderie (2). Qu'une chapelle y ait été élevée par les premiers apôtres de ces contrées, c'est ce qui nous paraît établi par la tradition ; rien cependant ne nous autorise à dire, avec des chroniqueurs trop précis dans leurs affirmations hasardées, que ce premier temple de Douai fut ouvert par Constantin converti au christianisme, et, après l'invasion des Huns qui l'avaient ruiné, reconstruit par Clovis. Les premiers textes historiques relatifs à notre Cité nous disent que le château et le sanctuaire qui paraissent avoir longtemps partagé les

(1) A notre grand regret, nous n'avons pu consulter, pour nous éclairer sur les origines de Saint-Amé, le *Codex Argenteus*, ce manuscrit antique, revêtu de plaques d'argent (*a*), que les chanoines de la collégiale conservaient avec un soin jaloux, et qu'ils ne communiquaient qu'avec une extrême réserve. On sait que, comme beaucoup d'autres manuscrits précieux, relatifs à l'histoire de notre pays, il est passé en Angleterre, à la suite de la révolution française : il fait partie de la riche bibliothèque de sir Phillips à Middlehill. Voir Hænel, *Catalogi librorum manuscriptorum* etc., col. 893, où il figure sous cette désignation : *Chronicon breve Sancti Amati douacensis, Sæcul. XII, membran.*, in-fol. — Au reste, les critiques sont très partagés sur la valeur historique de ce document.

(2) M. Liégeard, *Recherches sur la topographie ancienne de la ville de Douai. (Mémoires de la Société impériale de Douai, 2e série, t. V; 1860.)* — *Passim.*

(a) Un docte historien contemporain, M. le docteur Leglay, l'a désigné par ces mots : Un Manuscrit en lettres d'argent (Chronique de Balderic, notes sur le chap. xv du livre II.) Il est en contradiction avec Buzelin qui avait vu le manuscrit de Saint-Amé, et qui dit : « Liber argento textus : » Gallo-Flandr, p. 304.

Digitized by Google

mêmes vicissitudes, furent reconstruits, dans le cours du septième siècle, par deux frères, Erchinoald et Adalbalde, leudes francs que nos chroniqueurs appellent du nom de ducs de Douai (1). Nous ne savons rien de l'histoire de ce sanctuaire, désigné postérieurement sous le nom de Chapelle Rouge, et dont, au siècle dernier, on indiquait encore l'emplacement, jusqu'à l'époque où un événement imprévu vint, en l'enrichissant d'un trésor précieux, changer ses destinées et en même temps contribuer puissamment au développement de notre Cité.

Monastère de Broyle.

Un enfant de Douai, Mauront (2), fils de ce duc Adalbalde que nous venons de nommer et de la pieuse Rictrude, renonçant aux grandeurs et aux joies du monde, avait fondé sur ses terres à Broyle, aujourd'hui Merville, un monastère

(1) *DCLXVII, Erchinoaldus, cum fratre suo Adalbaldo, patre Sti Maurontii, reædificaverunt Duacense castrum et infra castrum templum beatæ Mariæ. Hic enim locus antiquitus erat consecratus. Codex Argenteus*, cité par l'abbé Canquelain, *Histoire de Douai*, p. 835 du bel exemplaire appartenant à M. Dancoisne, ancien notaire à Hénin-Liétard. — Cette date de 666 a prêté à la critique : il paraît, en effet, qu'Erchinoald mourut en 656. Buzelin, *Annal.*, p. 58, suppose que cette reconstruction eut lieu vers 640 et dit du *Codex Argenteus : Hic peccat in anno.* L'abbé Canquelain a substitué arbitrairement, dans ses extraits du Manuscrit de Saint-Amé, 645 à 666. — Il nous paraît intéressant de rapprocher de ce passage du *Codex Argenteus* un précieux fragment d'un ancien manuscrit de Marchiennes, récemment exploré par M. l'abbé Dehaisnes. *(Manuscrit n° 15 de la bibliothèque de Douai.) 663. Mortuo Erchenaldo, majore domûs Palatii, Franci Ebrocum curæ pastorali sublimant. Hic Erchenaldus, frater Adalbaldi, patris Sti Maurontii, reedificavit Duacum castrum et infra castrum edificavit ecclesiam in honore Dei genitricis virginis Mariæ. (Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. VI, p. 558). Il est à remarquer que le manuscrit de Marchiennes ne précise pas la date de ces travaux, et que, s'il parle de la reconstruction du château, il parle seulement de la construction de la chapelle (*edificavit*, et non plus *reedificavit.*)

(2) Vulgairement St. Maurand.

Digitized by Google

soumis à la règle de saint Benoît (1), en était devenu l'abbé et l'avait administré sous la direction du vénérable Amé, (*Amatus*), évêque de Sens, persécuté par Ebroïn, et dont le roi Tierry lui avait confié la garde. Quelques années après la mort du saint évêque, il avait fait bâtir, à une certaine distance du monastère, une église dédiée à la Vierge et à Saint-Amé, (2), et le corps du glorieux confesseur y avait été porté au milieu des prodiges les plus éclatants (3); le monastère de Brôyle comptait près de deux siècles d'existence et sa prospérité ne le cédait en rien à celle des grandes abbayes voisines, quand les désastres causés aux alentours et en particulier à Sithiu par les pirates normands obligèrent les religieux à enlever de son asile (4) le corps de S[t] Amé qu'ils considéraient comme le plus précieux de leurs trésors : ils le transportèrent à Douai que sa position et son château semblaient mettre à l'abri des attaques de ces

Invasions normandes.

(1) On ne comprend guère comment l'abbé Canquelain, après Gramaye, a pu mettre sérieusement en question le monachisme de St. Mauront et de ses compagnons et successeurs à Merville (*Histoire de Douai*, p. 720-724). De ce que les mots frères et monastère sont parfois pris dans un sens large, il ne résulte pas qu'ils ne soient jamais employés dans leur sens propre. Les résultats des fouilles faites à Merville en 1617 (P. Martin l'hermite, *Hist. des Saints*, etc., p. 286-288), suffiraient seuls à démontrer leur monachisme. L'habit retrouvé dans les tombes était l'habit religieux : or, les règles ecclésiastiques défendaient aux clercs et même aux chanoines de porter le costume des moines (Voir *Règle d'Aix-la-Chapelle*, chap. 125, et l'abbé Hautcœur, *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. VI, p. 503.)

(2) P. Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. IV, p. 591 : il s'efforce de concilier ainsi le *Codex Argenteus* et le *Manuscrit* d'Arras qu'il cite d'après les Bollandistes.

(3) Hunc (Amatum) *Deus tantum illuminavit ut plures in elevatione ipsius sancti præsentiam Dei cum angelis suis ibi aspicerent, surdi auditum et contracti gressum reciperent. Cod. argenteus, apud Canquelain*, p. 835.

(4) *Anno 870, imminente Danorum persecutione, etc. Codex Argenteus, apud Canquelain et Buzelin, Gallo-Fl.*, p. 303.

Digitized by Google

Les moines de Broyle à Douai.

hardis pirates, et où, d'ailleurs, les abbayes d'Elnon, de Marchiennes, d'Hamages et de Denain avaient déjà déposé leurs richesses (1). Ils placèrent le corps du saint confesseur dans l'église Notre-Dame, bâtie par les ancêtres de saint Mauront, et que des liens plus étroits rattachaient peut-être au monastère de Broyle (2). Cette translation, dit le P. Malbrancq, porta bonheur à la ville. En vain les Normands l'attaquèrent-ils à plusieurs reprises : bien qu'elle fût à peine défendue, ni les habitants ni les murailles ne souffrirent de ces attaques (3). Les invasions ayant semblé se ralentir, les bénédictins de Broyle qu'Adalbert, évêque de Thérouanne, rappelait dans leur monastère dévasté, songèrent à se rendre à ses désirs : cependant, ne pouvant décider par eux-mêmes une question si grave, ils profitèrent d'une circonstance qui avait réuni à Douai le roi de France, le comte de Flandre, l'évêque de Cambrai et un grand nombre de seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, pour les con-

(1) Malbrancq. *De Morinis*, t. II, p. 302.

(2) On a dit que le château de Douai avait été donné par St. Mauront au monastère de Broyle; M. Guilmot répond *(Inventaire des Archives municipales*, p. 867-868) que le saint « n'a pu donner un pouce de terrain à Douai qui ne fut jamais à lui. » — Il n'est pas absolument certain que le corps de St. Amé ait été transporté d'abord à Douai. Suivant la lettre de Gérard II, évêque de Cambrai, dont nous parlerons plus loin (elle est publiée par Miræus, édit. Foppens, t. II, p. 1360 et citée par Gramaye, *Duacum*, édit. de 1708, p. 203), le saint aurait été transporté directement de Merville à Soissons, et ce ne serait que plus tard qu'un comte de Flandre, Arnould l'ancien, aurait fait porter ses reliques à Douai, pour relever l'importance de cette ville.

(3) P. Malbrancq, t. II. p. 305. — P. Martin l'hermite, p. 252. — Gramaye est porté à croire, d'après Meyerus, citant Ypérius, que la ville de Douai fut prise par les pirates normands.

Digitized by Google

sulter sur ce qu'ils avaient à faire (1). Cet illustre sénat, pour employer le langage d'un chroniqueur, décida à l'unanimité que le corps du saint évêque et les frères attachés à la garde de ce précieux dépôt demeureraient à Douai, et que les religieux conserveraient les priviléges et les biens qu'ils possédaient antérieurement; en même temps, sur la demande de ces personnages augustes, l'évêque de Cambrai plaça le corps du saint dans un riche reliquaire (2).

Les Normands ayant reparu plus menaçants encore, les religieux de Saint-Amé, ne considérant pas la ville de Douai comme suffisamment fortifiée, se retirèrent plus avant

(1) *Anno 874, placata persecutione Danorum, etc., Cod. Argenteus, apud Canquelain et Buzelin, Gallo-Flandr.* p. 303. Ce texte du *Codex* a donné lieu à de nombreuses critiques. Comme l'ont fait observer Gramaye, p. 202-203, et Buzelin, *Gallo-Fland.*, p. 303, on ne comprend guère que le chroniqueur ait pu dire en 874 : *Placata persecutione Danorum.* De plus, le comte de Flandre qui régnait à cette époque était Baudoin et non Arnould. Au reste, Gramaye se trompe en prétendant que Jean n'était plus évêque de Cambrai en 874 : il ne mourut qu'en 879.

(2) *Ad petitionem prædictorum... Joannes Cameracensis... præfatum sanctum corpus in dicta ecclesia, ut decuit, honorifice collocavit in feretro Codex Argent., apud Canquelain.* Plusieurs des faits relatés par le *Codex Argenteus* semblent avoir été empruntés à l'exposé historique du diplôme de Philippe Ier (1076), dont nous parlerons plus bas. Voici ce que M. Guilmot dit de cette pièce qui joue un grand rôle dans l'histoire de notre collégiale : « Quant au titre de 10... (1076) du roi Philippe, obtenu par MM. de Saint-Amé, leur exposé *(sic)* est de toute fausseté. Ils ne se retirèrent point à Douay pendant la persécution des Normands, mais à Soissons. Leurs titres ne furent jamais brûlés, et St. Maurand n'a jamais pu leur donner un pouce de terrain à Douay qui ne fut jamais à lui. D'un autre côté, ils ne donnèrent connaissance de ce titre que quand tous ceux qui auraient pu en contester l'exposé et même leur troisième et quatrième génération étaient morts. De cette pièce ressort l'immense quantité de procès que la ville eut à soutenir contre Saint-Amé. » *Invent.*, p. 867-868. Quelques difficultés que nous semble présenter l'histoire des origines de Saint-Amé, nous sommes loin de souscrire pour notre compte à cette critique sévère qui ne s'appuie que sur des suppositions.

Digitized by Google

dans les terres, à Soissons, où ils demeurèrent jusqu'à l'établissement de Rollon en Neustrie. Alors ils purent songer à revenir à Douai, où ils rapportèrent, avec les reliques du saint évêque de Sens, celles de sainte Onésyme, évêque de Soissons, et de saint Gurdinelle confesseur, que l'évêque de Soissons avait consenti à leur donner, et qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, furent honorées à Saint-Amé (1). Une seconde fois indécis touchant le lieu où ils devaient s'établir, ils furent, dit-on, fixés de nouveau à Douai par l'intervention d'un roi de France, Charles-le-Simple (2). Dès-lors, les religieux de Broyle, sans renoncer à leurs droits sur cette localité qui devait perdre son nom pour prendre celui de Merville (3), cessèrent de se considérer comme étrangers à Douai ; et l'antique sanctuaire du château perdit le vocable de Notre-Dame pour adopter celui de Saint-Amé.

Les moines de Broyle deviennent chan. réguliers.

On a supposé, mais sans preuves (4), que les frères de Saint-Amé, dès leur arrivée à Douai, abandonnèrent la vie religieuse et se constituèrent, avec l'agrément des évêques et des souverains pontifes, en chanoines réguliers. D'autres auteurs ont attribué cette transformation ou du moins une réforme du monastère de Saint-Amé à l'abbé Gérard de Chelles ou de Brogne qui, vers le milieu du dixième siècle et sur l'invitation du comte de Flandre, réforma plusieurs

(1) A une époque que l'on ne saurait préciser, les reliques de St. Maurant furent reportées à Marchiennes avec celles de Ste. Rictrude, sa mère. Dans la suite, on les enleva par surprise, et on les reporta à Saint-Amé, où elles furent depuis lors exposées à la vénération publique. Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 291. — *Cfer* P. Martin l'hermite, p. 285.

(2) Canquelain, p. 749.

(3) Sur l'étymologie de Broyle et de Merville, voir quelques observations de M. Quenson, *Archives du Nord*, t. IV, p. 238.

(4) P. Martin l'hermite, p. 286, *passim*.

Digitized by Google

monastères des domaines de ce prince (1), mais c'est à tort qu'on a cru pouvoir affirmer que Saint-Amé de Douai se trouve désigné nominativement parmi ces abbayes (2). Quelle que soit l'époque de cette transformation, époque que, sans doute, on n'arrivera jamais à déterminer d'une façon précise (3), nous sommes autorisés à dire qu'elle était consommée vers le milieu du onzième siècle, puisque l'auteur des *Gesta Pontificum Cameracensium*, qui écrivait en ce temps, signale à Saint-Amé de Douai un collége de chanoines (4). Quelles furent les raisons qui portèrent les religieux de Notre-Dame à demander et les supérieurs ecclésiastiques à sanctionner cette modification ? Ici encore nous sommes réduits à des hypothèses : peut-être la nouvelle organisation parut-elle plus en rapport avec les besoins de la population déjà considérable qui s'était groupée autour du château de Douai; peut-être aussi l'ancienne discipline s'était-elle relâchée, et pensa-t-on que pour rendre aux enfants de Saint-Amé leur ancienne ferveur, il valait mieux leur proposer une règle qui, tout en exigeant une somme moindre de sacrifices pénibles à la nature, assurât cependant, par la vie commune

(1) Meyerus, *Annal. Fland.*, lib. II, ann. 940 *apud* Buzelin, *Gallo-Fl.* p. 304.

(2) L'abbé Canquelain fait observer avec raison qu'Ypérius, cité par Meyerus, n'indique aucun de ces monastères.

(3) *Sedem Duaci fixam habuere et monachi esse perseveraverunt; sed, progressu temporis, transmutati sunt in canonicos sæculares, sed quo tempore, penitus ignoratur.* Fragm. du chan. Doutard : (*Documents histor. concernant la collég. de St. Amé, n° 1. Collect. de pièces appartenant à la Bibliothèque de Douai*).

(4) *Apud castellum duwaicum monasterium est canonicorum, ubi corpora sanctorum jacent, Morantii atque videlicet Amati.* Balderic, lib. II, cap. XVI. p. 222 de l'édition Leglay. — Plouvain s'est donc évidemmen trompé en plaçant vers 1170 la sécularisation de Saint-Amé, *Souvenirs*, p. 15.

Digitized by Google

l'observation rigoureuse des grands devoirs que l'Eglise impose à ses ministres.

légiales. Les collégiales, formées sur le modèle des chapitres épiscopaux, étaient des corporations de clercs chargés avant tout de remplir dans nos temples, au milieu des populations urbaines, le grand devoir de la prière publique et de célébrer l'office avec ces formes solennelles que l'on ne pouvait demander des prêtres de paroisses, obligés de vaquer aux fonctions multipliées du saint ministère. A l'époque à laquelle nous sommes arrivés, les collégiales, de même que les chapitres des églises cathédrales, obéissant encore à l'impulsion que saint Chrodegand de Metz avait imprimée à ses contemporains, et qui avait si puissamment contribué à la réforme religieuse du huitième siècle, continuaient à observer la vie commune et donnaient au monde « le spectacle profitable d'un grand peuple sacerdotal affranchi des instincts de la chair, qu'on aurait crus si longtemps irrésistibles (1). » A cette époque, les collégiales et les chapitres légiale St-Amé. suivaient, pour la plupart, la règle du concile d'Aix-la-Chapelle (816), laquelle, en beaucoup de points importants, s'éloignait de celle de saint Chrodegand (2).

(1) Ozanam, *Civilisation chrétienne chez les Francs*. 1re édit., p. 597.

(2) Voir, sur cette Règle, l'excellent travail de M. l'abbé Hautcœur, *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. VI, p. 503 sqq. — M. Leglay, *Cameracum christianum*, p. 62 (note), dit avoir sous les yeux une Règle de Saint-Amé, écrite au XIIe siècle. — *L'Inventaire des Archives de Saint-Amé*, fait vers 1817, mentionne une Règle qui, d'après une note qu'elle portait et dont on ne précise pas l'époque, aurait été apportée de Merville. Cette Règle que l'auteur de l'*Inventaire*, M. Charles Porret, donnait comme le monument le plus ancien et le plus précieux qui restât de Saint-Amé, paraît avoir disparu du dépôt avant l'installation des Archives dans le bâtiment actuel. Toutes les recherches que, sur notre instante prière, M. le docteur Leglay et M. Jules Leglay ont faites, pour en suivre les traces, sont demeurées infructueuses.

Digitized by Google

Combien de temps la vie commune subsista-t-elle dans la collégiale de Saint-Amé ? C'est ce qu'aucun document ne nous permet de déterminer d'une manière précise. Garin, chanoine de Saint-Amé, qui prit part à la croisade de Constantinople, possédait en propre sa maison, qu'il donna, ainsi que nous le verrons par la suite, aux frères de Saint-Samson de Constantinople (1). C'est d'ailleurs vers cette époque que nous voyons la vie commune disparaître d'un grand nombre de chapitres de nos contrées. Ainsi c'est en 1201 que les chanoines de Reims, qui avaient conservé jusqu'alors un réfectoire commun, commencèrent à manger en leur particulier (2). Des vestiges de la vie commune se conservaient encore au siècle dernier en la collégiale de Saint-Amé : l'abbé Canquelain nous apprend que l'inscription *Refectorium cappellanorum* se lisait encore de son temps sur une vitre de l'une des maisons canoniales, dont la porte principale donnait sur la rue Saint-Samson (3).

Priviléges de la Collégiale.

Essayons maintenant de pénétrer dans l'organisation de la collégiale et d'étudier les principaux priviléges dont elle jouissait. Nous ne savons quel était, à l'origine, le nombre des prébendes canoniales. Le chapitre qui, dans la suite, comptait cinq dignitaires, paraît en avoir eu quatre dès le

(1) Il nous semble qu'on ne peut rien conclure, touchant cette question de la charte donnée par Philippe Ier en 1076, charte que nous avons déjà mentionnée, et sur laquelle nous reviendrons.

(2) *Stephanus Tornacensis*, édit. Dumolinet, p. 206. — Les chanoines de Tournai avaient encore un réfectoire commun en 1195. *Ibid.*, p 299.

(3) Suivant une tradition que rapporte le chanoine Canquelain (*Histoire de Douai*, p. 722) ; le réfectoire des chanoines était autrefois dans une maison située vis-à-vis de la chapelle de St. Sacrement et occupée de son temps par le chanoine Des Molins.

Digitized by Google

principe : le prévôt, le doyen, le trésorier et le chantre (1). Le premier dignitaire, était le prévot (*præpositus*), qui jouissait de l'autorité suprême, (*dominium*) ; il était nommé par
Dignitaires. les chanoines et nommait à toutes prébendes ; mais il devait, pour ces nominations ou du moins pour les principales, celles des dignitaires, tenir compte de l'avis des autres chanoines (2). D'après les statuts de Saint-Amé, le prévôt avait à supporter tous les frais d'entretien de la collégiale et une partie des frais du culte ; il en fut ainsi jusque vers le milieu du quinzième siècle (3). A cette époque, la non-résidence d'un certain nombre de prévôts, leur mauvaise administration ou la négligence de ceux qui les représentaient,
Prévôt. avaient tellement tari les revenus de la prévôté que le titulaire se trouvait hors d'état de remplir ses charges, la collégiale et les bâtiments qui y étaient annexés tombaient en ruines, et les offices ne pouvaient plus se célébrer avec la décence convenable. Pour obvier à cet état de choses, il fut décidé que les biens de la prévôté seraient réunis à la mense capitulaire, sauf une portion congrue réservée au prévôt,

(1) Ces quatre dignités existaient dès 1081, comme le prouve une charte de Gérard II, évêque d'Arras, donnée en cette année : elle se trouve dans Miræus, édit. Foppens, t. II, p. 1360. — Une bulle de Clément VII, en date du 7 avril 1527 (*Archives départementales, Fonds de Saint-Amé*), annexa une prébende canoniale à la trésorerie de Saint-Amé. La cinquième dignité était celle d'écolâtre (en latin *scholasticus*, en vieux français escoliers). Le premier écolâtre de Saint-Amé dont nous ayons recueilli le nom est Jehan il Blas, dont le testament nous occupera plus tard ; mais le scolasticat existait sans nulle doute avant lui.

(2) *De prædictis omnibus habet in manu sua dominium ecclesiæ præpositus. Prius namque ejus providentia et concessione sunt attributa prænominata ecclesiæ beneficia : sed hoc tamen ipse idem nequit facere nisi canonicorum electione.* Diplôme de Gérard II, Miræus, t. II, p. 1360.

(3) C'est ainsi que, par un acte daté du 29 octobre 1252, R. (Robert II), prévôt de Saint-Amé, reconnait que, en cette qualité, il est tenu aux réparations de la fabrique de l'église, à savoir de la charpente, de la toiture etc.,

Digitized by Google

et que la mense capitulaire supporterait toutes les charges attribuées précédemment à celui-ci. Une bulle du pape Eugène IV, en date du 12 septembre 1437, autorisa cet arrangement (1), qui fut confirmé en 1450 par lettres-patentes de Charles VII (2). Nous ferons connaître plus loin l'organisation de Saint-Amé, à l'époque de la révolution.

Exemption de l'ordinaire.

Les priviléges de notre collégiale étaient considérables. Dans l'ordre spirituel, elle était exempte de la juridiction de l'ordinaire et immédiatement soumise au Saint-Siége. Il n'est pas facile de déterminer l'époque à laquelle ce droit fut

à l'exception du cloître, du portique et du clocher : or, le clocher commence à l'endroit où se trouve la charpente nommée vulgairement besfroid, lequel, ne faisant point partie du corps de l'église, ne doit pas être à sa charge. Il reconnait de plus qu'il est tenu à fournir les nappes et autres linges à l'usage du grand autel et de la chapelle des trépassés. *(Archives départementales, Fonds de Saint-Amé)*.

(1) Voir cette bulle intéressante dans Mircœus, t. III, v. 183. Le prévôt alors existant, Raoul de Meyer *(Radulphus Majoris)*, devait toucher 300 livres parisis par an pour portion congrue et ses successeurs seulement 150 livres. Ces arrangements que les prévôts de Saint-Amé avaient sollicités dans leur intérêt, tourna à leur désavantage ; car les biens de la prévôté unis à la mense canoniale acquirent avec le temps une valeur considérable : aussi plusieurs prévôts essayèrent-ils de faire modifier la situation qui leur était faite par la bulle d'Eugène IV. Le prévôt De Marcq, au XVIII^e^ siècle, s'adressa pour cela au parlement de Paris, interjetant appel comme d'abus de la bulle et en demandant l'annulation ; mais un arrêt du 20 mars 1736 le débouta de ses prétentions. M. Taisne prit, pour parvenir au même but, un moyen tout opposé. Il s'appuya sur la bulle, prétendit qu'Eugène IV n'avait modifié la situation du prévôt de Saint-Amé que pour lui donner la facilité de vivre décemment et suivant son état, démontra l'impossibilité où il était de vivre avec la pension qu'il recevait (160 florins, c'est-à-dire environ 200 livres) et en demanda l'augmentation. L'affaire fut portée au Parlement de Paris ; mais un arrêt rendu en 1749 débouta le prévôt de Saint-Amé de toutes les fins et conclusions de la requête et le condamna aux dépens. Canquelain, p. 776.

(2) Voir ces lettres-patentes dans la *Collection des Documents sur Saint-Amé*. (Bibliothèque de Douai), n° 4.

Digitized by Google

accordé. La charte de Gérard II, évêque de Cambrai, (1081), à laquelle on en a rapporté l'origine (1), se borne à confirmer les priviléges de Saint-Amé et son affranchissement de la puissance séculière : c'est plutôt une lettre de sauvegarde et de protection que d'exemption ; Aubert Lemire, dans son analyse, ne paraît pas lui donner une autre signification. La bulle de Pascal II, de 1104, accordée à la demande de Lambert Ier, évêque d'Arras, suppose cette exemption déjà établie plutôt qu'elle ne l'accorde elle-même (2). A l'époque du grand schisme d'Occident, l'évêque d'Arras, en vertu d'une bulle de Grégoire XI, pape d'Avignon (3), recouvra un instant sa juridiction sur Saint-Amé ; mais Hugues, cardinal de l'Eglise Romaine, autrefois chanoine de Saint-Amé, plaida la cause de ses anciens collègues et obtint qu'ils fussent remis en possession de ce privilége dont ils jouissaient depuis longtemps (4). Des concordats eurent lieu

(1) P. Martin l'hermite, p. 478.

(2) Cette bulle fut confirmée par Lucius II et Lucius III et dans des temps assez rapprochés de nous par Paul III (24 janvier 1537) et Clément VIII (17 mai 1596). Toutes ces bulles se servent des mêmes termes que celle de Pascal II. *Cfer Miræus*, t. II, p. 1360-1361. — Les évêques d'Arras contestèrent souvent cette exemption de la collégiale, comme le prouvent les Archives de Saint-Amé ; ainsi, le 13 mai 1306, Gérard, évêque d'Arras, reconnait avoir reçu du chapitre de Saint-Amé 30 livres par pure libéralité, par don et par grâce ; bien que le chapitre prétende être exempt de sa juridiction, il soutient le contraire ; cependant cette donation ne portera aucun préjudice aux droits du chapitre et ne constituera aucun titre en faveur des siens. *Origin. en parch. Fonds de Saint-Amé.*

(3) Bulle du 29 novembre 1372, par laquelle Grégoire XI, sur la demande de l'évêque d'Arras, suspend les priviléges d'exemption accordés par ses prédécesseurs à l'église de Saint-Amé, et veut que l'évêque exerce sur elle toute sa juridiction. *Copie authentique* du 27 janvier 1372 (vieux style). *Archiv. départem. Fonds de Saint-Amé.*

(4) Bulle du 20 juillet 1374, donnée à Novis, près Avignon, par laquelle le même pape rend aux doyen, chanoines, chapitre et autres sujets de Saint-Amé, sur la demande du cardinal Hugues les droits qu'il leur avait enlevés. *Original en parchemin. Même Fonds.*

Digitized by Google

Concordats avec l'évêque d'Arras.

à différentes époques entre les évêques d'Arras et notre collégiale pour déterminer leurs rapports réciproques. Nous remarquons en particulier celui du 30 mars 1190, qui reconnut à l'évêque le droit d'officier dans la collégiale soit à la Saint-Maurand (5 mai), soit à la Saint-Amé (19 octobre); il devait être logé convenablement dans une des maisons du cloître et recevoir pour frais de déplacement deux marcs d'argent, du poids de Flandre (1). Des contestations eurent lieu aussi à l'occasion de la nomination du doyen que l'évêque prétendait avoir le droit d'examiner, avant de lui donner charge d'âmes. Deux transactions intervinrent à ce sujet, en 1322 (2) et 1364; il fut réglé par cette dernière que l'évêque donnerait charge d'âmes du clergé et du peuple au doyen canoniquement élu et qui lui serait présenté comme tel par trois chanoines (3). On sait que le doyen était spécialement chargé du spirituel (4). Il était notamment le propre curé de tous les prêtres et clercs de la collégiale et de son patronat; un curé et plusieurs chapelains lui étaient subordonnés et l'aidaient dans l'exercice de ses fonctions.

Indépendance dans l'ordre temporel.

Dans l'ordre civil, la collégiale de Saint-Amé était également exempte de la juridiction ordinaire. Une charte accordée par Philippe I^er^, roi de France et dont nous parlerons plus bas, confirme les biens et les priviléges de cette église (1076); le prince l'exempte de tout pouvoir laïque, ainsi

(1) *Chirographe en parchemin avec sceaux. Même Fonds.*

(2) Miræus, t. III, p. 432. L'original latin, sur parchemin, est aussi aux *Archives département.*

(3) Voir dans Canquelain, p. 824, la formule d'investiture du doyen par l'évêque.

(4) *Decano ecclesiæ curam committat episcopus, cui tamen ecclesiam ipsam gravare non liceat vel exactiones aliquas aut consuetudinis irrogare..... Porro canonici sivè alii clerici omnes, eidem ecclesiæ servientes, decani disciplina corrigantur.* Diplôme de Gérard II, Miræus, t. II, p. 1360.

Digitized by Google

que l'âtre ou cimetière (*atrium*), le cloître et les maisons des chanoines et des personnes attachées à leur service ; et il défend à qui que ce soit de les troubler dans la jouissance de leurs biens (1). Cette charte fut confirmée par Jean Ier et Charles V (2). Une autre charte octroyée à la même époque par Robert-le-Frison, comte de Flandre, reproduit la confirmation donnée par le roi de France, en même temps qu'elle énumère les biens que la collégiale possédait alors (3).

On sait que Philippe-le-Bel, après la conquête de la Flandre, y établit des baillis (4). Celui de Douai ayant prétendu soumettre Saint-Amé à sa juridiction, il en résulta des différends qui durèrent assez longtemps. Sous Philippe-le-Long, le chapitre prouva qu'il n'avait jamais été soumis aux comtes de Flandres ni à leurs officiers, et qu'il avait toujours formé, à titre de fondation royale, une espèce d'enclave de France au sein de la Flandre. Le roi fit droit à ses réclamations, l'exempta de la juridiction du bailli de Douai et décida que ses causes ressortiraient en première instance

(1) *Prohibemus etiam ut neque in claustro neque in atrio neque in domibus canonicorum in claustro sivè in castro manentium sive servientibus eorum vel omnino in facultate ipsius ecclesiæ ulla laicalis persona mittat manum, neque rex, neque comes, neque castellanus, neque alius sub eis laicus.* Miræus, t. II, p. 1358. L'original, en latin, sur parchemin, est conservé aux Archives départementales. C'est l'un des titres les plus précieux du Fonds de Saint-Amé.

(2) Miræus, ibid.

(3) L'original de cette charte n'a pas été conservé; mais nous en avons un *Vidimus* des échevins de Douai, en date du 12 juin 1388. *Vidimus* sur parchemin, la charte est en latin et le *Vidimus* en français, *(Fonds de Saint-Amé)*. M. Tailliar a reproduit en grande partie cette charte intéressante dans sa *Notice historique sur la ville de Douai*, p. 84-86.

(4) On lit dans les extraits de M. Guilmot que Philippe-le-Bel aurait décidé, en 1302, que les causes de la collégiale seraient attribuées au bailli d'Amiens : nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette affirmation. Peut-être a-t-il confondu Philippe-le-Bel avec Philippe-le-Long et 1302 avec 1322.

Digitized by Google

du prévôt de Beauquesne (village de Picardie entre Doullens et Amiens), siégeant à Amiens (1) ; Philippe VI, Jean-le-Bon, Charles V et Charles VII le confirmèrent dans la possession de ce privilége. Quand Charles-Quint établit le Conseil d'Artois, il prit le chapitre de Saint-Amé sous sa protection particulière, et bien que Douai ressortît du conseil de Malines, il chargea ses gens du conseil d'Artois de veiller à la conservation des franchises de la collégiale (2). La conquête de la Flandre par Louis XIV lui rendit ses anciens protecteurs, les rois de France (3). Le parlement de Flandre, ayant été transporté à Douai (édit de décembre 1713) voulut soumettre Saint-Amé à sa juridiction (1715); mais, le conseil du roi, rejetant ses réclamations faites en janvier 1716, attribua notre collégiale au ressort du parlement de Paris (4). Cependant les processions solennelles du Saint-Sacrement étaient présidées alternativement par les deux collégiales. Le tour de Saint-Amé étant arrivé, le parlement crut qu'il n'était pas de sa dignité de sortir de son ressort et décida que la cérémonie se ferait à Saint-Pierre. Saint-Amé, qui tenait à son droit d'alternative, ne s'y rendit pas et fit la procession autour de l'église avec les reliques de saint Maurand. Plainte fut portée à Paris contre la conduite du chapitre. Les habitants des deux paroisses annexées aux

(1) En 1322. Voir Miræus, t. VI, p. 271.

(2) Canquelain, p. 759-762.

(3) Des lettres-patentes de Louis XIV, en date du 9 février 1688, attribuèrent les causes de Saint-Amé au Conseil d'Artois, avec appel au Parlement de Paris. Voir ces lettres-patentes dans les *Documents historiques sur Saint-Amé.*

(4) Arrêt définitif du Conseil d'État, rendu le 19 juin 1717. Voir cet arrêt, intéressant au point de vue historique, dans le *Recueil des Édits*, p. 697-701 et dans la *Collection Six et Plouvain*, n° 1563, t XI, p. 757-777. *Cfer M. Pillot, Histoire du Parlement de Flandre*, t. I, p. 17.

Digitized by Google

collégiales épousèrent la querelle de celles-ci, et ceux de St-Pierre, si nous en croyons le P. Ignace (1), menacèrent, à plusieurs reprises, d'enlever les reliques de St-Amé et de St-Maurand, quand on les porterait en procession. La garnison, à la prière du chapitre, dût garder les avenues du cloître où se faisait la cérémonie. L'affaire dura assez longtemps ; enfin intervint une ordonnance du Roi, qui fit droit aux réclamations du parlement, en décidant que toutes les cérémonies auxquelles il devait prendre part se feraient à Saint-Pierre et que pour toutes les autres l'alternative continuerait entre les deux chapitres (2).

Avoué St-Amé.

On sait que, au moyen-âge, les villes, les églises, les abbayes, les collégiales avaient, pour la plupart, leur protecteur, connu sous les noms de défenseur (*defensor*), de bailli (*baillivus*), en allemand (*kirchenvogt*), d'avoué (*advocatus*). Ce rôle de protecteur fut, dans le principe, inspiré uniquement par le dévouement et l'affection ; plus tard, en beaucoup de localités, il fut rétribué et même souvent imposé par de puissants seigneurs qui trouvaient dans leurs fonc-

(1) P. Ignace, *Mémoires*, t. VI, p. 230-232.

(2) *Ordonnance du Roi* du 12 juillet 1619 : Sa Majesté étant informée qu'il y a dans la ville de Douay deux églises collégiales..... dans lesquelles les cérémonies publiques ont coutume de se faire alternativement par année, suivant un concordat passé entre les deux chapitres ; que cependant celle de Saint-Amé n'étant pas du ressort du Parlement de Flandre, il ne conviendrait pas à cette compagnie de s'y rassembler par rapport au *Te Deum* qui doit y être chanté pour la prise de Fontarabie, quoiqu'elle soit de tour cette année, et estimant à propos de prévenir les difficultés qui pourraient survenir à cet égard, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, a ordonné et ordonne, veut et prescrit que le *Te Deum* pour la prise de Fontarabie et toutes les autres cérémonies auxquelles le Parlement de Flandres doit se trouver, se feront dans l'église Saint-Pierre, sans préjudice néanmoins de l'alternative à l'égard des cérémonies auxquelles cette compagnie n'assiste pas. » *Recueil des Édits*, etc., p. 774-775.

Digitized by Google

tions d'avoués un prétexte pour molester leurs voisins ou les serfs des villes et des églises qui devaient subir et rétribuer leur tyrannie (1). Saint-Amé dut avoir aussi son avoué ; il nous paraît probable que le comte de Flandre était l'avoué de la collégiale et qu'il chargeait d'en remplir les obligations, dans le ressort de sa juridiction, le châtelain de Douai avec le titre de sous-avoué (2). Les démêlés qui eurent lieu entre le chapitre et la comtesse Jeanne et qui aboutirent à une sentence d'excommunication portée contre elle le 30 juillet 1225 par les officiaux de Cambrai (3) et promulguée le 21 septembre de la même année par Gauthier, évêque de

(1) Buzelin, *Gallo-Fland.* p. 525-526. — M. l'abbé Dehaisnes, *Mémoire manuscrit sur les abbayes de l'arrondissement de Douai*, chap. II. L'abbaye de Marchiennes eut beaucoup à souffrir de ses avoués.

(2) Charte de Robert le-Frison, de 1076, vidimée en 1288 par les échevins de Douai, que nous avons citée plus haut. D'après cette charte, le sous-avoué *(subadvocatus)* doit chaque année 20 sous le jour de la fête de Saint-Amé. — Le P. Martin l'hermite, remarquant que Gauthier, châtelain de Douai, accompagna le prévôt de Saint-Amé auprès de Philippe Ier, pour obtenir de ce prince la confirmation des priviléges de la collégiale et que la charte royale dit de lui : *De rebus ecclesiæ augendis et conservandis multum sollicitum*, lui donne le titre et semble lui attribuer l'office d'avoué de Saint-Amé : « Le chastelain de Douai, Walterus, se portoit pour advoué du vénérable chapitre, conservoit ses biens et rendoit grande peine pour les méliorer et conserver. » *Hist. des Saints*, etc., p. 289.

(3) Après un différend assez long, Jeanne avait reconnu les droits de Saint Amé sur la terre de Merville et s'était soumise au jugement des officiaux de Cambrai, qui la condamnèrent, le 2 janvier 1424, à payer au chapitre 140 livres, monnaie de Flandre. (Voir aux *Archives départementales* les pièces originales de ce procès.) Les droits du chapitre sur Merville ayant de nouveau été violés par les officiers de la comtesse, les mêmes juges la citèrent devant eux, et, sur sa non-comparution, ils la frappèrent d'excommunication. (*Original latin sur parchemin, Archives département. Fonds de Saint-Amé.*)

Digitized by Google

Tournai (1), ne paraissent pas se rattacher à l'exercice de ce protectorat, mais bien à la revendication par les deux parties, la comtesse et le chapitre, de la terre de Merville, qui fut ensuite attribué à Saint-Amé (2). Quoiqu'il en soit de ce point, la comtesse Jeanne, par une charte donnée à Valenciennes le 2 octobre 1232, déclara qu'elle prenait sous sa protection l'église, les hommes et les possessions de Saint-Amé et qu'elle les soutiendrait et les défendrait contre toutes attaques et injustices (3). Nous avons vu que, après la conquête de la Flandre par Philippe-le-Bel, la protection de la collégiale fut exclusivement dévolue au bailli d'Amiens (4).

Juridiction.

Déclarée libre de toute puissance séculière non-seulement par les évêques et les papes, mais encore par les princes et

(1) Un jugement définitif des mêmes officiaux, rendu le lendemain même de la promulgation de la sentence d'excommunication, régla de nouveau les différends et libéra la comtesse de la somme de 140 livres qu'elle avait été condamnée à payer. (*Ibid.*)

(2) Les différends relatifs à la possession de Merville recommencèrent après la mort de Jeanne. Une sentence arbitrale fut rendu à Mons le 13 avril 1265, par Michel de Neuvireuil, prieur des dominicains de Lille, Me Limon, trésorier de Saint-Amé et Me Gauthier de Furnes, chanoine de Tournai. Après avoir établi que le chapitre avait autrefois possédé tout Merville et que ensuite, la malice des hommes s'étant accrue, les prédécesseurs de la comtesse avaient acquis des droits sur cette terre, ils réglèrent qu'elle appartiendrait au chapitre pour les deux tiers et aux comtes de Flandre pour l'autre tiers, le maïeur de Merville serait l'homme du comte et néanmoins le féodal de la collégiale; enfin le bailli du comte devrait promettre par serment de défendre les droits de l'église et de ses vassaux. (*Archives départementales, Fonds de Saint-Amé.*)

(3) Cette pièce qui s'en réfère aux lettres qu'elle a accordées précédemment à la collégiale, est trop brève pour nous faire connaître exactement la nature de la protection qu'elle promet. (*Original latin, sur parchemin, environ un pouce de large. Fonds de Saint-Amé.*)

(4) En 1326. Ordonnance de Philippe V dans Miræus, t. VI, p. 271.

Digitized by Google

les rois, et, par conséquent jouissant de toute la plénitude des droits seigneuriaux, la collégiale de Saint-Amé exerçait sur ses vasseaux le droit de justice haute, moyenne et basse. Elle avait son bailli, son procureur fiscal, son greffier, ses sergents, dont elle se servait pour rendre la justice tant au civil qu'au criminel, et pour faire la police dans les parties de la ville qui lui appartenaient (1). L'exercice de ce droit fut parfois contesté par les échevins ; mais ces différends se terminèrent toujours à l'avantage de la collégiale qui pouvait facilement faire constater ses droits. Saint-Amé exerçait encore en 1653 son droit de haute justice ; le 9 mai de cette année, nous voyons les échevins autoriser son procureur fiscal à conduire à travers la ville « hors la porte Morelle sur le pouvoir de MM. de St-Amé » une malheureuse qui avait été condamnée à mort pour sortilège (2). Saint-Amé, considéré comme souverain temporel, avait ses Us, Droits et Coutumes qui nous ont été conservés et que l'on a récemment imprimés (3).

Droit d'asile.

Le droit d'asile, cette institution qui sans doute fut l'occasion d'un grand nombre d'abus, mais qui était une garantie précieuse donnée à l'innocence ou tout au moins à l'humanité en un temps où la justice agissait trop souvent avec précipitation et prenait parfois le caractère de la vengeance, appartenait à Saint-Amé comme à nos autres maisons religieuses. Ce droit fut quelquefois méconnu par nos éche-

(1) Ce fut le 13 mai 1313 que les chanoines de Saint-Amé firent, pour la première fois, acte de haute justice dans leur enclos, en dressant une échelle, Guilmot, *Inventaire des Archives municipales*, p. 793.

(2) Les fourches patibulaires de Saint-Amé étaient à la maison du Gibet, première maison du faubourg Morel.

(3) On en trouve une copie de 1612 dans les *Documents historiques concernant la collégiale de Saint-Amé* ; M. Bouthors les a réimprimés dans ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*. Amiens, 1842-1853.

Digitized by Google

vins et les gens du roi ; mais, en pareil cas, les chanoines de Saint-Amé parvenaient d'ordinaire à obtenir des réparations : nous en trouvons un exemple dans un fait qui se passa en 1316 (1). Le 19 novembre 1462 un accord intervint entre le chapitre et l'échevinage au sujet du droit d'asile, afin de terminer différents procès qui duraient depuis plusieurs années. Il fut décidé que les maisons canoniales qui ne faisaient pas partie de l'ancienne dot n'affranchiraient pas les criminels qui s'y réfugieraient : cet accord, homologué le 7 mars 1462 (vieux style) par le parlement de Paris, fut confirmé par le duc de Bourgogne (2). Nous trouvons en 1626 (14 mars) un nouvel accord entre l'échevinage et la collégiale, à l'effet de déterminer les maisons qui devaient avoir droit d'asile, franchise et immunité : cet accord fut fait, est-il dit dans le préambule de ces MM. de Saint-Amé, « pour nourrir toute bonne correspondance entre nous et estaindre certain procès pendant indécis au conseil d'Artois, pour le droict d'asyle, immunité et franchise, que prétendons d'avoir droict de toute anchienneté pouvoir donner aux délinquants refuge, tant au district de notre enclos et chapitre que ès maisons chanoniales de notre église, dedans et dehors de notre dict enclos, par nous occupez, nos supposts et habitués et serviteurs, ensamble.... (3). » L'acte de capitulation qui donna la ville à Louis XIV réservait le droit d'asile des collégiales et des maisons religieuses qui le pos-

(1) Réparation faite le 19 décembre par Nicolas Créton, etc., sergens du roi de France, en la ville de Douai. *Archives départementales*, double en parchemin.

(2) *Archives munipales. Armoire 1ere, liasse 8.*

(3) *Archives municipales, Armoire 17e, Registre R, fol. 177 vo.* Cet accord est reproduit dans la *Collection Derasière*, t. III, fol. 80-83.

Digitized by Google

sédaient (1) ; mais notre ville fut bientôt assimilée au reste du royaume, où ce droit avait été aboli dès 1539 (2). Au reste, l'administration de la justice redevenue régulière rendait inutile l'exercice d'une immunité qui, à des époques de violence et de barbarie, avait sauvé la vie à un grand nombre d'innocents.

Exemptions d'impôts.

Les collégiales, en qualité de corps privilégiés, étaient, ainsi que les couvents, exemptés des accises et maltôtes sur les boissons. Nos archives municipales sont remplies de plaintes au sujet des abus qui résultaient de ces exemptions : elles accusent les chapitres et les couvents d'avoir, à différentes époques, usé de leurs priviléges pour vendre à des particuliers non exempts, des liquides dont l'impôt n'avait pas été payé (3). Un *Mémoire* présenté par nos échevins au parlement de Paris, en 1403, dans le cours d'un procès qu'ils avaient avec le chapitre de Saint-Amé, à l'occasion d'un impôt que celui-ci avait refusé de payer en raison de ses immunités, affirme, que, à l'époque où cet impôt avait

(1) *Art. IV.* Les religieux et religieuses qui sont présentement dans la ville y demeureront et jouiront des priviléges, immunités et exemptions, dont ils ont jusques à présent jouy.

Art. V. L'université, avec les deux chapitres des deux collégiales, jouiront des droits de jurisdiction et des priviléges, prérogatives et libertés à eux accordés, ainsy qu'ils en ont jouy jusqu'à présent. *Capitul. de 1667.*

(2) Chan. Doutard. *Hist. eccles. Sti Petri*, fol. 28, et *Registre aux Mémoires*, 1679, fol. 90, v°. Voir plus loin la saisie du temperel des Carmes pour exercice du droit d'asile. Ce droit avait été supprimé en France par l'*Ordonnance Royale* de 1539, qui détermine les bornes de la juridiction ecclésiastique. (Août 1539, rendue à Villers-Coterets,) n° 166.

(3) Le 15 octobre 1397, sur la demande des échevins, Marguerite, duchesse de Bourgogne en l'absence de son mari, Philippe-le-Hardi, réprimanda les chanoines de Saint-Amé, touchant leurs franchises. Guilmot, *Invent. des Archives*, p° 304.

Digitized by Google

été mis sur le vin, plusieurs chanoines de la collégiale « avoeint délibérés qu'ils achepteroint des vins, car ils n'en avoient nul de leur cru, et les venderoient en taverne ; ils avoient donc commencié à achepter vins de grand prix, tant à l'estaple de Douay, Arras, comme aultre païs, et commenchié à faire tavernes publicques en leurs maisons à toutes sortes de gens,..... et tant que ce avoit esté la plus grande taverne et la plus publicque de toute la ville de Douay (1). » La sentence rendue par le parlement de Paris le 12 janvier 1408 (vieux style), fut favorable au chapitre, en ce sens du moins qu'il fut reconnu exempt de tous impôts, et que la ville fut obligée de payer 126 livres parisis pour les frais du procès (2).

A la date du 24 avril 1461, nous trouvons un arrêt du même parlement de Paris contre Saint-Amé, arrêt rappelé dans la sentence de 1567, dont nous parlerons plus bas. En 1507, les échevins défendirent aux bourgeois d'aller boire chez les chanoines, de même que chez les dominicains, les frères-mineurs et les trinitaires, en raison de l'énorme consommation de vin qui se faisait chez eux au préjudice de la caisse municipale et des fermiers (3). Citons encore un arrêt du conseil privé de Bruxelles, en date du 15 novembre 1567, qui fait de larges concessions aux corps privilégiés. Nos échevins avaient exposé dans leur requête que les chapitres et colléges de Saint-Amé et de Saint-Pierre avec l'abbaye des Pretz « tenoient cave publicque au vin, y vendant et distribuant journellement vins à toute heure en publicq à toutes personnes indifféramment ; de sorte qu'en ces trois lieux et caves, on y distribuoit et vendoit annuellement autant de

(1) Voir ce curieux *Mémoire, Archives municipales*, layette 35.
(2) Guilmot, *Inventaire des Archives*, p. 145.
(3) *Registre aux Conseaux de 1452-1532*, fol. 125.

Digitized by Google

vin qu'en tontes les tavernes dudict Douay ; ce qu'il tournoit grandement au préjudice d'icelle ville et se diminuoient grandement les imposts et assis d'icelle. » Le chapitre et colléges nièrent les faits qui leur étaient attribués ; après enquête, le conseil privé décida « pour l'advenir que lesdits des chapitres ne pourroient vendre ni distribuer vins, sinon aux chanoines, chāpelains, vicaires ou habituez respectivement de leurs églises et leurs officiers pour les dépenser à leurs tables et familles, et pourroient aussi prendre et quérir vins aux dites caves et iceluy boire, porter ou envoyer pots ou aultres vaisseaux semblables en quelconque lieu dedans la dicte ville là où ils vodront boire, manger, disner ou soupper et aussy iceluy vin donner et présenter à leurs amis et aultres auxquels bon leur semblera l'envoyer ou donner, sans que pour ce ils soient tenus de païer quelque chose..... le tout en conformité de certaines sentences rendues par cydevant entre la dicte ville et ceux du chapitre de Saint-Amé, en datte de l'an 1408, le 12e jour de janvier et le 24 avril en l'an 1461, et la déclaration ensuyvie le 5 du mois de juin du dict an 1461, sans que les dicts chapitres ne peulvent vendre ny distribuer à aultres, soubs couleur de quelque privilége ou exemption qui se peut alléguer, ordonnant ainsy que en ce les dicts des chapitres, subjects, leurs députés ou vinetiers prendront bons et soigneux regards que, en ce que dessus, ne se commette fraude ou abus, à peine mesmement que les maltottes et amendes se prendront tant sur ceux qui viendront quérir les vins que ceux qui les distribueront, à faire l'exécution par ceux de la dicte loy de Douay (1). » De nouveaux abus s'étant produits, on taxa la consommation des chapitres : en

(1) *rrêt du Conseil privé de Bruxelles du 15 novembre 1567*, signé Mesdach. Copie dans les *Archives municipales*.

Digitized by Google

février 1584, il fut « mis en tenue dans le conseil échevinal que, pour obvier à tous débats entre la ville et les deux chapitres sur le faict de la distribution de vin en leur chellier, de les admener à quelque cotte et portion pour leur boisson : a esté assisté de leur accorder jusqu'à cent vingt-cinq pièces de vin par an à chacun chapitre pour leurs boissons et celles de leurs habituez, à condition que quoiqu'aulcuns d'eux fussent immatriculés à l'université, ils ne potront aller quérir au chellier de la dicte université (1). » A partir de cette époque, les contestations relatives à ce point diminuèrent naturellement; et il n'y eut plus, de ce chef, de difficultés entre la ville et les chapitres qu'à l'occasion d'impôts extraordinaires mis en certaines circonstances critiques sur tous les habitants même privilégiés. En 1512, les deux chapitres de Saint-Amé et de Saint-Pierre s'étaient entendus pour construire au cloître Saint-Amé une brasserie commune et « illecq brasser cervoise sans païer assise » ; mais, sur les plaintes du Magistrat, l'Archiduc et le conseil privé de Bruxelles intervinrent et empêchèrent l'exécution de ce projet, en raison des dommages qu'il pouvait faire à la ville (2).

Par un touchant hommage rendu à saint Amé, un comte de Flandre, Arnould, avait accordé à la collégiale les afforages, tonlieux et maltôtes (3) par toute la ville le jour de la fête du saint (4).

(1) *Consaux de 1581-1619*, fol. 28. Dès 1397, c'est-à-dire à l'époque des réprimandes de la duchesse de Bourgogne, le chapitre de Saint-Amé avait demandé que l'on taxât sa consommation en vin. Guilmot, *Invent. des Archives*, p. 804.

(2) Consaux de 1452-1532, novembre 1512.

(3) Le tonlieu était un impôt sur le sel et l'afforage un impôt sur le vin.

(4) Le 15 octobre 1362, à la suite d'une sentence arbitrale, un compromis fut signé, à cette occasion, entre les échevins et le chapitre : il y était reconnu que le chapitre devait jouir de ces différents droits depuis none sonné de la veille de la fête jusqu'à none du jour de la fête. *Archives municipales*, Layette 33.

Digitized by Google

Rapports avec St-Pierre.

La bonne intelligence qui paraît avoir régné ordinairement entre les deux collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre et qui nous est prouvée par plusieurs actes (1), fut quelquefois troublée par des questions de préséance. Une de ces contestations eut lieu à l'occasion du service qui devait se célébrer après la mort de Charles-Quint. Les chanoines de Saint-Amé exposèrent au Magistrat que ceux de Saint-Pierre avaient fait le dernier service de ce genre, et réclamèrent l'alternative avec Saint-Pierre, offrant même d'abandonner aux pauvres toutes les cires auxquelles ils auraient pu prétendre. Le chapitre de Saint-Pierre, appelé à défendre ses droits devant les échevins, présenta à ceux-ci un *Mémoire* dans lequel il refaisait à sa façon l'histoire des deux collégiales. Les chanoines de Saint-Pierre, chargés du soin de défendre « la prééminence et notabilité de leur église » , osèrent affirmer que leur chapitre était établi lors de l'arrivée à Douai des religieux de Saint-Amé, et qu'il avait dû être consulté, avant qu'il fût pourvu à leur établissement ; ils insistaient avec plus de raison sur la prétention qu'avaient toujours eue les chanoines de Saint-Amé de ne pas ressortir des juridictions flamandes, tandis que le chapitre de Saint-Pierre se rattachait à la châtellenie de Lille, Douay et Orchies. Nous ne pouvons nous empêcher de citer quelques passages de ce singulier plaidoyer qui fait bon marché de l'histoire : « Quant à la chapelle de Notre-Dame dedans les murs ou enclos de la ville, est à scavoir qu'à raison des grandes guerres que fesoient lors les barbares, si comme les Vandales, Gots, Visigots, Huns, Normands et aultres, ceux de Saint-Amé, lors moines à Merville, furent

(1) Ainsi l'accord de 1324, au sujet de la succession d'un chanoine des deux collégiales mort *ab intestat* sur Saint-Pierre. *Archives départements., Fonds de Saint-Amé.*

Digitized by Google

plusieurs fois contrains eulx réfugier avec tous leurs sanctuaires à Beauvois, en Beauvoisie : quoy voïant le comte de Flandres et que cète ville de Doyay estoit aussy forte ou plus que Beauvois, et craindant, par succession du temps, les Franchois se voudroient tenir saisis des dits colléges et santuaires de Saint-Amé, advisa de les translater en cète ville, et come bon et obédient fils de nostre Mère saincte Eglise ne veuillant rien mollir ou empreindre sur gens d'Eglise, convint lors avec le prévot et chapitre de Saint-Pierre..... De tant plus démontreront, si besoin soit, que icelle leur église est la plus anchienne de Douay et de longtemps érigée en chanerie devant celle de Saint-Amé, qui estoient religieux cloistrés au village de Merville jusqu'à tant que ung comte de Flandre, nosmé Arnoldus, a sceu impêtrer des chanoines de Saint-Pierre place en leur patronage, pour ériger une chapelle pour ceulx de Saint-Amé : joinct que les dicts de Saint-Amé ne sont en cour ressortissants de la chastellenie de Lille, Douay et Orchies (1). » Grâce peut-être à ces grands efforts d'érudition, le chapitre de Saint-Pierre eut gain de cause (2); mais, quelques années plus tard, quand il s'agit de célébrer les funérailles de l'empereur Ferdinand, les échevins, usant de leur autorité, les firent célébrer à Saint-Amé, et St-Pierre protesta en n'assistant pas à la cérémonie (3). Plus tard les deux chapitres firent un concordat

(1) Voir, en entier, au *Supplément*, n° 8, ce curieux *Mémoire* qui avait été délibéré en séance capitulaire. Il se trouve dans les *Documents historiques sur Saint-Pierre*, n° 26, p. 71 et suivantes, ainsi que dans l'*Histoire de Saint-Pierre*, du chanoine Dontard.

(2) Au sujet du différend élevé entre les deux chapitres, les échevins prononcent, le 29 novembre, que les obsèques de l'empereur seront célébrées à Saint-Pierre, se réservant de faire ailleurs une autre fois les cérémonies de ce genre, si bon leur semble. Pilate-Prevost, *Table chronologique et analytique des Archives*, n° 1551.

(3) *Ibid*, n° 1604.

Digitized by Google

par lequel il fut convenu qu'ils alterneraient pour toutes les cérémonies publiques; ce concordat fut en vigueur jusqu'à l'ordonnance de Louis XV, (juillet 1719), qui, en conservant l'alternative pour tout le reste, attribua à Saint-Pierre les cérémonies auxquelles le parlement avait l'usage d'assister en corps.

En 1589, les chanoines de Saint-Amé prétendirent empêcher ceux de Saint-Pierre de porter à la procession générale les corps de deux compagnons de St-Maurice qui leur avaient été donnés par l'évêque de Verceil, nonce du pape, en se fondant sur l'usage d'après lequel on ne portait dans les processions solennelles que les corps des deux patrons de la cité, St-Amé et St-Maurand. Un bref du pape donna droit aux prétentions des chanoines de Saint-Pierre et défendit au chapitre de Saint-Amé et à l'évêque d'Arras de les empêcher de porter ces reliques (1). Le 14 juin 1619 (2), à l'occasion de la procession générale qui devait se faire le 17, conformément à l'usage, Saint-Amé, par une délibération capitulaire signifié le même jour à Saint-Pierre, revendiqua pour ses chanoines le droit de préséance, en se basant sur ce qu'ils étaient les gardiens du corps de St-Maurand, en l'honneur duquel la procession était établie (3). Enfin, en 1743, les chanoines de St-Amé ayant pris des aumusses her-

(1) Canquelain, p. 884. La bulle du pape est reproduite par Doutard, *Histoire de Saint-Pierre*, fol. 65 sqq.

(2) On sait que cette procession, établie pour rappeler que la ville avait échappé « par la protection et intercession de Monsieur saint Maurand, son patron et gardien » à l'attaque dirigée contre elle par les troupes françaises en 1479, se célébrait le premier dimanche après le 16 juin, jour anniversaire de cet événement.

(3) *Chroniques de Douai*, 1862, p. 37. — *Cfer, Protestation de Saint-Amé contre Saint-Pierre* dans les *Documents historiques sur Saint-Amé*, n° 10. — *Archiv. Municip.*, layette 197.

Digitized by Google

minées, ceux de St-Pierre qui n'avaient jusqu'alors que des aumusses rayées, leur firent défendre par le parlement d'assister à la procession générale ; pour faire cesser le différend et rétablir l'égalité, l'évêque d'Arras autorisa MM. de Saint-Pierre, à porter des aumusses semblables (1).

Les chanoines de St-Amé avaient la réputation d'être extrêmement jaloux du maintien de leurs priviléges : on a souvent rappelé, à ce propos, la cérémonie de la Candouille, dans laquelle, chaque année, le jour de la procession du Saint-Sacrement de Miracle, un habitant de la comté d'Aubigny, en Artois, faisait amende honorable au chapitre pour une violation de propriété qui avait eu lieu au quinzième siècle : cette cérémonie, qui n'avait plus de raison d'être, fut abolie le 19 octobre 1776, par arrêt du parlement (2).

Droit de patronat.

La collégiale de Saint-Amé exerçait le droit de patronat sur la paroisse de Saint-Albin, dont le territoire était soumis antérieurement à sa juridiction. Cette paroisse fut érigée en 1100 par le chapitre avec le consentement de Lambert, évêque d'Arras, qui assura aux chanoines (3) le droit de nommer le curé et tout les priviléges qui se rattachaient d'ordinaire au patronat ; on sait que le doyen de la collégiale avait le droit d'inhumer le curé et le clerc de Saint-Albin (4).

Tels sont les principaux priviléges dont jouissait la collégiale de Saint-Amé ; nous allons passer rapidement en revue les principaux faits qui intéressent son église.

Vers 1070, à une époque que nous ne pouvons préciser

(1) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, p. 232-233.
(2) Plouvain, *Souvenirs*, p. 10-11.
(3) Plouvain, *Souvenirs*, p. 26.
(4) Nous avons fait connaître plus haut les attributions du doyen.

Digitized by Google

Incendie de l'église.

davantage, un incendie détruisit l'église et consuma les titres et les papiers précieux du chapitre. Craignant d'être inquiétés dans la possession de leur privilèges, les chanoines s'adressèrent à Philippe I^er^, roi de France, afin d'obtenir de lui une charte confirmative de leurs biens et de leurs prérogatives. En 1076, le roi de France. « accédant à la demande de Robert-le-Frison, comte de Flandre, de Baudoin, comte de Haynaut, et de la comtesse Richilde, mère de ce dernier, ainsi qu'à la prière du vénérable (*religiosum virum*) Raymare, prévôt de Saint-Amé et des chanoines de cette église, et de Gauthier (*Walterus*), châtelain de Douai, homme très-zélé pour l'avancement et la conservation de la collégiale, et d'autre part, voulant écouter la voix des préceptes divins que le B. Mauront, fils du duc Adalbalde et de Ste-Rictrude, a si bien pratiqués, confirma ce qui avait été fait par ses prédécesseurs en faveur du château de Douai, renfermant les corps précieux de St-Amé et de St-Mauront. » Cette charte fut donnée à Senlis, la 16^e^ année du règne de Philippe I^er^ (1).

Translation des reliques de Saint-Amé.

Peu de temps après, eût lieu une translation solennelle des reliques de St-Amé. La cérémonie, précédée d'un jeûne de trois jours, fut faite par Gérard II, évêque de Cambrai. Le 25 octobre (et non le 19 comme le dit P. Martin l'hermite), il enleva le corps de la châsse où il était resté jusqu'alors, et le déposa dans une triple châsse de bois, de plomb et de pierre préparée par les soins et aux frais du châ-

(1) Cette charte, dont nous avons déjà parlé, est imprimée dans Miræus, t. II, p. 1358. L'original, sur parchemin, en latin, scellé du grand scel, se trouve aux *Archives départementales, Fonds de Saint-Amé*. Les *Archives* de la collégiale ont conservé quelques titres antérieurs à cet incendie; le plus ancien est une charte de 1024, par laquelle Bauduin-le-Barbu, comte de Flandre, donne quelques domaines à Saint-Amé, à l'occasion de la dédicace du glorieux tombeau de son patron.

Digitized by Google

telain Gauthier : la châsse, recouverte d'un riche tissu de soie et d'or, fut placée dans une crypte, sous l'autel principal. Entre la châsse de plomb et celle de pierre, on déposa aux pieds du saint évêque une caisse de plomb, pleine des ossements, à moitié réduits en cendres, de plusieurs saints, dont les tombes qui se trouvaient dans l'église de Saint-Amé, à Merville, avaient été dévastées par les Normands (1).

Hommes illustres.

Arrêtons-nous un instant sur quelques chanoines de Saint-Amé, appartenant à cette époque, dont les noms sont arrivés jusqu'à nous. Le prévôt Raymare fut mêlé à plusieurs faits considérables qui intéressent notre collégiale : il fut député par ses collègues auprès de Philippe I^er^ pour obtenir, ainsi que nous venons de le voir, la confirmation de leurs priviléges ; il prit aussi une grande part à la translation des reliques de St-Amé. Il mourut en réputation de sainteté ; on l'enterra d'abord dans la nef ; mais, en 1222, on transporta ses reliques du milieu de la nef dans la châsse où le corps de St-Amé avait longtemps reposé (2). La tradition de cette translation finit par se perdre : au 17^e^ siècle, on admirait, sans en connaître l'origine, « ce tombeau de marbre noir, poly, courbé en haut; long de plus d'une aulne et demie, enclavé dans la muraille. » On l'ouvrit en 1637, et on y trouva, dans une caisse de plomb, des ossements enveloppés dans la soie, et une lame de plomb avec cette inscription : *Hic jacent ossa B. Raymari, presbyteri et præpositi, translata à Roberto præposito de medio templi in hoc vase, in quo prius jacuit corpus St-Amati, episcopi Senonensis, patroni nostri.* Anno. D. N.-J. Ch. 1222 (3). Le P. Martin l'hermite nous

(1) *Codex Argenteus apud Canquelain.* — P. Martin l'hermite, p. 289.
(2) P. Martin l'hermite, p. 479.
(3) P. Martin l'hermite, p. 486.

Digitized by Google

apprend que, à l'époque où il écrivait, le chapitre songeait à faire des démarches à Rome, afin d'obtenir la permission de lui rendre des honneurs publics : si ces démarches furent faites, elles paraissent n'avoir pas réussi.

Un autre chanoine, contemporain de Raymare, mérite aussi d'être mentionné : c'est Azzo, dont Alexandre, abbé ou du moins religieux d'Anchin, parle, dans sa *Vie de l'abbé Gossuin*, comme d'un médecin habile. Victime peut-être de la jalousie de ses confrères à cause de son rare mérite, Azzo fut exclu du chœur ; il en appela au souverain pontife Grégoire VII, qui, par l'entremise de l'évêque de Paris, lui imposa une satisfaction légère et le réconcilia avec son chapitre (1). Suivant Plouvain, il aurait été l'un des fondateurs de la confrérie des Clercs Parisiens. Il eut des relations savantes avec Gossuin, jeune encore, et lui prêta, comme nous l'apprend Alexandre, un commentaire sur le grammairien Priscien (2). Gossuin lui-même, le vainqueur d'Abailard, fut un instant chanoine de Saint-Amé, avant de prendre à Anchin l'habit religieux (3).

Reconstruction de l'église.

Cependant l'église de Saint-Amé, soit par suite des différents incendies qu'elle avait subis, soit à cause de sa vétusté, soit pour ces deux raisons réunies, se trouvait dans un état qui ne permettait plus d'y célébrer décemment les saints

(1) Buzelin, *Gallo-Fland.*, p. 178. — P. Martin l'hermite, p. 290.

(2) Il nous paraît difficile d'admettre avec M. le docteur Leglay (*Mémoire sur les Bibliothèques publiques etc., du département du Nord*, p. 123), que l'Azzon, dont parle le moine Alexandre, biographe du B. Gossuin, est le même qu'Azzon, prévôt de Saint-Amé, qui figure avec ce titre dans un acte du 28 avril 1051 (*Fonds de Saint-Amé*). Outre que Raymare était prévôt vingt-cinq ans plus tard (1076, 1078), Azzon, prévôt en 1051, aurait été fort âgé à l'époque de ses relations littéraires avec Gossuin, né en 1086 et qui paraît ne l'avoir connu qu'après son retour de Paris.

(3) *Sem. relig. de Cambrai*, t. I, p. 377.

Digitized by Google

offices : on songea à la rebâtir. La nouvelle église, commencée en 1191, subsista jusqu'à l'époque de la révolution française, à part le clocher et la chapelle du Saint-Sacrement, qui furent successivement rebâtis : nous parlerons plus loin de l'édifice primitif et de ses reconstructions partielles. Comme l'église avait été agrandie, le maître-autel fut brisé (1) et reporté plus loin ; pendant plusieurs années, la crypte qui avait reçu le corps du saint évêque de Sens, demeura ouverte et sans honneur, en attendant qu'il fût possible de le déposer en un endroit convenable. Enfin, en 1206, les travaux de la nouvelle église étant suffisamment avancés, on put procéder à la translation des reliques. Elle se fit avec une extrême magnificence en présence de Raoul, évêque d'Arras, de Gérard, évêque de Châlons, de Gossuin, évêque de Tournai, et d'un grand nombre d'abbés et de princes. L'affluence du peuple fut si considérable qu'un petit nombre d'assistants purent seuls trouver place dans l'église et dans l'âtre. En prévision de ce concours, on avait dressé, non loin de l'église, à l'entrée de l'ancienne rue d'Arras, un échafaud magnifiquement décoré. Tout le clergé s'y rendit en procession : on disposa les précieuses reliques sur une table qui avait été préparée, et on les offrit à la vénération du peuple. On les transporta ensuite dans l'église, à l'endroit élevé et décoré qui leur avait été destiné. Le chef, séparé du tronc, fut enchâssé à part. Les évêques présents à la cérémonie emportèrent avec eux des parcelles des restes vénérables du saint (2). Le grand autel ne fut consacré qu'en 1270 : le consécrateur fut Henri, évêque de Thérouanne,

(1) *Majus altare fractum fuit et alibi collocatum. Cod. Argent. apud Canquelain.*

(2) Canquelain, p. 753-755. — *Codex Argent.*, cité par Canquelain. — P. Martin l'hermite, p. 481. — Buzelin, *Annal.*, 257.

Digitized by Google

qui, à cette occasion, donna les saints ordres dans l'église. Cet autel fut dédié à la sainte Vierge, patronne de l'antique chapelle sur l'emplacement de la laquelle la collégiale avait été construite (1).

Miracle du St-Sacrement.

Seize ans avant cette cérémonie solenelle, en 1254, l'église collégiale de Saint-Amé avait été témoin de cette apparition miraculeuse de Notre-Seigneur dans la sainte hostie, qui devait exercer une influence si considérable sur ses destinées (2). Les circonstances de cette apparition sont trop connues pour que nous ayons besoin de les rappeler. L'hostie miraculeuse, religieusement conservée dans la collégiale jusqu'à l'époque de la révolution, devint l'objet d'un culte qui donna une nouvelle célébrité à l'antique sanctuaire du château de Douai : elle eut bientôt sa confrérie et ses solennités, dont un récent anniversaire, cher à nos cœurs, a ressuscité la mémoire (3).

En 1293, les bâtiments de la collégiale eurent, dit-on, à souffrir d'un nouvel incendie qui détruisit ses archives, et à la suite duquel on dut, pour sauvegarder ses priviléges, les confirmer par des *vidimus* authentiques (4).

La collégiale de Saint-Amé, grâce surtout à son prévôt,

(1) P. Martin l'hermite, p. 481.

(2) Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, II, cap. XL. — Buzelin, *Annal.*, p. 287. — *Cfer.* abbé Capelle, *Recherches sur l'histoire du St. Sacrement de Miracle*, Douai, 1855, p. 10-14.

(3) *Cfer, Programme des fêtes qui seront célébrées à Douai le 15 juillet 1855*, Douai 1855, in-8, 36 pages, et abbé Capelle, *Souvenirs du jubilé séculaire du St. Sacrement de Miracle*, in-8, Douai, Adam, 1855.

(4) P. Martin l'hermite, p. 481. — Malgré ces incendies successifs, la collégiale de Saint-Amé était encore riche en pièces anciennes. Voir, sur ses *Archives*, l'intéressant travail de M. le docteur Leglay. (*Mémoires de la Société impériale de Douai*, 2e série, t. IV, 1856-57, p. 113-129, et tirage à part, Douai, 1857).

Digitized by Google

Wallerand d'Hangouart, joua un rôle considérable lors de l'établissement de l'université. Les lettres-patentes de Philippe II, qui en règlent l'organisation, contiennent une clause d'après laquelle le prévôt de Saint-Amé devait être à perpétuité et de plein droit chancelier de l'université (1). Depuis cette époque nous pouvons compter un assez grand nombre de chanoines de cette collégiale qui exercèrent dans l'université les fonctions de professeur : depuis lors aussi, comme Buzelin le fait observer, la plupart d'entre eux furent gradués en théologie ou en droit canonique. Nous ferons connaître plus loin ceux des membres de notre chapitre qui se sont le plus distingués dans l'enseignement ou par de savants ouvrages.

Essayons maintenant de donner une idée de l'église collégiale de Saint-Amé (2). Elle avait trois nefs avec un transept

(1) *Lettres d'érection de l'Université de Douai par Philippe II. Art. XII.* « Dénommons et ordonnons pour chancelier de la dicte Université, le prévos de l'église collégiale de Saint-Amé, ou en son absence le prévost de Saint-Pierre illecq, et en l'absence d'eux deux pour vice-chancelier le doyen dudict Saint-Amé. » *Edit. de 1780,* Douai in-4, p. 6. Comme nous le voyons par les épitaphes de plusieurs prévôts de Saint-Pierre, conservées par Foppens et par Paquot, les prévôts de Saint-Pierre s'appelaient, de plein droit, comme ceux de Saint-Amé, *eo titulo,* chanceliers de l'université; mais ils n'en exerçaient les fonctions qu'en l'absence du prévôt de Saint-Amé, Paquot, in-folio, t. III, p. 302, note. De même le doyen de Saint-Pierre prenait, comme tel, le titre de vice-chancelier. Voir Foppens, *Biblioth. Belg., art. Silvius,* t. I, p. 310 : *Anno 1622, die 28 januarii, concordantibus collegarum votis, ejusdem ecclesiæ decanus fuit renuntiatus, eaque ratione vice-cancellarius universitatis duacenæ,* et l'épitaphe de cet illustre théologien :

Academia sua vice-cancellarium,
Canonicorum S. Amati Collegium
Et chorus Decanum,

(2) Pour cette description de l'église Saint-Amé, nous avons consulté spécialement le beau plan de la collégiale désigné *(sic)* en 1773 par Castille, architecte à Douai, *(Archives départementales),* dont on retrouva la reproduction ci-contre, et le P. Ignace, *Mémoires,* t. IV, p. 210 et suiv., et *Addit. aux Mémoires,* t. IV, p. 230 et suivantes.

Digitized by Google

Description de la Collégiale.

et un large déambulatoire autour du chœur. A droite et à gauche du déambulatoire, deux annexes constituaient l'un le chapitre, ou salle des délibérations capitulaires, et l'autre la sacristie des chanoines; trois chapelles, de forme circulaire, régnaient à son extrémité; deux autres chapelles, étaient placées symétriquement de chaque côté, en avant du transept et à la hauteur du maître-autel. Une aîle accessoire, découpée en chapelles, se rattachait à la nef de droite depuis le transept jusqu'à la chapelle du Saint-Sacrement; à gauche on ne trouvait à partir du transept qu'une seule chapelle, celle des Trépassés, qui communiquait directement avec le cimetière. L'église Saint-Amé avait son entrée principale vers la rue St-Samson : le maître-autel était du côté du Pont des Dominicains; elle avait aussi une entrée au sud; le clocher était placé du côté de la rue qui porte encore actuellement le nom de Saint-Amé et qui s'appelait autrefois rue du Clocher Saint-Amé. L'église, bâtie en partie en briques et en grès, était entièrement revêtue de grès à l'extérieur. Le nouveau clocher, dont les travaux furent commencés en 1444 (1), était complétement en grès.

Modifications de l'édifice.

L'église de Saint-Amé subit avec le temps d'autres modifications considérables. La chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, qui était en même temps la chapelle du peuple ou de paroisse, fut rebâtie en 1630, grâce aux libéralités du chanoine Jean Le Pipre, dont le nom se rattache à une fondation pieuse, que nous mentionnerons plus loin (2). Au

(1) Guilmot, *Extraits*, p. 168.

(2) Capelle, *Recherches*. p. 38-31. — Le chanoine Le Pipre, natif d'Arras, mourut le 22 juin 1646. On voit le portrait de ce bon et généreux chanoine en un tableau, représentant l'Adoration des Mages, qui se trouve actuellement dans la sacristie de l'église Saint-Jacques, *Guide de l'étranger dans Douai*, p. 107.

Digitized by Google

lieu de la reconstruire sur ses anciennes fondations, il lui donna de larges proportions et en fit en quelque sorte une nouvelle église qu'il rattacha perpendiculairement à la collégiale. Pour cet agrandissement, on dut abattre un tilleul antique et colossal, sous lequel, nous dit la chronique, on pouvait banqueter tout à son aise (1). La cloture intérieure de la nouvelle chapelle attirait l'attention des curieux : c'était une balustrade, formée d'une suite de bas-reliefs, séparés par des colonnes de marbre, lesquels représentaient les principaux miracles de l'ancien testament, figuratifs de la sainte Eucharistie. Antérieurement le chanoine Le Pipre avait donné à la collégiale un jubé de marbre, qui était, suivant le P. Ignace, l'un des plus beaux ouvrages de ce genre qui fussent en Flandre (2). Il était placé à l'extrémité de l'église et supportait l'orgue ; il était soutenu par plusieurs colonnes, dit encore le P. Ignace, et on y voyait différentes statues d'un marbre rare et précieux.

Le chœur, rebâti vers la fin du 17e siècle (la première pierre en fut posée l'an 1686) dans un style tout différent de celui de l'église, provoqua presque autant que la chapelle du Saint-Sacrement les pieuses libéralités des fidèles : on le surchargea de dorures et de peintures dans le goût de l'époque, qui, sans doute, ne s'accordaient guère avec le carac-

(1) Plouvain, *Souvenirs*, p. 10.

(2) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, p. 216 et *Addit. aux Mémoires*, p. 230. — L'ancien (?) jubé représentait, dans sa partie supérieure, les quatre saints spécialement honorés dans la collégiale, St. Amé, St. Mauront, St. Onésyme et St. Gurdinelle ; au-dessous de ces peintures, on lisait ces quatre vers en caractères gothiques :

Corpora sanctorum sanctissima quattuor horum
Hæc habet ecclesia, pignora cara sibi.
Astra tenent animas cœlesti nectare potas :
His ut jungamur, Christe Jesu, fer opem.

Raissius, *Gazophyl. Belgic.*, Douay, 1628, p. 34-36.

Digitized by Google

tère sévère des nefs. On y voyait, entre autres tableaux remarquables, une toile où était représenté l'empereur Rodolphe, rendant témoignage de sa foi à la présence réelle du Sauveur dans la Sainte-Eucharistie (1). L'autel du chœur était disposé à la romaine ; le chœur était pavé dans le genre moderne en marbre carré blanc et noir; les stalles des chanoines n'avaient rien de remarquable.

L'église de Saint-Amé était considérée, avant la reconstruction de Saint-Pierre, comme la plus belle, et même, si nous en croyons le P. Ignace, comme la plus régulière, des églises de Douai. On vantait « le beau blanc » dont ses murailles étaient enduites. Outre un grand nombre de statues de saints « disposées symétriquement, » on y remarquait plusieurs sculptures en bois et en marbre, portant, pour la plupart, les armoiries des personnes qui les avaient données ; on y voyait aussi un grand nombre d'épitaphes (2).

Le clocher, de forme carrée, fut réparé, exhaussé et surmonté d'une flèche en 1771 et 1772, sous la direction du frère Usmez, brigitin de la maison de Péruwetz, qui devait, quelques années après, réédifier notre église des Dominicains dévorée par les flammes (3); ce clocher, ainsi restauré, s'harmonisait très-mal avec l'ensemble de la collégiale. Le trésor de Saint-Amé possédait un grand nombre de reliques, énumérées, pour la plupart, par Raissius (4).

(1) P. Ignace, *Mémoires, Ibid.* C'est l'épisode qui sert de thème principal à la jolie romance de Schiller : *Zu Aachen, in seiner Kaiserpracht, etc.* — Nous avons trouvé dans l'église de l'une des communes rurales de l'arrondissement de Douai une ancienne et remarquable copie de ce tableau.

(2) P. Ignace, *Addit. aux Mémoires*, t, IV, p. 230.

(3) Plouvain, *Souvenirs*, p. 10

(4) *Gazophyl. belg.*, p. 33-46. — On parcourra avec profit le travail publié par M. Lafons-Mélicocq dans les *Archives du Nord*, t. XVII, p. 160-191, sous ce titre : *La Collégiale de Saint-Amé : Ameublements, Cérémonies, Usages, Jeux par personnages.*

Digitized by Google

Prévôts chanoines illustres.

Dans la suite des âges, la collégiale de Saint-Amé compta en son sein un certain nombre d'hommes remarquables que nous croyons devoir mentionner. Wallerand d'Hangouart, d'une illustre famille de Lille, doyen de Saint-Pierre de Lille et prévôt de Saint-Barthélemi de Béthune, en même temps que prévôt de Saint-Amé, contribua puissamment à la création de notre université, dont il fut le premier chancelier et le premier recteur. Charles-Quint et Philippe II, dont il fut successivement aumônier, aimaient à l'entendre discuter sur la théologie, les mathématiques, la littérature sacrée et la littérature profane, qui lui étaient également familières ; il avait accompagné le premier de ces princes dans son expédition d'Alger et avait failli y périr (1). Il mourut en 1567. Il eut pour successeur, comme prévôt de Saint-Amé, Matthieu (2) Galénus (Van Galen), dont nous parlerons à l'occasion du chapitre de Saint-Pierre ; il avait été prévôt de Saint-Pierre avant de l'être de Saint-Amé. Le successeur de Galénus, Mathias Bossémius mérite aussi de fixer un instant notre attention.

l. d'Hangouart.

alénus.

ssémius.

Né à Amsterdam en 1527, il fit ses études à Louvain et fut reçu docteur en théologie à Douai, en 1571 (3), dans la même session que Dubuisson, Guillaume Allen et Thomas Stapleton. Il composa contre les erreurs du temps plusieurs ouvrages qui furent remarqués, et qui méritaient de l'être. On vantait la simplicité de sa vie, sa rare piété, sa charité pour les pauvres. Il mourut le 4 février 1599, laissant tout

(1) Buzelin, *Gallo-Fland.*, p, 37. Voir dans cet auteur son éloge, en élégants vers latins, par Antoine Meyer, professeur de belles lettres à Arras.

(2) Et non Mathias, comme le dit le *Cameracum*, p. 109.

(3) Et non en 1566, comme le prétend Foppens. Voir Paquot, in-fol. t. I, p. 102, note.

Digitized by Google

ce qu'il avait au séminaire Notre-Dame ; il fut enterré dans le chœur de la collégiale (1).

Stapleton. Nous venons de prononcer le nom de Thomas Stapleton, l'un de ces anglais distingués par leur savoir, que la persécution obligea à chercher un asile sur le continent ; il avait été professeur de théologie à l'université d'Oxford et chanoine de Chichester sous Marie. Attiré à Douai par Guillaume Allen, il enseigna la théologie dans les abbayes d'Anchin et de Marchiennes. L'amitié de Galènus lui fit obtenir un canonicat à Saint-Amé ; il quitta Douai une première fois à l'occasion des troubles contre les anglais, et se rendit à Rome. De retour à Douai, il reprit sa stalle à Saint-Amé et la chaire qu'il occupait à l'université ; bientôt il renonça au monde et se présenta comme novice chez les jésuites qui l'envoyèrent à Louvain, où il passa deux ans. Ne se croyant pas appelé à la vie religieuse, il revint à Douai, fut de nouveau nommé chanoine et resta dans notre ville jusqu'en 1590, époque à laquelle il fut nommé professeur à Louvain et chanoine de Saint-Pierre de cette ville, il y mourut en 1598. On a de lui un grand nombre d'ouvrages estimés et en particulier une *Vie de Thomas Morus*, qui présente un grand intérêt. Le cardinal Duperron lui donnait le premier rang parmi les controversistes et ses contemporains (2).

(1) Buselin, *Gallo-Fland.*, p. 186. — Foppens, t. II, p. 870-871. — Paquot, t. I, p. 102.

(2) Voir sur Thomas Stapleton. Foppens, t. II, p. 1141-1142 et surtout Paquot, t. II, p. 526-533.

Voici la partie de son épitaphe, relative à son séjour à Douai :

In has regiones concedens
Duaci primum constitit,
Ubi catechesten ad tempus egit,
Donec tandem ad supremam
Magisterii dignitatem
Et cathedram erectus,
Sacras scripturas publice
Summo cum laude interpretatus est.

Il prononça en 1573 l'oraison funèbre de Galénus, son ami et son protecteur.

Digitized by Google

Barthélemi Peeters.

Un autre chanoine de Saint-Amé, qui vivait à la même époque, exerça sur notre université, durant ses longues années de professorat, une influence que ses trop rares écrits ne nous laisseraient pas soupçonner ; car une modestie peut-être excessive le tint toujours en garde contre ce qu'il appelait la démangeaison d'écrire, maladie qui, paraît-il, était déjà commune à son époque (1). Nous voulons parler de Barthélemi Pierre (*Peeters*), appelé *Lintrensis*, de son lieu de naissance, Lintre (*Op-Linter*), dans le Brabant. Il fut le maître du fameux Lessius ; les troubles dont le Brabant fut le théâtre en 1580 l'avaient engagé à chercher un asile à Douai. Il conserva sa chaire à l'université jusqu'à un âge très-avancé ; de là, le nom de grand-père sous lequel il fut longtemps désigné par les étudiants. Il mourut en 1630, à l'âge de 85 ans, et fut enterré dans la collégiale, auprès de la chapelle de Saint-Maurand. Après la mort d'Estius, son ami, il publia les beaux commentaires de cet auteur sur St-Paul. Il contribua à répandre dans l'université l'étude de St-Thomas, qui fut, vers cette époque, substitué au Maître des Sentences comme auteur classique. Il travailla avec Colvenère, Silvius et Pollet à l'édition de la *Somme de St-Thomas*, qui fut publiée à Douai en 1614, et qui fut longtemps la meilleure (2).

Silvius.

Nous arrivons maintenant à l'une des grandes lumières théologiques de notre ancienne université, le docte et pieux Dubois, plus connu sous son nom latin de Silvius. Né en 1581 à Braine-le-Comte, il commença ses études à Louvain et les termina à Douai, au Séminaire des Evêques. Il fut d'abord

(1) *Nihil magis studiis provehendis obstare judicabat quam tot inutilium librorum passim et undequaque emergentium proventum. Apud Foppens.*

(2) Foppens, t. I, p. 129-130. — Paquot, t. II, p. 131-133. — Canquelain, p. 1106.

Digitized by Google

professeur au collége du Roi. Son examen de doctorat qu'il subit jeune encore (en 1610) fit sensation dans l'université, qui fut désireuse de le mettre au nombre de ses professeurs. Comme il n'y avait pas de chaire vacante, Barthélemi Pierre lui céda la sienne, qu'il reprit en 1614 quand Silvius eut succédé à Estius, Président du Séminaire des évêques et chanoine de Saint-Amé, Silvius fut nommé en 1622 doyen de Saint-Amé, et devint, à ce titre, vice-chancelier de l'université. Il mourut en 1646, dans sa 69e année, en odeur de sainteté (1). Il fut d'abord enterré au milieu de l'église; mais, par respect pour sa mémoire, le chapitre fit ensuite transporter sa tombe au milieu du chœur (2). Le plus remarquable de ses ouvrages est son *Commentaire de St-Thomas*, qui, en vieillissant, n'a, pour ainsi dire, rien perdu de sa valeur. Nous mentionnerons Gertman, en parlant des hommes illustres de la collégiale de Saint-Pierre, dont il fut prévôt avant de l'être de Saint-Amé.

Nicolas de la Verdure.

Nicolas de la Verdure, né à Aire en Artois, d'une ancienne famille du Boulonais, docteur et professeur de théologie, président du séminaire de Lamotte, puis du séminaire d'Hennin, doyen de Saint-Amé de 1695 à 1717, se présente à nous avec la meilleure des recommandations, l'estime et l'amitié de Fénélon, qui le consultait sur les difficultés de l'administration diocésaine, de même que sur les problèmes les plus sublimes de la théologie. L'archevêque, prédécesseur de Fénélon, de même que les évêques d'Arras, de Tournai, d'Ypres, de Gand, recouraient également à ses lumières. Après la prise de Douai, le roi d'Es-

(1) Sa devise était : *Ne quid nimis.*

(2) Sur Silvius, voir surtout Foppens, t. I, p. 309-11 et Paquot, t. I, p. 180 et suivantes. — M. Destombes, *Vies des Saints du diocèse de Cambrai*, etc., t. IV, p. 324-328.

Digitized by Google

pagne lui offrit les postes les plus brillants s'il voulait demeurer dans ses états. De même, Louis XVI lui fit proposer les dignités les plus éminentes ; mais il préfera à tout sa modeste chaire de théologie. Déjà fatigué par l'âge et l'enseignement, De la Verdure acheva de s'user par les études exceptionnelles auxquelles il se livra pour l'examen des *Maximes des Saints* de Fénélon (1), Il n'a presque rien écrit ; il mourut le 12 février 1727, avec une grande réputation de charité : il fit aussi beaucoup de bien à sa collégiale. Il fut enterré dans le chœur de Saint-Amé ; sa sépulture était un monument de marbre blanc en losange ; on y voyait, avec son épitaphe, ses armes d'argent à un arbre (pin ou cyprès) de sinople, et sa devise : *Ad altiora* (2). Mentionnons, enfin, le chanoine Canquelain, dont le nom s'est trouvé si souvent sous notre plume. François-Gabriel Canquelain. Canquelain, né au Quesnoy en Haynaut, professeur royal d'histoire, était chanoine et trésorier de Saint-Amé. Le 4 mai 1747, il fut nommé gouverneur de l'Hôtel des Nobles (3), cette belle fondation de Monsieur et de Madame de Munde, qui était sans gouverneur et sans boursiers depuis les désastres de Law qui l'avaient presque complément ruinée. On sait qu'il composa une volumineuse *Histoire de Douai*, qu'il ne put livrer à l'impression faute de souscripteurs. Nous lui avons fait souvent des emprunts utiles. L'abbé Canquelain est généralement exact. Il est fâcheux

(1) La Verdure examina avec le P. Payen, jésuite de Douai, les *Maximes des Saints* et y travailla avec tant de contention d'esprit, qu'il fut hors d'état d'étudier par la suite : le P. Payen y perdit un œil. Legroux, t. II, p. 135.

(2) Voir sur La Verdure, Paquot, t. I, p. 80. — P. Ignace, *Addit. aux Mémoires*, t. IV, p. 230. — Canquelain, p. 1133-1134. — *Mémoires de la Société impériale de Douai*, 2e série, t. II, p. 363.

(3) Canquelain, p. 1061.

Digitized by Google

qu'il n'indique jamais ses sources, et qu'il n'ait pas consulté plus souvent les pièces originales.

Faits divers. Nous allons grouper ici quelques faits isolés relatifs à la prévôté de Saint-Amé, qui, sans présenter un grand intérêt, nous semblent cependant devoir être rappelés. La prévôté de Saint-Amé fut plusieurs fois donnée par les princes à des cadets de bonne maison, avant qu'ils fussent en état de remplir les obligations de cette charge. Ainsi, en 1522, François de Créquy, du diocèse d'Amiens, fut nommé prévôt, n'ayant encore que dix ans (1). En 1599, on nomma prévôt, à la prière du chapitre, dit-on, Guillaume Richardot, frère de l'archevêque de Cambrai. Il occupa cette place jusqu'à la mort de son frère aîné, en 1608; à cette époque, comme il n'était pas engagé dans les ordres, il renonça à l'état ecclésiastique. Un autre membre de la même famille, Claude Richardot, fut nommé prévôt en 1630, bien qu'il n'eût pas encore quatorze ans; en 1645, il renonça à cette dignité pour rentrer dans le monde et prendre un régiment (2).

Au commencement du dix-huitième siècle, de graves difficultés eurent lieu à l'occasion de la nomination du prévôt. Jacques de Marcq fut nommé par Louis XIV, le 14 octobre 1712 pour succéder à Gilbert; mais Jean Malpaix avait été nommé le 29 juillet précédent par le chapitre lui-même, alors que la ville était au pouvoir des Hollandais. Les deux compétiteurs voulurent maintenir leurs droits. L'affaire dura dix ans; enfin, le 18 juillet 1722, De Marcq eut gain de cause : il fut maintenu prévôt avec restitution des fruits (3).

(1) Cameracum, p. 109.
(2) Canquelain, p. 776.
(3) *Recueil d'Edits, etc. Arrêt du Conseil d'Etat du Roy*, p. 805-822.

Digitized by Google

L'un des derniers prévôts, Taisne, fut en procès avec le chapitre. Il réclamait la moitié des revenus de la fabrique, parce que le chapitre avait laissé tomber en ruines la maison prévôtale. Un arrêt du Parlement de Paris condamna Saint-Amé à retablir cette maison, que Taisne loua à son profit : il ne l'habitait pas, parce qu'il était président d'un séminaire (1).

Organisation de la Collégiale.

Faisons maintenant connaître l'organisation de la collégiale de Saint-Amé à l'époque de la révolution française. Le chapitre comptait vingt-une prébendes capitulaires et deux demi-prébendes ; il avait, comme on le sait, cinq dignitaires ; c'étaient, en suivant l'ordre des préséances, le prévôt, le doyen, le chantre, le trésorier et l'écolâtre. Le prévôt était, à cette époque, nommé par le prince. Le chapitre nommait aux autres dignités, et pouvait choisir en dehors du chapitre ; les dignitaires n'avaient la préséance qu'au chœur. Le chapitre nommait d'ailleurs son président ; les dignitaires chanoines pouvaient être élus comme les autres. Les dignitaires qui n'étaient pas chanoines étaient exclus de la plupart des assemblées capitulaires. Les dignitaires chanoines prenaient rang dans le chapitre suivant leur rang d'ancienneté comme chanoines (2). Le prévôt nommait à toutes les prébendes, excepté à la prébende diaconale et aux demi-prébendes, pour lesquelles le chapitre jouissait du droit de nomination. Outre les dignitaires, les chanoines et les semi-prébendés, trente-huit bénéficiers étaient attachés à la collégiale (3).

La fabrique de Saint-Amé était l'une des plus riches

(1) P. Ignace, *Supplément aux pièces*, t. I, p. 20.
(2) *Notice sur l'état de la province d'Artois, ann. 1748*, p. 89.
(3) Plouvain, *Souvenirs*, p. 8-9.

Digitized by Google

du pays; elle jouissait, vers le milieu du siècle dernier, de 15,000 livres de revenu (1).

Bientôt l'heure de la révolution française vint à sonner; les collégiales furent supprimées. Le 17 novembre 1790, en exécution des ordres de l'Assemblée nationale, un commissaire nommé par le district apposa les scellés sur le chapitre (2).

Démolition de l'église.

Vieille de six cents ans, la basilique de Saint-Amé pouvait encore braver le temps et la fureur des hommes : la bande noire qui essaya la sape contre ses fortes murailles dut s'avouer impuissante et elle recourut aux artilleurs de la garnison (3) pour détruire le monument bâti au centre de la première agglomération douaisienne, et où, durant tant d'années, nos ancêtres, au pied de la Vierge et en présence du St. Sacrement de Miracle, s'étaient inspirés des grandes pensées qui font les nobles caractères et les races généreuses.

II.

Collégiale ou chapitre de Saint-Pierre.

Origines de St-Pierre.

Les origines de l'église Saint-Pierre, soit que nous la considérions seulement comme oratoire et comme paroisse, soit que nous l'envisagions comme collégiale, sont encore plus obscures que celles de Saint-Amé. L'auteur d'un *Mé-*

(1) P. Ignace, *Supplément aux pièces*, t. I, p. 20.

(2) Plouvain, *Souvenirs*, p. II.

(3) M. l'abbé Capelle, *Recherches, etc.*, p. 70-71. — Le catalogue des prévôts de Saint Amé donné par M. Leglay, *Cameracum christianum*, 107-110, présente quelques lacunes : plusieurs d'entre elles sont comblées par l'abbé Canquelain, *Histoire de Douai*, p. 772-776.—Voir à notre *Supplément*, n° 7, un tableau comparatif de ces prévôts suivant M. Leglay et suivant l'abbé Canquelain.

Digitized by Google

moire touchant l'insigne collégiale de Saint-Pierre, publié en 1734 (1) et qui paraît être du chanoine Doutard (2), prétend que le premier établissement de la paroisse de Saint-Pierre date du septième siècle, du temps de saint Amand et de saint Aubert, premiers apôtres du pays; qu'elle florissait en 870, et que, dès lors, elle avait donné le nom de ville de Saint-Pierre (*Villa Petri*) à la nombreuse colonie, qui habitait déjà en deça du château de Douai.

En tant que paroisse.

Mais, comme l'abbé Canquelain le fait observer avec raison, aucun titre, aucun monument historique ne signale l'existence de l'église de Saint-Pierre au septième siècle : eût-elle existé à cette époque, on ne pourrait la considérer, ainsi que le *Mémoire* semble vouloir le faire, comme l'oratoire le plus ancien de Douai, puisque les documents historiques les plus dignes de foi donnent sans hésiter l'antériorité à la chapelle du château; enfin les auteurs les plus exacts, et, en particulier Gramaye, favorable d'ailleurs à Saint-Pierre, ne mentionnent la *Villa Petri* qu'après les invasions normandes en Flandre, c'est-à-dire au dixième siècle. On pour-

(1) ***Mémoire touchant l'insigne collégiale de Saint-Pierre de Douay,*** Douay, Willerval, 1734, 12 pages in-4.

(2) Canquelain, p. 860. — On trouve, en effet, dans les ***Documents historiques sur Saint-Pierre,*** n° 70, ***(Recueil appartenant à la Bibliothèque publique de Douai),*** une esquisse de ce ***Mémoire,*** écrite de la main du chanoine Doutard. Le chanoine Doutard, qui a pris une grande part à la reconstruction de l'église au siècle dernier, est auteur d'une ***Histoire de la Collégiale,*** en latin, qu'il n'a malheureusement pas achevée. Nous citerons souvent ce précieux document qui a pour titre : ***Historia fundationis insignis ecclesiæ colleg. Sti Petri Duacensis, primitivis instrumentis innixa ac variis articulis distincta :*** il l'avait dédiée au fameux Delcourt, prévôt de Saint-Pierre, qui mourut, le 5 mai 1740, avant la fin des travaux de reconstruction de l'église. Cette ***Histoire de la collégiale de Saint-Pierre*** appartient actuellement à la Bibliothèque de Douai.

Digitized by Google

rait donc, avec Canquelain (1), placer vers cette époque l'origine de l'église ou paroisse de Saint-Pierre. Disons cependant qu'un ancien *Registre* de la collégiale consulté autrefois par le prévôt Gertman (il fut prévôt de 1658 à 1670) et perdu dès le siècle dernier, affirmait que, en 807, Saint-Pierre était paroisse avec deux prêtres ou curés (*curionibus* (2).

En tant que collégiale.

Si maintenant nous cherchons à déterminer l'époque de l'érection de l'église en collégiale, nous rencontrons les mêmes divergences d'opinion, la même incertitude. Suivant la tradition du chapitre, dit Buzelin (3), elle avait été fondée à une époque que l'on ne pouvait fixer, par un comte de Flandre dont on ne savait pas le nom. Les chanoines de Saint-Pierre, au siècle dernier, avaient, ce semble, abandonné les prétentions de leurs prédécesseurs du seizième qui n'hésitaient pas à dire, ainsi que nous l'avons vu plus haut, que leur église était « de longtemps érigée en chanesie devant celle de Saint-Amé qui estoient religieux cloistrés au village de Merville, jusqu'à tant que un comte de Flandre, nommé Arnoldus, avoit sceu impestrer des chanoines de Saint-Pierre place en leur patronage pour ériger une église pour ceulx de Saint-Amé (4); » ils plaçaient au commencement du onzième siècle, vers 1012, la fondation de la collégiale (5). Ils invoquaient à l'appui de leur opinion l'ancien *Registre de Saint-Pierre*, cité par

(1) Canquelain, *Ibid.*

(2) Doutard, *Hist. Fund.*

(3) *Gallo-Fland*, p. 329.

(4) *Mémoire de Saint-Pierre contre Saint-Amé*, en 1558 : dans les *Documents historiques sur Saint-Pierre*, n° 26. Voir cette pièce au *Supplément*, n° 8.

(5) *Mémoire touchant l'ancienne Collégiale.* — Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 3.

Digitized by Google

Gertman, deux bulles, l'une d'Alexandre III, en 1165 (1), et l'autre de Clément III, en 1189 (2); enfin, un titre de donation de Gérard I, évêque de Cambrai (3). Le *Manuscrit* de Saint-Pierre disait que, aux deux curions qui existaient en 807, Baudouin, comte de Flandre, avait ajouté, en 1012, douze chanoines-clercs chargés de la célébration des offices; les deux bulles pontificales rattachaient la fondation de la collégiale à la même époque et au même prince; enfin le titre de fondation de Gérard I, contemporain de Baudouin, (il fut évêque de 1012 à 1048), semblait devoir lever tous les doutes. Les adversaires de cette opinion (4) rejetaient le témoignage de ce vieux *Registre de Saint-Pierre* que l'on ne pouvait produire et sur la valeur duquel le docteur Gertman avait pu se méprendre; ils éliminaient également le titre de donation de l'évêque Gérard, copie informe, sans date et sans signature, que la collégiale n'avait pas osé alléguer dans ses *Mémoires* contre les échevins et contre le procureur général M. Vernimmen : ils faisaient observer que les deux bulles pontificales, quant aux faits antérieurs qu'elles relataient, n'étaient sans doute que la reproduction pure et simple de la supplique du chapitre, laquelle aurait eu besoin d'être contrôlée par des documents qui fussent à l'abri de tout soupçon : or, cette supplique, alors qu'elle affirme l'établissement de la collégiale en 1012, se trouve en contradiction avec un texte authentique de cette époque, — les *Gesta Pontificum Cameracensium* (la *Chronique de Baldéric*) — texte datant de 1050 environ, lequel, faisant l'énumération des maisons religieuses ou canoniales des

(1) Miræus Foppens, t. III, p. 51.
(2) Miræus-Foppens, t. III, p. 356.
(3) *Cfr* Canquelain, p. 861-877.
(4) Canquelain, *Ibid.*

Digitized by Google

deux diocèses unis de Cambrai et d'Arras, ne mentionne à Douai qu'un seul monastère de chanoines, celui qui « veillait sur les restes vénérables de saint Amé et de saint Maurant (1). » Les efforts que l'on a faits pour expliquer le silence du chroniqueur touchant Saint-Pierre, sont demeurés impuissants; et il faut, en bonne critique, appliquer à notre collégiale la règle générale posée par un prévôt de Saint-Pierre, Colvenère, premier éditeur des *Gesta*, pour les maisons religieuses dont l'auteur ne parle pas, et dire que s'il ne l'a pas mentionnée, c'est qu'elle n'existait pas à l'époque où il a écrit (2). Il semble donc que l'on doit abandonner l'opinion qui rattache aux premiers années du onzième siècle l'érection de la collégiale de Saint-Pierre.

Gramaye, cité par les chanoines de Saint-Pierre dans leurs *Mémoires* contre les échevins de Douai, et qu'on a même accusé de leur avoir été trop favorable (3), suppose que la collégiale fut fondée vers l'an 1113 par Beaudouin VII, comte de Flandre (4). C'est, en effet, vers cette époque que l'on mentionne le premier prévôt (5) de la collégiale

(1) Baldéric, édit. Leglay, lib. II, cap. xvi.

(2) Canquelain, *Ibid.*

(3) Guilmot, *Extraits*, p. 266 : « MM. de Saint-Pierre se prévalent de Gramaye qu'ils ont induit en erreur par les mémoires qu'ils lui ont fournis. »

(4) Gramaye, *Duacum*, p. 207.— Buzelin ne se prononce pas sur l'époque de la fondation, il se borne à dire : *Non diu post Bellobarbum..... aliquandiu ante annum 1090.* Il est à remarquer qu'il ne connaissait pas les titres anciens de Saint-Pierre, tels que les bulles pontificales dont nous avons parlé plus haut. Il dit, en effet : *Fuerit—ne olim (collegiata)..... vel pontificum romanorum vel principum privilegiis condecorata, mihi non liquet. Gallo-Fland.*, p. 329. — Le *Cameracum christianum*, p. 112, ne se prononce pas davantage sur l'époque de la fondation de la collégiale.

(5) Le chanoine Doutard (*Hist. Fundat.* fol. 32), allègue des titres antérieurs (de 1049 et de 1117), qui mentionneraient des prévôts de Saint-Pierre, mais sans les désigner par leurs noms.

Digitized by Google

(1125) ; c'est vers cette époque que l'on voit pour la première fois le nom de chanoines donné aux clercs de Saint-Pierre par un acte authentique, un diplôme de Robert, évêque d'Arras, daté de l'an 1117 (1). De ces faits, on peut conclure, ce semble, avec Gramaye, que la collégiale fut établie vers ce temps-là ; peut-être cette fondation fut-elle due, en grande partie, ainsi qu'on l'a supposé (2), aux démarches de Robert Ier, évêque d'Arras, qui, pour se maintenir contre l'évêque de Cambrai et résister plus facilement à son métropolitain, l'archevêque de Reims, lequel était favorable à l'union des deux siéges, cherchait à s'attacher par des bienfaits les corps ecclésiastiques du diocèse d'Arras. Un dernier argument qui nous paraît avoir quelque valeur, c'est que, d'après une tradition constante (3), la collégiale de Saint-Pierre ne fut jamais régulière ; on le comprend facilement, si on la suppose établie au commencement du douzième siècle, c'est-à-dire à une époque où les chapitres commençaient à transformer leurs cellules en maisons particulières : fondée au douzième siècle, elle eût sans doute été assujétie à la vie commune, comme la collégiale de Saint-Pierre de Lille qui date de cette époque (5) et les autres chapitres contemporains. L'opinion de Gramaye nous paraît donc plausible ; cependant, comme la tradition du chapitre rapportait à Robert-le-Frison la plupart des priviléges dont il jouissait, et qu'il semble que ces priviléges ont dû lui être octroyés à l'occasion et à l'époque même de son établissement, on pourrait croire, avec plusieurs historiens de mérite, qu'il fut

(1) Robert, évêque d'Arras, donne aux chanoines de Saint-Pierre les autels de Sin et de Marcq. Miræus Foppens, t. III, p. 312.

(2) Canquelain, p. 862.

(3) *Mémoire sur l'insigne Collégiale.*

(4) P. Richard, *Histoire du couvent des Dominicains de Lille*, p. 121-126.

Digitized by Google

fondé par ce prince, qui régna de 1070 à 1093, et assigner à cette fondation la date de 1072, époque à laquelle il accorda, dit-on, ces priviléges (1).

Reconstruction de l'église.

L'ancienne église n'étant pas en rapport avec le service d'une collégiale, il fallut songer à en bâtir une autre. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle commencèrent les travaux de cette basilique, qui subsista jusque vers le milieu du siècle dernier. Gramaye, dont il est difficile de contrôler les affirmations, dit que le chœur fut commencé en 1105, sous Robert II, de Flandre, et qu'il fut terminé en 1112, époque à laquelle s'y transportèrent les clercs qui jusqu'alors avaient célébré l'office dans la partie inférieure de l'église (2). Nous essaierons plus loin de donner une idée du monument.

Organisation de la Collégiale.

Au siècle dernier, le chapitre de Saint-Pierre comprenait, outre deux semi-prébendés et trente chapelains (3), dix chanoines et quatre personats ou dignitaires : la prévôté date certainement de l'établissement du chapitre lui-même. Ainsi que le fait observer l'abbé Doutard, les titres de 1049 et de 1117 mentionnent le prévôt de Saint-Pierre, sans indiquer son nom : le premier prévôt dont nous connaissions le nom est Bernard, qui figure dans un acte de 1125 (4). Durant de longues années, le prévôt fut nommé par le chapitre ; Side-

Prévôt.

(1) M. Tailliar, *Notice historique sur la ville de Douai et ses alentours*, p. 66. — Passim.

(2) Gramaye, *Duacum*, p. 207. — Canquelain, p. 879.

(3) C'est le chiffre donné par Plouvain et par Doutard. Il est singulier que Delcourt, dans son *Mémoire* pour l'union de l'abbaye de Marchiennes, etc., parle seulement de 15 à 20 chapelains. Le nombre des chapellenies fut plusieurs fois réduit : en 1362, on ne comptait pas moins de 60 chapelles choriales et de 21 foraines.

(4) Voir, au *Supplément*, n° 9, la liste des prévôts de la collégiale de Saint-Pierre.

Digitized by Google

rach de Lalaing, au seizième siècle, fut le premier qui fit intervenir le prince et la cour romaine dans sa nomination. Ayant obtenu au préalable du pape Jules II, cette espèce de nomination que les canoristes appellent *Fiat*, il se fit élire par le chapitre ; puis il fit confirmer son élection par le vicaire général d'Arras et par l'empereur Maximilien (1). Plus tard le prévôt fut à la nomination du roi.

Doyen.

La seconde dignité, celle de doyen (*Decanus*) fut établie en 1207, par Raoul (*Radulphus*), évêque d'Arras (2) et confirmée l'année suivante par le chapitre de cette ville. On établit ce dignitaire parceque le prévôt était absorbé par le gouvernement général et par le soin du temporel. Le doyen était le pasteur des chanoines, des chapelains et des clercs attachés à la collégiale : c'était lui qui leur administrait solennellement les sacrements à l'article de la mort. Le doyen eut longtemps son chapelain et son clerc particuliers; il était, de plein droit, nommé par le chapitre. Par la suite des temps et un ensemble de circonstances dont la connaissance n'est pas arrivée jusqu'à nous, la prébende attachée au décanat perdit considérablement de sa valeur et devint notablement inférieure aux autres prébendes canoniales. Les chanoines n'étant guère disposés à s'assujétir à une charge pénible, qui leur enlevait une partie considérable de leurs avantages pécuniaires, on se voyait souvent obligé de donner le titre de doyen à des étrangers qui, n'ayant point de prébende canoniale, n'avaient pas le droit de siéger dans les assemblées ordinaires de chapitre : car le doyen qui n'était pas chanoine ne pouvait prendre part aux séances capitulaires, que quand il était question de la disci-

(1) Doutard, *Hist. Fund.*, fol., 35.
(2) Voir la pièce dans Miræus-Foppens, t. III, p. 373.

Digitized by Google

pline et de la correction des mœurs. Pour obvier à cet inconvénient, Mgr Richardot, évêque d'Arras, unit en 1566 une des prébendes canoniales au titre de doyen : en même temps, pour ne pas diminuer le nombre des canonicats, il réunit trois chapellenies foraines, à la mense capitulaire (1).

Des difficultés sérieuses eurent lieu en 1682 à l'occasion de cette dignité : Decerf, qui était doyen à cette époque, ayant été nommé prévôt par le Roi, prétendit exercer en même temps les deux dignités et empêcha Delacroix, qui avait été nommé doyen par le chapitre avant que lui-même eût donné sa démission, de prendre possession de sa charge. Le conseil du Roi donna gain de cause à Decerf, et Delacroix mourut sans avoir pu exercer aucune des fonctions de sa charge (2).

Autres dignités.

La troisième dignité de la collégiale de Saint-Pierre était celle de chantre (*cantor*). Pendant de longues années, le chantre fut pris dans le sein du chapitre et nommé seulement pour un an : quelques revenus étaient attachés à sa charge. La dot du chantre fut augmentée en 1311. En 1651, pendant la vacance du siége d'Arras, le cantorat ou chantorie fut érigé en personat par le prévôt Van Counoverden : cette dignité, à la nomination du chapitre, devait désormais être donnée à vie. Des démélés eurent lieu à cette occasion entre les deux chapitres de Saint-Amé et de Saint-Pierre. Saint-Amé, qui possédait cette dignité de temps immémorial, prétendait que son chantre eût toujours la préséance dans les processions et autres cérémonies auxquelles participaient les deux collégiales : le chapitre de Saint-Pierre,

(1) Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 38. C'est à lui que nous avons emprunté tout ce paragraphe.

(2) Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 42, passim. — Voir, au *Supplément* n° 10, la liste des doyens de Saint-Pierre.

Digitized by Google

réclamait l'alternative. Pour faire reconnaître ses droits il fut obligé de faire confirmer par les deux puissances l'érection de la chanterie : elle fut ratifiée en 1675 par l'évêque d'Arras en 1681 et par Louis XIV, dont les lettres-patentes furent registrées au parlement de Tournai, en 1683. En instituant le chantre, on lui donna le pas sur l'écolatre; l'écolatre, qui tenait jusqu'alors le troisième rang dans le chapitre, réclama. Il fut décidé que l'écolatre, qui était alors en fonctions, aurait, sa vie durant, le pas sur le chantre, mais que ses successeurs n'auraient que le quatrième personat (1).

Enfin la quatrième dignité du chapitre de Saint-Pierre était celle d'écolâtre. L'écolâtre (*scholasticus*), en vieux français escoliers, était chargé de diriger les écoles, tant primaires que secondaires, qui existaient sur tout le patronat de Saint-Pierre; il avait, à ce titre, le droit de visite sur toutes ces écoles, droit qui ne s'exerçait pas toujours sans difficulté. Le scolasticat datait, dit-on, de l'établissement du chapitre (2). L'écolâtre, dans le principe, dirigea l'école annexée à la collégiale et destinée, non-seulement aux enfants de chœur, mais encore aux plus jeunes chanoines. Malgré l'importance de ces fonctions, le scolasticat forma à une certaine époque un bénéfice si minime qu'il était difficile de lui trouver des titulaires. Pour relever cette dignité, Jean Canard, évêque d'Arras, y attacha une prébende canoniale. L'écolâtre était à la nomination du chapitre (3).

(1) Boutard, fol. 44. Voir, dans cet auteur, les noms d'un grand nombre de chantres de la collégiale.

(2) L'écolâtre est nommé dans l'acte de donation de l'évêque Gérard, dont nous avons parlé plus haut.

(3) Boutard, fol. 43. Voir, dans cet auteur, les noms d'un grand nombre d'écolâtres de la collégiale.

Digitized by Google

A l'origine, le prévôt de Saint-Pierre conférait toutes les prébendes canoniales et le chapitre toutes les chapellenies; ensuite on se conforma, pour la collation des prébendes, au règlement, ou compacte, du concile de Constance, qui attribuait, comme on le sait, huit mois au pape et les quatre autres aux collateurs ordinaires. Ce règlement était encore suivi en 1734, ainsi que nous l'apprend le *Mémoire* imprimé, attribué à Doutard (1). L'abbé de Gricourt, prévôt depuis 1769, osa, en 1773, c'est Canquelain qui nous l'apprend (2), conférer un canonicat dans un mois qui appartenait au pape. On se plaignit de cette usurpation : des lettres-patentes d'avril 1777 sanctionnèrent un arrangement qui divisait également les douze mois de l'année entre le pape, le roi et le prévôt (3). Les chapelains suscitèrent parfois de grands embarras au chapitre. Sans remonter au procès de 1434 (4), dans le cours du dix-huitième siècle, comme ils avaient à peine de quoi vivre, ils voulurent contraindre les chanoines à diminuer le nombre des bénéfices. Il en résulta un long procès dont les pièces se trouvent, pour la plupart, dans le *Recueil des documents historiques relatifs à Saint-Pierre* (5). On fit un compromis; mais la querelle recommença quelques années avant la révolution.

Privilége de la Collégiale.

Arrivons maintenant aux priviléges de la collégiale de Saint-Pierre. Elle n'a jamais joui de l'exemption, elle est toujours demeurée soumise à l'ordinaire, c'est-à-dire à l'évêque d'Arras. « Les chanoines de Saint-Pierre, nous dit l'un d'eux, n'ont jamais songé à demander au Saint-

(1) P. 9.
(2) Canquelain, p. 878.
(3) *Plouvain, Souvenirs*, p. 17.
(4) Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 4.
(5) *Bibliothèque de Douai.*

Digitized by Google

Siége des lettres d'immédiation, qu'ils eussent pu obtenir, comme bien d'autres chapitres, dans des temps où on les accordoit avec la dernière facilité et principalement pendant le grand schisme d'Occident. Ils ont toujours été infiniment contents de leurs évêques (*sic*) et ont préféré leur agréable joug à une vaine immédiation (1). »

Droit de patronat.

Le chapitre de Saint-Pierre exerçait son patronat sur une partie considérable de la ville. Les développements qu'elle prit sur la rive gauche de la Scarpe nécessitèrent successivement plusieurs démembrements de la paroisse de Saint-Pierre (2) et la formation de plusieurs paroisses nouvelles sur lesquelles le chapitre conserva son droit de patronat. La première paroisse ainsi formée fut celle de Saint-Jacques (1225). Composée de la partie qu'on appelait la Neuve-Ville, depuis le fossé qui séparait le marais douaisien de la terre sèche, y compris le faubourg des Wetz, jusqu'aux paroisses de Saint-Albin et de Waziers (3), elle fut tout entière située hors des murs. L'église fut construite sur l'emplacement d'une ancienne chapelle, dite de saint Nicaise, que l'on rebâtit (4) rue du Mont-de-Piété (qui s'appelait alors rue du Mès), sur un terrain donné par un riche bourgeois, Jacques Painmouillié (5). On sait que la paroisse de Saint-Jacques fut cédée par le chapitre en 1630 aux pères de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri : nous parlerons plus loin des difficultés qui, par suite de cette cession, surgirent entre le chapitre et les pères de l'Oratoire de France. Un second démembrement qui suivit de près le premier donna

Formation des paroisses du patronat.

(1) (Doutard), *Mémoire sur l'insigné Collégiale.*

(2) Avant de procéder à ces démembrements, on avait, en 1190, donné au curé un coadjuteur et uni la cure à une des prébendes canoniales.

(3) *Voir* la charte de fondation dans Miræus-Foppens, t. III, p. 387.

(4) Duthillœul, *Hist. eccles.*, p. 74.

(5) Plouvain, *Souven.*, p. 21-22.

Digitized by Google

naissance à la paroisse de Saint-Nicolas, appelée d'abord Saint-Nicolas-en-la-Poterne. Un acte capitulaire de novembre 1228, dû à l'initiative de Ponce, évêque d'Arras, érigea la nouvelle paroisse, dont l'église fut bâtie contre les murailles de la ville. L'érection de cette paroisse et les conditions mises à son établissement furent confirmées par l'évêque (1). La dernière paroisse formée aux dépens du territoire de Saint-Pierre fut celle de Notre-Dame. L'église existait comme chapelle dès l'année 1131, époque à laquelle elle fut consacrée en vertu d'une bulle d'Innocent II. Au mois d'octobre 1257 (2), le chapitre de Saint-Pierre, faisant droit à la demande de Jacques de Dinant, évêque d'Arras, et considérant que le curé de Saint-Pierre ne pouvait suffire au soin de son troupeau dispersé sur un territoire trop étendu, procéda à un nouveau démembrement de la cure et assigna à l'église Notre-Dame, devenue église paroissiale, (elle était située dans le faubourg), la partie de l'ancienne paroisse qui se trouvait en dehors des murs, depuis les portes du Marché et du Canteleu : ces dispositions ne tardèrent pas à être confirmées par l'évêque d'Arras (3). A la suite de ces démembrements, on supprima le coadjuteur qui avait été donné au curé de Saint-Pierre, et la prébende qui lui avait été attribuée fut rendue au chapitre. Au commencement du quinzième siècle, les trois curés du territoire de Saint-Pierre voulurent s'affranchir du patronat du chapitre ; mais celui-ci obtint en 1430 une sentence arbitrale qui déclara que les prévôt, doyen et chapitre avaient le patronat des trois paroisses, et qu'ils devaient en posséder les droits, non-

(1) *Voir* la Charte de confirmation dans Miræus-Foppens, t. III, p. 387.

(2) Duthillœul, *Monographie de l'église Notre-Dame*, p. 5-6, s'est donc trompé en plaçant en 1225 l'érection de la paroisse Notre-Dame.

(3) Miræus-Foppens, t. III, p. 119.

Digitized by Google

seulement honorifiques, mais utiles. Jean de Mella, docteur *in utroque jure*, chargé par le pape Martin V de dirimer l'affaire, prononça dans le même sens (1). Simon Chalvaire, prévôt à l'époque où commença ce procès, montra un grand zèle pour les intérêts du chapitre. Le patronat de Saint-Pierre s'étendait, en outre, sur les paroisses rurales de Waziers, de Sin, de Marcq, de Lewarde et de Montigny (2).

Il s'étendait encore sur les nombreuses familles religieuses qui étaient venues s'établir sur son territoire. L'ouverture de chapelles publiques, desservies par des religieux, porta plusieurs fois le chapitre à exprimer des plaintes et à prendre des mesures qui obligèrent les évêques et les papes à intervenir, afin de sauvegarder les privilèges octroyés aux ordres religieux : nous serons prochainement forcé de nous occuper de ces tristes conflits (3). Quoiqu'il en soit, le patronat de Saint-Pierre fut formellement reconnu par les Trinitaires en 1255 et 1488, par les Frères-Mineurs en 1340, par les Minimes en 1638, par les Carmes des deux Observances en 1679, par les Jésuites en 1621 et 1727 (4).

Comme les autres églises et maisons religieuses anciennes, le chapitre de Saint-Pierre jouissait du droit d'asile dans son enclos ; et un vitrail de l'église rappelait encore au siècle dernier la réparation qu'il avait obtenue pour une violation
Asile. de ce droit (5) ; ainsi que nous l'avons vu plus haut, cette immunité, garantie par la capitulation de 1667, fut abolie presque immédiatement (6).

(1) Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 22. — Canquelain, p. 883.
(2) Doutard, fol. 23.
(3) *Voir* plus bas.
(4) Doutard, fol. 24.
(5) *Archives du Nord*, t. VI. p. 319.
(6) *Hæc immunitas, tot ac tantis agressionibus superatis, salva et incolumis perseveravit usque ad annum 1667;..... quod hæc immunitas*

Digitized by Google

Juridiction temporelle.

Dans l'ordre temporel, la collégiale avait des droits considérables que Gramaye, avec la tradition de Saint-Pierre, faisait remonter à Robert-le-Frison : les principaux de ces priviléges étaient la juridiction tant civile que criminelle, le droit de foire et de tonlieu, le privilége des bannis : nous allons en dire quelques mots. Le chapitre exerçait la justice dans toutes les causes civiles et criminelles de ses suppôts ; il avait sa cour de justice et son bailli, que la chronique latine du chapitre appelle du nom savant de *prætor* ; le bailli avait sous lui un certain nombre d'officiers subalternes. Une lettre de Philippe-le-Bel, en date du 26 avril 1309, adressée au gouverneur de Douai, lui enjoignait de veiller à la conservation de la juridiction temporelle du chapitre (1). Le tonlieu était, comme on le sait, un droit domanial sur les marchandises ; en 1252, le chapitre céda ce droit à l'échevinage moyennant une indemnité (2). Le privilége des bannis est suffisamment connu (3). Chaque année en l'honneur du saint apôtre, patron de la collégiale, on leur permettait de rentrer à Douai et de prendre part à la foire qui se faisait dans le cloître de Saint-Pierre le jour de la fête de saint Pierre-aux-Liens depuis les premières vêpres jusqu'à la

S. Petri aliorumque locorum quinquaginta forsan ab annis quoad asylum imminuta fuerit, vel penitus exoleverit, non voluntati principis, sed judicibus subordinatis hoc ascribendum putamus, qui ejusmodi asyla ægerrime ferentes at suæ jurisdictioni ampliandæ nimium studentes, nullum non moverunt lapidem ut illa de medio tollerent. Doutard, fol. 26,

(1) Miræus-Foppens, t. III, p. 151; il l'a reproduite d'après les *Archives*, actuellement détruites, de Saint-Pierre.

(2) L'acte de vente qui se trouve dans les *Archives municipales* est imprimé dans Miræus-Foppens, t. III, p. 597. Si la concession de ce droit n'eût pas été prouvée par titre, comme Guilmot le suppose, l'échevinage ne l'eût certainement pas racheté à une époque où il était encore facile de consulter la tradition.

(3) Accordé, suivant la tradition du chapitre, par Robert-le-Frison et, suivant M. Guilmot, par Robert de Jérusalem. Guilmot, *Extraits*, p. 522.

Digitized by Google

fin des secondes. En vertu d'un concordat passé le 30 août 1517, il fut décidé que les bannis à dix ans et plus ne pourraient désormais revendiquer ce privilége (1).

Exemptions d'impôts.

Les exemptions des impôts de consommation dont jouissait la collégiale de Saint-Pierre donnèrent lieu parfois à des différents regrettables, analogues à ceux dont nous avons parlé plus haut, et dont nous parlerons plus tard à l'occasion des ordres mendiants. Doutard prétend que le chapitre ne fut pas inquiété dans la possession de ce privilége jusqu'en 1404. Les difficultés furent plus grandes encore en 1405 et 1406 : mais, après un jugemeut provisoire du bailli d'Amiens, les chanoines firent un arrangement avec les échevins qui reculèrent devant les frais considérables que le procès devait entraîner. De nouveaux démêlés se produisirent en 1553 ; ils furent dirimés par un arrêt du conseil privé de Bruxelles qui reconnut les droits du chapitre. La sentence portée par le même conseil, dont nous avons parlé à propos de Saint-Amé, s'applique également à Saint-Pierre. De nouvelles plaintes furent encore dirigées contre les fraudes du chapitre en 1612, 1613, 1628. A la fin du siècle dernier, si nous en croyons le chanoine Doutard, le privilége de la cave au vin était devenu presque illusoire à cause de la grande quantité d'impôts exceptionnels qui pesaient même sur les privilégiés (2).

Relations avec Marchiennes.

La collégiale de Saint-Pierre ne jouissait pas de l'indépendance absolue dans l'ordre temporel : pendant de longues années du moins, elle dut faire hommage à l'abbaye de

(1) *Registre aux Mémoires* de 1491-1520, fol. 221.

(2) *Ista cella fere jam collapsa est aut saltem valde imminuta, cum sit variis vectigalibus oppressa et dimidiatæ libertatis umbram solum retineat.* Doutard, fol. 28.

Digitized by Google

Marchiennes. Une bulle, accordée à l'abbaye de Marchiennes en 1195, par Célestin III, confirmait l'obligation imposée au chapitre d'offrir chaque année à la Saint-Jean un ferton (1) à l'abbaye : la même pièce recommandait au prévôt de n'avoir pas la témérité de refuser à l'abbé l'hommage qu'il lui devait, ou, quand celui-ci passait la nuit à Douai, la fourniture des cierges qu'il lui était obligé de fournir conformément à une ancienne et raisonnable coutume (2).

Buzelin, à qui cette bulle avait été communiquée par les religieux de Marchiennes les interrogea en vain sur l'origine de l'offrande du ferton, elle était tombée en désuétude et la tradition n'en avait pas conservé le souvenir. Quant à l'hommage, voici ce qu'il apprit. Autrefois le chapitre de Saint-Pierre possédait des marais à Marchiennes et l'abbaye de Marchiennes des dîmes à Douai, Sin et Waziers. A une époque que l'on n'indiquait pas, les deux parties firent un échange ; mais comme il était favorable à Saint-Pierre, les chanoines, par compensation, s'engagèrent à reconnaître la suzeraineté de l'abbaye. Il fut décidé, en outre, que, quand l'abbé serait appelé au concile provincial à Reims, le prévôt serait tenu de l'y accompagner à cheval, mais aux frais de l'abbaye, pour lui donner ses conseils. On convint aussi que chaque fois que l'abbé passerait la nuit à Douai, le chapitre

(1) Le ferton, le *farthing* des langues du Nord, était le quart du marc, il y avait des fertons d'argent et des fertons d'or. Buzelin, qui avait lu *ferco* dans la bulle pontificale, voulait y substituer *perco*, supposant qu'il s'agissait de l'offrande du petit poisson appelé vulgairement percot ; *Gallo-Fl.*. p. 349 ; mais il a corrigé lui-même son erreur. *Ibid.*, p. 548.

(2) Buzelin, *Gallo-Fl.*, 3 :9 et 349-350. Doutard qui avait promis de parler en détail des différends de son chapitre avec Marchiennes, n'a pu tenir sa promesse ; nous avons dit plus haut qu'il laissa inachevée son *Histoire de la Collégiale.*

Digitized by Google

lui fournirait gratuitement la cire dont il aurait besoin, à raison de trois cires par nuit. Ces arrangements étant en vigueur au douzième siècle, l'abbaye les avait fait confirmer par le souverain pontife (1).

Les prévôts de Saint-Pierre firent tous hommage à l'abbé de Marchiennes jusqu'à Jean de Wèze, en 1483, qui refusa de se soumettre à cette cérémonie (2). Plusieurs de ses successeurs l'imitèrent ; mais Buzelin nous apprend qu'ils furent condamnés par les tribunaux religieux et séculiers et que tout ce qu'ils purent obtenir, fut l'autorisation de payer les cires en argent et non plus en nature (3). Pierre de Laing, prévôt de Saint-Pierre, de 1670 à 1682, protesta de nouveau de l'indépendance du chapitre, refusa l'hommage et en appela aux tribunaux. La querelle n'était pas complétement dirimée à l'époque où Doutard écrivait, c'est-à-dire vers le milieu du siècle dernier (4).

Statuts.

La collégiale de Saint-Pierre avait des règles, ou statuts, qui furent, à différentes reprises, revues et amendées ; ainsi en 1444 par le prévôt Nicolas de Grincourt. La dernière révision faite par les soins de Mgr de Sève, évêque d'Arras, eut lieu en 1676, lors de sa visite pastorale (5).

Ancienne église.

Essayons maintenant de donner une idée de l'édifice lui-même, tâche difficile en raison de l'insuffisance des docu-

(1) Buzelin, p. 350.

(2) Doutard, *Hist. Fundat.*

(3) Buzelin, *Ibid.*

(4) *An jure merito hoc servitutis genus à nostris præpositis exigant Marchianenses præpositi, utrimque certatum est; et adhuc sub judice lis est. Hist. Fundat.*, fol 35. Il est fait allusion à ce procès dans les *Mémoires de l'abbaye de Marchiennes* contre Delcourt, dont nous parlerons plus loin.

(5) On trouve ces *Statuts* dans les *Documents historiques sur Saint-Pierre*, n° 39.

Digitized by Google

Description. ments qui nous ont été conservés. Nous avons sous les yeux un plan fait à l'époque où l'on se préoccupa de la reconstruction de l'église, c'est-à-dire au siècle dernier (1); mais à cette époque, les chapelles et autres dépendances ajoutées à l'œuvre primitive étaient si nombreuses et si mal coordonnées qu'il était difficile de l'en dégager et de la reconstituer par la pensée. Le chœur des chanoines dans lequel se faisaient les offices de la collégiale était très-profond : il occupait à lui seul plus de la moitié de l'axe de l'édifice (2). Au dessous du chœur ou du moins d'une partie du chœur régnaient des cryptes (vulgairement croûtes), antérieures peut-être à la construction de la collégiale et chères à nos ancêtres, comme le prouvent les nombreuses fondations faites en faveur des chapelles qu'on y conservait. Trois chapelles étaient placées (3) au fond de ces cryptes : c'étaient, au centre, la chapelle de Saint André; à gauche et à droite, celles de N. Dame de Pitié et de N. Dame de Bonne-Nouvelle; on descendait aux cryptes par des escaliers qui s'ouvraient de chaque côté du chœur. Dans le principe, le déambulatoire qui régnait autour du chœur, au dessus des cryptes, était sans doute libre dans toute son étendue ; dans la suite, on y avait établi plusieurs dépendances qui empêchaient d'en faire le tour; c'étaient, dans la partie de gauche, le vestiaire et les salles capitulaires. On trouvait dans le fond, au dessus de

(1) Ce plan, qui est conservé à la trésorerie de l'église Saint-Pierre, nous a été communiqué par M. l'abbé Héroguez, curé-doyen de Saint-Pierre. Nous avons consulté avec profit le *Mémoire* de M. Dubois-Druelle sur la Collégiale de Saint-Pierre ; on pourra remarquer que nous nous séparons de lui touchant plusieurs points.

(2) On fit dans le chœur des travaux considérables vers 1620; mais le texte du P Ignace auquel nous empruntons ce détail, ne nous permet pas de déterminer s'il s'agit de la reconstruction de l'autel. *Mém.*, t. III, p. 490.

(3) Pour tous les détails, *voir* le plan ci-contre.

Digitized by Google

la chapelle de Saint-André-ès-croûtes, la chapelle de *Requiem*, dans laquelle on gardait pour les malades la réserve eucharistique. Un certain nombre de degrés conduisait à ce déambulatoire dont le sol était plus élevé que celui du chœur des chanoines.

Le reste de l'église était partagé par quatre rangées de piliers massifs en cinq nefs ; elles avaient probablement toutes la même hauteur, comme on le remarque dans un certain nombre d'églises de ce pays. La nef centrale, qui continuait le chœur, était plus large que les autres. Celle de gauche avait en longueur un développement considérable et servait aux offices de la paroisse complètement distincts de ceux du chapitre. Ni le chœur ni les nefs n'étaient voûtés (1).

L'édifice se terminait par un clocher, couronné de quatre aiguilles et surmonté d'un beffroi ; ce clocher, qui menaçait ruine, fut, comme nous le dirons plus loin, démoli en 1512. La longueur de l'église dans l'œuvre était d'environ deux cents pieds, et sa largeur, prise à l'entrée du chœur, de cent cinquante.

odifications successives.

Tel était à peu près, suivant nous, l'édifice primitif. On y ajouta successivement plusieurs dépendances qui lui firent perdre sa régularité. Ainsi un annexe, rattaché parallèlement à la nef de gauche, comprenait, avec une sacristie appelée la sacristie du bas et plusieurs autres dépendances, les deux chapelles des S. S. Côme et Damien et du Saint-Sépulcre. Nous croyons devoir nous arrêter sur cette dernière chapelle, chère à nos religieux ancêtres (2). Le

(1) *Mémoire de Delcourt.*

(2) *Istud memorabile et populi frequentia celebre sepulchrum, necnon affabre elaboratum.* Doutard, fol. 82.

Digitized by Google

Saint-Sépulcre, monument précieux de l'art du quinzième siècle et qui était, dit-on, d'un effet saisissant, était placé derrière l'autel : on y arrivait, de chaque côté de l'autel, par un étroit couloir (1). Une table de cuivre, fixé dans la muraille de la chapelle, perpétuait le souvenir du donateur. Voici l'inscription qu'elle portait et qui nous a été conservée par le chanoine Doutard : *Gille de Buissy, en son vivant bourgois de Douay, par son testament, ordonna en ceste plasche estre fet en la remembrance de la passion de Jesu Christ ung sépuchre et Pierre de Buissy, son nepveu, a fait faire et accomplir ceste plache et spùcre estofement. Ce sépuchre fust fait l'an de grâce* 1437 (2). »

Du côté opposé, uu autre annexe beaucoup plus considérable avait envahi la nef de droite dans toute sa largeur et presque toute sa longueur. Ce second annexe qui, à l'extérieur comme à l'intérieur, devait enlever à l'édifice sa régularité, renfermait les deux chapelles de Saint-Joseph et Notre-Dame des Miracles : cette dernière doit nous occuper un instant.

Chapelle de Notre-Dame de Miracles.

Elle datait seulement du seizième siècle. A cette époque — à partir de l'année 1532 — de nombreux miracles s'opérèrent alentour d'une Vierge de pierre, placée dans le cimetière, en une niche entourée d'un grillage, qui lui avait fait donner le nom de N. Dame de la Treille, « avec une inscription au dessous en forme d'épitaphe d'un certain de

(3) *Ab utroque latere altaris sacelli supra memorati duplex patet ad sacrum illud sepulchrum aditus admodum angustus : primoque aspectu loci, quisquis illud ingreditur, sancto quodam horrore percellitur, dum.... per cancellos ferreos illud sepientes sub fornice cernit corpus Christi, circumstantibus etc....; quæ statuæ ita eleganter et ad nativum exsculptæ oculis apparent, ut sola vox eis deesse credatur. Ibid.*

(1) Doutard, fol. 82.

Digitized by Google

la famille Pikette (1). » Bientôt on construisit, pour recevoir la Vierge qui prit dès lors le nom de N. Dame des Miracles, une chapelle faisant corps avec l'église (2). Mais, ayant été bâtie peu solidement, elle ne tarda pas à tomber en ruines ; elle fut reconstruite en 1644, plus vaste et plus magnifique, grâce aux libéralités de Jacques Taisne, prêtre natif de Douai, qui donna, en outre, deux cents florins de rente pour les frais du culte; cette chapelle fut bénite en 1648, par l'évêque de Saint-Omer, le siége d'Arras étant vacant à cause du conflit qui existait entre les rois de France et d'Espagne relativement à la nomination à ce siége (3). Chère aux habitans de Douai et en particulier à la jeunesse des écoles, la chapelle de N. Dame des Miracles, dit le P. Martin l'hermite, était pour eux « la première académie de piété, le sanctuaire de dévotion, le cabinet de toutes les vertus (4). »

La Madeleine.

Une autre chapelle, dont parlent souvent nos chroniqueurs douaisiens, celle de la Madeleine, dépendait de la collégiale de Saint-Pierre, bien que matériellement elle en fût entièrement séparée ; car elle était située dans le cimetière. Cette chapelle, bâtie en 1248, était due aux libéralités de Pierre Honoric, panetier du roi de France: il avait demandé au chapitre un terrain dans son enclos pour y bâtir la chapelle, ainsi que des maisons destinées à loger des chapelains qui en feraient le service, mais qui seraient en même temps obligés d'assister aux offices du chœur à Saint-

(1) *Cui mox sacellum est adjectum, quod adhæret muro dictæ ecclesiæ versus meridiem* Doutard, fol. 77.

(2) Doutard, fol. 78.

(3) *P. 564.* Il en parle très-longuement, *p. 533-565.* La collégiale de Saint-Pierre possédait de nombreuses et précieuses reliques dont on trouve l'énumération détaillée dans Raissius, *Gazophylat. Belg.*, p. 416-423.

(4) P. Martin l'hermite, p. 555.

Digitized by Google

Pierre (1). Pierre Honoric fut enterré dans cette chapelle à droite, ainsi que sa femme ; on y voyait encore au siècle dernier, avant la reconstruction de l'église, leurs statues en marbre poli, avec une inscription qui était, dit le chanoine Doutard, fort difficile à lire (2). Lors de la reconstruction de la collégiale qui finit par entraîner la disparition de la chapelle de la Madeleine (dans le principe on avait songé à la conserver), les chanoines qui avaient eu beaucoup à se plaindre des exigences des chapelains, profitèrent, dit-on, de cette circonstance pour détruire la tombe des fondateurs. Quoiqu'il en soit, ce monument précieux à tous égards fut malheureusement brisé, et ses fragments entrèrent dans les fondations de l'un des piliers du chœur. Il y eut, à ce sujet, un procès dans lequel de nombreux témoins déposèrent de ce fait, mais qui n'eut pas de suite (3). Au siècle dernier, le peuple, dit Doutard, avait tellement oublié l'origine de cette chapelle qu'il la considérait comme l'oratoire le plus ancien de Douai (4).

Revenons maintenant à notre collégiale. Au commencement du seizième siècle, l'ancien clocher menaçait ruine. « Le 15 mars de l'an 1512, après avoir chanté une messe du Saint-Esprit, on commença à mettre jus le vieux clocher, et fust ladicte œuvre si bien maintenue par la grâce de Dieu et à peu de frais par un flameng, nommé Me Jacques Vandècre, qui estoit conducteur du dict ouvrage. Luy et ses trois compagnons, tous quattre vaillans et hardis, en peu de temps, mirent bas les flèches ou aiguilles du dit clocher et mirent en bas le beufroy et le rasirent tout

Nouveau clocher.

(1) *Voir* l'*Acte de fondation* dans Doutard, *Hist. Fundat.*
(2) *Ibid.*
(3) Guilmot, *Extraits*, p. 260.
(4) Doutard, *Mém. sur l'insigne Collég.*, p. 9.

Digitized by Google

entier ; en quoy, plusieurs s'y employèrent fort vaillamment, tant par des pardons que par œuvre manuelle, à cause que l'évêque avait donné quarante jours de pardon (d'indulgence) toutes les fois et quand on travailleroit au dict ouvrage (1) » Le 20 avril 1513, les abbés d'Anchin et de Marchiennes, posèrent la première pierre de la nouvelle tour. Elle ne fut pas bâtie sur l'emplacement de l'ancienne : afin de pouvoir dans la suite agrandir l'église, on laissa vide un espace d'environ vingt pieds entre l'église et la nouvelle tour (2). Bien que le fonds sur lequel on devait bâtir fût extrêmement solide, on pilota à grands frais. « Dans les travaux de démolition, on trouva plusieurs piéces de monnaie d'argent qui contourna au profit du dict ouvrage, laquelle monnoie, quand au change, estoit incogneue (3). » Les paroissiens (ce furent les paroissiens et non les chanoines qui se lancèrent dans cette grande entreprise) n'avaient pas suffisamment tenu compte des difficultés d'exécution. En vain épuisèrent-ils leurs ressources pour une œuvre qu'ils avaient grandement à cœur ; en vain fit-on appel à la piété du magistrat et à la générosité des bourgeois et des seigneurs voisins. Il fallut, pendant un temps bien long, — plus de quatre-vingts ans — arrêter les travaux. Pour les reprendre, on eut recours à des loteries qui ne réussirent guères, « ce moyen, nous dit l'abbé Doutard, n'étant pas

(1) Extrait *d'un ancien manuscrit de Douay* (copié par le chanoine Doutard) et *Archives de l'église Saint-Pierre, n° 52 de l'Inventaire.* Les trop rares *Archives de Saint-Pierre* ont été, il y a quelques années, mises en ordre et inventoriées par M. Brassart. *Voir*, sur cet utile travail, les *Mémoires de la Société de Douai*, t. IX, p. 42-43.

(2) C'est ce que montre le plan de Saint-Pierre, dont nous avons parlé plus haut.

(3) *Extrait d'un ancien manuscrit de Douai*, etc. — *Cfer Brefve description des choses les plus remarquables arrivées à Douay*, 1re partie, p. 48-49.

Digitized by Google

en apparence, du goût des Flamans (1). » Enfin on termina les travaux en 1686 (2), sans avoir pu réaliser pleinement le plan grandiose que l'on avait conçu et sans être demeuré fidèle au style primitif (3) ; la tour devait d'ailleurs être surmontée d'une flèche élevée en pierres que sans doute, elle ne recevra jamais.

Etat de l'église au 18e siècle.

On avait employé à cette œuvre d'un importance secondaire des sommes considérables qui auraient pu recevoir utilement une autre destination. Depuis longtemps l'antique collégiale était dans un état lamentable, et la décence demandait qu'on la remplaçât par une nouvelle. Au commencement du dix-huitième siècle, l'édifice « vieux, irrégulier, délabré, menaçait ruine, à ce point qu'on fut obligé de l'appuyer au-dedans par des corps d'arbres tout droicts qui, liés ensamble par des traverses, représentoient un immense et affreux gibet. De plus il étoit enfermé dans un bas terrein, où l'on plaçoit souvent des corps morts et n'étoit pas vouté ; il ne pouvoit résister aux pluies qui traversoient souvent ses toits et ses lambris ; aussy l'air y étoit malsain et insupportable à ceux qui devoient y rester longtemps. En un mot, dans cet état, il déshonoroit la ville de Douay et

(1) (Doutard), *Mémoire touchant l'insigne Collégiale.* Voici ce que George Braun dit de cette tour inachevée dans son *Theatrum urbium præcipuarum mundi*, dont la 1re édition parut en 1572 : « Au bout de l'église Saint-Pierre se voit grand apparat d'un commencement d'une tour, lequel ouvrage semble estre commencé plustot pour bastir une tour de Babylone qu'une pyramide. Et certes ils ne voioient pas trôp cler, estant le fundament et columnes commencés si grands que s'il fust parfoit, la dicte tour seroit plus grande qu'aulcune en toute la Flandre. » Ancienne traduction reproduite par M. Dubois-Druelle, *Mém.*, p. 22.

(2) On lit au haut de la tour : *Soli Deo gloria, anno 1686.*

(3) *Tandem 1686... utcumque absoluta est, utpote suo exemplari juxta proportionum et symmetriæ regulas non omnino consentanea.* Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 2.

Digitized by Google

sembloit donner une mauvaise idée de sa police et de son gouvernement (1). » Dans la campagne de 1709, le Dauphin, père de Louis XV, y ayant entendu la messe, avait remarqué l'antiquité, l'irrégularité et la caducité de l'édifice, et en avait témoigné sa surprise au prévôt (2). Le chapitre n'était pas riche ; la ville était surchargée de dettes; les marguilliers et les paroissiens qui auraient consenti à rebâtir une église paroissiale, ne se croyaient pas obligés aux frais exceptionnels de la reconstruction d'une collégiale. Bref on ne savait à quel moyen recourir. Le prévôt de Saint-Pierre, Delcourt (3), fameux par ses luttes contre les jansénistes, était un homme habile, fécond en expédients. Il lança dans le public un *Mémoire* par lequel il demandait

Projet de Delcourt.

(1) *Mémoire pour l'union de l'abbaye de Marchènes (sic) à la collégiale de Saint-Pierre de Douay*, (par Delcourt, prévôt de la collégiale), *in-fol. 10 pages*, sans lieu ni date, dans la *Collection des Documents historiques sur Saint-Pierre.*

(2) *Mémoire de Delcourt.*

(3) Peu d'hommes, du moins parmi ceux dont nous aurons à parler dans le cours de ce travail, ont été l'objet de jugements aussi contradictoires. Cette diversité d'appréciation s'explique en partie par la vivacité des luttes qui régnaient à cette époque et la gravité des affaires auxquelles il a été mêlé d'une façon directe. Voici deux portraits bien différents de Delcourt ; l'un est de l'abbé Legroux et l'autre du chanoine Doutard. « Delcourt, dit l'abbé Legroux, était un homme vain, prévenu de lui-même, pédant dans sa façon d'agir et de parler: on eût dit qu'il se croyait toujours en chaire. » L'abbé Legroux, *la Flandre Gallicane*, chap. xiv. Ecoutons maintenant l'abbé Doutard : « *Fuit vir multis nominibus vere suspiciendus, morum probitate et suavitate insignis, ingenio subtilis, animo et corde mitissimus, eloquio facundus, studio indefessus, in legendis auctoribus assiduus, consilio providus, injuriarum immemor, lædi offendique nescius, mirabilis patientia in adversis, ecclesiæ suæ commodis ac juribus tuendis perpetuo intentus, avitæ religionis tenacissimus, sedis apostolicæ ac decretorum ejus adversus iniquitatis filios editorum propugnator acerrimus, tandem meritis plenus et variis operibus.* » Il est bon de remarquer que l'abbé Doutard a ajouté à son ouvrage cet éloge de Delcourt après la mort de celui-ci. Auparavant il s'était borné à dire ces mots encore lisibles

Digitized by Google

l'union à la collégiale de l'abbaye de Marchiennes; les religieux seraient devenus chanoines, l'abbaye aurait été démolie; les matériaux, transportés par eau jusqu'à Douai, et les biens de l'antique abbaye, unis au chapitre, auraient rendu facile l'édification d'une magnifique basilique, digne du chapitre et de son patron : en même temps, on aurait augmenté le nombre des canonicats, on aurait accru les revenus de la prévôté, enfin on aurait relevé le collége et le séminaire du Roi qui étaient l'un et l'autre en décadence(1). L'abbaye de Marchiennes s'émut naturellement de ce projet aventureux qui la menaçait dans son existence : par une délibération capitulaire du 15 août 1727, les grand-prieur, religieux et communauté de Marchiennes résolurent de s'y opposer par tous les moyens que les lois mettaient à leur disposition (2); en même temps, ils répondirent par deux *Mémoires* (3), dans lesquels les avocats de l'abbaye, s'atta-

bien qu'effacés, sur son manuscrit : *Hujus viri, utpote superstitis, laudibus ægre supersedeo. Voir* encore sur Delcourt l'abbé *Canquelain*, p. 1104-1105, et *Mémoires de la Société de Douai*, nouvelle série, t. II, p. 296 et suivantes.

(1) *Mémoire de Delcourt.*

(2) Cette délibération qui se trouve imprimée à la suite du *Mémoire* de Lebarbier, avocat de l'abbaye de Marchiennes, nous permet de fixer la date du *Mémoire* de Delcourt, qu'une note manuscrite, d'écriture récente, mise sur l'exemplaire de la *Collection des Documents historiques*, rapporte à l'année 1725. Il est sans doute de 1727 : l'abbaye de Marchiennes n'aurait pas attendu deux ans pour délibérer sur un objet d'une telle importance. Au reste, un résumé manuscrit du *Mémoire* de Delcourt *(n° 65 de la même Collection)*, porte cette date.

(3) 1° *Réponse à l'imprimé qui a pour titre : Mémoire pour l'union, etc.*, in-fol., 8 pages, rue St-Jacques, v° Mengé; sans date. Il est signé Roussel, avocat. *(Documents historiques sur Saint-Pierre).*

2° *Mémoire ou réponse à l'écrit imprimé tendant à l'extinction de l'abbaye de Marchiennes, par laquelle on en fera voir l'injustice, l'impertinence et l'absurdité.* In-fol., 24 pages. Il est signé Lebarbier, avocat. *(Documents sur Marchiennes et Anchin. (Bibliothèque de Douai)*, t. III, n° 12).

Digitized by Google

quant à celui qu'ils appelaient le fléau des abbayes voisines de Douai (1), ne reculaient pas devant les personnalités les plus injurieuses. Cependant la cour prit en considération le plan grandiose et spécieux de Delcourt et nomma, pour faire un rapport, une commission d'enquête, composée de trois membres, l'évêque d'Arras, l'intendant de la province et le premier président du Parlement de Flandre. Delcourt mit en œuvre pour réussir tous les moyens auxquels il pouvait recourir : il se rendit à Paris (2), il publia un second *Mémoire* pour répondre aux *factums* de l'abbaye (3); mais tout fut inutile, et il se vit obligé de renoncer à son rêve.

De son côté, le Parlement de Flandre était intervenu auprès des ministres, le 17 avril 1726, pour leur exposer l'urgente nécessité de reconstruire le temple affecté aux grandes solennités et qui menaçait ruine à ce point que les fidèles n'osaient plus en approcher ; il les suppliait donc de prendre les mesures nécessaires pour assurer la réalisation de l'entreprise (4). Mais on ne s'en occupa sérieusement que quand les architectes et les ingénieurs eurent provoqué d'urgence la fermeture de l'église. Elle fut fermée le 9 août 1734. D'abord on avait cru qu'il suffirait de réparations considérables ; mais, à la suite d'une seconde visite des experts, on se convainquit qu'une simple restauration était impossible (5). Le 24 mai 1735, on posa la première pierre

(1) Delcourt avait fait antérieurement des démarches pour faire unir à la collégiale, ainsi qu'au collége et au séminaire du Roi, l'abbaye de Crépin, puis celle de Fémy, puis celle d'Arrouaise. *(Voir* ce *Mémoire* et l'abbé Legroux, chap. XIV.*)*

(2) Comme le prouve une lettre du chanoine Motquin, du 22 février 1728.

(3) Il est en manuscrit dans les *Docum. histor. sur Saint-Pierre, n° 66*; nous ne savons s'il fut imprimé.

(4) Pillot, *Histoire du Parlement de Flandre*, t. I, p. 17-18.

(5) (Doutard), *Mémoire touchant l'insigne Collégiale.*

Digitized by Google

Reconstruction de l'église.

d'une nouvelle église. Pour faciliter l'entreprise, le roi mit à contribution, selon l'usage du temps, les abbayes voisines de Saint-Amand, de Marchiennes, d'Anchin, qui durent fournir ensemble 12,000 livres par an, pendant un certain nombre d'années. Le chapitre de Saint-Pierre chargea l'un de ses membres, le chanoine Doutard (1), d'attirer l'attention du public sur cette grande œuvre, par la publication d'un travail dans lequel il ferait l'histoire de la collégiale et en exposerait les besoins. C'est le *Mémoire* que nous avons plusieurs fois cité : le chanoine le terminait par un appel adressé à la générosité des grands corps de la province et des particuliers.

Procès.

La reconstruction de l'édifice fut entravée par plusieurs procès que le chapitre eut à soutenir, soit contre les chapelains, soit contre le magistrat à l'occasion de sa juridiction dans l'enclos (2), soit encore contre les marguilliers à l'occasion des droits respectifs du chapitre et de la paroisse. Ce dernier procès avait une portée bien plus grande que les deux autres puisqu'on allait jusqu'à nier la légitimité de l'union du chapitre et de la paroisse, jusqu'à contester aux chanoines le droit d'administrer les biens et les fondations pieuses de Saint-Pierre. M. Vernimmen, procureur général, qui poursuivait d'office, combattit avec véhémence les prétentions des chanoines. La précieuse *Collection des documents historiques relatifs à Saint-Pierre* que l'on trouve à la Bibliothèque de la ville, renferme presque toutes les pièces imprimées et manuscrites de ce grand procès; de part et d'autre, on étudia, à cette occasion, les origines de la paroisse et de la collégiale, mais sans parvenir à résoudre

(1) Canquélain, p. 860.

(2) En 1737, le chapitre se désista de ses prétentions sur ce point. *Voir Registre aux Consaux, 1737, 147 v°.*

Digitized by Google

des questions que l'absence des titres primitifs rend insolubles (1). Le procureur-général et les marguilliers, appuyés par les échevins, demandaient qu'il fût pourvu à l'administration de la fabrique conformément à l'usage de la province, qu'on attribuât à la fabrique de la paroisse en propriété le tiers des biens du chapitre, enfin que la cloche et le droit de la sonner fussent exclusivement réservés à la paroisse. Condamné par un premier arrêt du parlement, le chapitre eut ensuite gain de cause. Les travaux demeurèrent suspendus jusqu'à la fin de ce procès qui ne se termina qu'en 1739 : on les reprit l'année suivante (2).

Le plan que, après de longues discussions, on finit par adopter, fut celui de M. de Brissy, architecte de Bruxelles, lequel était, dit-on, la simple reproduction de l'église de l'abbaye de Saint-Martin, de Tournai. D'abord les offices du chapitre se firent dans la chapelle de la Madeleine, et ceux de la paroisse dans celle du séminaire des Huit-prêtres ; mais ensuite, sur les réclamations des chanoines, l'évêque d'Arras décida que les fonctions curiales se feraient également dans la chapelle de la Madeleine, malgré son exiguité, pour maintenir intacte l'antique union de la paroisse avec la collégiale. Quant aux prédications dominicales et aux prédications plus solennelles des stations de carême, elles se firent dans la jolie chapelle des Minimes qui, ainsi qu'on le sait, dépendait du patronat de Saint-Pierre.

Bénédiction de l'église.

La nouvelle église put enfin être bénite le dimanche 26 juillet 1750 ; on fit, à cette occasion, une procession à laquelle prirent part les séminaires, les ordres religieux, le clergé des collégiales et des paroisses, l'université et les

(1) Nous signalerons, comme présentant le plus d'intérêt, les nos 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103 de la *Collection*.

(2) P. Ignace, *Mém.*, t. IV, p. 234.

Digitized by Google

autres corps constitués. En avant de la procession, des enfants, habillés en anges, portaient des emblêmes, avec des devises, qui faisaient, d'une façon assez heureuse, l'histoire de la reconstruction de l'église et rendaient hommage à la générosité des corporations et des individus qui y avaient pris part. La procession fut suivie d'une grande fête que le chapitre donna à l'Hôtel-de-Ville et à laquelle les corps constitués assistèrent par députés (1). Le dernier jour de l'octave qui suivit la bénédiction et au retour d'une procession non moins solennelle que la première, la statue de Notre-Dame des Miracles fut placée dans la magnifique chapelle du Dôme (2), qui avait été ajoutée, à cette intention, au plan primitif. Elle y resta, paraît-il, jusque pendant les plus mauvais jours de la révolution, et alors que les autres parties de l'église étaient profanées par le culte de la Raison. On l'y conserva jusqu'en 1835, époque à laquelle elle fit place (3) à une statue en plâtre, pour être reléguée dans une petite chapelle contiguë à l'autel de la paroisse. Heureusement on l'a, depuis lors, rétablie dans la chapelle du Dôme, où elle est maintenant exposée à la vénération des fidèles.

La révolution supprima la collégiale de Saint-Pierre et profana l'église : celle-ci fut rendue au culte dès l'époque de son rétablissement. L'état de délabrement dans lequel se trouve la tour de Saint-Pierre qui est, malgré ses défauts, l'un des principaux monuments de notre ville, vient d'at-

(1) Canquelain, p. 883.

(2) Voir la *Solennité et Cérémonie de la Bénédiction de l'insigne église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre à Douay*, in-4 de 12 pages, Willerval. (Cette brochure nous paraît être du chanoine Doutard, qui ne mourut qu'en 1751.) On en trouve des extraits dans une brochure imprimée chez M. Adam, en 1850, à l'occasion du 100e anniversaire de cette bénédiction, in-8, 12 pages avec lithographie.

(3) P. Possoz, *Sanctuaires de la Mère de Dieu*, Lille, 1847, in-12, p. 118.

Digitized by Google

tirer tout récemment l'attention de l'administration municipale.

Le chapitre de Saint-Pierre a compté dans son sein durant les trois derniers siècles de son existence plusieurs hommes éminents que nous devons faire connaître d'une façon sommaire. Plusieurs d'entre eux ont contribué pour une bonne part à faire donner à notre cité le nom d'Athènes du nord : qu'on lui a parfois attribué ce sont surtout Richard Smith, Richard White, Mathieu Galénus, Jean Dubuisson, Estius, Colvenère, Van Couverden, Mathias Gertman.

Prévôts et chanoines distingués.

Richard Smith fut du nombre de ces savants et généreux prêtres anglais que la persécution d'Elisabeth força à se réfugier sur le continent. Il avait été professeur à l'université d'Oxford et confesseur de Marie Tudor; il prit une grande part aux controverses religieuses de son temps et écrivit avec succès contre Calvin, Mélanchton, Pierre Martyr et Cranmer. Philippe II le nomma, en 1563, prévôt de Saint-Pierre et, à ce titre, second chancelier de l'université, où il occupa, en même temps, la première chaire de théologie. Mais il n'exerça pas longtemps ces fonctions; il mourut en 1563, à l'âge de 63 ans et fut enterré, à Saint-Pierre, dans la chapelle de la Vierge, où son épitaphe se voyait encore au siècle dernier. De ses nombreux ouvrages, les uns sont écrits en latin et les autres dans sa langue maternelle (1).

Rich. Smith.

Un de ses compatriotes plus jeune que lui, Richard White (Vitus), illustra presque à la même époque le chapitre de Saint-Pierre et l'université. Après avoir professé le droit à Louvain et à Padoue, il fut envoyé à Douai, où il enseigna le droit canonique et le droit civil : il fut trente ans pro-

R. Vitus.

(1) Doutard, *Hist. Fundat*, fol. 35. — Foppens, *Biblioth. Belg.*, p. 1069-1070. Son épitaphe est reproduite dans Foppens.

Digitized by Google

fesseur à l'université. Il fit en notre ville deux mariages (1) avantageux qui lui permirent de venir en aide à un grand nombre de ses compatriotes, exilés, comme lui, pour leur foi. Etant devenu veuf une seconde fois, il fut admis aux saints ordres, malgré l'empêchement qui résultait de son double mariage et avec dispense du souverain pontife; en même temps, il fut nommé chanoine de Saint-Pierre. Son rare mérite lui valut d'autres distinctions exceptionnelles; il fut créé recteur de l'université par ordre exprès du pape et reçut de lui le titre de comte palatin. Il mourut en 1612 et fut enterré à Saint-Jacques, où l'on voyait avant la révolution les sépultures d'un certain nombre d'anglais de distinction. Il écrivit sur la jurisprudence, l'histoire et l'archéologie : la plupart de ses ouvrages furent imprimés à Douai. Le cardinal Baronius, le savant auteur des *Annales ecclésiastiques*, avait une haute idée de son mérite et le consulta souvent sur l'histoire de l'Angleterre (2).

Galénus.

Arrivons maintenant à la glorieuse série de prévôts remarquables qui se succédèrent presque sans interruption pendant plus d'un siècle à partir de Richard Smith. Nous avons déjà nommé Mathieu Galénus (Van Galen), de West-Cappel, en Zélande, qui, après avoir enseigné la théologie à Louvain, fut nommé professeur à l'université de Douai, où il prit ensuite avec distinction le bonnet de docteur. Il suc-

(1) Il eut de l'une de ces unions un fils, M. White, religieux de Saint-Bertin, qui s'occupa de travaux d'érudition et qui avait songé à publier la célèbre *Chronique d'Ipérius*, d'après le manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'abbaye.

(2) Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 189. — Foppens, *Biblioth. belg.*, t. II, p. 1072-1073, d'après une notice envoyée de Douai par Alban Butler, qui était, à cette époque, professeur de philosophie et bibliothécaire du collége anglais. — Paquot, t. I, p. 14.

Digitized by Google

céda à Richard Smith comme prévôt de Saint-Pierre. Les soins temporels attachés à cette charge (comme le chapitre de Saint-Pierre n'avait point de trésorier, le prévôt devait en remplir les attributions), l'engagèrent à solliciter, quelque temps après la mort de Wallerand d'Hangouart, la prévôté de Saint-Amé, moins avantageuse de beaucoup sous le rapport des émoluments, mais plus libre de sollicitudes et plus honorables, parce que les fonctions de chancelier de l'université lui étaient annexées On lui offrit, comme compensation, une prébende canoniale qui serait unie à la prévôté de Saint-Amé ; mais il refusa cette faveur qui lui semblait contraire aux règles ecclésiastiques (1). Galénus avait assisté comme théologien au concile de Trente, et siégea, comme représentant de son chapitre, au concile provincial de Cambrai de 1565. Il contribua grandement à la prospérité de l'université. On vantait sa libéralité, surtout à l'égard des anglais exilés. Il se reposait de l'enseignement en instruisant les pauvres et les ignorants. Il écrivit en latin, en français et en hollandais et il édita plusieurs ouvrages d'auteurs du moyen âge qui n'avaient pas encore vu le jour ; on lui a reproché avec raison une critique parfois crédule et superficielle (2). Son oraison funèbre par Th. Stapleton, chanoine de Saint-Amé, est imprimée dans les œuvres de ce dernier.

Dubuisson. Jean Dubuisson (Rubus), de Villers en Hainaut, prévôt de Saint-Pierre après Galénus, avait été l'un des premiers professeurs de l'université, il fut aussi le premier régent du

(1) Paquot, t. III, p. 301.

(2) Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 178. — Foppens, *Biblioth. Belg.*, p. 865-867. *Voir*, dans cet auteur, un éloge en vers de Matth. Galénus, par P. Colpin, doct. en théologie de Douai. Doutard, *Hist. Fundat.*, et Paquot, t. III, p. 301.

Digitized by Google

collége du Roi. Il était si humble qu'il se considérait comme inférieur en science à tous ses collègues de l'université et de la collégiale, si modeste qu'il portait les habits les plus grossiers. Entre autres ouvrages, il fit une traduction latine de la *Logique* d'Aristote qui fut longtemps classique à Douai. Il mourut en 1595, laissant tous ses biens pour l'entretien des étudiants pauvres (1).

Estius. Après Antoine Surius, prévôt de 1596 à 1599, la collégiale de Saint-Pierre eut l'honneur d'avoir à sa tête le fameux Estius qui, avec Silvius, eût suffi pour illustrer à jamais notre université. Estius, descendant des seigneurs d'Est, château situé près de Tiel, en Hollande, naquit à Gorcum. Il étudia à Utrecht et à Louvain, et fut envoyé à Douai en 1580, après avoir reçu le bonnet de docteur. Il fut le premier président du séminaire du Roi ; il le transporta en 1599 du local incommode où on l'avait établi d'abord (rue du Mont-de-Piété) dans celui qu'il occupa jusqu'à la révolution, et y fit élever des bâtiments considérables pour ses ecclésiastiques (2). Ses ouvrages sont pour la plupart des chefs-d'œuvre : il suffit de citer ses *Commentaires de St. Paul* (publiés après sa mort par son ami Bossémius), ses *Commentaires sur des passages choisis de la Sainte Ecriture*, enfin ses *Commentaires sur le Maître des Sentences et sur St. Thomas*. Il travailla à l'édition de St. Augustin publiée par les docteurs de Louvain et qui n'a été surpassée que par celle des Bénédictins. Benoît XIV l'a appelé *Doctor fundatissimus*, le docteur très-solide. On ne vantait pas

(1) Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 185. — Foppens, t. II, p. 720. — Paquot, t. I, p. 211.

(2) Abbé Legroux, t. II, p. 105. — *Mémoires de la Société de Douai*, 2e série, t. II, p. 296 et suiv.

Digitized by Google

moins sa piété et sa charité que ses lumières (1). Il était prévôt de Saint-Pierre depuis 1597; il mourut le 20 septembre 1613, en odeur de sainteté à l'âge de 72 ans. Il fut enterré dans la chapelle du St. Sépulcre de la collégiale. On ouvrit sa tombe avec un respect religieux le 16 octobre 1734, à l'époque de la reconstruction de Saint-Pierre; on ne trouva plus que son crâne dénudé et quelques os (2).

Colvenère. Estius eut pour successeur comme prévôt de la collégiale George Colvenère, né aux environs de Louvain, il était très-versé dans l'histoire ecclésiastique et la liturgie. On sait qu'il donna la première édition de la *Chronique* attribuée à Baldéric. Il édita, en outre, Rhaban Maur, Flodoard, Thomas de Cantimpré et publia de nombreux ouvrages liturgiques. Il mourut le 29 mai 1649, à l'âge de 88 ans. Il fut le premier fondateur du séminaire de la Foi (3). Théodore Van-

Vancouverden. couverden, originaire du duché de Clèves, contribua à fonder ce séminaire avec Colvenère auquel il succéda (4). Il était alors président du séminaire Lamotte. Il écrivit contre les Jansénistes avec le docteur Randour, et mourut en 1658 (5). Finissons cette énumération peut-être trop longue

Gertman. des prévôts remarquables de Saint-Pierre par Mathias Gertman, né à Turnhout, en Brabant. Il fut pendant quarante ans président du Séminaire du Roi. L'économie avec laquelle il vécut pendant toute son administration lui permit d'acquérir une riche bibliothèque qu'il laissa à cet établisse-

(1) Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. I, p. 399-400 — P. Nicéron, *Mém.*, t. 23, p. 378 et suiv. — *Voir* son épitaphe dans Foppens et Nicéron.

(2) Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 37.

(3) M. Leglay, dans son édit. *de Baldéric*, p. 393 et suiv. — Foppens, *Biblioth. Belg.*, p. 336-337. *Voir* son épitaphe dans ces deux auteurs. — *Cfer, Archives du Nord*, t. IV, p. 71-65.

(4) *Voir* sur ce séminaire l'abbé *Canquelain*, p. 1062-1063.

(5) Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. II, p. 1129. — Doutard, *Hist. Fundat.*, fol. 37.

Digitized by Google

ment et de créer pour des écoliers pauvres un certain nombre de bourses s'élevant ensemble à 2000 florins (1) Il refusa, dit-on, l'évêché de Saint-Omer; il fut prévôt de Saint-Pierre de 1658 à 1670, fut ensuite promu à la prévôté de Saint-Amé et mourut en 1683. Plusieurs de ses ouvrages manuscrits se conservaient dans la bibliothèque du séminaire du Roi (2). Il paraît n'avoir rien publié; l'opuscule que Foppens lui attribue, n'est pas de lui, mais du docteur Decerf.

A côté de ces dignitaires de la collégiale, nous devons nommer un chanoine que nous recommandent ses modestes, mais utiles travaux, Arnould Raissius (De Raisse), né à Lille (3), quoiqu'en disent toutes les biographies que nous avons pu consulter, trompées sans doute par l'épithète de *Luacensis* qu'il se donne en raison de ses fonctions qui l'attachaient à Douai. Chanoine de Saint-Pierre, il consacra ses loisirs à recueillir tout ce qui se rapportait aux saints des Pays-Bas, à leurs reliques, au culte dont on les honorait. « Il n'épargna pour cela, dit un auteur, ni peines, ni frais, ni voyages : il parcourut les différentes provinces des Pays-Bas, visita les églises et les monastères, fouilla leurs archives et les autres dépôts publics, et y puisa une foule de renseignements précieux. » Il acheva sa vie au milieu de ces utiles travaux, le 6 septembre 1644, âgé d'environ 75 ans. Ses ouvrages, devenus rares et recherchés, sont tous écrits en latin (4).

Raissius.

Nous devons, avant de finir, payer un juste hommage à

(1) Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. II, p. 873. — Paquot, t. III, p. 405. — *Mémoires de la Société de Douai*, 2e série, t. II, p. 296-310.

(2) Foppens, *ibid.* — Paquot. *ibid.*

(3) *Collect. d'auteurs nés à Lille (Biblioth. de Lille), art. Raissius.*

(4) Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. I, p. 101-192.

Digitized by Google

l'écrivain qui nous a le plus souvent guidé dans cette partie
Doutard. de nos recherches [illegible] de l'abbé Doutard, sur lequel nous avons malheureusement peu de détails. Licencié en théologie et professeur royal en la langue grecque, il fut nommé (avant 1730) chanoine de Saint-Pierre et président du séminaire Notre-Dame, lequel fut, sous lui, (26 février 1744) réuni, par un arrêt du conseil d'Etat, au séminaire de la Foi et appelé le séminaire de Notre-Dame et de la Foi ; il mourut en 1751. L'abbé Doutard fut chargé par le chapitre d'explorer et de mettre en ordre ses archives, à l'occasion des procès qu'il eut à soutenir d'abord contre les échevins, puis contre les marguilliers. Ces recherches l'engagèrent à écrire l'histoire de la collégiale, qu'il commença en 1730 sous ce titre : *Historia fundationis insignis Ecclesiæ collegiatæ Sancti-Petri Duacensis, primitivis instrumentis innixa*. Il est fâcheux que des circonstances que nous ne connaissons pas ne lui aient point permis d'achever une œuvre qui se recommande par la sûreté des recherches, la modération des prétentions et une forme excellente. On sait qu'on doit lui attribuer le *Mémoire* français *sur l'insigne collégiale de Saint-Pierre*, que le chapitre fit publier à l'occasion de la reconstruction de l'église. L'abbé Dontard fut en correspondance avec le savant Foppens auquel il communiqua, avec la liste des prévôts, tous les documents relatifs à Saint-Pierre que celui-ci publia dans son supplément de *Miræus*.

Digitized by Google

III

Templiers ou frères de la Sainte-Milice du Temple; Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; chevaliers de Rhodes et de Malte (1).

Origines de l'ordre.

L'ordre religieux et militaire des Templiers, ou frères de la Sainte Milice du Temple, ainsi appelé parce que leur première maison à Jérusalem était située auprès de l'emplacement du Temple de Salomon, fut établi en 1118 et confirmé par le concile de Troyes en 1128. Geoffroy de Saint-Omer et plusieurs autres chevaliers qui prirent part à sa fondation, appartenaient à la Flandre par la naissance. Geoffroy possédait à Ypres un vaste enclos qu'il donna « aux pauvres frères de la Milice du temple de Salomon » et qui fut le berceau de l'ordre en Europe (2). Les templiers comptèrent bientôt un grand nombre de maisons dans nos provinces. Au moment de leur suppression, ils en avaient dit-on, deux à Douai. Malheureusement elles ont laissé peu de traces dans l'histoire. De ces deux maisons, l'une était un modeste hôpital que les frères du Temple possédèrent au plus quelques années; l'autre, bien que plus importante, ne forma jamais qu'une succursale faiblement dotée, annexée à d'autres établissements plus considérables et destinée seulement à recevoir les membres de l'ordre dans leurs voyages ou à servir d'asile à ceux d'entre eux que leur âge ou leurs infirmités empêchaient de guerroyer. Les Templiers s'entendaient

(1) Nous avons fait, dans cette notice, des emprunts nombreux et considérables au savant *Mémoire* de M. Guilmot *sur les deux maisons du Temple de Douai* : nous le citons d'après la belle copie autographe qui appartient à M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard. Le *Mémoire* de M. Guilmot a été reproduit en partie par M. Dubois-Druelle, *Douai Pittoresque*, *49-58*.

(2) Ipérius, *Chronic.*, p. 627. — Malbrancq, *De Morinis*.

Digitized by Google

mieux à manier l'épée que la plume; et si quelques-uns d'entre eux, comme le suppose M. Guilmot, employèrent leurs loisirs à mettre par écrit les faits d'armes auxquels ils avaient pris part ou les détails de la fondation de la maison qui leur servait de retraite, ces mémoires auront été perdus à l'époque de la suppression. « C'est donc que par hasard et à l'occasion des relations d'intérêts de nos Templiers avec des particuliers ou d'autres communautés que se sont conservés, isolément et sans liaison, certain faits concernant les deux établissements de Douai (1). »

Maison N.-Dame.

La plus ancienne et la plus considérable de ces deux maisons est celle de Notre-Dame. Thiérry d'Alsace, comte de Flandre, la fonda, au mois d'octobre 1155, au-delà de la porte des Wetz, en des marécages formés par le débordement de la Scarpe et du ruisseau du Boulenrieu, et que l'industrieuse activité des religieux ne devait pas tarder à transformer (2). Il lui donna comme dot une charrue de terre (c'est-à-dire trente-six rasières), située à Sin-le-Noble, village de son domaine, et beaucoup de rentes foncières sur les courtils du marais douaisien, restés longtemps sous l'eau, et que des travaux récents avaient rendus productifs. Les premiers chevaliers du Temple de Douai vinrent, sans doute, de la maison d'Arras, dont il paraît être toujours resté dépendant. Philippe d'Alsace, fils et successeur de Thierry, fut le second bienfaiteur de la maison de Notre-Dame. A la demande de Bauduin de Gand, son neveu (il était fils de Laurette, sa sœur aînée), commandeur de la baillie des maisons du Temple en Flandre, il lui donna

Ses bienfaiteurs.

(1) Guilmot, *Mémoire*, p. 1.

(2) *In loco nuper aqua et arundine circumcincto, nunc satis amœno. Archives Municip., pièce côtée* M, *apud Guilmot, not.* 1. — Plouvain, *Souvenirs*, p. 478.

Digitized by Google

tous les reliefs des fiefs qui dépendaient du château de Douai (chaque fief payait alors, pour droit de relief, dix livres parisis et le dixième denier de sa valeur à la vente), des terres à Dourges sur le Boulenrieu et le dixième de la dîme du Forest.

Plusieurs bourgeois joignirent leurs libéralités à celles des princes. En 1227, la veuve d'un chevalier ayant vendu à deux habitants de Douai des terres qu'elle tenait du seigneur de Lambres, celui-ci les déchargea de tout service de fief en faveur des chevaliers et à condition que les deux bourgeois leur paieraient une rente annuelle de cinq sols parisis (1). Une fille dévote, nommée Marie de Férin, leur laissa en 1293, par son testament, une somme de quarante livres pour acheter, chaque année, dix-huit rasières de blé, et une autre de cent pour fonder trois messes à dire chaque semaine dans leur église, vingt sols au chapelain du Temple et dix à son clerc pour un obit annuel. De plus, elle laissait au commandeur de la baillie du Temple une certaine somme d'argent avec laquelle il devait acheter une rente d'un demi-marc pour cet obit (2).

Différends avec l'échevinage.

Plusieurs difficultés relatives à la juridiction eurent lieu, vers cette époque, entre la maison de Notre-Dame et l'échevinage. « Le précepteur (c'était le nom que prenaient les supérieurs des Templiers) de Notre-Dame prétendait exercer toute justice tant haute que basse, les droits de domaine et de juridiction sur les hôtes, mansionnaires et habitants qui occupaient des fonds de sa censive, entre les portes de la ville et la maison du Temple, ainsi que sur les fonds qui lui appartenaient dans la ville. Suivant les échevins, au

(1) Guilmot, p. 3.

(2) *Archives Municip., Testament enchirographe,* avril 1273. Guilmot, p. 3.

Digitized by Google

contraire, toute justice, juridiction et domaine appartenaient, de plein droit, aux comtes de Flandre, et subsidiairement à eux, sur toutes les possessions du Temple, comme sur tous les autres héritages compris dans l'échevinage ; et ils s'appuyaient, pour soutenir leurs prétentions, sur un précédent qui pouvait toutefois, nous semble-t-il, recevoir une autre interprétation. Cependant, « pour mettre fin à des querelles fascheuses, nuisibles et fraïeuses entre voisins et amys », une transaction intervint entre le magistrat, d'une part, et, de l'autre, Fr. Hugues de Pérault, précepteur, et les frères de la Milice du Temple d'Arras, capitulairement assemblés et agissant en tant que possesseurs de la maison de Douai qui n'est même pas mentionnée dans l'acte. Par cette transaction, les propriétés du Temple demeuraient soumises à la juridiction de l'échevinage, à l'exception de la maison et de ses dépendances, contenant en totalité un peu plus de six rasières, laquelle devait rester libre et indépendante à perpétuité, sauf les droits de haut domaine, de garde et de ressort. Comme compensation et indemnité des droits auxquels ils renonçaient dans l'intérêt de la paix, les frères du Temple reçurent une somme de cinquante livres parisis, avec laquelle ils achetèrent une rente à leur profit. Les échevins promirent avec serment d'observer fidèlement ces conventions ; elles furent ratifiées par une lettre du comte Guy de Dampierre, du mois de janvier 1291 (1). Comme le fait observer M. Guilmot, ce concordat ne dit rien du droit d'asile ; peut-être n'en est-il pas fait mention, parce que l'usage l'accordait alors à toutes les maisons religieuses. La chapelle du Temple jouissait de grands priviléges : ainsi l'interdit qui frappait le pays ou la ville ne

(1) *Archives Municipales. Layette 237.* (Pilate-Prévost, *Table chronol.*, n° 1291.)

Digitized by Google

l'atteignait pas à moins qu'elle ne fût spécialement désignée (1).

En 1282, un combat eut lieu, dans l'enclos du Temple, entre Pierre de Douai, chevalier, et Jean de Wattines d'une part, et, de l'autre, les frères de la maison. Jean de Wattines fut tué. L'information de cette affaire fut confiée par le comte de Flandre, avec l'agrément des religieux, aux échevins de Douai, qui entendirent les témoins dans la maison du Temple d'Arras. Frère Raoul, templier de Douai, fut reconnu quitte de la mort de Jean de Wattines, qu'il n'avait tué qu'à son corps défendant, et le chevalier Pierre de Douai, pour avoir tiré son épée et poursuivi l'un des frères, fut condamné à dix livres d'amende (2).

Les bourgeois de Douai, qui voyageaient en Terre-Sainte, recevaient des frères du Temple toute espèce de bons offices. Les religieux les protégeaient, les assistaient dans leurs besoins et recevaient leurs dernières volontés qui étaient ensuite exécutées par les soins des frères de la maison de Notre-Dame. Ainsi, un Douaisien, Jean Legros, dit le Croisé, ayant fait son testament en Palestine, frère Jean du Temple délivra l'argent aux enfants du défunt, en présence des échevins, qui en donnèrent acte (3).

En 1281, frère Michel, chapelain des chevaliers du Temple, fut délégué par l'official de Reims à l'effet de révoquer des lettres accordées par la cour épiscopale d'Arras aux curés des paroisses du patronat de Saint-Pierre et contraires aux droits et priviléges des ordres mendiants (4).

(1) Guilmot, p. 6.

(2) *Archives Municipales*, Reg. K, fol. 1. — Guilmot, p. 6 et 7.

(3) *Archives Municip., Reg. aux bans et édits*, fol. 35, *apud Guilmot.*

(4) P. Petit. *Fondat. des couvents de Ste-Croix, etc.*, p. 21. Voir plus bas Dominicains.

Digitized by Google

Suivant une tradition rapportée par Gramaye, ce furent les Templiers qui facilitèrent l'établissement, à Douai, des Trinitaires qu'ils avaient peut-être connus en Terre-Sainte (1).

Peu après l'établissement de la maison de Notre-Dame, une grande partie du marais douaisien avait été entouré de palissades depuis cette maison, sur la ligne des fossés qui baignent actuellement le pied des remparts, jusqu'à une grosse tour, au pied de laquelle passait le canal qui coule derrière la rue St-Jean ; et ce marais avait pris, dès lors, le nom de Neuve-Ville. Les échevins ayant résolu de substituer des murs à cette clôture et de supprimer, pour n'en faire qu'une — la porte Morelle, qu'on appela d'abord la Porte-Neuve-du-Temple — les deux portes de Rieulay et du Temple (celle-ci se trouvait contre les fossés de la maison), achetèrent tous les terrains intermédiaires et prolongèrent la grande rue St-Jacques jusqu'à la porte, après que les Templiers eurent consenti à céder à la ville les rentes qu'ils avaient sur ces propriétés. Nous n'avons pas le traité passé à cette occasion entre les frères et les échevins ; mais nous voyons que, en 1311, il y avait déjà quatre ans que la ville avait aliéné ces rentes (2). Cet acte fut probablement le dernier de ce genre que firent les Templiers de Douai. Bientôt, en effet, éclata l'orage dans lequel ils devaient disparaître avec l'ordre tout entier. Avant de reproduire les détails trop rares et trop peu certains qui nous sont parvenus sur le procès de nos Templiers, nous devons dire quelques mots de l'autre maison qu'ils occupèrent, dit-on, à Douai, de l'hôpital Saint-Samson.

(1) Gramaye, *Duacum*, p. 207.

(2) *Archives de l'Hôpital-Général Comptes de l'Hôpital des Trouvés. 1309-1335, apud Guilmot*, p. 7.

Digitized by Google

Hôpital Saint-Samson.

Douai possédait, depuis un temps considérable (1), un hôpital situé sur la paroisse Saint-Albin. Il fut réorganisé, au commencement du treizième siècle, par un enfant de Douai, Garin, ancien chanoine de Saint-Amé qui, par un singulier concours de circonstances, était devenu archevêque

Garin.

de Thessalonique (2). Il appela dans cet hôpital les frères de Saint-Samson de Constantinople (3), qui lui communiquèrent leur nom, et donna, soit à l'hôpital soit aux frères, la maison qu'il occupait alors qu'il était chanoine de Saint-

(1) Depuis un temps immémorial, dit un *Mémoire* de Saint-Amé contre les frères de l'Hôpital Saint-Samson, en date du 7 décembre 1236. *(Archives Département Fonds de Saint-Amé, original en latin.)* Cette hypothèse de l'ancienneté de l'hôpital peut seule expliquer les prétentions opposées des deux parties dans le procès dont nous parlerons plus bas, prétentions constatées par les pièces originales.

(2) Voir, *au Supplément n° 11*, une notice détaillée sur l'archevêque Garin. L'abbé Canquelain, en parlant de cette fondation, dit qu'elle fut faite par Guillaume, archevêque de Thessalonique : il est probable que l'original ne désignait le donateur que par la première lettre de son nom G., (ainsi qu'on le voit souvent dans les actes de cette époque), et que, dans une copie récente, on aura substitué arbitrairement à l'initiale le nom de Guillaume.

(3) L'hôpital de Saint-Samson de Constantinople, situé non loin de l'église Sainte-Sophie, avait pour fondateur un saint personnage du nom de Samson, aussi distingué par sa vertu que par sa naissance. Rien n'indique qu'il ait été évêque, comme le suppose Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 441. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle il vécut : quoiqu'il en soit, il parait que Justinien augmenta la fondation. Les croisés, à leur arrivée à Constantinople, s'emparèrent de l'hôpital de Saint-Samson, et substituèrent des latins aux grecs qui le desservaient. Une lettre d'Innocent III, *(lib. XIII, cap. 17)*, confirme la donation faite par Henri, empereur de Constantinople, d'un château au précepteur et aux frères de l'hôpital Saint-Samson de cette ville. Le chroniqueur Jacques de Vitry, *Hist. Occident., cap. XXIX*, met cette maison au nombre des établissements « agréables à Dieu, non moins qu'utiles aux voyageurs et aux malades, » que renfermait la ville impériale. Nous ne voyons pas qu'elle ait fondé en France d'autre colonie que la nôtre. On peut consulter, touchant Saint-Samson de Constantinople, le bel ouvrage de Ducange, *Constantin. Christiana*, in-fol., 1680, p. 164, qui sert de supplément à la *Byzantine*.

Digitized by Google

Amé, — elle était située à l'entrée de la première porte d'Arras, proche la maison de Wagon Mahon (1),—plusieurs autres en différents quartiers de la ville, des terres dans les environs et des rentes foncières. Le fondateur avait, paraît-il, décidé que l'hôpital demeurerait toujours, au spirituel comme au temporel, soumis au chapitre de Saint-Amé.

A la même époque ou peu après, les chanoines de Saint-Amé, pour donner un nouveau développement à l'hôpital, achetèrent, le long de la rivière, un terrain sur lequel ils firent bâtir une maison spacieuse, où l'on entretint un certain nombre de malades (2).

Procès avec Saint-Amé.

Malgré cela, les hospitaliers de Saint-Samson ne tardèrent pas à vouloir se soutraire à l'autorité du chapitre, en raison de leurs priviléges ; ils allèrent même jusqu'à refuser de rendre au curé de Saint-Albin les oblations qu'ils percevaient dans leurs chapelles, et de payer au chapitre de Saint-Amé la dîme de leurs terres. L'affaire alla si loin qu'elle fut portée au tribunal du souverain pontife : Grégoire IX, par un bref du 6 novembre 1236, chargea le doyen de l'église de Cambrai d'informer et de prononcer sur ce différend. Le chapitre présenta son *Mémoire* le 8 décembre de la même année (3). Le 14 novembre 1237,

(1) *Mémoire du chapitre Saint-Amé*, déjà cité. — Plouvain ne détermine pas la date de la donation Garin ; il hésite entre la fin du 12e siècle et le commencement du 13e, Guilmot lui assigne la date de 1224. Elle est antérieure de quelques années; un titre conservé au siècle dernier dans les *Archives de la Commanderie de Saint-Samson*, (peut-être l'acte original de donation), lui assigne la date précise de juin 1218. Canquelain, p. 1557.

(2) Même *Mémoire*. L'abbé Canquelain ajoute : « On voit encore aujourd'hui le pont de pierre au moyen duquel on communiquait de l'hôpital de Saint-Samson avec cette maison que le chapitre avait achetée et réunie audit hôpital, qu'on croit être le jardin de la maison qu'occupe M. de Chantraine. » *Ibid.*, p. 1556.

(3) C'est le *Mémoire* que nous avons plusieurs fois mentionné.

Digitized by Google

Roger, doyen de la métropole de Cambrai, déclara que le Maître et les frères hospitaliers de Saint-Samson avaient restitué, en sa présence, les dîmes et les oblations réclamées par le chapitre et par le curé de Saint-Albin, et qu'ils avaient reconnu le patronat de Saint-Amé (1). De nouveaux différends ne tardèrent pas à se produire, puisque nous trouvons une sentence, en date du lendemain de l'Epiphanie 1244 (7 janvier 1245), rendue par le même doyen de l'église cathédrale de Cambrai, qui relate et confirme la promesse faite par le Maître du même hôpital de ne plus placer cloche ni grosse ni petite dans sa maison, de ne plus enterrer de personne étrangère, enfin de ne plus recevoir ni dîmes ni offrandes dans les paroisses de Saint-Amé et de Saint-Albin (2).

Décadence de l'hôpital.

Les frères de Constantinople possédèrent et administrèrent paisiblement l'hôpital Saint-Samson pendant un certain laps de temps (3). Mais, vers 1300, cet établissement souffrit des ravages de la guerre qui désolait la Flandre. Ses revenus furent en grande partie absorbés par des dettes que l'on avait dû contracter : on ne pouvait plus trouver les moyens de subsister et de donner l'hospitalité aux pauvres selon les règles de la maison. En outre, les frères se trou-

(1) *Archives départements. Fonds de Saint-Amé.* — Guilmot, p. 8.

(2) *Archives départem., ibid. Voir* une traduction ancienne de cette sentence dans les *Notes historiques sur les hôpitaux de Douai*, par M. Brassart, p. 352-353.

(3) Plusieurs actes de cette époque parlent de l'hôpital de Saint-Samson. Ainsi Guillaume de Groy, par son testament de mars 1269, donnait 20 sous parisis aux malades de Saint-Samson, Guilmot, *Mém.*, p. 8; le chanoine Li Blas, dans sa donation de 1257 aux Trinitaires, leur substituait les frères de Saint-Samson, dans le cas où ils auraient quitté la ville ou cessé de mener une vie régulière. *Archives départements., Fonds des Trin. Voir*, sur la donation Li Blas, *Trinitaires*

Digitized by Google

vaient privés de tout secours du côté de leur grand-maître par suite du renversement de l'empire latin de Constantinople et de l'interruption des communications avec cette ville (1).

En raison de tous ces embarras et sur l'avis de personnes prudentes qu'ils consultèrent, les Maître et frères de l'hôpital Saint-Samson comprirent que, pour ne pas compromettre les intérêts de la maison, ils devaient s'unir à une autre société religieuse, qui les aidât de ses ressources et leur permit de se recruter. Si nous tenions compte uniquement de la tradition et des documents relatifs au procès des Templiers qui nous occupera bientôt, tradition et documents qui placent les Templiers dans la maison de Saint-Samson à l'époque de l'abolition de l'ordre, nous dirions que la société religieuse à laquelle ils s'agrégèrent est celle de la sainte Milice du Temple : mais des pièces consultées par l'abbé Canquelain et dont rien ne nous permet de suspecter l'authenticité, nous interdisent cette supposition. Il résulte de ces pièces que les frères de Saint-Samson traitèrent, non pas avec les Templiers, mais avec les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (2). Ils conférèrent à l'ordre la possession de leurs biens, avec promesse d'obéir toujours au grand-maître, tant au temporel qu'au spirituel, de changer leur habit religieux, et de faire des vœux perpétuels, conformément aux statuts de ceux auxquels ils s'agrégeaient. Le 7 mars 1300, le frère Jacques de Calonne, procureur général de l'ordre, consentit à cette union par

Cession de l'hôpital.

(1) Canquelain, p. 1558.

(1) Canquelain, p. 1558. Chose singulière : M. Guilmot, dans son *Mémoire*, parle longuement de la maison de Saint-Samson, il y montre les Templiers à l'époque du procès qui aboutit à la suppression de l'ordre, et il ne se préoccupe aucunement de savoir à quelle époque et de quelle manière les Templiers y furent substitués aux frères de Constantinople.

Digitized by Google

acte passé devant Adam de Valugon, notaire apostolique au diocèse de Thérouanne (1). Cette union fut confirmée par lettres patentes de Philippe-le-Bel, datées du même mois, et par une bulle de Clément V, du 10 mai 1310 (2).

Peu de temps après la conclusion de cette union éclata l'orage qui planait sur les Templiers.

Procès des Templiers.

A cette époque, l'ordre de la sainte Milice du Temple avait atteint une prospérité extraordinaire. Il possédait, en Occident, neuf mille commanderies qui lui rapportaient environ 8,000,000 de livres, c'est-à-dire 112,000 millions de notre monnaie. Chassés de la Palestine, les Templiers se trouvèrent dans l'impossibilité de remplir les devoirs de leur vocation et furent exposés à toutes les conséquence d'une vie facile et inoccupée. De ces habitudes d'oisiveté à une décadence morale complète, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut-il franchi? Tout semble l'indiquer. « Mais les accusations portées contre eux furent si diverses et la preuve en fut faite par des moyens si iniques, qu'on hésite à croire les faits les mieux démontrés (3) » Au reste, comme on l'a dit avec raison, il ne faut pas se flatter de résoudre les difficultés qui se présentent dans l'étude de cette grave affaire,

(1) Canquelain, *Ibid.* — Il est cité par M. Brassart, *Ibid.*, p. 209-210.

(2) Canquelain, *Ibid.*

(3) Cantù, *Hist. Univers., trad. franç.*, 2e édit., t. XII, p. 174. — « Une chose digne d'attention, dit M. Michelet, c'est que, dans les interrogatoires qui ont été publiés, les dénégations sont presque toujours identiques comme si elles étaient dictées par un formulaire commun, et que, au contraire, les aveux sont tous différents, variés de circonstances spéciales, souvent très-naïves, qui leur donnent un caractère particulier de véracité. Le contraire devrait avoir lieu si les aveux avaient été dictés ou arrachés par la torture; ils seraient à peu près semblables, et la diversité se retrouverait plutôt dans les dénégations. » Michelet, *Procès des Templiers*, Préface, t. II, p. VII-VIII.

Digitized by Google

et de trouver une réponse à toutes les objections qu'elle provoque. Le procès des Templiers aura toujours ceci de commun avec plusieurs autres grands procès inscrits dans l'histoire, d'être débattu selon deux systèmes extrêmes et beaucoup de systèmes intermédiaires (1). La seule chose parfaitement claire au milieu de tant d'obscurités, c'est que la cupidité fut le grand mobile du zèle que Philippe-le-Bel déploya dans cette affaire. Hâtons-nous d'ajouter que, même en regardant comme démontrée la corruption générale des Templiers, on ne serait pas obligé d'en conclure la culpabilité des frères qui habitaient dans nos murs. Leur éloignement du centre de l'ordre et leur pauvreté les plaçaient dans des conditions plus favorables à la moralité et à la vie religieuse.

On sait que, en vertu des ordres donnés par le roi, tous les Templiers furent arrêtés le même jour. Le procès s'instruisit lentement. Le pape qui, d'abord, avait suspendu les pouvoirs des archevêques, évêques, prélats et inquisiteurs, et avait évoqué l'affaire à son tribunal, finit par lever cette défense et par permettre aux ordinaires de procéder en toute diligence contre les religieux en se réservant néanmoins le droit de faire le procès au grand-maître et aux autres principaux officiers. Bientôt il adressa des bulles aux prélats français, désignant ceux qui devaient les assister dans l'instruction en chaque diocèse : deux chanoines, deux dominicains, deux frères mineurs (2).

Procès de x de Douai.

Voici les détails qui nous sont donnés, sur le procès de nos Templiers par un document auquel nous avons déjà fait allusion et dont nous discuterons plus loin l'authenticité.

(1) Matter, *Histoire critique du Gnosticisme*, t. III, p. 340.

(2) Hélyot, *Hist. des ordres monastiques*, édit. Migne, t. III, p. 616-617.

Digitized by Google

se ferait le 20 du même mois à une heure, dans la basse cour du château.

Le 20, à l'heure marquée, l'évêque produisit des lettres de Clément V qui lui ordonnaient d'informer, avec les hommes pieux qu'il avait choisis, touchant les déréglements (*pravitate*) des Templiers, dans toute l'étendue de son diocèse. On exhiba ensuite aux commissaires une longue série d'articles sur lesquels ils devaient interroger les frères. Bientôt les sergents du bailli de Douai amenèrent devant le tribunal, les Templiers retenus en prison depuis deux années entières : c'étaient Pierre de Montigny, du pays d'Artois; Jean de Wasquehal, du pays de Pevèle ; Simon Godin du Cambresis ; Jean Dupont, de l'Ostrevent ; Melin Delpire du Tournaisis, tous quatre de la maison de Notre-Dame, et Henri Meerstraet, de la maison de Bruges, qui, au moment de son arrestation, était de passage à Douai, et se dirigeait vers la mer. Quatre frères avaient été arrêtés dans la maison de Saint-Samson: c'étaient Hugues de Coligny, bourguignon, Jean Piau et Jean Potin, l'un et l'autre de l'Artois, et Jacques le Felon, de la banlieue de Douai.

Après lecture des lettres apostoliques et des articles ci-dessus mentionnés, l'évêque d'Arras fit aux accusés un discours sur la conduite qu'ils avaient à tenir : il insista en particulier sur l'obligation de dire la vérité, puis il les renvoya en prison.

Le lendemain, 21 octobre, le tribunal fit venir frère Hugues de Coligny, maître de la maison du Temple de Saint-Samson, lequel, après avoir prêté serment, interrogé sur les quatre premiers articles relatifs au reniement du Christ, nia tout leur contenu.

Relation du P. Wauthier.

Voilà les seuls détails qui nous aient été transmis sur le procès de trois Templiers. Ils sont empruntés à une Relation

Digitized by Google

Le 13 octobre 1307, dans la matinée, le bruit se répandit à Douai, que les Templiers, tant de la maison de Notre-Dame que celle de Saint-Sanson, avaient été arrêtés par le bailli de la ville, son lieutenant et ses sergents, et qu'ils avaient été jetés dans la Vieille Tour. On apprit, quelques jours après, que tous les Templiers avaient été arrêtés le même jour dans toute la France.

La veille de la Saint-Amé, de l'an 1309, c'est-à-dire le 18 octobre, l'évêque d'Arras, Gérard, arriva à Douai pour officier, suivant l'usage, le jour de la fête, et alla loger dans le cloître, chez Jean de Marigny, prévôt de Saint-Amé, chanoine et chantre de l'église de Paris (1). Le même jour, après souper, il manda deux dominicains, les plus savants du couvent de Douai, le R. Robert, lecteur en théologie (2), et le P. Wauthier, inquisiteur de la foi (3). Ils trouvèrent auprès de lui Jean Mulet, chanoine de Saint-Pierre et de Saint-Amé et prévôt de Béthune, frère Venant de Dechy, gardien des frères mineurs de Douai et Henri Lanoris, clerc du diocèse d'Arras, notaire impérial. Quand ils furent réunis, il leur annonça qu'il s'était rendu à Douai pour informer contre les frères de la Milice du Temple, et que, d'après les pouvoirs qu'il avait reçus, il les choisissait pour l'assister et le suppléer au besoin : il ajouta que l'instruction de l'affaire

(1) Frère d'Enguerrand de Marigny et de Philippe, d'abord évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens, Jean de Marigny devint, dans la suite, évêque de Beauvais et archevêque de Rouen. Guilmot, *Mémoire, not.*

(2) Nous croyons devoir substituer le mot *lectorem* à celui de *rectorem*, donné par le texte que nous traduisons.

(3) Le P. Wauthier, désigné seulement par l'initiale W. dans la *Relation* à laquelle nous empruntons ces détails, nous est connu comme ayant pris part au concordat passé entre le couvent des Dominicains et le chapitre de Saint-Pierre. P. Petit, *Fondat. des Couvents de Ste-Croix, etc.*, p. 20.

Digitized by Google

qui fut, dit-on, écrite plusieurs années après l'évènement par le P. W. (Wauthier), dominicain, l'un des commissaires nommés par l'évêque Gérard, et envoyés par le P. R. (Robert?), prieur des Dominicains de Douai, à Pierre de Capis, évêque d'Arras, qui l'avait demandée (1). Le prieur, dit la lettre d'envoi jointe à la pièce, avait eu une peine extrême à déterminer le P. Wauthier à écrire cette Relation; il lui semblait que c'était violer un secret ou du moins renouveler la douleur de plusieurs (2). Cependant il avait fini par accéder au désir manifesté par l'évêque, mais à condition que celui-ci ne comuniquerait à personne son *Mémoire*. La lettre d'envoi et le fragment contenant les détails que nous avons reproduits plus haut auraient été retrouvés, à la fin du siècle dernier, par un P. Dominicain qu'on ne nomme point, chargé, après l'incendie de 1775, de mettre en ordre les Archives du couvent et communiqués par lui à M. Guilmot, qui les fit entrer dans son intéressant *Mémoire* sur les Templiers. Ces documents doivent-ils être acceptés comme authentiques, ou faut-il y avoir l'œuvre de quelque amateur, qui aura voulu suppléer au silence de l'histoire sur la destinée de nos Templiers? Il semble qu'un faussaire qui se serait donné la peine de fabriquer ces documents ne serait pas arrêté si tôt en chemin, et qu'il nous aurait fourni des renseignements précis sur le cours et l'issue du procès. D'autre part, le dominicain, auteur de la découverte, n'est pas nommé; on ne dit pas où les deux pièces étaient conservées, ni ce qu'elles sont devenues; en outre, on a relevé une ou plusieurs erreurs

(1) Il fut évêque d'Arras de 1319 à 1327; ce qui nous permet de fixer approximativement l'époque où cette *Relation* a été écrite, supposé qu'on puisse la considérer comme authentique.

(2) Guilmot, *Mémoire*, p. 10.

Digitized by Google

dans les noms attribués aux membres de la commission épiscopale (1); la composition de cette commission n'est pas entièrement conforme aux instructions pontificales, puisqu'on n'y voit figurer qu'un frère-mineur au lieu de deux; enfin, ce qui est à nos yeux un argument beaucoup plus grave que les précédents, le document que nous examinons suppose la présence à l'hôpital Saint-Samson des frères du Temple que les pièces vues et citées par l'abbé Canquelain ne nous permettent pas d'y placer. Malgré cette difficulté sérieuse, nous ne voulons émettre qu'un doute, et nous n'avons pas la prétention d'infirmer la valeur des documents, d'ailleurs intéressants, qui nous ont été transmis par M. Guilmot.

Issue du procès.

Quel fut le sort de nos Templiers? Plouvain, dans ses *Souvenirs*, dit que, malgré les efforts de Jean de Marigny, qui sans doute, avait reçu, en courtisan docile, les instructions de Philippe-le-Bel, l'inquisiteur le P. Wauthier, secondé par les intentions bienveillantes de l'évêque Gérard, parvint, en mai 1309, à faire mettre en liberté les prisonniers qui furent ainsi à l'abri des tortures et du bûcher réservés à un grand nombre de leurs confrères (2). Ces dires de M. Plouvain, qu'il n'est malheureusement pas possible de contrôler, doivent être acceptés comme vraisemblables. Ainsi que M. Guilmot le fait observer avec raison, le supplice des Templiers, s'ils avaient été condamnés, aurait laissé des

(1) Ainsi on a fait observer que Mulet, prévôt de Béthune, s'appelait Jacques et non Jean, comme le porte la *Relation*. *Voir* au *Supplément* n° *12*, le texte latin de la relation du P. Wauthier.

(2) Plouvain, *Souvenirs*, p. 480. Remarquons que ces renseignements donnés par Plouvain, qui n'indique pas ses sources, ne concordent pas avec ceux donnés par M. Guilmot. Le procès des Templiers n'ayant commencé que le 20 octobre 1309, d'après les documents cités par M. Guilmot, il est impossible qu'ils aient été mis en liberté dans le mois de mai de cette année.

Digitized by Google

ments actuellement publiés par M. Michelet nous apprennent sur le compte de notre compatriote.

L'ordre des Templiers fut supprimé dans le concile de Vienne, le 3 avril 1312. On sait que le pape s'était réservé le jugement des principaux officiers de l'ordre ; parmi eux, il en est un que nous connaissons : nous voulons parler d'Hugues Péraud, qui avait pris part, en qualité de précepteur de la maison d'Arras, à la convention passée en 1290 avec les échevins de Douai, et qui était, à l'époque où il fut arrêté, visiteur du prieuré de France. Ayant persisté dans ses aveux, il échappa à la mort, et fut condamné à une prison perpétuelle (1).

Biens des templiers.

Le pape, par la bulle qui supprimait l'ordre des Templiers (elle ne fut expédiée que le 2 mai 1312), attribuait ses biens à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Malgré l'interdit porté contre tous ceux qui auraient osé s'en emparer, ces religieux durent faire de grands efforts pour les recouvrer (2). Des historiens prétendent que Philippe-le-Bel se contenta de retenir une partie des biens immeubles des Templiers pour couvrir les frais du procès. Toutefois, grâce sans doute à la connivence du vidame d'Amiens qu'il avait chargé de la garde des biens que l'ordre possédait en Flandre (3), il conserva d'abord la jouissance des revenus de la maison de N. Dame. On voit, en effet, que des bourgeois s'étant plaints aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem de ce que leurs rentes foncières avaient été portées au-delà du taux ancien, il leur fut répondu que cela s'était fait à l'époque où les

(1) Il mourut misérablement : les partisans de l'ordre virent dans l'accident qui termina ses jours une punition des aveux par lesquels il s'était soustrait au supplice.

(2) *Collect. Concil.*, Paris, 1671, t. X, p. 2, col. 1564.

(3) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandr.*, t. II, p. 160.

Digitized by Google

traces dans les *Registres de l'Hôtel-de-Ville* et dans le *Codex Argenteus* de Saint-Amé, où l'on notait les événements les plus remarquables arrivés en la ville et surtout ceux qui se rattachaient à l'ordre religieux (1).

Outre les membres de l'ordre qui se trouvaient à Douai à l'époque où les poursuites commencèrent, il en est quelques autres dont nous devons parler en raison des rapports qu'ils avaient avec notre ville. Nous trouvons parmi les Templiers qui furent jugés à Paris un frère Philippe, de Douai, (*de Duaco*), au diocèse d'Arras, ainsi nommé sans aucun doute parce qu'il était enfant de notre cité. Il n'était que frère servant. Il comparut devant la commission épiscopale le lundi 9 février 1310, avec un certain nombre de frères des diocèses de Tournai, de Cambrai et d'Amiens. Interrogé tant séparément qu'avec ses frères, il répondit qu'il voulait défendre son ordre tel qu'il était lorsqu'il y avait été reçu, et qu'il en avait toujours observé les règles, et demanda qu'on lui permit de recevoir les sacrements de la sainte Eglise, comme bon et fidèle chrétien (2). Au mois de mars, il comparut de nouveau devant la commission. Le jeudi 2 avril, on lui demanda s'il consentait à ce que des procureurs fussent nommés pour la défense de son ordre : il s'y refusa conjointement avec un certain nombre de ses frères qui comparaissaient en même temps que lui, et déclara qu'il réclamait le droit de la défendre par lui-même en personne et par tous moyens, tel qu'il l'avait embrassé et que le Saint-Siége apostolique l'avait approuvé (3). Voilà tout ce que les docu-

Phil. de Douai templier.

(1) Guilmot, p. 11.

(2) Michelet, *Procès des Templiers*, t. I, p. 60.

(3) *Responderunt quod nolunt, sed quilibet pro se in propria persona vult corpore et ceranima ordinem defendere; prout traditus fuit eis et per sedem apostolicam confirmatus. Ibid.*, p. 131.

Digitized by Google

biens des Templiers étaient entre les mains du roi (1). Au reste, ils ne prirent possession de la maison de N. Dame qu'après la mort de Philippe-le-Bel, qui arriva le 29 novembre 1314 (2).

Les maisons de Notre-Dame et de Saint-Samson ayant continué, après la suppression des Templiers, à appartenir à une congrégation religieuse, nous nous sommes cru obligé de recueillir aussi les faits qui se rattachent à cette partie de leur histoire. Ici encore il nous suffira le plus souvent de de suivre pas à pas M. Guilmot.

Les chevaliers de St-Jean à Notre-Dame.

L'importance de la maison de Notre-Dame ne fit que s'amoindrir sous les frères hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, qui prirent, en 1310, le nom de chevaliers de Rhodes et, en 1530, celui de chevaliers de Malte.

Différends avec l'échevinage.

Le premier siècle de leur résidence à Douai paraît n'avoir pas laissé de traces dans nos annales. En 1424, ils eurent une contestation avec les échevins à l'occasion d'une barrière fixe, nouvellement établie, qui les privait d'un droit de passage qu'il leur importait de conserver : cette affaire se termina par une transaction. En 1430 et 1432, de nouvelles difficultés se produisirent au sujet de la juridiction : nous voyons intervenir, dans cette affaire et dans plusieurs

G. Caoursin.

du même genre, le fr. Guillaume Caoursin, commandeur de l'ordre, dont il défendit courageusement les intérêts. Il mourut le 24 août 1455 et fut enterré dans la chapelle. Le 5 juillet 1810, on retrouva sa pierre tumulaire : c'est

(1) *Archiv. Municip., apud Gui'mot.*

(2) Guilmot, *Mém.*, p. 11. — On trouve aux *Archives départementales* des pièces qui constatent la transmission aux frères de Saint-Jean de Jérusalem des biens des Templiers de Flandre. Cfer Kervyn de Lettenhove, *Ibid., note.*

Digitized by Google

une grande pierre bleue, sur laquelle il est représenté en habit de chœur et les mains jointes (1).

Les chevaliers paraissent avoir abandonné le Temple, comme maison d'habitation, sous Jean de Ladain, commandeur et procureur du Temple de Douai (il était commandeur en 1485). Ce fut probablement à cette époque que le Temple fut converti en ferme : antérieurement déjà, il paraît avoir été rattaché à la commanderie de Haut-Avesne (2).

« Le mauvais état dans lequel le Temple se trouvait après le départ des chevaliers de Rhodes détermina, sans doute, les échevins à exécuter le projet qu'ils avaient formé antérieurement, d'établir, sur une partie de leur terroir, les fortifications que réclamait la sûreté de la ville. En 1623, fr. Nicolas de la Fontaine, surnommé Ognon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (on lui donne encore ce nom), commandeur de Haut-Avesne, adressa aux archiducs une requête par laquelle il réclamait une indemnité : cette requête fut communiquée aux échevins, le 26 mai 1613 (3). Le magistrat fit observer que Charles-Quint, en

(1) Un autre Guillaume Caoursin, né à Douai, devint vice-chancelier de l'ordre : il fut dispensé de ses vœux et se maria; il mourut en 1501. Il avait rempli plusieurs missions en Italie et composé différents ouvrages, dont le plus remarquable est une *Relation du siége de Rhodes* en 1480. (*Voir* sur ce Guillaume Caoursin, Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 548; Didot, *Biograph. générale*, t. VIII, etc.). — M. Duthillœul, *Douai ancien et nouveau*, p. 157, paraît avoir confondu ces deux personnages : rien, à notre connaissance, ne prouve que celui qui mourut en 1455 soit né à Douai, ni qu'il ait été un habile diplomate. — Sur ce tombeau, *voir* Plouvain, *Souvenirs*, p. 480, M. Brassart, *Notes sur les Hôpitaux, etc.*, p. 212, *Guide de l'Etranger à Douai*, p. 43.

(2) M. Guilmot, *Etat Ecclés.*, p. 36, dit que cette maison et les biens qui en dépendaient furent réunis à la Commanderie de Siéton : nous ne savons où il a puisé cette indication qu'il ne nous a pas été possible de contrôler et à laquelle il ne fait pas allusion dans son *Mémoire*.

(3) *Archives Municip., Layette 227.* — Pilate-Prevost, *Table Chronologique*, n° 1880.

Digitized by Google

tie occidentale qui comprenait l'ancienne porte d'entrée, la fit restaurer et y plaça, à l'intérieur, une pierre sculptée, aux armes de l'ordre de Malte, pour tenir lieu de celle qu'on y voyait antérieurement (1).

Destinées de l'hôpital Saint-Samson.

L'histoire de l'hôpital de Saint-Samson, sous les chevaliers de Saint-Jean, ne présente guère plus d'intérêt que celle de la maison de Notre-Dame-du-Temple : aussi nous nous bornerons à indiquer rapidement les faits principaux.

Les frères de Saint-Jean de Jérusalem de la maison de Saint-Samson eurent, à plusieurs reprises, des contestations avec les échevins. En vertu des priviléges particuliers de leur ordre ou des priviléges que possédaient, à cette époque, tous les corps religieux, ils aspirèrent à former une seigneurie et une juridiction indépendantes. Pour y arriver, ils suscitèrent aux échevins de nombreuses difficultés, ainsi qu'on les obligea d'en convenir dans le préambule d'une transaction qui intervint entre les parties, le 17 février 1427, et qui leur faisait de larges concessions (2).

En 1524, le 16 février, un incendie dévora la grange de l'hôpital (3).

L'hôpital de Saint-Samson avait été destiné, dans le principe, à recevoir des malades. On l'affecta ensuite aux pèlerins ; puis, les pèlerinages diminuant, on y reçut les voyageurs pauvres. Chaque soir, huit pauvres étaient admis à y passer la nuit. La veille des jours de réjouissance, de la saint Martin, de la nouvelle Année, des Rois, du Carnaval, on leur permettait d'aller de par la ville demander l'aumône, en sonnant de la clochette et en criant : « Donnez

(1) Duthillœul, *ibid.*
(2) Guilmot, *Mémoire*, p. 18.
(3) Plouvain, *Souvenirs*, p. 345.

Digitized by Google

prescrivant les travaux des fortifications de Douai, avait expressément marqué qu'aucune indemnité ne serait accordée aux possesseurs des terrains expropriés. Les archiducs prononcèrent en ce sens; mais ils dédommagèrent le commandeur de Haut-Avesne par des priviléges particuliers (1).

De 1710 à 1712, pendant l'occupation de la ville par les armées alliées, la petite chapelle du Temple (2) servit aux protestants pour leur prêche : le peuple l'appela la chapelle des Huguenots (3). Après la délivrance de la ville, elle fut rendue au culte catholique, et on y dit la messe jusque vers 1762, époque à laquelle elle fut convertie en grange (4). Les biens de l'ordre de Malte ayant été confisqués en exécution de la loi du 19 septembre 1792, la maison du Temple fut aliénée vers 1795. L'acquéreur fit comprendre dans le contrat la petite place du Temple (5)

La maison de Notre-Dame-du-Temple avait une forme elliptique; elle était entourée par un large fossé dont quelques parties se voient encore actuellement. A l'est du corps-de-logis se trouvait la petite église gothique, bâtie en grés taillés et couverte en pannes plates : à l'intérieur, les murs étaient couverts de peintures à fresque assez grossières, dont quelques fragments sont conservés au Musée de la ville (6). La chapelle du Temple fut démolie en 1843. A cette époque, le Temple ayant été vendu, l'acquéreur de la par-

(1) Guilmot, *Mémoire*, p. 15-17.

(2) M. Guilmot, *Etat ecclésiastique*, dit qu'elle avait été rebâtie en 1229.

(3) P. Ignace, *Mém.*, t. IV, p. 230-231.

(4) Guilmot, *Mém.*, p. 17. — Plouvain, *Souvenirs*, p. 481.

(5) Guilmot, *Mém.*, *ibid.*

(6) Duthillœul, *Douai ancien et moderne*, p. 157. — *Nouveau Guide de l'Etranger dans Douai*, p. 122-124. — M. Dubois Druelle, *Douai pittoresque. Voir*, en particulier, les planches X, XI et XI *bis*.

Digitized by Google

l'aumône aux pauvres de l'hôpital Saint-Samson. » Cet usage, qui entraînait après lui de graves inconvénients, déplut à un nouveau commandeur de l'ordre, le fr. Lenepveur, qui arriva à Douai en 1563. Il en prit prétexte pour fermer l'hôpital, vendre les meubles et changer la disposition de la maison. Les échevins la firent rouvrir par un huissier, et le frère Lenepveur finit par rétablir les choses dans l'ancien état (1).

Difficultés avec les échevins.

En 1574, de nouvelles difficultés eurent lieu entre l'échevinage et l'ordre de Malte au sujet de la juridiction sur la maison de Saint-Samson. Le nommé Claude Legois, servant d'armes de l'ordre et commandeur de Saint-Samson, ayant été accusé de crimes abominables, le grand prieur de France demanda qu'il lui fût remis, en vertu des priviléges de l'ordre, pour être jugé par les chevaliers. Les échevins refusèrent et firent sanctionner leur refus par le prince. Jean Legois fut jugé par les échevins et les officiers de la Gouvernance réunis, et condamné au dernier supplice. Après sa condamnation, il fut remis aux officiers de l'ordre pour être exécuté (2).

Suivant M. Guilmot, la commanderie de Saint-Samson fut réunie, vers 1586, à celle de Haut-Avesne, à laquelle était déjà annexée la maison de Notre-Dame (3). Au contraire, si nous en croyons l'abbé Canquelain, elle subsista indépendante jusqu'en 1598; à cette époque, les revenus de la maison se trouvant considérablement diminués, on fut hors d'état de payer les redevances ordinaires au trésor général de l'ordre, et le grand-maître, fr. Martin de Garzes, annexa cette commanderie à celle de Laigneville, pour n'en

(1) Guilmot, *Mémoire*, p. 20-21.
(2) *Archives Municip.*, liasse 237.
(3) Guilmot, *Mémoire*, p. 20-21.

Digitized by Google

faire qu'une désormais avec le membre de Soignies, en Brie (1).

Le 4 septembre 1593, le magistrat, conformément à une sentence rendue le 2 septembre 1566, ordonna au fermier ou admodiateur de la commanderie de Saint-Samson de prendre les dispositions nécessaires pour remplir les intentions du fondateur. Voici les termes mêmes de l'ordonnance : « At esté ordonné à M. Nicolas Lombart, fermier et admodiateur de Saint-Sampson, de, en dedans huit jours, faire raccomoder, en l'hopital dudit Saint-Sampson, quatre lits bien et suffisamment estofés pour le logement des passants, en leur administrant potage, feu, lumière et aultres choses anciennement fondées (2) et, au surplus, entretenir la fondation dudict hospital, en tous ses poincts, en suyvant la sentence signifiée, en datte du 2 septembre 1568, par...., du depuis mise à exécution par...., à peine qu'il y sera pourveu par telle voye de justice, comme il se trouvera convenir (3) ».

Fermeture de l'hôpital.

L'abbé Canquelain doute que cette ordonnance du Magistrat ait reçu son exécution. M. Guilmot suppose, au contraire, que l'hôpital subsista longtemps encore, et qu'il ne fut supprimé que par l'effet des déclarations d'août 1671 et janvier 1686, qui défendaient les pèlerinages hors du royaume (4). Nous croyons devoir donner, sous ce rapport, raison à M. Guilmot contre Canquelain; car Buzelin, auquel on peut s'en rapporter en toute sécurité pour les faits

(1) Canquelain, p. 1560.

(2) *Archives municipales.* Des copies défectueuses portent *lumière, rotie, choses anciennement fondées.*

(3) M. Brassart, *Notes, etc., Pièces justificatives,* p. 353-354.

(4) Six et Plouvain, *Collect. d'Arrêts*, t. I, p. 665. — Guilmot, *Mém.*, p. 21.

Digitized by Google

4

Trinitaires, ou Pères (Chanoines réguliers) de la Rédemption des Captifs.

Origines de l'ordre.

Tandis que les Templiers, le glaive à la main, s'efforçaient de tenir les musulmans éloignés du tombeau du Christ, pour la revendication duquel tant de flots de sang chrétien avaient été répandus, d'autres religieux, moins belliqueux, mais non moins héroïques, se proposèrent de créer un nouvel institut dans le but de rendre à la liberté les chrétiens esclaves des infidèles. Deux humbles ermites, Jean de Matha et Félix de Valois, furent, nous disent leurs biographes, appelés à l'établissement de cette grande œuvre par une inspiration particulière de Dieu. On s'est parfois moqué, à ce propos, de la simplicité des légendaires, comme s'il eût été indigne de la Providence d'inspirer à des âmes d'élite une pensée dont la réalisation devait être si utile à l'humanité et si glorieuse pour le christianisme. Fortifiés par une bénédiction du grand pontife Innocent III, Jean de Matha et Félix de Valois inaugurent, en 1198, leur noble entreprise qu'ils font connaître tout entière par leur devise, si expressive dans sa brièveté : *Gloria Deo uni et trino et captivis libertas :* Glorifiez la sainte Trinité par l'affranchissement des captifs. Le monde chrétien, qui a reconnu dans leur œuvre une institution demandée par les circonstances, répond à leur appel : partout les aumônes se réunissent, et les couvents s'élèvent. Quand les Trini-

Digitized by Google

contemporains, met Saint-Samson au nombre des hôpitaux qui, de son temps, étaient ouverts aux malheureux (1).

Depuis sa fermeture, la maison de Saint-Samson, rebâtie à neuf et louée à des particuliers, était retombée dans la catégorie des habitations d'ordinaires et ne s'en distinguait que par une chapelle alignée au cordon des maisons voisines (2). On y disait la messe tous les dimanches, usage qui subsista jusqu'à la révolution; le P. Ignace nous apprend qu'on y faisait aussi le catéchisme l'après-dîner des dimanches et des fêtes (3).

A la révolution, l'hôpital de Saint-Samson fut confisqué par l'Etat comme appartenant à l'ordre de Malte. On le vendit en 1795; peu de temps après, il fut remplacé par des maisons particulières (4).

L'ordre de Malte possédait, à Douai, dans la rue du Canteleu, une autre propriété à usage de ferme qui fut confisquée à la même époque, et sur laquelle on trouve des renseignements dans le P. Ignace (5).

(1) Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 441.—Cfer P. Martin l'hermite, p. 672, *not.*
(2) Guilmot, *ibid.*
(3) P. Ignace, *ibid.*, p. 243.
(4) Plouvain, *Souvenirs*, p. 481.
(5) Ce passage du P. Ignace est reproduit dans Duthilœul, *Douai ancien et moderne*, p. 31.

Digitized by Google

taires — c'est le nom qu'ont pris les nouveaux religieux (1) — ont recueilli, avec les trésors du riche, l'obole de la veuve qui leur donne droit aux bénédictions du ciel, ils vont à tous les rivages, où des chrétiens asservis à des maîtres farouches, n'échappent à l'apostasie qu'au prix des tortures les plus affreuses : ils parcourent les Espagnes, la Palestine, les côtes septentrionales de l'Afrique, et reviennent accompagnés de nombreux captifs qu'ils ont rendus à la liberté et à la patrie. Sept mille esclaves sont rachetés avant la mort des deux fondateurs. La « pacifique, mais périlleuse croisade (2) » qu'ils ont commencée se continue pendant huit siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où l'Europe civilisée, par le bras de la France, réduisit enfin à l'impuissance les Etats barbaresques. Les seuls Trinitaires de France accomplissent quatre cents rédemptions (on appelait ainsi les voyages faits dans le but de racheter les esclaves) et affranchissent 40,000 chrétiens, et l'ordre entier, d'après des évaluations faites sur des documents authentiquos (3), n'a guère racheté et rendu à leurs foyers moins d'un million d'infortunés, qui, sans lui, seraient, pour la plupart, morts sur la terre étrangère, dans les tourments de la captivité ou dans la honte de l'apostasie.

(1) A Paris, on les appela Mathurins, parce que l'évêque de cette ville leur donna vers 1208 l'hôpital de Saint-Benoit avec son église, laquelle était consacrée à S[t] Mathurin. — Nous n'avons pas à examiner si les Trinitaires étaient réellement des chanoines réguliers, ainsi qu'on l'a souvent prétendu. Suivant le P. Prat, que nous aurons souvent l'occasion de citer dans cette notice, ils ne le seraient devenus qu'après les réformes introduites dans l'ordre au 18[e] siècle. *Histoire de S[t] Jean de Matha et de S[t] Félix de Valois*, 1846, in-12, Paris... Appendice).

(2) M. de Montalembert, *Vie de S[te] Elisabeth*. Introd., p. 82.

(3) P. Prat, *ibid.*, Appendice, p. xxxviii, sqq.

Digitized by Google

Insignes de la maison de Douai.

Une œuvre si généreuse et si chrétienne ne pouvait manquer de trouver dans notre Flandre des âmes sympathiques. Les *Annales* des Trinitaires nous disent que Guillaume ou Gauthier d'Hondschoote donna dès l'an 1200 (1) sa terre du Clair-Vivier aux Trinitaires qui s'y établirent et furent ensuite honorés des libéralités de la comtesse Jeanne (2). La maison d'Arras fut fondée en 1219. Si nous en croyions plusieurs écrivains, celle de Douai n'aurait commencé qu'en 1252, 1253 ou 1254 (3). Il nous est difficile de souscrire à cette opinion. En effet, avant de voir les Trinitaires établis dans le local qui leur fut donné à cette époque « par le noble cavalier et signalé en vertu, Everard de St.-Venant, » nous les trouvons, d'après la tradition, en une autre partie de la ville, dans une maison qui conserva, pendant plusieurs siècles, le nom de la Vièze (Vieille) Trinité, et qui tenait aux murs de la ville : elle était située à quelques pas de l'ancienne porte d'Equerchin, là où s'éleva plus tard le séminaire des Evêques (4). Suivant Gramaye, les Templiers

(1) Hélyot, *Hist. des Ordres religieux*, édit. Migne, t. III, col. 710. — Les *Archives du Nord*, (t. III, p. 86,) placent en 1220 la fondation de la maison d'Hondschoote. Quoiqu'il en soit de sa fondation, elle fut confirmée en 1222 par Adam, évêque de Thérouanne. *Voir* Miræus-Foppens, t. IV, p. 391, et M. Carlier, *Annale du Comité Flamand de France*, t. VIII, 156-157.

(2) Miræus, t. IV, p. 240 et 391.

(3) 1252 : François de Bar, *Hist. episcop. atrebat.*, t. III; Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 418; Plouvain, *Souvenirs*, p. 38; Leglay, *Camer. Christ.*, p. 359, d'après Buzelin.

1253 : Jennyn, *Idæa Fraternit.*

1254, dit le P. Martin l'hermite, *p. 613*, que quelqu'un estime leur entrée en la ville.

(4) Une tradition rapportée par le P. Ignace, leur attribuait un autre domicile à Douai. Voici ce que dit cet auteur, *(Mémoires*, t. V, p. 347) : « Ils demeurèrent quelque temps dans une maison qui fait face au portail de Saint-Pierre à gauche; mais on ignore si ce fut lors de leur arrivée à Douai

Digitized by Google

appelèrent les Trinitaires à Douai, ou, du moins, leur donnèrent une première dot; et on a cru pouvoir, après lui, faire remonter cette fondation à l'an 1199, c'est-à-dire à l'époque même de l'établissement de l'ordre (1). D'après le P. Martin l'hermite (2), suivi par l'abbé Canquelain, ils ne seraient arrivés à Douai que vers l'an 1232 (3). Quoiqu'il en soit, et sans qu'on puisse indiquer les causes qui occasionnèrent leur déplacement, nous les voyons occuper, vingt ans plus tard, un terrain assez vaste situé hors des remparts, entre les portes de la Neuve-Ville et du Canteleu, sur le patronat de Saint-Pierre. Evrard de Saint-Venant, noble bourgeois ou chevalier, qui les établit sur ce fonds, leur

Bienfaiteurs du couvent.

ou après la démolition de leur premier couvent. On y voyait encore en 1743 l'endroit qui leur servoit de chapelle : c'étoit une pièce basse où étoit encore dans la muraille, sous une croisée, la niche de pierre qui servoit à mettre le plat et les burettes pour la messe. Cette maison a servi depuis d'hostel à la maison de Mérode-Ysenghien. On dit que le maréchal de ce nom (les biographies que nous avons consultées le font naître à Bruxelles) et son frère, le comte de Middelbourg, y sont nés. Cette maison a été vendue en 1740 et achetée par M. Ch. de la Verdure, conseiller au Parlement. »

En admettant, sur la foi de cette double tradition, que les Trinitaires habitèrent à Douai auprès de Saint-Pierre et auprès de la porte d'Equerchin, on pourrait supposer qu'ils s'établirent d'abord et provisoirement auprès de Saint-Pierre, avant que le chapitre autorisât leur établissement sur le terrain à eux donné par le Sr de Saint-Venant, et que la Vièze Trinité n'est autre que la maison de Gauthier Hoignart, dont il est question dans le testament de Li Blas, de 1283, laquelle aurait reçu ce nom de Vièze Trinité, après que les Trinitaires l'auraient abandonnée; mais ce ne sont que des hypothèses qui ne reposent sur aucun document écrit.

(1) *Fratres SS Trinitatis ad urbis mœnia, anno 1199, tenuiter fundati, quædam fratrum militiæ Templi peculia, permittente comite obtinuerant.* Gramaye, p. 207. Cfer Guilmot, *Etat ecclés.*

(2) P. Martin l'hermite, *ibid,*

(3) Canquelain, p. 1093. Il suppose que ce fut Evrard lui-même qui les établit dans leur première maison dont, d'ailleurs, il n'indique pas l'emplacement : nous n'avons rien trouvé qui confirme ou contredise cette assertion.

Digitized by Google

donna, en même temps, un revenu de trente marcs d'argent, ce qui formait, à cette époque, une somme assez considérable. Sur leur demande, Innocent IV leur accorda, le 27 février 1253, une bulle par laquelle il les prenait sous sa protection spéciale et dont nous croyons devoir citer les passages principaux : « Vous nous avez, y est-il dit, remontré dans votre requête, qu'Evrard de Saint-Venant, sachant qu'il est avantageux d'acheter l'éternité au prix de ce qui passe et voulant assurer le salut des siens, a, dans sa pieuse libéralité, destiné à votre habitation et à vos saints exercices un emplacement convenable sur la paroisse de Saint-Jacques, en la ville de Douai. C'est pourquoi, accédant favorablement à vos prières, ratifiant et ayant pour agréable ce qui a été fait par ce généreux bienfaiteur, nous confirmons sa donation en vertu de l'autorité apostolique et la patronnons par ces présentes. Que nul donc n'ose enfreindre la teneur de nos lettres apostoliques ou s'y opposer : car il ne pourrait le faire sans encourir l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres, Pierre et Paul. Donné à Pérouse, le 2 des Kalendes de mars, de notre pontificat l'an 10e (1). »

Le chapitre de Saint-Pierre s'était opposé à ce que les

(1) *Voir*, au *Supplément* n° *13*, le texte de cette Bulle. Cette pièce que le P. Lepreux avait sans doute empruntée aux Archives des Trinitaires, paraît ne plus se trouver dans ces Archives actuellement conservées aux *Archives Départementales*. On voit, par la lecture de cette Bulle, combien M. Guilmot s'est trompé, *Etat ecclés.*, p. 80, en disant qu'Evrard de Saint-Venant n'a pas été le fondateur des Trinitaires, mais l'exécuteur des volontés du véritable fondateur, le chanoine Li Blas, son cousin. L'erreur de M. Guilmot provient sans doute de ce que, dans le testament du chanoine Li Blas, de beaucoup postérieur à la fondation des Trinitaires, figure au nombre des exécuteurs testamentaires, un Gérard de Saint-Venant, cousin du testateur. *Voir*, au *Supplément*, n° 16 des extraits de ce testament.

Digitized by Google

Trinitaires établissent leur maison et leur église sur le terrain indiqué, appartenant aux paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Pierre qui, comme nous l'avons vu plus haut, relevaient de son patronat. Il y consentit enfin sur les instances de plusieurs gens de bien (*de bonorum virorum consensu*) et particulièrement, sans doute, du sieur Evrard de Saint-Venant : il les autorisa à bâtir leur maison et leur chapelle, et à exercer chez eux les fonctions ecclésiastiques, en réservant ses droits et en déterminant par un concordat, auquel intervinrent les curés de Saint-Pierre et de Saint-Jacques, la part qui devait lui revenir sur les oblations des fidèles. Ce concordat fut confirmé (1) par une lettre de Jacques de Dinant, évêque d'Arras, en date du 4 février 1254 (avant Pâques, par conséquent 1255).

Li Blas.

Jean Pilate, dit Le Blas (li Blas), chanoine et « escoliers » — écolâtre — de Saint-Amé doit figurer au nombre des bienfaiteurs de nos Trinitaires. En novembre 1257, il leur donna un manoir situé auprès de Douai, hors la porte d'Arras et sur le territoire de Lambres, avec dix-neuf rasières de terre arable, dont dix soumises à la loi de Douai et neuf à la loi de Lambres. Ces biens devaient revenir aux précepteur et frères de Saint-Samson, dans le cas où les Trinitaires auraient quitté Douai ou cessé de vivre conformément à leur règle (2).

(1) Ce concordat est mentionné par le P. Martin l'hermite. Nous avons retrouvé aux *Archives départementales, Fonds des Trinitaires*, l'original de la lettre confirmative de l'évêque d'Arras, parchemin, en latin, pas de sceaux. Il résulte de cette pièce que les Trinitaires avaient dès lors à Douai comme dans un assez grand nombre de leurs maisons, un hôpital pour les malades : *Exceptis infirmis in eorum fratrum hospitali jacentibus : Voir, au Supplément, n° 14*, le texte de cette pièce qui présente un grand intérêt.

(2) *Archives Départements.*, original, en latin, sur parchemin, sans sceaux, *Fonds des Trinitaires. Voir* cette pièce au *Supplément n° 15*.

Digitized by Google

Quelques années après, les Trinitaires songèrent à se transporter dans un autre quartier de la ville ou du moins à fonder à Douai une seconde maison pour y établir un hôpital (1). Par son testament en date du 14 décembre 1283, Jean Li Blas, escoliers de Saint-Amé, fit à l'hôpital qui devait être fondé,— et que l'on avait déjà commencé — une donation mobilière considérable : il lui attribua tout le harnas de sa maison, le prix de toute son argenterie dont il ordonnait la vente, toutes ses provisions en avoine et en blé, etc. : le tout à condition que les Trinitaires s'établiraient sur la paroisse Saint-Albin, en la maison qui appartenait auparavant à Gauthier Hoignart, ou, s'ils ne pouvaient l'avoir, en toute autre maison. La donation d'une maison faite par lui aux chanoines de Saint-Amé était subordonnée à la permission que le chapitre accorderait aux Trinitaires de s'établir sur son patronage ; et les Trinitaires devaient jouir des revenus de ladite maison jusqu'à ce que cette autorisation leur fût accordée (2).

Quels furent les effets de ce testament? C'est ce qu'il nous

(1) L'ordre des Trinitaires avait, en effet, comme but secondaire, le soulagement des malades. *Voir*, P. Prat, *Hist. de Saint-Jean de Matha*, p. 71 Nous avons fait remarquer plus haut que, dès 1254, ils avaient des malades chez eux et avaient établi un hôpital.

(2) Original en français, sur parchemin, sceaux brisés, *Archiv. Département., Fonds de Saint-Amé, Voir*, au *Supplément n° 16*, des extraits de ce testament. — Les donations de Jehan Li Blas aux Trinitaires nous semblent présenter de graves difficultés. Le Jean Li Blas, auteur de la donation de 1257, est-il le Jean Li Blas, également écolatre de Saint-Amé, auteur du testament de 1283? Il y a des raisons d'en douter : une lettre originale de « Jehanne de Lambres, sire de ce même lieu, » en date du 11 mai 1259, atteste qu'elle a reçu l'hommage des Trinitaires pour un manoir et neuf rasières de terre sis à Lambres (c'est précisément la contenance de la partie de la donation de 1257, qui relevait de la seigneurie de Lambres) et à eux donnés par Jehan Li Blas, *sive* Watier Pilate, trespassé jadis bourgeois à

Digitized by Google

est impossible de dire, faute de documents (3). Peut-être les chanoines de Saint-Amé s'opposèrent-ils à l'établissement des Trinitaires sur leur patronat. Quoiqu'il en soit, les religieux conservèrent le terrain qui leur avait été donné par le sieur de Saint-Venant, et l'hôpital qu'ils avaient projeté d'établir sur la paroisse de Saint-Albin paraît n'avoir pas été fondé. Evrard de Saint-Venant et le chanoine Li Blas furent sans doute les seuls bienfaiteurs qui firent aux Trinitaires des donations considérables : ce sont, du moins, les seuls dont l'histoire nous ait conservé les noms.

Cependant les princes leur témoignèrent aussi leur bienveillance. Marguerite, comtesse de Flandre, leur fit remise, par un acte authentique du 17 octobre 1272 (veille de la

Douay *(Archiv. Département., Fonds des Trinitaires,* original en français sur parchemin.) Il est difficile d'admettre une autre donation sur le même terroir et de la même contenance, faite à la même époque par un autre membre de la même famille. Peut-être Jean Li Blas fut-il remplacé comme écolâtre de Saint-Amé par un de ses neveux, portant les mêmes noms. — Une lettre de Guy de Châtillon, comte de Flandre, quitte de tous droits dix-neuf mancaudées de terre, situées à Lambres et données aux Trinitaires. *(Archives Départementales. Fonds des Trinitaires.)*

(3) Tout ce que nous savons, c'est que de longs débats eurent lieu, au sujet de cette maison, entre le chapitre d'une part, et, de l'autre, les parents de Jean Li Blas et les ayant droit à sa succession. Le dimanche après la fête de Notre-Dame 1316, on nomme deux arbitres pour décider à qui appartiendra la maison dudit Jean Li Blas, « sise à Douay au Castel Bourgeois, vis-à-vis le Moulin de Saint-Martin, au delà du pont proche St-Amé, en la rue qui conduit à la porte de Lannoy, au coin de celle qui va de ladite église de Saint-Amé à celle des Prêcheurs. » *(Archives départem., Fonds de Saint-Amé,* original sur parchemin en français.) Le 17 avril suivant, les arbitres adjugèrent au chapitre la maison de Li Blas, en l'obligeant à payer aux héritiers et ayant cause la somme de six vingts livres parisis. *(Archives départ., Fonds de Saint-Amé,* orig. sur parchemin en français et en latin) Cette sentence arbitrale fut ensuite confirmée par le bailli d'Amiens, comme le prouve un *Vidimus* de cette confirmation donné par le chapitre de Saint-Pierre le 18 mars 1318 *(Ibidem).*

Digitized by Google

St. Luc), de deux rasières et demie d'avoines qui lui étaient dues chaque année par le fonds qui avait reçu leur cloître, leur cimetière et leur église. « De plus, ajoute-t-elle dans cette charte, nous accordons audit fonds assigné au couvent des frères de la Sainte-Trinité toutes les franchises que nos prédécesseurs et nous avons accordées aux églises et monastères de nos domaines (1). » A son exemple, le comte Guy, son fils, les exempta en 1279 de dix rasières d'avoine et de six chapons de rente qu'ils devaient payer pour leur fonds entre les mains de son espier (*spicarius*) (2).

Une bulle de Clément IV, de l'an 1267, accordait à l'ordre des Trinitaires de très-larges exemptions en raison des services qu'ils rendaient à l'Eglise et à la société, et défendait, sous peine d'excommunication, d'exiger d'eux le moindre impôt : deux papes Alexandre IV et Urbain VI renouvelèrent ces privilèges (3). L'exercice de ce privilège et de plusieurs autres, dont les maisons religieuses étaient alors investies, suscita plusieurs fois aux Trinitaires de Douai des difficultés sérieuses avec la municipalité. Nous allons indiquer rapidement quelques faits de ce genre qui sont parvenus à notre connaissance, et parler de leurs relations avec nos échevins, en général.

Rapports avec l'échevinage.

En 1338, à la suite d'un déplacement nécessité par un nouveau tracé des fortifications, ils voulurent acheter un héritage contigu à leur église, « par che que bonement on ne povoit aler alentour d'ycelle, ne recouvrir de tieules, ne faire aucunes coses nécessaires à la dite église et à la cirénité

(1) *Voir*, au *Supplément* n° *17*, cette pièce que nous empruntons au *Chronicon* du P. Leproux. Nous n'en avons pas retrouvé l'original dans le *Fonds des Trinitaires*.

(2) Guilmot, *Etat ecclésiast.*

(3) Canquelain, Exempl. de la Bibliothèque de Douai, *Art. Trinitaires.*

Digitized by Google

d'ycelle, et meesmement pour oster aulcuns voisinages et repairs dissolus et deshonnestes, non appartenant à demourer jores de le dicte église. » Ils ne purent obtenir pour cette acquisition la permission du magistrat qu'à la condition de se soumettre à la taille et à la juridiction échevinale et d'en donner un acte de reconnaissance. Cet acte porte la date du 23 novembre 1338. Après avoir reconnu les droits de l'échevinage sur la maison, « frères Jehan de Fenaing, menistre de la maison de l'ordène de la Trinité à Douay et touts les confrères de ceste mesme lieu » ajoutent : « Promettons et avons promis que jamais ne ferons tirer ne exempter ledict héritage de la juridiction doudict eschevinag, soit par nous soit par aultruy, ne ne pourcacherons ne ne procurerons dore en avant, ne ne querrerons ; ne général ferons art ou engiens, manières, coses ou cavillations, maniere ou moien de venir, en temps advenir, contre che ou aulcunes des coses contenus en ces présente lettres. » Cet engagement, pris d'abord par tous les membres de la maison de Douai, fut confirmé peu de temps après par P. Thomas, « menistre de tout l'ordène de la Trinité (1) »

En 1433, les échevins ayant contraint un des domestiques de la maison à monter la garde, les religieux se pourvurent « en complainte » vis à vis le S^r^ Villan, lieutenant du prévôt de Beauquesne, duquel ils obtinrent, à la date du 12 juin 1434, une sentence qui les maintenait dans l'exemption de guet et de garde, tant pour eux que pour leur domestiques, et dans tous leurs autres priviléges, immunités et franchises (2).

(1) Dérasière, *Juridiction de MM.* — Canquelain, Exempl. de M. Dancoisne, p. 1193.

(2) Canquelain, p. 1194.

Digitized by Google

L'échevinage eut soin de réserver encore ses droits de juridiction en 1554, lorsqu'il autorisa ces religieux à adjoindre à leur héritage deux maisons adjacentes, en retour de ce qu'ils avaient abandonné à la ville, qui en avait besoin pour construire des remparts, « touts les fossez et crestes joignant les murs et estans à l'endroit de leur église au dehors des dicts murs de la forteresse du Dich jusqu'à une autre tour appelée la tour Saint-Jacques. » L'autorisation d'incorporer ces deux maisons au couvent fut accordée à la condition expresse que « iceulx heritages demeureroient toujours à la subjection seigneuriale et justice de la ville. » Au reste, ils devaient jouir en ces maisons « de tels franchises et privilèges que les autres gens de main morte (1). »

L'exercice du droit d'asile donna lieu aussi à des débats sérieux entre les religieux et l'échevinage. Le 1er janvier 1565, un homme accusé d'un grand crime « ayant été appréhendé prisonnier chez eux », (il s'était réfugié au quartier qui regardait la rue Saint-Jacques et la nouvelle chapelle) M. Jean Laloe, provincial, le réclama et demanda son rétablissement en la maison où il avait été pris, soutenant qu'elle était franche et que MM. les échevins ne pouvaient faire apparoir de leur juridiction. Mais, « après constatation et exhibition des titres de la ville, le provincial « ne fist aulcuns devoirs », et le prisonnier fut conduit devant les échevins en réparation et amende honorable (2).

(1) *Acte du 4 mars 1454.* Il se trouve dans le *Mémoire curieux (Man. de la Biblioth. d'Arras*, n° 951. — Cfer Canquelain, p. 1194, et Guilmot, *Extraits*, p. 485. — Nous avons mentionné plus haut, d'après d'anciens registres de Saint-Pierre consultés par le chanoine Doutard, un concordat qui eut lieu à cette époque, en 1488, entre le chapitre et les Trinitaires; les *Archives* des Trinitaires ne nous ont pas fourni de détails sur ce concordat.

(2) *Mémoire curieux*, Art. Trinitaires.

Digitized by Google

En 1576, dans un cas analogue, le même M. Laloe obtint du lieutenant-général de la gouvernance (16 décembre) une ordonnance qui maintenait provisoirement les Trinitaires dans la possession de leurs priviléges, immunités et franchises, et ordonnait aux échevins et aux baillis de les en laisser jouir « pur et à plein, et ostant tous troubles et empeschements mis ou donnés au contraire, et au surplus à comparoitre devant lui à certain bref jour (1). »

De nouveaux débats eurent lieu en 1660 à l'occasion d'un nommé Antoine Clicquet qui, après avoir blessé un homme mortellement, s'était retiré dans une petite maison « joindant leur église », où les délinquants se retiraient ordinairement comme en un lieu d'asile : les échevins, croyant que, « d'après les saints canons et ordonnances de sa Majesté Philippe II, sur la justice criminelle, du 8 juillet 1570, « il ne debvoit jouyr d'aulcune franchise, » l'y arrêterent; mais, en même temps, ils firent déclarer aux religieux par un de leurs conseillers, pensionnaires que, « par cette appréhension, ils ne prétendoient, en aulcune façon, violer n enfraindre leur azyl, et que si après, par information, ils trouvoient que le dict Cliquet debvoit jouyr du dict azyl, ils le rétabliroient (2). »

Déplacements successifs du couvent.

Depuis l'époque de l'établissement des Trinitaires à Douai jusqu'à celle où nous a conduits l'histoire de ces différends, leur couvent avait subi diverses vicissitudes sur lesquelles nous avons maintenant à revenir.

Vers l'an 1320, on modifia le tracé des fortifications depuis la porte Notre-Dame (la porte Vacqueresse) jusqu'à la

(1) Canquelain, p. 1195-1196.

(2) *Archives municipales*, layette 17. — Pilate-Prevost, *Table Chronol.*, n° 2035, p. 498.

Digitized by Google

porte Morelle, qu'on appelait alors la Porte Neuve du Temple (1). Les nouveaux remparts devant passer à travers le terrain des Trinitaires, ils furent obligés de se déplacer et construisirent un nouveau couvent. Il était renfermé dans l'enceinte de la ville, mais situé à proximité des murailles, et, par conséquent, à peu de distance de l'ancien : la nouvelle église fut bénite le 24 novembre 1323 par Pierre de Lévis de Mirepoix, évêque de Cambrai (2). Vers le milieu du seizième siècle, M. Laloe, ministre de la maison et provincial, se vit obligé d'exécuter dans le couvent des travaux considérables. Les ouvrages faits par ordre de Charles-Quint pour un nouvel agrandissement de la ville (1540), ayant nécessité la démolition de l'église qui était contiguë aux murailles et dont le terrain fut exproprié pour servir au développement des nouvelles fortifications, il sollicita les secours de la ville qui lui alloua 20,000 briques et mortiers (3). Grâce à ce subside, une nouvelle église fut bâtie au pied même du rempart et du côté de la porte ; elle fut bénite le 28 octobre 1562 par l'évêque d'Arras, François Richardot, ainsi que nous l'apprend François de Bar, grand-prieur d'Anchin, lequel assista à la cérémonie (4). Le successeur de M. Lalloe, Jacques Bourgeois, ajouta au couvent plusieurs bâtiments, embellit l'église qu'il enrichit d'un sépulcre de marbre, à colonnes d'airain, imité de celui de l'abbaye

(1) Plouvain, *Souvenirs*, p. 38. — Cfor Liégeard, *Recherches sur la Topographie ancienne de Douai*, p. 8.

(2) Plouvain, *ibid.*

(3) *Mémoire curieux (Manuscrit de la Biblioth. d'Arras).* — Canquelain, *Biblioth. de Douai*, t. II, p. 47.

(4) *(Domum) pluribus ædificiis auxit D. Lallou, templum apud mœnia transferens versus portam : ejus dedicationi interfui, cum eam dedicavit Rever. episc. atreb. D. Richardotus. Franç. de Bar, Hist. Episcop. atrebat.*, t. III, p. 493.

Digitized by Google

d'Anchin, et fit planter à nouveau le jardin (1). Cependant le couvent était exposé à mille inconvénients à cause du voisinage des murailles et des fortifications. On prit, en 1602, le parti de s'en éloigner, et « l'on bastit de l'autre costé, à droite ligne sur la rue, un couvent et église, le tout nouveau et plus relevé en splendeur (2). » Désespérant de suffire, avec leurs ressources ordinaires, à des travaux si considérables, les Trinitaires adressèrent aux archiducs une requête par laquelle ils sollicitèrent sur la maison des Ladres (3), qu'ils disaient être vacante, une somme de 700 à 800 florins, comme indemnité de la perte de leur terrain et de leur église compris dans les fortifications. Les échevins et les rewards de la bonne maison des Ladres répondirent, le 26 novembre 1604, qu'on n'avait jamais rien promis aux Trinitaires ; que l'empereur avait décidé qu'il ne serait rien payé pour les terrains employés aux fortifications ; que, depuis soixante-quatre ans que ce terrain avait été pris (en 1540), il y avait une longissime prescription ; « que eulx, échevins, leur avoient fait des avances quand ils avoient basti une nouvelle maison en 1560 et donné depuis différentes sommes et des briques ; que, depuis quinze ans, la dicte maison etoit plus fréquentée en une semaine que l'ancienne

(1) *Insigni lapideo sepulchro ad instar Aquicinctini ipsam basilicam cum columnis æneis exornavit, nonnullaque addidit ædificia, hortum diligenter excolens et arbores inserens propriis manibus. Id., ibid.* p. 493-493.

(2) P. Martin l'hermite, p. 613-614.

(3) Il s'agit de la léproserie établie dans les prairies sur la rive droite de la Scarpe, dans un endroit appelé Garbignie, au-delà du faubourg actuel de la porte de Lille, à la hauteur de Waziers. Cette fondation était due aux libéralités de Jean Canard, évêque d'Arras et chancelier de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Après avoir reçu différentes destinations, les revenus de cette léproserie furent, en 1696, attribués à la ville. Plouvain, *Souvenirs*, p. 346-347.

Digitized by Google

en ung an, ce qui leur donnoit des aumosnes ; qu'il est vray qu'il n'y avoit plus de ladres en la dicte bonne maison, mais qu'il pouvoit en venir ; que ses revenus avoient subvenu la bourse commune au temps des guerres de Cambray, lorsque les povres gens estoient réfugiés en la ville de Douay ; que lors on avoit faict des huttes et baracles au pourpris de la dicte maladie pour loger et acomoder les povres gens bruslez et enchassez de leur maison. Chaquun sçait pareillement quel secours l'on a tiré de la dicte maison des Ladres ès tems de peste et contagion pour nourrir et entretenir les povres bourgeois infectez ; et combien la dicte bourse commune des povres est présentement chargée pour saner et guérir les povres bourgeois, hommes, femmes et enfants de la vérole et mal de Naples (maladie vénérienne), qui est maladie approchant d'espèce à la ladrerie et masclérie, et en laquelle la ladrerie semble présentement estre convertie (1).» Il est probable que l'absence de ces secours sur lesquels ils avaient semblé compter, empêcha les Trinitaires de donner à leur couvent tous les développements nécessaires ; car Buzelin nous apprend qu'il n'était pas en rapport avec le nombre considérable de religieux et de novices qu'il devait contenir (2). Quoiqu'il en soit, la nouvelle église, dédiée à la sainte Trinité, ne fut terminée qu'en 1630, époque à laquelle elle fut bénite (15 décembre) par P. Boudot, évêque d'Arras (3). Elle était beaucoup plus grande que la précédente (4). Cette chapelle subsista jusqu'à la révolution ; elle

(1) *Archives municipales*, layette 206. — Cfer M. Brassart, *Notes sur les Hôpitaux*, etc., p. 258-259.

(2) *Gallo-Fland.*, p. 163.

(3) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, art. Trinit. — Voir *Petites Chroniques*, p. 64 (1629) et 65 (1630).

(4) Buzelin, *Ibid.*

Digitized by Google

avait trois nefs et une croisée assez étroite. A chaque bras était un autel auquel était annexée une confrérie, et chacune avait son pélerinage : c'étaient à gauche la chapelle de Saint-Roch que l'on invoquait contre la peste, ainsi que nous le dirons plus loin, et, à droite, la chapelle de Notre-Dame du Remède (1), à laquelle on s'adressait pour obtenir la guérison des fièvres et autres maladies (2). Suivant M. Guilmot, la chapelle des Trinitaires n'offrait rien de remarquable que sa vétusté ; elle avait un lambris chargé de médaillons emblématiques en or et en couleurs, quelques tableaux représentant des rachats d'esclaves tous en mauvais état et d'anciennes pierres tumulaires, en demi-bosse, des seigneurs d'Ecaillon et autres (3).

Rédemptions. Les chroniqueurs douaisiens nous parlent d'un trinitaire de notre ville, Jean Berteul, qui, à une époque qu'ils ne précisent pas, fit aux côtes d'Afrique un voyage long et pénible pour y racheter des esclaves (4). Plusieurs fois nos pieux aucêtres furent profondément émus en voyant ces religieux dévoués traverser leur ville avec des captifs qu'ils ramenaient, rachetés au prix de tant d'efforts. Ce fut ainsi, que, en 1602, Jean Thierry provincial et vicaire général de l'ordre, parti l'année précédente pour la Turquie, revint à Douai avec soixante et douze captifs qu'il avait rachetés. On les vit parcourir la ville en procession, marchant en ordre, deux à deux, tenant des palmes et ayant les mains liées de longs rubans de soie : à côté d'eux étaient les religieux qui les avaient délivrés, nourris, vêtus, et qui quêtaient dans les

(1) Cette chapelle parait avoir été commencée en 1603 et bénite en 1617 par l'évêque d'Arras.

(2) P. Ignace, *Mém.*, t. V. p. 347.

(3) Guilmot, *Etat ecclésiast.*

(4) Plouvain, *Etat ecclésiast.*

Digitized by Google

rues pour compléter leur œuvre et fournir à ces infortunés les moyens de revoir leur patrie et leur famille. Mais ce qui intéressa surtout nos compatriotes, ce fut de voir, à côté des bons religieux, quatre turcs qu'ils avaient arrachés à leurs préjugés (ils furent baptisés dans le pays et eurent pour parrains de grands (1) gentilshommes). Orateur habile et sympathique, Jean Thierry sut faire comprendre au peuple les grands enseignement que lui donnait ce spectacle (2). Ces processions, ces exhibitions des prisonniers rachetés avaient pour but d'intéresser les populations à l'œuvre de la Trinité et de rendre sensibles les résultats obtenus par ces religieux qui sollicitaient souvent leurs aumônes. Ce fut dans le même but qu'on établit dans la plupart des villes de nos contrées des confréries de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des Captifs. Les plus anciennes de la province paraissent avoir été celle de Cambrai et celle d'Armentières : celle-ci était dirigée par les Brigittins (3). La paroisse de Saint-Pierre à Douai et de Saint-Étienne à Lille avaient aussi leurs confréries de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des Captifs : celle-ci ne fut établie qu'en 1642.

(1) Derasière, *Anecdot.*, p. 45. — « Il se trouve encore plusieurs personnes vivantes dans le pays et spécialement dans la ville de Douai.... qui porteront tesmoignage de cecy, qui ont veu feu mon prédécesseur le R. Père Jean Thiéry ramener d'Hongrie un bon nombre d'esclaves à Douay et autres villes, où ils furent receus honorablement et charitablement partout; entre ces esclaves estoient quatre jeunes Turcs qui depuis furent baptisez. » P. Barthélemy de Puille, *Institut. de l'Ordre de la Sainte Trinité*, Douai, 1635, p. 193. — *Cfer* P. Halloix, *Sacer Triumphus Sti Terent.*, p. 128 : *Quorum redemptas et reductas ex unguibus barbaricis prædas christiani generis ac nominis, duce ipso patre provinciali, aliquot ante annos hic Duaci vidimus.*

(2) « Il fit un honorable sermon sur la rédemption des captifs : aussi étoit-il le premier prédicateur de Douai en ce temps-là. » Derasière *Anecd.*, ibid.

(3) Jennyn, *Idæa fraternit.*, p. 6 et 7.

Digitized by Google

Rob. Gaguin. Plusieurs des Trinitaires de Douai méritent de notre part une attention spéciale. Quelques auteurs, entres autres Guichardin (1), ont fait naître dans nos murs Robert Gaguin (2), humaniste célèbre, qui devint général de son ordre, et a laissé différents ouvrages, dont les plus connus sont la *Chronique de l'Ordre des Mathurins* et une *Histoire de France*, en latin, sous le titre d'*Annales*, imprimée à Douai en 1586. En 1550, on retrouva dans le couvent des Mathurins à Paris son corps qui n'avait subi aucune altération. Jacques Bourgeois, ministre des Trinitaires de Douai, qui se trouvait à Paris, obtint pour sa maison le chef de l'ancien général de la congrégation, sans doute parce que la tradition le considérait alors comme né à Douai. On le déposa dans la bibliothèque (3), en un enfoncement de la muraille, derrière un treillis en fer. Le P. Bourgeois lui fit l'épitaphe suivante :

Aspice me, quæso. Roberti carcere mentem
Hoc tenui : recolas quæ monumenta dedi.
Te sua (sic) scripta monent; speculum tibi mortis ad hoc sum:
Discito : vita brevis, nec tibi certa manet (4).

Nous avons déjà nommé plusieurs fois Me Jean Laloe,

(1) Guichardin, *Descript. des Pays-Bas*, p. 390. — D'autres le font naître à Calonne-sur-la-Lys. Voir *Archives du Nord*, art. de M. Quenson, t. IV, p. 241.

(2) L'auteur de l'article Gaguin dans la *Biographie générale de Didot*, t. XIX, col. 167-169, nous a révélé l'existence d'un nouvel ordre religieux, dont personne jusqu'ici n'avait entendu parler, celui des Préavins. Suivant lui, Gaguin fit des études dans le couvent des Préavins, près de Dieppe, et il mourut dans celui des Préavins, près de Saint-Omer : il s'agit évidemment d'une seule et même maison, du couvent trinitaire de Préavin (*Pratum vavum*), dans la forêt de Nieppe, à une lieue de Merville. Cette maison fut fondée en 1393 par Robert de Bar, seigneur de Cassel. Voir la charte de fondation dans Miræus-Foppens, t. IV, p. 609.

(3) Et non dans l'église, comme le dit M. Duthilloeul, *Douai ancien et moderne*, p. 207.

(4) Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 176.

Digitized by Google

Autres religieux remarquables.

ministre de la maison de Douai et provincial, qui défendit avec zèle les priviléges de son couvent et agrandit le jardin (1). Son successeur, Jacques Bourgeois, nous est plus connu, grâce à Buzelin et surtout à François de Bar. Sans négliger d'embellir la maison dont il avait la direction, il s'appliqua principalement à former les jeunes religieux de son ordre. Depuis l'établissement de l'université (2), la maison de Douai avait pris des développements considérables; on y avait envoyé les jeunes novices de la province, et, afin de pourvoir à leur entretien, on lui avait uni, en 1579, le petit couvent de Convorde, à Etaires (3). La *Bibliographie douaisienne*, qui a mentionné plusieurs ouvrages de J. Bourgeois, a omis un opuscule intéressant, qui se rattache à notre sujet; il est intitulé : *Institution et fondation de l'ordre de la Très-Sainte Trinité*, traduit de

(1) Un Me Jean Laloe (l'époque à laquelle il vécut ne nous permet guère de croire que ce fut le même), ministre de la Trinité en Douay et provincial de Picardie, fut chargé par le pape de publier à Douai, en mars 1517, « les pardons contenans jubilé pour la réfection des dicques (digues) de mer par dechà. » (*Regist. de la ville*, 1491-1520). A cette occasion, on donna « sauf-conduit à touts bannis, comme aux criminels, de pouvoir venir en ceste ville acquérir les dits pardons par l'espace de trois jours, sans que ès corps ne à leurs biens leur fussent bailliés quelques empeschements. »

(2) Les Trinitaires étaient immatriculés à l'université et pouvaient y prendre leurs degrés sans en avoir suivi les cours : on y envoyait, pour faire leurs études, les novices des autres maisons de la province. P. Ignace, *Mém.*, t. IV, art. *Trinit.*

(3) *Archiv. département. Fonds des Trinit. de Douai.* — Cette maison de Concorde suscita à plusieurs reprises des embarras sérieux á celle de Douai d'abord par l'obstination d'un supérieur que le provincial avait revoqué, ainsi qu'il en avait le droit, et qui, malgré cela, continuait ses fonctions; puis par le mauvais état des bâtiments et de la chapelle que la guerre avait ruinés; enfin par l'administration inintelligente de plusieurs supérieurs. On trouve, dans le même *Fonds*, l'acte de fondation de cette maison (1255), ainsi qu'un grand nombre de pièces concernant ses rapports avec Douai.

Digitized by Google

l'espagnol en français par le P. Jacques Bourgeois, provincial, Douai, 1612; elle n'a pas mentionné non plus une édition donnée par lui à Douai (1586), de la *Règle* de son ordre (1). François de Bar vante le zèle avec lequel, les dimanches et les fêtes, Jacques Bourgeois évangélisait les habitants du quartier (2).

Un autre ministre du couvent de Douai, le P. Barthélemi de Puille, a composé aussi plusieurs ouvrages relatifs à son ordre : l'*Institution de l'ordre de la Très-Sainte Trinité pour la Confrérie des Captifs avec les priviléges de la Confrérie dudit ordre*, imprimée en 1635, chez Bogard, in-12, et le *Tableau sacré de l'Ordre de la Rédemption des Captifs*, que l'on conservait en manuscrit dans le couvent de Douai (3); enfin nous pouvons citer de lui une *Vie de saint Roch*, 1635, in-12.

Ce dernier ouvrage du P. Barthélemi de Puille nous amène naturellement à parler d'une institution qui donna une célébrité plus grande à la maison des Trinitaires de Douai, celle de la Confrérie de St-Roch, et de la précieuse relique du saint, conservée dans leur chapelle, qui en fut l'occasion. Comme l'authenticité de cette relique a été contestée tout récemment encore, nous avons cru devoir nous livrer à des recherches spéciales pour la démontrer : en voici le résultat.

Reliques et confrérie de St-Roch.

Saint Roch, ce thaumaturge que nos ancêtres ont prié avec tant de confiance et que la génération présente a de nouveau invoqué, avec une confiance non moins grande,

(1) Réimprimés chez Mairesse, 1719, in-8.

(2) Franc. de Bar, *Hist. episcop. atrebat.*, t. III, p. 494. — Cfer Buzelin, *Gallo-Flandr.*, p. 190.

(3) Jennyn, *Idæa Fraternit.*, p. 271.

Digitized by Google

lors de l'apparition d'un fléau terrible, est né et mort en France à une époque relativement rapprochée de nous (1295-1327); il est donc facile de suivre les déplacements successifs de ses précieuses reliques. En 1372, elles se trouvaient encore à Montpellier, sa patrie, au milieu de sa famille, qui veillait avec un soin jaloux sur ce dépôt sacré. A cette époque, Jean Le Meingre de Boucicaut, maréchal de France et père du fameux Boucicaut, obtint du pape la permission de les faire transporter à Arles, dans l'église des Trinitaires, auxquels il témoignait une bienveillance toute particulière (1). Le 22 mai 1557, une partie du chef du saint fut transportée à Marseille et déposée dans l'église des Trinitaires, où elle fut l'objet de la vénération publique. Voyant l'empressement avec lequel on lui demandait de toutes parts de ces reliques précieuses, le général défendit, sous peine d'excommunication, à tous les provinciaux et visiteurs de l'ordre d'en donner à l'avenir (2); mais bientôt il se départit lui-même de sa sévérité en faveur de la ville de Douai, où la peste exerçait d'affreux ravages (3), et il céda au couvent des Trinitaires de notre cité une partie notable du chef de saint Roch. L'authenticité de la relique fut attestée par une lettre du général en date du 4 septembre 1617, et reconnue par Mgr. Ortemberg, évêque d'Arras, le 17 août 1618 (4). La relique fut reçue à Douai avec enthou-

(1) Bolland., *Acta Sanct.*, 16 août, Août, t. III, p. 384.

(2) Martyrol., francisc., cura ac labore *Arturi à Monasterio* (P. Arthur du Moustier). in-fol., Paris, 1653, St-Roch, n. 11.

(3) Plouvain, *Souvenirs*, p. 457.

(4) Martyrol., francisc., *Ibid.*, n.° 12. — P. Martin l'hermite, p. 614; con er. p. 666. — « Le général réserva, par dévotion quelques particules pour lui et ses amis, dont nostre maistre Fr. Sylvius, en fut facit participant, ce qu'il donna à l'église de Braine-le-Comte, ville de sa naissance, où ce présent fut reçu avec très-grande solennité ». P. Barthélemy de Puille, dans sa *Vie de St-Roch*, cité par le P. Martin l'hermite, p. 665-666.

Digitized by Google

siasme et « enchâssée en argent travaillé artistement (1) ». On établit une confrérie de St-Roch, dont les membres, qui étaient fort nombreux, assistaient, un cierge à la main, à la procession solennelle qui, depuis son institution en 1625 (2), se célébra chaque année le 24 août, jour de l'octave de la fête de saint Roch et anniversaire de la réception des reliques (3). La dévotion du peuple se manifesta surtout dans les années de contagion, en 1618, 1624, 1637, 1647, 1662, 1667, 1668, 1670 (4) et 1741 ; alors surtout, la foule se rendait avec empressement à l'église des Trinitaires « pour révérer le saint très-dévotement et impétrer, par ses mérites, d'être délivrée ou préservée de la contagion (5). » L'échevinage s'associa plusieurs fois à la dévotion et à la libéralité du peuple. En 1619, il donna 200 florins pour dorer la châsse, à charge « de ne transporter hors la ville le chef du saint sans la permission du Magistrat. » Des flambeaux avaient été demandés en même temps par les religieux ; mais les échevins ne crurent pas devoir les accorder, « pour autant que l'affection du peuple estoit assez grande pour en fournir quelques aumosnes. » Quelques années plus tard, les Trinitaires ayant entrepris de bâtir une chapelle « en l'honneur de M. saint Roch, » les éche-

(1) P. Martin l'hermite, p. 614.

(2) Idem, p 666.

(3) Cette procession était suivie d'un banquet que les Trinitaires donnaient au magistrat et aux officiers de la confrérie. Le 24 août 1661, dans le cours du repas, un ancien échevin et le ministre des Trinitaires insultèrent, dit-on, un échevin régnant et tout son corps; les échévins, n'ayant pu obtenir satisfaction du lieutenant-général de la ville en appelèrent au grand-conseil. Archiv. Municip., layette 24. — Pilate-Prevost. Table chronol., n° 2043.

(4) Plouvain, *Souvenirs*, p. 457.

(5) Martin l'hermite, p. 614.

Digitized by Google

vins en posèrent la première pierre, et il fut décidé, le 4 août 1627, que l'on donnerait aux religieux 100 florins, « à charge de mettre les armes de la ville à quelque verrière d'icelle chapelle (1). » Nous voyons encore que, le 23 août 1741, le Magistrat décida qu'il offrirait un cœur d'or, de la valeur de dix écus, au chef de saint Roch, au retour de la procession, attendu la maladie régnante (2).

D'autres reliques attiraient encore nos pieux ancêtres à l'église des Trinitaires. Ainsi on y voyait un bras de sainte Barbe, « enchassé dans un d'argent artistement élabouré (3), et des reliques de saint Sirice et de sainte Juliette, sa mère; la ville donna cent florins, le 12 juin 1665, « pour l'embellissement de leurs chefs (4). »

La chapelle des Trinitaires servait aux réunions pieuses de plusieurs sociétés d'amateurs : ainsi à une confrérie poétique, placée sous l'invocation de sainte Barbe; notre poète douaisien Jean Loys en fut prince vers 1535 (5); ainsi encore à une confrérie de fleuristes, érigée en 1639 sous le patronage de sainte Dorothée et confirmée en 1641. Son premier prince fut M. le Spirc « docteur ès-droits, professeur roïal et principal du civil en l'université. » Plusieurs religieux Trinitaires en furent nommés princes. Chaque année, le 6 février, jour de sainte Dorothée, une messe solennelle était chantée dans la chapelle des Trinitaires à

(1) Consaux de 1620 à 1634, fol. 44 v°.

(2) Plouvain ne parle pas de cette apparition d'une maladie contagieuse.

(3) P. Willot, *Martyrol. belgic.* Lille, 1658, p. 125.

(4) Consaux de 1644 à 1666, fol. 433. Ces saints étaient aussi honorés à Saint-Pierre; on fit en 1428 une donation pour le luminaire de leur chapelle, *Guilmot Extraits*, p. 541.

(5) Duthillœul, *Histoire eccles.*, p. 89. — Voir aussi Leglay, *Mémoires sur les Biblioth. publiques du département.*

Digitized by Google

l'intention des membres. D'après les statuts de la confrérie, on ne pouvait y recevoir « aucune personne, qu'elle ne fust effectuellement amateur de cultiver tulupes (*sic*), anémones ou autres plantes ou fleurs (1). » On sait qu'une autre confrérie de sainte Dorothée avait son siége religieux chez les Récollets.

L'histoire des Trinitaires de Douai pendant le dix-huitième siècle nous est peu connue : nous allons indiquer brièvement les quelques faits que nous avons pu réunir.

Restauration du couvent.

Comme un grand nombre de nos maisons religieuses, leur couvent souffrit beaucoup des siéges de 1710 et 1712. Heureusement le ministre de la maison, le P. François Commelin, sut trouver dans la charité des habitants et d'autres personnes bienfaisantes les ressources nécessaires pour le rétablir (2). Le P. Commelin, ministre de la maison de Douai, se rappelle par d'autres souvenirs à notre pieuse vénération : il eut l'honneur de recevoir de ses supérieurs la mission d'aller en Barbarie pour racheter des esclaves. Il exécuta ce voyage en 1720, année marquée dans l'histoire de l'ordre par de nombreuses rédemptions qui furent entreprises simultanément par des religieux des couvents d'Allemagne, de France, d'Espagne et de Portugal, et qui rendirent à la liberté plus de mille esclaves (3). Le P. Commelin partit accompagné des PP. Philémon De la Motte et J. Bernard; il se rendit à Alger où il trouva, entre autres prisonniers qui se recommandaient à sa charité, cinq matelots de

Le P. Commelin.

(1) Voir le magnifique manuscrit intitulé : ***Etablissement de la Confrérie de Ste-Dorothée,*** avec les noms, qualités et armoiries des princes (jusqu'en 1733), lequel appartient actuellement à M. Dancoisne.

(2) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, p. 237.

(3) *Voyage pour la Rédemption des Captifs au royaume d'Alger et de Tunis*, fait en 1720 par les RR. PP. Fr. Commelin 1722, Paris, in-12, p. 2.

Digitized by Google

Dunkerque et plusieurs d'Ostende (1). L'un de ses compagnons de voyage, le P. Joseph Bernard, se dirigea sur Tunis, où il délivra, en présence de M. Dusault, envoyé extraordinaire de France aux Etats barbaresques, un grand nombre de français parmi lesquels nous remarquons les noms de P. Desmares, d'Arras, âgé de quarante-cinq ans, esclave depuis quatre ans, et de Simon Champion, de Douai, âgé de trente-cinq ans, esclave depuis le même nombre d'années (2). Nos contrées ne virent pas en cette circonstance ces processions d'esclaves rachetés qui les avaient si souvent émues. La plupart des esclaves ayant été congédiés de la Bourgogne d'où ils étaient, parce qu'on avait voulu leur épargner les fatigues d'un long voyage, « on ne jugea pas à propos, dit l'historien de cette rédemption, de produire en public ceux qui restaient, la subite révolution des affaires (la banqueroute de Law) ne permettant pas de solliciter du peuple, tout occupé de ses pertes, un soulagement qu'il était hors d'état de leur donner. » Le procureur-général des captifs, après leur avoir fait acheter le linge et les vêtements dont ils avaient besoin, leur donna les moyens de se rapatrier (3).

Vers 1730, époque à laquelle écrivait le P. Ignace, la maison des Trinitaires de Douai avait 5000 livres de revenu et ne comptait que sept religieux (4). Leur nombre était plus considérable quelques années plus tard : le recensement de 1744 indique, en effet, dix religieux et un frère (5).

(1) Ibid., Supplém., p. 43-48.

(2) Idem, *ibid.*

(3) Idem, p. 60.

(4) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, p. 237.

(5) *Archiv municip.* — En 1745, d'après le même P. Ignace, ils étaient onze prêtres et un convers. *Mémoires*, t., V, p. 347.

Digitized by Google

Le Trin. Laurent.

Vers cette époque, vivait dans notre couvent le trop fameux Laurent, plus connu sous le nom emprunté de Dulaurens. Il était né à Douai le 27 mars 1719 et avait fait profession chez les Trinitaires le 12 novembre 1737, à l'âge de dix-neuf ans et demi (1). Entré au couvent sans vocation, il ne tarda pas à se livrer à des écarts qui obligèrent ses supérieurs à le traiter avec rigueur. Loin de s'amender, il suscita à son couvent des embarras sérieux, en faisant circuler dans la ville des pièces de vers où il ne respectait ni la religion ni les mœurs (2). Enfin il se rendit à Paris, sous prétexte de solliciter sa translation dans un autre ordre, mais, en réalité, pour recouvrer sa liberté (3). C'était à l'époque où l'on faisait aux jésuites une guerre à outrance. Laurent, qui avait été leur élève au collége d'Anchin, choisit, pour les attaquer, le moment où tous les efforts se réunissaient contre eux, et publia une violente et odieuse satire qu'il intitula les *Jésuitiques* (4). Le *factum* à peine imprimé, craignant les poursuites de la police, il partit furtivement pour la Hollande, en laissant exposé à la vindicte des magistrats l'un de ses amis, Groubentall de Linier, qui logeait dans la même maison que lui et qui l'avait aidé dans la composition des *Jésuitiques*. De Linier paya, en effet, pour son ami ; il fut arrêté et conduit à la Bastille, tandis que Laurent donnait impunément en Hollande une seconde édition de son pamphlet. Il y vécut quelque temps de sa triste industrie, publiant des ouvrages où l'immoralité marche de

(1) Duthillœul, *Galerie douaisienne*, p. 261.

(2) Duthillœul, ibid.

(3) *Les Jésuitiques, odes enrichies de notes curieuses pour servir à l'intelligence de cet ouvrage.* Rome, aux dépens du général. 1761, in-8. — Cfer Barbier, *Dictionn. des Anonymes*, n° 8930.

(4) Duthillœul, ibid.

Digitized by Google

pair avec l'irréligion, honteuses productions d'un esprit vulgaire, qui eût à peine été remarqué, s'il ne s'était donné du relief par le scandale et le cynisme. Laurent mourut misérablement, en 1797, dans une maison de pauvres prêtres, à Mariabaum, près de Mayence (1).

De tous les religieux de France, les Trinitaires furent les premiers à subir l'influence de la Commission des Réguliers, établie vers la fin du règne de Louis XV pour modifier les institutions monastiques. Les délégués des maisons les plus anciennes et les plus considérables de France se réunirent à Paris, dans le couvent des Mathurins, au commencement de l'année 1768, et y élaborèrent de nouvelles constitutions. On abrogea la loi, aussi ancienne que l'ordre, qui attribuait au rachat des captifs le tiers des revenus de chaque maison : on décida qu'on n'emploierait à cet usage que ce que les fidèles donneraient à cette intention, et qu'il y aurait dans chaque maison un tronc et un procureur pour la rédemption. Par leurs nouvelles constitutions, les Trinitaires se proclamaient chanoines réguliers et empruntaient leur office à la célèbre congrégation de Saint-Victor. Ces constitutions, approuvées par le pape, le 27 novembre 1769, furent reçues par le roi, en 1771, et enregistrées au Parlement de Paris, le 16 mars 1772 (2). Si cette innovation avait l'avantage d'établir l'uniformité dans les différentes provinces que l'ordre comptait en France, elle eut, d'autre part, l'inconvénient de ramener à une règle moins parfaite un assez grand nombre de ses maisons qui avaient adopté la réforme.

Nouvelles constitutions.

(1) P. Hélyot, *Hist. des ordres religieux*, édit. Migne, t. III, col. 735. — P. Prat, *Hist. de St. Jean de Matha, Append.*, p. XXIX.

(2) Migne, ibid., col. 740.

Digitized by Google

Les nouvelles constitutions ne purent rendre l'esprit religieux à une congrégation devenue peu nombreuse et déchue, en plusieurs de ses maisons, de sa ferveur ancienne. Quelques années avant la révolution, elle fut agitée par des dissensions intérieures; et un religieux, au nom de plusieurs autres, publia un pamphlet violent contre ce qu'il appelait le despotisme de son général. La maison de Douai, à la même époque, paraît avoir été en proie au même malaise; en 1783, un religieux de cette maison, le Fr. Lengrand, plaida contre son supérieur, et un autre, nous dit le supérieur lui-même dans une lettre qui nous a été conservée (1), était disposé à en faire autant.

Révolution française.

Atteints par les lois révolutionnaires, les Trinitaires de Douai durent quitter leur maison, le 4 juillet 1791; la loi du 5 mai avait assigné l'abbaye de Liessies pour demeure à ceux d'entre eux qui, à la liberté, auraient préféré la vie commune (2). Trois religieux optèrent pour la vie conventuelle, mais ils demeurèrent à Douai (3). Le couvent, qui contenait une rasière, une coupe et deux carreaux, fut vendu pour la somme de 377,000 livres en assignats. Les bâtiments ne tardèrent pas à être démolis et convertis en jardin (4); quelques contreforts de l'église, qui avaient seuls été conservés, ont disparu ces dernières années, et le seul souvenir

(1) Guilmot, *Etat ecclés.* — Voici un fragment de cette lettre: « J'ay à la maison, dit le supérieur, un sujet pareil au Fr. Lengrand (celui qui avait plaidé contre lui), qui désire de tout son cœur que je succombe : il en a menacé M le général de l'ordre. » *Lettre du P. Mars*, ministre des chanoines réguliers de Douay, du 22 nov. 1783. — Le Fr. Longrand finit par se soumettre et par faire des excuses publiques à son supérieur.

(2) Plouvain, *Souvenirs*, p. 39.

(3) Plouvain, *Etat. ecclés.*, p. 76.

(4) Idem, *ibid.*

Digitized by Google

qui reste actuellement du couvent, c'est le nom de rue des Trinitaires que porte encore la rue dans laquelle ils étaient établis.

En 1778, l'échevinage, ayant trouvé insalubre le cimetière affecté à la paroisse Saint-Pierre, avait engagé la fabrique à se pourvoir d'un autre emplacement ; elle avait alors acquis des Trinitaires un lieu nommé le Purgatoire, et qui comprenait la partie N.-E. de la promenade actuelle de la place Saint-Jacques, depuis la rue des Trinitaires jusqu'au rempart (1).

(1) Duthillœul, *Hist. ecclés.*, p. 25.

Digitized by Google

NOTE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS LATINES

DU

MUSÉE DE DOUAI

PAR

M. Ernest DESJARDINS,

Membre correspondant.

L'inscription qui m'a été envoyée de Douai est ainsi conçue :

VTILIS·ET·OPTATA·Q·SVTORI
BROCCHI
H · S · S

Elle doit se lire : *Utilis et Optata* (servi) *Quinti Sutorii Brocchi hic siti sunt ;*

Ce qui se traduit facilement : « Utilis et Optata, esclaves de Q. Sutorius Brocchus, reposent en ce lieu. »

Les noms propres *Utilis* et *Optata* ne sont pas inusités. C'est probablement le mari et la femme qui sont désignés par leurs noms personnels d'esclaves. Le mot *servus* ne figure que très rarement dans les inscriptions, ce n'était pas un titre dont on aimât à se parer dans les monuments

Digitized by Google

élevés à la mémoire de ceux ou par ceux qui le portaient. Le nom du maître au génitif indiquait suffisamment la condition servile. Il est vrai que la même forme était usitée aussi pour indiquer l'épouse comme dans la fameuse inscription de *Caecilia Metella :*

CAECILIAE
Q. CRETICI - F
METELLAE
CRASSI

« A Cécilia Métella, fille de Q. Métellus Créticus, (femme) de Crassus ; »

Mais il ne pouvait y avoir de confusion, les noms d'esclaves étant toujours reconnaissables. En outre, dans le cas particulier qui nous occupe, il est question de deux personnes. Il était donc impossible à ceux qui lisaient autrefois cette épitaphe de se méprendre sur la condition d'Utilis et d'Optata. Le maître de ces esclaves était sans doute citoyen romain, le *nomen gentilitium* SVTORIVS est connu, ainsi que le *cognomen* BROCCHVS. Quant aux sigles H. S. S, ils n'ont jamais signifié autre chose que la formule funéraire *hic siti sunt*. Les monuments qui portent cette formule se comptent par milliers.

J'ai eu l'occasion de relever moi-même, l'an dernier, quatre autres inscriptions au Musée de Douai, et je profite de la circonstance pour en dire un mot ici.

Ces quatre inscriptions ont été publiées, en 1845, par M. J. Lebeau, dans une brochure intitulée *Bavay*, et imprimée à Valenciennes ; mais, elles l'ont été fort inexactement, et les explications qu'en a données l'auteur sont tout à fait inadmissibles.

Digitized by Google

On m'a assuré, à Douai même, que ces monuments provenaient de Bavay, où ils auraient été découverts vers l'an 1825, et qu'ils auraient été conservés longtemps en ce lieu par le curé, à la mort duquel on les aurait transférés au Musée de votre ville. Je serais tenté de croire que l'inscription dont je viens de parler a la même provenance. Bavay est, en effet, la ville romaine la plus importante des environs de Douai.

Son nom ancien est *Bagacum*. Quoique Cellarius ait dit que Cambrai était la capitale des Nerviens : « *Nervii, ut caput Camaracum fuisse videatur.* » (T. I, p. 364); c'est bien *Bagacum* qui était le chef-lieu de la *civitas Nerviorum* au commencement du second siècle. Le passage de Ptolémée à cet égard : Νερουίοι ὧν πόλις Βάγακον (II, 9, 11) est formel. L'itinéraire d'Antonin confirme cette appellation : « *Bagacum Nerviorum* » (p. 380, éd. *Wesseling*). La Table de Peutinger porte « *Baca conervio* » (Voy. mon édit. *Segment* I, C. 1), pour *Bagaco Nervio*[*rum*]. Plusieurs voies partaient de *Bagacum* au quatrième siècle (Voy. les *Itinér*, *loc. cit.*) et l'on compte jusqu'à sept routes rayonnant de Bavay, à la fin de l'époque romaine (*Des Voies rom. dans le Nord de la Gaule*, par M. Tailliar, Caen 1861, p. 8 et 15). Les principales ont été étudiées par M. J. Roulez (*Observat. sur les Voies rom. de la Belg.*, Gand, 1860, p. 5, 7 et 8).

Les inscriptions du Musée de Douai offrent un très grand intérêt en ce qu'elles témoignent, par leur haute antiquité, de l'existence, au commencement du I^er^ siècle de notre ère, d'un chef-lieu des Nerviens, centre de la *civitas* créée, en 27 av. J.-C., par Auguste, lors de l'organisation de la Gaule en trois provinces (sans y comprendre la Nar-

Digitized by Google

bonnaise, qui datait du IIe siècle av. notre ère), et en soixante cités (Dio Cassius, l. LIII, c. 22 ; — *Epitom.* de Tit.-Liv., l. CXXXIV; Strab. IV, III, 2).

Ces inscriptions portent en effet des traces d'archaïsme qu'on ne peut méconnaître, et qui les fait remonter au commencement du Ier siècle. Une d'entre elles est certainement du règne d'Auguste, et il est même possible de lui assigner une date plus précise. Je commencerai par ce monument.

TI·CAESARI·AVGVSTI·F
DIVI·NEPOTI·ADVENTV
EIVS · SACRVM
CN·LICINIVS·C·F·VOL·NAVOS

On doit lire ainsi : *Tiberio Cæsari, Augusti filio, Divi nepoti, adventu ejus sacrum. Gnæus Licinius, Gaii filius, Voltinia tribu, Naevus.*

Ce qui se traduit : « A Tibère César, fils d'Auguste, petit-fils du Divin César. Monument consacré à célébrer son arrivée, par Cn. Licinius Névus, fils de C. Licinius, inscrit dans la tribu Voltinia. »

TI est toujours l'abréviation de *Tiberius* et jamais celle de *Titus*. C'est une faute d'abréger *Titus* autrement que par l'initial T. On trouve quelquefois TIB. pour *Tiberius*. Le personnage dont il s'agit ici est Tibère. Il n'était pas encore empereur ; mais il était déjà adopté par Auguste, puisqu'il porte le titre d'*Augusti filius*. S'il eût été empereur, l'inscription eût été ainsi conçue : IMP*eratori* TI*berio* CAESARI·DIVI·AVGVSTI·F*ilio*·DIVI·NEPOTI·AVGVSTO, etc. « A l'*Empereur* Tibère César *Auguste*, fils du *Divin* Auguste, petit-fils du Divin César. » Dès que le nom de l'Empereur Auguste, n'est pas accompagné de l'épithète

Digitized by Google

Divus, c'est qu'il était encore vivant. Le titre d'*Imperatori* eût figuré avant le prénom *Tiberio*, et le nom d'*Auguste* après la filiation, si Tibère eût déjà régné. Or Auguste a adopté Tibère le 5 des kalendes de juillet, c'est-à-dire le 27 juin de l'an 4 de notre ère, après la mort de ses deux petits-fils, Caius et Lucius, fils de Julie et d'Agrippa (Velleius Paterc., II, C. 103 et 104; — Sueton., *Tiber.*, c. XV; —Dio Cassius, l. LV, 13). Auguste mourut l'an 14 de J.-C. C'est donc entre les années 4 et 14 de notre ère que ce monument a été élevé. Il l'a été pour célébrer le passage de Tibère dans la Belgique et la Germanie-Inférieure; or, nous savons que le fils de Livie fut envoyé en Gaule, après ses succès en *Illyricum*, pour continuer la guerre contre les Germains, afin de venger la mort de Varus et la perte de ses légions.

C'est de l'an 10 à l'an 12 de notre ère qu'il faut placer ce séjour de Tibère dans la Gaule septentrionale; notre inscription date donc de l'une de ces trois années 10, 11 ou 12 de J.-C.

Le personnage qui a élevé ce monument était citoyen romain puisqu'il était inscrit dans une des trente-cinq tribus, la tribu *Voltinia*. L'abréviation du nom de cette tribu était VOL ou VOLT (1). Celle du prénom *Gnaeus* qui s'écrivait par un G, en toutes lettres, et se prononçait *Gnaeus* comme nous l'apprend Quintilien, est bien CN. pour la distinguer de l'abréviation C. de *Gaius*.

Après le *praenomen*, se plaçait toujours le *nomen gentilitium* ou nom de famille; puis, avant le surnom, se pla-

(1) C'était une des 16 tribus rustiques existant déjà au commencement de la République.

Digitized by Google

çait la filiation et l'inscription dans la tribu. Le surnom NAVOS pour *Vaevus* est archaïque, et ne se trouverait plus sur les monuments postérieurs au commencement du premier siècle.

Deux autres inscriptions du Musée de Douai sont relatives à deux personnages d'une même famille, le père et le fils. Le monument du père porte :

D M
Q · POMP · CRISPO · ET
TARQ · SECVNDAE
POMP · VICTOR
PARENTIB · FECIT

Ce qui se lit : *Diis Manibus. Quinto Pompeio Crispo et Tarquiniae Secundae, Pompeius Victor parentibus (hoc monumentum) fecit.*

« Aux Dieux Mânes. A Q. Pompéius Crispus et à Tarquinia Secunda. Pompéius Victor a élevé ce monument à ses parents. »

L'inscription du fils est ainsi conçue :

D M
M · POMP · VICTOR
Q · C · R · C · N
SIBI · ET · OCRATIAE
SECVNDAE · VXORI
VIVOS · F

Diis Manibus. Marcus Pompeius Victor, quaestor civium Romanorum civitatis Nerviorum, sibi et Ocratiae Secundae uxori, vivus (hoc monumentum) fecit.

« Aux dieux Mânes. M. Pompéius Victor, questeur des citoyens Romains de la cité des Nerviens, a élevé ce monu-

Digitized by Google

ment, de son vivant, pour lui-même et pour Ocratia Secunda, sa femme. »

La cité des Nerviens avait été créée, en 27 av. J.-C., en même temps que les soixante cités, formées par Auguste du territoire des anciens peuples de la Gaule. On sait que le droit de cité romaine ne lui fut accordé que plus tard, notre inscription devant dater du commencement du I^er^ siècle, comme il paraît d'après la forme archaïque *vivos* pour *vivus*. César avait accordé à toute la Narbonnaise le *jus honorum*, c'est-à-dire le droit de cité romaine aux seuls personnages qui avaient exercé dans leur patrie des charges municipales. Claude avait voulu accorder le même droit à tous les *primores* de la Gaule, comme en témoignent les *Tables Claudiennes*, conservées à Lyon, et Tacite ; mais le sénat le restreignit aux seuls *Aedui* ; Galba l'accorda à plusieurs autres peuples ; Othon, aux *Lingones* ; c'est Hadrien qui octroya le *jus Latii* à toute la Gaule, et le *jus civitatis* aux cités qui jouissaient déjà du droit latin. Comme notre inscription est de beaucoup antérieure à cet empereur et même à Claude, il est certain qu'à l'époque où elle fut gravée, dans la *civitas Nerviorum*, aucun Gaulois n'avait la qualité de *civis romanus*, mais il y avait des citoyens romains fixés dans le territoire de cette cité. Les légionnaires et les soldats des cohortes auxiliaires obtenaient, ainsi que le prouvent les *diplômes militaires*, leur congé (*honesta missio*), et le *conubium*, c'est-à-dire le droit de se marier une fois avec des femmes étrangères et de transmettre le *jus civitatis* à leurs enfants. Ils s'établissaient souvent dans le voisinage de leurs anciens campements ; de là, des familles de citoyens romains qui formèrent de bonne heure de véritables détachements de la cité romaine dans les provinces éloignées. Toutefois, il n'est pas probable que les

Digitized by Google

cives romani dont il est ici question eussent cette origine légionnaire, car il n'y avait pas de campements dans le pays des Nerviens au premier siècle. On n'en voit figurer qu'au quatrième (*Notitia Dignitatum*).

Mais il y avait certainement des *cives romani* qui s'étaient donné une administration analogue, en quelques-unes de ses parties (1), à celle des colonies ou des municipes. Il n'y a pas de doute possible sur le sens des initiales Q. C. R. qui sont les abréviations consacrées pour désigner *Quaestor*, et *cives romani*. Quant à C. N. que j'explique par les mots *civitatis Nerviorum*, je me fonde sur l'usage, très répandu, en Gaule surtout, de désigner par de simples initiales, sur les monuments, le nom de la cité dans le territoire de laquelle se trouvaient ces monuments. C'est ainsi que des inscriptions placées même loin de la ville de Vienne, — à Grenoble, par exemple (qui, avant le règne de Gratien, formait un *vicus* de la colonie Viennoise), — portent les seules lettres C. V. pour désigner *Colonia Viennensium*. Personne en effet ne pouvait se tromper sur le sens de ces abréviations, qui rappelaient le nom de la cité dans laquelle on se trouvait. Cependant, il faut ajouter que les mots *cives Romani civitatis Nerviorum* offrent un sens irrégulièrement abrégé. D'après la forme usuelle, il faudrait : « *cives Romani in civitati Nerviorum consistentes.* »

Nous voyons que *Pompeius Victor* s'appelait *Marcus*. Il serait donc possible qu'au commencement de la 4e ligne de l'inscription funéraire de son père, il y eût eu un M, aujourd'hui effacé. Cette vérification est facile à faire sur

(1) Cette petite société avait surtout besoin de trésoriers ou *quaestores*. Les colonies et les municipes avaient, comme on sait, une administration composée de six magistrats annuels : des *duumviri juridicundo*, des *aediles* et des *quaestores* ; puis un conseil de *Decuriones* ou *ordo*.

Digitized by Google

l'original. On remarquera que la mère de *M. Pompeius* s'appelait *Secunda*, comme sa femme.

La dernière inscription que j'ai copiée est ainsi conçue :

DIS MANIBVS
IVLIAE·FELICVLAE
C· IVLIVS·VLPIANVS
FECIT

Diis manibus Juliae Feliculae Gaius Julius Ulpianus (*hoc monumentum*) *fecit*. Ce monument élevé par C. Julius Ulpianus à son épouse Julia Félicula, ne présente aucune difficulté.

S'il y avait d'autres inscriptions au Musée de Douai, que je n'aurais pas vues, ou si le Musée devait s'enrichir de nouveaux monuments épigraphiques, je prierais l'Académie de vouloir bien m'en faire envoyer la copie.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LES

MUSÉES DE DOUAI

Leurs Origines. Leurs progrès. Leurs bienfaiteurs.

Par M. Auguste CAHIER

Membre de la Commission administrative de cet établissement. — Membre honoraire de la Société d'Agriculture, de Sciences et d'Arts de la même ville.

En nous occupant de réunir les matériaux nécessaires à la composition du catalogue des œuvres de peinture et de sculpture constituant deux importantes sections des musées de Douai, nous avons cherché en même temps à quelles pensées était due la création de ces musées, par quelles vicissitudes ils avaient passé, par quelles voies ils avaient marché de progrès en progrès ; c'est le résultat de ces investigations que nous donnons ici. Déjà un coup d'œil rapide a été jeté sur ces questions par les érudits et intelligents auteurs du *Guide de l'étranger dans Douai*, publié en 1861 par le libraire-éditeur Crépin ; nous avons tenté de remonter un peu plus haut qu'eux et, bien que nous ayons rencontré souvent trop de lacunes, nous espérons néanmoins avoir trouvé assez de

Digitized by Google

documents (1) pour montrer, comment, après de difficiles et modestes commencements, cet établissement est parvenu à l'état de prospérité qui le distingue aujourd'hui. Nous ne nous arrêterons qu'à trois de ses sections : 1° l'archéologie et l'ethnographie; 2° la peinture; 3° la sculpture.

La bibliothèque, l'histoire naturelle forment deux départements distincts, en dehors desquels nous retient notre incompétence. Nous souhaitons ardemment que leur histoire soit entreprise par des plumes plus autorisées que la nôtre, conduite et achevée avec le soin et l'étendue qu'ils méritent.

SECTION PREMIÈRE.

Archéologie. — Ethnographie.

§ 1er. — ARCHÉOLOGIE.

Un décret de la Convention nationale du 14 fructidor an II (31 août 1794), portait : « Tout individu qui a en sa » possession des manuscrits, titres, chartes, médailles, » *antiquités*, provenant des maisons ci-devant nationales, » sera tenu de les remettre, dans le mois, au directeur du » district de son domicile, à compter de la promulgation » du présent décret, sous peine d'être traité et puni » comme suspect. »

(1) Nous devons remercier ici le laborieux archiviste de la ville, M. l'abbé Dehaisne, de l'aide empressé qu'il a bien voulu nous apporter et de la courtoisie avec laquelle il a mis à notre disposition des documents qui nous ont permis de marcher avec certitude dans d'importantes circonstances; cet infatigable érudit exauçait en même temps un des vœux par nous formé, en mettant la dernière main à une *Notice sur la bibliothèque publique, de Douai* (Douai, Dechristé, 1868, in-8° de LX pj qui a paru depuis que nous écrivions ces lignes.

Digitized by Google

Il est bien à présumer que l'exécution de ce décret, indicatif et non limitatif, a dû contribuer pour beaucoup à la naissance de nôtre collection archéologique. Ainsi, le 24 floréal an IV (16 mai 1796), intervient une mesure administrative qui autorise la réunion dans la bibliothèque des *objets d'art et de science* APPORTÉS à la ville. De ces objets faisait déjà partie le beau chapelet composé de 59 têtes humaines en ivoire sculpté (origine inconnue) et le curieux sceptre en ambre qui avait été sans doute arraché aux mains d'une statue de la Sainte-Vierge, reine des Anges.

La *Société libre d'amateurs des sciences et des arts* fut créée à Douai le 15 germinal an VII (4 avril 1799). L'année suivante, sous l'impulsion des hommes éclairés qui la composaient, se fondent sérieusement les cabinets d'histoire naturelle, des sciences et d'archéologie.

Ces dévoués citoyens obtiennent, le 14 mai 1801, un arrêté du maire qui prescrit de déposer au Musée les objets d'antiquité existant aux archives de la ville.

Il nous faut franchir six années pour entrevoir quel a été le résultat de ces mesures. En 1807, au mois de juillet, est publié, chez l'imprimeur Villette, un volume dont voici le titre : *Explication des divers objets en peinture, histoire naturelle, antiquités, médailles et instruments de physique qui composent le muséum de la ville de Douai*, in-12 de 119 pages, table comprise (1). — Dans le chapitre 1^er^ de la 1^re^ section de la 1^re^ division nous trouvons déjà sous la rubrique antiquités : notre curieux *trépied articulé en bronze*, la *dolabra*, le *simpulum*, le *præfericulum*, *17 patères en bronze*, *une ovale*, les *16 autres*

(1) Voir note première.

Digitized by Google

rondes; une *statuette du dieu Apis sous forme de taureau,* des *clefs en bronze de différentes grandeurs, quatre amphores en terre cuite, 17 vases en terre cuite de formes et grandeurs différentes, 17 urnes cinéraires,* variant ensemble de forme et de grandeur ; *cinq petites urnes lacrymatoires, deux petites lampes sépulcrales*, un petit *buste en bronze bruni*, dans lequel des juges on ne peut plus compétents ont reconnu un *César Auguste* dans sa vieillesse. Ce petit buste est une pièce de grande valeur artistique et d'une beauté peu commune. Un sculpteur florentin, qui en a vu un plâtre que nous avons envoyé à Florence, a emporté ce plâtre dans son atelier afin de s'en inspirer pour un travail en cours d'exécution. Or, « lorsqu'on pense que » l'on vit à Florence, au milieu de l'abondance des bronzes » antiques, qu'il y en a au musée des offices deux chambres » remplies, ce n'est pas un petit éloge que la préférence » donnée par l'artiste florentin au buste de la collection » douaisienne. »

(Lettre de M. Foucques de Vagnonville du 2 décembre 1868).

Tous ces objets venaient déjà de Bavay, probablement par acquisitions intelligentes.

L'attention était donc fixée sur ce centre de richesses archéologiques. On savait que, au lieu où s'élevait à l'époque gallo-romaine la capitale des Nerviens, vivait, absorbé par l'étude et d'infatigables recherches, un savant et vénérable curé qui, depuis longues années, s'appliquait à recueillir les objets que rendait à la lumière le vieux sol incessamment fouillé. Ce digne ecclésiastique, M. l'abbé Carlier, mourut à la fin de 1828 ou au commencement de 1829. En janvier 1829 furent proposées pour l'acquisition de sa col-

Digitized by Google

lection certaines combinaisons qui ne purent aboutir au succès par suite de l'élévation de la somme (10,000 fr.) qu'il eut fallu débourser ; mais vers cette époque l'on achetait *quatre patères* et *deux coupes en bronze* trouvées à Bouvigny-lèz-Bavai et envoyées par un sieur Niveleu, architecte à Valenciennes.

Au mois de septembre 1830 arrive à la tête de la municipalité de Douai un administrateur de grande initiative, collectionneur plein de goût, attaché de naissance et de cœur à la ville dont il devient le maire, M. le baron Auguste de Guerne. Il ne tarda pas à comprendre combien était importante pour la ville l'acquisition de ce précieux dépôt de Bavai, auquel la publique renommée attribuait une valeur archéologique considérable. Cette valeur, il voulut d'abord l'apprécier par lui-même, et, à la fin de mars 1833, accompagné d'amateurs éclairés, il se transporta à Bavai, et là, tant dans le domicile du défunt doyen que sur divers points du territoire, ces Messieurs observèrent et réunirent les éléments d'une riche moisson d'antiquités qui devint la propriété de la ville de Douai et dont les pièces nombreuses furent bientôt classées dans le musée (1). Il est juste d'ajouter que, grâce à la générosité du baron de Guerne et aux avances qu'il voulut bien faire personnellement, toutes les difficultés pécuniaires avaient été rapidement levées.

Ainsi fut créé un fond d'une très sérieuse importance, ainsi le musée de Douai acquit le droit de se placer, au point de vue archéologique, bien près des villes les plus favorisées

(1) V. au tome VIII[e] de la 1[re] série des Mém[res] de la S[te] d'agriculture, sciences et arts à Douai, 1837-1838. p. 405, une poëtique narration de cette expédition si complètement menée à bien par MM. de Guerne, père, A. d'Erbigny, Quenson, Becquet de Mégille, V. Potiez, Rom. de Guerne.

Digitized by Google

sous ce rapport, et il peut être fier de conserver comme monument d'un grand intérêt historique cette magnifique pierre dont la belle inscription constate le passage de Tibère à Bavai, l'an XII de l'ère chrétienne, et plusieurs inscriptions funéraires parfaitement intactes (1).

Ce fond s'est depuis enrichi par suite d'acquisitions diverses, entr'autres de quatre bustes en bronze. *2 de Mercure*, *un d'Appollon*, *un de Mars* trouvés à Leworde, non loin de Douai, du don fait par le ministère d'état de quelques vases antiques provenant de la collection Campana, de libéralités particulières dont les auteurs sont dénommés dans le catalogue; parmi les auteurs de ces libéralités il convient de citer entre tous un écrivain d'une érudition aussi étendue que solide, Samuel-Henri Berthoud, qui a donné à la ville la nue propriété d'une riche collection ethnographique, œuvre patiente due à vingt ans d'actives et intelligentes recherches; dans cette collection ou l'archéologie cotoye de bien près l'ethnographie, nous avons remarqué des écrins, c'est le mot, qui renferment dans des cases garnies de velours rouge, de nombreux spécimens de l'âge de pierre qu'un jour nous enviera le Musée impérial Gallo-romain de Saint-Germain.

Grâce à la bienveillante initiative de M. Berthoud, ainsi qu'à ses conseils, une autre collection d'une richesse au moins égale est encore devenue la propriété de la ville; c'est un Musée spécial composé d'objets précieux de la plus grande rareté, se rattachant à l'histoire des arts et de l'industrie de l'ancien et du nouveau monde, réunis à grands frais par le savant Jomard (Edme-François), ancien membre de la commission d'Egypte, mort à Paris le 23 septembre 1862,

(1) Voir page du présent volume.

Digitized by Google

membre de l'institut, académie des inscriptions et belles lettres.

C'est à la générosité de sa nièce, son héritière, qui a été éclairée par M. Berthoud sur l'importance et la bonne administration du musée de Douai, qu'est due cette splendide donation, dont on peut dès à présent étudier dans nos galeries quelques échantillons, notamment des pièces qui nous reportent à l'antiquité égyptienne (V. note deuxième un rapport détaillé destiné à donner une idée générale de cette collection).

§ 2. — ETHNOGRAPHIE.

Dans le livret de 1807 n'apparaît qu'assez peu l'élément qu'on peut spécialement appeler *Ethnographique*. Au chapitre II de la 1re section de la 1re division, intitulé : *Antiquités du moyen-âge, objets rares et curieux,* ou rencontre bien, classés sous une série de 83 numéros, des objets qu'on retrouvera indiqués dans notre livret, et dont la plupart appartiennent principalement à la curiosité (1). Et s'il est permis de hazarder un mot peut-être trop familier, au *bric-à-brac*, mais il ne s'y découvre rien qui doive être rangé dans la classe de l'*ethnographie* proprement dite (2); c'est depuis et par suite de dons spontanés que cet élément s'est formé; c'est ainsi que M. *Guilbert-Estevez*, député du Nord, a bien voulu envoyer des armes, des vêtements de

(1) P. E. Le chapelet en ivoire, le sceptre sculpté en ambre, le verre des huit prêtres, un sabre trouvé aux archives de la mairie, et qui passait pour avoir servi à trancher la tête a l'officier *Brandoroth*, convaincu d'avoir tenté de livrer la ville à l'ennemi, le joli joueur de vielle en fayence coloriée attribué à Bernard Palyssy.

(2) A moins qu'il ne faille tenir compte : sous le No 20 de raquettes dont les Japons se servent pour courir sur la neige; 21 Modèle de pirogue en écorce d'arbre; 22. Paniers en écorce d'arbres. — Indiqués comme étant des ouvrages de sauvages.

Digitized by Google

sauvages qu'il avait reçus de M. le vice-amiral Baudin, M. Ansart, officier de marine, une idole annamite et trois sceaux gravés en relief de mandarins cochinchinois; M. Wagner a fait remettre par son beau frère M. Béharelle, adjoint au maire, un très-remarquable vase à figures, un plat et des fragments d'idoles, le tout provenant du Mexique.

C'est surtout avec la donation Berthoud que l'ethnographie reçoit un remarquable développement. On y a le spectacle de tout ce qui se rapporte aux mœurs, aux habitudes, aux religions des peuples de l'Ancien et du Nouveau-Monde, des nations qui ont pris place dans l'histoire, comme des peuplades qui sont demeurées et demeurent encore dans l'état sauvage.

SECTION II.

Tableaux, Dessins, Gravures.

Au mois de mars 1792 avaient été mis en dépôt, dans l'église des dominicains de Douai, tous les tableaux enlevés dans les maisons religieuses de la ville, dans les églises, dans les monastères des environs. Un peintre, nommé Charles-Alexandre Caullet, fut chargé de faire l'inspection de ce dépôt et d'établir une distinction entre les tableaux méritant d'être conservés et ceux qui devaient être vendus. Le 7 mars 1791 il dresse de cette opération un procès-verbal qui repose actuellement aux archives du département et qui est un curieux spécimen de l'esprit, du goût, du style et de l'orthographe du temps. Dans ce procès-verbal sont détaillés comme provenant :

Digitized by Google

D'Anchin	158	tableaux dont douze à conserver et le polyptique de Bellegambe porté sous 7 numéros.
De Marchiennes	38	Tous à vendre.
Prieuré de Beaurepaire . .	2	à vendre.
Récollets wallons de Douai.	13	à vendre.
Carmes déchaux	13	à vendre.
Augustins	9	à vendre.
Trinitaires	7	à vendre.
Minimes	2	à vendre.
Chartreux	18	à vendre.
	293	

Cependant la proscription décrétée par M. le commissaire Caullet ne reçut pas un entier accomplissement : la plupart de ces 293 tableaux restèrent encore sans destination. Le 22 germinal an II (11 avril 1794) nous voyons ce dépôt s'augmenter de soixante tableaux trouvés sous les scellés, chez M. Dufour, décédé procureur *dit du Roi* (*sic* en l'inventaire) au tribunal du district de Douai. C'est encore Caullet, commissaire en cette partie, qui dresse ces inventaires, où il se contente des désignations les plus vagues; cependant au n° 50 on voit « la fonderie de Douai avec ses machines, peinte à l'huile sur toile par N.... (nom indéchiffrable), tableau mesurant en hauteur 4 p. 2 p^e^ en largeur 3 p. 3 p^s^, — au n° 55, portrait du *scélérat* Calonne, peint à l'huile sur toile, hauteur 1 p. 3 p^s^, largeur 1-6. — Ces deux tableaux ont disparu depuis une époque que nous n'avons pu déterminer. Le 9 messidor (27 juin), sont retirés de la maison des Ecossais 15 tableaux trouvés lors de la levée des scellés : inventaire dressé par le peintre Avisse;

Digitized by Google

au milieu de désignations qui manquent totalement de précision, on distingue une *Adoration des Rois*, d'après Rubens, peinte sur bois, un *martyr de St-André*, des portraits en quantité, dont celui du pape *Grégoire XIII*, du roi d'Ecosse *Philippe III* (*sic*) et d'une reine d'Ecosse non dénommée, — du reste, aucune mesure n'est relevée. Deux jours après, 11 messidor (29 juin), sont retirés de la maison des Irlandais trois tableaux : un *enfant soufflant des bulles de savon*, un *guerrier*, un *prélat*. Pas plus de mesures que pour les précédents.

Un jour MM. les administrateurs du district sont pris du désir de savoir à quoi s'en tenir sur ce qu'ils possèdent.

A la date du 7 fructidor, an II, (24 août 1794), ils donnent au citoyen Avisse commission de faire parmi les *tableaux provenant* de maisons religieuses, églises ou couvents, un choix des meilleurs et des mieux conservés. Le 12 fructidor (28 août) Avisse commence à se livrer à cet examen et en dresse un rapport auquel se joindra, dit-il, « *un catalogue en forme de tableau, où les tableaux* « *seront inscrits par ordre de numéro, le sujet, le maître* « *autant qu'il est possible, l'origine, la grandeur et leur* « *état.* »

Ces belles promesses ne sont pas scrupuleusement tenues et avec cet inventaire on se trouve en présence d'un vague infini dans les indications relatives aux maîtres, aux écoles, aux sujets. (1).

Quoiqu'il en soit, saisis du rapport et du catalogue rédigé par Avisse, les administrateurs du district de Douai prennent l'arrêté suivant :

(1) V. note troisième.

Digitized by Google

« Considérant que, pour protéger et assurer l'éducation « publique, les vues bienfaisantes de la Convention natio- « nale, il est de toute urgence de choisir un local propre à « placer les tableaux, à les conserver, qu'à cet effet la « ci-devant chapelle du collége national pourrait convenir, « qu'en conséquence il est essentiel d'y faire la réparation « nécessaire; arrêtent que, dans le plus bref délai, il sera « procédé à l'évacuation de tous les meubles qui se trou- « vent dans ladite chapelle et qui pourrait (*sic*) empêcher « le classement des tableaux dont il s'agit : que Avisse, « commissaire que nous dénommons par ces présentes, « sera chargé de la surveillance de cette besogne : arrêtons, « en outre, que le citoyen Castille, architecte, se transpor- « tera audit collége pour pourvoir aux petites réparations « dont le toit est susceptible; que, de plus, le susdit Avisse « est autorisé à prendre des ouvriers pour le transport des « tableaux lorsque les circonstances pourroit (*sic*) l'exiger.

« Fait au Directoire le 16 fructidore (*sic*) l'année répu- « blicaine une et indivisible.

Signé : Denier, vice-président; Aubry, agent national et Sauvé, secrétaire.

Pour copie conforme :

Th·-J. Loire-Sauvé, secrétaire.

N'est-ce point dans cet arrêté qu'il faut voir le point de départ de la formation de notre musée de tableaux, au moins quant à la pensée? Mais de la conception de cette pensée à sa réalisation il y eut encore un long intervalle.

On avait toutefois commencé à nommer un conservateur : Augustin-Joseph Demonteville (1). Il était déjà bibliothé-

(1) Sur ce personnage voir *notice sur la bibliothèque publique de Douai* (Douai, imprimerie Dechristé, 1868, in-8o) par l'abbé Dehaisnes, pages, VI, VII et passim.

Digitized by Google

caire et conservateur des objets d'art, de science et du dépôt littéraire du ci-devant district de Douai. Un arrêté du département du Nord du 23 frimaire an IV (14 décembre 1795), supprima la place de commissaire aux tableaux et ordonna que les clefs du dépôt des tableaux seraient remises ès-mains du citoyen Demonteville.

Le 3 nivôse suivant (24 décembre) cette remise est faite sous l'assistance du citoyen Caullet, qualifié officier municipal.

Il est procédé à un récollement avec l'inventaire daté du 3 pluviôse an III (21 janvier 1795) ledit inventaire contenant suivant la mention du procès-verbal dressé en double 246 numéros et un supplément daté du 3 germinal contenant 67 numéros.

Tous ces numéros sont retrouvés; et sont en même temps produits lesreçus de quelques-uns qui, en vertu d'arrêtés administratifs, avaient été rendus sur réclamations dûment justifiées des familles dépossédées.

Il restait encore plusieurs tableaux à inventorier; le procès-verbal de remise constate que le citoyen Avisse en forme sur le champ une liste additionnelle qui contient 26 numéros.

Cette liste, pas plus que celle du 3 germinal n'a été retrouvée.

Le citoyen Demonteville fait observer que nombre de « tableaux étaient en très mauvais état, beaucoup étant « déchirés, mutilés, moisis et maculés et que pour sa « responsabilé, il était juste qu'il en fût fait mention. »

Le citoyen Avisse déclare « qu'il en avait fait son rap- « port au district et que cet accident était arrivé lorsqu'un

Digitized by Google

« régiment de chasseurs avait son magasin près celui des « tableaux. »

Après cette double observation les clefs sont remises à Demonteville.

Des années se passent et sous cette clef reposait dans un profond repos ce grand dépôt de tableaux, lorsqu'un jour vint où l'on se décida à y pratiquer quelques fouilles. Le 11 prairial an VII (30 mai 1799) un arrêté, dont nous ne pouvons déchiffrer les signatures, autorise Demonteville à y laisser prendre par le citoyen Bommart, commissaire aux fêtes, les objets qui pourront servir à l'embellissement d'une fête funéraire qui devait être célébrée le 20 dudit mois. 275 tableaux sur bois et sur toile sont délivrés en conséquence, et reçu en est donné dans les termes suivants: « Reçu la quantité des différents mauvais tableaux sus- « mentionnés reconnu tel (sic) par le citoyen Caullet, ar- « tiste, lesquels sont en dépôt dans une chambre servant de « magasin dans le temple national, à Douay, le tout pour « servir à différents usages dans les fêtes qu'on y célèbre. « à Douay ce 14 prairial an 7 de la république.

Signé : Boulé.

Vu bon par moi commaissaire aux fêtes nationales, pour « la décharge du citoyen Monteville, en conséquence de « l'ordre du département du Nord ci-dessus. »

« Doyai, ce 14 prairial an 7. »

Signé : Bommart (1).

Une fois la porte ouverte c'est à qui puisera au fond commun. Le 25 octobre 1800, le préfet Joubert manifeste le désir de recueillir pour décorer convenablement le local

(1) Nous faisons textuellement toutes nos citations, parce qu'elles ont, ce nous semble, un cachet qui n'est pas indigne d'attention.

Digitized by Google

de sa préfecture, quelques tableaux et quelques estampes de goût, en conséquence, il invite Demonteville à faire un choix qui satisfasse à ce désir; aucun document ne nous apprend quelle suite a été donnée à cette demande, qui n'a pas dû cependant rester sans effet. En 1802 ou 1803 des tableaux sont accordés à des communes, à des églises des environs de Douai, aux églises de la ville : c'est ainsi que sort du dépôt un certain nombre de tableaux dont le chiffre ne peut être précisé (1).

Déjà de plus regrettables enlèvements avaient eu lieu. Il est de tradition et les auteurs du guide des étrangers à Douai, tous deux de familles douaisiennes, on raconté que, durant les guerres de la république, l'administration militaire ne se gênait pas pour prendre au dépôt des panneaux peints qui étaient transformés en caisses, lesquelles envoyées au magasin des Chartreux, se remplissaient de gargousses fabriquées avec les feuillets de parchemin, illustrés ou non de miniatures, des manuscrits amoncelés au dépôt particulier des livres. (2)

Il faut bien aussi avouer que des panneaux, dédaignés comme offrant des sujets de religion, ont été fendus, taillés, rabotés en planches, afin d'établir des rayons dans les musées d'anatomie et d'histoire naturelle, ou former des piédestaux destinés à recevoir soit des pièces d'anatomie, soit des bustes de savants, de généraux disposés au-dessus des armoires (3).

La Société d'agriculture du département du Nord, qui s'était constituée à Douai le 15 germinal an VII (4 avril

(1) V. note quatrième, tableau de ces distributions.
(2) Voir note cinquième.
(3) Lettre du 8 thermidor an XII (27 juillet 1804).

Digitized by Google

1799) et le 25 ventôse an IX (16 mars 1801) avait réuni à son premier titre celui de *Société d'amateurs des sciences et des arts*, s'émut un jour du sort de cette masse de créations artistiques, éléments importants d'une intéressante collection. En juillet 1804, par l'organe de sa commission des beaux arts, elle faisait connaître au préfet Dieudonné que les tableaux possédés par la ville étaient toujours entassés dans la ci-devant chapelle du collége d'Anchin les uns sur les autres et qu'ils n'étaient pas à l'abri de toutes les causes de destruction.

Touché de cet état de choses, et reconnaissant qu'il pouvait être facile de développer ces tableaux et de les conserver dans la galerie qui s'étendait le long de la bibliothèque communale, M. Dieudonné écrivait en conséquence au maire de la ville (2); mais le local avait besoin de réparations : certaines dépenses d'appropriation étaient indispensables, alors le préfet : « Considérant qu'il était urgent de » conserver la collection précieuse de tableaux qui faisait » partie du dépôt national, priait *(sic)* le maire de la ville » de donner les ordres nécessaires pour que le local proposé » fût rendu propre à les recevoir » et mettait provisoirement à sa disposition une première somme de 1,000 fr. pour les réparations et travaux que pourrait exiger cette opération (même lettre du 8 thermidor an XII).

Ainsi apparaissent les premiers symptômes de sollicitude pour la collection qui deviendra le musée des tableaux.

A combien d'œuvres s'applique cette sollicitude ? Le 1er germinal an XIII (22 mars 1805) le peintre Charles Caullet, professeur de l'académie de dessin, soumissionne la restauration des tableaux formant la galerie. Il estime que des restaurations sont urgentes à 51 grands tableaux de 3 à 4

Digitized by Google

mètres de hauteur sur une largeur de 2 mètres environ, à 100 tableaux de moyenne grandeur, de 2 mètres environ, à 71 plus petits, le tout formant un total de 222.

Les travaux de réparation et d'appropriation furent menés avec une sage lenteur, car c'est seulement au mois de mars 1807 que nous voyons ordonnancer certaines des dépenses nécessitées par ces travaux, et entr'autres la somme de 450 fr. réclamée par Caullet pour les restaurations par lui exécutées, conformément à sa soumission du 22 mars 1805; enfin, c'est à la date du 18 novembre 1808 que sont reçus les derniers travaux.

Nous croyons donc pouvoir fixer aux années 1807 et 1808 l'installation normale du musée de peinture à Douai. Au mois de juillet 1807 paraît, comme nous l'avons dit section première, le catalogue explicatif publié par la Société d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai. (Voir note première).

Les tableaux sont compris dans la sixième division au nombre de 216. Ce serait six de moins que dans le total résultant du dernier relevé de Caullet, d'ou l'on pourrait d'abord conclure que ces six absents n'avaient pas été jugés dignes d'être montrés au public; mais il est une autre observation plus sérieuse : dans cette liste, car ce n'est en réalité qu'une liste, on se contente d'indiquer d'une manière très sommaire le sujet de chaque tableau, mais sans rien ajouter de précis, ni mesure soit en hauteur, soit en largeur, ni distinction entre bois ou toile, ni nom de maître, ou au moins cet important renseignement se présente très rarement et presque toujours alors il est de nature à inspirer des doutes. En somme, ce n'est plus aujourd'hui qu'un document d'une médiocre utilité; toutefois, de ce

Digitized by Google

document il y a lieu de déduire qu'en juillet 1807 le musée installé dans la galerie attenante à la bibliothèque se composait des 216 œuvres énumérées, nous ne disons pas décrites, par la société des arts.

D'autres années se passent encore et un moment arrive où cette collection perd 131 tableaux. Voici comment : on sait de quelle dépréciation, dans le premier quart de ce siècle, étaient frappées les toiles peintes par les vieux maîtres, les sujets religieux, les tableaux de sainteté. C'est probablement sous l'impression de ce dédain que les 1er, 2 et 3 décembre 1818 fut vendu en adjudication publique un assez grand nombre de tableaux, qualifiés *de rebut hors d'état d'être conservés*. Dans le procès-verbal d'adjudication la plupart sont signalés plus ou moins vaguement par le sujet représenté, mais souvent plusieurs sont compris sous un seul et même numéro, sans désignation des sujets. Dans ce procès-verbal nous avons pu reconnaître, comme nous venons de le dire, 131 des numéros du livret de 1807. Que sont-ils devenus entre les mains des amateurs qui les ont acquis ? Nous n'avons pu rien découvrir à cet égard. Néanmoins, nous avons remarqué :

3 décembre,	n° 94 adjugé au sieur Estabet. . .	12	»
—	n° 92 adjugé au même.	26	»
—	n° 37, 2 tableaux sur bois, au même	50	25

Or, dans ces panneaux se trouvaient évidemment ceux que depuis le docteur Escallier a achetés à son ami Estabel, et qui ont constitué la partie principale du beau polyptique par lui légué à l'église de Notre-Dame (1). Ainsi la ville a été, de 1792 à 1818, en possession de ce chef-d'œuvre.

(1) Voir sur cette vente et sur les efforts éclairés faits par le docteur Escallier pour reconstituer en entier ce magnifique ouvrage, l'abbé Dehaisne, *De l'art chrétien en Flandres* (1860, in-8°, Douai, Vᵉ Adam), pages 300, 301, 302, 298, 299.

Digitized by Google

Que de regrets doit nous inspirer cette vente inconsidérée !

Tous les tableaux, ainsi vendus au mois de décembre 1818, faisaient, nous ne saurions en douter, partie de ceux inventoriés en mars 1792, en 1794 par Avisse; d'autres avaient été sauvés par un arrêté du préfet Dieudonné, qui, à la date du 20 fructidor an XII (7 septembre 1804) à l'imitation de ce qui avait été accompli dans le cours des deux années précédentes avait ordonné un partage de tableaux entre les trois églises de Douai « dans la proportion de leurs besoins « respectifs et en ayant l'attention de donner à chacune des « tableaux de prix et d'autres de moindre valeur, toujours « dans la même proportion »

Enfin nous retrouvons encore aujourd'hui comme épaves de ces naufrages :

A Notre-Dame, venant d'Anchin : le *Polyptique de Bellegambe.*

Au Musée, venant de Marchiennes : *la Tour de Babel*, de Breughel.

— *Une Adoration* des rois, copie d'après Rubens.

— du prieuré de Beaurepaire : une *Adoration des Bergers*, manière de Jordaëns.

— des Récollets wallons : les deux volets de *l'Immaculée Conception* (le milieu avait déjà disparu au 7 mars 1792).

— des Carmes : *Jésus-Christ et la Sainte-Vierge implorant Dieu le père pour un pécheur*, de Gaspard de Crayer.

Digitized by Google

— des Trinitaires : *Job sur un fumier tourmenté par sa femme et des démons*, par Jérôme Bosch.

— des Minimes : *La mort de Louis XI*, par Arnould de Wuez.

— des Chartreux : *Le martyre de Saint-Adrien* (école de Rubens),

La vente de décembre 1818 avait produit un total de 1412 fr. 35 c^s^.

Pendant que ces tableaux, ou curieux ou précieux sous divers rapports, étaient livrés au plus offrant et dernier enchérisseur, d'autres, assurément moins importants, étaient achetés par l'intermédiaire d'un libraire nommé Tarlier et le Préfet arrêtait le 12 février 1820 que ces 1412 f^r^ 35 c^s^ seraient remis audit Tarlier comme *partie* du prix de *sept* tableaux par lui vendus ; ce payement fut effectué par la caisse municipale le 1^er^ avril 1820.

Cependant, malgré les vides occasionnés par la malheureuse opération de décembre 1818, on voyait le Musée arriver, soit au moyen d'acquisitions nouvelles, soit par de généreux dons, à un accroissement tel qu'il fallut songer à lui livrer un local plus étendu que la galerie qui l'avait reçu primitivement. Au mois de décembre 1831 étaient constatées en séance administrative du 24 de ce mois, l'exéguité des locaux réservés à la peinture et l'impossibilité de placer de nouveaux tableaux. M. le Maire de Douai baron de Guerne, conçoit des projets d'amélioration et d'agrandissement, desquels résulte l'appropriation, au rez-de-chaussée du bâtiment, des deux grandes salles, qui sont dès lors destinées, celle de droite à la peinture, celle de gauche à l'archéologie. L'emménagement des tableaux fut réalisé à

Digitized by Google

la diligence et sous la direction des commissaires chargés de l'administration du Musée d'histoire naturelle (1), et l'inauguration de ces nouvelles salles eut lieu le premier jour de la fête communale de juillet 1836.

C'est là que le musée communal de Douai a pris l'importance qui le place maintenant à un rang distingué parmi les musées de province. Nous ne saurions faire en détail l'historique des diverses acquisitions qui ont successivement augmenté ses richesses, mais il convient de payer un large tribut de reconnaissance à la mémoire de deux généreux donateurs qui ont puissamment contribué à sa splendeur : *le docteur Enée Escallier*, le statuaire *Théophile Bra.*

Enée Escallier, mort à Douai, sa ville natale, le 24 février 1857, avait formé avec amour, avec goût, une collection de tableaux qu'il montrait avec un certain orgueil et était heureux de voir admirer; il avait aussi recueilli quelques curiosités archéologiques, quelques objets d'art de caractères variés. La pièce capitale de sa galerie était le merveilleux polyptique d'Anchin; par un testament du 15 février 1857, il a légué cette pièce magnifique et une sainte Vierge à l'église de Notre-Dame, sa paroisse, à trois de ses amis particulièrement dénommés dans cet acte de dernière volonté trois tableaux spécialement désignés, et au Musée de Douai le surplus de ses tableaux et les objets d'archéologie, tous inscrits au double catalogue qu'il formait incessamment lui-même.

Par ce legs patriotique la ville de Douai entrait en possession de 176 tableaux; chacun d'eux sera dans le livret suivi de la mention : *legs Escallier.*

(1) MM. Duquesne—Dapsens, Tesse, de Warenghien, Cocqueau, Reytier, Potiet-Defroent.

Digitized by Google

Du statuaire Théophile Bra, enfant de Douai, comme le docteur Escallier, la ville possédait la plupart des œuvres soit en originaux, soit modelées en plâtre (V. section II). Pour ce grand artiste, ce n'était pas assez. De son vivant, par acte authentique passé à Lille le 23 septembre 1851, il a fait à la ville donation pleine, entière, irrévocable des résultats de ses longues et laborieuses études, des modèles, statues, groupes qui étaient encore sa propriété, et d'un ouvrage inédit qui résumait ses travaux depuis 25 ans ; de plus, par acte sous seing privé du 25 juin 1852, qualifié par lui d'annexe à la donation du 23 septembre 1851, il a ajouté le don d'une collection de remarquables estampes, de dessins originaux de grands maîtres et des livres composant sa bibliothèque.

Plusieurs de ces dessins, quelques-unes de ces estampes, les plus curieux de ces livres sont exposés dans deux grands meubles en chêne, placés dans deux des salles du musée. Les études, la correspondance de l'artiste, soigneusement classées, ses livres sont rangés dans les compartiments inférieurs de ces mêmes meubles. Dans le livret seront également distinguées les œuvres d'art faisant l'objet de la donation de 1851.

La ville de Douai a accepté avec une reconnaissance bien naturelle les dons de l'éminent sculpteur, et, cette reconnaissance, elle l'a manifestée d'abord dans une brillante fête qui lui a été offerte le 9 mars 1852 (1), et, après sa mort, arrivée le 2 mai 1863, par les honneurs funèbres qu'elle lui a rendus, enfin par le monument élevé sur sa tombe.

(1) Voir la relation de cette fête imprimée chez Adam, en 1852, in-8° de 68 pages.

Digitized by Google

Au moment où nous essayons de tracer cette histoire de l'origine et des progrès de notre musée de peinture, il se retrouve dans la situation ou il était à la fin de décembre 1831 ; la place lui manque et plus d'une toile est forcément réléguée en magasin.

La nécessité de pourvoir à ce facheux état de choses n'a échappé à aucun des administrateurs qui ont eu en mains depuis plusieurs années les rênes de notre mairie; on peut donc espérer que dans un prochain avenir la ville de Douai verra s'élever un monument digne d'elle et de tout ce qu'il devra contenir.

Cette confiance s'est affermie pour nous quand nous avons eu connaissance d'un legs de 40,000 fr. fait à la ville de Douai, « pour cette somme être entièrement em-» ployée à l'achat de bons tableaux, signés d'un auteur es-» timé, lesquels devront être placés côte à côte dans une » des galeries du Musée. »

Le nom de ce nouveau bienfaiteur mérite, comme ceux de Bra et d'Escallier, une place à part. L'auteur de ce bienfait est un sieur Jean-Baptiste Fortier, rentier, demeurant et décédé à Arras le 6 décembre 1867, mais originaire de Douai (2).

SECTION III.

Sculpture.

On ne trouve dans le livret de 1807 aucune pièce qui soit de nature à figurer dans un musée de sculpture. Les premiers ouvrages qui aient constitué le fond, et pour ainsi dire, les assises de celui de Douai sont : la statue d'Aristo-

(2) Voir note sixième.

Digitized by Google

dème, en marbre, le buste de Jean de Bologne, également en marbre, octroyés par Louis XVIII en 1822 à la ville de Douai ; l'auteur de ces deux chefs-d'œuvre, Théophile Bra a ajouté au don royal l'envoi de ses statues de Saint-Pierre, de Saint-Paul (1823), d'Ulysse dans l'île de Calypso, ainsi que de bustes sortis de ses mains habiles, etc.

On a réuni alors dans un même ensemble les bustes, plus ou moins médiocres, de notabilités Douaisiennes qui figuraient sur les armoires des salles d'histoire naturelle et d'archéologie.

De jeunes élèves de nos écoles académiques, René Fache, Jules Desmoutier, L. Potiez ont témoigné de leur reconnaissance envers la ville par l'hommage de quelques unes de leurs productions. Ils ont été depuis et jusques dans ces derniers temps imités par d'autres élèves : L. Delétrez, Emile Calot, Edouard Houssin.

Nous avons dû à la générosité de l'État plusieurs reproductions de l'antique, les métopes du Parthénon, les bas reliefs qui ornent les magnifiques portes du baptistère de Florence. La jolie statue en bronze de l'innocence de *Desprez*, pensionnaire de Rome, a été obtenue en 1838 à la demande du comte de Montozon ; la Nymphe des eaux de *Cordier*, le Joueur de Toupie, de Perrey fils, sont dus à la générosité de l'Empereur.

Nous ne pouvons mieux terminer cette brève énumération qu'en disant comment Douai est entrée en possession du magnifique buste en marbre du grand jurisconsulte Merlin, exécuté par David d'Angers.

Le 3 janvier 1839 le g^{al} b^{on} Eugène Merlin écrivait au maire et au conseil municipal une lettre dans laquelle il

Digitized by Google

communiquait la disposition du testament de son père, en date du 3 juillet 1837, par laquelle celui-ci léguait par préciput à son fils son buste en marbre par *David d'Angers*, « à la « charge de le transmettre après sa mort au Musée de la « ville de Douai et de l'y faire transporter... Vous verrez « dans cette disposition, ajoute le général, une preuve de « l'affection profonde que mon père portait à la ville de « Douai. »

Cette lettre avait été écrite sept jours après la mort du comte Merlin, arrivée le 26 décembre 1838.

Si, dans la route que nous venons de parcourir, bien des noms ont été relevés avec un certain soin, avec une certaine complaisance, c'est qu'il était bon, à notre sens, que ces noms ne fûssent pas noyés dans un ingrat oubli ; qu'il était non seulement juste, mais utile de les conserver à la reconnaissance de tous ceux pour lesquels l'amour du pays natal, le culte des arts ne sont point de vains et vagues sentiments, c'est qu'il est des exemples qui méritent d'être mis en lumière, et pourquoi enfin n'en conviendrions-nous pas? nous avons espéré que, devant ces bons exemples, plus d'un cœur Douaisien se piquerait d'émulation et voudrait les imiter.

Voir note septième.

On peut encore consulter sur le même sujet :

1° *Le Musée de Douai*, par Olivier Merson, 1863, imp^le^. de v^e^ Adam, à Douai, à Paris, chez E. Dentu, éditeur, in 18.

2° *Le Musée de Douai depuis son origine jusqu'à ses derniers accroissements*, Douai, 1867, imp^le^ de L. Crépin, in-18.

Digitized by Google

NOTE PREMIÈRE.

C'est au zèle de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, qu'a été due la publication de ce volume. Répondant à un vœu exprimé par M. Deforest, maire de la ville, elle chargeait une commission prise dans son sein d'inventorier et classer méthodiquement tous les objets composant le *Muséum* de la ville. Cette commission était composée de MM. *Delegorgue*, avocat et juge-suppléant à la Cour criminelle, *Reytier*, docteur en médecine, *Duquesne*, secrétaire-greffier de la mairie, *Potiez*, contrôleur des octrois, et *Liégeard*, professeur au lycée de Douai. La commission avait été secondée dans son travail par MM. *Michel*, procureur-général impérial près la Cour d'appel; *Drapiez*, pharmacien à Lille; *Dupuich*, avoué près la Cour d'appel; *Balthazar*, employé des domaines, et *Delannoy*, bibliothécaire adjoint de la ville de Douai. MM. *Doudan*, juge à la Cour criminelle; *Vallée*, maître de dessin du lycée, et *Caullet*, maître de dessin de la mairie, avaient nommé (*sic*) les objets de peinture.

NOTE II.

A Messieurs les Président et Membres de la Commission générale et administrative du Musée de Douai.

RAPPORT :

Dans la séance du 18 février 1864, le Conseil municipal de Douai a été saisi d'une proposition aussi inespérée que généreuse. M. le Maire lui faisait connaître qu'un ancien élève de notre lycée, l'un des publicistes les plus érudits et

Digitized by Google

les plus distingués de la capitale, bien connu dans les lettres par le talent avec lequel il sait vulgariser la science au profit de toutes les intelligences, M. S. H. Berthoud prenait l'engagement de donner après sa mort à la ville de Douai une riche collection ethnographique qu'il est parvenu à réunir, grâce à des dépenses considérables, après vingt ans d'actives et intelligentes recherches. L'extrait du testament de M. Berthoud, relatif à ce legs, fut communiqué au Conseil municipal qui se prononça immédiatement dans les termes suivants :

« Le Conseil municipal, ouï la proposition du legs de » M. Berthoud, déclare qu'il accepte cette donation avec » reconnaissance. Il est unanime pour exprimer au dona- » teur les sentiments de la plus parfaite gratitude. »

Nous avons pu jeter sur la collection de M. Berthoud un rapide coup-d'œil, et il nous a paru qu'elle était au niveau des plus importantes ; sans parler de tout ce qui se rapporte aux mœurs, aux habitudes, aux religions des peuples de l'ancien et du nouveau monde, des nations qui ont pris place dans l'histoire, comme de celles qui sont demeurées dans l'état sauvage, nous citerons des écrins (c'est le mot) qui renferment, dans des cases garnies de velours rouge, de nombreux spécimens de l'âge de pierre qu'un jour nous enviera le Musée impérial gallo-romain de Saint-Germain.

L'exemple de M. Berthoud a été suivi : grâce à sa bienveillante initiative, une autre collection non moins importante devient la propriété de la ville ; mais, avant de parler de la collection elle-même, il faut dire par qui elle a été formée.

Edme François Jomard, né à Versailles le 17 novembre

Digitized by Google

1777 suivant les uns, le 17 novembre 1779 (1) suivant les autres, mort à Paris le 23 septembre 1862, membre de l'Institut, académie des inscriptions et belles lettres, avait fait, en 1798, partie de l'expédition d'Egypte en qualité d'ingénieur géographe. Il visita la Haute-Egypte, y recueillit une infinité de documents et prit une grande part à la description de cette curieuse contrée, soit comme coopérateur, soit plus tard comme directeur ; à la mort de Conté (17 décembre 1805), il fut élu secrétaire de la commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage, et, en 1807, il succéda à Lancret, mort le 17 décembre, en qualité de commissaire du gouvernement pour la direction des travaux de gravure et d'impression; cette tâche immense occupa pendant dix-huit ans sous ses ordres plus de trois cents personnes.

Jomard avait quitté l'Egypte en 1801, après l'assassinat du général Kléber. Le navire à bord duquel il était embarqué fût retenu par les vents contraires dans l'Archipel et aux Iles Ioniennes, à Ithaque et à Céphalonie principalement : il profita de ce contre temps pour recueillir d'importants matériaux.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de toutes les fonctions et des nombreux travaux qui ont rempli la longue et honorable vie de M. Jomard. Au milieu de ses occupations multipliées, il se livrait à des recherches archéologiques sur les monuments anciens et si curieux de Palenque, du Mexique, de la Nouvelle-Grenade, du Japon, de la Chine, etc.

(1) Nous avons sous les yeux deux notices biographiques sur M. Jomard, rédigées l'une par M. de la Roquette, président honoraire de la Société de géographie, ancien secrétaire général de la Commission centrale, l'autre par M. Godard de Saponay, parlant au nom de la Société pour l'instruction élémentaire; la première donne la date de 1777, la seconde la date de 1779.

Digitized by Google

Il avait ainsi formé un musée spécial, composé, comme le disait une voix on ne peut plus autorisée : « D'objets » précieux de la plus grande rareté, se rattachant à l'his» toire des arts et de l'industrie de l'Ancien et du Nouveau» Monde, réunis par lui à grands frais. » (1)

En s'exprimant ainsi Mr de la Roquette ajoutait : « qu'il » serait fâcheux de voir sortir de France..... »

Cette crainte, exprimée trois mois après la mort du savant collectionneur, peut aujourd'hui être entièrement dissipée, et c'est à la ville de Douai qu'il appartient de conserver pieusement ce magnifique dépôt.

M. et Mme Boselli, héritiers et possesseurs de la collection dont nous venons de vous signaler le caractère, se sont engagés en à faire don au Musée de Douai, à certaines conditions qui ont été acceptées par le Conseil municipal.

La ville est nue propriétaire de la collection : M. H. Berthoud en est usufruitier.

La ville est dès à présent en possession d'un titre signé de Mme Boselli, fille de M. Jomard, de M. Boselli, son mari, de M. Jules Boselli, leur fils, de M. H. Berthoud et de M. Asselin, en sa qualité de Maire.

Ce titre, qui porte la date du 26 octobre 1866, est ainsi intitulé :

« Catalogue inventaire des objets provenant de la collec« tion de M. Jomard, membre de l'institut, donnés par « Mme Boselli, née Jomard, par M. Boselli, juge au tribu« nal civil et par M. Jules Boselli, à M. S. Henri Berthoud, « pour être transmis, après la mort de ce dernier, au « musée de la ville de Douai. »

(1) Notice sur Jomard, lue à la Société de géographie le 19 décembre 1862. — in-8° p. 32. par M. De la Roquette.

Digitized by Google

Ce catalogue présente les divisions suivantes :

1° Nouvelle Grenade.....	objets.	153.
2° Amérique Centrale.....	—	44.
3° Palenque	—	68.
4° Mexique	—	42.
5° Colombie.....	—	7.
6° Judée	—	2.
7°. Sénégal	—	9.
8° Amériqne Septentrionale.....	—	3.
9° Afrique Septentrionale.....	—	2.
10° Iles Marquises.....	—	2.
11° Atlas.....	—	1.
12° Laponie.....	—	1.
13° Chine	—	3.
14° Carthage.....	—	11.
15° Egypte.....	—	9.
16° Provenances diverses, ouvrages de M. Jomard	—	32.
Soit un total de.....		389.

Nous pouvons donc, dès à présent, nous faire une idée complète des nouvelles richesses destinées à notre musée.... Mais ce n'est pas tout, et nous avons pu déjà en livrer à la vue du public d'importants échantillons; c'est ainsi que l'on peut remarquer dans la salle d'archéologie :

Deux inscriptions sur bois en caractères koufiques, provenant du Caire.

Une table à libations en granit noir imitant le basalte portant une légende hiéroglifique sur le pourtour, et une autre autour du bassin, avec le cartouche du Roi Psammeticus II. — Ce monument, parfaitement conservé, est

Digitized by Google

porté sur un pied en bois d'une hauteur de 1 mètre 10 c.—

Un talisman en jade, provenant de la Nouvelle Grenade (38). — Une statuette en terre cuite, provenant de Palenque (187). —Cinq figures en terre cuite (275, 277, 282, 284, 302.) Amulettes provenant du Mexique. — Un masque en bois de Cicomore, trouvé dans les hypogées de Thèbes. — Des cheveux d'une momie de jeune fille, trouvée au même lieu, une toile de momie, des fragments d'étoffes, d'ustensiles en fer et en bronze, une balance, provenance égyptienne. — Une main appuyée sur un fragment de statue et tenant une croix ansée, débris d'une grande statue égyptienne en granit noir, un buste, fragment d'une statue en granit noir provenant de Carthage, un bas-relief en marbre représentant un cavalier, même provenance, une croix en bronze, même provenance, fragment d'un pied d'une statue de Babylone, douze figurines représentant des types de la population indienne; des manuscrits arabes, des dessins originaux de M. Jomard, etc.

Ce que M. Asselin n'a point dit dans le rapport par lui présenté le 23 octobre 1866, au Conseil municipal, à la suite des négociations qui ont amené la bienveillante résolution des héritiers Jomard, nous pouvons le dire nous, parce que rien de ce qui a été fait ne nous est demeuré étranger, c'est le zèle et la suite que notre honorable Maire a personnellement apportés à ces négociations, le cœur avec lequel il les a conduites et menées à fin, prouvant une fois de plus que rien ne lui est étranger de ce qui touche aux divers intérêts d'une cité au sein de laquelle le culte des sciences, des arts et des lettres, est religieusement entretenu.

10 janvier 1867.

AUGUSTE CAHIER,

Membre de la Commission d'administration du Musée.

Digitized by Google

NOTE III[e]

Ce catalogue-tableau ou tableau-catalogue a été écrit sur 8 feuilles de papier in-4° portant en largeur 0[m] 41, en hauteur 0[m]33; de ces huit feuilles manquent la première, qui contenait 18 numéros et celle qui était la dernière. Ce qui en reste commence au N° 19 et se termine au N° 241; ce qui nous fournit aujourd'hui la date de clôture de ce catalogue et le nombre de numéros (246) qu'il contenait, c'est la mention qui en est faite dans le double procès-verbal du 3 nivôse an IV. Mais souvent un seul et même numéro comprend plusieurs tableaux, 2, 3, 4, 12, 9, 6 etc., avec cette vague mention : *tableaux de religion*, ou bien : *portraits de différentes grandeurs....* Les panneaux du polytique d'Anchin ne sont pas désignés autrement que par ces mots : *volets peints des 2 côtés, sujets religieux*, encore faut-il les deviner dans ces désignations, car rien ne les distingue de ceux de l'Immaculée Conception compris sous une mention aussi vague. Les mesures sont tellement incertaines qu'elles ne peuvent être d'aucune utilité pour produire quelque éclaircissement. En somme, en ne tenant aucun compte des 23 numéros portés sur les feuilles qui nous font défaut maintenant, le récollement auquel nous avons soigneusement procédé nous a donné ce résultat :

Tableaux conservés jusqu'à présent. .	32
Tableaux manquants	432

NOTE IV[e].

Dates des demandes ou concessions.	Réclamants.	Nombre des tableaux accordés.
25 octobre 1800	Préfet du Nord.	Demande à recueillir quelques tableaux et quelques estampes de goût (*sic*).

Digitized by Google

21 décembre 1802	Curé de Pecquencourt.	2 tableaux de grandeur moyenne
28 décembre 1802	Maire de Monchecourt.	1 tableau provenant de l'église de cette commune.
29 janvier 1803	Maire de Raches.	2 tableaux de moyenne grandeur.
19 février 1803	Maire et desservant de Montigny.	4 tableaux de 5, 6, 7 pieds de haut.
2 mars 1803	Maire de Raimbeaucourt,	Livres lithurgiques.
4 mars 1803	Fabrique de l'église St-Pierre de Douai.	Bas-relief en marbre blanc provenant de Saint-Amand.
8 mars 1803	Maire de Lallaing.	2 tableaux, livres lithurgiques.
17 mars 1803	Maire de Lauwin-Planques.	Tableaux provenant de cette commune, pas de chiffre.
8 avril 1803	Fabrique de l'église St-Jacques de Douai	5 ou 6 tableaux, livres lihurgiques.
21 juin 1803	Maire de Cantin.	2 tableaux.
17 novembre 1803	Administrateurs de de l'église St-Pierre.	6 tableaux ayant appartenu à cette église.
21 décembre 1803	Maire de Douai autorise la remise de ces 6 tableaux.	
31 mars 1804	Maire de Courchelettes	2 tableaux.
12 avril 1804	Maire de Waziers.	Demande de quelques tableaux; on ne trouve pas la décision.
26 juin 1804	Eglise Saint-Jacques de Douai.	Tous les tableaux lui ayant appartenu; pas de chiffre.
23 juillet 1804	Desservant de Brillon.	2 grands tableaux sans cadres (*sic*).
18 octobre 1804	Hospices de Douai.	8 tableaux. (On en demandait 6)
19 janvier 1805	Maire d'Auberchicourt	Demande de quelques tableaux. On ne trouve pas la décision.
22 février 1807	Eglise Notre-Dame de Douai.	4 tableaux représentent les principaux traits de la vie de Saint-Alexis.
5 novembre 1808	Le curé de Cuincy.	3 tableaux.

NOTA. — Ces concessions sont faites à titre de prêt. Presque toujours la phrase est celle-ci : « Le conservateur du Musée est autorisé à confier au pétitionnaire sous récépissé. »

Digitized by Google

NOTE V*

Celui qui écrit ces lignes a eu occasion de voir chez un menuisier de la rue du Palais, à Douai, une planchette mesurant à peu près 28 à 30 centimètres en carré, qui était évidemment un fragment d'un de ces panneaux si déplorablement utilisés; la peinture qui brillait encore sur une de ses faces présentait au milieu de légers nuages se détachant sur un ciel bleu, de jolies petites têtes de chérubins ailés traitées tout à fait dans la manière de Jean Bellegambe, telle qu'on la voit si bien accusée dans le polytique de N. D.

NOTE VI.

Conseil municipal de Douai.

Séance du 7 février 1868.

Ext. du Procès-verbal sur le rapport du Maire ainsi conçu:

Par un testament olographe portant la date du 20 mars 1860, le sieur J.-B. Fortier, rentier, demeurant à Arras, mais originaire de Douai, a, ainsi qu'il est écrit dans son testament, par amour pour son pays, déclaré donner et léguer à la ville de Douai une somme de 20,000 fr., qui devra, dans l'année après sa réception, être entièrement employée à l'achat de deux ou trois bons tableaux, signés d'un auteur estimé, lesquels seront placés côte à côte dans une des galeries du Musée.

Par un codicille, en date du 15 janvier 1862, le sieur Fortier a déclaré léguer à la ville de Douai la somme de

Digitized by Google

10,000 fr., qui, jointe au legs ci-dessus, formerait un legs de 30,000 fr. pour les motifs y stipulés.

Enfin, par un autre codicille, en date du 10 mai 1865, le sieur Fortier a encore déclaré donner et léguer à la ville de Douai 10,000 fr. de plus. Ces deux legs formant, avec celui primitif, ainsi qu'il est écrit par le testateur, une somme de 40,000 fr. légués à ladite ville par les motifs énoncés.

Le sieur Fortier est décédé à Arras le 10 décembre 1857, et ne laisse que des parents éloignés.

En outre du legs de 40,000 fr. ci-dessus, le Bureau de Bienfaisance a été institué légataire particulier de sommes s'élevant à 38,000 fr. et de plus comme légataire universel de tout ce qui restera de l'avoir de la succession après le paiement des legs et des frais.

Les valeurs laissées par le *de cujus* peuvent être évaluées, d'après inventaire, à la somme de 155,000 fr.

Les différents legs particuliers faits par le sieur Fortier s'élevent à environ 122,000; il y aura donc de quoi remplir intégralement la ville de Douai de son legs de 40,000 fr.

Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'accepter les legs faits par le sieur Fortier;

Invite M. le Maire à faire toutes les diligences pour obtenir la délivrance des 40,000 fr. qui ont été légués à la ville de Douai, en vertu des testaments et codiciles susénoncés.

NOTE VII.

Il serait injuste, en s'occupant des bienfaiteurs du musée de Douai, d'omettre: M. le baron de Warenghien père, qui,

Digitized by Google

plus d'une fois, a bien voulu aider par de généreuses subventions à d'importantes acquisitions; Marceline Desbordes-Valmore, qui a donné en 1844 le portrait de son père, peint par son oncle Constant Desbordes et honoré d'une médaille à l'exposition de 1809, MM. Valmore père et fils, qui, après la mort de leur femme et mère, ont offert à la ville tous les portraits qu'ils possédaient de la famille Desbordes. MM. le général Merlin, et comte d'Haubersart (V. au catalogue: *Hilaire Ledru*; et à la sculpture: *David d'Angers*, M. le général Lejeune, M^me^ Delapérelle, née Poisson). (V. aussi ces noms au catalogue de la peinture); M. le conseiller Faucher, à qui la section ethnographique doit divers objets de provenance arabe.

MM. Martin du Nord, de Montozon, Bommart, Choque, députés, ont bien souvent pris la peine d'intervenir auprès du Gouvernement, afin de faire comprendre la ville de Douai dans les distributions d'objets d'art qui ont lieu après les grandes expositions de Paris; enfin, il n'est pas un maire de la ville qui n'ait donné de nombreuses preuves d'un intérêt soutenu pour l'établissement. Parfois la Commission administrative parvient, à l'aide d'économies réalisées sur la modeste allocation que lui attribue le budget municipal, à faire de nouvelles acquisitions.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR UN

TRIPTIQUE DU XVI^e SIÈCLE

CONSERVÉ A LILLE

Par M. l'abbé C. DEHAISNES

Membre résidant.

La tempête qui agita la fin du siècle dernier a détruit ou dispersé ça et là un grand nombre de tableaux, arrachés des autels de nos églises et de nos couvents ; parfois pourtant l'on retrouve de curieuses épaves qui ont échappé au vandalisme et à l'ignorance. Comme les livres, les peintures ont leurs destinées, *habent sua fata :* celle dont nous parlerons aujourd'hui a été jetée, par le hasard des événements, dans le magasin d'un coiffeur de Lille (1). Un journal de cette ville nous ayant révélé l'existence de ce triptyque, nous sommes allé le voir, l'étudier. L'intérêt qu'il peut offrir en lui-même, le nom des donatrices, et aussi le désir de rectifier les erreurs commises au sujet de ce tableau, nous ont déterminé à réunir les notes recueillies durant cette visite artistique et à les communiquer à la commission des arts.

Ce triptyque, formé d'un panneau central et de deux

(1) Ce tableau est conservé chez M. Clovis, coiffeur, près du Marché au Poisson, à Lille.

Digitized by Google

volets mobiles, est peint sur bois de chêne : la partie principale offre environ 60 centimètres de haut sur 40 de large; la largeur de chaque volet est donc d'environ 20 centimètres. Le panneau central représente la Sainte-Vierge portant dans ses bras et allaitant l'Enfant-Jésus. La figure de Marie offre ce type ovale que Memling aimait à donner à ses têtes de vierge; comme dans beaucoup d'anciennes peintures, les mains et les bras présentent des dimensions exagérées, et l'Enfant-Jésus est d'une exécution médiocre : mais l'expression des physionomies est douce et pieuse; le coloris est à la fois harmonieux et puissant; les draperies sont traitées avec soin, surtout un manteau rouge qui rappelle le faire de Bellegambe dans le retable d'Anchin. La scène se détache sur un fond noir; deux rideaux se relèvent et forment draperie des deux côtés du panneau.

Sur le volet de droite est agenouillée une religieuse franciscaine, portant la robe grise et le voile blanc de son ordre; derrière elle se tient debout son patron Saint-Jean-Baptiste; la tête du saint et les symboles qu'il porte ont été évidemment retouchés, il y a peu de temps, par une main inhabile. Le volet de gauche montre une autre franciscaine, qui prie aussi à genoux devant la Vierge, et, derrière elle, Saint-François d'Assise, le fondateur de l'ordre, que l'on reconnaît à ses stigmates. Sur les deux volets, le fond est formé par un paysage. Cette dernière partie de la peinture a beaucoup souffert.

Sous le panneau central, entre les pieds qui supportent les deux montants de ce panneau, se trouve une planchette en chêne, et recouverte d'une inscription en lettres d'or à demi effacée et difficile à lire pour des yeux peu exercés.

Ce triptyque avait déjà attiré l'attention de plusieurs

Digitized by Google

personnes ; deux amateurs d'antiquités de Lille avaient essayé de déchiffrer ou plutôt de deviner l'inscription. Croyant sans doute l'avoir trouvée, ils l'avaient reproduite, comme il suit, dans un journal de cette ville, en le faisant précéder de ces mots : *Légende authentique* :

« Ici reposent jusques à la résurrection dernière nostre « R^te^ Marguerite sœur d'Henne et Marie d'Avelain, pro- « fesse du couvent de Rheims et de Nivelles trépassées et « inhumées dans ce chœur.... d'Henne le premier jour « de septembre 1522 et la d^le^ sœur Marie le vingt-neuvième « jour de mai 1535. »

Tous les noms et toutes les dates ont été altérés dans cette version que l'on appelle une *légende authentique* : au lieu de *dernière nostre R^te^ Marguerite sœur d'Henne* il faut lire *vertueuses et dévotes relligieuses seurs Jehenne ;* au lieu de *Marie d'Avelain*, *Marie d'Abelain* ; au lieu de *couvent de Rheims et de Nivelles* l'on trouve *convent de chéens* (céans) *lesquelles* ; au lieu de *septembre 1522, décembre 1531*, et au lieu de *1557*, *1557*.

Voici l'inscription telle qu'elle se trouve sur le triptyque : bien qu'elle soit à demi effacée, nous avons pu la déchiffrer, de manière à n'avoir aucun doute sur le texte que nous reproduisons :

Ici reposent jusques à la résurrection
Vertueuses et dévotes relligieuses seurs
Jehenne et Marie d'Abelain,
Professes du convent de
chéens, lesquelles trespassèrent, asçavoir ladicte seur
Jehenne le premier jour de décembre
XV^e^ XXXI, et ladicte seur Marie
Le XXIX^e^ jour de mai XV^c^
LVII

Digitized by Google

Dans un obituaire du couvent des sœurs grises de Lille, conservé aux archives départementales, se trouve effectivement à la date du 29 mai 1557, la mention de la mort de sœur Marie d'Abelain, religieuse de ce couvent. Il faut donc renoncer à cette famille d'Esnes alliée aux Montmorency, et à ces riches collégiales de Rheims et de Nivelles dont les deux amateurs lillois parlaient si complaisamment, et voir dans ce triptyque un tableau placé auprès de la tombe de Jehenne et Marie d'Abelain, religieuses de l'ordre des sœurs Pénitentes de Saint-François d'Assise, habitant un couvent situé à Lille près des Ponts de Roubaix et connu dans cette ville sous le nom de *Pauvre maison* (1).

Jeanne et Marie d'Abelain appartenaient sans doute à cette famille *Dabelaing*, *Dablaing* ou *d'Abelain*, dont plusieurs membres on habité Lille et Douai. Vers le milieu du XVI^e^ siècle, à l'époque où vivaient les deux franciscaines, un Jean Dablaing, originaire de Lille, est souvent cité dans les comptes de Douai en qualité de conseiller pensionnaire; à la même époque un autre Jean Dablaing habitait Lille; sa famille était alliée aux Dablaing des environs de Seclin. C'est probablement à cette dernière branche qu'il faut rattacher les deux religieuses qui avaient pris le voile dans le couvent de Lille (2).

Une autre question se présente : A qui faut-il attribuer le triptyque? Les amateurs dont nous avons parlé n'ont pas hésité à le regarder comme un tableau de Hubert Van

(1) Malgré sa pauvreté, ou plutôt à cause de sa pauvreté, ce couvent se recrutait dans les meilleures familles de la bourgeoisie de Lille. La haute noblesse y entrait aussi; une de Montmorency s'y fit religieuse en 1586, une de Trazegnier y mourut en 1590. La dernière supérieure a été dame Eléonore Estevez, d'une famille à la fois lilloise et douaisienne.

(2) Nous devons en partie ces détails sur la famille Dablaing et le couvent des Sœurs grises de Lille à M. Fremaux, généalogiste habile, qui a fait de patientes recherches dans les archives du nord de la France.

Digitized by Google

Eyck. Nous rappellerons d'abord qu'il n'offre aucune analogie avec les œuvres de ce grand maître de l'école flamande primitive ; nous ajouterons ensuite qu'il aurait suffi d'ouvrir un *Dictionnaire* ou une *Histoire des peintres* pour savoir que Hubert Van Eyck, mort le 18 septembre 1426, ne peut être l'auteur d'une peinture sur laquelle sont représentées des religieuses décédées l'une en 1531 et l'autre en 1557 ; sans doute, la partie centrale paraît un peu plus ancienne que les volets ; mais il est évident qu'elle date de la première moitié du xvi^e^ siècle.

Les comptes de la maison des Franciscaines n'existant plus, le testament de Jeanne et de Marie Dabelain n'étant pas connu, nous croyons qu'il serait téméraire d'émettre une opinion sur le nom de l'auteur de ce triptyque. Selon nous, celui qui l'a exécuté devait avoir étudié les œuvres de Memling, à Bruges, et peut-être aussi celles de notre illustre Jean Bellegambe, à Douai et à Anchin.

Cette notice est courte et peu importante en elle-même ; nous avons cru, néanmoins, devoir la communiquer à la commission des arts. Toutes les pierres, quelque petites qu'elles soient, contribuent à la beauté et à la solidité d'un édifice ; les recherches sur les familles de nos contrées et sur les tableaux encore aujourd'hui conservés, peuvent avoir leur utilité pour la généalogie et pour l'histoire générale de l'art.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES LECTURES PUBLIQUES

ORGANISÉES A DOUAI

PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

AVEC LE CONCOURS

De Membres des Facultés des Lettres et de Droit et des Professeurs du Lycée de cette ville (1)

3e session (1866-1867).

30 novembre 1866. — Séance d'inauguration.

*M. FLEURY (2), *recteur de l'Académie.*

De l'Instruction primaire.

3 décembre. — *M. CORNE, père.

De la vie intérieure chez les anciens.

8 décembre. — M. WORMS, *professeur à la Faculté de droit.*

Du mariage au point de vue moral, social et économique.

10 décembre. — *M. CORNE, père.

De la vie intérieure chez les anciens (suite).

(1) Les conférences avaient lieu à l'Hôtel-de-Ville le lundi et le samedi, à 7 heures 1/2 du soir.

(2) Le signe * indique les membres de la Société.

Digitized by Google

15 décembre. — *M. MAURICE, fils, *avocat.*

Géographie et ethnographie. — Le Japon.

17 décembre. — *M. CORNE, fils, *avocat.*

De l'économie politique en Angleterre à la fin du XVIII^e^ siècle. — Adam Smith.

22 décembre. — *M. LAIGLE, *professeur au Lycée.*

Astronomie populaire. — Les étoiles.

24 décembre. — *M. MAURICE, fils.

Le Japon (suite).

29 décembre. — *M. CORNE, fils.

De l'économie politique en Angleterre à la fin du XVIII^e^ siècle (suite).

7 janvier 1867. — M. CARRÉ, *professeur au Lycée.*

De la peine de mort (étude philosophique).

12 janvier. — *M. MAURICE, fils.

Le Japon (suite).

21 janvier. — M. ROUSSELIN, *professeur au Lycée.*

De la pluie et du beau temps.

26 janvier. — *M. CORNE, fils.

L'économie politique en Angleterre au XVIII^e^ siècle. — Adam Smith (suite).

28 janvier. — M. le docteur* MAUGIN.

L'hygiène.

4^e^ Session (1867-1868).

2 décembre 1867. — Séance d'inauguration.

*M. FLEURY, *recteur de l'Académie.*

De l'enseignement spécial.

Digitized by Google

9 décembre. — *M. OFFRET, *professeur au Lycée.*
Le Feu.

14 décembre. — *M. CORNE, père.
L'âge celtique.

16 décembre. — *M. MASCAUX, *avocat,*
De l'influence des institutions sur la condition des femmes.

21 décembre. — *M. *le docteur* MAUGIN.
Hygiène. — De l'abus des boissons alcooliques.

23 décembre. — *M. CORNE, fils, *avocat.*
Des sociétés coopératives.

28 décembre. — M. MAURICE, fils, *avocat.*
Etudes géographiques sur la France.

11 et 13 janvier 1868. — M. RONDELET, *professeur à la faculté des lettres de* Clermont-Ferrand.
Du côté pratique de l'économie politique.

25 janvier. — *M. CORNE, fils.
Des sociétés coopératives (suite).

27 janvier. — *M. CORNE, père.
Caractère et mœurs des Gaulois.

3 février. — *M. OFFRET, *professeur au Lycée.*
La télégraphie électrique.

8 février — *M. CORNE, fils.
Des institutions ouvrières créées par les patrons.

15 février. — *M. *le docteur* MAUGIN.
Hygiène. — L'air.

17 février. — *M. MASCAUX.
De l'influence des institutions sur la condition des femmes dans l'antiquité (fin).

Digitized by Google

5e Session (1869).

30 janvier 1869 — *M. FLEURY, *recteur de l'Académie.*
De l'Université.

1er et 6 février. — *M. CORNE, père.
Madame Desbordes-Valmore, sa vie et ses œuvres.

13 et 15 février. — *M. DESJARDINS, *doyen de la Faculté des lettres.*
La Renaissance.

22 et 24 février. — M. LEGRAND, *avocat* à Valenciennes.
Les Gracques.

27 février. — M. JOLY, *professeur de philosophie au Lycée.*
L'instinct et les premiers développements de l'intelligence étudiés chez l'enfant.

1er mars. — *M. CORNE, fils.
Les disettes et les famines.

6 mars. — M. ROUSSELIN, *professeur de mathématiques au Lycée.*
Notions sur la distance de la terre aux astres.

8 mars. — *M. CORNE, fils.
Les disettes et les famines (suite).

13 mars. — *M. HILLEBRAND, *professeur à la Faculté des lettres.*
Jeanne-la-Folle.

15 mars. — *M. MOY, *professeur de rhétorique.*
Aristophane.

20 mars. — *M. *le docteur* MAUGIN.
Hygiène. — Les eaux potables.

Digitized by Google

TABLEAU

DES TRAVAUX PARTICULIERS

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Depuis le 12 novembre 1865.

ASSELIN.

L'art à Douai dans la vie privée des bourgeois, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle (en collaboration avec M. l'abbé Dehaisnes).

CAHIER.

Rapport sur la Revue des Beaux-Arts, année 1865.
Rapport sur la donation Jomard faite au Musée de Douai.
Essai sur les Musées de Douai (V. p. 653).

CORNE, père.

Mœurs des anciens peuples d'après la Bible (V. p. 386).
Discours d'ouverture de la séance publique du 10 novembre 1867 (V. p. 8).

Digitized by Google

De la vie intérieure chez les anciens (conférences publiques des 3 et 10 décembre 1866).

L'âge celtique (conférence du 14 décembre 1867).

Caractère et mœurs des Gaulois (id. du 27 janvier 1868).

Madame Desbordes-Valmore, sa vie et ses œuvres (idem. des 1er et 6 février 1869).

CORNE, fils.

Rapport sur divers fascicules du Journal des Economistes.

De l'économie politique en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle. — Adam Smith (conférences publiques des 17 et 29 décembre 1866 et 26 janvier 1867).

Des sociétés coopératives (id. des 23 décembre 1867 et 25 janvier 1868).

Des institutions ouvrières créées par les patrons (id. du 8 février 1869).

Les disettes et les famines (id. des 1er et 8 mars 1869).

COURTIN.

Boutade à l'occasion de la Loi Grammont (V. p. 377).

DEHAISNES.

Etude sur la châsse de Ste-Gertrude à Nivelles (Belgique).

Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au moyen-âge.

Recherches sur Jean Taccoen, seigr de Zillebecq, pélerin voyageur, d'après un ms. de la bibl. de Douai.

Election de l'abbesse de Flines. 1507-1757.

L'art à Douai dans la vie privée des bourgeois, du XIIIe au XVIe siècle. (en collaboration avec M. Asselin.)

Mémoire sur la suzeraineté des Rois de France sur Douai.

Recherches sur le peintre Boilly.

Digitized by Google

Notice nécrologique sur l'abbé Cappelle (V. p. 203).

Les origines des *Acta sanctorum* (V. p. 429).

Quelques mots sur un triptyque du XVI^e^ siècle (V. p. 688).

DELANNOY.

Rapport sur les Mémoires de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

DELPLANQUE.

Etudes tératologiques (V. p. 263).

A. DESJARDINS, *doyen de la Faculté des lettres.*

L'ambassadeur de Toscane et les proscrits florentins.

Le monument du Vercingétorix (V. p. 177).

La Renaissance (conférences publiques des 13 et 15 février 1869).

E. DESJARDIN, *membre correspondant.*

Note sur quelques inscriptions latines du Musée de Douai (V. p. 644.)

DUCHET.

Rectification à faire dans l'histoire littéraire des Bénédictins. Jean de Colmieu (lû en Sorbonne).

ALF. DUPONT.

Notice nécrologique sur M. Adrien Honoré (V. p. 195).

FLEURY, *recteur de l'Académie.*

De l'Instruction primaire (séance d'inauguration des conférences, du 30 novembre 1866).

De l'enseignement spécial (id. du 2 décembre 1867).

De l'Université (id. du 30 janvier 1869).

Digitized by Google

HILLEBRAND.

Jeanne-la-Folle (conférence publique du 13 mars 1869).

LAIGLE.

Astronomie populaire. — Les étoiles (conférence publique du 24 décembre 1866.

MASCAUX.

De l'influence des institutions sur la condition des femmes (conférences publiques des 16 décembre 1867 et 17 février 1868.

MAUGIN.

Notice sur le Valmuse (V. p. 53).

Analyse d'un Mémoire sur le Gorille.

L'hygiène (conférence publique du 28 janvier 1867).

Hygiène : De l'abus des boissons alcooliques (id. du 21 décembre 1867).

Les eaux potables (id. du 20 mars 1869).

MAURICE, fils.

Rapport sur un vol. des Mémoires de la Société de Clermont-Ferrand (t. VI).

Id. Sur les Bulletins de l'académie des sciences morales et politiques, 1864-1865.

Un précurseur de Jeanne-d'Arc en 1356 et la journée de Poitiers

Géographie et ethnographie. — Le Japon (conférences publiques des 15 et 24 décembre 1866 et 12 janvier 1867).

Etudes géographiques sur la France (id. du 28 décembre 1867).

Digitized by Google

MOY.

Aristophane (conférence publique du 15 mars 1869).

OFFRET.

Observations météorologiques (V. p. 333.)

Compte-rendu des séances des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne ; section des sciences.

Rapport sur un vol. des Mémoires de l'Académie de Metz.

Rapport sur l'institution Smithsonienne (V. p. 225).

Rapport sur deux vol. de la Société des sciences de Caen, 1865 et 1866.

Le Feu (conférence publique du 9 décembre 1867.

La télégraphie électrique (id. du 27 janvier 1868).

PREUX, fils.

Compte-rendu des travaux de la Société 1865-1867 (V. p. 21).

Lettres inédites de Collot d'Herbois (V. p. 462).

RICOUR.

Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture de Caen, 1864.

Explications sur un tableau lithographié, composé par le capitaine Ricour et destiné à exposer d'une manière synthétique les effets des fourneaux de mine.

Emploi régulier de la contre-vapeur pour l'arrêt des trains (V. p. 245).

Traité des coordonnées homogènes réciproques.

Note sur un nouveau procédé de fabrication du blanc de plomb.

Digitized by Google

VASSE.

Rapport sur le Concours agricole d'Aniche en 1867 (V. *Bulletin agricole*, N° 2, 1866-1867),

Statistique agricole de l'arrondissement (id).

Rapport sur le Concours Agricole de Somain en 1868.

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES REÇUS

DEPUIS

La séance publique du 12 novembre 1865.

Dates des Séances.

1865.

22 décembre. Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens, par M. Julliot.

1866.

9 février. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arras, par M. Caron.

23 février. Trois opuscules de M. Gaston Romieux, de la Rochelle : Stances à Meyerbeer. — Cèsar-le-Bossu. — Et Rapport sur le concours de poésie ouvert par l'Académie de la Rochelle.

9 mars. Étude archéologique et historique sur l'Afrique française, par M. A. de Crozant-Bridier, de Toulouse.

13 avril. Saint-Paulin, évêque de Nole, et son siècle (350-450), par M. le docteur Ad. Busé,

Digitized by Google

Traduit de l'allemand, par M. l'abbé Dancoisne, membre correspondant.

11 mai. Le couvent des Pères Capucins à Bourbourg, par M. E. De Coussemaker, membre correspondant.

id. Discours de M. le président Boujean, sénateur, sur le cadastre dans ses rapports avec la propriété foncière.

8 juin. Le typhus dans l'arrondissement de Douai. — Documents donnés par M. Delplanque, médecin-vétérinaire, membre résidant.

22 juin. Rapport de M. Des Rotours, député au Corps législatif, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux indemnités à accorder par suite du typhus contagieux des bêtes à cornes.

id. La marine dunkerquoise avant le XVII^e^ siècle, par M. Victor Derode.

24 août. Maison de Lépreux-lez-Bourbourg, par M. De Coussemaker.

id. Ham, son château et ses prisonniers, par M. Gomart, membre correspondant.

14 septembre. Discours prononcé aux funérailles de M. Charles Delezenne, par M. J. Girardin.

id. Tableau anamorphique, construit par M. le capitaine du génie Ricour, pour résoudre à la simple lecture et sans aucun calcul toutes les questions relatives aux fourneaux de mine.

Digitized by Google

28 septembre. Epigraphie des Flamands de France (2e et 3e fascicules), par M. A. Bonvarlet.

12 octobre. Histoire du Vieil-Hesdin, par M. le docteur B. Danvin.

id. Biographie nationale de Belgique T. 1er, 1re partie.

26 octobre. Séance publique de l'Académie d'Aix, du 22 avril 1866.

id. Rapport de la Commission d'enquête sur la souffrance actuelle de l'agriculture, au Comice agricole d'Amiens.

23 novembre. Rapport général présenté au maire de Lille, pour remédier aux effets de la vente de la viande des porcs atteints de ladrerie et de trichinose.

14 décembre. Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au moyen-âge, par l'abbé C. Dehaisnes, membre résidant.

1867.

11 janvier. De quelques réformes à introduire dans la législation pénale en France, par A. Corne, membre résidant.

25 janvier. Les travaux historiques de la ville de Paris; étude critique sur les deux premiers vol. de la collection, par Urbain Deschartes.

8 février. Compagnie des mines d'Aniche. Caisse d'épargne. Aux ouvriers des mines d'Aniche, par M. Vuillemin, ingénieur-directeur.

Digitized by Google

22 février. Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais (1424-1426). Mémoire historique, par M. A. Desplanque, archiviste du Nord, membre correspondant.

id. Le langage des désinenses, par M. Tell, ancien professeur à l'Université de Bonn.

id. Léopold II et son avènement, par M. Auguste Meulemans.

8 mars. Analyse et synthèse de l'épidémicité cholérique, par le docteur Maurin.

id. Aperçu historique sur les Embouchures du Rhône, par M. Ernest Desjardins, membre correspondant.

22 mars. Nouvelle méthode de tenue des livres en partie double, par M. Barbier-Delayens.

12 avril. Recherches historiques sur les armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers, par le docteur De Smyttère (de Cassel), membre correspondant.

26 avril. Documents douaisiens inédits et curieux. Edition unique tirée à 15 exemplaires numérotés. (Hommage de M. Dechristé, imprimeur.)

id. Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de Cherbourg en 1864, par le docteur Loysel.

10 mai. Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) dans le village de Larnaud, près de Lons-le-Saunier (Jura), en 1865.

Digitized by Google

id. Œuvres complètes d'Augustin Fresnel, T. 1er, donné par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

id. La plante a-t-elle une âme? Essai de psychologie végétale, par M. Gustave Maugin, avoué près le tribunal de la Seine.

24 mai. Etude sur la châsse de Ste-Gertrude de Nivelles, par MM. A. Asselin et l'abbé Dehaisnes, membres résidants.

id. L'enseignement agricole appliqué à l'instruction primaire et à l'instruction secondaire, par M. Louis Gossin.

id. Histoire de St-Amand, évêque-missionnaire, par l'abbé Destombes.

28 juin. Essai de topographie médicale de la ville de Constantine, par le docteur Reboulleau.

id. Notice sur les mines de houille d'Aniche, par M. Vuillemin.

id. Rapport lû à l'assemblée générale du Conseil des prud'hommes de Bordeaux, le 17 mai 1867, par M. Ad. Sarrail.

id. Essai sur les relations industrielles qui ont existé entre Roubaix et Arras de 1479 à 1786, par M. Leuridan, membre correspondant.

id. Inventaire-sommaire des archives communales de la ville de Roubaix antérieures à 1790, rédigé par M. Th. Leuridan, archiviste.

Digitized by Google

23 août. Mémoire sur les obstacles que rencontre le progrès en agriculture, par M. Magnin fils, membre du Comice agricole de Lille.

13 septembre. Des idées innées; de la mémoire et de l'instinct, par M. Boucher de Perthes.

id. Discours prononcé par le Président de la Société d'émulation d'Abbeville (M. Boucher de Perthes) aux ouvriers, en 1833.

27 septembre. Supplément aux recherches sur le lieu de la bataille d'Attila, en 451, par M. Peigné-Delacourt, membre correspondant.

id. Compte des dépenses de la chevalerie de Robert, comte d'Artois, en 1237, par le même.

id. Campagne de J. César contre les Bellovaques étudiée sur le terrain, par le même.

id. Porte-lampes du V^e^ siècle de l'ère chrétienne représentant une basilique, par le même.

id. Le théâtre de Champlieu. — Supplément à la notice sur le théâtre de Champlieu. — Un dernier mot sur le théâtre de Champlieu (Oise), 3 broch., par le même.

id. Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum, par le même.

id. Agnès Sorel était-elle Tourangelle ou Picarde? par le même.

id. Discours prononcé à la séance générale

Digitized by Google

du Congrès archéologique de Noyon en 1856, par le même.

id. Morienval, par le même.

id. Compte-rendu et travaux lus à la séance publique du Comité archéologique de Noyon du 9 octobre 1860.

11 octobre. Etudes sur Lucrèce, considéré comme moraliste. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Douai, par M. Montée, membre résidant.

id. Le stoïcisme à Rome, par M. Montée, docteur ès-lettres.

25 octobre. Fables et poésies nouvelles, par M. Gaston Romieux, membre correspondant, à la Rochelle.

22 novembre. Rapport sur l'épidémie de choléra à Constantine, par le docteur Reboulleau.

27 décembre. Cours d'arboriculture. — Culture des arbres et arbrisseaux à fruits de table, par M. A. du Breuil.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DE DOUAI.

(10 NOVEMBRE 1867.)

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

L'archevêque de Cambrai.
Le premier président de la Cour impériale.
Le procureur-général près la même Cour.
Le président du tribunal de première instance.
Le procureur impérial.
Le préfet du Nord.
Le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Le général commandant la division.

MM.

Le général commandant le département.
Le général commandant l'école d'artillerie.
Le colonel commandant la place.
Le recteur de l'Académie de Douai.
Le doyen de la Faculté de droit de Douai.
Le doyen de la Faculté des lettres de Douai.
Le doyen de la Faculté des sciences de Lille.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

Daix, propriétaire.

Quenson O ❋, président honoraire du tribunal de St-Omer.

Preux père O ❋, premier président honoraire de la Cour Impériale de Douai.

Bagnéris père, docteur en médecine.

Danel O ❋, président honoraire à la Cour impériale.

Plazanet O ❋, colonel du génie en retraite.

Tailliar ❋, président honoraire à la Cour impériale.

Lagarde ❋ conseiller honoraire à la Cour impériale.

Lequien ❋ docteur en médecine.

Dubois, Auguste O ❋ ancien sous-intendant militaire.

MM.

Bigant ❋ ancien magistrat.

Corne père, ancien député.

Foucques de Vagnonville, propriétaire.

Bourlet (l'abbé).

Cabier ❋, président de chambre à la Cour impériale.

Vasse, chimiste, adjoint au maire de Douai.

Nutly, juge-de-paix.

Bagnéris fils ❋ docteur en médecine.

De Maingoval, propriétaire

Courtin ❋, conseiller honoraire à la Cour impériale.

Talon, avocat, professeur à la Faculté de droit.

Petit ❋ président honoraire à la Cour impériale.

Thurin, propriétaire.

MEMBRES RÉSIDANTS.

Minart ❋, conseiller honoraire à la Cour impériale.

Fiévet, conseiller à la Cour impériale.

Delplanque, médecin-vétérinaire.

Paix, Edmond, négociant.

De Guerne (comte) ❋, conseiller à la Cour impériale.

Dupont, Alfred, avocat.

Digitized by Google

MM.

Mercklein O ❋, professeur à l'école d'artillerie.

Meurant, architecte.

De Guerne, Frédéric, propriétaire.

Asselin ❋, maire de Douai.

Leroy, Emile, ancien maire

Delannoy, docteur en médecine.

Butruille, industriel.

Offret, professeur de physique au Lycée impérial.

Dehaisnes (l'abbé), archiviste de la ville.

Tarlier, propriétaire, maire de Lambres-lez-Douai.

Preux fils, avocat-général près la Cour impériale

Luce, propriétaire, maire de Courchelettes.

Maurice fils, avocat, juge suppléant au tribunal de première instance.

MM.

Ricour, professeur de mathématiques au Lycée impérial.

Maugin, docteur en médecine.

Maurice père ❋, ancien maire, conseiller général du Nord.

Moy, professeur de rhétorique au Lycée.

Duchet, proviseur du Lycée

Evrard, ingénieur civil.

Corne fils, avocat.

Gentil, juge au tribunal.

Francoville, substitut du procureur-impérial.

Brassart F., propriétaire.

Frey, pharmacien de 1re classe.

Montée, docteur ès-lettres.

N....

N....

N....

N....

Digitized by Google

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1867.

MM.	MM.
Corne père, président.	Maugin, 1er secrét.-adj.
Maurice père, 1er vice-pr.	Corne fils, 2e secrét.-adj.
Fleury, 2me vice-présid.	De Guerne (comte), écon.
Preux fils, secrét.-gén.	Paix, trésorier.

Fx Brassart, archiviste.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1868.

MM.	MM.
Fleury, président.	Maugin, 1er secrét.-adj.
Corne père, 1er vice-pr.	Corne fils, 2e secrét.-adj.
Maurice père, 2e vice-pr.	De Guerne (comte), écon.
Preux fils, secrét.-gén.	Paix, trésorier.

Brassart, archiviste.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1869.

MM.	MM.
Maurice père, président.	Corne fils, 1er secrét.-adj.
Fleury, 1er vice-présid.	Montée, 2e secrét.-adj.
Preux fils, 2e vice-présid.	De Guerne (comte), écon.
Maugin, secrét.-gén.	Paix, trésorier.

Brassart, archiviste.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

Procès-verbal de la séance publique du 10 novembre 1867 7

Rapport sur les travaux de la Société, de 1865 à 1867 21

L'*Académie bocagère du Valmuse*. Notice humoristique, par M. Maugin 53

Le *Monument du Vercingétorix*, par M. A. Desjardins 177

Notice nécrologique sur M. A. Honoré, par M. Dupont 195

Notice nécrologique sur l'abbé Capelle, par M. Dehaisnes 203

L'Institution smithsonienne de Washington; rapport par M. Offret 226

Notice sur l'emploi régulier de la contre-vapeur, par M. Ricour 245

Etudes tératologiques (suite), par M. Delplanque. IV. Sur la polydactylie 263

Digitized by Google

Observations météorologiques, par M. Offret..... 333
Boutade à l'occasion de la loi Grammont, par M. Courtin..... 377
Mœurs des Hébreux et des Arabes pasteurs d'après la Bible, par M. Corne père..... 389
Les Origines des *Acta Sanctorum* et les protecteurs des Bollandistes dans le nord de la France, par M. Dehaisnes..... 429
Importance des *Acta Sanctorum*. — Jugements portés par des écrivains modernes. Les nouveaux Bollandistes..... 429
I. Le P. Herbert Van Roswey. Les *Acta* commencés à Douai et dans les abbayes de Marchiennes et d'Anchin. Premiers travaux du P. Van Roswey..... 435
II. L'abbaye de Liessies. L'abbé dom A. de Winghe se déclare le protecteur du P. Van Roswey. Travaux et mort du P. Van Roswey..... 439
III. L'abbé de Liessies fait continuer, après la mort de Roswey, l'œuvre des *Acta*. Secours et conseils qu'il donne au P. Bolland. Impression des premières feuilles..... 444
IV. Les autres protecteurs et collaborateurs des Bollandistes dans l'abbaye de Liessies; Ch. Le Roy, Th. Luytens, etc..... 450
V. Autres collaborateurs des Bollandistes. Dom Benoît Lempereur, religieux de Maroilles; dom Bevenot, religieux de St-André du Câteau. Noms de plusieurs autres érudits. Le P. de Stiker, bollandiste de Dunkerque..... 456
Quelques lettres inédites de Collot-d'Herbois, par M. A. Preux..... 462
Mémoire sur les établissements religieux du clergé séculier et du clergé régulier, qui ont existé à Douai avant la Révolution. Ouvrage couronné par la Société..... 485
Préface..... 486
Introduction..... 488
I. Collégiale ou chapitre de St-Amé..... 508
II. Collégiale ou chapitre de St-Pierre..... 551
III. Templiers ou frères de la Sainte Milice du Temple; hospitaliers de St-Jean de Jérusalem; chevaliers de Rhodes et de Malte..... 590
IV. Trinitaires ou Pères (chanoines réguliers) de la rédemption des captifs..... 615

Digitized by Google

(A continuer dans le prochain volume.)
Note sur quelques inscriptions latines du Musée de Douai, par M. E. Desjardins, membre correspondant 644
Essai sur les Musées de Douai. Leurs origines, leurs progrès, leurs bienfaiteurs, par M. Cahier..... 653
Section I. Archéologie, Ethnographie..... 654
Section II. Tableaux, dessins, gravures..... 660
Section III. Sculpture..... 674
Notes..... 677
Quelques mots sur un triptyque du XVI^e^ siècle conservé à Lille, par M. Dehaisnes..... 688
Programme des lectures publiques organisées à Douai par la Société, 3^e^, 4^e^ et 5^e^ sessions..... 693
Tableau des travaux particuliers des membres de la Société, depuis le 12 novembre 1865..... 697
Liste des ouvrages reçus depuis le 12 novembre 1865. 703
Liste des membres de la Société au 10 novembre 1867..... 710
Table des matières..... 714

PLANCHES.

Pages.
Planche I. Vache tétradactyle..... 330
» II. Veau tridactyle..... »
» III. Poulain didactyle..... »
» IV. Poule à pouce triple..... »
» V. Pied humain à 8 doigts..... »
Fac-simile d'une lettre de Collot d'Herbois..... 484

DOUAI. — L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 092 620 889

Digitized by Google